HAL
open science

Emprunts et alternance codique dans la presse marocaine d'expression française, Thèse de doctorat en Sciences du langage, Université Paris Diderot-Paris 7, 2014.

Najet Boutmgharine

To cite this version:

Najet Boutmgharine. Emprunts et alternance codique dans la presse marocaine d'expression française, Thèse de doctorat en Sciences du langage, Université Paris Diderot-Paris 7, 2014.. Linguistique. Université Paris Diderot Paris 7, 2014. Français. NNT : . tel-01107413

HAL Id: tel-01107413

https://u-paris.hal.science/tel-01107413

Submitted on 20 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS DIDEROT (PARIS 7)

ECOLE DOCTORALE 132 SCIENCES DU LANGAGE

Laboratoire CLILLAC-ARP (EA 3967)

DOCTORAT

Discipline : Linguistique théorique, formelle et automatique

Najet BOUTMGHARINE

Emprunts et alternance codique dans la presse marocaine d'expression française

Thèse dirigée par John Humbley

Soutenue le 12 décembre 2014

Jury

Monsieur John HUMBLEY	Université Paris Diderot, CLILLAC-ARP
Madame Natalie KÜBLER	Université Paris Diderot, CLILLAC-ARP
Madame Leila MESSAOUDI	Université Ibn Tofail, Kénitra, Langage et Société
Monsieur Jean-François SABLAYROLLES	Université Paris 13, CNRS-LDI

Remerciements

Cette thèse n'aurait pas pu être réalisée sans l'aide précieuse de certaines personnes. Je souhaite, dans cette page, leur exprimer ma très grande reconnaissance.

En premier lieu, je tiens à remercier John Humbley pour sa patience, sa confiance, sa science mais aussi sa gentillesse. Il m'a accompagnée au cours de mes recherches en me prodiguant tous les conseils et encouragements dont j'avais besoin. Il s'est toujours montré rassurant et disponible, et ce jusqu'aux derniers moments. Je suis heureuse de pouvoir le remercier comme il se doit.

Je remercie Mesdames Natalie Kübler et Leila Messaoudi, ainsi que Monsieur Jean-François Sablayrolles d'avoir accepté d'évaluer ce travail et de participer à sa soutenance. En particulier, j'exprime toute ma gratitude à Natalie Kübler pour sa bienveillance envers les doctorants du laboratoire CLILLAC-ARP. Pour sa disponibilité et ses précieux conseils, je remercie vivement Leila Messaoudi : elle répondait bien volontiers à mes questions relatives à la situation sociolinguistique au Maroc. Sa présence en tant que référente externe s'est révélée être un véritable atout. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée ici.

Je souhaite remercier le directeur du journal *Au Fait Maroc*, Monsieur Brahim Sedrati. Il n'a pas hésité à collaborer avec une doctorante et s'est montré très enthousiaste et intéressé par le sujet des emprunts.

Les remerciements suivants vont à Alexandra Volanschi, sans laquelle je n'aurais pu traiter mon corpus convenablement. Ses connaissances en Perl m'ont été d'une aide précieuse. Pour leurs encouragements, je remercie vivement Geneviève Bordet et Nicolas Froeliger, de l'équipe CLILLAC-ARP.

Je souhaite adresser mes sincères remerciements à José, « compatriote doctorant » durant toutes ses années. Ses relectures et remarques m'ont toujours beaucoup apporté. Merci à Fida, une « ancienne qui est passée par là » et qui savait toujours trouver les mots pour me rassurer. Je remercie également Margaux, pour sa gentillesse et ses encouragements.

Viennent, maintenant, les remerciements à mes proches. Je remercie chaleureusement mon amie Wapha, dont les mots sont toujours si bons à entendre et à lire.

À mes formidables parents : je peine à trouver les mots qui suffiront à exprimer ma reconnaissance à leur égard. Ils n'ont jamais cessé de croire en mes capacités. Leur soutien (à tous les niveaux !) et leurs encouragements m'ont été indispensables. Je sais que ma réussite leur est chère, et eux, ils me sont précieux. Merci à eux.

Les remerciements suivants vont à mes sœurs. Merci à Karima, « chasseuse de fautes », qui a bien voulu corriger l'orthographe et le style. Merci à Nadia et Myriam, qui, quotidiennement, ont bien voulu m'écouter parler d'anglicismes, d'emprunts, de codeswitching et de « la thèse ». Merci pour toutes ces « pauses » qui faisaient du bien et qui me permettaient de voir autre choses que mon ordinateur. Pour l'affection qu'elles me portent et leur soutien sans faille, je les remercie.

Enfin, c'est vers Abdellah que je me tourne : véritable « supporter », il n'a jamais cessé de m'encourager. Il n'a jamais hésité à m'apporter toute son aide et son soutien. Son optimisme et ses paroles toujours réconfortantes ont fait en sorte que j'ai pu prendre confiance en moi. Tout ce que je fais compte beaucoup pour lui, il me l'a prouvé à la perfection. Merci infiniment.

SOMMAIRE

Introduction 13

PARTIE I CONTEXTUALISATION ET EXPOSE THEORIQUE 23

Chapitre 1 Éléments de contextualisation et questions de recherche..... 24

I.Un état des lieux : la situation sociolinguistique du Maroc 24

I.1. Portrait 24

I.2. Politique linguistique..... 25

I.3.Langues en présence..... ….. 26

I.3.1.L'arabe 26

L'arabe standard..... *28*

L'arabe dialectal marocain, ou darija..... *30*

I.3.2.Les variétés berbères, ou *amazighes*..... 33

I.3.3. Le français 35

Une présence historique *35*

Le français au Maroc actuel *36*

I.3.4.L'anglais..... 39

Une langue dominante *39*

L'anglais au Maroc..... *41*

I.3.5.L'espagnol..... 43

I.3.6.Conclusion sur les langues du Maroc 44

I.4.Conséquences du plurilinguisme sur les langues du Maroc..... 46

II.Cadre de la recherche et objectifs..... 47

II.1.Les études sur l'emprunt 48

II.2.L'étude d'Alexander Onysko sur les anglicismes de l'allemand 52

II.3.La presse francophone marocaine..... 55

II.3.1.Quelques chiffes 55

II.3.2.Rôle de la presse d'expression française 58

II.4.Objectifs de recherche..... 58

Chapitre 2 Autour de l'emprunt : le contact des langues et ses conséquences 63

I.Le bilinguisme 64

I.1. Définir le bilinguisme..... 64

I.2. Compétences communicatives et « parler bilingue »..... 65

I.3. Le pourquoi du bilinguisme 66

II.La diglossie..... 67

II.1.Aux origines du concept 66

II.2.Les approches traditionnelles de la diglossie..... 69

II.2.1.La diglossie chez Ferguson 69

II.2.2.La diglossie vue par d'autres linguistes 72

II.3.Peut-on parler de diglossie dans le cas du Maroc ? 74

Chapitre 3 Emprunter 78

I.De la définition de l'emprunt linguistique..... 78

I.1.Réflexion sur l'emprunt et problèmes terminologiques..... 79

I.2.Définitions de l'emprunt et problèmes définitoires..... 80

I.3.Définition choisie de l'emprunt..... 84

II.L'emprunt dans tous ses états (typologie de l'emprunt)..... 86

II.1.L'emprunt de type intégral..... 87

II.2.L'emprunt intégral adapté 90

II.3.Les faux emprunts..... 93

II.3.1.La construction allogène 93

II.3.2.Les modèles modifiés..... 95

II.4.L'emprunt hybride..... 97

II.5.La formation composée complexe 100

III.L'emprunt linguistique : richesse ou menace pour la langue française ? 101

III.1. Une menace au français 101

III.2. Emprunter : un enrichissement pour la langue 106

Chapitre 4 Alterner **110**
I.Etat de la recherche 110
II.Définition de l'alternance codique 114
III.Différence entre alternance codique et emprunt 116
IV.Les différentes approches 119
IV.1.La phrase comme repère 119
IV. 2.L'approche en termes de contraintes syntaxiques 121
IV.3. Les notions d'alternation et d'insertion 122
IV.4.Langue matrice et langue enchâssée 125

PARTIE II CORPUS ET METHODE **129**

Chapitre 5 Corpus et Méthodes **130**
I.Corpus 130
I.1.Choix du sujet et du corpus 130
I.1.1.Genèse de l'étude 130
I.1.2.Choix du corpus 131
I.2.Constitution du corpus 132
I.2.1.Le journal *Au Fait Maroc* 132
I.2.2.Le corpus 133
I.3.Les corpus de référence 134
II.Méthodes de repérage 137
II.1.Outils pour détecter les emprunts et les manifestations d'alternance codique 137
II.1.1.Programmation Perl 137
II.1.2.Concordancier Antconc 138
II.2.Le repérage des emprunts 138
II.2.1.Repérage par mots clés simples 139
II.2.2.Repérage par les combinaisons de mots 139
II.2.3.Repérage par la typographie 140
II.2.4.Reconnaissance des emprunts par morphèmes marqués 141

II.3.Critères d'inclusion et d'exclusion..... 141
III.Résultats : les langues d'emprunts dans *Au Fait Maroc* 143
III.1.L'anglais comme langue d'emprunt majeure..... 143
III.2.L'arabe standard et l'arabe marocain..... 149

PARTIE III ANALYSE DES DONNEES DU CORPUS..... 155

Chapitre 6 Les emprunts à l'anglais dans *Au Fait 2009* : les parties du discours..... 159
I.L'empruntabilité..... **159**
II.Les anglicismes nominaux..... 162
II.1.Vue d'ensemble 163
II.2.L'intégration grammaticale..... 164
II.2.1.L'attribution du genre 165
II.2.2.Le pluriel 168
III.Les adjectifs et les adverbes 171
III.1.Anglicismes adjectivaux 171
III.2.Les anglicimes adverbiaux 183
IV.Les verbes 187
IV.1.Aspects morphologiques 188
IV.2.Les types de verbes : aspects grammaticaux 191
IV.3.Les types de verbes : aspects sémantiques 192

Chapitre 7 Emprunter à l'anglais : les types d'emprunt dans *Au Fait 2009* 195
I.Données générales sur les types d'anglicismes détectés 197
II.Les anglicismes intégraux..... 199
II.1.La restriction sémantique..... 200
II.2. La conservation de la polysémie……214
II.2.1. La polysémie et l'emprunt……...214
II.2.2. Présence d'anglicismes polysémiques dans *Au Fait 2009*……217
III.Les anglicismes intégraux adaptés 227
III.1Le degré d'adaptation faible 229

III.1.1.Modification sur les mots composés 229
III.1.2.L'adaptation graphémique 232
III.1.3. L'ajout de signes diacritiques 233
III.2.Le degré d'adaptation moyen 234
III.3.Le degré d'adaptation élevé 236
IV.Les faux anglicismes 238
IV.1.Les faux anglicismes avec modèle 241
IV.1.1.Les modèles tronqués 241
IV.1.2.Les modèles modifiés 251
IV.2.Les faux anglicismes sans modèle : les constructions allogènes 263
IV.2.1.Les formations composées 264
IV.2.2.Les formations dérivationnelles 270
V.Les anglicismes hybrides 280
V.1.Hybrides par affixation 283
V.2.Hybrides par composition 290
VI.Les formations composées complexes 292
VII.Limites de la typologie des anglicismes 299
VII.1.La non-herméticité des catégories 299
VII.2.Les cas non décidables 302

Chapitre 8 Fonctions des emprunts à l'anglais dans le journal *Au Fait* 305
I.La théorie de l'emprunt catachrétique vs l'emprunt non-catachrétique 305
II.Les anglicismes catachrétiques dans *Au Fait 2009* 308
II.1.Les anglicismes de spécialité 308
II.1.1.Emprunts et domaines de spécialités 308
II.1.2.Anglicismes de spécialité dans *Au Fait 2009* 309
II.2.L'anglicisme comme l'expression de réalités allogènes 323
II.3.Les emprunts culturels 326
III.Les anglicismes non-catachrétiques 330
III.1.L'anglicisme comme emphase expressive 332

III.2.L'anglicisme comme emphase affective 336
III.3.L'anglicisme comme emphase esthétique 338

Chapitre 9 L'alternance codique français-anglais dans *Au Fait 2009* 341
I.L'alternance codique intraphrastique 344
I.1.Alternance par unité lexicale 344
I.2.Alternance par unité syntaxique 347
I.2.1.Alternance intraphrastique par éléments syntagmatiques 348
I.2.2.Alternance intraphrastique par éléments propositionnels 353
II.L'alternance codique interphrastique 362
III.Fonctions de l'alternance codique dans *Au Fait 2009* 368
III.1.L'utilité catachrétique 368
III.2.L'alternance codique non-catachrétique (stylistique) 371

Chapitre 10 La présence de l'arabe dans le corpus *Au Fait 2009* 378
I.La BDLP-Maroc : représenter le français du Maroc à travers ses particularités lexicales . 379
II.Les emprunts à l'arabe dans *Au Fait 2009* 384
II.1.Les parties du discours 384
II.1.1.Les arabismes nominaux 385
II.1.2.Les arabismes adjectivaux et adverbiaux 389
II.1.3.Les interjections 394
II.1.4.L'intégration morphosyntaxique des arabismes 398
Le genre des arabismes nominaux *398*
Le pluriel *403*
II.2.Les types d'emprunts 416
II.2.1L'arabisme intégral adapté 417
II.2.2.L'arabisme hybride 422
III.L'alternance codique français-arabe 426
III.1.L'alternance intraphrastique 427
III.1.1.Alternance par unité lexicale simple 428

III.1.2.Alternance par unité syntaxique 432

III.2.Alternance interphrastique 438

IV.Fonctions de l'arabe dans *Au Fait 2009* 440

IV.1.La présence catachrétique de l'arabe standard et dialectal 441

IV.2.Arabismes et alternance codique français-arabe non-catachrétiques dans *Au Fait 2009*. …….. ….449

IV.2.1.Fonctions expressives 450

IV.2.2.Fonctions affectives 452

IV.2.2.Fonctions esthétiques 454

V.Conclusion sur la présence de l'arabe dans *Au Fait 2009* 455

Chapitre 11 L'intégration discursive des emprunts et de l'alternance codique dans *Au Fait 2009* : aspects métalinguistiques 458

I.Métalangage et emprunts 459

II.L'emprunt montré 464

III.L'emprunt commenté 474

IV.L'emprunt traduit 480

V.L'emprunt expliqué 486

VI.Conclusion 494

Conclusion 496

Bibliographie 503

Webographie…….. 523

ANNEXES 524

Annexe 1 525

Annexe 2 527

Annexe 3 532

Annexe 4 534

Annexe 5 544

INTRODUCTION

Dans la préface à Languages in Contact d'Uriel Weinreich, André Martinet écrit :

> « […] nous devons à présent souligner le fait qu'une communauté linguistique n'est *jamais* homogène et presque jamais fermée. Les dialectologues ont souligné la perméabilité des cellules linguistiques, et l'on a pu montrer que les changements linguistiques se propagent comme des ondes à travers l'espace. Mais il reste à souligner que la diversité linguistique commence chez le voisin – que dis-je ? –, à la maison, chez tout un chacun. Il ne suffit pas de remarquer que chaque individu est déjà un champ de bataille de types et d'habitudes linguistiques en conflit, et, dans le même temps, une source permanente d'interférence linguistique. Ce que, de manière inconsidérée et un peu rapide, nous appelons " une langue " est l'agrégat de millions de tels microcosmes dont un grand nombre attestent des comportements linguistiques non conformes tels que la question se pose alors de savoir s'ils ne devraient pas être groupés dans d'autres " langues ". » (Traduction de Tabouret-Keller, 2001 : 29).

Nous décelons, dans cette citation, deux assertions primordiales. D'après la première, il réside, au sein de toute communauté linguistique, une perméabilité ainsi qu'une propension au changement. La seconde affirmation s'applique à l'échelle de l'individu ; chaque locuteur d'une langue donnée l'utilise, la manie et se l'approprie de telle sorte qu'il en fait un « microcosme », une quasi-langue à lui-seul. Il existe, dans les rapports linguistiques, une complexité certaine. Celle-ci est d'autant plus mise en évidence lorsqu'on s'intéresse aux situations dans lesquelles les langues sont en contact. C'est ce qu'observe également Martinet et fait savoir dans la suite de cette préface.

Les mutations que subissent les langues contribuent à accroître ce caractère complexe. Et les langues vivantes sont en constante évolution. D'après Keller (1994), on peut concevoir le changement linguistique comme l'action d'une « main invisible » sur une communauté linguistique donnée : les innovations au niveau individuel se cumulent jusqu'à aboutir à un

résultat au niveau collectif. Le changement linguistique, toujours d'après cette théorie, est à concevoir comme l'aboutissement d'un processus qui n'est pas intentionnel, les êtres humains n'étant pas conscients de l'évolution de la langue induite par leurs interactions langagières. Si c'est une « main invisible » qui conduit progressivement une langue à évoluer, les innovations qui participent du processus au niveau individuel, au niveau des millions de « microcosmes » évoqués par Martinet, sont quant à elles nettement perceptibles. Parmi elles figurent les néologismes, soit le renouvellement du lexique d'une langue.

La néologie constitue, nous croyons, l'une des preuves les plus tangibles attestant qu'une langue évolue. Ainsi, « l'innovation lexicale » peut être perçue comme étant le reflet des changements qui affectent la société contemporaine, notamment les avancées technologiques. L'emprunt linguistique contribue au processus de renouvellement du lexique. Sablayrolles le considère comme un « un procédé universel d'enrichissement des langues dont il n'y a pas lieu de s'offusquer. On emprunte la dénomination en même temps qu'on importe une nouvelle réalité concrète […] ou abstraite » (2003 : 18). Le changement, en tant que phénomène qui touche les sociétés de façon générale, a donc des effets sur les langues du monde. La langue française se présente comme une entité tout à fait encline à évoluer et à créer ou acquérir, en son sein, de nouveaux mots et expressions. Justement, l'abondance des mots étrangers témoigne de cette disposition de la langue française à puiser dans les ressources lexicales d'autres langues, illustrant parfaitement l'état de perméabilité évoqué dans le début de cette introduction. Si l'on suit le raisonnement présenté jusque-là, on peut considérer qu'emprunter des mots aux autres langues constitue l'une des manifestations du contact linguistique et contribue, en tant qu'acte individuel puis collectif, au changement linguistique.

Les emprunts, lexies qui « passent d'une langue à l'autre », sont au cœur des dynamiques interactionnelles qui caractérisent les langues vivantes. Pour reprendre la formule d'Henriette Walter, les langues sont « loin d'être des forteresses isolées » (2005 : 43) : ne se pliant pas aux règles des frontières, elles sont toutes amenées à connaître le phénomène inévitable de contact linguistique. Parfois, les contacts peuvent être très étroits. Ainsi, l'anglais et le français entretiennent depuis des siècles des liens privilégiés, comparables, selon Walter, à une relation passionnelle mais pas moins conflictuelle. Elle se manifeste, en réalité, par de nombreux échanges lexicaux. En français, pratiqué à l'oral ou à l'écrit, il est tout à fait courant d'employer des mots d'origine anglaise. Parmi la multitude de contacts et

d'influences linguistiques à travers le monde, il s'avère que l'influence de l'anglais est la plus notoire. Langue véhiculaire ou *lingua franca* de la communication à l'échelle internationale, l'anglais est la langue de contact par excellence. C'est aussi celle qui fournit le plus d'emprunts aux langues contemporaines, à en juger le nombre d'anglicismes recensés, par exemple, dans les langues européennes (Görlach 2001, Furiassi, Pulcini et Rodríguez González 2012).

Cette « anglicisation » des lexiques, que certains déplorent et que d'autres justifient et défendent, a longuement été discutée et analysée au cours du siècle dernier et des dernières décennies. Il reste que certaines langues évoluent dans des situations sociolinguistiques complexes et, par conséquent, elles méritent une attention toute particulière. Tel est le cas du français pratiqué en dehors des limites du territoire de la France.

En nous intéressant au sujet des emprunts, et ce faisant, à celui des anglicismes, nous nous sommes interrogée sur leur présence dans les variétés de langue. Il est admis que le français est resté, après les décolonisations successives d'après-guerre, une langue bénéficiant d'un statut privilégié dans plusieurs pays africains. Au Maroc, en particulier, l'un des vestiges du passé protectoral est la forte présence de la langue française sur le territoire. Si elle ne jouit d'aucun statut de droit, elle exerce pourtant plusieurs fonctions, à la fois « élitaires » et « utilitaires » (Messaoudi, 2010). La situation socio linguistique du Maroc est le reflet de l'Histoire du pays. L'*amazighe*, ou le berbère, constitue la langue la plus anciennement attestée dans le pays, et plus largement au Maghreb. La langue arabe, importée par les conquêtes du VIIème siècle, dispose d'un statut très privilégié qu'elle doit à la religion d'État, l'Islam. Cependant, l'arabe, ou « arabe standard », ne constitue en aucun cas la langue véhiculaire des marocains : c'est l'arabe dialectal marocain, communément appelé « darija » qui remplit cette fonction. Ces trois composantes du paysage linguistique marocain peuvent, plus précisément, être identifiées en fonction de leur domaine d'usage respectif, soit selon les situations dans lesquelles elles sont utilisées. Comme partout, l'anglais tend à se forger une place dans ce « marché linguistique »[1] par le biais de son enseignement notamment. Il

[1]Il convient de rappeler l'origine de l'expression de « marché linguistique » : dans une perspective résolument sociologique, Bourdieu considère que toute situation linguistique est comparable à un marché dans lequel on expose ses produits en fonction des anticipations concernant les « prix » que vont recevoir ces produits. S'établissent alors des rapports de force : « toute situation linguistique fonctionne comme un marché dans lequel quelque chose s'échange. Ces choses sont bien sûr des mots, mais ces mots ne sont pas seulement faits pour être compris ; le rapport de communication n'est pas un simple rapport de communication, c'est aussi un rapport économique où se joue la valeur de celui qui parle » (Bourdieu, 1984 : 99). On retrouve cette expression chez de

convient de rappeler que le français occupe une place importante dans le paysage sociolinguistique que nous venons de présenter. Compte tenu du contexte plurilingue qui caractérise le Maroc, **nous pouvons formuler l'hypothèse selon laquelle ces langues exercent entre elles des influences incontestables et inévitables**. Le français du Maroc se trouve alors être dans une situation particulière suscitant des comportements néologiques atypiques.

Ces différents constats nous ont menée à nous interroger sur les emprunts utilisés dans la variété française pratiquée au Maroc. Celle-ci évolue dans un contexte hautement propice aux influences linguistiques **: nous formulons ici l'hypothèse selon laquelle ces influences se manifestent entre autres sous la forme d'emprunts linguistiques et d'alternance codique**. La langue française en terre marocaine est-elle aussi sujette à l'influence de l'anglais ? Les langues présentes au Maroc interviennent-elles dans le langage des journalistes francophones marocains ?

Au vu de la situation sociolinguistique du Maroc, il est fortement probable que les langues locales « dominantes », à savoir l'arabe standard et l'arabe dialectal marocain, influent sur la langue française en présence au Maroc. La société marocaine est caractérisée par une situation de plurilinguisme, qui serait la cause principale de l'alternance codique :

> « […] il est rare de trouver un locuteur qui maîtrise à la fois l'arabe standard, l'arabe dialectal, l'amazighe, le français et l'espagnol sur les plans de la production et de la réception au point de les employer avec une égale compétence dans tous les champs de la pratique langagière; la situation la plus communément observée est celle où les locuteurs pratiquent le mélange des langues. » (Boukous, 2005 : 87).

La présence d'emprunts lexicaux à l'arabe standard et à l'arabe marocain constituerait des traces évidentes de ces influences linguistiques. L'alternance codique, ou *codeswitching*, serait une manifestation secondaire de cette influence, provoquée notamment par l'état de bilinguisme qui caractérise les usagers de la langue française au Maroc[2]. En outre, l'anglais,

---

nombreux sociolinguistes, dont Calvet. Compte tenu de la situation de plurilinguisme qui caractérise le Maroc, Boukous (1995) parle aussi de « marché linguistique » pour décrire le paysage sociolinguistique marocain. Cette formule met en évidence la diversité des langues, les valeurs attribuées à chacune ainsi que l'idée de concurrence.

[2] Dans un tel contexte, l'alternance des langues n'est pas à interpréter comme une incompétence linguistique mais comme le reflet de l'identité langagière du locuteur bilingue. Boyer note, en effet : « « A travers ses choix

en tant que langue dominante parmi les langues du monde (Calvet, 1999, 2002) exercerait une force sur la langue française en usage au Maroc, à l'image de celle qu'elle exerce depuis longtemps déjà sur le français hexagonal. Nous pensons que les anglicismes sont abondamment utilisés dans le français d'usage au Maroc.

Outre l'influence grandissante de la langue anglaise, sous la forme d'emprunts et d'alternance codique, notre recherche s'attache à vérifier à travers le langage utilisé par les francophones marocains, les dynamiques d'évolution que connaissent les langues en présence au Maroc. Plus particulièrement, une analyse quantitative mais surtout une étude approfondie des emprunts à l'arabe et de l'alternance codique français-arabe dialectal marocain peut corroborer la thèse d'une expansion fonctionnelle de la *darija* au Maroc. Cette question est également traitée dans nos travaux.

Pour obtenir des réponses à nos interrogations, nous avons fait le choix de nous focaliser sur le langage de la presse d'expression française. Nous partons de l'affirmation selon laquelle le langage des journalistes, les mots et expressions auxquels ils ont recours, est à même de refléter la langue « commune », celle de tout un chacun. D'ailleurs, la décision d'attester un mot dans un dictionnaire du français dépend fortement de sa circulation dans les médias (Martinez, 2009). Nous avons conscience qu'une nuance s'impose ici. Tout d'abord, il est possible que les locuteurs d'une langue soient influencés par le langage utilisé dans les médias, un mot pouvant être « popularisé » de par sa forte circulation dans la presse par exemple. La langue utilisée par les journalistes ne constituerait donc pas un reflet tout à fait exact de la langue générale. De plus, le corpus ne consiste qu'en un échantillon de la langue française telle qu'elle est pratiquée au Maroc **par les journalistes**. Les biais sont inévitables étant donnée la spécificité du discours journalistique. Celle-ci peut, néanmoins constituer un moteur de la néologicité, ce qui rend le corpus journalistique intéressant pour une étude sur les emprunts et l'alternance codique. Il convient d'ajouter que les journaux sont régulièrement considérés comme pouvant faire l'objet d'études linguistiques, en néologie notamment (Sablayrolles 2000 ; Sablayrolles, Jacquet-Pfau, Humbley 2011). En outre, la disponibilité des articles de presse et leur accessibilité largement favorisées par l'Internet sont autant de facteurs facilitant l'examen du langage des journalistes. Pour des raisons pratiques, donc, ce

---

de langues, à travers les marques transcodiques qu'il utilise, c'est bien son identité - langagière, sociale- que l'individu exprime et (re)construit lors de chaque événement de communication » (Boyer, 1997 : 162).

genre de corpus est exploitable dans le cadre de notre recherche, mais nous reconnaissons les biais de ce type d'échantillonnage.

La linguistique de corpus présente, par conséquent, un cadre méthodologique adéquat : s'appuyer sur un corpus de textes authentiques constitue le moyen de découvrir et révéler des faits langagiers. Notre recherche s'attache à **approcher la langue au travers d'un corpus de presse d'expression française**. La méthode employée consiste, ainsi, en un dépouillement systématique d'un corpus constitué d'articles d'un journal francophone marocain.

Il convient de souligner l'absence de toute étude similaire, en ce qui concerne la langue française du moins. M-E. de Villers (2005) a analysé les emprunts dans un corpus de textes journalistiques québécois et français, mais dans le cadre d'une étude comparative. Notre objectif est différent : nous nous intéressons à la part détenue par l'anglais, l'arabe standard et l'arabe dialectal. L'originalité de notre étude réside, justement, dans cette spécificité. C'est, sans nul doute, une étude allemande qui a fortement inspiré notre recherche, celle d'Alexander Onysko, qu'il expose dans l'ouvrage intitulé Anglicisms in German (2007). Ces travaux peuvent être considérés comme l'aboutissement de toute une tradition de recherche sur les emprunts relevés dans la presse allemande (Jansen, 2005). Onysko propose d'évaluer l'impact de l'anglais sur l'allemand contemporain en incorporant l'alternance codique à sa problématique. La pertinence de sa méthodologie ainsi que des problématiques traitées nous a paru telle que nous nous sommes rendue compte qu'une étude sur les anglicismes utilisés en français pourrait contribuer à comprendre davantage dans quelle mesure la langue anglaise influence le français de nos jours. Le contexte sociolinguistique complexe a été délibérément choisi de manière à répondre à d'autres problématiques, en partie exposées dans les paragraphes précédents.

Jusqu'à présent, nous avons posé le cadre théorique de notre recherche ainsi que les objectifs que nous nous sommes fixée. Le contexte socio linguistique dans lequel s'inscrit notre corpus journalistique est propice aux contacts, c'est pourquoi il constitue un terrain de recherche fort intéressant compte tenu du cadre théorique adopté. Afin d'apporter des réponses aux problématiques posées et pour parvenir à un résultat optimal, il convient d'adopter, pour la présente thèse, l'architecture suivante :

- **Partie 1** : le volet théorique ;

- **Partie 2** : la partie exposant la méthodologie ;
- **Partie 3** : l'analyse des données du corpus.

L'ensemble de ces trois volets couvre onze chapitres, qu'il convient d'annoncer ici. Dans le Chapitre 1, nous présentons le contexte linguistique dans lequel notre terrain de recherche s'inscrit. Il s'agit de décrire le paysage sociolinguistique marocain de façon approfondie. Compte tenu des nombreuses descriptions du contexte socio linguistique marocain, nous avons fait le choix de retenir la classification qui nous paraît être la plus pertinente. Nous présentons, ainsi, les deux formes d'arabe en présence au Maroc, l'arabe standard et l'arabe dialectal marocain, et nous interrogeons sur la place de la langue française. Nous insistons sur les aspects fonctionnels des langues des marocains : notre description se fonde largement sur les domaines d'usage attribués à chacune des langues. Le second axe du Chapitre 1 porte sur les objectifs de notre recherche. Il conviendra de revenir sur les problématiques énoncées dans la présente introduction.

Nous abordons, dans le Chapitre 2, certaines notions qui sont au cœur du thème des contacts linguistiques : celles de bilinguisme et de diglossie. Nous proposons au lecteur de revenir sur des théories fondatrices, comme celle de Ferguson (1959). Quoique bref, ce chapitre est important dans la mesure où les scripteurs du corpus que nous étudions par la suite, ainsi que leur public, sont à la fois francophones et arabophones. Aborder des questions relatives à ces concepts « autour de l'emprunt » s'avère donc être un passage obligé : il est important de situer l'emprunt dans son contexte sociolinguistique[3].

Nous accordons, toutefois, davantage d'importance aux sujets de l'emprunt et de l'alternance codique. Ainsi, les chapitres 3 et 4 constituent le socle théorique de nos travaux. Le Chapitre 3 s'attache à répondre à des problèmes définitoires ; nous proposons un tour d'horizon sur les définitions données à l'emprunt linguistique, en nous appuyant sur des travaux fondateurs (Haugen, 1950). Nous pourrons, ensuite, préciser ce que nous entendons par « emprunt » dans le cadre de notre recherche. Il conviendra également de fournir une typologie des emprunts linguistiques, dans la mesure où il est admis qu'il existe plusieurs manières d'emprunter des mots.

Le Chapitre 4 consiste en une discussion théorique sur le phénomène d'alternance codique. Nettement moins étudié que l'emprunt linguistique, l'alternance codique n'en est pas

[3] Une approche lexicologique ne suffit pas pour traiter notre sujet. Telle est la raison de ce chapitre.

moins une manifestation courante du contact linguistique. L'intérêt de notre recherche réside dans l'étude d'un corpus écrit ; or, manifestement, la grande majorité de la recherche sur l'alternance codique est consacrée à ses manifestations orales. Cependant, l'étude d'Onysko sur le *codeswitching* allemand-anglais dans le magazine *Der Spiegel* illustre qu'il est possible d'appliquer la typologie de Poplack (1988) initialement pensée pour l'alternance codique orale à celle qu'on relève à l'écrit. Il conviendra, donc, de présenter plusieurs théories concernant l'alternance codique, afin d'obtenir une vue d'ensemble des caractéristiques de ce phénomène.

Le Chapitre suivant contient les informations d'ordre méthodologique. C'est dans le Chapitre 5, en effet, que nous apportons des précisions relatives au corpus étudié. Nous y donnons, en outre, les raisons qui nous ont conduite à nous intéresser au domaine des emprunts. Certains éléments justifiant le choix d'un corpus de presse pour cette étude ont été évoqués en introduction, néanmoins, il sera utile d'expliquer en quoi le quotidien francophone *Au Fait Maroc* est valide pour cette étude. Nous donnerons, parallèlement, des informations relatives à ce journal, lesquelles s'avéreront importantes : nous émettrons, alors, l'hypothèse selon laquelle la nature du journal, un quotidien gratuit distribué en milieu urbain peut être à l'origine de la présence de la langue arabe dans les textes. Il s'agit d'une hypothèse qu'il conviendra de vérifier dans la Partie 3, soit dans l'analyse des données. Avant d'y parvenir, nous exposerons les résultats obtenus après l'étape de repérage des emprunts et marques d'alternance codique dans le corpus. Nous fournirons des informations permettant d'estimer l'impact numérique des anglicismes et des arabismes dans ce corpus de la presse francophone.

L'analyse des données à proprement dite débute par le Chapitre 6. Dès ce chapitre, nous engageons une analyse des anglicismes relevés dans le corpus, à travers des énoncés qui en sont tirés. Le but de ce chapitre est de déterminer le degré d'intégration des anglicismes, notamment en observant leur inflexion grammaticale. Nous consacrons le Chapitre 6 à la présentation des anglicismes en fonction des différentes classes grammaticales.

Une toute autre interrogation est soulevée tout au long du Chapitre 7. Nous le consacrons à l'analyse des types d'anglicismes relevés dans notre corpus d'étude. Nous proposons au lecteur d'observer qu'il existe différentes façons d'emprunter : le mot d'origine anglaise peut être plus ou moins proche de son « modèle » anglais, notion que nous empruntons à Haugen (1950) et sur laquelle nous nous appuyons tout au long du Chapitre 7.

Nous montrerons, en outre, qu'une catégorisation demeure un exercice difficile lorsqu'on est confrontés aux données. Nous proposerons, par conséquent, d'illustrer les limites d'une telle typologie.

Le Chapitre 8 propose de répondre à la question du rôle des emprunts dans le discours journalistique. Nous y exposons une théorie récente des fonctions de l'emprunt linguistique dans une dimension pragmatique. Estimant, en effet, que la catégorisation traditionnelle des « emprunts de luxe » et « emprunts nécessaires » est insuffisante, nous préférons adopter une théorie originale : celle de l'emprunt comme catachrèse (Onysko et Winter-Froemel, 2010). Nous verrons, à travers les analyses présentées dans le Chapitre 8, que cette théorie peut être validée.

C'est dans le Chapitre 9 que l'alternance codique français-anglais relevée dans le corpus est étudiée. L'intérêt de ce chapitre résidera, aussi, dans l'application de la théorie de « l'emprunt comme catachrèse » aux manifestations d'alternance codique. Ceci nous donnera l'occasion d'analyser les diverses fonctions que peut remplir le recours à ce procédé.

Comme nous l'avons vu, les quatre premiers chapitres de l'analyse des données du corpus sont consacrés à l'étude des anglicismes. Compte tenu de l'ampleur de l'influence de l'anglais, il nous a paru évident de privilégier l'analyse des anglicismes du corpus. C'est, néanmoins, dans un vaste chapitre, le Chapitre 10, que nous décrivons la présence de l'arabe dans le corpus de la presse francophone. Les arabismes sont étudiés sous divers aspects. Par exemple, à l'instar du Chapitre 6, il convient de montrer que plusieurs parties du discours sont concernées par l'emprunt. Le Chapitre 10 donne l'occasion de comprendre qu'il est nécessaire d'adapter la typologie des emprunts en fonction de la langue d'emprunt. En revanche, nous montrons que la typologie des manifestations d'alternance codique ainsi que la théorie de l'emprunt comme catachrèse, appliquées aux anglicismes, sont valables également dans l'analyse de l'influence de l'arabe sur le français journalistique marocain.

Le Chapitre 11 constitue « le point de rencontre » des deux langues influentes. Nous proposons d'observer la façon dont les scripteurs mettent en évidence le recours aux procédés d'emprunt et d'alternance codique. Il s'agit surtout de déduire l'attitude des journalistes à l'égard des anglicismes et des arabismes qu'ils insèrent dans leur discours, sous une perspective métalinguistique. En nous fondant sur des travaux récents relatifs à l'intégration

discursive des emprunts, nous montrons dans ce chapitre que le journaliste a différents moyens à sa disposition pour souligner l'altérité.

Au terme de ces chapitres, nous conclurons nos travaux en récapitulant l'ensemble des résultats des analyses faites tout au long de la Partie 3. Il sera, alors, temps de formuler des réponses aux diverses problématiques que soulève le titre-même de cette thèse.

PARTIE I

CONTEXTUALISATION ET EXPOSE THEORIQUE

CHAPITRE 1

ÉLEMENTS DE CONTEXTUALISATION ET QUESTIONS DE RECHERCHE

La question des emprunts et de l'alternance de codes a été abordée par de nombreux linguistes, chacun ayant des objectifs ainsi qu'un cadre de recherche bien définis. Le but de ce chapitre est double. Dans un premier temps, nous fournissons des éléments d'information et de précision sur la situation linguistique du Maroc, étape cruciale si l'on souhaite se pencher sur un des comportements langagiers d'une des langues en présence sur ce territoire. Nous abordons le thème de la variété du français en usage au Maroc, de son usage et de ses différents statuts; elle constitue le cadre de la présente étude. Dans un second temps, nous présentons les questions de recherche établies suivant le cadre d'étude préalablement exposé.

I. UN ETAT DES LIEUX : LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE DU MAROC

I.1. Portrait

Le Maroc (*el Maghrib*, en arabe, littéralement « le couchant ») est un royaume, et l'un des cinq états qui constituent le Maghreb. C'est une Monarchie Constitutionnelle à la tête de

laquelle se trouve, depuis 1999, Mohamed VI, fils d'Hassan II. Les Marocains s'accordent à dire que c'est le roi actuel qui a engagé le pays dans la modernité. La capitale du Maroc est Rabat bien que Casablanca représente le pôle économique le plus dynamique du royaume. Actuellement estimée à 32 millions d'habitants, la population marocaine est composée principalement d'arabes et de berbères, les premiers vivant en majorité dans les zones urbaines, les seconds peuplant les zones rurales et montagneuses.

I.2. Politique linguistique

La première phrase du *Préambule à la Constitution de 1996*[4] garantissait à la langue arabe l'exclusivité du statut de langue officielle du pays. Dans le même temps, cette langue rattache le pays aux autres pays constituant le grand Maghreb à savoir l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie et la Lybie. Outre la première phrase de ce texte, aucune autre disposition linguistique n'est mentionnée. Néanmoins, le projet de réforme de la Constitution du Maroc, enclenché suite aux vagues de protestation qui ont traversé les pays arabes au cours de l'année 2011, a abouti à la rédaction d'un nouveau texte officiel, celui-ci adopté par référendum national à plus de 98%. La démarche de Mohamed VI avait pour objectif de renforcer le pluralisme ainsi que les libertés individuelles au sein du Royaume. Celle qui est appelée la « nouvelle Constitution » aborde davantage la question des langues du Royaume puisqu'elle place la langue berbère, l'amazigh, au même rang que l'arabe, et ce, non plus dans un préambule mais dans l'article 5 : « L'arabe demeure la langue officielle de l'État. L'État œuvre à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la promotion de son utilisation. De même, l'amazigh constitue une langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception. Une loi organique définit le processus de mise en œuvre du caractère officiel de cette langue, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique, et ce afin de lui permettre de remplir à terme sa fonction de langue officielle.» En plus de reconnaître officiellement la langue berbère, l'article 5 de la nouvelle Constitution crée le Conseil national des langues et de la culture marocaine. En outre, par ce texte, l'État déclare de façon officielle l'importance de l'acquisition et de la maîtrise des langues étrangères « les plus utilisées dans le monde, en tant qu'outils de communication, d'intégration et d'interaction

[4] « Le Royaume du Maroc, État musulman souverain, dont la langue officielle est l'arabe, constitue une partie du Grand Maghreb Arabe » Préambule à la Constitution du Maroc, 1996.

avec la société du savoir, et d'ouverture sur les différentes cultures et sur les civilisations contemporaines. ».

Par ce texte, fondement même de la politique marocaine, deux langues obtiennent un statut bien défini ou voient leur position renforcée. Toutefois, il ne mentionne pas la présence ni l'usage d'autres idiomes sur le territoire marocain.

I.3. Langues en présence

Bien que sa politique linguistique fixe le sort de deux ses langues seulement, le Maroc présente un paysage linguistique varié. Celui-ci révèle un partage des langues en deux groupes distincts : les langues locales et les langues « extérieures», importées soit par l'Histoire, soit, par la modernité. Ennaji écrit à ce propos que cette diversité linguistique est « marquée par quatre ingrédients importants : le berbère, l'arabe, le français, et l'Islam. Le berbère et l'arabe dialectal traduisent la culture populaire, tandis que l'arabe classique, le français et l'Islam représentent la culture du savoir. » (Ennaji, 2010 : 96).

I.3.1. L'arabe

Au cours de notre documentation, nous avons constaté qu'il existe plusieurs façons de décrire le paysage sociolinguistique marocain. C'est, plus précisément, au niveau de la description de l'arabe que les avis divergent. Les dénominations sont plurielles : on trouve les appellations « arabe classique », « arabe standard », « arabe moderne », « arabe médian », « arabe marocain » tant de qualificatifs censés pouvoir faire comprendre que la réalité de l'arabe au Maroc est complexe.

D'après la distinction traditionnelle, deux formes distinctes d'arabe sont en usage au Maroc : l'arabe parfois dit « littéraire », ou *fusha*, et l'arabe dialectal marocain, communément appelé *darija*. Dès 1930, une mission est confiée à William Marçais, orientaliste arabisant et Professeur au Collège de France. Il établit le diagnostic suivant : l'arabe d'usage au Maghreb est « un idiome sémitique affligé d'une incurable diglossie » (cité par Prudent, 1981 : 17). Le rapport de Marçais intervient dans un contexte particulier, celui du centenaire de la colonisation de l'Algérie par la France. Cependant, sa théorie d'une dichotomie linguistique nocive ne concerne pas exclusivement l'état de l'arabe d'Algérie ; c'est l'espace maghrébin complet qui est visé. Cette diglossie de l'arabe s'avère être une véritable affection linguistique selon Marçais. Le « mal » qui affecte cette langue aurait des

répercussions sur des plans divers. Marçais évoque l'exemple de la justice :

> « Devant les tribunaux indigènes les dépositions sont faites dans le parler local. Elles sont immédiatement, inconsciemment même, traduites en arabe écrit sur le plumitif de l'audience, ce qui ne va pas sans inconvénient pour la bonne administration de la justice » (*ibid.*).

Si certains parlent de diglossie, d'autres avancent l'idée d'une triglossie arabe. La distinction traditionnelle entre arabe *fusha* et arabe *darija* serait le fruit d'une observation trop simpliste et non-arabophone éventuellement[5]. Dans les faits, il y aurait une troisième ramification au tronc commun « langue arabe ». La triglossie arabe (Youssi, 1995) se composerait des trois arabes suivants : l'arabe classique, l'arabe moderne et l'arabe dialectal, formant un ensemble « vécu sous forme d'un continuum » (Benzakour, 2010b : 34). De la même façon que Benzakour, Louis-Jean Calvet résume la situation de l'arabe au Maroc de la façon suivante :

> « Nous pourrions dire, en restant cependant simplificateur, qu'il y a un arabe uniquement écrit (l'arabe classique, qui n'est la langue de personne mais que certains apprennent, une langue figée, « morte »), un arabe écrit oralisé (l'arabe médian, qui tend à prendre des formes locales et qui est également appris) et des arabes parlés (les « dialectes »), les seuls dont on hérite en famille » (Calvet, 1999 : 233).

Il apparaît que la dichotomie de l'arabe au Maroc fait l'unanimité dans la littérature sociolinguistique. Compte tenu du fait que notre recherche porte sur le français écrit marocain, que l'on suppose subir l'influence de l'arabe, il convient de s'appuyer sur la différence des niveaux de codification pour identifier, principalement, deux variétés :

- L'arabe standard
- L'arabe dialectal marocain

Cette configuration est de plus en plus utilisée pour décrire le paysage sociolinguistique marocain (Messaoudi, 2013a, 2013b, Boukous 2005) :

> « Il est important de relever la diglossie séculaire qui caractérise le dédoublement de la langue arabe en, d'un côté, une variété savante, l'arabe standard (désormais AS) et d'un autre côté, en une variété « ordinaire», orale, non codifiée par écrit, utilisée dans les échanges langagiers spontanés que nous désignons par arabe dialectal marocain (désormais ADM) ou darija. » (Messaoudi, 2013a : 7).

Nous consacrons la suite de cette section à la présentation des caractéristiques de ces deux variétés.

[5] Abouzaid confirme dans sa thèse de doctorat : « le linguiste ne peut se satisfaire d'une dichotomie présentée de façon si succincte » (2011 : 47).

I.3.1.0. L'arabe standard

Sous le qualificatif « standard », il est entendu qu'il s'agit de la variété codifiée, la « variété savante » (Messaoudi, 2013a : 7). C'est, également, la langue qui bénéficie d'un statut *de jure* et qui est utilisée, à l'écrit, dans divers domaines (Messaoudi, 2013b) notamment juridique et administratif. Langue officielle du pays, l'arabe standard ne constitue, pourtant, pas la langue véhiculaire des marocains. Elle n'est parlée de façon spontanée par personne. Messaoudi souligne cette caractéristique :

> « L'arabe standard est soutenu par toutes les politiques linguistiques étatiques desdits pays et le Maroc ne fait pas l'exception. Certes, ce n'est pas une langue parlée spontanément par tous les citoyens, mais elle est, à des degrés divers, maniée par eux, à l'écrit et à l'oral (discours politiques, débats parlementaires, etc.) pour les sujets ayant trait à la vie publique et aux secteurs socioculturels et éducatifs. » (Messaoudi, 2013a : 8).

Interrogeant plusieurs sujets au sujet de cette variété, Jablonka constate qu'ils ressentent, pour la plupart, une certaine « insécurité linguistique » (Jablonka, 2013 : 100) lorsqu'il est leur est demandé de s'exprimer en arabe standard.

Boukous résume les fonctions de l'arabe standard comme suit :

> « L'arabe standard remplit les fonctions de langue des institutions religieuses et publiques. C'est donc à la fois la langue du champ du sacré, représenté par l'enseignement religieux et les pratiques liturgiques, et celle du domaine séculier, car c'est aussi la langue dominante dans le champ politique; en effet, l'arabe standard est employé dans les cérémonies officielles et les institutions politiques et administratives, en particulier lors des sessions parlementaires et dans les administrations publiques. C'est également la langue du pouvoir symbolique, i.e., c'est le code de la culture savante, celle des élites. » (Boukous, 2005 : 83).

Boukous, en mettant en évidence ces deux principaux domaines d'usage de l'arabe standard, nous permet de comprendre la présence de deux formes d'arabe standard : l'arabe classique et l'arabe moderne.

- *L'arabe classique*

L'arabe classique a été importé au cours du VIIIème siècle, lors des conquêtes arabes, celles-ci étant étroitement liées à l'expansion de l'Islam. Aujourd'hui, l'arabe classique est associé au livre sacré des musulmans, le Coran. Cette langue liturgique « perpétue la tradition religieuse » (Benzakour, 2000 : 67) au Maroc et elle ne constitue nullement une langue véhiculaire. Patrimoine de la civilisation arabo-musulmane, elle permet également d'assurer l'intercompréhension entre locuteurs arabes. Les contextes religieux ou politiques seulement

justifient l'usage de cette forme d'arabe, qui n'a que très peu évolué morpho-syntaxiquement depuis des siècles (Benzakour, 2000). Des affirmations récentes stipulent qu'au contraire l'arabe classique a subi des variations, à l'instar des autres langues du monde (Ayouch, 2012). Ce qui ne fait aucun doute aujourd'hui, c'est que cette langue n'est parlée de façon spontanée ou courante par aucun des marocains.

- *L'arabe moderne*

Proche de l'arabe classique par sa morphosyntaxe et phonologie, l'arabe moderne est, en fait, l'arabe standard qui est pratiqué à l'oral. Cette variété constitue une forme intermédiaire entre l'arabe classique et le dialecte marocain. L'arabe moderne est le résultat de la combinaison d'éléments morphosyntaxiques, phonologiques et lexicaux des formes classique et dialectale, marquée par un assouplissement grammatical. Son usage se limite toutefois aux catégories éduquées. On rencontre l'arabe moderne dans les médias, notamment les journaux télévisés ou à la radio.

Boukous (1995, 2005), par exemple, estime aussi qu'on peut concevoir l'arabe comme formant un continuum :

> « […] la diglossie arabe standard-arabe dialectal a tendance à se transformer en un continuum linguistique par l'émergence d'une variété médiane, un mésolecte s'intercalant entre les deux variétés distantes, il en résulte que le passage de la variété haute à la variété basse ou l'inverse se fait non plus de manière abrupte en quittant un système linguistique pour un autre, mais se déroule de façon douce et continue, car la base structurelle de l'arabe médian est en quelque sorte le commun dénominateur des structures des deux systèmes de base, celui de l'arabe standard et celui de l'arabe dialectal. » (Boukous, 2005 : 95).

La variété « médiane » évoquée par Boukous correspond à l'arabe moderne. D'après Boukous, la variété médiane se retrouve seulement dans les échanges oraux. Chez Youssi également il est question d'un arabe médian, utilisé exclusivement à l'oral.

> "[…] educated" exclusively spoken, Middle Moroccan Arabic (MMA) used between strangers for formal, official purposes" (Youssi, 1995 : 29).

Langue des médias, des situations formelles ou semi-formelles (Messaoudi, 2013b : 17), l'arabe moderne constitue pour les locuteurs instruits une alternative à l'arabe classique, au dialectal et au français :

> « […] les locuteurs ont de plus en plus tendance à employer cette variété pour éviter à la fois l'arabe standard, l'arabe dialectal et le français » (Boukous, 2005 : 82).

I.3.1.1. <u>L'arabe dialectal marocain, ou darija</u>

Au Maroc, la fonction de langue véhiculaire est remplie par l'arabe dialectal, dans la mesure où :

> « […] cette variété sert d'outil de communication effectif dans une situation marquée par la diversité linguistique entre les arabophones et les amazighophones et entre les amazighophones de dialectes différents. » (Boukous, 2005 : 84).

Langue non codifiée, la *darija* est spontanément utilisée comme véhicule de communication par les deux tiers de la population. En dépit du mépris qu'elle suscite chez certains et de sa dévalorisation sociale, elle reste la langue maternelle de la plupart des marocains et constitue la langue populaire par excellence. Jablonka souligne que la *darija* est :

> « […] très présente dans les différentes fonctions de la communication quotidienne orale et dans le savoir technique des locuteurs, mais [elle est] dépourvue tant de codifications reconnues que de statut officiel prestigieux. » (Jablonka, 2013 : 105).

C'est la *darija* qui constitue nettement l'outil principal de communication entre les locuteurs arabophones, ou berbérophones. L'arabe dialectal marocain n'est pas reconnu comme langue officielle, en revanche, ses domaines d'usage sont nombreux, et ils concernent essentiellement la sphère privée (Messaoudi, 2013b). Bien qu'il ne soit pas codifié par écrit, l'arabe marocain constitue un système linguistique bien individualisé.

En outre, il est de plus en plus rencontré à l'écrit (Aguadé, 2006). Messaoudi souligne cet aspect en affirmant que la *darija* :

> « […] sert à la communication à l'échelle du pays et qui a une visibilité de plus en plus grande dans le paysage urbain (à travers les planches publicitaires) et médiatique – notamment dans la création artistique chez les jeunes (chants, théâtre…). » (Messaoudi, 2013a : 7).

Elle est employée, notamment dans le domaine de la publicité ou sur des supports destinés au grand public, comme le code de la route (Messaoudi, 2002b). La « e-darija » est également en vogue au Maroc : il s'agit de la forme écrite de l'arabe marocain, utilisée sur Internet, notamment dans les échanges sur les réseaux sociaux, et dans les SMS (Caubet, 2005). Toutefois, l'absence de standardisation de l'arabe dialectal marocain est la raison pour laquelle on ne lui reconnaît nullement **«** *de jure* le droit de cité sur le marché linguistique » (Boukous, 2005 : 76).

Plusieurs éléments observés ces dernières années portent à croire que l'arabe dialectal marocain connaît une véritable expansion fonctionnelle. Il convient de mentionner les manifestations de cette évolution.

À partir de 2009, certaines séries télévisées commencent à être doublées en arabe dialectal, par la chaîne 2M, pour une plus grande accessibilité des programmes. Ces doublages ont suscité bien des critiques, voire des moqueries, et pourtant les feuilletons doublés, mexicains pour la plupart, rencontrent un grand succès (Miller, 2010 : 10). La forte audience, que l'on s'accorde à attribuer à la catégorie féminine de la démographie[6], prouve l'efficacité de cette politique et constitue un pas en avant dans la reconnaissance des qualités du dialecte en tant que langue de l'identité, bien que non officielle. Langue qui « ressemble et qui rassemble », le dialecte arabe du Maroc semble séduire le monde de l'audiovisuel, une voie indispensable à suivre s'il souhaite s'attirer les faveurs générales, ce que confirme Miller :

> « Le doublage des séries télévisuelles s'inscrit dans une dynamique très forte d'expansion de l'arabe marocain dans les médias, depuis un peu moins d'une décennie et marque une étape supplémentaire dans la voie pour la reconnaissance de la dârija comme une langue à part entière. » (Miller, 2011 : 2).

Figure 1 Couverture d'un numéro de Nichane, 2006. En gros titre : « A quoi sert le Premier Ministre ? »

Une autre preuve de la mise en valeur de cette langue nationale est son introduction, quoique très minoritaire, dans l'enseignement. La défense de la langue maternelle et de ses bienfaits a conduit la Fondation Zakoura Education, par exemple, à se servir de l'arabe marocain oral dans l'enseignement, afin de faciliter l'apprentissage de l'arabe de l'écrit (Ayouch, 2012).

Par ailleurs, la presse marocaine a vu naître un journal exclusivement en *darija*, l'hebdomadaire *Nichane* (cf. couverture d'un numéro), qui est paru pendant 4 ans seulement, du 9 septembre 2006 au 7 octobre 2010. La critique à l'égard de la politique, les offenses envers l'Islam et le manque de respect envers la famille royale ont conduit à l'arrestation de deux de ses journalistes. Le boycott persistant contre le journal, encouragé par des entreprises proches du pouvoir, a précipité sa fermeture. Pourtant, *Nichane* contribuait à promouvoir la

[6] Au niveau national 74,1% des femmes n'exercent pas d'activité professionnelle au Maroc. Au niveau rural et urbain, ce chiffre est respectivement de 63,1% et 81,6% (La femme marocaine en chiffres, Tendances d'évolution des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles, Haut-Commissariat au Plan 2011).

darija marocaine, laquelle doit subir l'hégémonie constante de l'arabe standard, variété écrite. Plus exactement, un journal intégralement publié en arabe dialectal marocain a l'avantage de pouvoir être compris par les masses non scolarisées du pays. Miller résume les trois fonctions de la presse marocaine en *darija* :

> « Plus largement, on peut se demander si l'écrit journalistique en *darija* a plutôt une fonction identitaro-politique (forger cette fameuse langue nationale en participant à en faire une langue littéraire) ou une fonction pédagogique (se rapprocher d'un lectorat peu scolarisé en utilisant un niveau de langue très simple) ou encore une fonction expressive (accompagner de nouveaux modes d'expression plus spontanés, créatifs, libérés, bref faire émerger une « langue-citoyenne »). » (Miller, 2011 : 2).

Seule la version électronique[7] existe toujours. D'ailleurs, l'Internet[8] contribue au renforcement de la *darija* sur la scène linguistique du pays (Atifi 2007, Miller 2012) notamment via la transcription des phonèmes arabes par l'alphabet latin ou, phénomène très en vogue parmi la jeunesse, à l'aide de chiffres, c'est-à-dire en utilisant la « e-darija » (Caubet, 2013). En effet, les forums et les réseaux sociaux sont l'occasion de parler en arabe marocain. Le caractère informel, voire intime, de ces lieux d'échange favorise largement l'emploi de la *darija*, langue de la vie « de tous les jours » (Youssi 1995). C'est souvent combiné au français que l'arabe marocain apparaît sur la toile. L'alternance codique qui se produit entre ces deux langues est un phénomène qui se trouve au centre de plusieurs études récentes (Atifi 2007, Miller 2012).

Il ressort de l'ensemble de ces travaux et observations que l'arabe dialectal marocain est une langue vehiculaire en plein essor au Maroc. Elle est de plus en plus représentée sur la scène médiatique, bien qu'elle ne bénéficie pas d'officialité dans les textes. Sa conquête de la toile et des réseaux sociaux depuis quelques années est une autre démonstration de sa popularité en tant que langue vernaculaire (Caubet, 2013). Il apparaît que sa nature de langue des échanges oraux n'entrave en rien son expansion fonctionnelle; au contraire, les nouveaux usages que les marocains font de leur *darija* prouvent que celle-ci participe activement à la

[7] Le site de *Nichane* est disponible à la page : http://www.nichane.info/

[8] L'Agence Nationale de la Réglementation des Télécommunications (ANRT) compte 14,9 millions d'internautes marocains en 2011, confirmant un net développement de l'Internet au Maroc mais aussi de l'équipement des ménages en matériel informatique. Rapport annuel de l'ARNT disponible sur le lien suivant : http://www.anrt.ma/sites/default/files/Rapport-annuel-2011_fr.pdf

dynamique de changement linguistique constatée par les sociolinguistes (Benítez Fernández et. Al., 2013).

Dans cette thèse, à travers l'analyse du langage dont usent les journalistes francophones marocains, il apparaîtra très clairement que la *darija*, utilisée à l'écrit, remplit plusieurs fonctions. À travers l'étude des emprunts à l'arabe marocain et à l'alternance codique français-arabe marocain relevés dans le corpus que nous explorons, nous verrons que ces phénomènes langagiers peuvent être révélateurs de ce revirement linguistique.

I.3.2. Les variétés berbères, ou « amazighes »

Le Maroc constitue le principal état berbérophone de l'Afrique, avec près de 12 millions de berbères, soit environ 40% de la population totale. La population berbérophone reste difficilement estimable. Les chiffres disponibles sont divers et montrent parfois des écarts non négligeables : 28% des Marocains parlent berbère, la langue *amazighe*, d'après Boukous (2008), 40% de la population selon Chaker (2009 : 1), 35 à 45% pour Benzakour (2000), et 28,2% d'après le recensement du Haut-Commissariat au Plan (HCP, 2004). Cette disparité prouve que l'amazighophonie est difficile à déterminer au Maroc, ce que confirme Salem Chaker lorsqu'il considère la question du berbère comme un « enjeu politique » (Chaker, 2009 : 1) au Maroc aussi bien que dans l'ensemble des pays berbérisants.

Le berbère compte trois dialectes, parlés dans des zones géographiques différentes. Le *tachelhit*, le *tamazight* et le *tarifit* sont des langues véhiculaires dans les zones berbérophones, essentiellement rurales. Il est important de savoir que les berbérophones ne vivent pas uniquement dans les zones à populations berbères. D'après Boukous, 21% des citadins marocains ont le berbère comme langue maternelle (Boukous, 2008 : 18).

La politique d'arabisation menée au Maroc a eu une conséquence notoire : l'altération morphosyntaxique de l'amazigh, comme subissant la pression arabe (El Couri, 2007).

Longtemps « strate surdominée » par les *hautes* langues du territoire, le berbère connaît à l'heure actuelle une certaine revitalisation, à la faveur de l'Institut Royal de la Culture Amazighe, l'IRCAM. Fondé en 2001 par le dahir, cet institut a pour vocation de donner au berbère « une nouvelle impulsion en tant que richesse nationale et source de fierté pour tous les Marocains » (Discours royal d'Ajdir, 2001). Concrètement, l'IRCAM organise des événements visant à mettre en valeur et à exposer la culture berbère sous ses différentes formes : artistique, linguistique, poétique etc. En 2003, la langue amazighe fait son apparition

dans les programmes scolaires. Des supports didactiques sont créés et introduits dans les écoles. Depuis cette année-là, le berbère peut être enseigné dans les écoles primaires, sans pour autant que cela ne soit une obligation pour les enseignants. L'absence de données indiquant le nombre effectif d'écoles, dans lesquelles l'amazigh est enseigné, peut constituer un obstacle considérable pour les études sur l'enseignement et la standardisation du berbère (Abouzaid, 2011). Aujourd'hui, c'est encore essentiellement le cadre familial qui permet la transmission du berbère.

Sa diffusion par les médias prend pourtant de l'ampleur à l'heure actuelle. La prise en compte de l'amazigh à la télévision date du 24 août 1994. Depuis cette date, la première chaîne de télévision du pays présente quotidiennement un journal de douze minutes, reprenant trois fois les mêmes informations avec un présentateur différent pour chacun des trois parlers *imazighen* : *tarifit* du Rif (Nord), *tamazight* du Centre-Est et *tachelhit* du Sud. Toutefois, et jusqu'à fin 2009, aucun des programmes, documentaires, émissions, films ou séries, n'était diffusé en langue berbère. En décembre 2009, la chaîne de télévision exclusivement en langue berbère voit le jour : Amazighia. La création de cette chaîne constitue une grande nouveauté (Miller, 2010). En plus de représenter les trois variétés de berbère, elle propose des programmes éducatifs pour l'apprentissage de l'alphabet berbère, le *tifinagh*. L'ouverture des médias sur la langue amazighe constitue l'une des preuves concrètes de l'évolution du paysage linguistique médiatique du Maroc. La chaîne nationale « non berbérophone » Al Aoula commence à diffuser des programmes en langue berbère, quoique de façon très ponctuelle. En guise d'exemple nous citons la soirée musicale[9] diffusée en hommage au célèbre musicien berbère Mohamed Rouicha.

L'intercompréhension entre les locuteurs des différents berbères reste faible, surtout entre berbérophones du Sud et du Nord, comme l'écrit le linguiste berbérisant Salem Chaker :

> « Très grossièrement, on peut considérer que le degré d'intercompréhension est inversement proportionnel à l'éloignement géographique […] » (2001 : 3762).

Le processus d'aménagement de l'*amazigh*, lancé en 2002, et les avancées en matière d'intégration de cette langue dans l'enseignement ont fait naître l'idée de création d'une

[9] Programme diffusée le vendredi 2 novembre sur Al Oula, première chaîne de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision.

norme unificatrice afin d'assurer « l'unité » entre les Imazighen [10]du Maroc (Boumalk, 2009 : 59). Pour être certain de pouvoir comprendre et se faire comprendre dans tout le pays, il est préférable pour les berbérophones originaires de régions différentes d'employer le dialecte populaire marocain (Abouzaid, 2011 : 45). Ce dernier est hautement concurrencé par le français.

I.3.3. Le français

I.3.3.0. Une présence historique

Le français représente la deuxième langue du pays, aussi bien dans l'administration qu'en tant qu'instrument de communication. La présence de la langue française sur le territoire date naturellement du début de l'ère coloniale, en 1907, lorsque l'armée française est arrivée à Casablanca. La présence du français en terre marocaine est historique. Son officialité, elle l'obtient grâce à la signature du traité de Fès le 30 mars 1912. Langue des occupants, elle devient aussi, dès 1912, langue officielle du pays, celle de l'éducation et de l'administration. Une fois l'Indépendance proclamée, le 2 mars 1956, une politique d'arabisation est engagée visant à évincer la langue française à la faveur de la langue nationale, l'arabe. En 1959 un rapport[11] officiel mentionne l'instruction suivante :

> « […] le français doit être enseigné désormais comme une "seconde langue", comme un moyen de relation et non plus comme une langue de culture ». (cité par Zouaoui, 2005 : 178).

Vestige de l'ère protectorale, elle a laissé derrière elle les traces d'un idiome de prestige. Mais c'est aussi une langue inégalement « connue » ou maîtrisée par le peuple marocain.

[10] Pluriel de « amazigh », signifiant littéralement « hommes libres ». Au sujet des revendications identitaires des berbères, voir Pouessel Stéphanie , « Du village au « village-global » : émergence et construction d'une revendication autochtone berbère au Maroc » , *Autrepart*, 2006/2 n° 38, p. 119-134.

[11] Rapport de synthèse sur les problèmes de scolarisation des enfants marocains, et sur les solutions proposées par la division de l'enseignement primaire dans le cadre du plan quinquennal 1960 1964; MEN; Rabat; septembre 1959; 25 p; archives du Centre National de Documentation.

I.3.3.1. Le français au Maroc actuel

Au Maroc, la langue française connaît même une seconde vie sans pour autant jouir d'une officialité, ni d'une quelconque reconnaissance, même moindre, dans les textes officiels (Benzakour 2010, Messaoudi 2010, 2013). La réalité linguistique dévoilée par le Recensement général de la population et de l'habitat de l'année 2004[12] montre que le français fait partie du duo de langues parlées et écrites par les marocains ; 30,3% parlent et écrivent le français en plus de l'arabe, 9% déclarent avoir une autre langue en plus du français et de l'arabe. Au total, 39,3% des Marocains de plus de 10 ans peuvent communiquer en français, de façon orale ou écrite. Sachant que le taux officiel d'analphabétisme est de 43%, ce taux est largement à prendre en considération. Tout au moins, il prouve que le français n'a que quelque peu reculé malgré l'ambitieuse politique d'arabisation amorcée dès l'Indépendance. Le français fait partie intégrante du quotidien du peuple marocain ; le contact avec cette langue est quasiment systématique, d'autant plus que l'accès au savoir passe souvent par le français.

Le volume horaire d'enseignement du français est de six à huit heures de cours par semaine dans le primaire, et de cinq heures dans le secondaire. Dans les écoles privées[13], ce volume est renforcé (Benzakour 2010). Les conversations privées faites en français concerneraient donc essentiellement les milieux bourgeois citadins (Benzakour 2007, Messaoudi 2010 Abouzaid 2011). L'usage du français dépend des facteurs sociaux et spatiaux, mais aussi professionnels et familiaux. Ce qui est certain, c'est que la présence de cette langue sur le territoire se manifeste dans toutes les classes sociales, que ce soit de façon sporadique - par des emprunts linguistiques – semi-courante ou courante. Le français au Maroc est la langue d'écrivains célèbres tels que Tahar Ben Jelloun, Driss Chraibi et autres. C'est la fonction « culturelle » du français. Il a parallèlement un rôle fonctionnel, « utilitaire » (Messaoudi, 2010). En effet, on l'utilise et on le croise à de multiples occasions, dans la vie quotidienne. Films, émissions de télévisions, panneaux de signalisation, enseignes publicitaires sont en français, de façon courante. C'est ce que remarque Benzakour :

> « Une simple promenade en zone urbaine marocaine permet de se rendre compte par soi-même que le français qui s'y pratique ne se réduit pas à la variété académique; bien au contraire, c'est des variétés inégalement maîtrisées, qui parviennent à l'oreille ou au regard

[12] Cf. Tableaux.

[13] Sur l'ensemble des enfants scolarisés, l'enseignement privé compte 9,3% au primaire, 4,7% au secondaire collégial et 5,9% au secondaire qualifiant contre les proportions respectives de 4,7%, de 1,4% et de 6,7% en 1999-00 (PNUD 2010).

> du passant, pour peu qu'il soit attentif. Ces variétés, on les rencontre à chaque coin de rue. On les voit dans les affichages public et commercial; on les entend, à longueur de journée, dans les radios et les chaînes de télévision nationales et satellitaires. Elles s'étalent dans les revues et journaux; elles se prescrivent dans les notices de médicaments. Elles se réinventent dans les écrits littéraires. Bref, le français est partout présent, même si d'aucuns le confinent dans les sphères de l'élite urbaine, en occultant variétés basses et variétés appropriées. » (Benzakour, 2010b : 36).

Messaoudi aborde également le sujet de la visibilité de la langue française dans l'espace public et met en exergue le fait que cela aboutisse à un bilinguisme visuel récurrent :

> « Au Maroc, une fois franchies les frontières, et allant plus en avant, dans le pays, le visiteur est toujours accompagné de ce bilinguisme à travers différents supports […]. Ce bilinguisme est devenu tellement familier aux marocains, qu'ils finissent par ne plus y prêter attention ! » (Messaoudi, 2010 : 59).

La langue française est présente dans les médias de façon ultra-systématique. Les marocains l'entendent quotidiennement et la lisent, à travers la télévision, la radio et la presse écrite. Les chaînes télévisées de la Société Nationale de Radiodiffusion et Télévision (SNRT) ainsi que celle de la Société Soread 2M diffusent leurs informations télévisées en français au moins une fois par jour. Ces chaînes transmettent aussi de nombreux films et séries en langue française. Cela suppose que les marocains connaissent la langue de l'ancien colon. C'est aussi le signe d'une forte implication de la langue française dans la vie quotidienne du peuple.

La présence du français se fait également par la radio :

> « Au Maroc, l'ouverture concerne principalement les radios privées avec l'arrivée de dix radios privées en 2006 et neuf en 2009. Certaines de ces radios sont plutôt francophones, alternant des journaux arabes et français comme Médi 1 (créée en 1980), Atlantic (2006) ou Luxe Radio (2009). » (Miller, 2010).

Enfin, l'explosion de l'Internet n'a fait que conforter la langue française dans son statut de « langue privilégiée ». Les choix linguistiques pour les discussions sur Internet montrent que le français a une position privilégiée (Atifi, 2007). De façon générale, l'opinion que se font les marocains et marocaines au sujet de cette langue est plutôt positive. Ziamari (2009) a interrogé des étudiants marocains concernant l'utilité de la langue française dans leurs objectifs personnels. Parmi les langues en présence au Maroc, les étudiants placent le français en premier choix, arguant qu'il s'agit de la langue qui leur assure un avenir social confortable. Le français comme langue de renom est aussi l'une des raisons pour lesquelles il occupe une place d'honneur dans les esprits des étudiants marocains. La valeur « économique » de la

langue française reste une des motivations principales de son apprentissage et de sa maîtrise (Boukous 2008, Ziamari 2009). Grâce à plusieurs enquêtes menées auprès d'étudiants marocains, De Ruiter constate que la langue française est importante aux yeux des jeunes, qui la maîtrisent « encore bien » et qu'elle est utilisée dans une large mesure (De Ruiter, 2006).

Au bout du compte, la langue française montre un triple visage au Maroc (Benzakour 2000, Benzakour 2007). Le premier, sans doute le plus courant, est le français « basilectal »[14], celui du « petit peuple ». C'est un français qui n'est pas maîtrisé. Les masses populaires rurales non scolarisées sont nettement moins au contact de cette langue française présente pourtant dans leur pays, et ils ne l'utilisent que sous la forme d'emprunts adaptés. Le français basilectal est celui qui est appris « sur le tas », par des personnes peu alphabétisées. Il consiste en une connaissance limitée du vocabulaire français, une capacité d'expression très faible ainsi qu'une maîtrise moindre de la syntaxe. Le contact occasionnel avec des français ou des francophones peut être révélateur de l'usage de cet idiome :

> « Il est l'idiome de communication d'un personnel non ou peu alphabétisé, au service ou en contact avec une population française ou francophone vivant ou en visite au Maroc ; c'est le cas actuellement des employés de maison, des jardiniers, des guides touristiques de fortune, des agents de service des sociétés privées franco-marocaines, etc. » (Benzakour, 2007 : 52).

La seconde variété de français que distingue Benzakour est dite « mésolectale ». Il s'agit de la variété de français utilisée par la plupart des francophones marocains. Le français mésolectal correspond en fait à une forme de français qui s'est acclimatée à l'environnement socio-culturel marocain.

> « Il est une variété largement traversée par les cultures et les langues en présence, qui l'enracinent dans le terroir marocain. » (Benzakour, 2007 : 54).

L'acclimatation du français est facilement observable. Les mots faisant référence aux réalités marocaines truffent le discours de ceux qui parlent cette variété. En somme, c'est le français acclimaté, celui qui porte la marque de l'environnement multilingue dans lequel il baigne que l'on entend/lit le plus au Maroc. C'est le français des médias marocains, de la presse et de la télévision. Les emprunts sont systématiques et, de surcroît, souvent employés de façon tout à fait ordinaire.

Enfin, la dernière variété est celle du français élitaire, du français « parfait », qui

[14] Le basilecte correspond à « la variété [...] la plus éloignée du pôle défini comme supérieur » (1997 : 60). (Chaudenson, 1997 : 60). Le mésolecte est défini ainsi « Dans une situation de continuum linguistique, [...] désigne les productions, souvent interférentielles qui se classent dans la zone intermédiaire entre les deux variétés désignés par ces termes ». (Chaudenson, 1997 : 210).

correspond au français de France à tous les niveaux : lexical, phonologique et morphosyntaxique. Ce français « acrolectal » (Benzakour 2000), pratiquée exclusivement par l'élite urbaine, est une langue de qualité qui se refuse à admettre en son sein un arabisme quelconque qui afficherait un détachement avec la norme « exogène ». Ce français est, évidemment, très minoritaire et concerne actuellement les personnes ayant reçu une éducation dans les établissements où le français est la langue d'enseignement. Les cours dispensés en français de façon absolue sont coûteux, d'où l'aspect minoritaire des personnes parlant le « français de France » au Maroc. Le retrait est volontaire :

> « La reproduction fidèle d'un modèle exogène montre une volonté, de la part de cette élite, de perpétuer une langue « assimilatrice » qu'elle maîtrise parfaitement, c'est-à-dire qu'elle maintient paradoxalement dans son rôle de pure langue étrangère. » (Benzakour, 2007 : 52-53).

Pour maintenir cette « qualité » du français, les locuteurs de la variété acrolectale font le choix du « tout français » : journaux, chaînes de télévision par satellite, radios françaises, relations avec la France etc.

La langue française au Maroc est donc diversement parlée et maîtrisée, le contexte social étant un facteur décisif. Néanmoins, sa présence générale ne fait nul doute. Cette « strate coloniale » constitue toujours un tremplin vers la connaissance, la réussite professionnelle et vers la modernité (Messaoudi 2010, 2013)

I.3.4. L'anglais

I.3.4.0. Une langue dominante

> "There has never been a language so widely spread or spoken by so many people as English"(Crystal 1997:139).

Il est commun de considérer que la langue anglaise bénéficie d'une position tout à fait exceptionnelle, celle de langue de communication internationale. Le modèle gravitationnel (Calvet, 1999) représente la situation qui caractérise les langues du monde. Elles évoluent toutes autour d'une langue centrale, l'anglais. Calvet décrit avec précision cette organisation linguistique :

> « Nous avons, au centre, une langue « **hypercentrale** », l'anglais, pivot de l'ensemble du système, dont les locuteurs manifestent une forte tendance au monolinguisme. Autour de cette langue hypercentrale gravitent une dizaine de langues « **supercentrales** » (espagnol, français, hindi, arabe, malais...), dont les locuteurs, lorsqu'ils acquièrent une seconde langue,

> apprennent soit l'anglais soit une langue de même niveau, c'est-à-dire une autre langue supercentrale. Elles sont à leur tour pivot de la gravitation de cent à deux cents langues centrales autour desquelles gravitent enfin six à sept mille langues **périphériques**. Dans cette organisation tridimensionnelle et pyramidale, dont le ciment est constitué par les bilinguismes, on comprendra aisément que les langues les plus menacées – celles dont la transmission est la plus aléatoire – sont les langues périphériques […] » (Calvet, 2006 : 26).

La mondialisation et le poids de la première puissance mondiale, les États-Unis, sont deux facteurs à l'origine de la place prépondérante de l'anglais sur le marché linguistique actuel. Cette hégémonie a plusieurs conséquences linguistiques. Par exemple, les pages Internet en langue anglaise sont les plus nombreuses (Crystal, 2001). Ces dernières années, cette tendance semble s'atténuer toutefois. D'après les récents travaux de Calvet (2007), les avancées technologiques, notamment le système Unicode, ont permis à de nombreuses langues d'être représentées sur la toile au cours de la dernière décennie. Cette évolution a contribué à atténuer la suprématie de l'anglais sur l'Internet. Calvet explique que la « barrière douanière » autrefois imposée aux langues, en raison de leurs contraintes graphiques (comme le chinois, le russe, l'arabe ou l'hébreu), a été levée grâce au progrès dans le domaine informatique.

Il en résulte une possibilité d'accès à l'Internet pour ces langues. Calvet propose, donc, de revenir sur les travaux consacrés au blocage technique que rencontraient la grande majorité des langues pour accéder à l'Internet :

> « En fait les choses sont en pleine évolution. Entre 1998 et 2000, le pourcentage de page en anglais a baissé de 20% (60% de pages en anglais en 2000), celui des pages en espagnol a augmenté de 95% (4,85% de pages), celui des pages en français a augmenté de 55% (4,39%) , celui des pages en portugais a augmenté de 162% (1,97%), etc. Et une étude réalisée en 2001 montrait que le pourcentage de pages en anglais était descendu à 50% tandis que celui des pages en espagnol atteignait 5,62%, celui des pages en français 4,57 %, etc. » (Calvet, 2004 : 7-8).

Il reste que l'anglais comme *lingua franca* dans le monde professionnel est toujours d'actualité (Millot, 2012). Certains, comme Grin, défendent que le « tout à l'anglais » présente de multiples inconvénients, notamment au niveau économique (Grin, 2005 : 65-66).

C'est visiblement la langue anglaise qui accompagne les notions et concepts nouveaux. L'irruption d'anglicismes dans une langue est hautement liée à l'importation d'innovations. La défense des anglicismes tient pour beaucoup à cette fonction-ci, compte tenu du fait qu'entre idiomes « […] les différences peuvent être si grandes qu'il vaut mieux créer des éléments lexicaux nouveaux. Et c'est là que très souvent la langue étrangère,

porteuse de cette autre culture, s'introduit dans le discours de la langue maternelle. » (Bogaards, 2008 : 31). L'anglais constitue aussi la langue de la recherche scientifique. À ce titre, Frath la compare au grec et au latin :

> « La langue anglaise est devenue la *lingua franca* du monde scientifique moderne. Elle joue le rôle du grec à l'époque de Jésus-Christ (le Nouveau Testament a été écrit en grec), du latin au Moyen-Age et du français jusqu'au siècle dernier. […] Il se trouve que c'est l'anglais qui occupe maintenant cette position, en raison de la domination économique et culturelle des Etats-Unis. » (Frath, 2001 : 32).

Ce monopole est révélateur du fait indéniable que l'anglais véhicule non seulement la modernité mais également le savoir. Ce débat permet de s'interroger sur la réaction de la langue française et sur son évolution. L'enjeu, en matière de francophonie mais surtout pour les langues dont la survie ne dépend plus que de quelques locuteurs, peut devenir important (Calvet 1992, 2002).

I.3.4.1. L'anglais au Maroc

Le premier contact avec l'anglais remonte à la Seconde Guerre Mondiale, lorsque les Américains implantèrent des bases aériennes sur le territoire marocain. Outre cet épisode, la langue anglaise n'a pas de réels antécédents au Maroc, contrairement au français ou à l'espagnol. Nous l'avons vu, l'arabophonie, la francophonie et la berbérophonie coexistent de façon certaine sur le territoire marocain. De son côté, la langue anglaise s'insère progressivement dans le marché linguistique marocain et tend à garder sa « réputation » de langue de la modernité.

Le français du Maroc se trouve nettement concurrencé par l'anglais, depuis une dizaine d'années. Dans son observation de la dynamique de la situation linguistique du pays, Boukous affirme que l'anglais s'instaure dans les domaines stratégiques et qu'il « tend à jouer le rôle d'outsider dans la compétition linguistique en vue de servir de véhicule au transfert de technologie et d'outil d'appropriation de la modernité » (Boukous, 2005 : 40).

Cet ambitieux dessein est devenu réalisable grâce à une entrée de la langue dans les programmes d'éducation. Aujourd'hui, l'anglais est enseigné dans les établissements publics et privés à des volumes horaires différents et à partir de niveaux distincts. L'anglais correspond à la deuxième langue étrangère, la première étant la langue française. Dans le secteur public, les élèves commencent à apprendre l'anglais pendant le cycle secondaire, lors de la dernière année collège (ce qui correspond à la 4ème au Maroc), à raison de deux heures

par semaine[15]. Au lycée, les élèves choisissent leur deuxième langue étrangère parmi l'anglais, l'espagnol et parfois l'allemand. Le français est obligatoire. Le volume horaire pour la deuxième langue étrangère choisie est de trois heures par semaine, ce jusqu'à la dernière année du cycle secondaire supérieur (la 7ème), conduisant à l'examen national du baccalauréat.

L'anglais peut être enseigné aux très jeunes uniquement dans les écoles privées. Les établissements privés représentent au Maroc un acteur majeur sur la scène de l'éducation. D'ailleurs, en 2003-2004, le nombre d'élèves total, tous cycles confondus, scolarisés dans le secteur public s'élève à 280 148, contre 138 727 élèves en 1991-1992, soit une hausse annuelle moyenne de 6%[16]. Certains établissements privés proposent des cours d'anglais dès le préscolaire. Dans l'enseignement supérieur, l'Université Al Akhawayn fait exception, puisque l'anglais y est la langue d'enseignement. Dans le public, ce n'est qu'à partir de la première année du cycle secondaire que l'anglais fait son apparition. « L'anglophonie éducative » reste réduite, le français conserve sa place mais le concurrent devient sérieux. D'autant plus que la demande se fait de plus en plus forte, comme l'attestent les instituts britanniques et américains qui proposent des cours de langue anglaise, comme le British Council[17] qui œuvre à mettre « en contact les Marocains et les Britanniques pour leurs bénéfices à tous ».

L'anglophonie se manifeste aussi dans les médias. La presse émise à l'étranger, de même que les chaînes télévisées ou les radios sont diffusées dans le royaume et elles poussent l'anglais à concurrencer le français, jusque-là bénéficiant d'un champ d'action en tant que « langue seconde ». L'Étude de Développement du secteur de la presse écrite, réalisée par le Ministère de la Communication en 2011 ne donnent aucune donnée concernant la presse en langue anglaise (cf. Chapitre 3, 2.2). Les journaux de langue anglaise ne sont pas très nombreux. Boukous et Benzakour citent les titres « Morocco Today », « Hello Morocco ».

[15] Les informations nous ont été données par un groupe de collégiens du collège Yacoub el Mansour, situé à Marrakech. Les cours d'anglais ne sont pas toujours dispensés dès le collège, néanmoins.

[16] Données fournies par le Bureau International d'Education http://www.ibe.unesco.org/International/ICE47/English/Natreps/reports/morocco.pdf

[17] http://www.britishcouncil.org/fr/morocco.htm

I.3.5. L'espagnol

Tout comme le français, l'espagnol est une langue historique au Maroc, liée principalement à deux circonstances (Boukous 2005) :

- l'arrivée des réfugiés Mauresques et juifs après la fin de la Reconquête de l'Espagne par les chrétiens, à la fin du XVème siècle
- Le Protectorat espagnol instauré par le traité du 27 novembre 1912

Après l'indépendance de 1956, la langue espagnole perd son statut[18] et elle a reculé de façon drastique :

> « L'espagnol a vu ses positions rétrograder en tant que langue de travail dans l'enseignement, l'administration, les médias, la vie économique et culturelle. » (Boukous, 2008 : 28).

Toujours présent, néanmoins, sur le sol des deux enclaves, Ceuta et Melilla, l'espagnol influe sur le parler arabe dans certaines régions du Nord du pays sous forme d'emprunts et d'alternance codique entre l'arabe dialectal marocain et l'espagnol (Loulidi Mortada 1998, Ziamari 2008). Les zones périphériques aux enclaves espagnoles sont caractérisées par des locuteurs qui connaissent mieux la langue espagnole que le français. Souvent, ce sont les personnes âgées qui sont bilingues arabes/espagnol. Mais lors d'une visite dans la ville de Fnideq, située à six kilomètres de Ceuta, nous avons pu constater que les plus jeunes emploient systématiquement des mots venant de la langue espagnole, preuve des interférences de cette langue sur la langue locale. Les mots empruntés d'habitude au français se trouvent être pris à l'espagnol dans cette région.

Dans ces régions du Nord, l'espagnol est présent dans la presse quotidienne, à la radio et à la télévision. Le journal télévisé de Al Oula, première chaîne de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT) ainsi que celui de la chaîne 2M diffusent quotidiennement un journal d'informations en espagnol. L'espagnol est enseigné dans les lycées sur choix des élèves. Certaines universités proposent des cursus d'espagnol, celles de Tétouan, Rabat, Casablanca, Fès et Agadir. Il faut noter également la présence de six centres de l'Instituto Cervantes[19] au Maroc. Le dynamisme de l'enseignement de la langue espagnole est attesté, contribuant à faire du Maroc le pays arabe dans lequel cette langue est la plus

---

[18] L'espagnol est langue officielle des institutions du protectorat espagnol dans certaines régions du Nord et du Sud du Maroc. L'Indépendance du Maroc reconnue par l'Espagne a eu lieu le 7 avril 1956.

[19] Information disponibles sur la page : http://www.cervantes.es/sobre_instituto_cervantes/direcciones_contacto/sedes_mundo.htm#afr

présente (Valenzuela, 2004).

I.3.6. Conclusion sur les langues du Maroc

Le rapport du Recensement général de la population et de l'habitat de 2004, réalisé par le Haut-Commissariat au Plan, délivre des informations concernant les langues parlées et écrites par les marocains :

Tableau 1: Langues parlées chez les marocains de plus de 5 ans (Haut-Commissariat au Plan, 2004)

LANGUE PARLEE	POURCENTAGE
Arabe dialectal	**89,8**
Amazigh	28,2
Hassaniya	0,7

Tableau 2: Langues parlées et écrites chez les marocains de plus de 10 ans (Haut-Commissariat au Plan, 2004)

POPULATION 10 ANS ET PLUS	POURCENTAGE
Aucune	43
Arabe seul	**17,3**
Arabe et Français seuls	**30,3**
Arabe, Français et Autres	9,1
Arabe et Autres, sauf Français	0,1
Autres	0,2

Les chiffres mis en gras constituent les indications les plus importantes pour notre étude. L'arabe dialectal est statistiquement la langue véhiculaire du pays. Près de 90% des marocains la pratique. Le second tableau montre les combinaisons de langues connues. Il nous apprend que 43% des personnes âgées de 10 ans et plus sont analphabètes. Parmi les personnes lettrées, celles qui ne connaissent que l'arabe ne représentent que 17,3%. La grande majorité

des personnes sachant lire et écrire, soit 30,3 % des 57%, possèdent à la fois l'arabe et le français. Cela est sans compter le nombre de personnes connaissant un trio de langues ; finalement, le pourcentage de marocains parlant et écrivant en langue française s'élève à 39,4%. La langue véhiculaire est l'arabe tandis que la langue de l'écriture est majoritairement le français. D'après les chiffres du HCP est à exclure la probabilité d'une langue étrangère concurrençant le français. En revanche, ces tableaux mettent en évidence la distinction entre les langues dominantes de l'oral et de l'écrit, c'est-à-dire la bipartition qui caractérise le marché linguistique marocain (Boukous 2008).

Ces données sont fournies par le Haut-Commissariat au Plan et ne constituent en aucun cas les résultats de nos recherches. Compte tenu des antécédents berbères du pays et des millions de marocains vivant dans les zones berbérophones, il est surprenant que seulement 28,2% de l'ensemble de la population parle cette langue. Les locuteurs berbères urbains, pratiquant l'amazigh dans la sphère familiale et privée, ne semblent pas avoir été pris en compte dans ces chiffres. L'absence de cohésion et la disparité des pourcentages indiquant la part de berbérophones au Maroc montrent que les données ne sont pas certaines. Les enjeux politiques interfèrent nettement dans l'estimation du nombre de berbérophones au Maroc, et le statut délicat de l'amazigh l'a empêché de jouir d'une transparence statistique totale. Aussi, les associations de défenseurs de la langue berbère et de son patrimoine général ainsi que les spécialistes de la langue amazighe considèrent, de leur côté, que les locuteurs berbères comptent pour 50% des marocains (Rapport alternatif de Tamazgha au Comité pour l'Elimination de la Discrimination Raciale 2003). Il existerait, selon certains berbères, un sentiment amazighophobe chez quelques arabes. Le philosophe marocain Abid Al Jabiri est généralement cité en tant que grand défenseur de l'arabe au Maroc. Il s'est clairement opposé à toute forme de l'amazigh au Maroc, au cours des années 1970, en suggérant par exemple qu' « il faut extirper ces dialectes berbères » (El Jabiri, 1974). La langue berbère est parfois méprisée par les arabophones, considérant leur langue plus prestigieuse car associée à la civilisation conquérante. El Jabiri, pourtant d'origine berbère, a déclaré d'ailleurs « Quand j'étais berbère, j'avais un complexe d'infériorité ». Cette attitude négative et nationaliste ne concerne qu'une infime partie de la population marocaine. La plupart des citoyens voient d'un bon œil la diversité linguistique, comme le prouvent les récents progrès en faveur de la reconnaissance officielle de l'amazigh et de son enseignement dans les établissements publics.

I.4. Conséquences du plurilinguisme sur les langues du Maroc

Compte tenu de cette situation linguistique complexe, les langues sont en interaction constante. Ce « marché des langues » du Maroc (Boukous, 2008 : 34) implique que des interférences se produisent, ressenties essentiellement sur le plan lexical. Weinreich définit une interférence comme étant « ces cas lors desquels les langues dévient de leur norme et qui se produisent dans le discours des bilingues comme le résultat de leur familiarité avec une ou plusieurs autres langues, i.e. comme le résultat du contact de langues[20] » (Weinreich, 1953 : 1). Comme vu précédemment, l'état de bilingualité est fréquent au Maroc. Aussi, les marocains sont conscients que la langue qu'ils emploient n'est pas l'unique langue du pays[21]. En outre, la hiérarchisation même qui ressort du constat linguistique, et dont plusieurs marocains ont fait état avant nous (Boukous, 2005), influe à la fois sur les langues en présence mais aussi sur le comportement langagier bilingue. Plus que coexistence, Boukous parle d'une compétition entre les langues (cf. Schéma (1) à la page suivante). La notion de diglossie a longtemps été la seule « candidate » pour décrire la situation linguistique du Maroc. Néanmoins, le panorama des langues de ce pays ainsi que les pratiques réelles constatées suffisent à éliminer l'éventualité d'une diglossie au Maroc. Nous nous pencherons sur les approches théoriques de la diglossie dans le deuxième chapitre de cette partie, et nous proposerons une conclusion quant au cas des langues du Maroc.

[20] "Those instances of deviation from the norms of either language which occur in the speech of bilinguals as a result of their familiarity with more than one language, i.e. as a result of language contact, will be referred to as interference phenomena." (Weinreich, 1953 : 1).

[21] Nous souhaitons mentionner le fait que les informations télévisées sont diffusées sur El Oula et sur 2M en plusieurs langues : en arabe classique, en français, en espagnol et en *amazigh*.

Figure 2 Schéma des interactions des langues en présence au Maroc (Boukous, 2008 : 34)

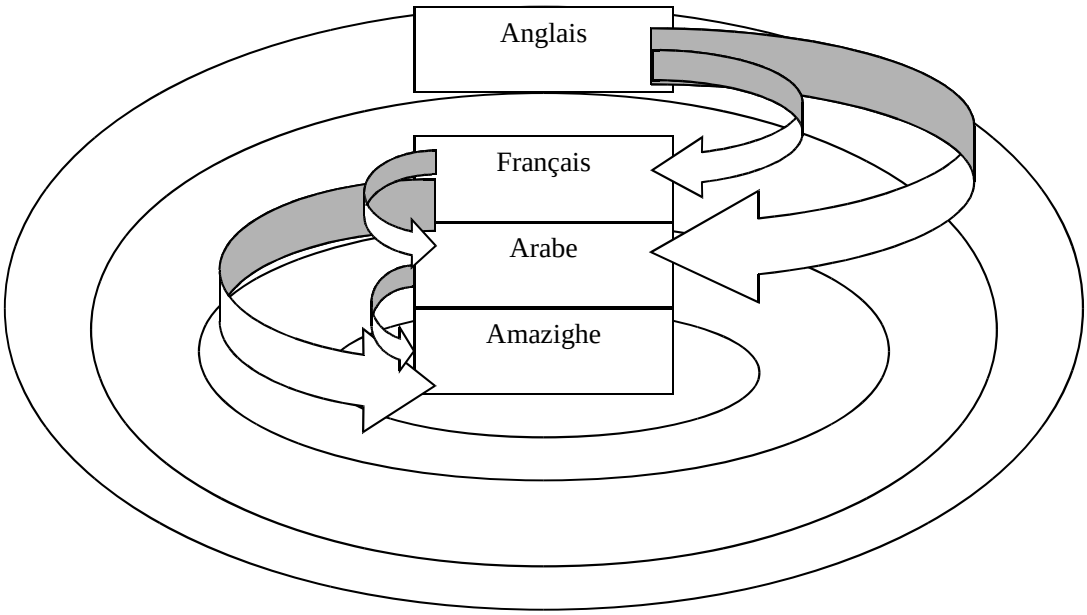

D'après ce schéma, la coexistence de langues sur le territoire implique que s'instaurent, de façon plus ou moins spontanée, des liens qui *de facto* se manifestent par des transferts. Le français en terre arabe et berbère est un important fournisseur de mots à la langue arabe ainsi qu'à la langue amazighe.

L'anglais se démarque des langues qui lui sont subordonnées, du moins, des langues qui ne bénéficient pas d'un statut international privilégié. La hiérarchie telle qu'elle est présentée par Boukous permet de concevoir uniquement les transferts qui s'effectuent entre les langues *hautes* et les langues *basses*, c'est-à-dire la dynamique *verticale* qui caractérise la situation sociolinguistique du pays. Nous remarquons que d'après ce schéma l'arabe est en interaction avec chaque autre langue en présence dans le pays. Elle est passive et active à la fois, respectivement réceptrice et émettrice.

II. CADRE DE LA RECHERCHE ET OBJECTIFS

II.1. Les études sur l'emprunt

Avant d'aborder l'aspect théorique du sujet d'étude de notre thèse, il convient de présenter quelques analyses et observations faites par des linguistes qui nous ont précédée et dont les travaux, guidés par le thème de l'emprunt linguistique, ont inspiré notre recherche. La littérature qui traite de la question est abondante. Nous avons remarqué toutefois qu'en linguistique, les études sur les emprunts portent principalement sur trois axes.

Le premier traite les questions théoriques à propos du phénomène de l'emprunt. Les réflexions ont commencé très tôt. C'est ainsi que dès l'Antiquité, Aristote s'est interrogé sur la force stylistique de l'emprunt à une langue étrangère, la *glôtta*, en poésie mais également sur ce en quoi consiste ce phénomène linguistique. Beaucoup plus récemment, Louis Deroy a écrit un ouvrage consacré intégralement à ce sujet, le titre sans équivoque étant L'emprunt linguistique. Synthèse bien menée des principales études sur le sujet, l'ouvrage qui fait encore référence aujourd'hui aborde la question de l'emprunt surtout sous son aspect diachronique. Deroy fait essentiellement référence aux emprunts anciens que la langue française a accueillis, provenant entre autres du latin, du grec et des langues germaniques. Il prend plusieurs exemples et apporte des informations sur l'ancienneté des emprunts.

Les approches lexicologiques traditionnelles considèrent l'emprunt comme l'une des manifestations évidente de l'évolution de la langue. La dimension diachronique est présente dans les études de linguistes qui s'attachent à remonter dans l'histoire du mot, à enquêter sur le contexte dans lequel le transfert s'est effectué. En effet, de nombreux auteurs se sont intéressés à l'origine des emprunts ; les études associent les importations de mots étrangers aux périodes et événements historiques qui constituent les contextes. Par exemple, le point d'ancrage des italianismes dans la langue française est systématiquement associé à la Renaissance. Répertorier les mots d'origines étrangères constitue une mission qui a suscité beaucoup d'intérêt, étant donné non seulement sa complexité mais aussi le fait que cela soit d'un grand intérêt pour le locuteur ordinaire du français, le « non linguiste ». De façon générale, l'emprunt linguistique est associé à l'histoire des langues concernées par le transfert, la langue d'origine et celle qui reçoit l'emprunt. Dans ce domaine, on peut citer les linguistes qui ont enquêté sur l'histoire de la langue française, comme le philologue Brunot et ses successeurs et leur monumentale entreprise, Histoire générale de la langue française (1938) et plus récemment Henriette Walter, qui s'est longuement penchée sur la relation linguistique intime entre la France et l'Angleterre (Walter, 2001).

L’apport théorique de Deroy a largement servi par la suite. Par exemple, sa définition de l’emprunt linguistique se trouve être citée dans de nombreux ouvrages et articles. Délimiter ce concept d’emprunt, c’est une tâche qu’a tenté d’accomplir également Haugen (1950) aux États-Unis, donnant une nouvelle direction aux études sur les emprunts. Ce linguiste américain a mis en exergue les effets du transfert du mot sur la langue réceptrice ainsi que les modifications que subit l’emprunt, distinguant deux types de transfert possibles : l’importation et la substitution. La volonté d'établir des catégories est presque systématique chez les linguistes qui se sont penchés sur les emprunts. Plusieurs typologies ont été proposées, celles de Betz (1949), côté allemand, servant de point de départ aux classifications données par les américains Haugen (1950) et Uriel Weinreich (1953) et plus tard Humbley (1974) pour la France.

Il est sans doute important d’évoquer les travaux de Weinreich, linguiste pionnier en matière de linguistique de contact, et dont la démarche est plus résolument sociolinguistique. En 1953, dans son célèbre Languages in contact, sa thèse est la suivante : le bilinguisme, et le multilinguisme en général, engendrent des « interférences » à la fois dans la parole, « speech », et dans la langue, « language ». Il s’appuie sur un éventail d’études touchant aux bilingues/multilingues d’Europe et d’Amérique, entre autres, pour démontrer que les variables socioculturelles influent grandement sur le langage. Tout comme ses contemporains, Weinreich apporte plusieurs définitions notamment celle du terme central « interférence ». Il met en évidence le fait que les effets du contact entre langues se manifestent sous formes d’interférences phonétiques, grammaticales et lexicales. Weinreich aborde également les différentes motivations qui poussent à l’emploi d’emprunts linguistiques, évoquant, entre autres l’utilité et l’engouement des langues pour l’accueil des synonymes (Weinreich, 1953 : 58).

En France, on assiste depuis quelques années à un retour de l’emprunt sur la scène linguistique théorique. En revanche, l'emprunt linguistique a fait l'objet d'études depuis bien plus longtemps en Allemagne. Esme Winter-Froemel (2009) a souligné les lacunes dans les typologies existantes et du flou causés par les faux emprunts et les créations lexicales. De même, l’emprunt a une place importante dans les études en néologie, puisque l’introduction de mots étrangers constitue un moyen d’inventer des mots dans la langue et que pour « exprimer la modernité » (Quemada, 2007 : 7) l’emprunt est de plus en plus une solution lexicale.

La deuxième façon d'aborder les emprunts, c'est d'apporter des estimations quantitatives sur ce phénomène, au sein de différentes langues. Dans cette catégorie d'études figurent les dictionnaires d'emprunts (Rey-Debove et Gagnon, 1980) ou les listes de mots étrangers. Si les répertoires des mots français d'origine étrangère ont tendance à vouloir chiffrer la présence d'emprunts dans la langue française, ils mettent aussi en évidence la diversité des langues d'emprunt et, comme le fait Walter (1998) par exemple, apportent de nombreuses précisions sur les étapes du transfert, notamment sur les intermédiations.

En lexicographie l'emprunt a soulevé beaucoup d'interrogations, ceci étant dû, évidemment à la nature même de l'élément : l'emprunt n'étant pas un mot français, doit-il être inclus dans le dictionnaire ? Quelles sont les aménagements lexicographiques impliqués par l'incorporation de mots étrangers ? Concernant l'intégration des emprunts dans les dictionnaires, la tendance à la francisation est affirmée (du moins au niveau graphique Catach 1971). Une étude approfondie sur la question de l'intégration des anglicismes dans les dictionnaires du français a été réalisée par Boulanger au cours des années 1980 (1989) ; cette étude affichait la participation des lexicographes français à la politique de remplacement des anglicismes, animée notamment par les Commissions Ministérielles de Terminologie (CMT). Dans la lignée de Boulanger, Humbley (2011) a réalisé une étude comparative des dictionnaires français et allemand portant sur les comportements respectifs à l'égard des anglicismes. Il ressort de cette étude que les observations faites par Boulanger dans les années 1980 sont toujours valables : la tendance est à l'exclusion lexicographique des anglicismes et à la recommandation de formes non anglicisées. En outre, les marques métalinguistiques invitent les usagers à ne pas employer d'anglicismes. Humbley indique que les remarques négatives à l'égard des anglicismes sont absentes des articles dans les dictionnaires de l'allemand. Il en déduit que « les travaux des organismes d'aménagement du français trouvent un écho fidèle dans le dictionnaire français » (Humbley, 2011 : 233).

Ainsi, de façon générale, il subsiste une politique défavorable aux anglicismes. Les emprunts faits à l'anglais sont ceux qui ont entraîné le plus de discussions, voire de vifs débats. Les études sur les anglicismes sont anciennes et quantitativement prépondérantes; à cet égard, nous citerons le dictionnaire de Bonnafé (1920), les travaux de Mackenzie (1939) et de Pergnier (1989), qui traite divers aspect de la question entre autres celles de la fonction des anglicismes. Le fait que de nombreux anglicismes soient utilisés alors que des équivalents en langue française sont disponibles a commencé à inquiéter les défenseurs de la langue française, dans la mesure où on assistait, au cours du XXème siècle à une grande affluence de

mots anglais (Etiemble, 1964).

Les dictionnaires regroupant exclusivement les anglicismes prouvent bien qu'il s'agit des emprunts les plus importants en termes de quantité; sont à mentionner ici les travaux de Rey-Debove et Gagnon (1980) qui compilent précisément 2700 anglicismes, le dictionnaire de Manfred Görlach des anglicismes utilisés dans seize langues européennes (2001) et celui de Tournier (1998) qui classe les « mots anglais du français » selon plusieurs champs notionnels comme les loisirs ou les sciences et techniques, qui sont en fait des emprunts relevant des domaines spécialisés. Cette dernière catégorie d'emprunts a suscité une réaction particulière en France : un dispositif ministériel chargé de détecter puis de remplacer les anglicismes de spécialité a été créé, l'objectif étant d'affaiblir l'influence de l'anglais dans les terminologies respectives des domaines de spécialité (Depecker, 2001). Enquêter, ensuite, sur la circulation des substituts des emprunts est le moyen d'évaluer le succès des recommandations officielles (Humbley, Sablayrolles, Jacquet-Pfau, 2011).

Les études de cas constituent la troisième façon d'aborder le thème de l'emprunt linguistique. Les études « spécifiques » concernent le plus souvent les emprunts conséquents aux contacts des langues au cours de leur histoire, notamment celle des locuteurs des pays anciennement colonisés. C'est le cas des études sur les dialectes arabes qui présentent une forte disposition à accueillir des mots français. Dans cette catégorie figurent les études qui traitent de l'influence de la langue française sur les dialectes arabes parlés au Maghreb ; les « interférences » lexicales, grammaticales et phonétiques évoquées par Weinreich s'affichent alors dans toute leur splendeur. Par ailleurs, l'étude de la variation linguistique peut passer par l'observation des emprunts. C'est l'objectif de M.-E. de Villers (2005), entre autres, qui fait état des dissemblances entre la norme et la variété française du Québec. Pour cela, elle a réalisé une étude comparative des emprunts qui circulent dans la presse française et dans la presse québécoise ainsi que de la circulation des substituts aux anglicismes.

Le discours journalistique semble représenter un support privilégié pour les linguistes qui explorent les emprunts des textes écrits. Cherchant à évaluer l'influence de l'anglais dans la langue allemande, Alexander Onysko s'est aussi focalisé sur la presse. Sa méthodologie, très innovante pour l'époque, constitue le point de départ de la construction de notre propre outil d'investigation, et c'est pour cette raison que nous examinons en détail les données qu'il met à jour et la façon dont il s'y prend pour y parvenir.

II.2. L'étude d'Alexander Onysko sur les anglicismes de l'allemand

Alexander Onysko est l'auteur d'Anglicisms in German, ouvrage publié en 2007 dans lequel il étudie les anglicismes de la langue allemande. Ce chercheur de l'Université d'Innsbruck inscrit sa recherche dans la linguistique de contact ainsi que la linguistique cognitive.

Dans son livre, Onysko réalise une étude considérable sur l'impact de la langue anglaise sur l'allemand à travers l'observation de l'année 2000 du magazine *Der Spiegel* et la détection d'anglicismes d'abord « potentiels » puis « attestés ». Il inclut, dans les anglicismes, à la fois les emprunts et les manifestations d'alternances de codes, les *codeswitches*, ce qu'il justifie en disant qu'un anglicisme correspond à « tout élément anglais de type lexical, structurel et phonologique dans la langue allemande et qui peut être formellement rattaché à l'anglais ». Trois parties permettent à Onysko de mener à bien son étude. La première constitue le volet théorique, dans lequel l'auteur aborde le sujet des emprunts sous différentes facettes, en commençant par les définir. Les références à des linguistes, pas exclusivement allemands, sont utiles à la compréhension des processus enclenchés dans un contact de langues, comme celui de l'emprunt de sens. L'auteur consacre également un nombre non négligeable de pages aux différentes façons qu'a l'anglais d'influencer le lexique allemand, autrement dit, il avance une typologie de l'emprunt, qu'il fonde en partie sur les travaux de Weinreich (1953) et sur la classification établie par Werner Betz (1959 : 128) qui constitue la référence outre-Rhin, dont Onysko formule les limites. Ce qu'il fournit très clairement, c'est une distinction entre le processus d'emprunt lexical, dans lequel il y a transfert des unités lexicales de la langue source à la langue cible, et le cas où la langue source influence la langue cible à tel point que des mots sont formés (*loan formation*), conséquences de ce « stimulus conceptuel ». Aussi, il propose des schémas récapitulatifs des éléments transférés de la langue source (*source language*) à la langue cible (*receptor language*) lors du calque, de l'emprunt sémantique, ou encore du rendu de sens (*loan translation*). Les distinctions qu'il établit entre les différentes formes d'emprunts, comme les hybrides, les faux emprunts, ou les emprunts sémantiques, ainsi que le modèle de transmission qu'il établit lui permettent finalement de définir les éléments qu'il considérera désormais comme des anglicismes.

La deuxième partie de l'ouvrage d'Onysko est tout aussi essentielle que la première dans la mesure où elle permet au lecteur, chercheur ou étudiant, de savoir quelles méthodes sont employées pour estimer le nombre d'anglicismes qui apparaissent dans le corpus. Dans un

premier temps, le chercheur présente le corpus d'étude qu'il a choisi, le magazine populaire *Der Spiegel*, représentatif d'après lui de la langue allemande telle qu'elle est parlée ou écrite dans l'ensemble[22]. Plus méthodologiques se trouvent être les pages qui suivent ; l'auteur nous expose les étapes qu'il a suivi à l'aide du logiciel Wordsmith Tools 4 afin d'extraire les anglicismes de son corpus. Après application de critères à la fois d'inclusion et d'exclusion, le chercheur peut dévoiler l'impact quantitatif de l'anglais : 16 663 anglicismes apparaissent en une année de *Der Spiegel*. Ce constat fait, Onysko peut déduire d'autres pourcentages et fréquences. Par exemple, il observe que 71% des anglicismes n'apparaissent qu'une fois dans son corpus. Une approche diachronique lui permet de s'interroger sur l'évolution quantitative de l'emploi d'anglicismes en allemand. Il remarque, en se fondant sur les données fournies par Yang (1990), que de 1950 à 2000 le nombre d'anglicismes par page dans *Der Spiegel* est passé de 2,93 à 6,65. Si l'augmentation du nombre de pages dans le magasine est à prendre en compte, Onysko aborde le développement des technologies informatiques comme étant l'un des moteurs de la création lexicale par emprunt.

La troisième et dernière partie d'Anglicisms in German est consacrée à l'analyse qualitative des anglicismes détectés par l'auteur. Les trois chapitres dont elle se compose ont chacun pour but de traiter l'un des aspects de leur intégration à l'allemand. Ainsi, l'attribution du genre nominal aux emprunts à l'anglais constitue un point important étant donnée l'invariabilité des substantifs anglais en genre. Onysko constate une nette tendance à la stabilité dans le genre donné aux mots anglais lorsqu'ils sont utilisés en allemand. Au contraire, très peu nombreux sont les anglicismes nominaux qui alternent entre le féminin et le masculin. La règle qu'il énonce, et que nous verrons être implémentée lors du processus d'intégration des emprunts au sein du français est la suivante : l'attribution du genre constitue « une catégorie faisant l'objet d'une convention, c'est-à-dire que le genre rejoint son référent nominal dans le lexique du locuteur allemand » (Onysko, 2007 : 174). L'observation de l'intégration des mots anglais lors de leur emploi dans une autre langue se fait également par l'étude de la mise au pluriel. Dans le chapitre suivant, l'auteur s'attache à étudier l'intégration morphosyntaxique des anglicismes de *Der Spiegel* 2000. Les étapes de cette analyse nous ont éclairée sur la façon dont nous pouvions traiter ce thème dans notre propre travail. Onysko remarque que la productivité lexicale par emprunt à l'anglais est reflétée par la création de noms à formes hybrides, les plus nombreux anglicismes du corpus, ou de faux emprunts,

[22] Winter-Froemel (2011) exprime sa réserve quant à la représentativité de la langue allemande à travers un tel corpus.

« *pseudo anglicisms* ». Mais les anglicismes nominaux ne sont pas les seules formes détectées par le chercheur ; verbes, adjectifs et adverbes provenant de l'anglais sont également analysés, dans la perspective d'observer leur intégration à l'allemand, toujours. Après plusieurs chapitres consacrés aux unités lexicales individuelles, « *individual lexical items* », Onysko se tourne vers les unités syntaxiques anglaises intégrées dans le discours des journalistes de *Der Spiegel 2000*. L'une des questions soulevées en avant-propos de l'analyse des alternances de code concerne la différence entre celles-ci et les emprunts. Finalement, la distinction par fréquence d'apparition, « token frequency », est inadéquate dans la mesure où le champ d'étude est un corpus écrit : « la mention unique d'un anglicisme dans *Der Spiegel* est potentiellement diffusable auprès du lectorat » (2007 : 273). Cet indicateur peut aider à estimer le degré d'acceptation/intégration d'un anglicisme par/à la langue d'accueil. Si certains pensent que le nombre de mots permet de classer l'anglicisme dans la catégorie des emprunts ou dans les *codeswitches*, Onysko lui parvient à démontrer, à travers une palette d'énoncés tirés de son corpus, que l'alternance entre deux langues peut aussi avoir lieu lorsqu'un seul mot anglais est employé au milieu d'un ensemble de lexies allemandes. C'est donc d'abord par leur nombre de composants que l'auteur classe et examine les manifestations de l'alternance entre l'allemand et l'anglais dans *Der Spiegel 2000*. Ensuite, il aborde les alternances suivant le type d'insertion choisi, structurellement intégré ou détaché de la phrase : intra phrastique et inter phrastique. L'ensemble de l'analyse du chercheur se fait grâce aux exemples représentatifs du phénomène de l'alternance ; il fournit une multitude d'énoncés dont il explique les contextes. Cela lui permet, outre l'observation de l'intégration des éléments anglais à la phrase, de donner des pistes permettant de concevoir le but du recours à l'anglais.

Le dernier chapitre de l'ouvrage d'Onysko donne une vue d'ensemble des anglicismes. Les analyses quantitatives et qualitatives permettent d'assurer de l'inoffensivité des emprunts et des *codeswitches* anglais. A travers cette étude cruciale, il apparaît clair que la langue allemande conserve son « intégrité au niveau lexical et structurel » (2007 : 322).

La grande quantité d'exemples tirés de *Der Spiegel* constitue une des forces majeures de cet ouvrage. Aussi, ne pas comprendre la langue allemande ne représente en aucun cas un obstacle à la compréhension ni des énoncés, car traduits, ni de l'ouvrage lui-même bien évidemment. L'étude réalisée par Onysko est applicable à d'autres langues, si l'objectif est de mesurer l'influence d'une langue sur une autre.

L'auteur d'Anglicisms in German exclut volontairement les titres des articles du magazine

Der Spiegel de son étude, décision discutable, d'après nous, puisqu'elle restreint le champ d'étude et réduit le nombre de résultats. L'ouvrage du chercheur autrichien constitue, pour nous, une œuvre de référence. La réflexion théorique qui est conduite en première partie permet de concevoir une typologie de l'emprunt certes différente de celle que nous proposons mais néanmoins très riche et utile. Ce qui caractérise les travaux de ce linguiste, c'est très nettement l'innovation que représente le dépouillement systématique et exhaustif d'un corpus de presse de taille considérable. Ce type d'enquête n'a encore jamais été réalisé en français, avec un corpus journalistique de taille comparable. Nous puisons dans les écrits d'Onysko et dans les références qu'il cite pour définir certaines notions qui gravitent autour du thème de l'emprunt. Si nos critiques à l'égard de son œuvre sont moindres, c'est aussi parce que les objectifs de notre propre recherche, mais surtout les supports que nous utilisons présentent des dissemblances. La première concerne notre corpus d'étude. Onysko a exploré un corpus de langue allemande « d'Allemagne ». Notre corpus, lui, est constitué d'articles rédigés en français d'usage dans un pays où il n'est nullement la langue véhiculaire. En revanche, à l'instar des travaux d'Onysko, nous explorons l'influence de l'anglais dans la presse.

II.3. La presse francophone marocaine

II.3.1. Quelques chiffes

Les médias marocains connaissent depuis quelques années un développement considérable. Porté par un élan de démocratisation, l'État marocain agit en faveur de l'essor de la communication et encourage les journaux en leur apportant des subventions.

En 2011, il existe 40 sociétés de presse au Maroc et les titres sont au nombre de 530, contre 398 en 2006. Toutefois, seulement 67 titres sont réguliers.

Concernant les langues de parution, les données officielles les plus récentes sont celles fournies en 2011 par le Ministère de la Communication[23] dans son Étude de Développement du secteur de la presse écrite. Sur les 67 titres, 22 sont diffusés en langue française. Une étude quantitative a fourni la distribution suivante :

[23] Ce document est disponible à la page : http://www.mincom.gov.ma/NR/rdonlyres/3451DD5C-F7DB-45D3-A927D1EB691AD635/1922/PRESENTATION_DU_28_AVRIL_201129_avril_2011.pdf

Figure 3 Les langues de diffusion de la presse au Maroc

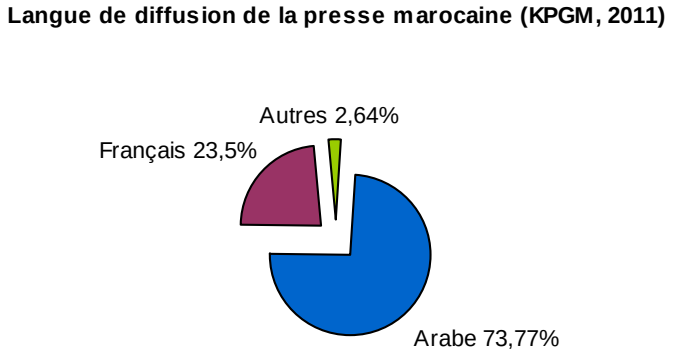

Nous trouvons cependant surprenant que les chiffres avancés par Miller pour la même année donnent l'avantage quantitatif à la presse de langue arabe : « Au Maroc l'ouverture de la presse touche tout autant les titres arabes que français mais les journaux francophones restent légèrement majoritaires (32 titres francophones sur un total d'environ 60 quotidiens et hebdomadaires). » (Miller, 2011) Il semblerait qu'il soit difficile d'appréhender de façon exacte les chiffres relatifs à la presse au Maroc. Bien que des études sur le sujet aient été réalisées assez récemment, les résultats précis ne sont pas toujours facilement accessibles, surtout pour la distribution par langue. Dans la catégorie « Autres », les langues ne sont pas précisées. Surtout, nous ignorons quel est le nombre de journaux en langue berbère, sachant que l'amazighophonie est importante au Maroc et qu'il en existe certainement plus d'un.

Tableau 3: Répartition des journaux francophones du Maroc. Source : « État des lieux de l'offre », Ministère de la Communication 2011[24]

Presse francophone					
	Général	**Economique**	**Sport**	**Autres**	**Total**
Quotidien	4	1	0	0	5
Hebdomadaire	7	3	0	0	10
Bi hebdomadaire	0	0	0	0	0
Bi-mensuel	1	0	0	0	1
Mensuel	1	1	0	4	6
Total général	13	5	0	4	22

[24] Disponible sur le site du Ministère marocain de la Communication : www.mincom.gov.ma

Par ailleurs, les données quantitatives ne peuvent refléter le mal-être qui affecte la presse marocaine francophone, victime du déclin du lectorat. Elle se trouve concurrencée par les nouvelles technologies de l'information, notamment par la vulgarisation de l'Internet. Les facteurs socio-économiques du pays aggravent la situation. L'alphabétisme encore trop fragile, la concurrence des moyens d'accès « facile » à l'information et le net désintéressement pour la lecture, constaté surtout chez les jeunes, sont autant de raisons qui expliquent le faible lectorat marocain.

Kraemer (2002) constate les entraves au développement journalistique du français dans la zone méditerranéenne. Le titre de son article annonce sans équivoque que la presse francophone est porteuse d'une anomalie puisqu'elle n'est pas en langue nationale. Le lectorat, qui est l'indicateur de performance/échec de la presse écrite, se révèle être une des causes de cette anomalie :

> « […] les limites du renouvellement du lectorat sont perceptibles dès aujourd'hui et l'état de l'enseignement national en est le révélateur. Les lois sur l'arabisation généralisée au Maghreb, la crise de l'enseignement public au Maroc, en Algérie, et même en Tunisie, le manque de débouchés en français au sortir des écoles francophones en Égypte, la baisse du niveau de maîtrise du français en dépit de sa diffusion plus large au Liban constituent de réels motifs d'inquiétude pour les responsables de la PFM. Cependant, le constat amer de certains d'entre eux, quant à la baisse des habitudes de lecture et à l'accroissement d'un certain « analphabétisme bilingue » (en Algérie et au Maroc), peut être partagé par leurs confrères arabophones. » (Kraemer, 2002 : 206).

Les chiffres avancés par le Ministère marocain de la communication ne font que confirmer : le pourcentage de lecteurs de la presse, toutes langues confondues, représente seulement 1% de la population d'ensemble, ce qui veut dire que le lectorat francophone marocain est moindre. Et ce malgré la diversité de la presse et les différents rôles qu'endosse la presse francophone au Maroc.

Premièrement, elle attire la publicité davantage que le fait la presse arabophone. En 2011, elle s'est approprié 77% des investissements publicitaires émis vers la presse. A l'intérieur de ce groupe, les journaux et les magazines sont à égalité[25]. La publicité contribue fortement à la survie de la presse écrite marocaine, surtout pour les journaux gratuits. Elle a fourni aux sociétés de presse, toutes catégories linguistiques confondues, 40% de leurs revenus au cours de l'année 2011.

[25] Les magazines détiennent 39% des investissements publicitaires contre 38% pour les journaux.

Le succès de la presse francophone en matière de publicité concerne l'ensemble des pays du Maghreb et s'explique, au Maroc, par la volonté d'accéder aux marchés internationaux. Cette tendance est aussi sans doute la raison pour laquelle la presse francophone représente un enjeu important dans un pays où le français n'est pourtant pas langue nationale. Elle peut se vanter d'être une langue « qui vend mieux » (idem : 204) et de faciliter l'ouverture du marché nationale marocain sur le monde.

II.3.2. Rôle de la presse d'expression française

L'aspect qualitatif oppose aussi la publicité de la presse francophone à celle de son homologue arabophone. Plus commercial, moins « populaire », le français journalistique possède des vertus qui lui donne la possibilité exclusive d'aborder certains sujets :

> « Les qualités distinctives reconnues au français selon les uns ou les autres dans le domaine de la métaphore, la tradition, la précision, la clarté, la modération, la neutralité, l'efficacité, la liberté et la modernité, illustrent cette différence que nous cherchons à révéler. » (Kraemer 2002 : 208).

II.4. Objectifs de recherche

Le contexte sociolinguistique du Maroc décrit dans les sections précédentes constitue le premier cadre que nous donnons à l'étude que nous menons. Le second concerne les contacts des langues en présence et les répercussions sur le langage de la presse francophone. Nous nous plaçons dans l'étude plus générale de l'interférence linguistique qui englobe non seulement les emprunts, mais aussi d'autres influences, notamment l'alternance codique. Nous précisons nos objectifs dans les lignes qui suivent.

Si nos objectifs sont fortement similaires à ceux d'Onysko, la situation sociolinguistique qui sert de cadre présente quant à elle des particularités, lesquelles sont caractéristiques d'une langue qui ne possède qu'un statut de langue étrangère au sein d'une aire géographique. Le titre de notre thèse l'indique, nous avons choisi d'étudier les deux phénomènes linguistiques cités dans le discours journalistique francophone marocain. Comme vu précédemment, la langue française au Maroc ne bénéficie d'aucun statut officiel bien que son large emploi ne fasse aucun doute. La langue française du Maroc constitue une variété de la langue française telle qu'elle est pratiquée en France. En outre, la situation linguistique du pays dans lequel

elle évolue est complexe et les éléments faisant état du paysage linguistique du Maroc permettent de bien concevoir ce tableau de fond.

Ces différents constats suscitent diverses interrogations. La première concerne les emprunts lexicaux utilisés dans le français du Maroc. Si la presse française affiche un net dynamisme dans l'emploi d'anglicismes (Pergnier, 1989), il est possible que cette « profusion » puisse s'observer dans la presse francophone de l'étranger. En d'autres termes, il reste à savoir si le français de l'étranger emprunte autant que le fait le français de France, notamment à l'anglais. En outre, la question de l'intégration de ces anglicismes est majeure.

Nous consacrons une partie notable de notre travail à analyser la façon dont les mots d'emprunt anglais s'insèrent dans le discours de la presse marocaine d'expression française. Cette étude qualitative ainsi que les données quantitatives procureront suffisamment d'éléments pour estimer l'impact de l'anglais dans une variété de langue évoluant dans une situation linguistique complexe. Parmi les questions que nous soulevons et auxquelles nous tentons de donner quelque éclairage, figure celle de l'adaptation morphosyntaxique des emprunts. Aussi, nous choisissons de classer et d'analyser les données récoltées par catégories, et ce de façon à mieux concevoir comment le français de variété marocaine s'approprie les termes étrangers.

Cette thèse vise à répondre à un certain nombre d'interrogations parmi lesquelles :

- Quelles sont les langues d'emprunt et d'alternance dans la presse francophone marocaine ? La situation sociolinguistique est-elle reflétée par le langage des médias francophones marocains ?
- Comment s'organise la réception de mots d'emprunts dans le discours ? Quel est l'impact des influences linguistiques sur le français (aspects morphosyntaxiques) ?
- Quels sont les types d'emprunt ?
- Quel sont les rôles joués par l'emprunt et l'alternance codique dans la presse ? Dans quelle mesure peuvent-ils constituer des stratégies langagières ?
- Comment s'opère l'intégration des emprunts et des manifestations d'alternance codique dans la langue d'accueil ?

Au vu de la situation linguistique du Maroc, nous avons pu formuler des hypothèses quant aux langues sources d'emprunt ainsi que les langues à l'origine des probables alternances. Ainsi, les anglicismes figureraient à la première place, suivis de près par les emprunts à l'arabe dialectal marocain. Le français du Maroc, tout comme le français de France, puiserait

aussi abondamment que le français dans les ressources lexicales de la langue anglaise mais la langue locale ou « supralocale » (Boukous 2008) exercerait une influence à la fois indispensable et indiscutable.

Néanmoins, les pratiques langagières *de facto* démontrent qu'à une situation linguistique complexe correspondent des interactions linguistiques plus diverses et mouvantes. Afin d'annoncer les pistes de recherches que nous nous sommes fixées, nous proposons d'ajouter au schéma de Boukous (cf.I.4) plusieurs éléments. Absents du schéma de base, ils mettent en exergue des influences hypothétiques que la présente thèse s'attache à vérifier :

Figure 4 Schéma complété des interactions des langues en présence au Maroc

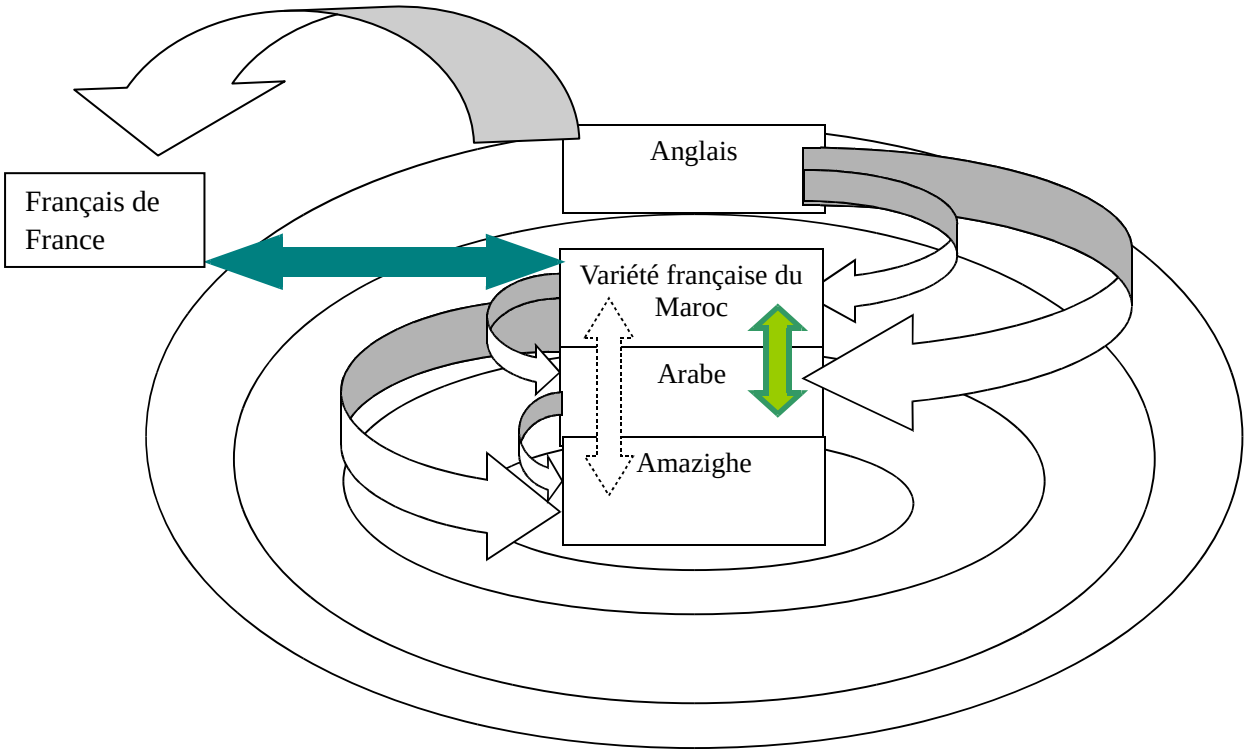

Il est nécessaire de prendre en compte le fait que le français en pratique au Maroc constitue une variété, donc une langue hypothétiquement dépendante d'une langue mère[26]. Le français de France, que nous plaçons volontairement en périphérie du paysage linguistique marocain, ferait l'objet d'une dynamique interactionnelle *horizontale* avec sa variété. En particulier, l'anglais interagirait avec le français en usage au Maroc de façon indirecte. Le français de base serait le récepteur premier des influences de la langue anglaise et répercuterait cette tendance sur sa variété. Par exemple, les emprunts à l'anglais seraient dans un premier temps transmis à la langue française pour passer, dans un second temps, dans sa variété du Maroc. Nous formulons ici l'hypothèse d'un transfert biphasé lors du processus

[26] En 1891, dans un brouillon rédigé pour sa première conférence de Genève, Saussure exprime sa réjouissance vis-à-vis du philologue Gaston Paris qui a « déclaré la guerre » à deux expressions couramment employées dans le métalangage de la permanence des langues : « Il n'y a pas de langues filles ni de langues mères, (il n'y en a nullement) il n'y en a jamais eu. Il y a dans chaque région du globe un état de langue qui se transforme lentement de semaines en semaines (de mois en mois, d'années en années et) de siècles en siècles (...) mais il n'y a jamais eu nulle parturition (ou procréation) d'un idiome nouveau par un idiome antérieur, cela est en-dehors de tout ce que nous voyons, comme de tout ce que nous pouvons nous représenter, étant (simplement) données les conditions où nous parlons chacun notre langue maternelle » (Notes sur la linguistique générale 3283, Engler : 7)

d'emprunt à l'anglais par une variété de langue. Parallèlement, un lien unirait la langue anglaise et la variété française du Maroc, assurant une probable indépendance néologique de celle-ci par rapport au français de France.

En outre, nous souhaitons explorer la façon dont la variété française du Maroc subit, elle-aussi, l'influence des langues locales. Plus particulièrement, la relation qui existe entre le français et l'arabe serait en réalité celui d'un transfert à double sens. La force *descendante* préalablement dessinée par Boukous se trouverait contrebalancée par une influence provenant du bas. Le poids des langues locales ainsi que leur nécessité serait à l'origine d'interactions *ascendantes*. C'est la situation linguistique du pays qui expliquerait la diversité de ces interactions. Nous croyons que les processus en action consistent en des échanges lexicaux entre les langues.

Notre recherche se fonde sur un corpus comparable à celui choisi par Onysko, en termes de représentativité de la langue[27]; aussi nous estimons que fournir les contextes d'emploi des anglicismes et des autres emprunts ainsi que les éléments périphériques aux actes d'alternance codique constitue un ensemble de clés permettant d'entendre non seulement la raison du recours à une langue autre, mais aussi d'observer l'agencement des mots empruntés avec ceux de la langue d'accueil. Pour cette raison, nous choisissons de nous munir d'une panoplie d'énoncés, et de contextes accompagnants, afin d'illustrer les emplois d'anglicismes et emprunts à l'arabe dans la presse francophone marocaine.[28]

[27] Les tailles des corpus ne sont pas équivalentes. *Der Spiegel 2000* compte plus d'un million et demi de mots de plus que notre corpus (cf. Partie 2, Chapitre 5, I.2.2).

Nous souhaitons mentionner le fait que l'étude de M.-E de Villers (2005) a inspiré notre recherche et partiellement notre démarche pour mettre en évidence les différences dans l'emploi d'anglicismes entre le français hexagonal et une autre variété.

CHAPITRE 2

AUTOUR DE L'EMPRUNT : LE CONTACT DES LANGUES ET SES CONSEQUENCES

Il est nécessaire de rappeler que le langage fascine et intrigue depuis longtemps les êtres humains. Si l'on s'intéresse à l'histoire de la linguistique à travers les siècles, bien que les travaux écrits manquent pour ce qui est des réflexions menées lors de l'avènement de certaines civilisations, et bien que l'on considère la linguistique comme étant une science née aux XIX-XXème siècles, on peut remarquer que le langage nourrit depuis toujours des interrogations. D'ailleurs, les différents domaines de la linguistique, discipline enseignée de par le monde, sont la preuve de l'intérêt porté à l'étude du langage.

En outre, l'existence même d'une langue implique qu'elle soit amenée à évoluer au cours de son histoire. Rappelons-le, la langue est l'instrument dont se servent les êtres humains pour communiquer, faire part de leurs idées, intentions, volontés, sentiments et bien d'autres. D'après la conception saussurienne et structuraliste, elle constitue un *produit social* dans la mesure où « l'individu l'enregistre passivement » ; qu'il soit utilisateur dynamique, orateur engagé, apprenant impliqué, il demeure dans une certaine passivité, le contraignant à se soumettre au contrat collectif que représente la langue de sa communauté. Il reste que ce produit social, cet instrument de communication utilisé au sein d'une population, est inéluctablement amené à entrer en contact avec d'autres langues. L'ouvrage de Weinreich (1953) s'est vu suivre d'une multitude d'études traitant du contact des langues. Nonobstant, se

pencher longuement sur ce thème n'est pas une condition nécessaire pour certifier de la réalisation effective des contacts des langues de ce monde. Ainsi, d'après Sapir (1968), ce phénomène, bien qu'indéniable, se voit avoir des conséquences systémiques limitées. Il prend l'exemple des langues sémitiques et indo-européennes dont les siècles de contacts n'ont nullement abouti à la création d'une langue dont la morphologie serait un mélange des structures propres à ces deux familles.

Aussi, nous noterons que les études qui intéressent les auteurs à ce sujet se divisent en plusieurs sous-thèmes. Ceux-ci recouvrent plusieurs notions que nous trouvons judicieux de traiter ici.

I. LE BILINGUISME

I.1. Définir le bilinguisme

Donner une définition constitue la première étape dans toute recherche sur un sujet. Aussi, les définitions du bilinguisme abondent, tout comme celles du contact des langues, de l'emprunt ou de l'alternance codique. L'on remarque, avant toute chose, que le bilinguisme peut être réalisé à des niveaux différents. Le premier constitue le niveau le plus étroit, celui de l'individuel. Si pour certains (Weinreich 1953, Mackey 1976) être bilingue signifie alterner deux ou plusieurs langues, d'autres comme Hagège précisent que la facilité d'expression, la compréhension, la lecture et l'écriture en ces deux langues est une caractéristique du sujet bilingue :

> « Être vraiment bilingue implique que l'on sache parler, comprendre, lire et écrire dans deux langues avec la même aisance » (Hagège, 1996: 218).

Autrement dit, n'est bilingue que l'individu ayant une connaissance tout à fait égale des langues dont il use en alternance. Cette égalité pourrait être le résultat de diverses situations. Premièrement le bilinguisme est depuis toujours associé aux déplacements de populations ou de groupes de personnes. Les migrations se trouvent être l'une des causes du bilinguisme. C'est ainsi que les personnes, en particuliers les jeunes, issus de l'immigration peuvent se voir être sujet d'études pertinentes sur le bilinguisme ou l'alternance de codes.

Pour Van Coetsem au contraire, le bilinguisme implique nécessairement un déséquilibre de connaissance entre les deux langues.

> “A bilingual speaker […] is linguistically dominant in the language in which he is most proficient and most fluent (which is not necessarily his first or native language).” (Van Coetsem, 1995 : 70).

L’approche de Van Coetsem fondée sur la « dominance », ou la prépondérance d’une des langues maîtrisées par le sujet bilingue suggère que la langue dans laquelle il montre la plus grande fluidité et une meilleure facilité d’expression n’est pas toujours sa langue maternelle. Nous verrons plus tard que cette approche permet de mettre en évidence une double nature de l’emprunt linguistique.

Nous choisissons d’aborder la question du bilinguisme en raison de son rapport étroit avec les questions d’emprunt et d’alternance codique. La capacité à comprendre et user de plusieurs langues de façon quasi-égale est à l’origine de pratiques langagières atypiques et rendant compte du niveau de bilinguisme du sujet parlant/écrivant, ce que résume Loubier en écrivant que « dans des situations de bilinguisme, les phénomènes d’alternance ou d’interférence de langues sont parfois systématiques. » (2011 : 8). Par voie de conséquence, plus le locuteur est bilingue, plus la probabilité d’une production langagière truffée d’emprunts et de formes d’alternance est élevée.

I.2. Compétences communicatives et « parler bilingue »

Loin d’être la somme de deux monolinguismes imparfaits, thèse réfutée par les linguistes qui considèrent que le bilingue puise dans deux système linguistiques distincts en interaction, l’individu bilingue possède un potentiel communicatif égal mais différent de celui du monolingue. Des auteurs tels que Grosjean (2003) ou Milroy et Muysken (1995), en autres, considèrent que le bilingue est un être communiquant qui a la possibilité d’user d’une ou de l’autre langue en fonction des situations de communication, du contexte social, du sujet traité lors de la discussion, ou encore, de l’interlocuteur. Le danger du bilinguisme consiste à finir par parler une langue inexistante, fruit d’un barbare mélange de deux idiomes (El Couri 2007, Moatassime 1993). Un « bilinguisme sauvage » peut survenir lors d’un décalage culturel, d’une incapacité à acquérir les deux langues et d’en user de façon séparée, à des moments distincts. Les linguistes déplorent de façon générale l’absence totale de qualité dans le bilinguisme dit « analphabète », autrement dit, un parler bilingue bancal résultat d’une instruction trop insuffisante et de mauvaises conditions sociales, bien souvent (Moatassime 1974). Il y aurait donc différentes façons d’être bilingue, non seulement suivant le niveau de

maîtrise des deux langues connues, mais aussi en fonction des variables géoéconomiques. Ainsi, les bilingues des pays du Tiers Monde « subiraient » leurs capacités à parler une seconde langue, ceci parce que cette capacité résulte de circonstances économique :

> « […]tous ceux qui, pour survivre et garder un lien indispensable avec l'extérieur, sont obligés d'accepter le fait accompli historique en adoptant, en important une langue totalement étrangère à leur contexte culturel, économique et social. Ils sont obligés ainsi de supporter indirectement les frais de l'expansion et de la « grandeur » de langues occidentales au détriment de leurs propres langues. » (Moatassime 1992 : 85).

Moatassime lie le sous-développement au bilinguisme à caractère « sauvage » qui en est le résultat linguistique. Les pays qui ont été colonisés font persister le lien avec l'ancien colon en faisant vivre sa langue. Les locuteurs bilingues des pays en sous-développement ne présentent pas les mêmes aptitudes qu'un bilingue ordinaire, surtout si l'on dit que « le vrai bilinguisme est en même temps biculturalisme » (Titone cité par Moatassime 1992 : 74).

Ce qui distingue le bilingue du monolingue somme toute, c'est nettement la capacité pour le premier à alterner deux langues, pour différents motifs. Dans la section qui suit, nous donnons les raisons qui peuvent conduire au bilinguisme.

I.3. Le pourquoi du bilinguisme

Si l'aspect naturel de cet état ne fait plus aucun doute, à en juger les plus de 3 milliards de personnes bilingues sur Terre (Grosjean, 2010), les raisons qui expliquent la capacité à user de deux ou plusieurs langues sont diverses.

D'abord, l'Histoire des civilisations, des états et des peuples permet parfois d'expliquer l'état bilingue de certains individus. Ainsi, rares sont les maghrébins qui ne maîtrisent pas à la fois l'arabe dialectal de leur pays et le français, ceci en raison de la politique coloniale française, qui a duré plus d'un siècle dans cette partie du continent africain.

Les facteurs économiques et professionnels peuvent expliquer le bilinguisme chez certaines personnes. Mackey cite l'exemple des irlandais de la région du Gaeltacht, touchée par la famine au XIXème siècle, qui se sont vus contraints de migrer. Deux siècles plus tard, le recul du gaëlique dans les foyers irlandais apparaît comme manifeste : sur 4,2 millions d'irlandais, seulement 1,1%, soit entre 60000 et 70000 personnes, parlent l'irlandais, pourtant première langue officielle du pays, l'anglais ayant évincé le gaëlique dans la majorité des foyers du pays. Ajoutons que jusqu'à 2003, l'Irlande constituait le seul état membre de

l'Union Européenne ayant comme langue officielle une langue minoritaire, vernaculaire pour une infime partie de la population. Autre exemple, celui des marocains pratiquant le français dans une optique professionnel ; pour Moatassime, qui se fonde sur l'analyse de C.-P Bouton, il s'agit pour eux d'un « bilinguisme techno-économique d'une élite affairiste et coupée de ses racines […] » (Moatassime, 1992 : 79). Ce même auteur distingue aussi le « bilinguisme d'immigration », celui que connaissent par exemple les enfants d'immigrés maghrébins, nés en France. Les travaux réalisés en sociolinguistique mettent en évidence les phénomènes d'alternance codique que génère ce type de bilinguisme (Dabène et Billiez, 1984, Merabti 1991). A l'échelle de l'individu, il peut exister aussi un « bilinguisme familial », résultant d'un mariage mixte entre deux personnes parlant des langues différentes.

Le bilinguisme à l'échelle étatique se distingue de l'état de diglossie, notion que nous abordons dans la section qui suit.

II. LA DIGLOSSIE

II.1. Aux origines du concept

En 1885 souhaitant décrire la situation linguistique de la Grèce, Jean Psichari parle pour la première fois semble-t-il de « diglossie »[29]. La connotation de ce mot est à l'époque très négative, dans la mesure où la cohabitation de deux langues dans ce pays pose un vrai problème. A l'époque, la situation linguistique en Grèce est la suivante : la *katharavousa* est la langue des lettrés tandis que la communication dans la vie quotidienne se fait grâce au *démotiki*. Psichari, fervent défenseur de la langue « vulgaire », le grec démotique, dénonce la complexité de cette situation, arguant que la *katharavousa* ne constitue en aucune façon la réalité linguistique du peuple grec[30]. Loin d'être perçu comme simplement d'ordre

[29] D'après Prudent, le premier emploi de ce mot revient à Jean Psichari, qui l'a lui-même repris : « Si l'on en croit JARDEL et VALDMAN (1979), le terme diglossie devrait être attribué à l'helléniste français Jean PSICHARI, qui l'aurait vulgarisé dans un article du Mercure de France en 1928. Suivant cette piste (proposée laconiquement par FERGUSON en 1959) nous sommes remontés jusqu'en 1885, date de la parution des Essais de grammaire néo-grecque du même PSICHARI, essais dans lesquels il annonce qu'il reprend le mot diglossie à un certain M. ROÏDIS qui avait publié un article dans la revue Acropolis, quelques mois auparavant. » (Prudent, 1981 : 15).

[30] En 1928, Psichari écrit un article dans lequel il plaide en la faveur du grec démotique et dont le titre est « Un pays qui ne veut pas de sa langue ». L'enjeu linguistique grec du XXème siècle, pour les partisans du grec populaire, consistait à rendre cette langue officielle, ce qu'ils n'ont obtenu qu'en 1976.

linguistique, c'est un problème sociétal aussi : la dualité de la langue grecque est déstabilisante d'autant plus que l'apprentissage scolaire grec entretient cette complexité, l'enfant se voyant assimiler deux langues qu'il trouve proches mais que le système d'ensemble maintient dans des fonctions distinctes.

Les linguistes du début du XXème siècle se sont rapidement aperçus que la situation linguistique grecque n'était pas sans rappeler celle de la langue arabe. Psichari lui-même a constaté le rapprochement :

> « Il y a deux façons de décliner, deux façons de conjuguer, deux façons de prononcer ; en un mot, il y a deux langues, la langue parlée et la langue écrite, comme qui dirait l'arabe vulgaire et l'arabe littéral » (Psichari cité par Prudent, 1981 : 16).

William Marçais (1930) montre du doigt la dichotomie linguistique arabe aussi, filant la métaphore de la maladie, comme nous l'avons mentionné dans le Chapitre 1 lorsque nous avons fait état de la langue arabe au Maroc. Pour les linguistes arabisants français comme Marçais et, plus tard Colin (1945) les conséquences ne sont pas moindres et elles justifient que des mesures soient prises ; la situation diglossique est fortement liée à l'état socio-économique du pays concerné, et peut même devenir un « problème de civilisation » (Colin, 1945 : 241).

L'enjeu sous-jacent, et implicitement évoqué par les linguistes français arabisants de l'époque, nous apparaît très clairement : le contexte de colonisation guidait, nous croyons, l'attitude des linguistes discréditant la langue arabe au profit du français, la langue « solution » aux maux linguistiques des pays colonisés[31]. Nous remarquons que les points de vue sur la question ont considérablement changé de nos jours, la dualité de l'idiome arabe ne faisant plus l'objet d'observation critique. Si la diglossie que connaît la langue arabe n'est plus au cœur des critiques ou même d'analyse neutre, c'est aussi parce que les rapports diglossiques ont été translatés vers d'autres paires de langues, ceci étant dû à l'élargissement que le concept a subit au fil des analyses théoriques menées au cours du XXème siècle.

[31] À ce sujet, voir le Chapitre 2 de la thèse de Myriam Abouzaid. Elle y explique que la défense du monolinguisme y est aussi pour beaucoup de même que l'application de la formule : « à une nation une langue ».

II.2. Les approches traditionnelles de la diglossie

II.2.1. La diglossie chez Ferguson

En 1959, le linguiste américain Charles Ferguson théorise le concept de diglossie en y apportant une définition, pensée grâce à l'observation du fonctionnement de quatre langues : le grec, l'arabe, le suisse allemand et le créole haïtien. Ferguson détecte les traits communs à ces langues et aboutit à la définition suivante :

> « La diglossie est une situation langagière relativement stable dans laquelle, en plus des dialectes de base de la langue (qui peuvent inclure une forme standard ou des standards régionaux), il existe une variété superposée, très divergente, hautement codifiée (et souvent grammaticalement plus complexe), véhicule d'une littérature écrite vaste et respectée, soit à une époque antérieure soit dans une autre communauté linguistique. Cette variété est apprise essentiellement par l'enseignement et est utilisée pour la plupart des fonctions écrites et des fonctions orales à caractère formel, mais n'est pratiquée par aucun groupe de la communauté pour la conversation ordinaire. » (Ferguson, 1959 : 245).

Le linguiste américain exclut l'idée de nocivité d'une telle situation. Au contraire, les deux idiomes en présence assument une position et des fonctions qui leurs sont propres, ceci garantissant la « stabilité » dont Ferguson fait mention très tôt dans sa définition. Pour lui, la diglossie suppose une superposition des langues concernées. Il distingue deux niveaux :

- La variété superposée, qui constitue la langue « haute » ou « H », pour l'anglais « high »
- La variété dialectale, qui est une variété « basse », ou « L », pour l'anglais « low »

Dans le même article, Ferguson liste les critères qui permettent de détecter une situation diglossique, et de distinguer la langue H de la langue L. L'apport théorique de ce linguiste et l'engouement qu'il a suscité nous poussent à vouloir le présenter séparément des autres théories sur la diglossie. Ferguson détecte des critères « purement linguistiques » et des critères d'ordre sociolinguistiques.

- *Le critère lexical*

Les variétés H et L se partagent une partie du lexique seulement. Ferguson souligne que les vides lexicaux concernent respectivement les termes techniques et les mots référant aux réalités familières, dans la langue superposée et dans la variété basse. Certains mots présents

dans H mais absent dans L, et inversement, peuvent renvoyer au même concept[32]. Il remarque que la diglossie crée des doublets lexicaux, dus aux usages distincts que les locuteurs font de H et de L.

- *Le critère grammatical*

Pour le linguiste, la variété H présente une grammaire plus complexe que celle de la variété L, dont l'organisation grammaticale est plus simple :

> "[…] the grammatical structure of any given L variety is simpler than that of its corresponding H" (1959 : 242).

Les critiques portées à ce critère se fondent sur les interrogations suivantes : comment estimer la grammaire d'une langue et sa complexité ? Comme le fait remarquer Abouzaid (2011 : 57), cette hiérarchie des grammaires est à prendre en compte dans le critère de prestige car une langue simple grammaticalement est généralement associée à la notion de « pauvreté linguistique ». La catégorisation « langue pauvre » *versus* « langue riche » constitue une vision stéréotypée des langues.

- *Le critère phonologique*

Bien qu'il reconnaisse qu'il est difficile d'établir des généralités, Ferguson affirme que les langues qui connaissent un rapport diglossique sont proches phonologiquement. D'après Ferguson, la phonologie de la variété L est plus simple que celle de la langue H, ce qui reflète la distinction par « langue haute » et « variété basse » :

> « the sound systems of H and L constitute a single phonological structure of which the L phonology is the basic system and the divergent features of H phonology are either a subsystem or a parasystem" (1959 : 244).

- *Les critères socilinguistiques*

Il est important de rappeler ici que les travaux de Ferguson constituent une étape importante dans l'histoire de la sociolinguistique. Pour Ferguson, les langues impliquées dans un rapport diglossique répondent à plusieurs critères qui ne sont pas purement linguistiques.

Le premier concerne la répartition par domaines d'usage. Les variétés interviennent dans des

[32] « […] a striking feature of diglossia is the existence of many paired items, one H oneL, referring to fairly common concepts frequently used in both H and L, where the range of meaning of the two items is roughly the same and the use of one or the other immediately stamps the utterance or written sequence as H or L" (Ferguson, 1959 : 242).

situations de communication bien distinctes. Ferguson a dressé une liste des situations dans lesquelles les langues H et L sont préférées :

Tableau 4: Distribution fonctionnelle des langues H et L en situation diglossique (Ferguson, 1959 : 236)

Domains	**H**	**L**
Sermon in church or mosque	X	
Instructions to servants, waiters, workmen, clerks		X
Personal letter	X	
Speech in parliament, political speech	X	
University lecture	X	
Conversation with family, friends, colleagues		X
News broadcast	X	X
Radio ‘soap opera’		X
Newspaper editorial, news story, caption on picture	X	
Caption on political cartoon		X
Poetry	X	
Folk literature		X

Il ressort de cette distribution que la distinction traditionnelle entre langue L, de l’oralité, opposée à la langue H de l’écriture se trouve être désormais écartée. En revanche, Ferguson met en lumière le fait que les variétés en situation de diglossie se partagent les domaines d’usage en fonction de leur caractère formel ou informel, agissant de façon à remplir une certaine complémentarité. Ainsi, les conversations familiales sont en dialecte tandis que les discours politiques sont prononcés uniquement dans la variété haute.

Selon Ferguson, le critère du prestige linguistique intervient systématiquement dans une situation de diglossie. Ce critère est fortement lié à la distribution fonctionnelle des langues. En d’autres termes, l’une des deux langues est perçue comme ayant plus de valeur que l’autre :

> “[…] there is usually a belief that H is somehow more beautiful, more logical, better able to express important thoughts” (1959 : 237).

Dans le cas de l’arabe, ce critère semble s’appliquer à la perfection en raison du cadre religieux : l’arabe classique est la langue du Coran, livre sacré des musulmans. Ferguson constatait déjà le lien entre le prestige attribué à la langue H et la religion :

> “In some cases, the superiority of H is connected with religion.” (1959 : 238).

Le critère de *l’héritage littéraire* caractérise également les rapports diglossiques ; la variété haute étant celle qui enregistrerait le plus d’écrits littéraires d’après Ferguson.

Par ailleurs, *l’acquisition* des langues H et L caractériserait une situation de diglossie : la première est apprise à l’école de façon officielle alors que la seconde constitue une langue maternelle, et partant, une langue acquise de façon naturelle, dans un contexte familial le plus souvent. En plus d’être utilisées dans des contextes distincts, les variétés H et L seraient intégrées par les individus par des moyens différents : l’antagonisme « formalité » *versus* « informalité » caractérise cet autre critère, celui que Ferguson appelle le « critère d’acquisition » (1959 : 239).

Enfin, les critères de *standardisation* et de *stabilité* sont vérifiés lorsqu’il y a diglossie dans un pays donné. Pour le premier, il s’agit de la normalisation systématique de la langue haute et, au contraire, d’une absence de codification de la langue basse. Pour le second, Ferguson avance que la diglossie concerne exclusivement les situations linguistiques dans lesquelles l’ensemble des critères listés ont été observés depuis « au moins plusieurs siècles » (1959 : 240) et qu’ils peuvent perdurer. Une situation de diglossie comme l’entend Ferguson correspond donc à un état stable et nullement ponctuel.

II.2.2. La diglossie vue par d’autres linguistes

Évidemment, par la suite, les réflexions et affirmations formulées par Ferguson ont été remises en cause, voire critiquées. Lors d’un colloque sur le bilinguisme tenu à Washington en 1962, Einar Haugen crée la notion de « schizoglossie », marquant le retour de la métaphore de la maladie que constitue la cohabitation de deux langues. Néanmoins, le ton virulent et dénonciateur que l’on pouvait déceler chez Marçais nous semble être absent du discours d’Haugen. Il définit la « schizoglossie » comme étant : « la maladie linguistique qui affecte les locuteurs et les scripteurs qui sont exposés à plus d'une variété de leur propre langue » (Haugen, 1962 : 63).

Par ailleurs, la notion de diglossie a été revisitée en 1971 par Joshua Fishman, lequel a

mis l'accent sur la différence entre ce concept et celui de bilinguisme, qu'il fonde sur la distinction entre l'individuel et le collectif. En outre Fishman considère que quatre situations peuvent avoir lieu, le trait commun étant la diglossie :

- Le bilinguisme et la diglossie : la population connaît deux langues et les utilisent pour des usages différents, il y a une langue H et une langue L.
- Le bilinguisme sans diglossie : il y a deux langues en présence sans hiérarchie « haute » et « basse ». Les deux langues sont socialement à égalité, elles partagent le même statut.
- La diglossie sans bilinguisme : les langues cohabitent mais ne sont pas utilisées de façon courante par le peuple.
- Ni bilinguisme ni diglossie : situation linguistique dans laquelle une seule langue est parlée par la population. C'est une situation inexistante et purement théorique.

Il est important de mentionner le fait que Fishman a réfuté l'idée que la parenté linguistique caractérise nécessairement les langues impliquées dans une diglossie. Selon lui, H et L peuvent être des entités génétiquement détachées l'une de l'autre. Le critère lexical que Ferguson considérait comme une « condition diglossique » est abandonné chez Fishman. Le concept tel qu'il a été vu par Fishman a permis de considérer diverses paires de langues, cohabitant dans des pays donnés, comme connaissant des situations de diglossie sans que l'on prenne en compte les critères purement linguistiques.

Des linguistes postérieurs à Ferguson et Fishman viendront remettre en cause le critère de la distribution fonctionnelle des langues, soulevant que la diglossie implique forcément que les langues entretiennent des rapports conflictuels (Boyer, 1996 : 97). La répartition en « domaines d'usage » serait donc trop simpliste et inhiberait les enjeux politico-sociaux. La neutralité supposée par le critère de stabilité n'est donc qu'illusoire. C'est ce que Calvet reproche à Ferguson :

> « Ferguson comme Fishman avaient tendance à sous-estimer les conflits dont témoignent les situations de diglossie. Lorsque Ferguson introduisait la stabilité dans la définition du phénomène, il laissait entendre que ces situations pouvaient être harmonieuses et durables. Or la diglossie, tout au contraire, est en perpétuelle évolution » (Calvet, 2002 : 44).

Par ailleurs, les études sur la situation sociolinguistique de la Suisse ont conduit les linguistes à apporter des changements au concept de diglossie, en se fondant sur les écrits de leurs prédécesseurs. Lüdi et Py (2002) remettent en cause l'implication de la notion de « prestige » dans la diglossie. A l'instar de Fishman, ils estiment que ce concept ne doit pas

être restreint à la relation entre une langue et un dialecte mais qu'au contraire, elle doit pouvoir décrire la situation de plusieurs langues génétiquement éloignées (Lüdi et Py, 2002 : 13). Par ailleurs, ils soulignent que la superposition des langues H et L peut provoquer des conflits :

> « Les termes mêmes High et Low suggèrent un rapport de pouvoir. […] Employer la variété H signifie occuper une position de force ; choisir L connote un manque de prestige, une position socialement inférieure ». Par conséquent, la relation entre H et L est souvent liée à des conflits sociaux éventuels. » (Lüdi et Py, 2002 : 13).

S'ils ne réfutent pas la théorie fergusonienne de la distribution fonctionnelle des variétés, en revanche ils considèrent que les déséquilibres sont fréquents. Pour les sociolinguistes suisses, le critère de stabilité est invalide ; cette invalidité est à l'origine de conflits entre les locuteurs de la langue H et ceux de la langue L. Lüdi et Py poussent plus loin encore la réflexion en s'interrogeant sur ce qui peut advenir de la variété basse, L. Les politiques linguistiques des états constituent un remède de taille en cela qu'elles peuvent œuvrer à la survie des langues « faibles », celles qui sont dominées. Remarquons que cela rejoint le raisonnement de Calvet que nous avons évoqué précédemment. Par ailleurs, les linguistes suisses ont constaté que, dans une situation de diglossie, les idiomes concernés ne sont pas systématiquement « hiérarchisés » et que, dans certains cas, il y a consensus. Finalement, la définition de la diglossie donnée par Lüdi et Py se trouve être encore plus élargie que celle de Fishman :

> « […] situation d'un groupe social (famille, ethnie, ville, région, etc.) qui utilise deux ou plusieurs variétés (langues, idiomes, dialectes, etc.) à des fins de communication, fonctionnellement différenciées, pour quelque raison que ce soit. » (Lüdi et Py, 2002 : 15).

II.3. Peut-on parler de diglossie dans le cas du Maroc ?

La situation linguistique des pays du Maghreb, dans lesquels la langue française affiche une nette présence, pose la question suivante : peut-on parler de diglossie ? Dans le cas de l'Algérie, par exemple, plusieurs études ont été réalisées étant donnée l'importance du nombre de locuteurs francophones sur ce territoire. D'après les statistiques du Centre National d'Études et d'Analyse pour la Planification qu'utilise Derradji dans son analyse de la situation du français en Algérie, 73,37% des personnes interrogées consacrent le français « première langue étrangère dans la société, les entreprises et les institutions ». Parallèlement, les chiffres avancés par Derradji confirment la prééminence du français en Algérie : 64,20% des étudiants interrogés affirment que cette langue est pour eux « la plus importante pour

l'insertion sociale et économique à l'issue des études universitaires ». Non seulement vestige de l'histoire coloniale, la langue française y est également associée à la réussite économique et sociale des individus.

Les éléments théoriques donnés par les linguistes ainsi que les diverses critiques et remises en causes de certains modèles (celui de Ferguson) nous conduisent à nous interroger sur le cas du Maroc : les caractéristiques d'une situation diglossique sont-ils visibles dans ce pays ? Compte tenu des objectifs de notre thèse, il est important d'identifier de façon précise le type de situation linguistique qui caractérise le Maroc. La langue arabe et sa variété dialectale – l'arabe marocain - ont pendant longtemps fait l'objet d'un exemple de cas diglossique évoqué par les linguistes allant du début du XXème siècle (Psichari) jusqu'aux contemporains comme Calvet. Il nous semble que l'élargissement du concept opéré initialement par Fishman permet d'identifier deux formes de diglossie (Manzano 2003) :

- La diglossie intralinguale (sens fergusonien) qui implique une langue et sa variété
- La diglossie exolinguale (sens fishmanien) dans laquelle les langues ne sont pas apparentées linguistiquement.

Le cas de la langue arabe entre donc dans la première catégorie avec la langue arabe et sa variété dialectale marocaine. Les approches théoriques à ce sujet ne manquent pas. Par exemple, l'application du concept de diglossie à l'arabe a été discréditée par des linguistes arabisants comme Youssi (1995) et Ennaji (2001), selon lesquels une variété médiane s'est insérée entre la langue « haute » et la variété dialectale :

> "With this Middle variety, it is therefore a **triglossia** situation that one has to deal with: the vernacular, the middle, and the classical forms of what remains, after all, one and the same language". (Youssi, 1995).

Par ailleurs, le concept de "continuum linguistique" qu'El Hassan (1978) a appliqué au cas de l'arabe a contribué à gommer la distinction des langues en termes de prestige :

> « MSA, ESA et arabe dialectal constituent un continuum. Ces variétés d'arabe ne sont ni discrètes ni homogènes ; au contraire, gradation et variation les caractérisent. » (El Hassane cité par Kouloughli, 1996). [33]

Au vu de la répartition fonctionnelle et des statuts respectifs de la langue arabe standard et du dialecte marocain (cf. Chapitre 1), il nous apparaît légitime de considérer que la relation entre ces deux idiomes est diglossique, dans une conception fergusonienne du terme. Le prestige attribué à la langue arabe standard, *H*, confortée dans son rôle de « langue de l'écrit » semble

[33] MSA et ESA sont les acronymes respectifs de l'arabe standard moderne et de l'arabe parlé cultivé.

être accepté par les marocains, ce qui exclut l'idée de conflit diglossique que développe Boyer :

> « la diglossie instaure une hiérarchie et donc une distribution inégalitaire des usages des langues en présence, une subordination sociolinguistique, un déséquilibre et, en définitive, une instabilité » (Boyer, 1997 : 13-14).

Le seul indice qui montrerait une probable volonté d'équilibrer les statuts de l'arabe et du dialecte marocain c'est l'évolution de la *darija* observée récemment et dont nous avons exposé les principales manifestations dans le Chapitre 1 de notre thèse. Cela intéresse notre propos dans la mesure où les hypothèses formulées quant à l'emprunt et l'alternance codique de la presse francophone placent l'arabe marocain en tant qu'intervenant majeur.

La diglossie « exolinguale » est un concept que nous utilisons pour décrire les rapports liant entre elles les langues en présence au Maroc. Nous adhérons partiellement à la position de Boukous (1995 : 55) selon lequel il y a trois rapports diglossiques au Maroc et qui sont :

- La diglossie arabe standard/arabe marocain
- La diglossie arabe dialectal/amazigh
- La diglossie arabe standard/français

Cette typologie confirme que l'état de bilinguisme est fortement lié à la situation de diglossie. Néanmoins, nous sommes tentés d'ajouter un quatrième type de diglossie en ce qui concerne les marocains :

- La diglossie français/arabe marocain

Ce rapport diglossie répondrait à des critères relevant de la conception de Ferguson aussi bien que de celles d'autres linguistes :

- La langue française est acquise à l'école alors que l'arabe marocain est une langue maternelle.
- Ces deux idiomes ne sont pas génétiquement parentes.
- La notion de prestige existe dans les représentations des marocains (le français étant la langue plus « prestigieuse ») (Messaoudi, 2010)
- Il y a une distribution fonctionnelle des langues[34] ;
- Il n'y a pas de réel conflit entre les deux langues.
- Compte tenu de l'absence d'apparentement génétique, les critères linguistiques comme

[34] I.3

énoncés par Ferguson ne sont pas pertinents. En revanche, les interférences que se portent mutuellement le français et l'arabe marocain, sous forme d'emprunts et d'alternance codique, révèlent qu'il y a entre ces deux langues une relation linguistique particulière.

Ces différents éléments suggèrent que la relation français/arabe marocain peut constituer une diglossie parmi les autres diglossies.

En somme, la situation sociolinguistique du Maroc dans son ensemble ne peut être qualifiée de « diglossique ». Ce qui est certain, c'est que la connaissance des pratiques langagières *de facto* est importante (Messaoudi, 2013b). Ainsi, nous appuyons la critique principale à l'égard de l'approche fergusonienne jugée trop simplificatrice des pratiques langagières réelles, et que Tabouret-Keller résume comme suit :

> « […] les situations linguistiques hétérogènes et complexes d'aujourd'hui se prêtent rarement à un figement terminologique aussi sommaire. » (Tabouret-Keller, 2006 : 125).

En définitive, nous préférons les termes « d'arrangement diglossique »[35] ou de « fonctionnement diglossique »[36] pour décrire les rapports entre les langues du Maroc, et cela pour deux raisons : d'une part, parce qu'ils incluent la notion de consensus[37] et d'autre part car ils évoquent l'idée d'interactions entre les langues. La situation linguistique générale, elle, est plurilingue dans l'acception que lui donne Chaudenson :

> « Coexistence de plusieurs langues au sein d'un même état » (1991 : 311)

Dans le chapitre suivant, nous proposons un exposé théorique sur le sujet de l'emprunt, une notion clé dans nos travaux de thèse.

---

35 Proposé par Haas (2002) et repris par Tabouret-Keller (2006).

36 Nous reprenons ce terme à la sociolinguistique occitane, selon laquelle « le propre du fonctionnement diglossique est d'occulter l'origine [sc. socio-politique] de cette dominance en lui substituant une complémentarité fondée en droit, dans la conscience des usagers » (Gardès-Madray et Brès, 1987 : 78).

37 Il s'agit d'un consensus uniquement linguistique et non politico-linguistique, nous sommes consciente des revendications des mouvements berbères. A ce sujet, voir la thèse d'Abouzaid (2011).

CHAPITRE 3

EMPRUNTER

> « La recherche d'un terme propre au français pour désigner l'objet ou la notion est une bonne solution en soi, mais il n'est pas toujours facile de donner artificiellement à ce mot une vie réelle. » (Honvault, 1995 : 16).

À un moment ou à un autre de son existence, toute langue est amenée à connaître le phénomène de l'emprunt. Le contact des langues, inéluctable même pour les langues les plus isolées géographiquement, peut aboutir à des transferts (*transmissions*) de mots. Ceux-ci sont d'autant plus importants que la relation entre les peuples est étroite (Walter, 2001). Un contexte sociolinguistique complexe peut aussi induire des transferts lexicaux et des mélanges de langues (Boukous, 1995). Ainsi, l'emprunt peut être considéré comme la conséquence linguistique d'une situation plurilingue, par exemple.

Il convient, dans ce chapitre, de mener une présentation théorique sur l'emprunt en nous fondant sur les apports des linguistes qui ont étudié ce phénomène. Qu'est-ce qu'un emprunt ? Quels sont les différents types d'emprunts ? Ce chapitre, intitulé « Emprunter », s'attache à apporter un éclairage sur cette notion.

I. DE LA DEFINITION DE L'EMPRUNT LINGUISTIQUE

Dans un premier temps, nous proposons un tour d'horizon des différentes façons de

définir l'emprunt. Nous donnerons, dans un second temps, la définition retenue dans le cadre de l'identification et de l'étude des emprunts de notre corpus.

I.1. Réflexion sur l'emprunt et problèmes terminologiques

C'est l'appellation même « d'emprunt » qui est, d'abord, l'objet de discussions. D'après certains auteurs, ce terme n'est pas tout à fait correct et cette étiquette est très souvent critiquée. Elle impliquerait, en effet, une sorte de « séjour » occasionnel ou temporaire ou encore de « passage linguistique » dans le pays d'accueil, qui s'achèverait par un retour au pays d'origine. Haugen fait remarquer que la métaphore de l'emprunt est inadéquate dans le cas de l'emploi de mots étrangers dans une langue :

> "The metaphor implied is certainly absurd, since the borrowing takes place without the lender's consent or even awareness, and the borrower is under no obligation to repay the loan." (Haugen, 1950 : 211).

Dans le langage courant, « emprunter » quelque chose suppose que cette chose sera restituée, à un moment ou à un autre. C'est précisément cette étape de restitution qui fait défaut, dans la notion d'emprunt. Les mots « adoption » ou « diffusion » sont proposés par Haugen en guise de remplacement, mais ils présentent des inconvénients :

- si le processus s'appelle « adoption », dans ce cas-là il est difficile de donner un nom au résultat qui serait formé sur la même racine : "But what would one call a word that had been adopted-an adoptee?" (*idem*, 211) ;
- le mot « diffusion » apparait dans la terminologie de l'anthropologie et reste ambigu puisqu'il supposerait une diffusion de la langue et non de certains de ses composants : "We might well speak of linguistic diffusion, though this would suggest the spread of the language itself rather than of elements from it. " (*idem*, 211).

Le terme « emprunt » s'est donc imposé face à des concurrents sémantiquement inappropriés. Il est évident que « vol [38]» n'est pas adéquat non seulement en raison de sa connotation négative mais aussi parce qu'il est trop catégorique et qu'il oublie le fait que le mot qui est emprunté peut toujours être employé dans sa langue source.

Certaines relations linguistiques intimes, celle du français et de l'anglais en l'occurrence, engendrent des emprunts effectuant des allers-retours entre les deux idiomes. En narrant l'extraordinaire épopée des langues française et anglaise, Walter (2001), souligne que

[38] Haugen évoque cette éventualité : "One might as well call it stealing, were it not that the owner is deprived of nothing and feels no urge to recover his goods." (Haugen, 1950 : 211).

de nombreux mots, qualifiés comme étant des anglicismes aujourd'hui, ne correspondent en fait qu'à un « juste retour des choses » (2001 : 2) ; en d'autres termes, on attribue souvent à des lexies une origine anglaise alors que ces mots sont nés de la langue française. L'étiquette d'emprunt se doit donc d'être maniée avec une grande précaution.

Par ailleurs, le terme « emprunt » est employé pour désigner à la fois le processus et son résultat. Cette dualité sémantique peut être gênante (Winford, 2005 : 374) dans la mesure où le terme « emprunt » est parfois utilisé sans que l'on sache si c'est le processus ou son résultat qui est désigné. Winford rappelle dans le même temps que la myriade de termes[39] employés pour faire référence au passage de mots d'une langue à une autre peut être source de confusion. Les auteurs ont donc tout intérêt à déterminer avec précision ce qu'ils désignent par les termes « emprunts », « influence », « transferts » et autres, afin de lever toute possibilité d'un désordre sémantique et de faciliter la compréhension. Ainsi, pour Haugen le thème de l'emprunt recouvre une terminologie complète, mais dont la plupart des composants ne réfèrent pas au processus d'emprunt lui-même mais aux différentes formes qui en résultent :

> "Borrowing as here defined is strictly a process and not a state, yet most of the terms used in discussing it are ordinarily descriptive of its results rather than of the process itself." (Haugen, 1950: 213).
>
> "They are merely tags which various writers have applied to the observed results of borrowing." (*idem.*)

Loubier, pour sa part, (2011 : 10) considère que l'emprunt se définit à la fois comme le procédé et son résultat. Onysko précise lorsqu'il souhaite désigner par « borrowing » l'élément emprunté ou le processus qui en est à l'origine : "Borrowing (transmission of linguistic units)" (2007 : 31).

I.2. <u>Définitions de l'emprunt et problèmes définitoires</u>

Entrant dans la catégorie des effets du contact des langues, l'emprunt, ou *borrowing* en anglais, trouve diverses définitions dans la littérature existante. Elles sont parfois complémentaires et mettent chacune en avant un aspect spécifique de l'emprunt.

[39] Donald Winford publie en langue anglaise. Mais le vocabulaire existant pour parler de l'emprunt est de la même façon riche en français. Les confusions sont donc largement possibles, étant donné que la synonymie n'existe que très rarement.

Intéressons-nous, tout d'abord, à la définition fournie par le Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage :

> « Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'emprunts. » (Dubois et al. 1994 : 177)

À partir de cette définition, on peut déduire que l'emprunt linguistique implique la présence de deux langues : l'une est la langue source, prêteuse (appelée ici langue A), l'autre est la langue cible, emprunteuse (langue B). Dans la langue A, le terme en question existait antérieurement au contact linguistique alors que dans la langue B, il y a importation d'une forme nouvelle. La langue source devient la langue d'origine du mot et la langue emprunteuse est alors sa langue d'accueil, caractérisée par un système linguistique différent de celui de la langue d'origine du mot. Le transfert de lexie s'opère de façon unidirectionnelle, de la langue source/donneuse vers la langue cible/réceptrice. La langue source présente une stabilité absente dans la langue réceptrice laquelle au contraire constitue une « entité variable qui présente une capacité de changements, provoqués par la transmission [de mots] » (Onysko, 2007 : 83). On retrouve la théorie de l'instabilité de la langue réceptrice chez Van Coetsem (1988 : 25). Il schématise le phénomène de transfert comme suit :

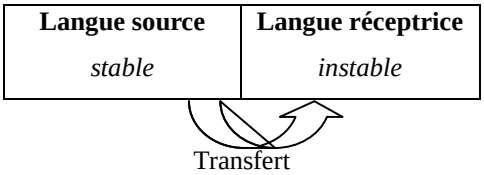

Les linguistes s'accordent à dire que le contact entre deux langues est la condition préalable à tout transfert de mots. Mais c'est la nature de ce transfert qui peut être perçue différemment par les auteurs. Par exemple, Haugen considère que le contexte d'utilisation d'un emprunt est prépondérant. Avant d'énoncer sa définition de l'emprunt, il pose des généralités de comportement linguistique :

> "(1)We shall assume it as axiomatic that EVERY SPEAKER ATTEMPTS TO REPRODUCE PREVIOUSLY LEARNED LINGUISTIC PATTERNS in an effort to cope with new linguistic situations. (2) AMONG THE NEW PATTERNS WHICH HE MAY LEARN ARE THOSE OF A LANGUAGE DIFFERENT FROM HIS OWN, and these too he may attempt to reproduce. (3) If he reproduces the new linguistic patterns, NOT IN THE CONTEXT OF

> THE LANGUAGE IN WHICH HE LEARNED THEM, but in the context of another, he may be said to have 'borrowed' them from one language into another." (Haugen, 1950 : 212)[40].

Il explique que tout énonciateur se trouvant dans une situation de communication nouvelle tente d'utiliser des formes linguistiques connues, parmi lesquelles figurent les formes étrangères. Autrement dit, face à un besoin, l'énonciateur va puiser dans les ressources lexicales qui lui sont connues, y compris dans les mots qui sont étrangers à la langue dans laquelle il s'exprime. Haugen insiste, justement, sur ce point en affirmant que le contexte d'emploi de la lexie étrangère est déterminant : ce n'est que lorsque le sujet emploie une langue différente de celle dans laquelle le mot étranger est issu que l'on peut parler d'emprunt. La définition de l'emprunt que donne le linguiste découle de ces critères.

> "[…] borrowing is then THE ATTEMPTED REPRODUCTION IN ONE LANGUAGE OF PATTERNS PREVIOUSLY FOUND IN ANOTHER" (*idem*)

D'après cette définition, l'emprunt correspond à un « essai » d'imitation d'un mot issu d'une autre langue, en cela que le résultat final n'est pas toujours identique à la forme originale.

Le profil linguistique de l'énonciateur est donc un critère à prendre en compte. Pour Van Coetsem aussi, la nature d'un emprunt dépend largement de la situation dans laquelle il est réalisé. À la différence de Haugen, Van Coetsem considère que le niveau de connaissance de la langue source et de la langue réceptrice par le sujet qui emprunte est l'élément qui détermine la nature de l'emprunt. Il distingue deux situations de communication possibles pour la réalisation d'un emprunt par un « agent » :

- dans la première, un agent utilise une langue dont il a une maîtrise moindre ; il intègre dans son énoncé une lexie issue de la langue qu'il maîtrise le mieux : "the source language speaker is the agent, as in the case of a French speaker using his French articulatory habits while speaking English" (ibid.)
- dans la seconde, un agent utilise la langue qu'il maîtrise le mieux et intègre une lexie étrangère à son énoncé : "If the recipient language speaker is the agent, as in the case of an English speaker using French words while speaking English, the transfer of material (and this naturally includes structure) from the source language to the recipient language is *borrowing (recipient language agentivity*) (italics in original)." (1988 : 3)[41].

Le premier type d'emprunt correspond selon Van Coetsem à un mot qu'un locuteur impose à son interlocuteur : il utilise la notion de *imposition* pour désigner ce type de mot. C'est dans la

[40] Les majuscules apparaissent dans le texte original d'Einar Haugen.
[41] Les caractères en italiques apparaissent dans le texte original.

seconde situation qu'il y a *borrowing*.

Nous résumons l'approche de Van Coetsem par le schéma qui suit. Dans les deux cas, la direction du transfert est la même :

Figure 5 Schéma des deux situations de « transfert » d'après la théorie de Van Coetsem (1988)

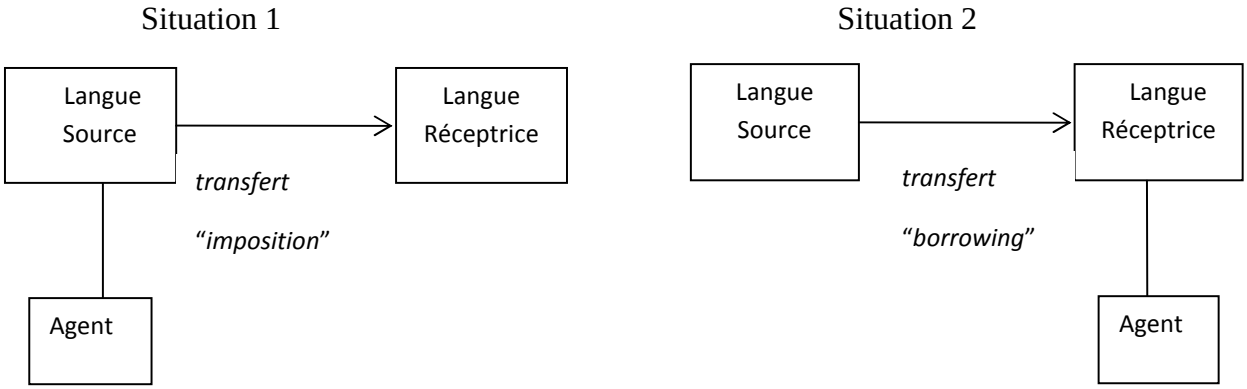

Dans la première situation, il pourrait s'agir d'un français qui parle anglais et utilise des mots français. Dans la seconde, ce même locuteur parlerait français et insérerait dans son discours des mots issus de l'anglais. Comme l'écrit Van Coetsem, la différence qui réside entre ces deux types d'emprunt repose sur un critère d'ordre psycho-linguistique : celui de la "language dominance". Onysko (2007) reprend cette théorie et réaffirme le lien entre la maîtrise de la langue source ou de la langue réceptrice et les conséquences du transfert sur cette dernière :

> "SL or RL dominance influences the degree of filtering (i.e stability), leads to the promotion or obstruction of certain transmission processes and is made evident in the various impacts and reactions of the RL." (Onysko, 2007 : 83).

Onysko propose un modèle dans lequel il indique les variables qui interviennent lors de la réalisation du transfert. Son « modèle de transmission » (2007 : 83) expose les différents niveaux sur lesquels peuvent impacter les transferts inter-linguistiques. Toujours d'après ce modèle, l'emprunt *borrowing*, qui consiste pour lui en un transfert de la forme et du sens d'un mot, a plusieurs conséquences sur le lexique de la langue d'accueil qui sont : l'intégration, la productivité, les changements morphosyntaxiques et phonologiques (*idem* : 85).

Lors de sa réalisation, la transmission a donc des effets à la fois sur la langue d'accueil

mais aussi sur le mot transféré lui-même. La définition d'un emprunt que donnent Hamers et Blanc évoque aussi cette condition :

> « L'emprunt est un élément d'une langue intégré au système linguistique d'une autre langue. » (Hamers et Blanc, 1983 : 450).

Cette dernière définition suggère que c'est à un ensemble que le mot étranger vient s'ajouter. Cet ensemble est soumis à des règles, des lois, dictées par une grammaire, ou un usage. C'est donc au cœur d'un véritable système linguistique – semblable à une grosse machine qui gère des milliers de termes, expressions et autres – que l'emprunt vient s'inscrire.

En néologie, l'emprunt est souvent désigné comme un procédé agissant dans une « matrice externe » par opposition à la « matrice interne », qui comprend toutes les innovations internes à la langue (Tournier, 1985). L'emprunt constitue l'une des trois grandes catégories de néologismes. Dans le cadre de l'étude du repérage des néologismes par emprunt dans la langue française, l'emprunt peut être défini de la façon suivante :

> « [...] la matrice qui fait introduire dans des énoncés français des lexies existant dans d'autres langues et absentes dans un état immédiatement antérieur de la langue française. (Sablayrolles et Jacquet-Pfau, 2008 : 21).

Les deux auteurs expliquent que les lexies importées étaient jusque-là absentes dans la langue. Cette acception du terme « emprunt » laisse supposer que la matrice externe intervient dans le but de combler une lacune lexicale au sein du système linguistique d'accueil.

I.3. Définition choisie de l'emprunt

Au vu des différentes définitions de l'emprunt que nous avons relevées lors de notre recherche documentaire, il convient de déterminer ce que nous considérons comme emprunt dans le cadre de nos travaux sur un corpus de la presse francophone.

Nous avons voulu présenter la situation sociolinguistique du Maroc dans la mesure où nous sommes partie de l'hypothèse selon laquelle les langues en présence exercent entre elles des « influences réciproques » (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000 : 110). Nous avons également supposé que la presse marocaine d'expression française contient de nombreux emprunts à l'anglais, à l'instar des écrits journalistiques de certains pays européens (Onysko 2007). Nous nous attendions, ainsi, à relever des emprunts à l'anglais ainsi qu'aux langues locales, présentées dans le premier chapitre de la thèse. Compte tenu de ce cadre de travail, il

convient de déterminer ce qui constitue un emprunt, en délimitant cette notion : **nous considérons comme emprunt tout élément formellement rattaché à une autre langue que le français.** Cette conception de l'emprunt est fortement inspirée de celle d'Onysko, dans la mesure où nos objectifs de recherches sont comparables. Onysko prend appui sur la théorie suivante : lorsqu'un besoin lexical se faire sentir dans une langue A (par exemple, dans le domaine de l'informatique), cette langue importe des mots d'une langue B, la forme et les sèmes de ce mot prenant part à cette importation. Il y a, donc, une relation étroite entre la forme et le sens dans le contexte de transfert lexical. Cet argument justifie l'exclusion des influences sémantiques dans l'étude des emprunts. Pour les mêmes raisons, et au nom de la systématicité dans un corpus vaste, il convient de ne pas traiter les influences sémantiques de la même façon que les emprunts formels. Nous excluons, donc, les innovations sémantiques de notre étude sur les emprunts utilisés dans la presse marocaine d'expression française[42]. Notre conception de l'emprunt nous conduit également à exclure les « calques » de notre étude, étant donné qu'il s'agit, comme les influences sémantiques, d'éléments qui ne présentent pas la marque formelle d'une importation. En revanche, les faux emprunts et les constructions hybrides répondent à la définition de l'emprunt, comme nous l'entendons dans ce travail de thèse. Bien qu'étant de facture française, ils présentent, en effet, des formants d'origine étrangère. Ceux-ci sont issus d'une importation, qui s'accompagne d'un « remaniement » visant à forger des nouvelles lexies. Il n'en reste pas moins qu'il y a bien eu transfert d'éléments formels étrangers. Il convient, donc, d'attribuer le statut d'emprunt également à ces « créations françaises sur des bases étrangères empruntées » (Jacquet-Pfau et Sablayrolles, 2008 : 21).

En outre, l'approche de Van Coetsem est pertinente, dans le cadre de notre travail, dans la mesure où sa conception de l'emprunt prend en compte la situation dans laquelle l'emprunt est réalisé, ainsi que le niveau de connaissance des langues d'origine et d'accueil du mot d'emprunt. Les textes du journal *Au Fait* étant rédigés par des personnes bilingues, il est important de tenir compte de ce contexte pour déterminer ce qui correspond à un emprunt.

Dans la suite de cette thèse, nous désignerons par les termes **anglicismes** et **arabismes** les emprunts faits, respectivement, à l'anglais et à l'arabe.

[42] Il convient d'ajouter que le repérage des innovations sémantiques dues à l'influence d'une langue étrangère est encore au stade expérimental. Renouf a récemment proposé de repérer les néologismes sémantiques en observant, en diachronie, l'évolution des collocats des probables néologismes sémantiques, ainsi que l'évolution de leur fréquence d'emploi (Séminaire du CLILLAC-ARP, 27/01/2014, Université Paris Diderot).

II. L'EMPRUNT DANS TOUS SES ETATS (TYPOLOGIE DE L'EMPRUNT)

La question des types d'emprunt a fait l'objet de plusieurs analyses et discussions. Les classifications germanophones, en particulier, sont nombreuses (Betz 1949, Zindler 1959, Cartensen 1965, Jansen 2005). La terminologie utilisée par les linguistes allemands pour analyser les emprunts est souvent la même. De plus, même s'ils ne donnent pas tous les mêmes appellations aux catégories d'emprunt, leurs classifications sont parfois très similaires[43]. Les emprunts ont aussi fait l'objet de plusieurs propositions de classification du côté français. C'est surtout sous l'angle de la néologie que ces catégorisations ont été élaborées (Sablayrolles, 2000) mais aussi, plus largement, en lexicologie (Humbley 1974, Loubier 2011). En terminologie, les types d'emprunts ont aussi fait l'objet de discussions (Depecker 2001). Les différents auteurs s'attachent, dans chacun des cas, à établir une classification qui convient à leurs objectifs de travail.

Même si les terminologies en matière de types d'emprunt ne font pas consensus, et que les avis divergent à plusieurs niveaux, nous avons remarqué que les linguistes identifient *grosso modo* les mêmes catégories d'emprunts. Certaines appellations et notions apparaissent de façon fréquente dans les différentes typologies. Tel est le cas du concept de « faux emprunt », par exemple. Du côté allemand, on retrouve souvent la dichotomie « emprunt direct » et « emprunt indirect » alors que du côté français, on utilise les concepts d'influence (Sablayrolles, Jacquet-Pfau, Humbley 2011) pour décrire les mots français créés à partir d'éléments empruntés.

Par ailleurs, les linguistes francophones se fondent largement sur les composantes de la langue qui sont concernées par le processus d'emprunt. Se dégagent, ainsi, deux types majeurs de catégorisation:

- Selon le processus : « emprunt direct » VS « emprunt indirect » ;
- Selon le résultat : les composantes linguistiques de la lexie issue du transfert (morphologique, syntaxique, sémantique, phonologique…etc.)

La typologie que nous avons retenue pour notre étude s'inspire des travaux de plusieurs linguistes (Humbley 1974, Depecker 2001, Jacquet-Pfau 2008 Loubier 2011). Le

[43] Pflanz (2012) passe en revue de façon détaillée les classifications germanophones des emprunts.

classement des emprunts doit se faire, nous croyons, en fonction de la définition que l'on donne à ce phénomène. Nous présentons, ici, la typologie des emprunts qui ressort, de façon générale, des études sur ce sujet. Elle se fonde sur divers apports théoriques, et nous permettra par la suite de dresser une analyse des types d'emprunts présents dans notre corpus d'étude[44].

II.1. L'emprunt de type intégral

Le premier type d'emprunt, sans doute le plus évident à repérer, est celui d'emprunt intégral. L'emprunt est intégral lorsqu'il est le résultat de l'importation d'un signifiant et de son signifié, autrement dit d'une forme et de son contenu sémantique. Lors de son importation dans la langue d'accueil, la lexie n'a pas subi de modification par rapport à son modèle en langue d'origine. C'est sur ce point que nous distinguons les emprunts intégraux des emprunts intégraux adaptés, que nous aborderons dans la section suivante.

L'importation porte sur trois niveaux :

- graphique : la graphie d'origine de la lexie est conservée, sans aucune altération ni tentative d'adaptation à la langue emprunteuse. Citons l'exemple du mot *football*, conservé tel quel.
- phonétique : en empruntant des mots, on emprunte également les phonèmes. Humbley (1974 : 53) cite l'exemple de *meeting* qui est prononcé en français avec le phonème final /ŋ/.
- sémantique : le sens du mot étranger dans la langue emprunteuse est similaire à celui qu'il porte dans sa langue d'origine.

Pour employer des termes saussuriens, le *signifiant* et le *signifié* sont tous deux conservés « dans leur état d'origine ».

Si l'emprunt intégral ne montre pas d'adaptation à la langue emprunteuse, il est possible, toutefois, qu'il observe les règles grammaticales de cette langue. Dans ce cas, nous parlons d'intégration morphosyntaxique. Cette inflexion n'a pas toujours lieu. Bogaards remarque que c'est lorsque l'origine étrangère est formellement très marquée que l'accord en genre et en nombre suivant les règles du français ne sont pas observés :

> « […] là où la forme révèle ouvertement l'origine anglaise, il est question de boisson *light*,

[44] Cf. Chapitre 7.

de martinis *extra-dry*, d'une laine *soft*, d'une opéra *rock*, d'écrivains *beat*, de la mode *black*, d'une montre *waterproof*, de meubles *design*, d'une allure *clean* » (Bogaards, 2008 : 49).

Les exemples qu'il donne sont tous des adjectifs qualificatifs importés tels quel et toujours soumis aux règles morphosyntaxiques du système linguistique de l'anglais. L'auteur mentionne également la tendance de certains emprunts à conserver le pluriel de leur langue de départ :

> « Il est à noter que le pluriel de ces nouvelles formations se forment selon les règles de l'anglais ce qui donne *policemen* ou *businesswomen* » (2008 : 23).

Le comportement opposé consiste en l'inflexion morphosyntaxique à la langue d'accueil. Il se peut que les emprunts adjectivaux, mots invariables dans leur langue d'origine, soient accordés en genre et en nombre lors de leur emploi en français.

L'attribution du genre constitue un type d'aménagement morphosyntaxique. En anglais, les noms n'ont pas de genre, contrairement aux noms français. Ainsi, lors du transfert vers le système linguistique français, les anglicismes se voient attribuer le genre « masculin » ou « féminin ». Il est parfois difficile d'expliquer pourquoi un emprunt nominal est de tel ou tel genre grammatical. De façon générale, l'attribution d'un genre n'obéit pas toujours à des règles, particularité observée par Meillet, entre autres :

> « […] le genre grammatical est l'une des catégories grammaticales les moins logiques et les plus inattendues » (Meillet, 1921).

Les grammaires font la distinction entre les référents « animé » et « inanimé » pour attribuer le genre des noms (Grevisse et Goosse, 1995). Le sexe du référent animé détermine le genre grammatical du mot. Pour la catégorie des « inanimés », le genre est arbitraire. Cette catégorisation dans la langue française peut servir de base à l'attribution du genre des mots étrangers importés. Les études traditionnelles et plutôt anciennes (Tucker et. Al. 1977, Surridge, 1984) montrent que la plupart des emprunts que le français a fait aux langues vivantes ont pris le genre masculin. De même, Humbley écrit que les substantifs empruntés qui réfèrent à des inanimés sont « normalement absorbés par la catégorie non marquée, à savoir, par les masculins » (1974 : 67). Ainsi, lors du transfert vers le français, l'emprunt prend le genre masculin, si rien n'indique qu'il doit faire partie des noms féminins.

Pour les référents inanimés, ou « neutres », l'attribution du genre peut suivre des logiques différentes. L'un des moyens d'attribuer le genre grammatical à un emprunt est celui de l'attraction para-synonymique (Humbley, 1974, Corbett 1990). L'attribution du genre de

l'emprunt peut se faire en fonction de celui de son para-synonyme, mot préexistant dans la langue d'accueil de l'emprunt. Il y a alors analogie sémantique entre l'emprunt lexical et le mot qui peut faire office d'équivalent dans la langue réceptrice de cet emprunt.

Par ailleurs, l'attribution du genre grammaticale peut être conséquente à une « attraction homonymique » (Humbley, 1974 : 67). Un emprunt qui présente une morphologie et/ou une phonologie proche d'un mot français peut prendre le même genre que ce mot. A cet égard, Humbley cite le mot anglais *money* qui peut être assimilé au français *monnaie*. L'homonymie même très partielle peut conduire à inclure l'emprunt dans le genre masculin ou féminin.

L'accord des emprunts en nombre suivant les règles grammaticales du français est également une forme d'intégration morphosyntaxique. Il consiste en l'application du pluriel français, donc par l'ajout d'un *–s* final muet pour les substantifs et les adjectifs. Parfois, le pluriel est réalisé doublement : par le système linguistique français et par celui de la langue d'emprunt. La variation en nombre peut s'appliquer de façons différentes. La terminaison de l'emprunt en question peut être déterminante. Bogaards (2008 : 48) relève l'instabilité du pluriel pour les anglicismes qui se terminent par les consonnes *–ch*. L'intégration grammaticale au français se manifeste, en outre, par l'invariabilité des noms qui se terminent en *-s*, *-x* et *-z*, comme le veut la règle française de l'accord du nom commun en nombre (Grevisse et Goosse, 1995 : 151). Le pluriel des noms composés suit lui aussi différentes règles grammaticales, en fonction de l'emprunt concerné. Il est courant que les noms composés étrangers s'accordent en nombre d'après les règles du français, autrement dit en fonction de la nature des unités qui constitue le nom composé (idem : 154-155).

Une catégorie particulière d'emprunt intégral est celle des xénismes. La particularité de l'emprunt xénisme tient au fait que les locuteurs de la langue emprunteuse ont conscience que l'emprunt désigne une réalité allogène. D'après Petiot et Reboul-Touré, le xénisme « décrit une réalité spécifique inexistante dans la langue d'accueil. » (2006 : 57). La notion de distance est fortement présente dans le concept de xénisme : il désigne une réalité spécifique, rattachée à une culture autre. La portée référentielle du xénisme est, par nature, limitée. Steuckardt (2008 : 13) prend, ainsi, l'exemple de l'emprunt *perestroika* : littéralement *reconstruction* ce mot fait exclusivement référence aux réformes politiques entreprises par le gouvernement de Mikhaïl Gorbatchev dans les années 80 et manifeste encore son

appartenance à la langue de l'ex-URSS.

> « Relevant certes de la catégorie des noms communs, ces emprunts connaissent cependant une limitation de leur extension référentielle : la classe d'objets qu'ils catégorisent n'existe pas en dehors de l'environnement naturel ou social des locuteurs prêteurs. » (Steuckardt, 2008 : 13).

Même employé en français, le xénisme continue de désigner une réalité reliée à sa langue d'origine.

La différence entre un emprunt « ordinaire » et un xénisme se « ressentirait » comme l'exprime Deroy ; selon lui les xénismes sont des « mots sentis comme étrangers et en quelque sorte cités » (1956 : 224).

Petiot et Reboul-Touré (2006) ont consacré une étude au nom *hidjab*, employé dans le français hexagonal : elles considèrent qu'il a un statut de xénisme en dépit du fait que les hidjabs sont utilisés en France :

> « Au niveau sémantique, le xénisme décrit une réalité spécifique inexistante dans l'espace de la langue d'accueil. Cette définition stricte du xénisme est à adapter pour *hidjab* car, dans l'Hexagone, il y a bien une réalité nouvelle, mais une définition « naturelle » (Martin, 1990) reste encore difficile à formuler. » (2006 : 57).

Que penser, alors, du statut de *hidjab* dans le français marocain ? Il apparaît clairement que l'on ne peut guère le considérer comme un xénisme. Ceci confirme ce que Petiot et Reboul-Touré suggèrent dans la citation : il est nécessaire d'adapter la définition du xénisme. Dans le cadre de notre étude, le contexte sociolinguistique est déterminant : ce qui est un xénisme par emprunt à l'arabe dans le français hexagonal a le statut d'emprunt intégral ordinaire dans le français pratiqué au Maroc. Il conviendra, donc, de prendre en compte la situation sociolinguistique d'emploi de la langue française pour traiter les emprunts à l'arabe relevés dans le corpus.

II.2. L'emprunt intégral adapté

L'emprunt intégral adapté est un mot issu de l'importation d'une forme étrangère s'accompagnant d'une modification. Celle-ci correspond à une intégration morphologique à la langue emprunteuse. Nous utilisons dans notre thèse de façon synonyme les termes

« adaptation » ou « assimilation » pour faire référence aux modifications que subit l'emprunt lors de sa réception dans le système de la langue d'accueil. L'intégration grammaticale, qui concerne aussi les autres types d'emprunt, n'est pas un critère suffisant pour considérer un emprunt intégral comme « adapté ».

L'adaptation est opérée sur les composants de la langue suivants :

- La graphie

Le mot importé subit une modification portant sur un ou plusieurs graphème(s) qui le compose(nt). La francisation est une tendance qui est attestée (Humbley et Bidermann-Pasques, 1995). Elle peut consister en un ajout ou suppression de signes diacritiques. Par exemple, l'anglais ne met en jeu aucun signe diacritique ; les anglicismes dans la langue française se trouvent souvent être accentués (Loubier, 2011 : 53).

L'adaptation graphique se manifeste aussi par le détachement des formes jointes (par exemple : *beat boxer* au lieu de *beatboxer*) ou inversement, l'unification de deux composés détachés, souvent grâce au trait d'union (par exemple : *best-seller* en français pour *bestseller* ou *best seller* en anglais). Humbley et Bidermann-Pasques remarquent la « forte tendance du côté francophone de scinder les mots normalement soudés en anglais » (1995 : 59).

Les graphies multiples d'un emprunt sont une manifestation du processus d'adaptation à la langue d'accueil non achevé. On trouve des emprunts qui présentent des variations graphiques : concurrence entre le mot source et le mot francisé, différentes graphies pour substituer un graphème étranger, graphie francisée correspondant à un phonème étranger etc. Plus un emprunt présente de variantes graphiques, moins le processus d'assimilation du mot peut être considéré comme accompli. Le choix d'une graphie unique fait partie de l'aménagement des emprunts comme l'explique Loubier, dans son état des lieux des anglicismes dans le français d'usage au Québec :

> « L'adaptation des emprunts vise le maintien de la cohérence du système du français, mais également (tout comme les rectifications de l'orthographe) l'harmonisation des variantes graphiques […] » (Loubier 2011 : 52).

- La morphologie

La proximité phonique des suffixes anglais et français peut conduire à un aménagement

morphémique final : par exemple *challengeur* est un emprunt intégral après adaptation sur le modèle de l'anglais *challenger*. Loubier remarque que l'adaptation morphologique concerne surtout la morphologie suffixale : l'élément *–ing* se trouve être substitué par des éléments « équivalents » français tel que *–age* (2011 : 53).

La féminisation des emprunts nominaux masculins est aussi une forme d'adaptation morphologique à la langue d'accueil étant donné qu'elle passe principalement par l'ajout de morphèmes finaux français.

- La phonétique :

Il y francisation des phonèmes étrangers. L'aspect phonétique ne concerne pas le propos de notre thèse, puisque nous travaillons sur un corpus de l'écrit. Toutefois, compte tenu de l'indissociabilité de la graphie et de la phonétique, il nous paraît important d'aborder ce point, même brièvement. L'adaptation graphique des emprunts aux langues étrangères est réalisée afin de diffuser une prononciation française du mot. Pour cela, des phonèmes français sont substitués aux phonèmes étrangers originaux. Loubier considère que l'adaptation phonétique est opérée de la façon suivante :

> « […] par la suppression des phonèmes inexistants en français ou par le remplacement de ces phonèmes étrangers par des phonèmes français qui s'en rapprochent le plus. » (Loubier, 2011 : 49-50).

Cette étape permet d'harmoniser la graphie et la prononciation des emprunts.

L'adaptation des emprunts correspond, finalement, à leur francisation lors de leur réception dans le système linguistique français (Humbley et Bidermann-Pasques, 1995). Toutefois, il apparaît clairement que l'emprunt est davantage enclin à montrer une instabilité que les mots français « ordinaires ». Cette instabilité se perçoit à travers les variations, qu'elles soient d'ordre morphosyntaxique, graphique ou phonétique. Par exemple, l'accord en nombre est censé être effectué selon les règles du français, mais les grammairiens eux-mêmes constatent la fluctuation des comportements :

> « On garde *parfois* des pluriels étrangers mais cela est assez *pédant*. » (Grévisse et Goosse : 156)

Cette citation est doublement intéressante pour nous :

- l'adverbe « parfois » indique bien que la règle prescrite pour les emprunts lexicaux n'est pas systématiquement appliquée. L'usage témoigne de l'instabilité en ce qui concerne le pluriel des mots étrangers ;
- l'adjectif « pédant » évoque l'idée selon laquelle garder le pluriel de la langue d'origine du mot n'est pas un acte réalisé de façon aléatoire.

En somme, les emprunts de type « intégral adapté » constituent les lexies étrangères qui montrent une forme d'intégration à la langue française car ils ont accepté d'abandonner certains de leurs aspects linguistiques (grahique et morphologique) d'origine au profit de la langue française. Le critère de variabilité est aussi un indicateur majeur de l'emprunt adapté. Les emprunts sont des mots beaucoup moins stables que les lexies qui composent le système linguistique de la langue d'accueil. C'est également la position de Haugen :

> "They have been shown to vacillate to a statistically higher degree than native words, since they often fail to show criteria that make it possible to classify them immediately in one or another category of gender, number, or the like." (Haugen, 1950 : 225-226).

II.3. Les faux emprunts

Les faux emprunts utilisés en français sont des mots de facture française créés sur la base de matériel étranger. De ce fait, un faux emprunt n'existe pas dans la langue d'origine de ses formants. Cette « absence » de la lexie en langue source est mise en avant dans la définition de Jacquet-Pfau, Humbley et Sablayrolles :

> « […] mots qui n'existent pas dans la langue censée être la langue source. » (2011 : 226).

D'après Jacquet-Pfau et Sablayrolles, les faux emprunts dans le cas du français sont des « créations françaises mettant en œuvre des formants d'origine étrangère et se conformant le plus souvent aux principes de la langue étrangère d'où sont issus ces formants » (2008 : 22). Le mot *tennisman* en est un, puisqu'il n'existe pas en anglais, de même que *camping-car*. Pourtant, leurs formants sont bel et bien rattachés à l'anglais. Onysko (2007 : 57) fait remarquer que la création de mots qui ont « l'air anglais » est un phénomène qui a lieu dans beaucoup de langues en contact avec l'anglais, comme l'allemand, le slovène, le russe ou l'espagnol. Il définit le faux emprunt comme étant un phénomène qui se produit lorsqu'une langue cible utilise des éléments lexicaux d'une langue source dans le but de former un néologisme dans la langue cible, inconnu dans la langue source :

> "The term "pseudo Anglicism describes the phenomenon that occurs when the RL uses

> lexical elements of the SL to create a neologism in the RL that is unknown in the SL" (Onysko, 2007 : 52).

L'allemand, qui est la langue à laquelle il s'intéresse, a créé, par exemple, le mot *dressman*, mot inconnu des anglais. Contrairement à l'emprunt intégral ou intégral adapté, le faux anglicisme ne résulte pas d'un transfert lexical mais correspond à une création qui a lieu au sein même de la langue, le matériel linguistique servant de base à cette construction étant emprunté. D'après Onysko (2007 : 55), la présence de faux anglicismes dans une langue attesterait du degré d'acceptation et de connaissance d'une langue étrangère donnée parmi les locuteurs.

En termes d'unité lexicale, le faux emprunt ne correspond pas à un emprunt à proprement dit (Onysko, 2007 : 55), toutefois, au niveau formel on peut considérer qu'il résulte d'une importation « partielle ».

Le faux emprunt est donc un mot inexistant dans la langue d'origine de ses constituants, et c'est justement cette caractéristique qui lui vaut son appellation. Ce type de mot porte formellement une marque d'allogénéité. Le néologisme qui résulte de l'assemblage de matériel linguistique étranger est un mot qui pourrait très bien circuler dans la langue prêteuse.

> "To sum up, false anglicisms may be defined either as autonomous coinages which resemble English words but do not exist in English, or as unadapted borrowings from English which originated from English words but that are not encountered in English dictionaries, whether as entries or as sub-entries." (Furiassi, 2003 : 123).

Les auteurs distinguent généralement plusieurs types de faux emprunt. En particulier, Humbley (2007) et Furiassi (2003) identifient trois catégories de faux emprunts qu'il convient de présenter ici.

II.3.1. La construction allogène

La première catégorie de faux emprunts est celle de l'emprunt à « construction allogène » (Humbley, 2007) : il s'agit d'un mot crée sur la base de matériel étranger, indépendamment d'un modèle. D'après Humbley, il s'agirait de la classe de faux emprunt la plus importante (à paraître). Les constructions allogènes sont, de plus, les plus aptes à être qualifiés de « faux » emprunt. Humbley explique ce qui fait des constructions allogènes, ou *allogenisms*, les « vrais » faux anglicismes, par comparaison aux autres faux emprunts :

> "Allogenisms can be considered 'true' false loans in as much as they are created by non-

> natives with material from another language, whereas other categories of false loans, which diverge from their foreign language model, are indeed real linguistic borrowings, in the sense defined by Haugen (1950).” (Humbley : à paraître).

Humbley explique que la dérivation est à l’origine de nombreuses constructions allogènes fondées sur du matériel anglais, notamment par l’utilisation des éléments *–man* et *–ing*. Les dérivés comportant ces éléments sont des noms qui paraissent être de « vrais emprunts », d’autant que la présence d’anglicismes en *–man* et *–ing* (vrais emprunts) facilite la construction de mots.

Furiassi, qui les appelle « autonomous compounds », littéralement « composés autonomes », identifie les faux anglicismes qui circulent en italien et remarque qu’il s’agit souvent de noms composés de deux éléments qui fonctionnent et circulent de façon autonome en anglais :

> « […] a non-English compound formed with two elements that may be recorded in English dictionaries as separate entries but whose composite form is a truly Italian product, independent from any specific model and not to be found in English dictionaries (e.g. recordman). » (Furiassi, 2003 : 123).

On remarque une nouvelle fois l’importance donnée au dictionnaire anglais dans la détection de faux anglicismes. D’après nous, cette méthode est critiquable étant donné que les dictionnaires ne constituent pas un répertoire exhaustif des mots en usage dans une langue donnée, surtout en ce qui concerne les néologismes. En revanche, les corpus de référence peuvent être un outil de vérification complémentaire[45].

Onysko observe que la linguistique allemande (Yang 1990, Glahn 2002, Plümer 2000) divise aussi les faux emprunts en trois catégories, la première étant celle des « lexical pseudo loans » :

> « […] the result of a German novel combination or use of English lexical elements that are not derived from an English model, such as dressman » (Onysko, 2007 ….)

Dans cette définition, il y a aussi l’idée d’une association d’éléments allogènes résultant sur une innovation lexicale.

II.3.2. Les modèles modifiés

Le deuxième type de faux emprunts est celui des mots construits à partir d’un modèle étranger dont la morphologie a été modifiée. Humbley les qualifie de « modèles tronqués » :

[45] Cf. Chapitre 7, section IV.

> « […] certains pseudo anglicismes sont bien des emprunts, car un modèle existe bien, mais sous une forme différente. Le cas le plus fréquent est l'emprunt qui ne rend pas la totalité de la construction modèle. » (Humbley, 2007 : 9).

Chez Furiassi, cette catégorie comprend ce qu'il nomme les « compound ellipses » (Furiassi, 2003 : 124). Les linguistes allemands identifient également ces « morphological changes » comme type de faux emprunts (Onysko, 2007 : 53).
L'emprunt est « faux » dans la mesure où il n'est pas formellement identique à son modèle en langue d'origine. Il est nécessaire, pour analyser les faux emprunts de ce type, de repérer le modèle d'origine et de le comparer à la forme empruntée. Les modifications peuvent être de deux ordres :

- Troncation du mot, « le cas le plus fréquent est l'emprunt qui ne rend pas la totalité de la construction modèle » (Humbley, 2007 : 10). Lorsqu'il a étudié les faux anglicismes de la langue italienne, Furiassi a remarqué que les faux anglicismes de ce type, les « compound ellipses », résultent de la suppression de l'élément placé à gauche du nom noyau :

  > « in English, a pre-modifying language, compound ellipses are more likely to occur by eliminating the word on the left" (Furiassi, 2003 : 124).

  Les noms composés anglais seraient donc susceptible de subir une troncation, ou "ellipse", d'un des composants.

- Les modifications opérées sur le modèle d'origine peuvent dans certains cas consister en un ajout d'élément. C'est pourquoi l'appellation « modèle modifié » est la plus appropriée pour rendre compte du phénomène, ce que suggère Humbley :

  > « Il conviendrait peut-être mieux de parler de modèle modifié, car dans certains cas, certes assez rares, celui-ci se voit complété. *Pin's* par exemple a bien un modèle en anglais : *pin* ; le -*'s* est un ajout qui s'est fait en français pour des raisons qui ont déjà fait l'objet de débats […] » (Humbley, 2007 : 9).

II.3.3. <u>Le glissement sémantique</u>

Le troisième type de faux emprunt regroupe les mots étrangers dont la charge sémantique d'origine a été modifiée. Cela suppose que les faux emprunts de ce type ont bien un modèle étranger mais celui-ci est purement formel :

> “[…] a word encoutered in English dictionary either as an entry as a sub-entry takes on a new meaning” (Furiassi, 2003 : 125).

Humbley identifie aussi ces “évolutions sémantiques ». Par l'expression « évolution divergente », il souligne la dimension diachronique de ce phénomène, qu'il exemplifie :

> « *Spider* est bien attesté en anglais du dix-neuvième siècle comme dénomination d’une voiture hippomobile à très grandes roues. Cette acception est toujours signalée dans *le Petit Robert* 2007 (1877 ANCIENMT), suivi de son sens moderne (« 1930 : coffre aménagé à l’arrière d’un cabriolet automobile pour un passager, des bagages.. »). La dimension diachronique de cette entrée permet de comprendre le lien entre l’emprunt d’origine et ses acceptions ultérieures, grâce à la présence dans les écrits du premier sens. » (Humbley, 2007 : 9).

Les faux emprunts sont donc des emprunts particuliers car, paradoxalement, ils ne sont des emprunts à proprement dit. La notion de modèle est prépondérante dans l’identification du type de faux emprunt. Deux situations sont possibles :

- L’emprunt dispose d’un modèle en langue d’origine de ses formants ; ce modèle se trouve alors formellement modifié, ou bien il a subi un glissement sémantique.
- Le faux emprunt est créé indépendamment d’un modèle étranger : il s’agit d’une construction allogène.

Dans le cadre de nos travaux, nous choisissons d’inclure les faux emprunts dans l’analyse puisqu’ils répondent à la définition d’un emprunt que nous avons choisi d’appliquer.

II.4. <u>L’emprunt hybride</u>

De même que les faux emprunts, les emprunts hybrides sont des créations françaises faites à partir d’éléments empruntés. À ce titre, Jacquet-Pfau et Sablayrolles (2008) les considèrent comme des faux emprunts particuliers, ceux qui, en français, « mettent en jeu un élément français et un élément étranger » (2008 : 23). S’attachant à différencier les constructions allogènes des emprunts hybrides, Humbley s’appuie sur cette définition de l’hybride :

> “[…] of at least one element of the source and one of the receptor languages” (Humbley : à paraître).

Le mot hybride vient du latin *hybridat* signifiant « de sang mêlé ». En sciences, il est

utilisé pour désigner tout ce qui provient du croisement naturel ou artificiel d'espèces, de races ou de variétés différentes. Le Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage définit le mot hybride comme étant « un mot composé dont les constituants sont empruntés à des racines de langues différentes » (1973 : 246). Est cité en exemple le mot *automobile*, dont les morphèmes sont d'une double origine : *autos*, qui est grecque et *mobilis*, d'origine latine. Néanmoins, comme le souligne Kortas, cette définition ne peut s'appliquer à l'ensemble des constructions hybrides que l'on trouve aujourd'hui étant donné qu'elle « limite le concept en question à des formations qui ne se composent que de racines, donc d'éléments lexématiques, ce qui implique surtout la présence de confixes gréco-latins (aéroduc) » (Kortas, 2009 : 536). La confixation traditionnelle n'est pas seule créatrice de mots hybrides. L'hybridation peut se faire grâce à des éléments provenant de langues vivantes. Et c'est surtout au moyen de l'anglais que les hybrides récents sont formés même si :

> « […] outre les hybrides classiques d'origine gréco-latine, on crée aujourd'hui des néologismes hybrides surtout au moyen d'éléments anglo-américains (docu-soap, top-niveau), sporadiquement à l'aide d'éléments venant d'autres langues, ce qui n'empêche pas la confixation gréco-latine d'être toujours en expansion, notamment dans les langages scientifiques et techniques. » (*idem* : 548).

D'après cet auteur, les hybrides peuvent aussi être des mots composés d'éléments venant d'autres langues que le latin, le grec ou l'anglais mais ils sont plus rares. Ce qui est « hybride » est donc le résultat d'une construction combinant des éléments provenant de deux langues différentes.

Le résultat d'une construction hybride est un mot qui se fond difficilement dans le décor lexical français. Sa morphologie indique son origine partiellement étrangère. Jacquet-Pfau et Sablayrolles (2008 : 23) citent les mots *one meuf show*, *econnaissance* ou *khmers verts*. D'après ces deux auteurs, puisqu'ils contiennent chacun un élément français, on peut en déduire que le mot constitue une création française. Par ailleurs, et comme l'écrit Onysko (2007 : 55), l'hybridation peut aussi être dérivationnelle, c'est-à-dire qu'elle peut s'effectuer par des processus d'affixation et de suffixation. Il prend l'exemple du mot *internetfähig*, résultat de la somme des mots *Internet* (anglicisme nominal) et *fähig* (adjectif allemand).

Sans exclure le processus de dérivation dans la création de lexies hybrides, Kortas (2009) précise qu'il est nécessaire de distinguer les vrais hybrides des « emprunts assimilés au niveau dérivationnel » (2009 : 541). À cet égard, il met en parallèle deux schémas différents de création lexicale :

(1) base indigène + formant étranger ⟶ *hybride*

(2) base allogène + formant indigène ⟶ *emprunt assimilé*

Tout en considérant que la seconde option a pour résultat une forme présentant aussi un « certain degré d'hybridité, vu sa structure étymologiquement contrastée, ou alternent de manière plus ou moins nette des éléments étrangers et indigènes » (2009 : 541), Kortas affirme que les lexies créées selon le schéma (2) ne peuvent pas être qualifiées d'hybrides. Le seul processus de dérivation aboutissant à une lexie pouvant être considérée comme « hybride » est celui qui est illustré par le schéma (1). La confusion entre les catégories d'hybrides et d'emprunts assimilés découlerait du fait qu'il existe deux types d'hybridité, toujours d'après Kortas :

- l'hybridité des emprunts assimilés, qui est le résultat de l'adaptation de l'emprunt au système indigène ;
- l'hybridité des néologismes créés au moyen de formants allogènes. Cette hybridité est inhérente au mécanisme dérivationnel permettant de créer la lexie.

Cette conception de l'hybride implique que lorsque la base de la construction est étrangère et que l'autre composant est français, le résultat n'est pas un hybride, c'est un emprunt assimilé, car le critère **d'allogénéité** croissante n'est pas observé. Un emprunt assimilé voit, en effet, son allogénéité décroître. Autrement dit, plus on francise le mot, plus on diminue son allogénéité, c'est-à-dire son caractère étranger. Inversement, lorsqu'on a la configuration suivante [base française + formant allogène], on observe une allogénéité croissante d'un dérivé par rapport à sa base lexicale indigène.

Kortas en déduit que l'affixation peut aussi constituer un mécanisme générateur d'hybrides, mais seulement lorsqu'elle suit le schéma suivant :

base indigène + formant allogène (exemple : *ramp-* + *-ing*, *ramping*)

Pour Kortas comme pour Onysko, un emprunt hybride est le résultat d'un processus dérivationnel sur une base emprunté, ou bien de la composition :

> "the notion of hybridity relates to derivational processes including affixation of borrowed bases and the formation of compounds of native and borrowed fee morphemes" (Onysko, 2007 : 55).

Lors de l'analyse des emprunts hybrides relevés dans notre corpus d'étude, nous aurons l'occasion de revenir sur la distinction entre les emprunts intégraux adaptés et les hybrides. Nous verrons, alors, que notre conception de l'hybride diverge quelque peu de celle de Kortas.

II.5. La formation composée complexe

Cette dernière catégorie d'emprunts contient les formations qui se situent entre les emprunts et les manifestations d'alternance codique. La plupart de ces formations fonctionnent comme des noms composés. Travaillant sur un corpus du magazine allemand *Der Spiegel*, Onysko (2007) a aussi mis en évidence ces formations composées, qu'il appelle les « phrasal anglicisms », en soulignant leur appartenance au groupe des emprunts :

> "Apart from the instance of single-word codeswitching, the corpus also contains a variety of phrasal elements which primarily function as compound nouns. Despite their occurrence as multi-word English segments, they thus qualify as potential borrowings." (Onysko, 2007 : 277).

Les emprunts qui relèvent de cette catégorie constituent tous des segments syntaxiques dans leur langue source, l'anglais. Cependant, en tant qu'emprunts, donc lorsqu'ils évoluent en français, ils s'apparentent davantage à des mots composés. Certaines compositions montrent de façon plus évidente cette spécificité que d'autres, notamment celles qui contiennent un élément grammatical.

La typologie des emprunts que nous avons proposée s'appuie sur différentes catégorisations. Nous ne prétendons pas appliquer la typologie proposée par un auteur spécifique mais avons préféré combiner plusieurs théories pour mettre en place la typologie qui convient le mieux à l'étude des emprunts relevés dans le corpus de la presse marocaine d'expression française dont nous disposons. Nous n'avons pas constaté de consensus typologique chez les différents auteurs auxquels nous avons fait référence. Néanmoins, plusieurs grandes tendances se dégagent nettement. Ainsi, les linguistes distinguent généralement les emprunts issus de l'importation et ceux qui résultent d'une création « sous influence » (Sablayrolles, Jacquet-Pfau, Humbley 2011).

Il convient d'aborder, la section suivante, une toute autre question relative aux emprunts.

III. L'EMPRUNT LINGUISTIQUE : RICHESSE OU MENACE POUR LA LANGUE FRANÇAISE ?

La question de la raison de la présence d'anglicismes dans la langue française fait débat, depuis longtemps déjà. Nous distinguons que deux avis opposés sont généralement formulés : celui du rejet de la présence massive d'emprunts dans la langue française et celui qui consiste à estimer que les emprunts participent de l'évolution naturelle de la langue. Nous nous donnons pour tâche de présenter les différentes attitudes vis-à-vis de la présence d'emprunt dans la langue française. Les positions « contre » l'abus d'emprunts linguistiques invoquent les notions d'intégrité et la nécessité de protéger la langue française. Les attitudes moins défensives à l'égard du phénomène d'emprunt sont fondées sur des principes autres, tel que celui d'évolution naturelle de la langue, mentionné plus haut, voire « d'enrichissement »[46].

De nombreuses langues sont concernées par l'emprunt à l'anglais. Le dictionnaire élaboré par Manfred Görlach (2001) consiste en une étude lexicographique de la diffusion de mots anglais dans 16 langues européennes parmi lesquelles figurent les langues romanes mais également germaniques, slaves et finno-ougriennes. Les travaux précurseurs de Filipović (1983) mettaient déjà en évidence l'importance du contact entre l'anglais et l'ensemble des langues parlées en Europe. Beaucoup plus récemment, des études sur les anglicismes sont conduites au sein de chaque langue. Nous pouvons mentionner en guise d'exemple les travaux conduits sur les anglicismes dans la langue italienne (Furiassi, 2010, Pulcini 1997)[47] ou les nombreux travaux sur les anglicismes de l'allemand (Jansen, 2005, Winter-Froemel 2011, Onysko 2006, 2007, Pflanz 2012, 2014). Ces études montrent que l'anglicisation du vocabulaire, et des terminologies, n'est pas un phénomène touchant exclusivement la langue française mais que c'est un phénomène qui concerne les langues de façon plus générale.

---

[46] Steuckardt (2012 : 162) évoque brièvement les attitudes par rapport à l'emprunt en mentionnant notamment Etiemble et, plus récemment, l'ouvrage de Claude Hagège intitulé Combat pour le français (2006) dans lequel sont exprimées les inquiétudes quant à la “domination” de l'anglais sur les autres langues. Hagège estime que le “seuil de tolérance” d'une langue par rapport aux emprunts qu'elle accueille est de 15%.

[47] Furiassi (2010) a réalisé une étude sur les faux anglicismes dans la langue italienne. Pulcini (1997) met l'accent sur le fait que la situation de la langue italienne vis-à-vis du phénomène d'anglicisation est similaire à celle de nombreuses langues européennes : les anglicismes sont fortement présents dans le langage des mass-médias, ou encore dans les divers domaines spécialisés. Au sujet de l'attitude face à ce phénomène, Pulcini observe qu'elle est double : celle du purisme fortement lié à l'idéologie fasciste des années 1940, et l'attitude plus récente et modérée, celle du Néo-purisme qui “désapprouve l'hospitalité italienne excessive” (Pulcini, 1997 : 80) à l'égard des anglicismes.

III.1. Une menace au français

Dès le XVIème siècle, on se préoccupait déjà de défendre les mots français. “Use de motz purement Françoys”, écrivait Du Bellay (1549), à une époque où l’Italie rayonnait artistiquement et, par conséquent, diffusait certains mots de sa langue. Les poètes de la Pléiade préconisaient, contre les défenseurs du latin, l’emploi de la langue française par les français. Selon eux, le français serait suffisamment riche pour ne pas avoir à emprunter à d’autres langues, du moins, à long terme :

> « Et qui voudra de bien près y regarder, trouvera que notre langue française n'est si pauvre qu'elle ne puisse rendre fidèlement ce qu'elle emprunte des autres” (idem, 1549)

Les poètes affirment ici la suffisance de leur langue. Emprunter serait admettre que le français n’est pas capable de trouver un nom pour chaque chose, à une époque où l’on tentait d’imposer au peuple d’utiliser cette langue[48]. Beaucoup plus tard, les réactions affichent une certaine inquiétude de la part de quelques auteurs français, à l'image d'Etiemble, dont l'ouvrage Parlez-vous franglais ?, publié en 1964, installe la polémique autour de « l'anglicisation » du français. Il va dans le sens de l'argumentation des poètes de la Pléiade, cités plus haut, considérant que “Non, le français n’est point une langue indigente” (1964 : 342). Polémiste pourfendeur de ce qu'il nomme le « franglais », il dénonce la trop forte présence d’anglicismes qu’emploient les français et qui serait la cause de la dévaluation des mots traditionnels. Il multiplie les exemples d’anglicismes utilisés en rappelant toujours l’existence de leurs équivalents en français.

La défense de la langue française s'exprime aussi par la volonté de préserver l'orthographe du français : les emprunts à l'anglais doivent se plier aux normes orthographiques de la langue française. Ainsi, du côté canadien, Etienne Blanchard (1919) suggérait la forme *stoque* à la place de *stock* et *waterprouffe* pour remplacer *waterproof*. Pour lui, tous ces mots anglais nuisent à l’orthographe et à l’harmonie de la langue française. L'idée sous-tendue par cette suggestion orthographique est celle de l'adaptation des anglicismes au système linguistique du français.

Persuadé de la nécessité de sauvegarder et d'améliorer la langue française[49], Blanchard

[48]Cf. Ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539.

[49]La contribution de l'abbé Etienne Blanchard, le Dictionnaire de bon usage (1914), consiste en un recueil dans lequel il rappelle qu'à chaque emprunt il est possible de trouver un équivalent français. Bibeau écrit au sujet de Blanchard : «La lexicographie traditionnelle a été fortement marquée par l'idée que l'emprunt, comme le disait Étienne Blanchard, est un mal profond qu'il faut radier de l'usage. Dans les pays francophones, on

considérait l'emprunt comme un « mal profond qu'il faut radier de l'usage ». L'emprunt constituerait une véritable souillure pour la langue française, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. C'est pourquoi le meilleur comportement serait, d'après lui, de parler et écrire uniquement en français.

> "Une langue bien parlée est la plus belle des choses ; une langue mal parlée, bariolée d'anglicismes, c'est comme le deuxième mets d'Esope : la pire des choses !" (E. Blanchard).

Lorsque les échanges de mots sont trop nombreux, la pureté de la langue serait en péril. L'anglais constituerait, pour les puristes tels que Blanchard et Etiemble, une véritable menace pour le français. En outre, l'emprunt ne touchant pas exclusivement le niveau lexical, l'influence de l'anglais sur la syntaxe française est fortement redoutée, par Gourmont notamment :

> « C'est […] du dehors que sont venues nécessairement toutes les atteintes portées à la beauté et à l'intégrité de la langue française. Elles sont venues de l'anglais : après avoir souillé notre vocabulaire usuel, il va, si l'on n'y prend garde, influencer la syntaxe, qui est comme l'épine dorsale du langage » (Gourmont, 1899 : 86).

La sauvegarde du patrimoine linguistique dans son ensemble est donc le principal argument que les puristes brandissent. Cependant, Etiemble va au-delà de la sphère linguistique en affirmant qu'une domination langagière ouvre la voie à une domination politique. Car c'est aussi l'influence des États-Unis, en laquelle il voit une agression politique et économique, qu'Etiemble dénonce :

> "Ils ont disposé sur la planète un réseau politique et linguistique contre lequel tu t'insurgeras en vain" (Etiemble, 1964 : 43).

Etiemble met en garde contre les combats à venir contre le monde anglo-saxon. Il dénonce l'impérialisme américain mis en place par le biais de la diffusion de leur langue et semble croire durement en cette célèbre phrase d'Antonio de Nebrija "La langue est la compagne de l'empire". Les États-Unis manigangeraient des plans ayant pour but de s'emparer de la France et d'autres territoires, en se cachant derrière des institutions[50]. En préservant sa langue, le peuple préserverait sa nation toute entière. D'après les puristes, éviter l'emploi abusif

---

partait et on part encore souvent du français défini dans les grammaires et les dictionnaires officiels publiés en France et on condamnait explicitement l'emploi de la plupart des mots empruntés à une autre langue, quelles que soient les conditions d'emploi. L'opinion d'Étienne Blanchard se retrouvait dans toutes les publications sur le sujet, sauf exceptions très rares. Les emprunts sont des fautes, il faut corriger les fautes. Point!» (2000 : 10).

[50]Etiemble vise le Plan Marshal (aide financière accordée par les Etats-Unis à l'Europe pour sa reconstruction, après la Seconde Guerre Mondiale) et l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), organisation politico-militaire.

d'anglicismes constitue donc le moyen de se protéger de ce qu'Etiemble désigne comme une "colonisation langagière". Ce qu'il appelle désormais le "franglais" serait, tel un cheval de Troie, nul autre qu'une rouerie "yanquie"[51] visant à pénétrer la culture française pour mieux la corrompre. "L'américanolâtrie", cette tendance à vouloir imiter les américains, mettrait en danger la pureté de la langue du peuple français et, par voie de conséquence, son indépendance culturelle. Mais la critique des anglicismes porte essentiellement sur ceux qualifiés de « superflus ». Pourquoi utiliser un mot étranger alors que l'équivalent existe en français ? Répondre par *O.K* alors que le français dispose des équivalents *d'accord*, *entendu*, *oui* et bien d'autres, en fonction des situations, relèverait du « luxe », ce qui amène à employer pour ce genre d'emprunt l'appellation « emprunt de luxe ». Louis Deroy (1956 : 171-172) le définit comme étant inutile puisque disposant d'un équivalent en langue emprunteuse. Ainsi, Van Hoof (1989 : 105) accuse *faire du shopping* d'être totalement injustifié puisqu'il existe *faire ses courses* ou ses *emplettes* en français. Lorsqu'ils n'apportent rien au français, les emprunts seraient à éviter. Le terminologue Robert Dubuc écrit à ce sujet :

> "Ce qui caractérise ces emprunts de mode [look, fun, show], c'est tantôt le snobisme, qui fait préférer le terme étranger au terme du cru, tantôt la paresse, qui dispense de l'effort de chercher le terme exact, et parfois l'ignorance des ressources de sa propre langue. Trois attitudes qu'on aurait avantage à éliminer. Si tant est que la langue puisse être le miroir de soi." (Dubuc, 2008 : 150).

L'auteur déplore, tout comme Etiemble, la paresse dont font preuve les usagers des emprunts. Dans le même temps, il les accuse de ne pas profiter des moyens dont ils disposent déjà dans leur langue, ceci à cause de leur « ignorance ». Tous deux sont persuadés que, souvent, c'est le manque d'informations sur sa propre langue qui pousse à emprunter. Le facteur de l'ignorance est également signalé par André Mouflet :

> "La langue française fait partie de notre patrimoine national […]. Le devoir de la défendre nous incombe, par conséquent. Nous sommes, nous, français, les premiers et seuls chargés, à tout instant, de préserver l'intégrité de notre idiome, ou seuls responsables, non moins incessamment, de sa décadence. Par ignorance, par laisser-aller, par distraction, nous risquons de pervertir le plus noble instrument qui fut jamais donné à l'homme pour manifester ses aspirations, pour traduire la vérité de son être." (André Mouflet, 1947 : 7-8).

D'après Etiemble aussi, le français ne manque pas de ressources lexicales, et "l'ignorance et la prétention, qui font bon ménage, peuvent seules nous inciter à juger de la sorte." (Etiemble,

[51] Forme francisée de *yankee*, suggérée par Etiemble (1964).

1964 : 342). L'une des autres raisons pour lesquelles les anglicismes seraient néfastes au français est la suivante : le recours aux mots étrangers accentue la tendance à « l'économie linguistique »[52]. Picone (1996 : 15) utilise cette formule, élaborée à l'origine par Martinet, pour expliquer que les facteurs extralinguistiques y sont pour beaucoup dans l'emploi de mots étrangers. Plus précisément, il indique que les dynamiques sociales dues au progrès, aux avancées technologiques, à la généralisation de la société de consommation, ont des répercussions sur les habitudes langagières. La notion d'économie linguistique peut aider à comprendre le fort recours aux emprunts dans ce type de contexte. Le principe d'économie linguistique est fortement lié à la loi du moindre effort ; le recours à l'anglais accentuerait l'économie linguistique, idée sous-jacente chez Pergnier :

> "C'est la langue qui exprime les choses d'une manière plus synthétique que le français en utilisant des termes brefs qui claquent sous la langue comme des chiffres ou des notes de musique." (Pergnier, 1989 : 47).

Comme l'écrit Tournier, "une des lois constantes qui régissent l'activité humaine en général est la loi du moindre effort" (2004 : 139) ; celle-ci même expliquerait le recours massif à la troncation et à la siglaison. C'est, d'après les puristes, à cause de ce comportement qu'aujourd'hui le lexique français est truffé d'anglicismes : "c'est notre paresse qui nous mena où nous sommes" (Etiemble, 1964 : 324). Selon Tournier (2004 :138), produire un énoncé nécessite un double effort de la part du locuteur/auteur : "l'effort articulatoire" et "l'effort mémoriel". Le premier constitue l'effort nécessaire pour articuler l'énoncé, et pour le second, il s'agit de l'effort à fournir pour que le mot soit mémorisé. Ce sont ces deux coûts que les locuteurs/scripteurs tentent de réduire en employant des mots anglais, toujours plus courts et donc plus aisément enregistrés par le cerveau. Nous pouvons appliquer ce principe au domaine des emprunts : il est plus « coûteux » de créer et d'enregistrer un terme nouveau que d'importer une lexie « toute faite ». Les puristes de la langue française déplorent cette constante volonté d'économiser « l'énergie linguistique ».

C'est, finalement, l'abus d'emprunts, et surtout ceux à l'anglais, qui sont la cible des puristes comme Etiemble et Blanchard. En outre, nous avons fait référence à des auteurs de diverses disciplines : le terminologue Robert Dubuc, le linguiste Louis Deroy et le polémiste René Etiemble voient chacun en l'emprunt un phénomène qui n'a pas toujours lieu d'être. À

[52]Peeters a étudié en profondeur la conception de Martinet au sujet de la notion d'économie linguistique; il la résume comme suit : "la tendance à l'économie revient à une synthèse de deux tendances contraires, à savoir la tendance à la réduction de l'effort et la tendance à la satisfaction des besoins communicatifs" (Peeters, 1994 : 61).

des degrés divers, ils accusent l'emprunt linguistique de constituer soit une menace pour le français, soit une « solution de facilité ».

III.2. Emprunter : un enrichissement pour la langue

Malgré l'acharnement de certains, tels qu'Etiemble, à mettre en garde contre les dangers des anglicismes, l'influence de l'anglais sur le français est indéniable et de nombreux linguistes considèrent qu'une présence anglaise sous la forme d'emprunts n'est pas nuisible à la langue française. Paradoxalement, les poètes de la Pléiade, reconnaissaient déjà que le recours à des termes étrangers est parfois essentiel pour exprimer des réalités encore inconnues en France. Martinet postule que les puristes ont une attitude négative vis-à-vis de la création lexicale. Il rappelle que Du Bellay, tout en défendant la langue française, ne considérait nullement l'emprunt comme une entrave à l'évolution de la langue :

> « Lorsque Du Bellay se propose de défendre la langue français, il sait précisément contre qui et pourquoi il le fait : il la défend contre ceux qui refusent de l'employer à certaines fins en arguant de ses lacunes et d'imperfections réelles ou supposées ; il défend la langue en proposant de l'enrichir pour la rendre apte à tous les usages » (Martinet, 1974 : 27).

Il s'oppose à une conception figée de la langue, qui est selon lui la thèse des puristes. Du Bellay (1549) écrivait précisément qu'aux "nouvelles choses être nécessaire imposer nouveaux motz". Bien que vigoureux défenseur de la langue française, il avait conscience de la distinction, bien établie de nos jours, entre la langue vulgaire (du latin *vulgus* signifiant la foule) et la langue des techniques, appelées respectivement langue générale[53] et langue de spécialité. Les langues de spécialité seraient le principal foyer d'accueil des emprunts. D'après les différentes définitions de l'emprunt, celui-ci vient s'ajouter au système de la langue d'accueil dans le but de combler une lacune lexicale. L'ensemble des emprunts constituerait un enrichissement pour le français étant donné qu'ils sont le moyen de dire les choses. Deroy (1956 : 137) souligne que les emprunts relèvent parfois d'une nécessité en cela qu'ils représentent une solution lorsqu'un besoin linguistique est ressenti. Ce qu'il appelle « l'emprunt de nécessité » est une innovation lexicale induite par l'importation d'une chose

[53]Par "langue générale", nous entendons "langue commune", par opposition à "langue de spécialité". Pour citer Cabré : « Une langue donnée est donc constituée par un ensemble diversifié de sous-codes que le locuteur emploie en fonction de ses modalités dialectales et qu'il sélectionne en fonction de ses besoins d'expression et selon les caractéristiques de chaque situation de communication. Cependant, au-delà de cette diversité foisonnante, toute langue possède un ensemble d'unités et de règles que tous ses locuteurs connaissent. Cet ensemble de règles, d'unités et de restrictions qui font partie des connaissances de la majorité des locuteurs d'une langue constitue ce qu'on appelle la langue commune ou générale […] » (Cabré, 1998 : p. 115).

nouvelle ou d'une notion inédite. Cela rappelle grandement la citation de Du Bellay, donnée plus haut. Deroy considère cet acte comme obéissant à la raison :

> "On n'emprunte raisonnablement que ce dont on manque. L'emprunt se justifie normalement par un besoin." (Deroy, 1956 : 137).

L'emprunt a bien une raison d'être, celle qui explique sa présence et son emploi dans une langue. Il serait donc tout à fait légitime d'employer des mots étrangers surtout s'ils facilitent l'expression, même dans la langue générale. Pour Guilbert, qui défend cette pratique, "même si l'emprunt attire les foudres des puristes », il « représente en définitive un enrichissement de la langue sans porter atteinte à son intégrité phonologique » (1972 : 48-49).

L'emprunt se trouve être une nécessité lorsqu'il s'agit de nommer des spécificités culturelles, qu'elles soient d'ordre politique (les *whigs*, les *tories*), artistique (le *sirtaki*[54]) ou encore culinaire (la *tortilla*, les *loukoums*). Les langues ne s'égalent pas notamment en raison des différences culturelles entre les populations. Bogaards défend l'utilisation d'anglicismes pour cette même raison :

> "[…] les différences peuvent être si grandes qu'il vaut mieux créer des éléments lexicaux nouveaux. Et c'est là que très souvent la langue étrangère, porteuse de cette autre culture, s'introduit dans le discours de la langue maternelle." (2008 : 31).

Dans la définition de l'emprunt donnée par Delisle apparaît nettement l'idée d'une présence justifiée des emprunts :

> "Procédé de traduction qui consiste à conserver dans le texte d'arrivée un mot ou une expression appartenant à la langue de départ, soit parce que la langue d'arrivée ne dispose pas d'une correspondance lexicalisée, soit pour des raisons d'ordre stylistique ou rhétorique." Delisle (1999 : 33).

En traduction, le recours à l'emprunt apparaît parfois comme "la solution désespérée" (Ladmiral, 1944 : 106). Parfois en effet, le traducteur se trouve être désarmé face à une lacune lexicale dans la langue vers laquelle il traduit. La présence d'un emprunt dans un texte issu d'une traduction atteste donc de la difficulté, voire de l'impossibilité d'évoquer une réalité provenant d'une autre culture. Les mots étrangers portent en eux une certaine couleur locale, celle du pays dont ils sont originaires (Galinsky, 1967). L'exotisme qui ressort des énoncés pourvus d'emprunts n'en serait donc que bénéfique. D'ailleurs, pour Van Hoof (1989 : 107) l'une des raisons qui peut justifier l'emprunt dans une traduction est la volonté du traducteur à mettre en exergue sa couleur locale. C'est son intention stylistique, la couleur qu'il souhaite

[54]Danse grecque.

apporter au texte final, qui peut le pousser à emprunter.

Par ailleurs, employer des mots anglais serait une façon d'exercer une certaine « liberté linguistique » : la présence d'anglicismes reflète les préférences linguistiques des locuteurs/scripteurs et, en cela, elle ne constitue en aucun cas un danger, au contraire (Bogaards 2008).

Quand bien même un équivalent en français existerait, ou pourrait être créé, il ne vaudrait pas le terme étranger de base. D'ailleurs, "[…] comme on le sait, les synonymes ne veulent presque jamais dire la même chose" (Rey-Debove, 1980). Les linguistes s'accordent à le dire, la synonymie n'est jamais parfaite. Ainsi, *businessman* a une connotation absente de la lexie composée *homme d'affaires*.

Emprunter un mot étranger peut également être le moyen, davantage pour le locuteur que pour le scripteur francophone, de se distinguer des autres. Les emprunts possèdent une fonction sociale : celle qui donne l'opportunité à celui qui en use de prouver qu'il possède quelques notions en anglais ou autre.

En présentant les différentes attitudes à l'égard des emprunts dans la langue française, nous avons souhaité mettre en évidence certaines fonctions de ceux-ci. Récemment, Freixa et Llopart (2014) ont proposé une révision bibliographique visant à mettre en évidence le fait que les concepts de « néologie dénominative » et « néologie stylistique » sont de moins en moins adoptés par les linguistes qui étudient les fonctions des néologismes :

> "[…] aunque la creación neológica está motivada por diferentes funciones, con el creciente número de estudios sobre neología se observa una crítica a la concepción de estas categorías como dicotomía o como únicas funciones que puedan explicar las motivaciones que rigen la creación de neologismos. En los casos en que esta distinción se ha llevado a la práctica para clasificar unidades, se ha aplicado de forma subjetiva o sin unos criterios concretos y definidos." (Freixa et Llopart, 2014 : 152).

Pour l'étude des emprunts, cette conception dichotomique a souvent été appliquée aussi, avec l'opposition entre « créations nécessaires » et « créations de luxe » (*idem* : 141). Néanmoins, comme le font remarquer Freixa et Llopart, elle reçoit plusieurs critiques :

> "[…] esta dicotomía es tildada de simplista porque, en el caso del préstamo, la necesidad en sentido absoluto no existe ya que todas las lenguas poseen los medios para designar un nuevo objeto o concepto con las herramientas de la propia lengua (Zolli 1991, Onysko y

> Winter-Froemel 2011), y porque la necesidad no es realmente demostrable (Riquelme 1998).” (Freixa et Llopart, 2014 : 142).

Pour ces différentes raisons, nous choisissons d’appliquer une théorie récente et originale afin d’analyser les fonctions des emprunts utilisés dans le corpus de la presse francophone marocaine[55].

[55] Cf. Chapitre 8, section I.

CHAPITRE 4

ALTERNER

I. ETAT DE LA RECHERCHE

L'alternance codique a fait l'objet d'analyses théoriques s'inscrivant dans le thème du contact des langues et du bilinguisme (Grosjean, 1982, Lüdi et Py 1984). Les phénomènes linguistiques résultant du contact des langues se voient attribuer un large nombre d'appellations et leurs classifications deviennent de plus en plus floues. Winford soulève la question du problème de terminologie et de classification qui caractérise le sujet de l'alternance codique, ou *codeswitching*[56] :

> "Whether one examines code-switching, bilingual mixed languages, pidgins or creoles, one confronts a variety of competing definitions and classifications. For instance, there is still no agreement on what constitutes code-switching as opposed to borrowing, as opposed to code-alternation, etc." (Winford, 2007: 3).

Clyne mentionne également cet aspect :

[56] Nous utilisons le terme *codeswitching* comme l'équivalent du français "alternance codique", dans la lignée de plusieurs linguistes, comme Lüdi et Py (2003). La terminologie anglo-saxonne est, en effet, souvent utilisée, étant donnée l'origine des études pionnières sur ce sujet (Sankoff et Poplack 1979, Poplack 1980, Gumperz 1982).

> "[…]] the term 'code-switching' has now become so polysemous and unclear that it is necessary to find more precise terms to map out the boundaries and interfaces." (Clyne, 2003 : 72).

Il nous semble que la multiplicité des façons de définir l'alternance codique est dû aux diverses approches existantes pour l'appréhender.

L'alternance codique constitue le phénomène le plus étudié dans les recherches sur le bilinguisme (Milroy et Muysken, 1995 : 7). On ne peut néanmoins pas affirmer que les études sur ce sujet soient unidirectionnelles, au contraire. Le thème de l'alternance codique s'est vu être abordé dans différentes branches de la linguistique. Si l'on recherche des traces d'écrits sur le *codeswitching* dans les textes de Haugen et de Weinreich, on se rend compte que ce phénomène est évoqué, bien qu'il ne soit pas véritablement nommé. Haugen, d'abord, fait référence au fait que, dans certaines situations, le locuteur alterne deux langues. D'après lui, cependant, il n'est en aucun cas question d'un mélange de langues, les deux langues conservant chacune une certaine intégrité :

> "Except in abnormal cases speakers have not been observed to draw freely from two languages at once. They may switch rapidly from one to the other, but at any given moment they are speaking only one, even when they resort to the other for assistance. The introduction of elements from one language into the other means merely an alteration of the second language, not a mixture of the two." (Haugen, 1950 : 211).

Weinreich ne nomme pas non plus le phénomène qu'il estime dû à un surplus d'interférences linguistiques dans un énoncé :

> "Finally, a bilingual's goals speech may suffer from the interference of another vocabulary through mere OVERSIGHT; that is, the limitations of the distribution of certain words to utterances belonging to one language are violated. In affective speech, when the speaker's attention is almost completely diverted from the norm of the message to its topic, the transfer of words is particularly common" (Weinreich, 1953 : 60).

C'est une conception en termes d'interférences qu'exprime Weinreich, ce qui semble être en accord avec la thèse d'ensemble qu'il développe dans son ouvrage Languages in Contact. Nous avons compris que Haugen réfute l'idée d'un mélange de codes résultant sur une seule langue. Dans le même temps, chez Weinreich du moins, on assiste aux prémices de la

réflexion autour du contexte d'émergence du *codeswitching* et de ses fonctions. Cette question sera amplement explorée dans les années 1960, notamment par Gumperz, le pionnier en matière de socilinguistique interactionnelle. Ce qu'il apporte, c'est une approche nettement plus « positive » de l'alternance codique : elle n'est plus perçue comme une faiblesse ou une déficience linguistique mais davantage comme recouvrant des stratégies communicatives et rhétoriques. Après les travaux de Gumperz, les études sur le *codeswitching* se sont accrues. Cet engouement pour ce sujet ne s'est pas atténué par la suite, si l'on en croit Gardner-Chloros :

> « Thereafter the subject took off and there has been no sign of a downturn – as people realized that codeswitching was not an isolated, quirky phenomenon but a widespread way of speaking. » (2009 : 9).

L'universalité du phénomène explique la multitude d'études sur le sujet, consistant pour la plupart en des analyses de situations impliquant une grande variété de combinaisons de langues. L'un des contextes les plus étudiés est le milieu pédagogique. Les cours de langues étrangères constituent un environnement très propice aux manifestations d'alternance codique. La littérature sur le sujet s'est développée depuis le milieu des années 1970, notamment du côté américain (Zentella 1981, Martin-Jones 1994).

Le *codeswitching* est un sujet majeur en linguistique de contact, notamment dans le cas des contacts conséquents aux migrations des peuples. Les pratiques langagières des migrants sont intéressantes à analyser (Poplack, 1988). La sociolinguistique française traite abondamment le sujet étant donné que la France a longtemps constitué une terre d'immigration. Les études de Dabène et Billiez (1984) constituent des références majeures. Parmi les nombreux écrits académiques figurent notamment ceux qui étudient l'alternance codique pratiquée par les jeunes français issus de l'immigration (Merabti, 1992, 1993).

Les linguistes remarquent généralement qu'un dernier axe est étudié lorsqu'on traite du *codeswitching* : sa dimension grammaticale, autrement dit, dans quelle mesure les paramètres morphosyntaxiques des langues en alternance sont affectés lorsque ce phénomène se produit. À titre d'exemple, peuvent être cités ici les travaux de Poplack (1980), Muysken (2000), et ceux de Myers-Scotton (1993). Ils consistent en une analyse de cas d'alternance codique visant à détecter des « règles » et modèles. Les apports des linguistes et leur intérêt

pour cet aspect du sujet s'expliquent par le fait que le contact de deux langues, surtout au sein d'une même phrase, retentit sur la morphosyntaxe :

> « When sentences are built up with items drawn from two lexicons, we can see to what extent the sentence patterns derive from the interaction between these two lexicons" (Muysken, 1995 : 178).

Il apparaît nettement que les communications de situation orale sont des supports privilégiés lorsqu'il s'agit d'étudier et de comprendre l'alternance codique. Gardner-Chloros souligne que les études du *codeswitching* pratiqué à l'écrit ne sont pas inexistantes. Elle cite en exemple Schendl (2002) pour ce qui concerne les manifestations de l'alternance des langues dans la période médiévale : l'alternance entre l'anglais et le latin ou le français normand (Garder-Chloros, 2009 : 40). De nombreux autres linguistes remarquent le fait que ce sont les conversations bilingues et multilingues qui sont les plus sujettes aux analyses (Grosjean, 1982). Par exemple, Callahan dans l'introduction à son étude du *codeswitching* entre l'espagnol et l'anglais sur corpus écrit, déplore les fréquentes critiques formulées à l'égard des locuteurs pratiquant l'alternance des langues dans leurs écrits, par exemple en poésie ou dans les romans de fiction :

> "[…]when written codeswitching between Spanish and English in the United States was mentioned, it was often dismissed as inauthentic, artificial. The work of some poets who used codeswitching was deemed contrived, full of sequences that would not be heard in speech. […]. Fiction writers who use codeswitching in their character's dialogue were assumed to be merely imitating, not always in a very accurate manner, what might be uttered in actual conversation. The fact that such authors might alternate languages not only in dialogues but also in their own narrative was never addressed." (Callahan, 2004 : 2).

Cette linguiste dénonce le fait que l'alternance codique écrite est sous-estimée alors qu'elle mérite, à l'instar de l'alternance codique conversationnelle, qu'on lui prête attention : son analyse peut également révéler des caractéristiques sociales et des stratégies communicatives spécifiques.

Il subsiste, donc, un manque d'étude sur l'alternance en langue française écrite. Comme nous l'avons formulé dans les lignes précédentes les productions orales sont privilégiées pour étudier ce phénomène. Nous ne recensons aucun travail analogue à celui d'Onysko sur le

codeswitching pratiqué dans la presse de langue allemande (2007). Afin de combler, en partie cette lacune dans les études sur l'alternance codique écrite, où le français est impliqué, nous consacrons le Chapitre 9 à analyser les manifestations de ce phénomène. Il convient, d'abord, de s'intéresser à sa définition.

II. DEFINITION DE L'ALTERNANCE CODIQUE

Dans une conversation, l'alternance codique correspond, selon Gumperz, à :

> « […] la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents. Le plus souvent l'alternance prend la forme de deux phrases qui se suivent. Comme lorsqu'un locuteur utilise une seconde langue soit pour réitérer son message soit pour répondre à l'affirmation de quelqu'un d'autre. » (1989 : 57).

Se produisant lors d'une situation de communication bilingue, l'alternance codique peut être définie comme :

> « […] le passage momentané mais complet d'une langue à l'autre pour la durée d'un mot, d'un syntagme, d'une ou de plusieurs propositions » (Grosjean, 1984 : 29).

Appelé « entrelacs de codes » par Hagège (2009 : 220), il s'agirait d'une sorte de jonglage entre deux ou plusieurs langues. Lorsqu'ils ont étudié le phénomène, Hamers et Blanc ont souligné que :

> « […] dans l'alternance des codes, deux codes (ou plusieurs) sont présents dans le discours, des segments de discours alternent avec des segments de discours dans une ou plusieurs langues. Un segment (x) appartient uniquement à la langue (ly), il en va de même pour un segment (y) qui fait partie uniquement de la langue (lx) » (1983 : 176).

Il est généralement admis que ce phénomène est typique des environnements bilingues ou multilingues. La probabilité d'alterner des langues est plus forte lorsqu'on maîtrise[57] deux ou plusieurs langues. Grosjean (1984) soutient que l'alternance codique, ou « mélange des

[57] D'après Grosjean, le bilinguisme parfait et équilibré n'est que très rarement rencontré (1984).

langues », est pratiquée même chez les monolingues et que ce n'est pas que dans le cadre du parler bilingue que l'alternance est réalisée. En revanche, il argue que le bilinguisme facilite ce type de pratique, notamment lorsque le sujet bilingue a pour interlocuteur une personne bilingue qui « accepte le mélange des langues » (Grosjean, 1984 : 28-29).

Alterner des langues reflète l'état psycholinguistique d'un locuteur, un point évoqué par Onysko :

> "As an observable speech habit it represents the individual psycholinguistic state of the speaker, who switches between different codes, i.e. mutually unintelligible languages or varieties of the same language in one speech act or communicative situation." (Onysko, 2006).

Alterner deux langues au sein du même discours reflète les diverses possibilités linguistiques qui s'offrent au locuteur : il se sert de segments de sa langue de base et les fait alterner avec des segments appartenant à une autre langue. En Algérie, par exemple, l'alternance entre l'arabe dialectal algérien et le français est très courante chez les locuteurs (Ali-Bencherif, 2009). L'étude de Ziamari auprès d'étudiants marocains révèle également que le français intervient sous la forme d'alternance codique. Elle définit cette pratique de la façon suivante :

> « C'est l'usage simultané de deux codes dans le même énoncé, la même proposition et parfois le même syntagme. » (Ziamari, 2009 : 173).

La définition donnée par Ziamari met en avant les aspects grammaticaux. Poplack (1993) souligne également la dimension grammaticale. Elle définit le *codeswitching* comme suit :

> « Codeswitching is the juxtaposition of sentences or sentence fragments, each of which is internally consistent with the morphological and syntactic (and optionally, phonological) rules of the language of its provenance." (Poplack, 1993 : 256).

Cette définition suppose que les langues en alternance sont clairement séparées les unes des autres. Elle suggère également que l'alternance doit obéir à des contraintes.

Les comportements langagiers au sein d'un peuple ou d'une communauté sont souvent liés à l'Histoire, et l'alternance codique ou le recours aux emprunts reflètent l'interpénétration des langues. Les situations de diglossie ou de plurilinguisme en général augmentent la probabilité de discours caractérisés par l'alternance entre langues.

Cette dernière affirmation ne répond que partiellement à l'interrogation suivante : dans quels cas l'alternance codique se produit-elle ? Les environnements bilingues ou plurilingues favorisent la production d'énoncés où deux langues sont utilisées en alternance. C'est pourquoi le langage des personnes vivant dans des pays anciennement colonisés mais encore marqués par la présence de la langue des colons fait l'objet d'une multitude d'études. Citons en exemples celle de Ziamari (2007) sur l'alternance arabe marocain/français ou de celle de Fadil-Barillot (2002) pour la même paire de langues, ou celle d'Ali-Bencherif (2009) pour l'arabe de l'Algérie en alternance avec le français. L'alternance fait souvent intervenir la langue maternelle de l'individu, celle-ci recouvrant certaines fonctions spécifiques (Miller 2011).

III. DIFFERENCE ENTRE ALTERNANCE CODIQUE ET EMPRUNT

La distinction entre l'alternance codique et le phénomène d'emprunt linguistique n'est pas évidente à établir, étant donné que dans les deux cas le locuteur utilise des mots étrangers. Poplack s'interroge sur le moyen de distinguer entre alternance codique et emprunt, et admet que la tâche est compliquée :

> « En effet, une fois qu'on a établi que les locuteurs alternent entre codes sans heurts ni balisage, il faut déterminer si le matériel provenant de l'autre langue constitue effectivement une alternance, ou bien s'il s'agit d'un emprunt, ou encore d'une autre manifestation quelconque du contact de langues. Mais l'étude empirique des données sur le bilinguisme nous démontre qu'il est souvent impossible de distinguer l'alternance véritable. C'est tout particulièrement le cas quand une unité lexicale isolée provenant d'une langue apparaît dans le discours de l'autre, obéissant à la fois aux règles grammaticales des deux […]. Il se peut que l'unité lexicale constitue une alternance, mais elle peut aussi être une manifestation de l'emprunt.» (Poplack, 1988 : 28).

La difficulté tient au fait que l'alternance codique ne se limite pas à l'insertion d'une phrase ou d'un segment en langue étrangère : il se peut qu'une unité lexicale d'une L2 insérée dans une L1 relève de l'alternance. Pour Poplack, il n'y a pas de continuum entre emprunt et alternance codique mais une opposition entre ces deux phénomènes.

Le niveau d'intégration du terme étranger constitue pour certains, le moyen de savoir si l'on a affaire à un emprunt ou à un *codeswitch*. Ainsi, pour Clyne (2003 : 71), emprunt et

codeswitching forment un continuum d'usage : dans le premier cas, on observe une certaine intégration morphosyntaxique tandis que le second se caractérise par une « liberté » ou résistance morphosyntaxique. Onysko (2006) ajoute à cela que l'emprunt bénéficie d'une conventionalité d'usage, à l'inverse du *codeswitching*. Mais c'est surtout la composition de l'élément étranger qui permet d'identifier s'il s'agit d'emprunt ou d'alternance de langues. Clyne écrit :

> "[…]codeswitching is employed for both single-word and multi-word elements, borrowing is limited to the former." (2003 : 71).

D'après cet auteur, le terme d'emprunt réfère strictement aux unités lexicales simples. Le terme de *codeswitching* peut désigner à la fois des lexies simples mais également des segments en langue étrangère. Onysko remarque aussi que ce critère est appliqué pour différencier les deux notions :

> "[…] a distinction is drawn between multi-element syntatic units (codeswitches) and single lexical items (e.g. borrowings, compounds, derivations)." (2007 : 36)

La différence tient pour beaucoup au caractère plus ou moins long de l'expression. Le corpus compilé par Onysko, dans le but d'étudier les anglicismes dans la langue allemande, consiste en une année de la revue *Der Spiegel* (l'année 2000) ; au sein de ce corpus il a relevé plusieurs formes d'alternance codique et remarque, comme Clyne et Poplack :

> "While surface form and the degree of syntactic complexity might adequately describe canonical examples of borrowing and code-switching, they fail to account for the possibility of single-word code-switches and multi-word borrowed units."(Onysko 2006).

Il explique que le *codeswitching* peut parfois consister en une unité lexicale simple et inversement, qu'un emprunt peut être une unité lexicale complexe, composée de plusieurs éléments. Il considère par exemple les marqueurs de discours *hi, hello, now* ou *please* comme de l'alternance de codes et *return on investment* ou *rythm and blues* comme des emprunts, car dénotant des concepts spécifiques et apparaissant comme des éléments lexicaux. Pour Hamers et Blanc aussi, le segment en langue étrangère :

> « […] peut varier en ordre de grandeur allant d'un mot à un énoncé ou à un ensemble d'énoncés, en passant par un groupe de mots, une proposition ou une phrase (1983 : 176) »

Certains auteurs utilisent la fréquence d'emploi pour distinguer ces deux phénomènes. Si l'élément étranger est récurrent dans un corpus donné, on peut le classer dans la catégorie des emprunts. Si son nombre d'occurrence est très faible, voire de une seulement, il s'agit d'alternance codique, et non d'un emprunt. D'après Onysko (2006), le critère de la fréquence n'est pas pertinent : la fréquence d'emploi d'un mot étranger au sein d'un corpus ne tient compte ni des spécificités du corpus étudié (oral/écrit, général/spécialisé) ni de celles du terme étranger lui-même. Onysko refuse, ainsi, de se fonder sur la fréquence d'emploi (*token frequency*) pour distinguer les anglicismes des manifestations d'alternance codique allemand-anglais dans son corpus de presse :

> "[…] token frequency proves insufficient to classify borrowing and code-switching due to the potential persistence of the written word. Even though an anglicism might appear only once in *Der Spiegel 2000*, it could catch the attention of the readership and spread among the German speaking community. This is why the criterion of lexical acceptance, i.e. frequency, has not been applied rigorously in this study." (Onysko, 2006 : 262).

Myers-Scotton (1993b : 204) par exemple, considère qu'à partir de trois occurrences (*token frequency* de 3), le mot étranger est un emprunt. Onysko estime que cette méthode de catégorisation n'est pas satisfaisante et que le chiffre de 3 est donné de façon arbitraire. Si elle constitue une piste dans l'étude du degré d'acceptation et d'intégration d'un mot étranger au sein d'une langue, la fréquence d'apparition ne peut à elle seule distinguer un emprunt d'une manifestation d'alternance codique. Poplack considère, tout comme Onysko, que le critère de la fréquence d'emploi n'est pas satisfaisant :

> « […] les caractéristiques sociales de la répétition (dans 1e discours de l'individu) et de la dispersion (à travers la communauté), ne sont pas toujours satisfaisantes (Poplack et al., sous presse). Dans ce cas-là on a affaire à ce qui peut être qualifié d'emprunt "spontané" (nonce borrowing: cf. Weinreich 1953). Il est doublement difficile de distinguer l'emprunt de 1'alternance quand ce processus est répandu, et par conséquent, la vérification des contraintes syntaxiques sur l'alternance devient problématique. » (Poplack, 1988 : 28-29).

Parler de distinction entre emprunt et alternance codique n'est peut-être pas approprié. En outre, le *codeswitching* doit être considéré comme une forme d'interférence au même titre que les emprunts, étant donné que les composants linguistiques de l'alternance proviennent d'une langue autre. Onysko (2007), par exemple réserve un sort particulier au *codeswitches* tout en les classant dans les anglicismes.

Nous adhérons au point de vue de Poplack et Onysko et observerons, lors de l'analyse des données du corpus, que certaines unités lexicales simples anglaises et arabes constituent des manifestations d'alternance codique, et non des emprunts.

IV. LES DIFFERENTES APPROCHES

Certains auteurs ont proposé d'analyser les différents moyens de réalisation de l'alternance des langues.

Etudier l'alternance codique sous un angle grammatical consiste par exemple à identifier les conditions dans lesquelles l'alternance est effectuée mais aussi les limites de réalisation d'un « switch », c'est-à-dire d'un passage à une autre langue. Bentahila et Davies (1982) énumèrent différentes contraintes grammaticales identifiées par plusieurs linguistes. Leurs observations sont intéressantes en cela qu'elles suggèrent l'existence d'une « grammaire du *codeswitching* ». Dans cette section, nous choisissons de faire la synthèse des diverses approches de l'alternance codique, chacune tendant à fournir une typologie de ce phénomène. Nous nous fondons principalement sur les théories énoncées par Poplack, Gumperz, Muysken mais d'autres auteurs sont aussi évoqués.

IV.1. La phrase comme repère

Dans le cas de l'alternance codique orale, **l'alternance interénoncé**, ou **extraphrastique** (Poplack, 1980) correspond au changement de langue que réalise un locuteur entre deux tours de paroles. Dabène et Moore (1995 : 31), dont les informateurs sont des familles d'immigrés espagnols vivant en France, fournissent l'extrait de conversation suivant :

> « (Discussion between parents and children concerning potential guests at Christmas)
>
> A (son) – Luis il vient ?
>
> B (Luis's friend) – J'sais pas

C (mother) – No t'a pe dit ?

B – No porque hay sus primos » ((Dabène et Moore, 1995 : 31).

Cette conversation débute en français, L1, par le locuteur B. Après plusieurs échanges, ce dernier bascule en espagnol, sa langue maternelle. Dabène et Moore observent que ce changement de langue est fortement relié à la langue utilisée par le locuteur C. Le choix de l'espagnol par le locuteur B résulte du fait que son interlocuteur s'exprime en un français approximatif. Dabène et Moore remarquent qu'un autre phénomène se produit : celui de la « convergence vers un autre choix de langue » (1995 : 32), qu'elles nomment « l'homodialectal adhesion ».

Poplack distingue, par ailleurs, un autre type d'alternance codique : **l'alternance intraphrastique**, ou « intra-sentential codeswitching » (Poplack, 1980). Il s'agit de l'alternance entre deux langues, réalisée au sein d'une même phrase. Poplack cite en exemple :

> "He was sitting down EN LA CAMA, MIRANDONOS PELEANDO, Y (in bed, watching us fighting and) really, I don't remember SI EL NOS SEPARO (if he separated us) or whatever, you know." (Poplack, 1988 : 589)

D'après Poplack, l'alternance codique de type intraphrastique implique que les relations syntaxiques entre les segments en L1 et ceux en L2 sont étroites :

> "We refer to this as a more complex or 'intimate' type, since a codeswitched segment, and those around it, must conform to the underlying syntactic rules of two languages which bridge constituents and link them together grammatically." (*idem* : 589).

Les paramètres syntaxiques sont moins en jeu lorsque l'alternance est de type **interphrastique** (ou phrastique). Il s'agit des cas dans lesquels l'alternance se produit dans les limites de la phrase, ou, comme l'écrivent Milroy et Muysken « between sentences » (1995 : 8). L'alternance de type interphrastique est caractérisée par une certaine indépendance syntaxique des éléments en langue L1 et en langue L2, contrairement à l'alternance intraphrastique. Poplack, qui est à l'origine de cette typologie étudie davantage cette dernière catégorie d'alternance, en raison des relations syntaxiques complexes qui sont induites. La classification de Poplack se fonde, en fait, sur la théorie selon laquelle des contraintes syntaxiques régissent l'alternance.

IV.2. L'approche en termes de contraintes syntaxiques

Le phénomène de *codeswitching* a été décrit comme obéissant à des contraintes et restrictions syntaxiques (Poplack, 1980, 1988). Lorsque l'alternance codique a été étudiée comme phénomène retentissant sur la grammaire des langues impliquées, les linguistes du courant variationiste (Pfaff 1979, Poplack 1980, Sankoff et Poplack 1981) ont observé que certaines contraintes régulent la réalisation du codeswitching. Autrement dit, le « switch » ne peut pas survenir dans un énoncé de façon aléatoire. Dans son étude de l'alternance codique pour trois paires de langues, espagnol-anglais, hindi-anglais, et slovène-allemand, Gumperz a également proposé un certain nombre de contraintes validant l'alternance des codes étudiés :

> « […] the process of switching is also governed by perhaps universal underlying constraints. » (Gumperz, 1982 : 90).

Les contraintes syntaxiques de nature "universelle" seraient diverses. Voici quelques conclusions tirées de ces observations :

- Il n'y a pas d'alternance codique possible entre un verbe et son complément si celui-ci est un infinitif (Timm, 1975).
- Il y a agrammaticalité d'une alternance des langues pour les constructions pronom-sujet (L1)-verbe (L2) ou bien verbe (L1)-pronom complément (L2). Gumperz fournit l'exemple « impossible » suivant : « mira *him* » (1982 : 89).
- Les propositions coordonnées peuvent être en L1 et L2 mais la conjonction est obligatoirement en L2. Par exemple dans : "I was reading a book and she was walking" (Gumperz, 1982 : 88), si un *switch* devait se produire, l'alternance aurait lieu au niveau de la conjonction *and*.

Ce sont les contraintes énoncées par Poplack qui sont certainement les plus marquantes, parmi les théories sur les contraintes syntaxiques. La linguiste américaine a formulé une double théorie des contraintes syntaxiques du *codeswitching*, à partir de ce qu'elle a observé dans les conversations des portoricains résidant à New-York.

- La contrainte du morphème libre (*the free morphem constraint*) :

> "Codes may be switched after any constituent in discourse provided that constituent is not a bound morphem" (Poplack, 1980 : 585).

D'après Poplack, l'alternance ne peut pas se produire entre un morphème lié (*bound morphem*) et un léxème (unité lexicale). Poplack fournit l'exemple suivant comme illustrant

une alternance grammaticalement correcte : « Una buena excuse (Une bonne excuse) » (Poplack, 1980 : 586). Dans cet énoncé, *excuse* est un morphème libre. En revanche « eat-iendo » est une alternance qui n'est pas acceptable grammaticalement en raison de la suffixation du morphème lié *–iendo* au léxème (racine verbale) anglais *eat*.

- La contrainte de l'équivalence (*equivalence constraint*) :

> "Code-switches will tend to occur at points in discourse where juxtaposition of L1 and L2 elements does not violate a syntactic rule of either language, i.e. at points around which the surface structures of the two languages map onto each other." (Poplack, 1980 : 586).

D'après ces prescriptions, l'alternance est permise si les règles syntaxiques des deux langues en contact ne sont pas enfreintes.

Des études antérieures (Pfaff 1979) avaient déjà souligné que les langues ne peuvent pas être alternées lorsque les structures diffèrent. La contrainte de l'équivalence correspond à celle de l'ordre des mots, c'est-à-dire que l'alternance entre deux langues ne peut se produire qu'à un emplacement dans lequel l'ordre des éléments est identique dans les deux langues. Ces deux types de contraintes correspondent aux théories emblématiques du modèle linéaire dont le point central est l'équivalence syntaxique entre les codes en alternance.

IV.3. <u>Les notions d'alternation et d'insertion</u>

Muysken (1995 : 180) identifie différents types d'alternance en se fondant sur la distinction entre les notions *d'alternation* et *d'insertion*.

- L'alternation

Dans le cas de l'alternation, les deux langues en présence sont à égalité, et il y a compatibilité des deux grammaires. La condition qui facilite l'alternance repose sur la longueur du segment qui est en une « autre langue » ainsi que sur la position qu'il occupe dans la phrase.

> « When several constituents in a row are switched, which together do *not* form a constituent, alternation is more likely […] » (Milroy et Muysken, 1995 : 180)

> « […] when the switched element is at the periphery of an utterance, alternation is a clear possibility […]" (*idem*)

> “[…] longer stretches of other-language material are more likely to be alternations” (*idem*)

Les critères énumérés par Milroy et Muysken décrivent une situation « d’alternation » des langues. Ils montrent que dans ce type d’alternance les deux langues interviennent grammaticalement et lexicalement mais il n’y a pas d’enchâssement à proprement parler. L’exemple qui suit illustre ce phénomène :

> « Je dois je dois glisser doan vinger hier
>
> (Je dois glisser mon doigt ici) » (Treffers-Daller, citée par Muysken, 2000 : 96).

Dans cet énoncé, les langues française et néerlandaise sont juxtaposées.

- L’insertion

L’insertion a lieu lorsque les éléments sont réellement mélangés et non plus seulement juxtaposés :

> « Yo anduve in a state of shock pa dos dias
>
> (J’ai été en état de choc pendant deux jours) » (Pfaff, cité par Muysken, 2000 : 5).

Il y a insertion d’une locution prépositionnelle en langue anglaise dans la structure espagnole. Le fragment inséré est fortement relié au verbe espagnol *anduve*. Ce type d’alternance codique se distingue donc nettement du premier décrit par Muysken (alternation), et il se rapproche du phénomène d’emprunt. La différence entre les deux tient à la nature des éléments :

> “The difference would simply be the size and type of the inserted elements; e.g. noun in borrowing vs noun phrase in codeswitching” (Muysken, 1995 : 180).

Lors d’une insertion, les éléments en langue B se trouvent être encadrés par des éléments en langue A. Alors, comme l’illustre l’exemple donné par Muysken plus haut, une relation morphosyntaxique forte est créée entre les segments.

- La notion de “*congruent lexicalization*”

Le dernier type d’alternance de code identifié par Muysken constitue ce qu’il désigne par les termes “congruent lexicalization” (lexicalisation congruente). Il est observé lorsque les

langues alternées sont grammaticalement proches. L'alternance entre l'anglais et le néerlandais dans l'exemple qui suit illustre ce phénomène :

> « Weet jij [whaar] Jenny is ?
>
> (Do you know where Jenny is)?" (Crama et Van Gelderen, cités par Muysken, 2000 : 5).

Dans cet énoncé, l'anglais *where Jenny is* pourrait très bien remplacer le segment *whaar Jenny is*. Muysken fait les observations suivantes :

- « where » est proche du mot « whaar », surtout lorsqu'il est prononcé par une personne bilingue.
- Jenny est un nom propre dans les deux langues.
- « is » est un homophone.

Dans ce type d'alternance, il n'y pas de prédominance d'une langue sur l'autre mais un partage de structure entre les éléments lexicaux originaires des deux langues. La notion de lexicalisation congruente sous-tend celle de la variation entre langue et dialecte.

L'approche fondée sur l'opposition entre alternation et insertion se retrouve dans les travaux d'autres linguistes, tel que Auer, sous les appellations de « code-switching » et de « transfert » (Auer, 1984)[58].

- Le *code-switching* correspond, chez Auer, à : "language alternation at a certain point in conversation without a struc-turally determined (and therefore predictable) return into the first language" (Auer, 1986 : 26). Cela correspond à la « séparation » des langues dans les cas « d'alternation » au sens de Muysken.

- Le « transfert », plus tard appelé « insertion » (Auer, 1996) puis « language mixing » (Auer, 1998), désigne une insertion de matériel linguistique « étranger » qui n'est que ponctuelle : "transfer is defined as language alternation for a certain unit with a structurally provided point of return into the first language" (Auer 1984:26).

[58] Auer utilise le terme « language alternation » comme hyperonyme recouvrant les phénomènes *de code-switching* et de transfert.

Nous remarquons que les aspects grammaticaux ont davantage d'importance lors des cas d'insertion. Lorsque l'alternance des langues prend l'aspect d'une insertion, il est supposé que les langues en présence dans l'énoncé ne sont pas « à égalité » ; l'une des langues fournit et définit la structure de la phrase. Elle est donc grammaticalement dominante. Cette approche est celle qui considère l'une des langues comme étant la « langue matrice ». Cette théorie a longuement été développée par Myers-Scotton. Elle a abouti à la réalisation d'un modèle : le « Matrix Language Frame ». Nous développons ce point dans la section suivante.

IV.4. Langue matrice et langue enchâssée

Le type d'alternance réalisée dépend beaucoup de la relation entre les langues impliquées. La théorie de Myers-Scotton (1993) est la suivante : lors de la réalisation de l'alternance, l'une des deux langues est dominante. Il s'agit de la langue matrice, ou pour reprendre la terminologie d'origine, « the matrix language ». Pour résumer, l'alternance codique est produite entre deux codes dont les syntaxes sont différemment impliquées. L'alternance implique un certain déséquilibre entre :

- la langue matrice : elle fournit le cadre syntaxique et assure les relations morphosyntaxiques entre les constituants ;
- la langue enchâssée est la langue qui apporte des éléments venant s'insérer dans la structure d'ensemble et qui se soumet aux contraintes syntaxiques imposées par la langue matrice.

Cette distribution des rôles implique que c'est la langue matrice qui prédomine structurellement l'énoncé ou la phrase dans laquelle l'alternance est réalisée.

Ziamari (2008) rappelle que c'est Joshi (1984) qui est à l'origine de ces deux concepts de « matrix language » et « embedded language », dans un contexte insertionnel. Cette conception asymétrique des langues en présence dans une même phrase a été reprise lors de multiples travaux de recherche sur le *codeswitching*, avec diverses paires de langues (Ennaji 1988, Nortier 1990, Ziamari 2008). Le *Matrix Language Frame* (Myers-Scotton, 1993) fournit des pistes pour analyser les situations d'alternance codique. Il se fonde sur l'identification de la langue matrice et de la langue enchâssée.

Divers critères permettent de déterminer quelle est la langue matrice. D'un point de vue quantitatif, elle est identifiable car il s'agit de la langue qui fournit le plus grand nombre de morphèmes dans un énoncé. Lorsque l'alternance se produit à l'intérieur d'une phrase, d'autres critères peuvent être significatifs, notamment celui des types de morphèmes. La langue matrice serait celle qui fournirait les morphèmes grammaticaux. Muysken relève, plus particulièrement, que la langue du verbe de la proposition principale constitue la langue matrice de la phrase :

> « In a structurally oriented model, some elements or set of elements determine the base language: often the main verb, which is the semantic kernel of the sentence, assigning the different semantic roles and determining the state of even expressed by the clause, is taken to determine the base language. » (Muysken, 1995 : 182).

La reconnaissance de la langue matrice grâce au verbe principal est présente chez d'autres linguistes (Treffers-Dallers, 1990) :

> "Another major difference between this approach and the other ones follows from the acceptation of the notion of a base language, defined by the finite verb (see section 3). I assume that switched constituents are syntactically integrated into the host language and that their placement does not necessarily correspond to the placement rules of the guest language." (Treffers-Dallers, 1990 : 263).

D'autres façons d'identifier la langue matrice ont été énoncées dans la littérature sur le *codeswitching*. Par exemple, dans le cadre d'une procédure d'analyse grammaticale « de gauche à droite », le modèle de Joshi identifie comme « langue matrice » celle qui fournit les premiers mots de la phrase (Joshi, 1985).

Il est nécessaire de rappeler que la très grande majorité des études sur le *codeswitching* s'intéressent à ses manifestations orales. La présentation que nous avons établi concernant les distinctions en termes « d'alternance » VS « insertion » et « langue matrice » VS « langue enchâssée » sont des théories nées et appliquées dans le cadre d'analyse de corpus oraux. Malgré cela, nous estimons que certains points sont tout à fait pertinents pour l'étude de

l’alternance des langues à l’écrit. En particulier, les aspects et contraintes grammaticales nous semblent trouver leur place ; il sera important de considérer les conditions morphosyntaxiques de la réalisation de l’alternance, autrement dit l’agencement des deux syntaxes qui sont confrontées. En outre, nous pensons que l’écrit se porte aisément à une analyse de ce type.

Le “written codeswitching” suscite beaucoup moins d'intérêt que l'alternance codique dans les interventions orales, les travaux des sociolinguistes se fondant très couramment sur les approches de Gumperz (1989), Poplack (1988, 1990) et Myers-Scotton (1993). Cette position marginale des études sur l'alternance codique à l'écrit pourrait être conséquente à la tendance à considérer ce phénomène comme moins “naturel” que l'alternance codique conversationnelle (Sebba, 2006). D'après Onysko (2006, 2007) pourtant, interroger un corpus de langue allemande et y étudier les manifestations d'alternance codique peut être un moyen d'estimer l'influence grandissante de l'anglais sur la langue allemande. L'étude du *codeswitching* allemand-anglais apparaît comme étant complémentaire à son analyse des emprunts lexicaux à l'anglais.

Rappelons qu'Onysko englobe sous le terme “anglicism” à la fois les emprunts, les faux emprunts ainsi que les manifestations d'alternance codique :

> “An an anglicism is any instance of an English lexical, structural, and phonological element in German that can be formally related to English. This means that the term *anglicism* includes borrowings, codeswitches, and the productive use of English forms in German (semantic changes, hybrids, and pseudo anglicisms).” (2007 : 90).

Nous nous sommes fixée comme objectif d’étudier les emprunts et l’alternance codique réalisés dans un corpus journalistique. Dans la Partie 1, nous avons proposé au lecteur un exposé théorique ; il était impératif de présenter l’état de la recherche ainsi que les divers aspects que soulèvent les thèmes de l’emprunt et de l’alternance codique.

PARTIE II

CORPUS ET METHODE

CHAPITRE 5 :

CORPUS ET METHODES

Le présent chapitre s'attache à fournir les informations relatives au corpus que nous avons choisi d'explorer afin de vérifier les hypothèses formulées dans le premier volet de la thèse. Nous avons choisi la presse d'expression française comme terrain de recherche. Il conviendra, donc, de présenter le corpus linguistique qui constitue le socle de notre recherche. Le second axe de ce chapitre consiste en une vue d'ensemble des résultats obtenus à l'issue de l'étape de repérage des emprunts.

I. CORPUS

I.1. Choix du sujet et du corpus

I.1.1. Genèse de l'étude

Le choix de travailler sur le thème des emprunts linguistiques repose sur un ensemble de réflexions que nous avons menées par le passé. C'est d'abord la traduction qui nous a poussée à nous interroger sur le sujet l'emprunt : confrontée à des textes issus de domaines de spécialité, nous avons constaté, grâce à une immersion dans les corpus, que les spécialistes des diverses disciplines emploient de de nombreux termes étrangers, issus de l'anglais pour la très grande majorité d'entre eux. Simultanément, nous avons tenté de comprendre la raison de

la présence d'autant d'anglicismes dans la langue française. Cela nous a naturellement conduite vers le thème plus général du contact des langues, ainsi que de l'expansion de l'anglais, de son influence sur les langues du monde. Parallèlement, nous observions que les questions linguistiques gagnaient en importance, notamment dans le cadre européen[59]. Nous avons, par la suite, détourné notre réflexion vers une zone où les contacts de langues s'inscrivent dans un contexte colonial et, par conséquent, plus complexe. Le choix du français du Maroc comme champ d'étude a constitué l'étape finale. Ces dernières années les médias, sous toutes leurs formes, ont fait l'objet d'analyses (Benítez Fernández et. al : 2013). Par ailleurs, la situation sociolinguistique complexe du Maroc nous a paru être un champ d'investigation idéal : compte tenu de la diversité des langues en présence, nous avons supposé que les interactions peuvent être observées sous la forme d'emprunts linguistiques. En outre, l'expansion fonctionnelle de l'arabe marocain, qui a fait l'objet de plusieurs études ces dernières années, et dont nous avons exposé les manifestations dans le Chapitre 1, nous a également conduite à nous intéresser aux emprunts à l'arabe. Nous avons donc choisi d'examiner un corpus écrit regroupant des articles de presse en raison de la disponibilité des textes et de la continuité de l'activité journalistique, outre notre goût personnel pour la presse et les médias en général[60]. Il convient de signaler l'absence de toute étude de ce genre : notre recherche contribue aussi à combler cette lacune.

I.1.2. Choix du corpus

Nous avons, dans le Chapitre 1, donné des informations d'ordre générale sur la presse marocaine. Observant la diversité des journaux existants, nous avons pensé qu'il serait judicieux de porter notre choix sur la presse généraliste. En outre, compte tenu de nos objectifs de recherche, il était important de disposer d'un corpus susceptible de montrer la réalité des interactions entre les langues utilisées au Maroc. Nous avons jugé qu'un journal gratuit, de par sa diffusion, constituerait un champ d'étude adéquat. Nous avons, par conséquent, porté notre choix sur le quotidien *Au Fait Maroc*, l'un des plus notoires au Maroc.

[59] L'Observatoire Européen du Plurilinguisme, né en 2005, promeut la diversité linguistique en Europe. Truchot, en particulier, défend depuis longtemps le plurilinguisme européen (1994)

[60] Humbley (2004) remarque que le langage journalistique est bien connu pour constituer un « port d'entrée des anglicismes », pour reprendre l'expression de Saugera (2012 : 124).

Nous avons considéré qu'il était important d'informer la direction du journal *Au Fait Maroc* de nos intentions. De plus, nous estimons qu'une collaboration avec la direction du journal qui constituerait notre support de recherche ne pouvait être que bénéfique. Nous avons donc pris contact[61] avec le directeur du journal, Monsieur Brahim Sedrati, afin de lui exposer nos objectifs de recherche. Constatant une réaction positive ainsi qu'un certain enthousiasme de la part de la direction, nous avons définitivement décidé de constituer un corpus composé exclusivement d'articles du journal *Au Fait Maroc*, toutes rubriques confondues, afin de récolter le plus de données possibles.

I.2. Constitution du corpus

I.2.1. Le journal Au Fait Maroc

Dans la présente section, il convient de donner un certain nombre d'informations relatives au journal *Au Fait Maroc*. Il s'agit d'un quotidien gratuit crée en 2007 dont la distribution, bien ciblée, se restreint aux aires urbaines les plus importantes du Royaume, soit les villes de Casablanca, Rabat, Marrakech, Fès, Agadir, Tanger, Oujda, Kénitra et Salé. Son tirage est de 45000 exemplaires. Au total, les points de distribution du journal *Au Fait Maroc* sont au nombre de 2000. Plus précisément, les colporteurs couvrent les endroits suivants :

- Carrefours stratégiques (colporteurs)
- Quartiers d'affaires et grands plateaux de bureaux (colporteurs et présentoirs)
- Quartiers ministériels et administratifs
- Hôtels, restaurants et cafés de prestige
- Quartiers résidentiels premiums

La devise du journal est « Le quotidien des urbains actifs », ce que confirment les emplacements de distribution d'*Au Fait Maroc*. Les points de distribution, dans les centres ville, révèlent qu'*Au Fait* cible une population spécifique : celle des urbains issus des classes moyennes et supérieures. D'après l'Organisme de Justification et de Diffusion (OJD) du Maroc, plus de 90% des lecteurs potentiels en milieu urbain ne lisent aucun quotidien francophone payant. La gratuité du journal *Au Fait Maroc* correspond à une stratégie ayant permis à ce quotidien de devenir le leader de la diffusion quotidienne francophone mais également, toujours d'après les chiffres de l'OJD, l'un des journaux marocains les plus lus. La

[61] Nous avons contacté Monsieur Sedrati au tout début de notre doctorat, soit en novembre 2010.

notoriété du journal est également en grande partie tributaire de son contenu éditorial de qualité[62] ainsi que du portail d'informations disponible en ligne[63]. Le succès[64] de ce portail d'information laisse supposer que les lecteurs d'*Au Fait Maroc* ne se limitent pas aux classes moyennes et supérieures, étant donné le développement de l'accès à l'Internet au Maroc ces dernières années.

I.2.2. Le corpus

Souhaitant disposer d'un corpus assez récent, nous avons, dès le début de notre doctorat, entamé une récolte des articles de la version en ligne du journal *Au Fait Maroc*. Nous avons alors sélectionné des articles de l'année 2011 en les classant par rubrique. Compte tenu du fait que nous tenions à travailler sur un large corpus, nous avons constaté qu'une sélection manuelle des articles n'était pas une démarche appropriée pour notre recherche. Nous avons, alors, formulé une requête auprès de la direction du journal *Au Fait Maroc*, tout en sachant préalablement que le thème de nos travaux intéressait vivement le directeur. Répondant positivement à notre demande, celui-ci nous a alors fait une proposition de taille : nous fournir un fichier sous le format .txt contenant l'ensemble des articles de l'année 2009. Nous avons, naturellement, accepté sa proposition dans la mesure où les articles correspondaient tout à fait aux contraintes que nous nous étions imposées :

- des articles récents ;
- une variété dans les thématiques des articles, toutes les rubriques étant représentées dans le corpus ;
- des articles strictement rédigés par les journalistes travaillant pour le journal *Au Fait Maroc*, les articles d'agence ayant été exclus ;
- un ensemble résultant sur un large corpus.

Le corpus d'ensemble, que nous appelons *Au Fait 2009*, est en effet de taille considérable. Il contient au total **3 583 400 mots**, soit **près de 3,6 million d'occurrences**, ou *tokens*. Le nombre de types d'occurrences s'élève à **93 560**. Nous avons conservé le fichier dans l'état

[62] D'après le site institutionnel du journal, les processus de production et de diffusion sont certifiés ISO 9001 version 2008 par Bureau Veritas International. Cette information est disponible sur le site http://www.devocean.ma/.

[63] Le portail d'information est disponible sur www.aufaitmaroc.com.

[64] D'après les statistiques de Google Analytics, le portail d'information d'*Au Fait Maroc* présente plus de 1.000.000 de pages vues par mois ainsi que plus de 400.000 visiteurs uniques par mois.

dans lequel il nous a été fourni, c'est-à-dire sous le format .txt afin de faciliter l'interrogation par le concordancier. Avant d'exposer notre méthode de repérage des emprunts présents dans ce corpus, il convient de présenter les différents corpus ayant servi de référence dans le cadre de nos travaux de recherche.

I.3. Les corpus de référence

Afin de repérer les anglicismes présents dans notre corpus, mais aussi pour évaluer leur présence dans la langue française, nous avons eu recours à d'autres corpus. Les corpus de référence sont de deux types :

- des corpus constitués de textes reflétant l'état général d'une langue, notamment au niveau lexical ;
- en lexicographie, le dictionnaire peut être considéré comme un corpus de référence.

- *Le dictionnaire Larousse 2009*

L'utilisation d'un dictionnaire est essentielle pour attester de la présence d'un emprunt dans une langue donnée. Saugera note :

> "It is assumed that acceptance of a loanword in the dictionary testifies that the form is sufficiently used and adapted to be considered a fully-fledged member of the recipient language (Lieber 2010)." (Saugera, 2012a : 123).

Nous avons utilisé le dictionnaire *Larousse 2009* afin de vérifier si chacun des anglicismes repérés dans le corpus *Au Fait 2009* est attesté en français. Compte tenu des études faites en matière de dictionnaires et d'emprunts[65], nous partions de l'idée selon laquelle tous les anglicismes repérés dans *Au Fait 2009* ne figureraient pas dans le dictionnaire *Larousse 2009*. Martinez (2009), observant l'éviction de nombreux anglicismes des dictionnaires entre 1997 et 2008, note :

> « […] il est curieux de constater que les anglicismes constituent de nos jours des candidats à la sortie, tandis que dans les années 1960-1970 les auteurs du PL mettaient en avant l'arrivée d'anglicismes à la nomenclature. » (Martinez, 2008 : 136).

[65] Dans le cadre de son doctorat, Camille Martinez (2009) a effectué une recherche de pointe sur l'évolution de l'orthographe dans le *Petit Larousse* ainsi que le *Petit Robert*, étudiant aussi la façon dont les emprunts sont intégrés aux nomenclatures lexicographiques.

Si de nombreux anglicismes ont été supprimés des nomenclatures des dictionnaires, notamment pour leur aspect « vieilli » ces dernières décennies, d'autres y ont fait leur entrée. Nous avons, ainsi, remarqué que de nombreux anglicismes désignant des concepts plutôt récents ont un article dans le dictionnaire *Larousse 2009*.

Nous avons conscience du fait que la reconnaissance lexicographique n'est pas le seul indicateur de l'usage d'un mot, toutefois. Le recours à un corpus représentatif de la langue française s'est avéré être indispensable.

- *Le corpus français de l'Université de Leipzig*

Ce corpus français, conçu récemment, a été compilé par des chercheurs de l'Université allemande de Leipzig, en collaboration avec celle de Neuchâtel, en Suisse. Ce corpus reflète la langue générale, telle qu'elle est écrite dans différents types de textes. Il est constitué de la façon suivante :

- Informations tirées de journaux francophones : plus de 19 millions de phrases
- Pages web : plus de 11 millions de phrases
- Wikipédia : près de 6 millions de phrases

Le corpus français de l'Université de Leipzig compte près de 37 millions de phrases soit 700 millions de mots. Constitué à l'Université de Leipzig dans le cadre des travaux de recherche du projet Leipzig Corpora Collection, il s'agit de l'une des plus grandes bases de données du français. Il s'adresse à la fois au grand public et aux universitaires pour une utilisation dans le cadre d'études sur le français contemporain. Ce corpus est disponible en ligne à l'adresse http://wortschatz.uni-leipzig.de/ws_fra/. Nous avons eu recours à ce corpus afin de vérifier la présence d'emprunts dans la langue française et d'obtenir des contextes supplémentaires d'emploi des emprunts que nous relevions dans notre propre corpus d'étude.

- *Oxford English Dictionary (OED)*

L'usage d'un dictionnaire de la langue anglaise est essentiel lorsqu'on étudie les anglicismes. Il s'agit surtout de vérifier si l'anglicisme repéré dans notre corpus est attesté en anglais et, auquel cas, de savoir « s'il veut dire la même chose » dans les deux langues. L'utilisation du dictionnaire de l'anglais a été indispensable pour déterminer de quel type d'emprunt relevait chaque anglicisme détecté. Par exemple, dans le cas où un anglicisme repéré dans *Au Fait 2009* ne figurait pas dans l'OED, dictionnaire faisant autorité parmi les

dictionnaires de l'anglais, nous avions à faire à un faux anglicisme potentiel. Nous avons essentiellement utilisé la version en ligne de l'OED.

- *Corpus of Contemporary American English (COCA)*

Recourir à un corpus reflétant l'état général de l'anglais contemporain a constitué une étape importante aussi : il nous a été nécessaire de vérifier si les mots considérés comme des anglicismes en français circulent dans la langue anglaise. Par exemple, lorsqu'un anglicisme ne figurait pas dans l'OED, nous avions recours au COCA afin de savoir si le mot n'existe pas en anglais et s'il s'agit véritablement d'un faux anglicisme, c'est-à-dire d'une « création française ». Le COCA est le plus grand corpus de l'anglais américain. Il compte plus de 410 millions de mots et les textes qu'il contient sont de différentes natures : des documents académiques, des articles de journaux, des magazines populaires etc. Ce corpus est mis à jour une ou deux fois par an ; les textes les plus récents qu'il comprend datent de l'été 2010. Il est disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://corpus.byu.edu/coca/.

- *Le Monde 1994*

Il nous a été fourni une année du journal *Le Monde*, l'année 1994[66]. Grâce à une méthode que l'on expliquera plus loin, nous avons confronté ce corpus à notre corpus français afin de faire ressortir les mots qui apparaissent dans ce dernier et ne figurent pas dans le fichier LeMonde94.txt.

- *La Base de Données Lexicographiques Panfrancophone Maroc (BDLP-Maroc)*

Elle consiste en un lexique des mots qui sont utilisés dans le français en usage au Maroc et permettant de caractériser cette variété de langue. Concrètement, elle se compose de 854 fiches, autrement dit 854 lexies constituant des spécificités lexicales du français du Maroc. Il peut s'agir d'emprunts à l'arabe classique, à l'arabe standard, à l'arabe dialectal marocain. Nous consacrons une section du Chapitre 10 à une présentation plus détaillée de cet outil.

[66] Nous remercions Alexandra Volanschi, maître de conférences et membre du laboratoire CLILLAC-ARP de l'Université Paris Diderot.

II. METHODES DE REPERAGE

Le corpus étant de taille considérable, il nous a été nécessaire de recourir à des outils pouvant faciliter le repérage des mots d'emprunts. Humbley écrit :

> « […] l'identification d'un emprunt dépend du degré dont l'élément étranger diverge de la langue 1. Dans le cas d'absence de divergence, il s'agit de reconnaître l'élément présent dans une langue 2 que l'on relève dans la langue 1 qui ne connaissait pas cet élément auparavant » (1974 : 53).

Les méthodes d'extraction automatique des emprunts ne prennent en compte que les emprunts formels. Les influences sémantiques, dont l'aspect morphosyntaxique ne laisse paraître aucune trace d'extranéité, n'ont pas pu être extraits automatiquement du corpus ni traités[67]. Avant d'énoncer les techniques qui nous ont permis de détecter les mots étrangers, nous présentons brièvement les outils informatiques utilisés.

II.1. Outils pour détecter les emprunts et les manifestations d'alternance codique

II.1.1. Programmation Perl

Practical Extraction and Reporting Language, ou Perl, est un langage de programmation conçu dans les années 1980 pour le système d'exploitation Linux. Nous avons choisi ce type de langage car il permet de traiter plusieurs textes à la fois et obéit à nos exigences de recherche. En effet, l'application d'un script Perl nous a permis d'opposer des résultats Antconc à d'autres résultats obtenus par ce même logiciel[68]. Celui-ci ne permet pas de comparer une liste de mots issus d'un corpus à une autre liste de mot issus d'un autre corpus.

Le script Perl nous a permis de créer deux fichiers :

- un fichier « un mot par ligne » constitué de l'ensemble des mots présents dans le corpus *Au Fait 2009* ;

[67] Lors d'un séminaire donné à l'Université Paris Diderot (27/01/2014), Antoinette Renouf, spécialiste en linguistique de corpus, a proposé des pistes de repérage des néologismes sémantiques. Ainsi, en diachronie, il serait possible de détecter les mots qui acquièrent un sens nouveau en observant les changements dans leurs collocats ainsi que l'évolution de leur fréquence d'emploi.

[68] Nous remercions Alexandra Volanschi de nous avoir aidée dans cette tâche.

– un fichier « un mot par ligne » constitué de l'ensemble des mots qui apparaissent dans le corpus de référence *Le Monde 94*.

Le script Perl a permis également de confronter ces deux fichiers afin de comparer les éléments textuels qui les composent. Le résultat obtenu à l'issu de ces manipulations est une longue liste constituée de l'ensemble des mots qui apparaissent dans le corpus *Au Fait 2009*, indiquant pour chacun d'entre eux le nombre d'occurrences dans ce corpus ainsi que dans le corpus *Le Monde 94*.

II.1.2. Concordancier Antconc

Antconc est un concordancier, utilisé pour l'analyse de textes. Il a été développé par Laurence Anthony, de l'Université japonaise de Waseda. Il s'agit d'un logiciel libre, donc téléchargeable gratuitement. Antconc a été programmé entièrement avec du langage Perl 5.8. Au cours du XXème siècle, l'utilisation des concordanciers s'est accrue dans la recherche en linguistique avec le recours de plus en plus fréquent aux corpus. Comme l'écrit Laporte, un concordancier « produit des concordances à partir de corpus de textes et de requêtes » (2009 : 92). Les concordances obtenues grâce à une requête constituent « un outil de base du linguiste cherchant à étudier les contextes d'emploi de mots ou d'expressions dans des textes préexistants » (idem : 92). Nous avons donc utilisé ce logiciel dans le traitement de notre corpus. Parmi ses fonctionnalités, nous retiendrons essentiellement l'outil « concordance » qui permet, en entrant un terme, de faire afficher ses concordances. Antconc montre son efficacité dans l'extraction des collocations d'un mot, c'est-à-dire des mots qui l'accompagnent (l'outil « clusters »). Il permet aussi d'obtenir des listes de mots présents dans le corpus qu'il analyse, comme les mots clés.

II.2. Le repérage des emprunts

Une fois notre corpus d'étude constitué, nous avons réfléchi à la façon dont les emprunts à l'anglais et à l'arabe pouvaient être extraits. La question du repérage des néologismes a été abordée par plusieurs chercheurs, notamment dans le domaine de la linguistique de corpus. Nous avons appliqué une méthode préalablement testée, lors d'une recherche antérieure, à l'aide des outils présentés dans la section précédente.

II.2.1. Repérage par mots clés simples

Dans la rubrique « Tool preferences » puis « keyword list », Antconc propose d'intégrer un corpus de référence. Nous avons utilisé cette fonction du concordancier afin que celui-ci repère les mots clés du corpus *Au Fait 2009*. Nous avons indiqué à Antconc que *LeMonde94* constitue notre corpus de référence, car, constitué de textes journalistiques, il permet de mettre en évidence les néologismes par emprunt présent au sein de notre corpus. En se référant au corpus issus des articles du journal *Le Monde* de l'année 1994, ce logiciel nous a permis d'obtenir une liste de mots qui apparaissent d'avantage dans notre corpus que dans le corpus de référence que nous lui avons proposé. Cette opération réalisée par Antconc fait également ressortir les termes qui figurent dans notre corpus et qui sont inexistants dans le corpus de référence. De cette façon, les néologismes sont apparents et, dans le même temps, les termes étrangers.

De nombreux emprunts à l'arabe ont pu être repérés grâce à cette liste. Il est nécessaire de mentionner le fait que celle-ci commet toutefois quelques erreurs dans la mesure où elle considère comme « keywords » des mots aussi simples que la préposition « à », ou le déterminant « les ». Ceci est dû à une différence de codage entre les deux corpus ; ces mots sont codés différemment dans les deux corpus, ce qui explique pourquoi Antconc considère qu'il s'agit de mots « intéressants » qui figurent dans le corpus d'*Au Fait*. Les outils d'extraction automatique tel qu'Antconc prodiguent des résultats certes très utiles et qui facilitent largement le travail du chercheur mais celui-ci se doit tout de même de fournir un travail minutieux de vérification et de tri des données. Il est inévitable de réaliser un repérage manuel des formes étrangères ; il nous a été nécessaire de parcourir l'ensemble des listes de mots crées afin d'y repérer les emprunts candidats.

II.2.2. Repérage par les combinaisons de mots

Comme dit précédemment, en guise de référence, nous nous sommes servie d'une année du journal *Le Monde*. Une des fonctionnalités du concordancier Antconc permet de mettre en parallèle deux corpus et de faire ressortir les différences ou similitudes. Dans les « Tool Preferences », nous avons indiqué à Antconc que *Le Monde 94* serait notre corpus de référence. Nous avons ensuite obtenu la liste des « n-grammes ». Il s'agit des combinaisons de mots qui apparaissent dans le corpus *Au Fait 2009* mais qui n'apparaissent pas dans le corpus de référence. Pour obtenir cette liste, nous avons procédé de la même manière que pour les mots simples. Nous avons calculé la liste des « n-grammes » qui apparaissent dans notre

corpus puis dans celui de référence ; ensuite, grâce à un script Perl, nous avons comparé les deux listes, semblables à des index de mots composés, puis les combinaisons de mots apparaissant dans notre corpus mais pas dans le corpus *Le Monde 94* ont été extraites. La liste obtenue automatiquement par Antconc a nécessité un dépouillement manuel, car les combinaisons de mots obtenues n'étaient pas toutes des formes empruntées.

II.2.3. Repérage par la typographie

J.F. Sablayrolles et C.Jacquet-Pfau (2008 : 26) ont travaillé sur le repérage des unités lexicales étrangères au système français et d'après eux pour détecter les emprunts, l'usage des marques typographiques que sont les guillemets et les italiques constituent un indice intéressant. La typographie permet parfois de repérer les termes étrangers au sein d'un texte. En effet, lorsque l'on souhaite utiliser un mot en ayant conscience du fait qu'il n'appartient pas à la langue dans laquelle on rédige, on l'accompagne parfois de guillemets. Sur Antconc, nous avons utilisé la requête "[^"] afin de chercher dans notre corpus tous les termes mis entre guillemets. Nous avons ainsi obtenu 983 résultats. Un dépouillement manuel a ensuite été indispensable car il est évident que tous les mots et les suites de mots placés entre guillemets dans notre corpus ne sont pas tous des mots empruntés. Le bruit obtenu dans ces résultats Antconc était assez important puisque les guillemets peuvent véhiculer bien d'autres valeurs, comme celles de rapporter des paroles prononcées, de citer, d'employer une expression métaphorique etc. Comme l'écrivent Sablayrolles et Jacquet-Pfau, le repérage des emprunts via les marques typographiques est « à manier avec précaution car elles ont bien d'autres usages. […] à côté de néologismes par emprunt […] il y a de nombreux items en italiques et/ou entre guillemets qui ne sont pas des néologismes ou qui ne sont pas des emprunts » (2008 : 26). Nous n'avons toutefois pas extraits du corpus les termes mis en italiques bien qu'ils soient souvent des termes étrangers. Demanuelli écrit à ce propos que « les guillemets s'imposent, à moins qu'ils ne soient remplacés par des italiques, pour les termes étrangers non admis ou pour signifier que tel mot, telle locution n'appartiennent pas au vocabulaire habituel du scripteur ou ne sont pas pris en charge par l'énonciateur qui s'en désolidarise » (1987 :71). Certains syntagmes étrangers ont quand même été repérés grâce à cette méthode, mais de façon ponctuelle seulement.

II.2.4. Reconnaissance des emprunts par morphèmes marqués

D'après Sablayrolles, « l'emprunt constitue une sphère lexicale périphérique » (2008 : 34) à la langue. Pour pouvoir repérer automatiquement les formes étrangères au français, nous avons considéré qu'une recherche par morphème pouvait être une piste de repérage intéressante. Toujours d'après Sablayrolles, il s'agit de la « reconnaissance de chaînes graphiques, simples chaînes de caractères (symboles, codes informatiques) ou graphèmes (éléments répondant à une propriété linguistique), non intégrées au code du français » (*idem* : 34). Nous avons détecté certains emprunts en recherchant dans le corpus français les mots composés d'un suffixe anglais. Sur Antconc, avec la requête « *suffixe », on obtient les concordances des mots qui contiennent ce suffixe. La liste des suffixes anglais est longue, c'est pourquoi nous avons limité notre recherche à quelques suffixes : *-ing*, *-ity*, *-ness*, *-ful*, *-ee*, *-atory*, *-ility*. Nous avons remarqué que les mots déjà repérés par les méthodes précédentes réapparaissaient.

La reconnaissance des emprunts par morphèmes marqués a également été utile pour le repérage d'emprunts à l'arabe. Nous avons remarqué que les scripteurs utilisent parfois les chiffres comme moyen de transcrire des phonèmes arabes. Ainsi, le 3, par exemple, transcrit le phonème /'/ car sa forme ressemble à celle du graphème arabe /ع/. Cette méthode de transcription, appelée la « e-darija » utilise également le 7, le 9 et le 5. Afin de repérer les arabismes qui relèvent de la « e-darija », nous avons utilisé plusieurs requêtes Antconc, sur le schéma [chiffre+graphème]. Cette méthode de repérage nous a permis de relever l'ensemble des arabismes dont la graphie relève de la « e-darija ».

II.3. Critères d'inclusion et d'exclusion

Il convient de mentionner le fait que chaque fois que nous repérions un emprunt candidat, celui-ci faisait l'objet d'une requête sur le concordancier Antconc. Ce faisant, il nous a été possible de détecter les manifestations d'alternance codique présentes dans le corpus *Au Fait 2009*. De plus, nous accédions, de cette façon, aux contextes d'emploi de la lexie. Ainsi, il nous a été possible de trancher quant au statut de chaque emprunt candidat. Tout comme Onysko (2007 : 106), nous avons décidé d'exclure certaines lexies empruntées de notre liste finale d'emprunts utilisés dans le corpus *Au Fait 2009*. Ainsi, nous avons préalablement convenu de ne pas considérer les noms propres ou les éléments lexicaux composant les titres de films, de livres ou de chansons comme des emprunts. Certains mots utilisés dans le corpus contiennent des erreurs graphiques et orthographiques. Par exemple, nous relevons la lexie

looser pour *loser.* Ces lexies ne peuvent pas être considérées comme des emprunts étant donné qu'elles n'existent dans aucune langue. Nous avons remarqué que ce type d'élément tautologique est fréquent dans le corpus. Pour *looser*, la faute semble avoir été faite en raison du phonème [u:] connu pour être transcrit par le doublement du graphème -*o*. Pour donner un autre exemple d'erreur détectée : *low-coast* au lieu de *low-cost.* La confusion se produit en raison de la quasi-homophonie entre les mots *coast* et *cost*. Toutefois, la proximité des phonèmes contenus dans /kəʊst/ et /kɒst/ n'est perçue que par le francophone, d'où le risque d'erreur graphique.

Par ailleurs nous n'avons pas pris en considération les anglicismes ou emprunts à l'arabe qui apparaissent dans la rubrique « L'invité » d'*Au Fait Maroc*. Il s'agit de transcriptions d'interviews orales alors que notre étude porte sur le langage écrit, et donc sur les emprunts employés à l'écrit. De même, ont été exclus les emprunts ou manifestations d'alternance codique qui apparaissent dans les paroles des personnes interrogées par les journalistes.

Les différentes méthodes employées pour la reconnaissance des emprunts ont souvent fait ressortir les mêmes mots. En cela, nous voulons dire que chaque méthode n'avait pas pour but de mettre en évidence tel ou tel type d'emprunt. En particulier, en recherchant les mots comprenant des morphèmes anglais comme *–ing* ou *–ity*, nous retrouvions naturellement les emprunts déjà détectés par d'autres méthodes. En variant les techniques, nous souhaitions vérifier si tous les emprunts à l'anglais et à l'arabe avaient été extraits car la longueur des listes de mots était telle qu'il était très possible de passer à côté d'emprunts.

III. RESULTATS : LES LANGUES D'EMPRUNTS DANS *AU FAIT MAROC*

À l'issue des étapes de repérage, d'élimination du bruit ainsi que d'exclusion des lexies ne pouvant être traitées dans le cadre de notre recherche, nous avons obtenu deux listes constituées d'une part de l'ensemble des anglicismes apparaissant dans le corpus *Au Fait 2009*, et d'autre part de tous les emprunts à l'arabe standard ainsi qu'à l'arabe marocain. Les manifestations d'alternance codique ont également pu être repérées.

III.1. L’anglais comme langue d’emprunt majeure

À la différence du français et de l’espagnol, la langue anglaise ne jouit d’aucune relation historique avec le Royaume du Maroc. Pourtant, les données que nous obtenons concernant le corpus d’*Au Fait* montrent que les emprunts à l’anglais sont nombreux. Si ce n’est pas le passé, c’est très certainement le présent qui explique que l’anglais fournisse la grande majorité des néologismes par emprunt. Les Etats-Unis constituent une superpuissance économique ayant une influence sur le monde entier, notamment par la diffusion de sa culture, de certains concepts et produits ou encore par le mode de vie de ses habitants. La langue d’emprunt de la rubrique « Economie » d’*Au Fait* est donc naturellement l’anglais. Citons en exemple les termes *trader* ou *rating* renvoyant à la finance de marché, dominée par les places américaines. De même, l’informatique se trouve être un domaine dans lequel user de la terminologie anglaise est inévitable. Le nom même de la rubrique « High tech » avise. *Plug in*, *phishing* ou *hacker* sont autant de termes anglais que les journalistes d’*Au fait* utilisent abondamment et pour nommer des notions récentes importées d’ailleurs. La langue de ce dernier type d’emprunt est également l’anglais, fournissant des mots possédant pourtant des équivalents en français comme le *know-how*, ou *savoir-faire.*

Les méthodes présentées dans le présent chapitre nous ont permis de relever **679** anglicismes dans le corpus de textes journalistiques dont nous disposons pour notre étude. Les manifestations d’alternance codique français-anglais sont au nombre de **48**, contenant au total **215** mots anglais. En nous intéressant aux emprunts de la presse marocaine d’expression française, l’un de nos objectifs de recherche était d’évaluer la part des emprunts à l’anglais par rapport au nombre total de mots dans le corpus. Ainsi, nous pourrions attester de la vitalité des emprunts à l'anglais dans le français d'usage au Maroc. Une fois l’ensemble des anglicismes repérés, nous avons noté, pour chacun d'entre eux, le nombre d’occurrences qu’il présente dans le corpus. Ensuite, nous avons additionné l’ensemble des occurrences du total d'anglicismes. Cela étant fait, nous avons obtenu le nombre total d'emprunts à l'anglais que contient le corpus *Au Fait 2009* et avons procédé au calcul du pourcentage.
Nous présentons ci-dessous un tableau montrant l’impact quantitatif des anglicismes présents dans le corpus étudié :

Tableau 5 L'impact numérique des anglicismes dans *Au Fait 2009*

	Types	**Tokens**
Nombre d'anglicismes	**679**	**14 167 (+215)**
Nombre total de mots dans *Au Fait 2009*	**93 560**	**3 583 400**
Pourcentage	**0,73%**	**0,40%**

Nous avons obtenu ces chiffres en calculant :

- La somme des occurrences des 679 anglicismes : 14 167 tokens.
- Le pourcentage des emprunts à l'anglais par rapport au nombre total de mots dans le corpus : 0,4%.

Entre parenthèses (+215) figure le nombre d'occurrences totales comptées dans les manifestations d'alternance codique.

Etant donnée la taille importante de notre corpus, la part des mots venant de l'anglais semble faible. Plus précisément, environ un mot sur 252 est un anglicisme. Pour comparaison, une étude menée en 1977 par Forgue et Klein sur les articles du journal *Le Monde* de janvier à mai (15 millions de mots) révèle que, dans ce corpus représentatif de la langue journalistique à cette époque, un mot sur 166 est un anglicisme (entre 0,4 et 0,6%). La critique formulée à l'égard de cette étude, par Forgue lui-même, est la nature « élitiste » du journal exploré : il ne refléterait pas l'état de la langue française au niveau de l'emploi d'anglicismes En 1980, Rey-Debove et Gagnon compilent 2700 emprunts à l'anglais. A cette époque, si l'on se référait à ce dictionnaire, les anglicismes ne représentaient que 2,5% du vocabulaire des français (Rey-Debove et Gagnon, 1980). Très récemment, deux chercheurs ont tenté d'estimer le nombre d'anglicismes utilisés dans la langue française (Harris et Cardoso, 2011). À la différence de notre étude, leurs travaux se fondent sur un corpus de la langue française d'une autre nature : il se compose de textes issus de pages web notamment des blogs personnels. Leur corpus se compose au total de 40000 mots, dont 154 emprunts à l'anglais. Le pourcentage d'anglicismes dans ce corpus est de 0,4% (types). Le total des anglicismes, « tokens », s'élève à 0,75%.

Comme l'indiquent Harris et Cardoso, ces résultats sont proches de ceux de Forgue ainsi que ceux d'autres chercheurs :

> "The interpretation of these totals suggests that the overall percentage of anglicisms in French, when compared with the findings from the previous studies […], has not dramatically increased over the last two decades, as it remains around 1% of the total words analyzed." (Harris et Cardoso, 2011 : 14).

Un point nous interpelle cependant : alors que les résultats fournis par Harris et Cardoso affichent un pourcentage d'anglicismes par *tokens* supérieur à celui par *types*, nos résultats montrent une tendance inverse. Dans l'article dans lequel ils présentent leur recherche, Harris et Cardoso évoquent le fait que dans une étude antérieure à la leur, celle de Théoret (1991), le pourcentage d'anglicismes est plus élevé pour les *types* que pour les *tokens*, soit une situation comparable à celle que nous observons dans notre corpus d'étude. Il convient de mentionner le fait que le corpus d'étude de Harris et Cardoso contient une partie représentative de la langue française orale ; les 40000 mots qu'il contient sont issus à la fois de textes tirés de blogs mais aussi de transcriptions réalisées à partir de programmes télévisés. Notre corpus se compose exclusivement de textes, il n'est donc pas surprenant que les résultats soient divergents. En outre, Harris et Cardoso ont une conception différente de la distinction entre *type* et *token* :

> "An anglicism token is defined by counting each and every anglicism as a separate occurrence, whereas an anglicism type only counts anglicisms from a new word family (e.g., blog, blogeur, blogosphère constitute three tokens but only one type" (2011 : 11).

L'on comprend donc facilement pourquoi le pourcentage de *tokens* est plus élevé que celui de *types* dans l'étude d'Harris et Cardoso. Un autre paramètre est à prendre en compte : la taille du corpus d'étude. Le corpus *Au Fait 2009* est substantiellement plus important. Par conséquent, un anglicisme est fortement susceptible d'être compté une fois parmi les *types* et une seule fois parmi les *tokens*, s'il n'apparaît qu'une fois dans le corpus. D'après nous, la faible fréquence d'apparition des anglicismes explique pourquoi le pourcentage d'anglicismes par *types* est plus élevé que le pourcentage d'anglicismes en fonction des *tokens*. Nous partageons, ainsi, le point de vue d'Onysko[69] :

[69] Le corpus d'Onysko, constitué de textes issus du magazine allemand *Der Spiegel*, contient 16663 anglicismes (*types*) qui sont utilisés à différentes fréquences, donnant un total de 57591 *tokens*. Les pourcentages sont respectivement de 5,80% et 1,11%. Le pourcentage d'anglicismes par *types* est donc chez Onysko également plus élevé que celui par *tokens*.

"The divergence of the ratio of anglicisms per type and token is due to the fact that function words have a higher token frequency than content items." (Onysko, 2007 : 114).

La fréquence d'apparition des anglicismes dans le corpus constitue donc un élément important. Nous avons cherché à connaître la dispersion des anglicismes dans *Au Fait 2009*. Nous avons abouti à la distribution suivante[70] :

Figure 6 Distribution des anglicismes d'*Au Fait 2009* par fréquence d'emploi

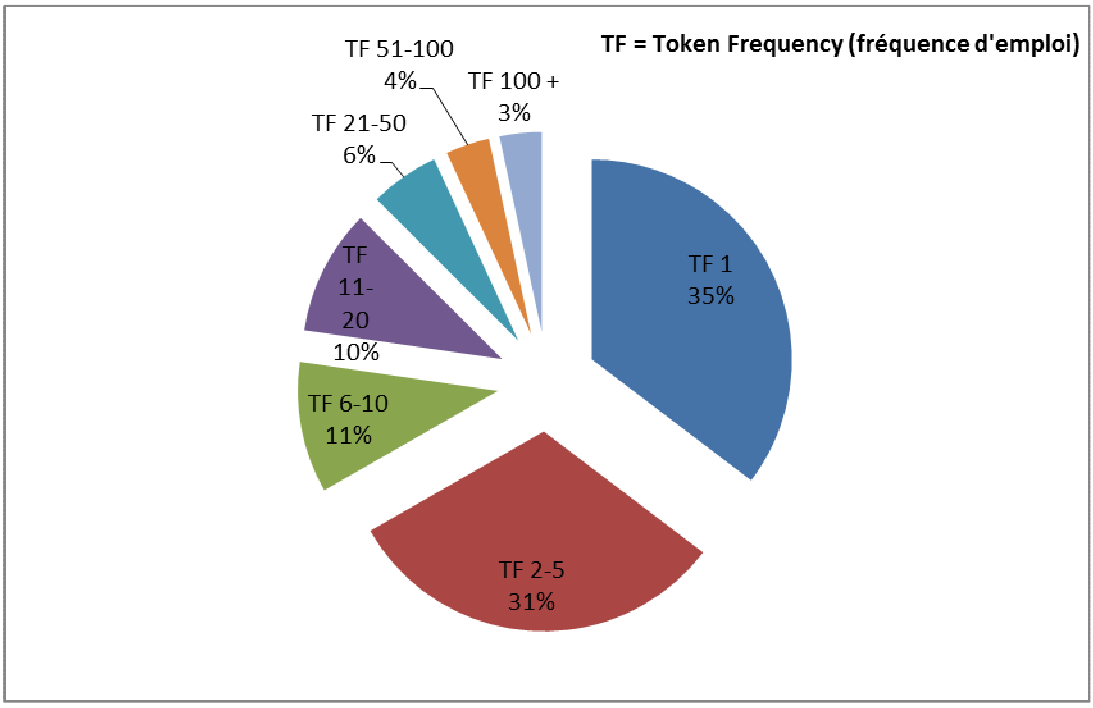

La première observation qu'il convient de faire concerne le pourcentage élevé des anglicismes qui ne sont utilisés qu'une seule fois dans l'ensemble du corpus. Leur nombre s'élève à **240** sur les 679 anglicismes au total, soit 35%. Le nombre d'hapax dans le corpus *Au Fait 2009*, soit le nombre de lexies qui ne présente qu'une seule occurrence, est de **31297**, soit près de 33,5% des mots (*types*) utilisés dans le corpus. Nous avons cherché à connaître la part des anglicismes dans l'ensemble des hapax du corpus. Nous avons indiqué que 240 anglicismes ont un statut d'hapax dans le corpus, soit **0,76%** de l'ensemble des hapax recensés. En d'autres termes, près d'un pourcent des mots qui ne sont utilisés qu'une fois dans *Au Fait 2009* est un anglicisme.

[70] TF ou «*token frequency* » renvoie au nombre de fois où l'emprunt apparaît dans le corpus.

Il est généralement admis que pour être considéré comme un emprunt avéré, l'emprunt doit afficher une forte circulation dans la langue. Un grand nombre d'anglicismes n'apparaissant que ponctuellement dans le corpus *Au Fait 2009* sont, néanmoins, des emprunts attestés dans le dictionnaire *Larousse*, à l'image du nom *grill*, ou de l'emprunt adapté *kitchenette*. Il n'est, finalement, pas tout à fait justifié de relier le nombre d'occurrences dans un corpus donné au « succès » de l'emprunt dans la langue. En revanche, parfois, une forte présence d'un anglicisme atteste de son « utilité » auprès des usagers de la langue. 3% des anglicismes recensés dans le corpus apparaissent plus de 100 fois, dont six présentent plus de 500 occurrences : *leader*, *football*, *Internet*, *match*, *club* et *film*. Plus précisément, le tableau suivant donne la liste des 25 anglicismes les plus fréquents dans *Au Fait 2009* :

Tableau 6 Tableau des 25 anglicismes les plus fréquents dans *Au Fait 2009*

1	*film*	2232
2	*club*	1601
3	*match*	1184
4	*Internet*	1099
5	*football*	856
6	*leader*	607
7	*week-end*	492
8	*star*	362
9	*web*	289
10	*blog*	260
11	*show*	199
12	*golf*	168
13	*pop*	165
14	*fan*	158
15	*management*	154
16	*design*	152
17	*meeting*	138
18	*raid*	127
19	*stand*	122
20	*dopage*	121
21	*marketing*	115
22	*business*	105
23	*manager*	103
24	*challenge*	102
25	*stress*	99

Sur les 25 lexies anglaises les plus fréquentes dans *Au Fait 2009*, 4 relèvent directement du domaine du sport. L'emploi d'emprunts à la terminologie anglaise du sport dans la langue française a été constaté depuis longtemps (Mackenzie, 1939). Bogaards (2008 : 92) note que selon le domaine duquel notre sujet relève, on est plus ou moins amené à utiliser des anglicismes. Il prend l'exemple du domaine sportif et plus particulièrement du football, dont la terminologie comporte de nombreux emprunts (vrais ou faux) à la langue anglaise, la plupart de date ancienne. Les emprunts du sport, que l'on peut qualifier de domaine spécialisé compte tenu de l'étendue de la terminologie technique qu'il contient, bien que fortement banalisés, constituent une ressource importante pour la variété française marocaine.

Les emprunts du domaine de l'informatique bénéficient également d'une place confortable dans le classement des emprunts les plus employés, notamment le mot *blog* qui forme aujourd'hui une profusion de mots tels que *blogosphère* ou *blogueur*[71]. Aussi, abrégé de l'anglais *international network*, *Internet* présente un nombre d'occurrences tout à fait impressionnant. Il fonctionne comme un nom propre en raison de l'unicité de la chose qu'il désigne. En outre, il ne viendrait jamais naturellement à l'esprit de dire ou d'écrire *réseau international* à la place d'*Internet*, non seulement parce que l'emprunt fait l'unanimité partout mais aussi par soucis de brièveté. D'ailleurs, il n'est pas surprenant que nombre des anglicismes les plus fréquemment utilisés soient monosyllabiques. Il n'est pas rare de rencontrer, ou d'employer des anglicismes simplement parce qu'ils sont souvent plus courts que les mots français. Comme l'écrit Tournier, « une des lois constante qui régissent l'activité humaine en général est la loi du moindre effort » (Tournier, 1998 : 139).

Plusieurs anglicismes trouvent leur place dans le tableau en raison des évènements qui ont eu lieu au cours de l'année 2009. Le contexte conjoncturel, évènementiel ou politique est un facteur pouvant expliquer que certains anglicismes soient abondamment utilisés par les journalistes d'*Au Fait*. La lexie *sit-in*[72], par exemple, apparaît 97 fois en une année d'*Au Fait* en raison des divers mouvements de protestation qui ont agité le peuple marocain cette année-là, notamment en faveur de la cause palestinienne. L'anglicisme a fait son apparition en français en 1968, l'année des multiples agitations. Pour citer un autre exemple d'anglicisme ne faisant pas partie des 25 les plus utilisés dans le corpus, le terme *subprime* se voit être

[71] Cf. l'article de Carl Storz, 2010, « L'innovation lexicale française : l'adaptation des emprunts du champ sémantique de blog.» *Neologica* Volume 4. Paris, Garnier, p. 57-98.

[72] Cet anglicisme ne figure pas parmi les 25 anglicismes les plus fréquents, mais compte tenu de son fort emploi dans le corpus, il convient de le prendre en exemple ici.

nettement moins utilisé en 2009 qu'en 2007 et 2008, en raison de l'atténuation des conséquences de la crise des subprimes américains. Dans notre corpus de presse de l'année 2009, en effet, le terme *subprime* présente 5 occurrences. Ceci confirme l'idée selon laquelle l'emploi des anglicismes est fortement relié aux évènements, de toute nature qu'ils soient.

Si certains anglicismes, comme *sit-in*, sont fréquemment utilisés pour des raisons extralinguistiques, d'autres appartiennent au vocabulaire de la vie quotidienne. Tel est le cas des mots *film*, *star* et *foot*, en autres. Nous constatons que leur forte présence dans le corpus *Au Fait 2009* est à l'image de leur circulation dans la langue française, ce que révèle une recherche dans le corpus de référence de l'Université de Leipzig : chacun des anglicismes cités apparaît respectivement 208 023, 16 547 et 9371 fois. Le mot *sit-in* y est moins présent, avec 841 occurrences.

Un autre fait à noter concerne l'aspect grammatical : les 25 anglicismes les plus fréquemment employés par les journalistes sont tous des noms. On relève des emplois adjectivaux pour deux d'entre eux, *leader* et *design*. De façon générale, nous verrons au cours du Chapitre 6 que la catégorie des substantifs est la plus représentée[73].

III.2. L'arabe standard et l'arabe marocain

Dans la première partie de nos travaux, nous avons formulé l'hypothèse d'une forte influence des langues locales sur la langue française pratiquée au Maroc. Nous nous attendions, ainsi, à ce que le corpus journalistique *Au Fait 2009* contienne des traces évidentes de ces influences, qui seraient visibles sous la forme d'emprunts à l'arabe standard et à l'arabe dialectal marocain. Au terme du repérage des emprunts, expliqués plus haut dans ce chapitre, nous avons constaté la présence de **201** emprunts à l'arabe. Les manifestations d'alternance codique français-arabe sont au nombre de **58**, couvrant un total de **219** mots.

Pour distinguer les emprunts à l'arabe standard des emprunts au dialecte marocain, nous nous sommes rapportée à la BDLP-Maroc compte tenu du fait qu'un grand nombre des arabismes présents dans *Au Fait 2009* sont répertoriés dans cette base de données. Les arabismes absents de cette base de données sont en grande majorité des emprunts à l'arabe dialectal. De façon générale, l'arabe standard est peu représenté dans le corpus *Au Fait 2009*. Pour estimer

[73] À titre indicatif, de Villers constate que les anglicismes présentant plus de 20 occurrences dans une année du journal *Le Devoir* sont tous des noms (2005 : 199).

l'impact quantitatif des emprunts à l'arabe dans un corpus de langue française, la question de la distinction entre standard et dialectal nous apparaît comme secondaire. Le tableau suivant contient les résultats du décompte des arabismes relevés dans le corpus *Au Fait 2009* :

Tableau 7 L'impact numérique des arabismes dans *Au Fait 2009*

	Types	**Tokens**
Nombre d'arabismes	**201**	**3002 (+219)**
Nombre total de mots dans *Au Fait 2009*	**93 560**	**358 3400**
Pourcentage	**0,21%**	**0,08%**

Au vu de ces résultats, nous pouvons affirmer que l'anglais est, de façon manifeste, la langue d'emprunt privilégiée. Alors que 0,73% du vocabulaire utilisé dans *Au Fait 2009* est emprunté à l'anglais, seulement 0,21% est emprunté à l'arabe. Au total, nous recensons 201 arabismes, qui se répètent 3002 fois dans le corpus. Il apparaît, donc, que les langues en présence sur le territoire influent sur le lexique employé dans la presse francophone.

Figure 7 Distribution des arabismes d'*Au Fait 2009* par fréquence d'emploi

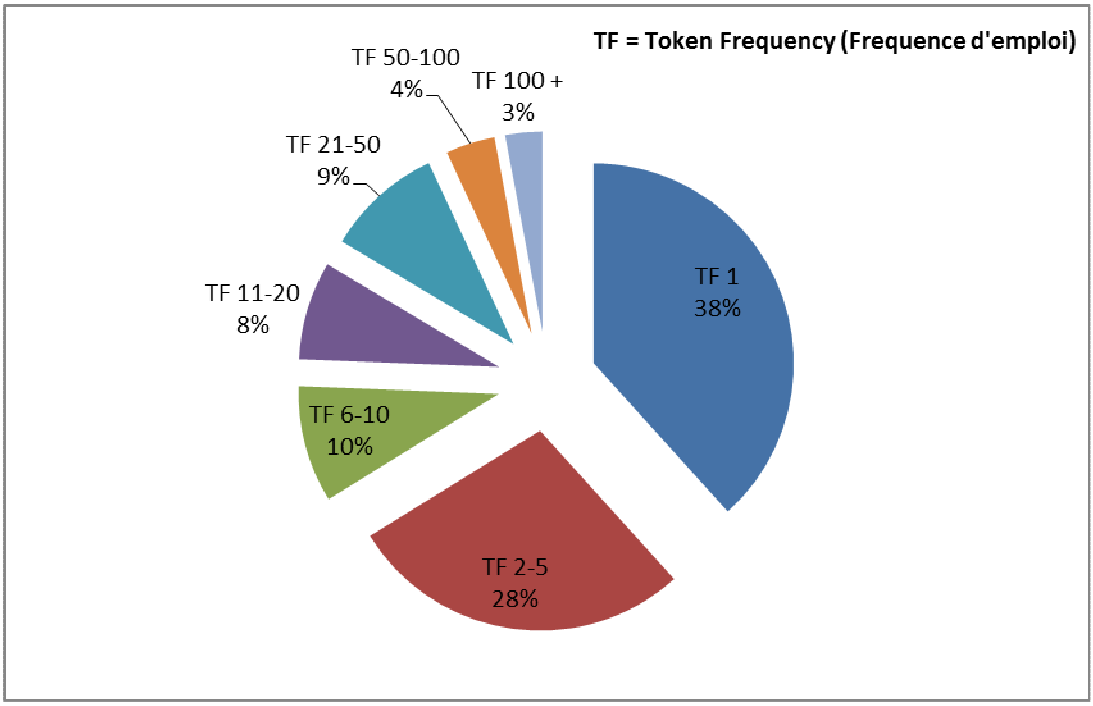

Tout comme pour les anglicismes, de nombreux arabismes n'apparaissent qu'une fois dans l'ensemble du corpus. Le plus grand nombre d'occurrences pour un arabisme est de 309. Contrairement aux résultats relatifs aux anglicismes, aucun arabisme ne franchit la barre des 1000 occurrences dans *Au Fait 2009*. Un grand nombre d'arabismes présente entre deux et cinq occurrences dans *Au Fait 2009*. Plus exactement, 134 arabismes présentent moins de 5 occurrences dans le corpus, soit plus de la moitié.

En fait, les 77 arabismes qui n'apparaissent qu'une fois dans le corpus sont, pour une grande majorité d'entre eux, reliés aux pratiques culturelles locales. Les journalistes d'*Au Fait Maroc* puisent dans les ressources lexicales de l'arabe marocain afin de désigner des concepts propres à la culture marocaine qui ne sont pas nommables en français. Le recours à l'emprunt s'avère, alors, justifié[74] lorsque le scripteur aborde le thème de la cuisine ou de certaines pratiques artistiques. La thématique des articles du journal *Au Fait* influence fortement le choix des mots : par exemple, lorsque le journaliste traite de la rupture du jeûne au cours du mois de Ramadan, il est amené à employer des termes spécifiques au contexte extralinguistique. Ainsi, il est possible de trouver un groupement d'arabismes « culturels » au sein d'un seul article. Onysko (2007 : 116) constate, de la même façon, que la thématique peut

[74] Nous utilisons volontairement le mot « justifié » car de nombreux emprunts disposent d'un équivalent sémantique en langue française. Nous abordons ce point de façon approfondie dans les Chapitre 8 et 10.

être à l'origine de « clusters » d'emprunts dans un même article, réduisant ainsi la dispersion des emprunts dans l'ensemble du corpus.

Nous donnons ci-dessous la liste des 25 arabismes qui sont le plus fréquemment utilisés par les journalistes :

Tableau 8 Tableau des 25 arabismes les plus fréquents dans *Au Fait 2009*

1	*cheikh*	309
2	*amazigh*	265
3	*oued*	170
4	*médina*	163
5	*wilaya*	151
6	*wali*	124
7	*imam*	93
8	*chira*	82
9	*ayatollah*	74
10	*shebab*	72
11	*ouléma*	72
12	*douar*	62
13	*jihad*	55
14	*souk*	53
15	*moussem*	50
16	*hadj*	47
17	*darija*	46
18	*gnaoui*	46
19	*tajine*	45
20	*kasbah*	45
21	*maâlem*	35
22	*habous*	35
23	*charia*	32
24	*caftan*	29
25	*fatwa*	29

Contrairement aux anglicismes, aucun arabisme ne franchit la barre des 1000 occurrences, ni même des 500 occurrences dans le corpus *Au Fait 2009*. Ainsi, nous ne relevons aucun concurrent potentiel aux anglicismes *film* ou *internet*, dont les scripteurs ne peuvent se passer. En outre, les arabismes présentant plus de 100 occurrences sont peu nombreux, avec six items : *cheikh, amazigh, oued, médina, wilaya* et *wali*. Il est intéressant de constater qu'à

l'exception d'*amazigh*, ces emprunts figurent dans le dictionnaire *Larousse 2009*. Leur présence dans le corpus français de l'Université de Leipzig confirme le fait qu'il s'agisse de mots bien connus en français[75].

Sur les 25 arabismes les plus utilisés dans *Au Fait 2009*, 8 se rapportent au domaine de la religion musulmane. D'autres arabismes appartiennent à la terminologie de l'administration territoriale. La forte présence de tous ces arabismes - les plus utilisés du corpus – corrobore la thèse de l'influence de l'arabe sur le français pratiqué au Maroc. Alors que le tableau des 25 anglicismes les plus fréquents dans *Au Fait 2009* contenaient des termes relatifs, pour la plupart, au sport et à l'informatique, les arabismes les plus utilisés dans ce même corpus désignent des concepts qui font partie du quotidien des marocains. En outre, il ne figure pas, parmi les 25 arabismes, de mots reliés à un événement particulier qui serait survenu au cours de l'année 2009. Il s'agit manifestement de lexies dont l'usage paraît être répandu dans les textes d'expression française au Maroc[76].

En somme, nous sommes partie de l'hypothèse selon laquelle le contexte sociolinguistique joue un rôle considérable sur le lexique d'une variété de langue. Nous avons estimé qu'étudier le langage de la presse, que l'on estime être assez représentative d'une langue sur le plan lexical, pouvait conduire à vérifier nos hypothèses de recherche. Le journal *Au Fait* constitue, selon nous, un champ d'étude idéal. Une fois notre corpus constitué, la question était de trouver un moyen de repérer les emprunts. Au bout du compte, nous avons recensé deux types d'influence majeure : l'anglais et l'arabe, surtout dialectal. Les manifestations d'alternance codique nettement moins nombreuses que les emprunts ont été également repérées.

A l'instar du français de France (Harris et Cardoso, 2011), le français de la presse marocaine puise dans les ressources lexicales de la langue anglaise. Néanmoins, au travers des résultats présentés dans le Chapitre 4, nous ne prétendons pas constater un envahissement de

[75] Chacun d'entre eux présente plus de 100 occurrences dans ce corpus de référence. Néanmoins, ce corpus contient de nombreux textes publiés sur les sites des journaux francophones maghrébins. C'est donc surtout la présence dans le dictionnaire Larousse qui nous permet d'attester de l'emploi de ces arabismes dans la langue française.

[76] Nous nous appuyons sur la Base de Données Panfrancophone Lexicographique Maroc (BDLP-Maroc) pour affirmer que ces mots font partie du lexique d'usage en français marocain. Nous reviendront sur ce point dans le Chapitre 10, consacré à l'étude des arabismes.

l'anglais sur le français du Maroc. Il apparaît de façon manifeste que les emprunts à l'anglais sont nombreux ; en observant les anglicismes les plus courants, nous avons constaté que des domaines spécifiques sont représentés. Il n'en est pas exactement de même pour les emprunts à l'arabe, reflet de la culture locale, et désignant des concepts renvoyant à la réalité socio-culturelle marocaine.

L'impact quantitatif ayant été présenté, nous pouvons procéder à l'analyse approfondie de ces résultats. Etant donné l'abondance des anglicismes, l'accent sera mis sur l'étude des anglicismes dans *Au Fait 2009*.

PARTIE III

ANALYSE DES DONNEES DU CORPUS

Préliminaires

Dans le Chapitre 5, nous avons présenté les caractéristiques du corpus que nous exploitons dans cette recherche. Néanmoins, dans ce travail d'analyse des données, nous utilisons à maintes reprises certaines notions qu'il convient d'aborder ici.

- *Le corpus linguistique*

Afin d'étudier les emprunts et les manifestations d'alternance codique de la presse marocaine d'expression française, nous nous sommes fondée sur un corpus linguistique. Il convient, en effet, de disposer d'un échantillon représentatif de la presse francophone pour atteindre les objectifs de recherche que nous nous sommes fixée.

Nous retenons plusieurs définitions d'un corpus. D'après Francis, un corpus correspond à :

> "A collection of texts assumed to be representative of a given language, dialect, or other subset of a language to be used for linguistic analysis" (Francis 1982 cité dans Francis 1992 : 17).

Cette définition évoque le critère de représentativité d'un corpus, souligné également par Enery et Wilson :

> "In building a corpus of a language variety, we are interested in a sample which is maximally representative of the variety under examination, that is, which provides us with as accurate a picture as possible of the tendencies of that variety, including their proportions." (Enery et Wilson, 2001 : 30).

Le choix des textes constitutifs d'un corpus doit être réalisé de manière à ce que celui-ci soit le plus possible représentatif de la langue étudiée. Sinclair met en évidence le fait qu'un corpus doit être constitué de texte reflétant les langues naturelles :

"A corpus is a collection of naturally-occurring language text, chosen to characterize a state or variety of a language." (Sinclair, 1991 : 171).

Concernant les aspects formels, Enery et Wilson précisent que le corpus est un ensemble limité de textes disponibles sur support électronique :

> "(1) (loosely) any body of text; (2) (most commonly) a body of machine-readable text; (3) (more strictly) a finite collection of machine readable text, sampled to be maximally representative of a language or variety" (Ennery et Wilson, 2001 : 197)

- *Contexte, situation et énoncé*

Le corpus *Au Fait 2009* constitue le support fondamental de cette étude. Pour décrire

le fonctionnement des emprunts et de l'alternance codique en usage dans les écrits journalistiques francophones marocains, nous avons fait le choix d'inclure, dans cette partie « Analyse des données », de multiples exemples extraits du corpus. Les emprunts et les manifestations d'alternance codique sont présentés accompagnés de leur contexte d'emploi ainsi que, si nécessaire, d'informations sur la situation.

Nous entendons par « contexte » et « situation » deux concepts bien distincts : le premier renvoie à **l'environnement linguistique** de l'emprunt tandis que le second à son **environnement extralinguistique**. Plus précisément, le contexte doit être considéré ici comme correspondant à l'ensemble des éléments qui accompagnent un segment (unité ou séquence) qui est un emprunt dans un énoncé donné (Mahmoudian, 1997), qu'il précède ou suive ce segment. La « situation », ou « contexte extralinguistique », regroupe « tous les éléments cognitifs, situationnels ou inter-textuels, susceptibles d'intervenir dans le processus de construction ou d'identification du sens » (Cusin-Berche, 2003 : 20). Autrement dit, il s'agit de « l'environnement réel, proche et lointain des locuteurs, en fait tout ce qui n'est pas le message proprement dit et notamment le message verbal. » (Schmoll, 1996 : 241).

Nous réservons donc le mot « contexte » à l'environnement purement linguistique. Il est pourtant fréquemment utilisé pour désigner ce que nous appelons la « situation », ou, par syntagmatisation adjectivale, le « contexte situationnel ». A ce propos, Schmoll défend que :

> « L'extension de la notion de contexte à travers le contexte situationnel fait que, virtuellement, tout dans l'environnement peut faire partie du contexte. Il y a donc là un risque de rendre la notion non opératoire parce que trop puissante. Il apparaît que les interlocuteurs ne font qu'utiliser ce contexte virtuel pour y puiser ce qui leur est nécessaire à l'établissement du sens. D'où la nécessité de distinguer entre le contexte virtuel et le contexte effectivement retenu, ou pertinent [le contexte]. » (Schmoll, 1996 : 241).

Il conviendra donc d'appuyer nos analyses sur divers contextes extraits du corpus dont nous disposons et, si nécessaire, d'évoquer le contexte situationnel. La question qui vient alors se poser concerne l'étendue de chaque contexte, c'est-à-dire la longueur de la chaîne contenant l'emprunt ou la manifestation d'alternance codique. Nous ne limitons pas les énoncés au niveau phrastique; parfois le contexte d'emploi d'un emprunt se doit d'être étendu au-delà de la phrase, en fonction de la pertinence des éléments linguistiques à saisir dans les phrases qui précèdent ou qui suivent. L'objectif que nous poursuivons est celui de fournir un contexte suffisamment complet, permettant d'identifier l'environnement dans lequel l'emprunt ou l'alternance sont employés. Harris et Dubois-Charlier partagent ce point de vue :

> « La langue ne se présente pas en mots ou phrases indépendantes, mais en discours suivi, que ce soit un énoncé réduit à un mot ou un ouvrage de dix volumes, un monologue ou une discussion politique. Les ensembles arbitraires de phrases ne présentent en fait aucun intérêt, si ce n'est pour vérifier la description grammaticale; et il n'y a rien d'étonnant à ce que nous ne puissions pas trouver d'interdépendance entre des phrases ainsi assemblées. La succession des phrases dans un discours suivi constitue, au contraire, un domaine privilégié pour les méthodes de la linguistique descriptive, puisque celles-ci ont pour objet la distribution relative des éléments à l'intérieur d'un énoncé suivi quelle que soit sa longueur. » (Harris et Dubois-Charlier, 1969 : 10-11).

Il est important de tenir compte du contexte d'emploi d'un emprunt, c'est pourquoi nous avons estimé judicieux d'accompagner chaque item de son environnement linguistique. Celui-ci peut consister en une phrase ou en un paragraphe complet, en fonction des besoins de l'analyse.

Dans le cadre d'une étude sur corpus, et compte tenu des informations concernant le paysage linguistique marocain exposées en première partie, nous proposons de multiples contextes en guise d'échantillons, dans le but d'observer comment l'emprunt et l'alternance codique sont réalisés dans la presse francophone du Maroc. Tous les contextes fournis sont donc extraits du corpus sous la forme d'énoncés. Dans toutes nos analyses, nous utilisons le terme « énoncé » pour désigner aussi bien une phrase qu'un ensemble de phrases suivies, conception adoptée par des linguistes variés tels que Harris (1969). Le terme « phrase » est utilisé pour étudier les aspects grammaticaux alors que l'énoncé est l'objet de la pragmatique :

> « J'entendrai par phrase [...] une entité linguistique abstraite, purement théorique, en l'occurrence un ensemble de mots combinés selon les règles de la syntaxe, ensemble pris hors de toute situation de discours ; ce que produit le locuteur, ce qu'entend un auditeur, ce n'est donc pas une phrase, mais un énoncé particulier d'une phrase. » (Ducrot, 1980 : 7).

Pour les besoins de notre étude, nous faisons appel à ces deux termes en fonction de la dimension linguistique dans laquelle nous nous situons.

Les préliminaires terminologiques désormais établis, nous procédons dans cette partie 3 à l'analyse des données récoltées dans le corpus journalistique *Au Fait 2009*. Il convient d'ouvrir cette analyse par la présentation des anglicismes relevés dans le corpus en fonction des classes grammaticales. En effet, l'une des questions soulevées dans le Chapitre 1 concerne l'intégration morphosyntaxique des emprunts. Le Chapitre 6 s'attache à étudier cet aspect.

CHAPITRE 6

LES EMPRUNTS A L'ANGLAIS DANS *AU FAIT 2009* : LES PARTIES DU DISCOURS

Dans ce premier chapitre du volet d'analyse de notre recherche, nous choisissons d'étudier les anglicismes relevés dans le corpus journalistique *Au Fait 2009* selon un aspect important : les catégories de mots qui se prêtent à l'emprunt. Ce chapitre constitue une étape importante dans notre travail, dans la mesure où il fait état de la diversité des anglicismes utilisés dans le français du Maroc. L'analyse globale qui ressortira de ce premier chapitre d'analyse donnera un éclairage sur les aspects morphosyntaxiques des anglicismes en usage dans le quotidien *Au Fait*. Nous apporterons, ainsi, des éléments de réponse à la problématique relative à l'intégration grammaticale des anglicismes lors de leur emploi en français.

I. L'EMPRUNTABILITE

L'empruntabilité correspond à la présence, ou au contraire l'absence, de contraintes régulant le processus d'emprunt linguistique (Thomason, 2001). L'approche en termes de contraintes suppose que certaines catégories de mots présentent une résistance à l'emprunt. L'emprunt (comme phénomène) est alors vu du point de vue de la langue qui fournit l'emprunt. Une perspective différente consiste à considérer l'empruntabilité comme la capacité, pour la langue emprunteuse, à accueillir des mots dans ses diverses catégories

lexicales. C'est la définition de l'empruntabilité envisagée par Matras (1998) : la probabilité pour une catégorie de mots d'une langue donnée de subir des changements à l'issue d'un contact avec une autre langue. Vue sous cet angle, la notion d'empruntabilité prend une dimension plus importante, puisqu'elle touche à celle du changement linguistique :

> "From a strictly structure-oriented point of view, one might interpret this as the "ease" with which a category can be re-shaped through contact" (Matras, 2007 : 31).

Il est généralement admis que l'empruntabilité ne caractérise pas une seule classe de mots. En revanche, les mots lexicaux sont véritablement les plus empruntés, comme l'ont affirmé et confirmé de nombreux linguistes auparavant (Haugen 1950, Walter 1991). Les mots grammaticaux, dépourvus de contenu à proprement dit, présentent une plus faible propension à être emprunté comme l'écrit Deroy :

> « […] plus l'élément est lexical, plus il est empruntable ; mais plus il est grammatical, moins il est empruntable » (Deroy, 1956 : 67).

Coetsem avance la théorie du « facteur de stabilité » pour justifier le fait que les mots lexicaux sont davantage empruntables :

> “Certain language components or subcomponents are by nature more stable, while other such components are less stable. For example, lexical items, specifically contentive words, are far more likely borrowed than phonological or grammatical elements, which are more stable and less transferable” (2000: 58).

Les mots grammaticaux, plus stables dans la langue dans laquelle ils évoluent, sont moins susceptibles d'être utilisés dans une autre langue. Le facteur de stabilité comme énoncé par Coetsem suppose également que le phénomène d'emprunt touche les niveaux linguistiques à des degrés différents.

Lorsqu'il a relevé les anglicismes dans les langues suédoise et norvégienne, Haugen a lui-aussi remarqué que l'empruntabilité ne se restreint pas à une seule catégorie de mots mais qu'elle concerne plusieurs niveaux du lexique, en fonction de la structure de la phrase en langue réceptrice :

> “[…] all linguistic features can be borrowed, but they are distributed along a scale of adoptability [i.e. empruntabilité] which somehow is correlated to the structural organization” (Haugen 1950: 224).

Ainsi, les précédentes études sur les effets induits par les contacts de langues révèlent que les verbes, adjectifs et adverbes sont aussi concernés par le phénomène de l'emprunt. La suprématie de la classe des substantifs n'entrave pas l'emprunt d'éléments provenant des autres

catégories lexicales, comme le remarquent Poplack, Sankoff et Miller au sujet des anglicismes dans un corpus du français parlé au Canada :

> "[…] we may confirm that nouns have a particular propensity to be borrowed, over and above their frequency of occurrence in the host language. Indeed, for all practical purposes, transfer from English into French affects only three other grammatical categories: verbs, adjectives and interjections/frozen expressions." (Poplack, Sankoff et Miller 1988 : 64).

Les études montrent que l'ensemble des catégories lexicales sont concernées par l'emprunt. Toutefois, la disproportion systématiquement constatée dans les études sur corpus a conduit à concevoir une échelle d'empruntabilité, ou **hiérarchie d'empruntabilité**.

Fredric Field (2002) parle de la hiérarchie de l'empruntabilité de façon à mettre en évidence la supériorité des noms devant les autres mots lexicaux et, indubitablement, face aux mots grammaticaux. La hiérarchie des emprunts lexicaux est présentée ainsi :

nouns > adjectives, verbs (Field, 2002 : 36).

Field invoque la complexité syntaxique et sémantique des adjectifs et des verbes comme raison de leur moindre empruntabilité. La hiérarchie d'ensemble se présente comme suit :

mot à contenu > mot fonction > affixe agglutinant > affixe fusionnant (Field, 2002 : 38)

Field n'exclut pas les morphèmes du phénomène d'emprunt, bien qu'il les place en dernier lieu dans la hiérarchie des éléments empruntables. Lass propose, lui, la hiérarchie suivante :

noun > adjective > verb > adverb > preposition (Lass, 1997 : 190)

Ce dernier classement présente des similitudes avec celui de Field. On notera surtout l'ordre nouns > adjectives > verbs qui est présent dans les deux configurations. Naturellement, ces observations nous semblent faire l'objet d'un consensus dans la littérature (Thomason et Kaufman 1988, Van Hout 1994, Matras 1998).

De la théorie d'une échelle d'empruntabilité, adoptée somme toute par plusieurs linguistes, nous pouvons formuler les interprétations suivantes :

- temporelle : les éléments de gauche (sur la hiérarchie présentée de façon linéaire) sont empruntés avant ceux de droite. Le critère temporel implique que si une langue emprunte des mots fonction, cela signifie qu'elle a préalablement emprunté des mots à contenu. Moravcsik (1978) par exemple a posé que des éléments linguistiques qui ne sont pas des noms (« non nouns ») ne sont pas empruntés à moins que les noms le sont aussi.
- quantitative : les éléments de gauche sont empruntés en plus grand nombre que

ceux de droite.

- probabiliste : les éléments de gauche présentent une plus forte probabilité à être empruntés que ceux de droite.

Afin de vérifier si nos résultats sont en accord avec la théorie de Field, et plus généralement, avec celles qui lui ont précédée (Thomason et Kaufman 1988, Coetsem 2000) concernant la présence d'adjectifs et de verbes parmi les éléments linguistiques empruntables, nous donnons la répartition des anglicismes du corpus *Au Fait 2009* selon leur classe grammaticale dans le tableau qui suit :

Tableau 9 Répartition des anglicismes d'Au Fait 2009 selon la classe grammaticale

Classe grammaticale	Nombre d'anglicismes
Noms	584
Adjectifs	56
Verbes	37
Adverbes	2
Total	**679**

Les anglicismes nominaux sont de loin les plus nombreux. Suivent les adjectifs, les verbes, puis les adverbes. La théorie de l'empruntabilité, que nombre d'études ont validé, se trouve être vérifiée si lorsqu'on observe les caractéristiques grammaticales des anglicismes utilisés dans la presse d'expression française. Dans les sections qui suivent, nous présentons de façon plus approfondie, les anglicismes relevés dans *Au Fait 2009* en fonction de leur classe grammaticale.

II. LES ANGLICISMES NOMINAUX

II.1. Vue d'ensemble

Les anglicismes utilisés dans les articles journalistiques du corpus appartiennent à

différentes catégories lexicales.

Nous observons que les substantifs sont les unités lexicales les plus nombreuses. En effet, sur les **679** anglicismes, **584** sont des noms ou des groupes nominaux, soit **86%**. Cette prépondérance des substantifs se confirme par de nombreuses autres études similaires. Par exemple, le Grand Dictionnaire Larousse de 1989 mentionnait :

> « Il paraît donc légitime de limiter la notion d'emprunt aux éléments significatifs. De toutes les espèces de mots, le nom a le plus fort pourcentage dans les emprunts (près de [75 %] selon une enquête portant sur le norvégien et le suédois d'Amérique) ; il le doit à son autonomie grammaticale et au caractère précis, souvent concret, de son sémantisme. [...]. Le verbe représente un cinquième des emprunts. [...]. L'adjectif n'en représente que 3 à 4 %. [...]. L'emprunt d'adverbes et de prépositions ne représente qu'un cinquième. ». (1989 : 1581).

De façon générale, il est admis que les noms sont les plus susceptibles d'être empruntés (Muysken 2002, Poplack, Sankoff et Miller 1988) du fait qu'ils portent la majorité du contenu lexical et qu'ils étendent la capacité référentielle d'une langue, entre autres raisons. Selon Van Hout et Muysken, le rôle même de l'emprunt dans une langue expliquerait pour quelle raison le substantif est plus présent en tant qu'emprunt au sein d'une langue : on a recours à un mot étranger avant tout pour servir le potentiel référentiel de notre langue :

> "A very important factor involves one of the primary motivations for lexical borrowing, that is, to extend the referential potential of a language. Since reference is established primarily through nouns, these are the elements borrowed most easily." (Van Hout et Muysken, 1994 : 42).

En 1956, Louis Deroy soutenait déjà la même idée, arguant que :

> « […] le substantif est aisément entraîné hors de sa langue par l'objet ou la notion qu'il représente » (1956 : 69).

Le nom constituerait l'élément le plus facilement transférable d'une langue à une autre. L'étude d'Onysko sur les anglicismes dans la presse allemande vient également corroborer la thèse de la prépondérance systématique de la catégorie des noms sur les autres classes lexicales : les résultats montrent que presque 90% des anglicismes du magazine allemand *Der Spiegel* sont des noms (2007 : 131).

Il n'est donc pas surprenant que les anglicismes utilisés dans *Au Fait* soient majoritairement des noms. Les noms composés sont fortement représentés, à l'image des formes aux composants soudés comme *couchsurfer*, *webdocumentaire* ou *trademarketer* et

celles aux composants détachés tels que les termes spécialisés *covered bond*, *dark pool*, *hybrid plug-in* ou *stock-option*. On relève également la présence de syntagmes nominaux tels que *easy-to-navigate menu*, *fashion men* ou *pin-up boy* que l'on classe parmi les anglicismes intégraux à formation composée complexe, et dont nous traiterons dans une section prochaine[77]. Il arrive que certains adjectifs anglais soient substantivés lors de leur emploi en français. Tel est le cas de *top class*, *freelance*, *snob*, *sportswear*, et *slim*.

(1) *Un grand coiffeur, John Nollet, vient lui de sortir sa gamme d'"accessoires de tête haute couture" composée de pics en fourrure et tiares gothiques, destinés aux stars sur tapis rouge ou aux femmes à personnalité. Osez donc car le* ***too much*** *est de mise!*

Dans le contexte (1), *too much* est utilisé comme un nom. Cette locution adverbiale semble combler le « vide » causé par l'ellipse d'un substantif tel que « style » ou « look ».

Enfin, on relève quelques synapsies, elles sont au nombre de quatre : *top of mind*, *way of life*, *share of mind* et la construction hybride *agence de rating*. Ces exemples montrent que les noms d'emprunts anglais proviennent du résultat de divers procédés d'emprunts. Il est tout de même nécessaire d'indiquer que, sur les **584** noms d'emprunts anglais, **406** sont des emprunts intégraux, soit une proportion **69,5**%. La catégorie des anglicismes à formation hybride affiche un comportement grammatical différent. En effet, sur le total des 62 anglicismes hybrides, on dénombre seulement 28 substantifs. Nous en déduisons que le nom n'est pas le matériel exclusif des constructions hybrides.

II.2. L'intégration grammaticale

Dans cette section, nous analysons l'intégration morphosyntaxique des emprunts à l'anglais relevés dans le corpus journalistique *Au Fait 2009*. Nous avons choisi de focaliser notre attention sur le comportement grammatical des emprunts à l'anglais selon deux axes : le genre grammatical ainsi que la pluralisation.

[77] Cf. Chapitre 7.

II.2.1. L'attribution du genre

L'attribution du genre grammatical aux substantifs reste parfois difficilement explicable. En anglais, les noms n'ont pas de genres, contrairement aux noms français. Ainsi, lors du transfert vers le système linguistique français, l'emprunt se voit attribuer une étiquette « masculin » ou « féminin ». Humbley écrit que les substantifs empruntés qui réfèrent à des inanimés sont « normalement absorbés par la catégorie non marquée, à savoir, par les masculins » (1974 : 67). Si rien n'indique que le mot doit faire partie des noms féminins, il devient masculin. Sur les 584 anglicismes nominaux de notre corpus, **517** portent le genre masculin dans le corpus *Au Fait 2009*, soit environ 89%. Les anglicismes nominaux qui portent le genre féminin sont au nombre de **52**, soit près de 9%. La variation du genre concerne 4 anglicismes nominaux, tandis que pour 11 noms empruntés à l'anglais il nous a été impossible de déterminer quel genre leur est attribué. Nous récapitulons ces données dans le tableau qui suit :

Tableau 10 Distribution des anglicismes nominaux en fonction du genre grammatical

Genre grammatical	**Nombre d'anglicismes nominaux dans *Au Fait 2009***
Masculin	517
Féminin	52
Genre variable	4
Non disponible	11
Total	**584**

La très grande majorité des emprunts à l'anglais sont absorbés par la catégorie des noms masculins. Compte tenu de cette prépondérance du genre masculin, nous en avons déduit que les noms absorbés par le genre féminin doivent présenter une spécificité, notamment formelle, les conduisant à être considérés en français comme des noms féminins. Après observation des 52 emprunts de genre féminin, nous proposons de considérer que deux phénomènes peuvent conduire à attribuer le genre féminin aux noms empruntés à l'anglais.

Le premier est le phénomène que nous nommons « **l'attraction** » : il est observé lorsqu'un emprunt à l'anglais se compose d'un élément reconnaissable en français comme relevant du genre féminin. Le nom emprunté à l'anglais se voit alors attribuer le genre féminin.

Le second phénomène est celui de « **l'assimilation** » : le nom anglais est assimilé à son équivalent français qui est de genre féminin.

Nous avons sélectionné plusieurs anglicismes nominaux de genre féminin et proposons une explication à l'attribution du genre pour chacun des cas. Nous nous fondons sur notre théorie selon laquelle le genre féminin peut découler des deux phénomènes que nous avons définis dans les lignes précédentes.

- *L'attraction*

La morphologie de l'emprunt peut être à l'origine de l'attribution du genre féminin. Par exemple, la morphologie suffixale nous paraît constituer un déclencheur du phénomène d'attraction. Comme l'écrit Humbley, « certaines terminaisons peuvent indiquer le genre féminin de préférence au genre masculin (1974 : 67) ». C'est le cas des suffixes *-erie*, *-ette* ou *-ation* présents dans les emprunts *facebookerie*, *kitchenette* ou *customisation*. Ces trois noms portent le genre féminin lorsqu'ils sont employés en français. Les noms français en *-erie*, *-ette* et *-ation* sont de genre féminin. Nous supposons, donc, que la morphologie suffixale française explique que les anglicismes nominaux cités aient été absorbés par la catégorie des noms féminins. Le phénomène d'attraction est également observé lorsque l'un des composants de l'emprunt existe en tant que lexie autonome en français. Certains hybrides sont de genre féminin en raison du genre du composant français. Dans *web radio*, *web série* et *web tv* par exemple, les composants *radio*, *série* et *tv* sont des noms qui portent le genre féminin en français. La synapsie hybride *agence de rating* se voit également attribuer le genre féminin, en raison du genre du nom français *agence*, noyau de la construction. De même, dans la construction de *voix-off*, on reconnaît aisément l'origine française du nom *voix*, d'où l'attribution du genre féminin pour ce nom composé. Dans d'autres cas, l'emprunt est un nom composé dont l'un des formants existe dans les deux langues. Pour l'attribution du genre féminin au terme *stock option*, nous utiliserons l'explication donnée par Humbley d'après laquelle un terme « peut, par attraction homonymique, prendre le genre féminin d'un mot français de forme semblable ayant généralement la même origine étymologique » (1974 : 67). Le mot *option*, qui vient du latin *optio* signifiant *choix*, a guidé l'attribution du genre. Ces anglicismes ne sont pas des hybrides, néanmoins, leur morphologie est proche de celle des hybrides : *roots attitude* et *stock-option* sont des emprunts intégraux. Chacun d'entre eux contient un élément qui existe à la fois dans la langue d'origine de l'emprunt et dans la langue d'accueil. Les noms *attitude* et *option* portent le genre féminin en français. Nous en déduisons

que l'attribution du genre féminin résulte du phénomène d'attraction, comme défini plus haut. De même, le genre féminin de *standing ovation* découle du fait que le nom *ovation* est féminin en français. Il arrive, par ailleurs, que l'un des composants de l'emprunt soit un emprunt existant de façon autonome en français. Le genre de l'emprunt composé est alors le même que celui de son composant. Par exemple, l'anglicisme *antistar* est féminin dans *Au Fait 2009* certainement parce que l'anglicisme *star* est féminin. Inversement, certains anglicismes composés portent le genre masculin car l'un de leurs composants est un emprunt qui circule de façon autonome en français et qui est de genre masculin. Tel est le cas des noms *talk-show*, *webdesign*, *micro-blog*, *e-shopping*, *one-man-show* ou *one-woman-show*. Pareillement, l'anglicisme hybride *thriller-comédie* est réalisé au masculin suivant le genre du nom *thriller*, et non de celui de *comédie*. L'attribution du genre masculin peut donc être liée à la morphologie de l'emprunt. En outre, dans certains cas, le genre de la lexie est fonction de la nature du référent sémantique. Par exemple *cricket-boy* est de genre masculin tandis que *pom pom girl*, *business woman* ou *first lady* sont exclusivement au féminin. D'autres anglicismes voient leur genre varier, de même que leur morphologie finale, en fonction du référent. Nous relevons, ainsi, le nom *djette*, qui correspond à la version féminine de l'anglicisme *dj*.

- *L'assimilation*

Outre le phénomène de l'attraction ainsi que l'attribution du genre en fonction du référent sémantique, il arrive que l'anglicisme porte le même genre grammatical que celui de son équivalent français. Humbley (1974 : 67) explique que le genre féminin de *star* est peut-être dû au fait que son équivalent français le plus proche, le nom *vedette*, est féminin. Nous adhérons à cette idée, c'est pourquoi nous avons repéré certains anglicismes nominaux dont le genre est assimilé à celui de leur équivalent sémantique français. Ainsi, le faux emprunt *cheap lit* est féminin certainement parce que le composant *lit*, abréviation de *literature* est assimilé à l'équivalent *littérature* qui est de genre féminin en français. L'anglicisme *playlist* est également réalisé au féminin lors de son emploi en français, ceci en raison du fait que l'équivalent au formant *list* est le nom féminin *liste*. Il en va de même pour *flashmob*, assimilé au nom *mobilisation*, *fast life* au nom féminin *vie*, ainsi que *fashion week*, assimilé au nom *semaine*. Il arrive que la morphologie de l'anglicisme soit proche de celle de son équivalent français ; le genre attribué à l'anglicisme est alors le même que celui de l'équivalent. Tel est le cas du nom *newsletter*, dont le formant *letter* est assimilé au nom *lettre*. L'assimilation peut également expliquer le genre masculin de certains anglicismes. Par exemple, le genre de *road*

book est le même que celui du nom *livre*, équivalent du composant *book*.

En observant la morphologie de l'anglicisme ainsi que ses composants, dans le cas des noms composés, il est possible de comprendre la raison de l'attribution du genre féminin lors de l'intégration de la lexie dans la langue française. La prépondérance du genre masculin est manifeste, parmi les anglicismes relevés dans *Au Fait 2009*. Lorsque l'anglicisme est féminin, cela signifie qu'un élément (attraction) ou un processus cognitif (assimilation) a conduit à l'attribution de ce genre. Nonobstant, comme le mentionne Pergnier :

> « Les raisons de la masculinisation ou de la féminisation sont complexes et largement mystérieuses (c'est-à-dire non étudiées) » (Pergnier, 1989 : 39).

De façon générale, le genre des noms dont le référent sémantique est inanimé est souvent attribué de façon arbitraire (Grévisse, 1995 : 136). Quant aux noms qui réfèrent à des êtres animés, ils portent généralement le genre de leur référent sémantique. Nonobstant, il arrive que le masculin soit utilisé même si le référent sémantique est de genre féminin. Le nom *leader*, par exemple, porte le genre masculin quel que soit le genre du référent désigné.

Par ailleurs, la variation du genre n'est pas un phénomène fréquent. Nous avons indiqué précédemment que seuls 4 anglicismes voient leur genre varier. Ces emprunts sont les suivants : *sitcom, business unit, team, dancefloor*. Parmi ceux-ci, seul le nom *sitcom* figure dans le dictionnaire *Larousse*. La variabilité du genre grammatical de ce nom y est mentionnée. Pour *business unit*, nous avons relevé deux occurrences au total, l'une au féminin, la second réalisée au masculin. Le nom *unit* peut être assimilé à son équivalent français *unité*, d'où la féminisation de *business unit* lors de son emploi en français. La variation sur le genre de l'emprunt *team* peut être due à une assimilation aux lexies *équipe*, de genre féminin, ou à celui de *groupe*, de genre masculin. Enfin, pour l'anglicisme *dancefloor* il est difficile de trouver une explication à l'instabilité du genre grammatical. La féminisation tient sans doute au fait que son équivalent sémantique français le plus proche est le nom *piste de danse*. Il est, en revanche, plus courant de l'employer au masculin.

II.2.2. Le pluriel

Le second axe sur lequel nous avons souhaité nous focaliser pour étudier l'intégration grammaticale des anglicismes dans le corpus *Au Fait 2009* est celui de la pluralisation.

Nous avons souhaité observé si le pluriel en *-s* est réalisé sur les noms empruntés à l'anglais.

En d'autres termes, il s'agit de savoir si les anglicismes se plient aux conventions morphosyntaxiques du français ou si, au contraire, ils sont considérés comme des éléments « à part », bénéficiant d'un statut syntaxique différent de celui des lexies françaises usuelles. Cette question a été étudiée par Valérie Saugera dans une étude récente (2012) ; elle a distingué plusieurs catégories de noms pour lesquels le pluriel en *-s* n'est pas réalisé lors de leur emploi en français[78]. Lors de la réception de mots étrangers, en français, la règle veut que ceux-ci adoptent la règle du pluriel français, c'est-à-dire qu'ils soient traités comme des mots locaux (Grévisse, 1995). Nous avons remarqué, pourtant, que dans bien des cas le pluriel en *-s* n'est pas réalisé.

Nous avons relevé plusieurs noms composés sur lesquels le pluriel n'est pas marqué. De manière générale, les mots composés en français ont toujours eu une pluralisation instable. Rappelant les catégories de noms français sur lesquels le pluriel n'est pas marqué (2012 : 122), Saugera évoque également le fait que le pluriel des noms composés reste une question « irrésolue ». Il en découle une situation semblable pour les noms composés empruntés. Par exemple, dans *Au Fait 2009*, le pluriel n'est pas marqué sur l'anglicisme *cricket-boy*. Pourtant, la structure de ce nom composé n'indique pas que ce nom est invariable. Un nom composé dont le second formant est un élément qui n'est pas un nom est susceptible de ne pas être accordé au pluriel. Or, dans *cricket-boy*, le second formant est un nom : on s'attendrait à une pluralisation en –s, ce qui n'est pas observé pour son emploi dans le corpus *Au Fait 2009*. Les noms comme *coffee shop*, *best-seller* ou *call center* en revanche sont accordés au pluriel en *–s*, leur second formant respectif étant un substantif.

Comme pour *cricket-boy*, il n'y a pas de marquage du pluriel pour l'emprunt *fast food*. Pourtant, le second formant est un nom, et le dictionnaire *Larousse* indique que le pluriel en *–s* doit être réalisé sur cet emprunt. De même, nous relevons une occurrence de *sparring partner* sur laquelle le pluriel n'est pas marqué.

Ces exemples illustrent l'absence de marquage du pluriel sur les anglicismes. Néanmoins, la tendance à la pluralisation en *–s* est plus importante parmi les anglicismes relevés dans le corpus *Au Fait 2009*, ce qui, d'ailleurs, va dans le sens des observations faites par Saugera concernant les emprunts de son corpus d'étude.

Pour Saugera, les noms composés formés selon les schémas [X + préposition], [X +

[78] Son étude s'appuie sur un corpus constitué d'articles du journal *Libération*. Saugera indique que le corpus écrit présente un avantage important, puisqu'il permet d'étudier la réalisation du pluriel (2012 : 112).

adverb] et [X + verb] ne se plient pas à la pluralisation en *–s*. Nous avons souhaité vérifier si cette règle est observé parmi les anglicismes utilisés dans *Au Fait 2009*. Nous avons constaté que la non-pluralisation en *–s* des anglicismes formés selon ces structures n'est pas toujours observée. Ainsi, nous avons relevé une occurrence de *pick-ups*, dont la structure correspond à [X + préposition]. Il est néanmoins beaucoup plus fréquent de ne pas marquer le pluriel sur la préposition. Ainsi, les occurrences au pluriel des noms *sit-in*, *crossover, come-back* ou *best-of* ne portent pas de *–s*. De même, nous n'observons pas de marquage du pluriel sur le nom *start-up* ; cette invariabilité est recommandée dans le dictionnaire *Larousse 2009*.
Par ailleurs, nous n'observons pas de marquage du pluriel pour *must-have*, *code-share*, ou *quick-win* ce qui confirme la théorie de Saugera concernant la non-pluralisation des noms formés sur le schéma [X + verbe].

Il arrive que la pluralisation des noms soit réalisée selon la règle de la langue d'origine du mot. Par exemple, les noms en *–y* forment leur pluriel en *–ies*, suivant la morphosyntaxe de l'anglais. Ainsi, nous relevons plusieurs occurrences de *penalties*, et aucune occurrence *penaltys*. De même *success story* est pluralisé en *success stories*. Nous relevons un seul contre-exemple : le nom *derby* pluralisé en *derbys* et non en *derbies*. Le scripteur a ici fait le choix de garder le mot d'origine tel quel et de procéder à une inflexion grammaticale : le nom *derby* est alors semblable à toute autre lexie utilisée en français.

Concernant les anglicismes dont le mode de pluralisation varie, il s'agit d'une alternance entre l'application de la règle de la langue source de l'emprunt et celle de la langue française. Ainsi, pour l'anglicisme *match*, nous relevons 319 occurrences de *matchs* contre 91 de *matches*. Bien que la tendance soit à la pluralisation selon la règle de la langue française, il subsiste une certaine instabilité sur ce nom qui figure pourtant parmi les 10 anglicismes les plus courants du corpus, avec 1184 occurrences au total. Le nom *coach*, nettement moins présent dans le corpus avec 84 occurrences au total, présente également une variation dans le mode de pluralisation. On relève, ainsi, des occurrences de *coachs* et de *coaches.* Dans le cas de *coach*, nous ne pouvons parler d'une préférence pour la pluralisation selon la règle du français dans la mesure où seules trois occurrences sur les 84 sont au pluriel. En revanche, *sandwichs* est nettement plus fréquent que *sandwiches*, avec 6 occurrences contre une occurrence seulement.
L'application des conventions grammaticales de la langue d'accueil est observée pour les noms dont la terminaison est en *–s*, en *–x* ou en *–z*. La règle veut que le pluriel en *–s* ne soit pas marqué sur ces noms. Par exemple, dans le corpus *Au Fait 2009*, l'anglicisme *pass*

employé au pluriel est invariable. De même, nous ne relevons aucune occurrence de *mixes*, pluriel anglais du nom *mix*.

Parfois, il arrive que le pluriel anglais l'emporte sur la pluralisation selon la règle du français. Tel est le cas des noms en *–man*, qui forment leur pluriel en *–men* de façon systématique dans notre corpus d'étude. Ce type de changement morphologique, dû à la pluralisation, pose d'autant plus la question de l'intégration à la langue réceptrice de l'emprunt. Dans le cas où on conserve le changement morphologique qui est opéré dans la langue d'origine de l'emprunt, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il y a emprunt du comportement morphosyntaxique de la langue d'origine de l'emprunt. Dès lors, l'on ne peut véritablement parler d'une intégration grammaticale à la langue française. En revanche, à travers les exemples donnés, il apparaît que la grande majorité des anglicismes suivent le comportement grammatical des noms français.

III. LES ADJECTIFS ET LES ADVERBES

III.1. Anglicismes adjectivaux

Les adjectifs résultant du processus d'emprunt linguistique sont au nombre de **56** dans notre corpus d'étude. À ce chiffre viennent s'ajouter les quelques adjectifs qui composent les formations composées complexes suivantes, extraites de leur contexte respectif : ***swinging*** *ladies,* ***swinging*** *sixties,* ***fashion*** *people,* ***fashion*** *men,* ***pin-up*** *boy,* ***best*** *in class,* ***best*** *in show,* ***easy****-to navigate menu, business-****fashion****-woman,* ***beautiful*** *people,* ***fast*** *life, freaks* ***over-lookés***. Par ailleurs, il est fréquent que les anglicismes nominaux soient employés comme adjectifs dans certains contextes. La double identité morphosyntaxique de ces anglicismes augmente le nombre d'adjectifs qualificatifs total. En revanche, nous ne comptons pas les adjectifs figurant dans les passages qui relèvent de l'alternance codique.

Les anglicismes adjectivaux utilisés dans le corpus *Au Fait 2009* sont regroupés dans le tableau suivant :

Tableau 11 Anglicismes adjectivaux et anglicismes à valeur adjectivale dans *Au Fait 2009*

addict	Online	liftant	*pickup*
anti-doping	Out-door	lifté	*pop*
anti-stress	overcloké	out	*prime*
anti-subprime	overdosé	overall	*punk*
antispam	ready to output	relooké	*stand by*
ultra-design	select	sexy	*streaming*
customisé	stylé	footballistique	*subprime*
boycotteur	slim	supersexy	*teaser*
cash	snob	teenage	*top*
cockney	in	used	*vintage*
comfy	too much	*break*	*Win-win*
cool	trash	*business*	*B2B*
customizable	trendy	*chill out*	*best seller*
freelance	underground	*collector*	*fashion*
Clean	workaholique	*design*	*sportswear*
In	bluffant	*down tempo*	
french touch	bluffé	*flash*	
Glam	boosté	*freestyle*	
Jazzy	clownesque	*funk*	
made in	folk	*groove*	
mainstream	funky	*high standing*	
Non-stop	girly	*live*	
off-line	high-tech	*moyen standing*	
off-road	looké	*new look*	
old school	indoor	*new wave*	

Poké	*crossover*	*home wear*

Les lexies en écriture italique sont les unités lexicales appartenant à d'autres catégories grammaticales qui, pour une ou plusieurs occurrences, sont employées comme adjectifs.

Les adjectifs empruntés à l'anglais ont une morphologie variée. On observe deux catégories : les adjectifs à suffixe proprement « anglais » et ceux dont le morphème final a été francisé. Ces derniers consistent souvent en des participes passés à valeur adjectivale :

(2) *Le PC portable le plus puissant de l'univers*

Dell propose l'énorme Alienware M18x, un monstre de 18 pouces doté du dernier cri de la technologie vidéoludique: carte graphique bi-écran, processeur Intel Core i7 Extreme ***overclocké*** *à 4 GHz, sans-fil HD pour l'audio et la vidéo (ce qui permet de diffuser les jeux sur des écrans plus grands), connectivités HDMI et USB 3.0.*

(3) *De Rabat au Caire…les manifestants étaient dans un état de "Hamas": le mot, en effet signifie en arabe "ardeur, zèle". Mais "hamas" en hébreu signifie "violence". Et dans la tête des manifestants, le mot s'est associé au mouvement politique "Hamas" qui tient Gaza en otage. L'agitation était à son apogée et les gens étaient* ***overdosés*** *de "Hamas". Les slogans scandés, les images rapportées…La violence était omniprésente.*

(4) *Les recruteurs, qui traditionnellement se trouvaient dans des agences spécialisés, se sont mués en e-recruteurs ou ont élargi leurs portefeuilles, devant une demande* ***boostée*** *par les stratégies de croissance en vigueur ces dernières années au Maroc.*

(5) *A peine âgé de 16 ans, cet étudiant studieux, à la sensibilité à fleur de peau séduit ses premiers admirateurs dont le maître marocain Ahmed Elmahior. Celui-ci,* ***bluffé*** *par ce talent brut, décide d'en faire un artiste à part entière et devient son mentor.*

(6) *Le SEMA Show, plus grand événement mondial consacré aux véhicules* <u>*modifiés*</u>*, a ouvert ses portes mardi 3 novembre, au Convention Center de Las Vegas. Quatre jours durant, 150.000 professionnels et passionnés de tuning y ont découvert un cortège de voitures et de camions totalement* ***relookés****.*

On remarque que les anglicismes adjectivaux qui présentent une morphologie finale française ont un pluriel marqué. En revanche, les anglicismes adjectivaux correspondant à des emprunts intégraux, c'est-à-dire n'ayant pas subi d'adaptation morphologique, ne prennent pas de *-s* au

pluriel.

Dans ces énoncés, les participes passés formés à partir de mots empruntés à l'anglais ont un fonctionnement verbal. Dans le contexte (2), l'énonciateur fait la présentation d'un nouvel ordinateur de la marque Dell. L'anglicisme adjectival *overclocké* est intégré à un énoncé à contenu technique justifiant le titre de l'article. L'emploi de termes techniques permet de répondre à l'expression superlative de ce titre. Ils sont eux aussi pourvus d'expressions laudatives : l'adjectif mélioratif « énorme », quelque peu familier ici, l'hyperbole « monstre » et la locution adjectivale « dernier cris », qui mettent en exergue le caractère exceptionnel et unique du produit présenté. L'anglicisme intervient au sein d'une énumération et se fond parfaitement dans le « décors linguistique » français. Cet aspect est visible à travers son intégration morphosyntaxique. De plus, on remarque que dans les quatre premiers contextes, l'anglicisme adjectival possède un complément introduit par une préposition. L'énoncé (6) fait apparaître l'anglicisme hybride *relooké*, participe passé de l'anglicisme verbal *relooker*. Cet emprunt remplit une fonction anaphorique, puisque le contexte contient l'adjectif « modifié » que l'on peut considérer comme un équivalent français. Nous remarquons que l'emprunt et l'équivalent français possèdent une morphologie flexionnelle comparable, et dans l'énoncé (6) tous deux sont à la forme participe passé, accordés au pluriel.

L'anglicisme adjectival *relooké* est présent 6 fois dans le corpus *Au Fait*. La variété de ses emplois ainsi que l'inflexion morphosyntaxique qu'il manifeste prouvent que le français est une langue capable d'accueillir du matériel linguistique anglais[79] et de le reforger sous forme d'adjectifs qualificatifs, et pas uniquement de substantifs.

(7) *Nouvel habillage, nouveaux programmes, émissions* ***relookées****... 2M promet une grille riche et variée pour ramadan, agrémentée d'une touche bien marocaine. Aperçu.*

(8) *L'INDH aurait besoin d'être* ***relookée****.*

Quatre ans après le lancement de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), le bilan de mi-parcours de l'Observatoire national est très mitigé.

(9) *Une nouvelle livraison de l'hebdomadaire "Assahraa Alousbouia", créé en 2003 à l'initiative d'un collectif de journalistes, vient de paraître ce lundi avec une formule* ***relookée****.*

(10) *Côté visage, la New Life permet une diminution visible des ridules, de la ride*

[79]Ce point sera approfondi lors de l'analyse des faux anglicismes ainsi que des formations hybrides relevées dans le corpus d'*Au Fait* 2009, dans le Chapitre 7.

du lion, réduction des poches et des cernes sous les yeux, effet ***liftant*** *sur les muscles des joues,stimulation de la synthèse de collagène.*

Si le participe passé permet de souligner un aspect acquis, l'adjectif verbal en *–ant*, lui, présente un événement sous un aspect inaccompli, ou dans son actualisation. Ainsi, les aspects perfectifs et imperfectif sont soulignés par les anglicismes adjectivaux à la forme participe passé et présent, par exemple dans les énoncés (9) et (10) respectivement.

Les anglicismes adjectivaux sont parfois complétés par les adverbes intensifieurs qui leur sont pré-posés : *super, ultra* ou *over*. La structure [AD (intensifieur) + Adj] apparaît dans les contextes (11), (12) et (13) suivants, dans lesquels l'adjectif présente un aspect perfectif :

(11) *Dans une ambiance potache, avec "pom pom girls" de rigueur, quelque 500 supporters ont encouragé les 96 participantes* <u>*ultra*</u> ***lookées*** *pour cette compétition hors normes et décalée.*

(12) *Sélectionnées lors de finales régionales, les concurrentes,* <u>*ultra*</u> ***lookées*** *et prêtes à en découdre pour l'emporter devront parcourir au moins 180 mètres en relais par équipes de 3, avec en ligne de mire 3.000 euros de bons d'achat à l'initiative d'un site de vente de chaussures sur Internet.*

(13) *A voir: l'extravagante autant que "*<u>*ultra*</u> ***stylée****" explosion capillaire du clip de Nothing To Worry About!*

(14) *Car le premier président noir des USA a pris le risque d'«affaiblir la CIA» en bannissant la civilisation à la tronçonneuse de ses prédécesseurs. Comme il a préféré se mettre à dos une partie de l'opinion US en permettant l'accès à de meilleurs soins à ses compatriotes. C'est la fin du mythe de l'espion US* <u>*super*</u> ***clean****. Et le début d'un autre… super sympa!*

(15) *Comme en mode, les tendances vont et viennent, ce qui était ringard l'année dernière est* <u>*super*</u> ***in*** *cette année mais lorsque le ringard est in, il y a de quoi perdre les pédales !*

Dans les énoncés (14) et (15), la structure [Adv (intensificateur) + Adj] est également utilisée, avec Adj comme anglicisme adjectival qui n'est pas un participe passé. Le contexte (14) est extrait d'un article dans lequel le journaliste présente certains des changements initiés par Barack Obama lors de son élection à la tête de la présidence des États-Unis. Après avoir mentionné l'intrusion de celui-ci dans les méthodes employées par la CIA, le journaliste résume brièvement l'action du président américain, évoquant en tant qu'exemples les évolutions apportées dans le domaine de la santé. L'énonciateur s'appuie sur ces deux étapes

pour organiser son discours. D'abord, l'adjectif *clean* permet de qualifier l'une des facettes du président, celle qui lui a permis de s'immiscer dans les affaires d'institutions comme la CIA. Les indices temporels contenus dans les syntagmes « la fin » et « le début » sont respectivement attachés aux adjectifs « clean » et « sympa ». Ils sont les marqueurs respectifs de commencement et d'arrêt de la réalisation du signifié contenu dans « mythe de l'espion US ». L'adverbe « super », utilisé à deux reprises, est un élément d'insistance employé par l'énonciateur afin de mettre en exergue le caractère original de la personne en question, qui a pourtant une fonction cruciale.

En (15), l'adjectif monosyllabique *in* est aussi complété par l'adverbe « super ». De façon générale, les anglicismes adjectivaux adaptés au français ou non peuvent être sujet à une modification (généralement une intensification) de leur sémantisme par l'exercice d'un adverbe. Les occurrences relevées dans le corpus ne montrent pas de différence entre les emprunts intégraux tels que *in*, et ceux qui se sont assimilés au français, comme les participes passés. Il convient de mentionner, par ailleurs, que les cooccurrents révèlent qu'il s'agit d'emplois purement expressif[80].

Par ailleurs, des anglicismes adjectivaux se trouvent être au cœur de structures comparatives et superlatives :

(16) *L'hebdo revient plus* ***trash*** *que jamais avec cette semaine deux faits divers particulièrement sordides: la torture d'une bonne de 13 ans par ses employeurs (dont un juge d'Oujda), où il est question d'impunité scandaleuse; et le meurtre de deux enfants à Inezgane par la bonne de la maisonnée, qui aurait agi par vengeance pour les mauvais traitements subis.*

(17) *Cela étant, je promets que désormais ce sera motus et bouche cousue ! Même si je persiste et persisterai à croire que Rabat est plus "****cool****" que Casa en terme de quiétude…*

(18) *Elle arrive après 26 millions de Golf vendues dans le monde, séduisante de par ses innovations et son style plus* ***trendy****.*

(19) *Mais comment aussi, ne pas négliger ce qui reste pour tous, footeux, la Compétition Ultime : La Coupe du Monde. Un événement historique puisqu'elle se déroulera pour la première fois « chez nous » : en Afrique du Sud. Et pour nos stars*

[80]Nous verrons, dans le Chapitre 8, que ce type d'emploi n'est pas « catachrétique », au sens d'Onysko et Winter-Froemel (2010). Nous étudierons cet aspect de façon approfondie dans le Chapitre 8.

du ballon rond très friands d'évènements VIP, comment ne pas assister à la plus ***select*** *des after de l'été 2010?*

En (17), l'adjectif porte la marque française du comparatif de supériorité ; le journaliste scripteur s'autorise quelques lignes de liberté dans lesquelles il narre une petite anecdote, l'occasion d'exprimer sa préférence entre les villes de Casablanca et Rabat. Dans l'énoncé (19), sans dissimuler une opinion sous-jacente comme en (17), l'énonciateur a recours au superlatif au sein d'une question rhétorique.

La dérivation est un processus productif de formation d'adjectifs. Ainsi, les suffixes *-ant, -able, -eur, -isque, -eux et -esque* créent des dérivés adjectivaux sur des bases nominales ou verbales anglaises. D'un point de vue néologique, le mot nouveau est obtenu après une « transcatégorisation » du mot anglais de base (Sablayrolles, 2011a). Les suffixes ajoutés aux radicaux gardent leur sémantisme habituel. Considérons, par exemple, les deux énoncés suivants :

(20) *De l'amusement, sur le terrain, ils en auront en cette fin de mois de mars surchargée entre des Championnats serrés et des échéances européennes imminentes (1/4 de Finale C1-C3). Mais comment aussi, ne pas négliger ce qui reste pour tous,* ***footeux****, la Compétition Ultime : La Coupe du Monde.*

(21) *Et pour cause, tout était fait pour séduire les petites têtes brunes. Animations* ***clownesques****, mascottes, stands à foison de livres d'apprentissage, de coloriage mais aussi bon nombre de promotions.*

D'après Baider et Gezundhajt (2004), le suffixe *–esque* est fortement productif de néologismes, notamment dans les textes journalistiques. Ces deux chercheurs ont démontré que, d'un point de vue qualitatif, le suffixe *–esque* n'est pas systématiquement doté d'une valeur péjorative.

> « […] l'alternance entre les différentes valeurs sémantiques de "démesure" et de "fantaisie" du suffixe *-esque* sont pour le moins ambiguës : il est vrai qu'elle dépend de la base notionnelle à partir de laquelle l'adjectif est dérivé, ainsi *titanesque* dénote-t-il la démesure car le trait/force extraordinaire/ est pertinent à *Titan* et *carnavalesque* dénote la fantaisie car le trait /fantaisie/ est contenu dans le mot *carnaval*. Cependant, le trait/péjoratif/ souvent perçu lors de l'emploi d'adjectifs en *-esque* tels que *clownesque* ou *simiesque* doit-il uniquement être imputé à la base *clown* et ou *simia* "singe" ou au suffixe lui-même ? » (Baider et Gezundhajt, 2004 : 22)

Ainsi, nous comprenons que, dans le cas de *clownesque*, le suffixe imputé n'est pas péjoratif en lui-même. L'énoncé (21) permet d'attester de l'absence de valeur appréciative négative dans

l'anglicisme *clownesque*. Le suffixe *–esque* ajoute un sens comparatif :

[N *clown* + *-esque*] (à la manière d'un clown)

X clownesque = X est comme N

Sur l'ensemble des anglicismes adjectivaux relevés dans le corpus, c*lownesque* est le seul qui porte le suffixe *–esque*. Nous ne pouvons donc pas vérifier si ce système est valide pour d'autres adjectifs en *–esque*. De plus, *clownesque* est une construction relativement ancienne, le TLFI datant son premier emploi à l'année 1878[81].

La préfixation est également utilisée comme mode de formation d'adjectifs : *anti-doping, anti-stress, anti-subprime, antispam, supersexy, ultra-design.* Ce type de formation repose sur l'adjonction d'un préfixe à un substantif ou à un adjectif. Nous distinguons deux catégories :

[préfixe + base nominale] ==> modification sémantique

[préfixe + base adjectivale] ==> intensification

Le Tableau 12 fait la synthèse des formations dérivationnelles et flexionnelles pour les anglicismes adjectivaux relevés dans le corpus *Au Fait 2009.*

Tableau 12 Adjectifs formés par dérivation et par flexion

Formation par dérivation	base nominale anglaise + suffixe adjectival	*boycotteur, clownesque, footballistique*
	base verbale anglaise + suffixe adjectival	*customizable,workaholique, liftant, bluffant*
	préfixe + base nominale anglaise	*anti-doping, anti-stress, anti-subprime, antispam, supersexy, ultra-design, relooké*
Formation par flexion	base nominale anglaise + élément flexionnel français	*looké, stylé, overdosé, relooké*
	base verbale anglaise + élément flexionnel français	*customisé, poké, boosté, bluffé, overcloké, lifté*

[81]Il convient d'apporter une nuance ici : nous avons conscience que le statut d'emprunt est discutable pour le mot *clownesque*. L'on peut se demander si cette lexie est à considérer comme un emprunt ou comme une dérivation d'une forme empruntée déjà disponible dans le stock lexical français. Compte tenu de la définition de l'emprunt que nous avons choisie dans le cadre de cette étude, *clownesque* ainsi que toute forme dérivée d'un emprunt peut être considérée comme un emprunt.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, de nombreux substantifs d'emprunt anglais sont employés comme adjectifs. Pour la très grande majorité d'entre eux, ces mots ont deux identités morphosyntaxiques, c'est-à-dire qu'ils présentent, dans le corpus *Au Fait*, des occurrences nominales et adjectivales. Les contextes qui suivent contiennent tous un adjectif qui fonctionne aussi comme un nom en français :

(22) *Il existe bien à Casablanca une enseigne de dépôt-vente haut de gamme, Troc Mania, mais sa propriétaire nous assure que s'il arrive qu'on y trouve de vraies pièces* ***vintage****, cela reste très anecdotique.*

(23) *Mais si un adjectif qualifie bien la ville de Casablanca, c'est certainement plurielle. Ainsi, d'autres espaces* ***live*** *ont fait le choix de la masse plurielle et de l'éclectisme musical.*

(24) *Le Maroc, reconnut Leader dans ce domaine en Afrique du Nord, établit des relations* ***win-win*** *avec plus de 20 entreprises françaises, 6 tunisiennes et 5 algériennes.*

L'OED indique que des lexies comme *vintage*[82], *live* et *win-win* sont à la fois « noun » et « adjective ». La double identité morphosyntaxique d'origine est conservée pour ces anglicismes. En revanche, de nombreux autres fonctionnent exclusivement comme substantifs dans leur langue source.

(25) *Dans un bref communiqué intitulé "Citroën n'a pas fini de vous surprendre avec sa créativité...", la marque aux chevrons donne rendez-vous aux journalistes sur son stand le 15 septembre au salon de Francfort, à l'occasion de sa conférence de presse. Associée au document, une photo "****teaser****" donne un aperçu du modèle.*

(26) *Ce jeune commercial, s'est aussi inscrit pour le côté "****fashion****" du réseau: "aujourd'hui, si tu n'es pas sur Facebook, tu n'es pas à la page", argumente-t-il.*

L'emploi spécifique d'un substantif anglais en tant qu'adjectif est parfois soulignée par l'usage des guillemets, comme en (25), mais ce procédé ne concerne qu'une minorité des anglicismes adjectivaux relevés dans *Au Fait 2009*. En outre, il est quelque peu risqué d'affirmer que la conversion morphosyntaxique motive l'emploi des guillemets, puisque ceux-ci peuvent remplir des fonctions diverses[83]. En (26), par exemple, *fashion* est un adjectif que

[82] Vintage fait l'objet d'un remplacement, par la DGLFLF. Le substitu français qui lui a été proposé est la locution adjectivale « d'époque » (Journal Officiel du 07/06/2007).

[83] Dans le Chapitre 11, nous montrons que les guillemets constituent souvent un indice typographique de mise en exergue d'éléments étrangers en discours (Pflanz, 2012, 2014).

l'énonciateur choisit d'insérer entre des guillemets. Cet anglicisme correspond à la forme tronquée de la lexie d'origine qui est *fashionable*[84]. Une interprétation possible de la présence des guillemets dans ce contexte serait de considérer l'élément entre guillemets comme une opinion générale qui serait seulement rapportée à l'écrit par le journaliste scripteur. Autrement dit, ce n'est pas celui-ci qui qualifie le réseau Facebook de « fashion» mais l'opinion générale.

Concernant les aspects syntaxiques, l'insertion de l'anglicisme nominal à valeur adjectivale consiste en une simple juxtaposition du substantif (N) ainsi que de l'anglicisme non marqué. Le syntagme résultat est structuré ainsi : [déterminant + N + anglicisme nominal à valeur adjectivale]. L'anglicisme sert de modificateur, ce qui correspond à la fonction remplie par un adjectif épithète en français.

(27) *Samedi dernier, a été exhibé* ***un appartement haut standing*** *de Marina d'Or Maroc, dans l'immeuble Diamant.*

(28) *Le programme sera diffusé durant 5 semaines, du 29 mai au 26 juin. Il comportera 5 épisodes "****prime-time****" (90 minutes)*

C'est sans nul doute l'anglicisme *design* qui est le plus enclin à se prêter à cette construction. Sur ses 169 occurrences présentes dans le corpus *Au Fait 2009*, ce mot anglais prend une valeur adjectivale à 18 reprises. Parmi ces 18 occurrences, celles qui apparaissent dans cette structure sont au nombre de 7 : *un look design, une déco design, la finale design, à la sauce design, un pack design, un espace design, un produit design, une simplicité très design, un esprit très design.*

Le substantif *business* (105 occurrences), sur la base duquel plusieurs noms composés sont formés, apparaît une fois dans ce type de structure :

(29) *Enfin, au rayon des nouveautés cette année, une offre plus riche et plus attrayante, des rencontres personnalisées dans l'espace* ***business*** *et* ***meeting*** *Menara Club*

Cette configuration nous semble être particulière. En effet, le nom *business* prend le rôle d'un adjectif mais il n'est pas d'ordre qualificatif. Il s'apparente à un adjectif relationnel :

> « Il existe une autre catégorie d'adjectifs qui se comportent comme des adjectifs relationnels : les adjectifs ayant un emploi substantival. Ces derniers partagent en particulier la propriété de la concurrence avec un groupe prépositionnel introduit par de : un problème mathématique/un problème de mathématique. » (Daille, 1999 : 2).

[84] Cf. section sur les faux anglicismes (Chapitre 7, section IV).

En outre, la liste des propriétés que présentent un adjectif relationnel peut inciter à considérer *business* comme entrant dans ce cas de figure :

> « Syntaxiquement, ils ne peuvent être utilisés comme attribut et sont considérés comme non gradables. Morphologiquement, ils sont le plus souvent construits sur une base nominale par suffixation, parfois avec la forme supplétive (président → présidentiel, ou cœur → cardiaque), et peuvent être utilisés comme base formelle dans des préfixations nominales, le préfixe portant alors sur la base nominale de l'adjectif (anticancéreux = qui est contre le cancer). Sémantiquement, ils instaurent une relation entre l'entité dénotée par leur nom base et l'entité modifiée, nom recteur du syntagme. D'un point de vue discursif, les syntagmes impliquant un adjectif relationnel (N+Adj_rel) peuvent donc être glosés par un syntagme avec complément prépositionnel (N+prep+N, la préposition pouvant varier). » (Deléger et Cartoni, 2010 : 1)

Le critère de la suffixation à une base nominale fait naturellement défaut dans le cas de *business*. La relation sémantique, quant à elle, existe bien entre l'entité dénotée par le concept « business » et celui de « l'espace ». De plus, remplacer « un espace business » par « un espace de business » est possible. Le statut du nom à valeur adjectival *business* reste donc difficile à déterminer, du fait que *business* soit avant tout un nom, et non un adjectif. Il nous semble que des cas similaires existent en français, tels que « un coin lecture » (dans une bibliothèque) ou « un espace jeux ». Ces syntagmes se caractérisent par la structure [N + N spécificateur]. En anglais il est naturel de juxtaposer deux substantifs comme dans « a shoe shop », le premier nom agissant comme un spécificateur sur le second, nom noyau. Il serait délicat, faute de preuves manifestes, de parler d'un calque de structure de la part du français. Néanmoins, pour le cas de *business*, il ne fait nul doute que la lexie isolée est un mot d'emprunt. Pour *design*, qui s'associe bien volontiers à de nombreux concepts, comme dans « un look design », nous penchons pour une conclusion différente en raison du fait que cet anglicisme présente des emplois en tant qu'attribut :

(30) *La montre-téléphone LG est aussi* ***design*** *que technologiquement à la pointe.*

Dans le contexte (30), on pourrait parler d'une « montre-téléphone design », en faisant de *design* un adjectif épithète. *Design* peut occuper les deux « postes » syntaxiques, ce qui n'est pas le cas de *business* dans le syntagme « l'espace est business ».

Certains anglicismes résultent d'un autre type de transcatégorisation : un élément qui est un adjectif en anglais devient un nom en français. Tel est le cas de *slim*, adjectif en langue source et employé comme nom ou comme adjectif en français.

(31) *Enfilez-en une paire par-dessus un jean, un pantalon cigarette,* ***un slim*** *ou même un jogging, c'est du dernier chic, et ça fait mâle.*

(32) *La tendance-phare qui se dégage des derniers défilés internationaux et qui pointe son nez dans les enseignes locales est l'exubérance: l'humeur est à l'exagération, la caricature, l'emphase:* ***les slims*** *se font archi-moulants et sont d'ailleurs devenus des « treggins » (mix entre trousers et leggins: mi-pantalon, mi-caleçon).*

(33) *Chacun y est donc allé de son uniforme d'appartenance: pantalons baggy,* ***slims****, coupe tektonik, dreadlocks...*

(34) *Car non vous ne rêvez pas, incroyable nouvelle, le jean* ***slim*** *est en perte de vitesse dans les tendances masculines printemps-été 2009, après avoir tenu le pavé pendant quelque deux bonnes années.*

En (31) et (32), l'anglicisme se voit attribuer les déterminants « un » et « les », marques de sa nominalisation. Le modèle en langue source est le mot composé « slim fit pant », ou «slim pant», dont la formation est de type :

[Adj modificateur + N noyau]

L'emprunt *slim* résulte de l'ellipse du nom « pantalon » dans le syntagme « pantalon slim ». Cette ellipse, en (31) est repérable compte tenu de la présence du substantif « pantalon » dans le syntagme « un pantalon cigarette ». L'adjectif est considéré comme un équivalent pouvant remplacer le substantif. Ce procédé établit une relation métonymique entre la lexie d'origine « slim pant » et l'anglicisme *slim*. En (34), *slim* conserve sa nature grammaticale d'origine puisqu'il sert de spécificateur au nom « jean ». En (33) en revanche, la marque du pluriel indique que *slim* est nominalisé, alors que l'énumération peut mettre sur la voie d'une relation de type N/Adj entre « pantalons » et « baggy/slims ».

Certaines formes présentent une double identité grammaticale en langue source qui n'est pas observée lors de leur emploi dans les articles d'*Au Fait*. Par exemple, nous n'avons trouvé que des emplois adjectivaux de *online* et *offline*, alors qu'ils peuvent également faire office d'adverbes.

(35) *Ils permettent de nouvelles organisations* ***online*** *fondées sur la convergence des canaux d'accès à l'information : PC, serveur d'entreprise, navigateur web, téléphone, télévision.*

(36) *Les responsables du tourisme marocain ont opté pour plusieurs types de médias britanniques, dont les chaînes de télévision nationales et régionales, les*

activités out-door, les posters y compris dans le métro londonien, les médias ***online*** *et le cinéma en plus de la presse magazine classique.*

(37) *Cette session de formation, la cinquième du genre, ouverte à nombre de journalistes de la presse écrite, de la radio, de la télévision et des médias en ligne, s'inscrit dans le cadre d'un projet de formation baptisé « e-journalisme.com », initié par « MIT Media », une entreprise spécialisée dans la fourniture de contenu et dans le conseil éditorial pour des supports aussi bien électroniques (internet et intranet, CD-Rom, blogs et podcasting) qu'****off-line.***

En (35), l'adjectif *online* est utilisé comme épithète du nom *organisations.* L'anglicisme constitue un terme du domaine de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'énumération des « canaux d'accès à l'information », introduite par les deux points permet de justifier le fait que les organisations dont il est question soient caractérisées comme *online*. Dans le contexte (37), l'adjectif *off-line* intervient dans une locution conjonctive qui l'oppose à l'adjectif « électronique ». Cette relation antonymique est mise en évidence à la fois par la structure [*aussi bien* Adj + *que* Adj] mais aussi par les instances données dans les parenthèses : « internet et intranet, CD-Rom, blogs et podcasting ». Dans l'énoncé (37), le scripteur a donc opté pour une lexie française d'une part, qu'il agrémente d'exemples qui servent d'explicitations, et d'une autre lexie qui est un emprunt, dépourvue d'explicitation.

Enfin, l'anglicisme adjectival *frenchy,* est considéré comme un nom propre dans l'énoncé suivant :

(38) *Si sportivement, pour le moment, les deux clubs ne boxent pas dans la même catégorie, financièrement City a plus d'atouts que les Espagnols pour attirer le Frenchy. On parle d'un deal à 65 millions de livres, rien que ça.*

Il est probable que le scripteur ait conservé la majuscule de l'adjectif anglais *French*. Le scripteur semble, donc, vouloir respecter la règle du français, qui veut que les noms de nationalité aient une majuscule. Les deux autres occurrences de *frenchy* relevées dans le corpus *Au Fait 2009* ne présentent pas de majuscule.

III.2. Les anglicimes adverbiaux

La catégorie des adverbes est de loin celle qui est le moins représentée parmi les anglicismes relevés dans le corpus *Au Fait 2009*. Deux adverbes seulement sont empruntés à

l'anglais : *cash* et *out*. La faible présence d'emprunts de nature adverbiale est soulignée dans d'autres études. Dans leur Dictionnaire des mots d'origine étrangère Henriette et Gérard Walter (1998) recensent seulement 1% d'adverbes sur les plusieurs milliers de mots empruntés par le français à une centaine de langues différentes. Pareillement, l'étude réalisée par Onysko (2007) montre que seulement 1,01% des anglicismes présents dans le corpus du magazine allemand *Der Spiegel* correspondent à des adverbes. Le chercheur souligne que ce faible pourcentage est en conformité avec la quantité d'adverbes en allemand, que le *Duden* estime à quelques centaines.

Les anglicismes adverbiaux dans *Au Fait 2009* ne comptent que pour **0,3**% des emprunts à l'anglais recensés. En plus d'être peu nombreux, les anglicismes adverbiaux présentent chacun un très faible nombre d'occurrence. L'anglicisme *out* est utilisé une fois seulement dans l'ensemble du corpus, dans un article dans lequel le scripteur narre des faits tout en exprimant son opinion de façon implicite :

(39) *Le déplacement de la population évitée, l'école construite, le wali* ***out****…Tonton payera ces résultats par une vingtaine de chefs d'accusation allant de destruction des biens de l'Etat jusqu'à atteinte aux Institutions sacrées du royaume, c'est-à-dire la monarchie.*

Loin d'être objectif, l'énonciateur raconte comment un journaliste surnommé Tonton s'est retrouvé accusé de multiples délits alors que son seul objectif était de défendre les droits des habitants d'un petit village berbère. Le journaliste écrit que les pouvoirs décisionnels régionaux, dont le wali est le représentant, y ont empêché la construction d'une école, entreprise par « Tonton ». Dans les lignes qui précèdent la sélection donnée en (39), l'énonciateur ajoute qu'après diverses protestations populaires soutenues par la presse, le wali a été démis de ses fonctions. Le micro-contexte d'emploi de *out* correspond à une énumération qui tire le bilan des événements qui se sont déroulés. Le recours à cet adverbe monosyllabique renforce la nature très subjective du texte.

Le second anglicisme adverbial détecté dans le corpus *Au Fait* est le mot anglais *cash*. Il affiche un total de 11 tokens, deux d'entre eux consistant en des emplois adverbiaux :

(40) *Méfiez-vous aussi de LA Najat Oumchat, chroniqueuse trash, qui parle* ***cash****, qui n'a pas peur d'aller au clash.*

(41) *L'automobiliste, âgé de 23 ans, avait emprunté l'autoroute mercredi pour tester une Audi A3 cabriolet qu'il comptait acheter* ***cash*** *avec l'argent qu'il avait placé dans*

une enveloppe et posé sur la banquette arrière de la voiture.

Dans ces deux énoncés, les adverbes agissent sur des verbes. Les emplois de *cash* en (40) et (41) font appel à des sémantismes distincts de cette même unité lexicale. Les thématiques sont différentes. Dans l'énoncé (40), *cash* apporte des informations concernant la manière dont le sujet exécute l'action « parler ». *Cash* constitue un exemple de faux anglicisme dont le fondement est une métaphore crée à partir du substantif anglais *cash* et remplaçable par l'adverbe « franchement » Il s'agit donc également d'un cas de transcatégorisation. Ce procédé est valable pour la seconde occurrence de *cash* adverbe, dans le contexte (41). Cette fois encore, *cash* est postposé à un verbe et donne des indications sur la manière dont est réalisée l'action « acheter ». Dans cet énoncé, l'emploi de *cash* n'est pas métaphorique, le thème de l'argent étant présent grâce au verbe « acheter » ainsi qu'au nom « argent », lexies qui se comportent comme des co-occurrents.

Outre ces deux adverbes, il est nécessaire de mentionner la présence des locutions adverbiales *en live* et *en streaming.* Elles présentent respectivement 15 et 4 occurrences dans le corpus *Au Fait 2009*. Ces deux locutions présentent la particularité d'être composées d'éléments provenant des deux langues, française et anglaise : [préposition fr + AD Ou N ang]. Au sein de la locution hybride, le mot fonction est systématiquement en français. L'élément possédant le plus fort degré de lexicalité constitue le mot emprunté à l'anglais. Ce procédé est conforme à la théorie du facteur de stabilité de Coetsem (2000) selon lequel, rappelons-le, les éléments stables sont moins susceptibles d'être empruntés. Dans le cas des locutions adverbiales hybrides, nous assistons à une sorte de réciproque de cette théorie : la préposition (l'élément stable) reste en français, c'est l'élément stable qui n'est pas substituable par un emprunt. Le facteur de stabilité empêche l'élément grammatical de la langue emprunteuse d'être substitué par un élément grammatical allogène.

Concernant l'aspect sémantique, la locution *en live* présente une préférence sémantique pour les verbes de perception, le thème des articles dans lequel elle est relevée étant généralement celui de l'audiovisuel : *vivre en live, écouter en live, soutenir en live, suivre en live, entendre en live, enregistré en live, se dérouler en live, partager en live*. Le verbe est parfois séparé de la locution adverbiale par un complément, comme dans l'énoncé (42) :

(42) *Un site web sera aussi prochainement en ligne. L'internaute pourra donc ainsi, <u>écouter la radio</u>* ***en live****, accéder aux postcasts, participer à des forums, des jeux, des*

sondages etc.

L'emploi adverbial de *live*, qui apparaît aussi dans le répertoire des anglicismes nominaux autonomes, est lié non seulement au thème de l'audiovisuel mais il permet d'exprimer également le lien entre celui-ci et la sphère de l'Internet.

En (42) mais aussi pour l'ensemble des formations contenant la locution adverbiale *en live*, le recours à l'anglicisme permet de remplir deux fonctions référentielles : la référence temporelle ainsi que la référence à la manière dont l'action est réalisée. En d'autres termes, la locution adverbiale véhicule l'idée de simultanéité entre deux actions : celle de la diffusion par la radio et celle de perception de la part de l'internaute.

Les anglicismes adverbiaux sont donc peu nombreux à fonctionner de façon autonome dans le corpus *Au Fait 2009.* Le cas de *very* souligne cette tendance. Cet adverbe anglais est présent à 2 reprises dans des segments qui relèvent de l'alternance codique.

(43) *Enfin, sachez que dans le premier livre, il est beaucoup question de champagne et que dans le deuxième on évoque beaucoup la cigarette:* ***very French****!*

(44) ***Very old****. Vera Lynn, une chanteuse britannique célèbre pendant la seconde guerre mondiale, est devenue dimanche l'artiste la plus âgée à figurer sur la liste des vingt albums les plus vendus en Grande-Bretagne, passant devant le rappeur Eminem, a annoncé sa maison de disques.*

Dans ces deux contextes, l'emploi de *very* est motivé par un adjectif qui est également emprunté à l'anglais. Il en résulte, pour les deux énoncés, deux syntagmes intégralement en langue anglaise. Nous ne discuterons pas ici de la décision de considérer ces exemples comme des cas de *codeswitching*. En revanche, il est nécessaire de soulever la différence observée entre les anglicismes adverbiaux employés en (40) ou en (42) et l'adverbe *very* qui apparaît dans les contextes (43) et (44). Dans les premiers, l'argument est systématiquement un verbe ou un groupe verbal en langue française, comme dans *parler cash*. Dans les seconds, l'adverbe évolue au sein d'un syntagme intégralement en anglais. Ainsi, l'adverbe *very* ne constitue pas un emprunt adverbial autonome. Son emploi est largement motivé par l'alternance entre le français et l'anglais. Par ailleurs, dans le contexte (44), le facteur stylistique joue un rôle considérable : le scripteur joue sur la paronymie entre l'adjectif *very* et le prénom de la chanteuse, « Vera ».

De façon générale, il a été prouvé que l'emprunt d'adverbes est beaucoup moins fréquent

que le fait de puiser dans les autres catégories grammaticales majeures. La faible présence d'adverbes dans le corpus *Au Fait* constitue un résultat tout à fait comparable à ceux des études sur les emprunts faits par la langue française aux autres langues vivantes (Walter 1998, Bogaards 2008).

IV. LES VERBES

En conformité avec la hiérarchie de l'empruntabilité, la classe des verbes est aussi représentée au sein du corpus *Au Fait 2009* dans une moindre mesure. Seulement 36 items ont été retenus comme présentant formellement les spécificités d'un anglicisme et pouvant donc être considérés comme tels. Les verbes sont largement moins empruntés que les noms. Matras, entre autres linguistes, évoque la complexité flexionnelle des verbes comme pouvant constituer une entrave au phénomène d'emprunt :

> "While no constraint on the borrowability of verbs can be upheld, it is nevertheless evident that a large number of languages require greater grammatical effort in integrating verbs than for the integration of nouns. The borrowing hierarchy nouns > verbs » expresses the grammatical « ease » or simplicity with which elements belonging to these two word classes can be integrated." (Matras, 2007 : 36)

Le français entre dans la catégorie des langues qui peinent à intégrer des verbes étrangers au sein de leur système linguistique (Meillet 1921, cité par Thomason et Kauffman 1988 : 348).

La première observation pouvant être formulée au sujet des anglicismes verbaux utilisés dans *Au Fait 2009* est d'ordre morphologique. La flexion morphosyntaxique des anglicismes est l'une des raisons pour lesquelles l'emprunt verbal rejoint de façon systématique un groupe verbal français. L'ensemble des lexies importées choisissent le premier groupe. Le tableau 13 fait figurer l'ensemble des anglicismes verbaux relevés dans le corpus :

Tableau 13 Anglicismes verbaux dans *Au Fait 2009*

Bloguer	*booster*	*Stocker*	*bruncher*
Scratcher	*coacher*	*Stopper*	*booker*
Mixer	*racketter*	*Tagger*	*flirter*
Poster	*relooker*	*Poker*	*benchmarker*
Shopper	*sniffer*	*Sampler*	*breaker*
Tweeter	*snober*	*Shooter*	*boycotter*
Doper	*buguer*	*Scanner*	*customiser*
Crasher	*groover*	*Dispatcher*	*squatter*
Cleaner	*sponsoriser*	*Bluffer*	*podcaster*

Les anglicismes verbaux relevés dans le corpus sont construits par affixation dérivationnelle. La suffixation, d'abord, constitue le phénomène majeur. Sur l'ensemble des **36 verbes**, 25 sont construits sur une base nominale, dont 23 sont présents en tant qu'anglicismes autonomes dans le corpus *Au Fait 2009*. Ces verbes présentent la construction suivante : [base nominale + suffixe verbal *–er*]. Seuls deux verbes ont comme morphème final le suffixe *-iser*.

Nous proposons d'analyser plus en détail les anglicismes verbaux du corpus selon les aspects morphologiques, grammaticaux et sémantiques.

IV.1. Aspects morphologiques

Sur l'ensemble des 36 anglicismes verbaux, 34 résultent d'une dérivation par l'adjonction du morphème verbal *-er*. On relève un seul cas de double processus d'affixation : le verbe *relooker*, est formé sur l'anglicisme nominal *look*, déjà intégré au français. La transcatégorisation de N *look* en V *relooker* est réalisée par le biais du préfixe *–re* ainsi que du suffixe verbal *–er*, cela aboutissant sur une formation hybride en plus d'être « faussement »anglaise[85].

[85]Cf. section sur les faux anglicismes construits à partir d'éléments allogènes : il s'agit d'un emprunt qui ne présente pas de modèle dans la langue source de ses formants (Chapitre 7, section IV.2).

Morphologiquement, la base anglaise subit d'autres changements lorsqu'il devient un verbe en français. Les radicaux anglais d'origine, qu'ils soient nominaux ou verbaux, voient leur consonne finale doublée dans le cas où celle-ci est précédée d'une voyelle. Cette opération, l'une qui contribue au processus d'adaptation orthographique de l'emprunt, est réalisée pour les verbes *shopper, racketter, sniffer, scanner, bluffer, boycotter* et *squatter*. Dans les cas de *bloguer* et de *buguer*, le doublement de la consonne *g* n'est pas opéré, à la faveur de la lettre *u*, ajoutée afin de conserver le phonème /g/. Dans le terme spécialisé *tagger* (2 occurrences), à différencier du mot *taguer,* le doublement de la consonne finale de la base anglaise *tag* est opéré.

Les verbes *bruncher* et *buguer* sont tous deux formés sur des bases qui ne sont pas des verbes en langue source : les noms *brunch* et *bug*. La verbalisation de ces substantifs en anglais est réalisée par le biais de la structure [*have a* + N]. En langue source, le substantif n'est pas verbalisé par un processus de dérivation. Dans le contexte (45), le verbe *bruncher* est au mode impératif. La quasi-paronymie entre les mots *brunchez* et *branché* n'est pas sans rappeler d'autres énoncés dans lesquels les journalistes mettent à profit leur créativité rédactionnelle par des moyens stylistiques, en jouant notamment sur les répétitions de chaînes phonémiques.

(45) *Le dimanche au Six PM* ***brunchez*** *branché*
Le Six PM, le bar de l'hôtel Hyatt à Casablanca vient de lancer son brunch dominical.

Les anglicismes verbaux crées par dérivation en *-er* sont les plus fréquents, comme nous l'avons déjà souligné. Néanmoins, il convient de mentionner le fait que leur présence dans le corpus *Au Fait 2009* est quantitativement très hétérogène. Si certains anglicismes parviennent à montrer qu'ils sont relativement bien implantés dans la langue française, notamment grâce à leur entrée dans le dictionnaire et à un nombre d'occurrences élevé, d'autres ne sont employés que très faiblement. Ainsi, sur les 36 anglicismes verbaux, seuls 14 sont utilisés plus de 3 fois. Une part équivalente est composée de verbes qui n'apparaissent qu'une seule fois dans le corpus. Par exemple, le verbe *shopper*, construit sur la base anglaise *shop,* montre 3 occurrences au total dans le corpus. Les contextes d'emploi sont les suivants :

(46) *Fondée en Italie en 1953 par la famille Missoni, la marque se targue d'une longévité, preuve de qualité. Elle ouvre aujourd'hui sa toute première boutique sur le sol africain, à Casablanca. Prêtes, feu,* ***shoppez****!*

(47) *Bref, on kiffe ce chic néo-tradi très trendy. Fashionistas de Casablanca, prêtes?* ***Shoppez****!*

(48) *Le verbe "**shopper**" vient étymologiquement de "shopping" et fait un jeu de mot avec son homonyme argotique bien franchouillard "choper" (attraper).*

Deux des trois contextes d'emploi de *shopper* sont similaires, (46) et (47). D'abord, l'environnement extralinguistique est comparable, il s'agit de l'univers des boutiques de mode. Ensuite, les micro-contextes sont également identiques, puisque dans les deux cas le verbe *shopper* apparaît dans la formule « prêtes, feu, shoppez ! », raccourcie dans l'énoncé (47) en « prêtes, shoppez ». Ainsi, les contextes d'emplois révèlent que *shopper*, malgré ses trois occurrences, remplit deux fois le même rôle, celui de remplacer le verbe « partir » dans la célèbre formule « prêts, feu, partez ! ». Le troisième emploi de *shopper* consiste en un mot autonyme[86]; en (48), l'énonciateur ne fait que montrer la lexie afin de donner des informations d'ordre lexical.

L'analyse des contextes d'emploi des anglicismes verbaux, tout comme ceux des autres catégories grammaticales, peut donc inciter à s'intéresser à la raison de leur présence dans les énoncés en français. Ce thème a une place majeure au sein de notre étude d'ensemble sur les emprunts de la presse francophone marocaine. C'est pourquoi nous lui consacrerons un chapitre dans la suite de cette thèse[87].

Seuls deux verbes se voient attribués le morphème verbale français *-iser*. Pour l'un des deux cas, le verbe *customiser*, le suffixe *–iser* ne résulte pas d'une adjonction interne à la langue française ; la lexie d'origine, *customize* ou *customise* prédisposait à une adaptation française minimale grâce au suffixe *–iser*. En revanche, l'emprunt du verbe anglais *sponsor* a été réalisé par le biais de l'adjonction du morphème verbal *–iser,* ce qui correspond à une adaptation moyenne. Le résultat est un verbe semblable à un faux anglicisme, puisqu'il n'existe pas de modèle *sponsorize* ou *sponsorise* en anglais.

(49) *Le pionnier de l'immobilier de luxe au Maroc, Palmeraie Développement,* ***sponsorisera*** *le prestigieux pilote automobile Robert Cantarel lors de la Formule Nationale Kia Rio Cup du Marrakech Grand Prix.*

Le verbe *sponsoriser* présente 17 occurrences dans le corpus. Cet anglicisme figure en entrée dans le dictionnaire *Larousse*. Ces éléments sont les preuves suffisantes d'une bonne

[86] Nous n'avons pas classé à part les occurrences métalinguistiques d'anglicismes.

[87] Cf. Chapitre 8.

intégration dans la langue française. Le suffixe inchoactif *–iser* est accolé à la base nominale de *sponsor*, bien intégré au français, afin de véhiculer le sémantisme de changement, de transformation, d'action entraînant un changement de condition. Le contexte (49) s'inscrit dans le domaine de l'économie et de la gestion d'entreprise mais également du sport. On retrouve plusieurs occurrences du verbe *sponsoriser* dans des situations liées aux domaines des sports ou de l'événementiel.

En somme, le processus menant à la formation des anglicismes verbaux peut être résumé comme suit :

[base nominale anglaise + morphème verbal français]

[base verbale anglaise + morphème verbal français]

IV.2. Les types de verbes : aspects grammaticaux

Parmi les 36 verbes relevés dans *Au Fait 2009*, certains sont transitifs et d'autres intransitifs. L'emprunt verbal n'est pas systématiquement accompagné d'un complément d'objet. Tel est le cas des verbes *bloguer, shopper, tweeter, crasher, buguer, tagger, bluffer, bruncher, benchmarker* et *breaker*. Les verbes transitifs sont toutefois plus nombreux : *mixer, poster, doper, cleaner, booster, coacher, racketter, relooker, sniffer, snober, groover, sponsoriser, stocker, stopper, poker, sampler, scanner, dispatcher, booker, boycotter, customiser, squatter, podcaster, shooter*.

D'autres verbes demandent un complément d'objet introduit par une préposition, celle-ci est systématiquement en français :

(50) *Inconscients du danger et **flirtant** à tout instant avec la mort, ils n'imaginent pas que l'ouverture de la porte du train en marche peut engendrer une chute fatale.*

(51) *Cette bonne tenue traduite par une hausse **flirtant** avec les 6% pour des valeurs phares du marché, est significative à plus d'un titre.*

(52) *Le photographe qui "**shoote**" littéralement sur ses sujets*

Dans ces trois énoncés, les anglicismes verbaux sont accompagnés des prépositions «avec» et «sur». Le contexte (52) est le titre d'un article dans lequel le journaliste expose les techniques artistiques d'un photographe fort original : ses clichés font figurer des aliments ou des objets qui explosent au contact d'une balle. L'emploi du verbe *shooter* est mis en exergue dans l'énoncé au moyen des guillemets. L'adverbe « littéralement » attire également l'attention. Ces

deux éléments permettent l'activation de la polysémie du verbe *shooter* : le champ lexical de la photographie, d'une part, le relie à ce domaine alors que l'adverbe « littéralement » met le doute sur le sens de « shooter » dans ce contexte, et propose de le charger d'un autre contenu sémantique.

IV.3. Les types de verbes : aspects sémantiques

Les énoncés (50), (51) et (52) permettent de poser la question des aspects sémantiques des anglicismes verbaux utilisés dans le corpus. En (52), c'est l'adverbe « littéralement » qui souligne l'aspect concret de l'action dénotée par le verbe *shooter*. En revanche, l'absence d'agents humains dans les contextes de *flirter* en (50) et (51) indique que l'action appartient au domaine de l'abstrait. L'entrée de *flirter* dans *Larousse*, ainsi que l'emploi habituel que nous connaissons de ce verbe bien assimilé dans la langue française, contiennent la notion de rapprochement physique ou, du moins de proximité :

> **flirter** [flœrte] v.i. [conj. 3] **1.** Avoir un flirt avec qqn. **2.** Se rapprocher d'adversaires politiques, idéologiques, etc. : *Flirter avec l'opposition* (**contr**. attaquer)

Les 7 occurrences de ce verbe dans *Au Fait 2009* ne répondent pas aux deux sens donnés par le dictionnaire. En aucun cas elles ont pour référent une relation entre des êtres humains. En revanche, *flirter* dénote parfois un rapprochement qui présente des risques. Dans les contextes qui suivent, le complément du verbe *flirter* est un substantif à connotation négative. La prosodie sémantique de flirter dans les énoncés suivants est donc négative :

(53) *Cette année donc, malgré un contexte économique qui **flirte** avec la **crise**, Maroc Classic compte un riche plateau.*

(54) *Tel un mathématicien, il a fait souvent preuve d'une logique arithmétique imparable. "Chaque pays, dans chaque région du monde, doit aujourd'hui prendre sa décision. Soit vous êtes avec nous, soit vous êtes avec les terroristes" (Washington, 20 septembre 2001). En clair: la majorité de la planète **a flirté** avec le **terrorisme**!*

(55) *Inconscients du danger et **flirtant** à tout instant avec la **mort**, ils n'imaginent pas que l'ouverture de la porte du train en marche peut engendrer une chute fatale.*

Ce trait sémantique n'est pas sans rappeler celui contenu dans l'acception originale de *flirter* donnée par l'OD :

> *to behave toward someone as if you find them sexually attractive, without seriously wanting to have a relationship with them*

La notion de risque y est présente, sous une forme bien différente : celle du jeu de la séduction. Ainsi, les contextes peuvent faire appel à des traits sémantiques spécifiques.

Prenons un autre exemple, celui du verbe *relooker*. Sémantiquement, le verbe *relooker* signifie « donner un nouvel aspect ». On le trouve donc en cooccurrence avec des unités lexicales appartenant au champ sémantique de l'apparence. Cependant, une enquête sur les emplois de ce verbe révèle que ce sémantisme n'est pas systématiquement présent. Quantitativement, les emplois de *relooker* au sens figuré l'emportent sur les emplois au sens propre, avec 4 emplois contre 2 au sens propre. Les contextes (56) et (57) montrent des emplois différents pour le même anglicisme verbal :

(56) *Car l'offre, en effet, ne cesse de croître : iloveme.ma pour l'achat de vêtements, epicerie.ma pour faire ses commissions, dekodekal.com pour* ***relooker*** *son appartement avec des stickers ou encore mapara.ma pour l'achat de produits parapharmaceutiques ou cosmétiques.*

(57) *Le groupement SNRT/2M va bientôt* ***relooker*** *ses bulletins météorologiques avec une augmentation des fréquences des bulletins TV et l'introduction d'une carte alerte vigilance et d'un bulletin spécial loisirs.*

(58) *L'INDH aurait besoin d'être* ***relookée***

Quatre ans après le lancement de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), le bilan de mi-parcours de l'Observatoire national est très mitigé.

En (57) et (58), le sémantisme de « relooker » abandonne le sème [apparence] mais conserve la référence à l'idée de changement, ou même de fraicheur. L'INDH étant un organisme national, il va de soi que l'emploi de *relooker* dans ce contexte n'est en rien lié à un quelconque aspect physique. Toutefois, l'action de *relooker* à tout de même des effets observables. Il s'agit donc d'un verbe concret.

Les verbes dénotant une action abstraite sont rarement présents sous la forme d'anglicismes dans le corpus *Au Fait*. De façon générale, l'emprunt de verbes exprimant des actions concrètes est plus fréquent car la conceptualisation d'actions « observables » est plus facile à réaliser. Onysko partage également ce point de vue :

> “In general, the predilection of concrete verbal loans over abstract verbal borrowings could be indicative of the influence of cognitive demand in the process of borrowing from subdominant SL to dominant RL. Arguing form this perspective, form meaning relations of concrete verbal concepts, which allow for visual associations to the material world, can be

> conceptualisalized more straightforwardly in terms of naming (cognitive labelling) in the RL than abstract actions. The later are more difficult to conceptualize, i.e. to grasp and to explain, and could thus bear a greater potential of obstruction in the process of borrowing." (Onysko, 2007 : 247-248)

L'empruntabilité serait donc aussi tributaire des facteurs cognitifs : les verbes abstraits demandent davantage d'efforts de conceptualisation et, pour cette raison, ils sont moins enclins à passer d'une langue à l'autre. Ainsi, les anglicismes verbaux relevés dans *Au Fait 2009* dénotent en grand majorité des actions concrètes. C'est le cas des verbes qui appartiennent aux terminologies spécialisées, comme *benchmarker* ou *podcaster*. Ces deux exemples possèdent comme équivalents officiels *référencer* (domaine de l'économie et des finances) et *diffuser* (recommandation pour le nom *podcasting,* domaine des télécommunications, de l'audiovisuel/Internet). Plusieurs autres anglicismes verbaux relèvent des domaines scientifiques mais leur degré de spécialisation est atténué par leur forte présence dans les textes non spécialisés. Tel est le cas des verbes *buguer*, *sponsoriser*, ou *stocker*, présent 37 fois dans le corpus. Par exemple, l'environnement linguistique de *buguer* n'est pas nécessairement composé de termes du domaine de l'informatique. Il est, par ailleurs, difficile de déterminer si ces verbes sont issus d'une importation ou s'il s'agit de la conversion de noms déjà empruntés en français.

En somme, le premier chapitre consacré à l'analyse des données du corpus *Au Fait 2009* a consisté en une présentation générale des anglicismes relevés, dans une perspective morphosyntaxique. Conformément à la hiérarchie de l'empruntabilité, et dans la lignée d'études précédentes, nous constatons que la catégorie des noms est prépondérante. Les adjectifs et les verbes sont, néanmoins, présents dans notre corpus d'étude. Par ailleurs, nous avons organisé notre analyse selon différents axes, les principaux étant ceux de la morphologie ainsi que de la sémantique. Enfin, nous avons cherché à savoir dans quelle mesure les emprunts à l'anglais, en emploi, sont intégrés grammaticalement. Nous avons pu observer que de façon générale les anglicismes employés dans le corpus *Au Fait 2009* paraissent se plier aux règles morphosyntaxiques de la langue française.

Le Chapitre 6 a constitué une étape importante, dans la mesure où il ouvre l'analyse des emprunts relevés dans notre corpus de la presse francophone du Maroc. Dans le chapitre suivant, nous proposons d'étudier les anglicismes en fonction de l'écart entre la lexie d'usage en anglais et l'anglicisme utilisé dans la langue française.

CHAPITRE 7

EMPRUNTER A L'ANGLAIS : LES TYPES D'EMPRUNT DANS *AU FAIT 2009*

Dans le chapitre précédent, nous avons montré que l'emprunt à l'anglais se manifeste par l'importation de formes anglaises provenant de diverses catégories lexicales et touchant, ainsi, les différentes parties du discours. Ce faisant, il a été également démontré que la langue française montre une certaine capacité à se réapproprier morphosyntaxiquement des lexies (la transcatégorisation) et de les inclure dans les classes de mots de son propre système.

En tant qu'élément néologique, l'emprunt consiste en une « matrice externe », par opposition aux néologismes procédant sur « matrice interne ». Les travaux de Tournier (1985) sur les matrices lexicogéniques mettent en évidence cette distinction. Les processus lexicogéniques internes prennent naturellement plus d'importance dans l'innovation lexicale. S'inscrivant dans la continuité des travaux de Tournier, des études plus récentes ont souligné que certaines formes sont des néologismes « français », car ils résultent d'une construction réalisée au sein de la langue française (matrice interne) mais que c'est l'influence d'une langue étrangère qui a permis la création de ces mots (Sablayrolles, Humbley, Jacquet-Pfau, 2011: 1). Ces modes de formation emploient des « matrices lexicogéniques internes » différentes. Pour plus de clarté, il convient de citer les exemples suivants :

« la composition (embrasement généralisé éclair), avec ses variantes que sont les mots-

> valises (pipolitique) et les synapsies (placement de produit) ; la suffixation (boboïser) ; la conversion (verticale) d'une séquence syntaxique (un syntagme prépositionnel) en unité lexicale (en ligne) ; la néologie sémantique (souris) ; etc. » (Sablayrolles, Humbley, Jacquet-Pfau, 2011: 3).

Ces dernières créations, dites « sous influence », peuvent être composées d'éléments « purement français » mais il arrive que leur formation ait pour base un emprunt. Ceci constitue précisément la raison pour laquelle nous avons souhaité mentionner l'étude de Sablayrolles, Humbley et Jacquet-Pfau dans cette introduction.

Les emprunts relevés dans le corpus *Au Fait 2009* combinent les modes de formations des matrices externes et internes. De plus, ayant adopté une conception de l'emprunt relativement large[88], nous intégrons donc les « créations sous influence », au sens de Sablayrolles, Humbley et Jacquet-Pfau (2011), dans notre champ d'analyse. Nous nous fondons sur les divers modes de formations de ces créations sous influence, ainsi que sur la typologie des emprunts présentée dans le Chapitre 3 pour classer les anglicismes relevés dans notre corpus. Les catégories sont également établies en fonction du rapport entre l'emprunt et son modèle en langue d'origine, l'anglais en l'occurrence. Il est nécessaire de mentionner ici que nous entendons par *modèle* une forme anglaise qui correspond à la lexie source de l'emprunt. Nous nous fondons sur la notion de *modèle* au sens de Haugen :

> "Since borrowing has been defined as a process involving reproduction, any attempt to analyze its course must involve a comparison of the original pattern with its imitation. We shall call the original pattern the MODEL, and recognize that the loan may be more or less similar to it." (Haugen, 1950 : 212).

On peut donc considérer que le modèle correspond au mot utilisé dans la langue d'emprunt, autrement dit au mot "d'origine". Autrement dit, l'emprunt doit présenter *des similitudes morphologiques, morphosyntaxiques et sémantiques avec le mot anglais dont il est issu.* C'est pourquoi nous parlons de modèle, ce qui correspond à un terme largement employé dans les études sur les emprunts (Humbley 2008, Furiassi 2010, Winter-Froemel 2011).

Cinq types d'emprunt apparaissent de façon manifeste dans le corpus *Au Fait 2009* :

- **les anglicismes intégraux** : l'emprunt est formellement et sémantiquement identique à son modèle en langue source ;
- **les anglicismes intégraux adaptés** : l'emprunt porte la marque de son adaptation au français et, de ce fait, il montre son détachement par rapport à sa langue source ;

[88] Cf. définition de l'emprunt retenue donnée en Partie 1, Chapitre 2, section I.3.

- **les faux anglicismes** : seuls les morphèmes sont anglais, la formation est française ;
- **les anglicismes hybrides** : le modèle en langue source se voit être associé à des éléments de la langue réceptrice ;
- **les formations composées complexes** : les composants sont des emprunts intégraux, la formation d'ensemble est française (ex : le *look all-over*).

Dans le présent chapitre, nous analysons ces cinq catégories en nous fondant toujours sur les anglicismes ainsi que leurs contextes d'emploi. En outre, pour chacun des types d'emprunt nous abordons des points spécifiques. A l'inverse, d'autres thèmes, recouvrent plusieurs catégories d'emprunts et seront donc traités dans chaque sous-partie. Par exemple, les méthodes de formation doivent être abordées pour ce qui concerne les faux anglicismes, les emprunts adaptés ainsi que les hybrides. Les aspects sémantiques sont également évoqués dans chacune des catégories. Avant de procéder à l'examen détaillé de ces types d'emprunts, nous fournissons quelques données générales.

I. DONNEES GENERALES SUR LES TYPES D'ANGLICISMES DETECTES

Afin de connaître la distribution des anglicismes en fonction de leur type, nous avons procédé à quelques calculs basiques. Les **679** anglicismes relevés dans le corpus du quotidien *Au Fait* proviennent de catégories d'emprunts différentes. Le tableau suivant donne la répartition chiffrée :

Tableau 14 Répartition des anglicismes par type d'emprunt

Types d'emprunt	Quantité	Proportion
Emprunt intégral	436	64,2%
Emprunt intégral adapté	113	16,6%
Faux emprunt	67	9,9%
Formation hybride	34	5%
Formation complexe	29	4,3%
Total	**679**	**100**

La répartition affiche un déséquilibre flagrant. Les mots empruntés à l'anglais de façon intégrale, sans aucune modification, constituent les formes les plus nombreuses, avec **436** items sur le total de **679** anglicismes. Cette supériorité numérique est manifeste. Elle est révélatrice d'un fait important : il est plus fréquent de conserver la forme anglaise dans son intégralité que de l'adapter à la langue française (emprunt intégral adapté) ou de la combiner avec des éléments français (hybride). Dans la classification de Betz (1949), ce type d'emprunt appartient à la catégorie des « loanwords », ceux qui résultent d'une influence directe d'une langue source sur une langue cible. En seconde position viennent les emprunts qui présentent formellement la marque d'une adaptation à la langue française. Les emprunts intégraux adaptés représentent effectivement **16,6%** de l'ensemble des anglicismes présents dans l'année 2009 du journal *Au Fait*. La tendance à assimiler les mots d'emprunts anglais se trouve être confirmée par cette donnée chiffrée. L'aisance dans le remaniement de morphèmes anglais se manifeste aussi à travers l'emploi de faux anglicismes, ces mots « à l'air anglais » dont l'usage en langue source n'est pourtant pas attesté. Au sujet des faux anglicismes dans la langue allemande, Onysko affirme que leur présence atteste du degré d'acceptation de l'anglais chez les locuteurs allemands (2007 : 55). Elle est également, d'après lui, la preuve que l'allemand présente une certaine capacité à former des nouveaux mots sur la base de matériel étranger :

> "[…] on the level of word form, pseudo anglicisms are marked as English signs. Functionally, pseudo anglicisms represent the word formational capabilities of German." (Onysko, 2007 : 55).

Dans le corpus *Au Fait*, les faux emprunts comptent pour près de **10%** des anglicismes du corpus, ce qui constitue une part non négligeable. Une présentation de leurs caractéristiques ainsi qu'une analyse des différents types de formation de faux emprunts nous permettra, par la suite, d'apprécier la capacité du français à s'approprier des éléments anglais pour forger de nouvelles unités lexicales. Cet aspect de l'emprunt linguistique est aussi valable pour les constructions hybrides. Les formations hybrides viennent derrière les faux anglicismes, avec **5%**.

Il nous semble important de rappeler les critères pour l'attribution de l'étiquette « hybride », par comparaison à celle d'emprunt intégral adapté. Plus particulièrement, ce sont les formations caractérisées par la présence d'un morphème final français que nous souhaitons aborder ici, les autres types d'hybrides (hybrides par combinaison) étant facilement classés comme tel. Nous considérons un anglicisme comme étant un emprunt intégral adapté lorsqu'il

a subi une **substitution** d'un préfixe/suffixe anglais par un préfixe/suffixe français lors du processus d'emprunt. Par contre, une forme est qualifiée d'hybride dans le cas où elle subit **l'adjonction** d'un préfixe/suffixe français. Par exemple, l'anglicisme *clubbeur* constitue la forme adaptée du modèle anglais *clubber* : il y a eu substitution du suffixe *–er* par le suffixe français *–eur*. En revanche, *booker* constitue une forme verbale hybride : le morphème verbal français *–er* a été ajouté à la lexie d'origine *book*. Nous reviendrons en détail sur chacune de l'ensemble de ces types constructions au cours du présent chapitre, dans les sections correspondantes. Pour conclure cette section, nous présentons les résultats de la distribution des anglicismes par types d'emprunts sous la forme du diagramme circulaire suivant :

Tableau 15 Répartition des anglicismes en fonction des types d'emprunt

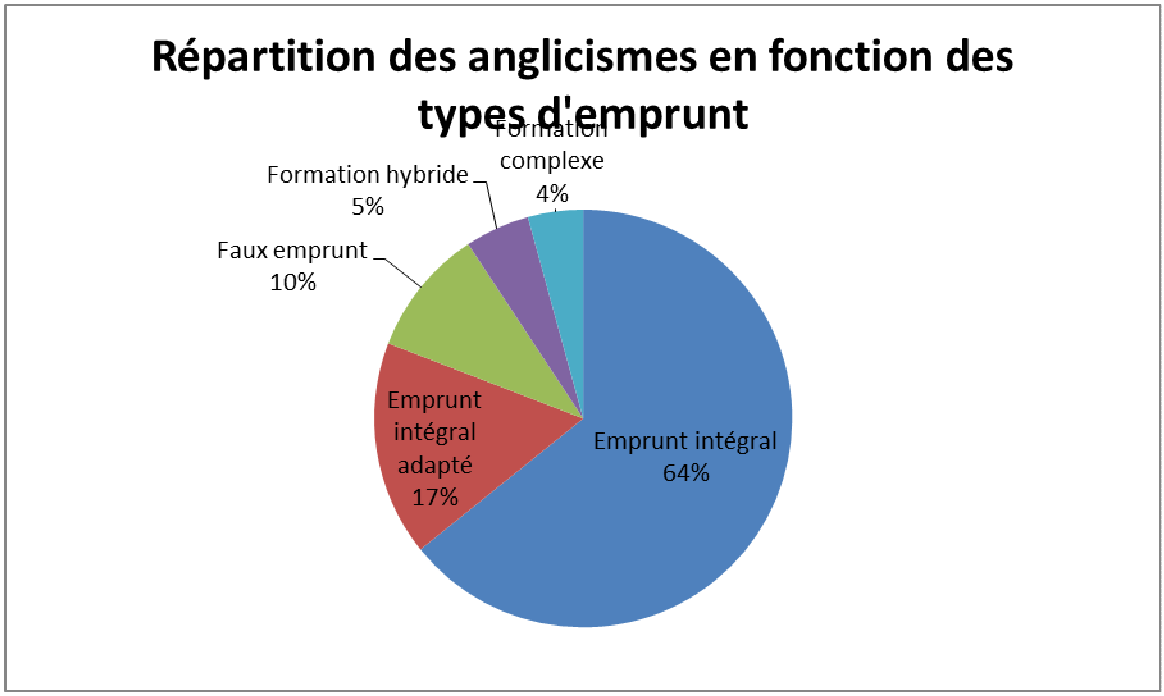

II. LES ANGLICISMES INTEGRAUX

Les anglicismes intégraux constituent les plus nombreuses formes étrangères présentes dans le corpus du journal *Au Fait*. Comme défini précédemment, il s'agit des cas pour lesquels il y a eu importation d'un signifiant et de son signifié, autrement dit d'une forme et de son contenu sémantique. Dans cette section, nous présentons les caractéristiques

principales des anglicismes intégraux relevés dans le corpus *Au Fait 2009*. Compte tenu des considérations théoriques données en première partie de cette thèse concernant les emprunts de type intégral, nous fondons en grande partie notre analyse sur les aspects sémantiques. Les aspects morphologiques n'ont pas un grand intérêt dans cette section dans la mesure où aucun changement n'est opéré lors de l'arrivée de la lexie dans la langue française[89].

II.1. La restriction sémantique

L'approche sémasiologique peut conduire à interroger les contextes d'emploi des mots empruntés intégralement à l'anglais afin d'observer si le *signifiant* anglais, utilisé dans la langue française, est emprunté avec tous ses *signifiés* d'origine. Les anglicismes détectés dans le corpus *Au Fait 2009* ne constituent pas tous le résultat strict de l'importation complète de leur charge sémantique d'origine. En d'autres termes, il est possible qu'un emprunt à l'anglais soit emprunté par la langue française sans que sa polysémie « de départ » ne prenne part au transfert. C'est le principe de la restriction sémantique induit par l'emprunt, que Tournier définit ainsi :

> « Si la *forme* du signifié est respectée, et quelque fois élargie à certaines classes, le *contenu* du signifié subit, au contraire, dans de nombreux cas, une notable réduction. Plus précisément, si un mot étranger est polysémique, ou, du moins, présente des « glissements d'emploi » dans la langue d'origine, il est très souvent emprunté dans un seul de ses sens ou de ses emplois […] » (Tournier, 1985 : 33).

Plusieurs anglicismes entrent dans ce cas de figure. Nous l'illustrons par l'analyse d'un échantillon d'emprunts à l'anglais.

- Le cas de *dealer*

Le mot *dealer* apparaît 20 fois dans le corpus. L'OED donne les significations suivantes :

> **dealer** NOUN
>
> a) a person whose business is buying and selling a particular product
> *an art/antique dealer ; dealer in something*

[89] Exceptée l'intégration morphosyntaxique : celle-ci conduit à l'attribution d'un genre ainsi qu'à la pluralisation en *–s*. Les changements morphologiques provoqués par l'intégration grammaticale ne sont pas un critère suffisant pour considérer l'emprunt comme un emprunt intégral adapté.

He's a dealer in second-hand cars.

b) a person who sells illegal drugs

c) the person who gives out the cards in a card game

Par ces trois acceptions, on comprend que le mot anglais *dealer* peut désigner des rôles divers, chacun contenant la notion d'échange ou d'intermédiaire. Voici quelques contextes d'emploi de *dealer* dans *Au Fait 2009* :

(59) *Une équipe de la police judiciaire de Tanger a démantelé lundi un réseau de* ***dealers*** *qui commercialisent les drogues dures dans différents quartiers populaires de la ville.*

(60) *Un mardi, un fonctionnaire de police accompagné d'un de ses collègues s'apprête à interpeller un "actif" dans le trafic de drogue, dans cette zone de Salé. Voyant les policiers arriver vers lui, le "****dealer****" armé d'un coutelas et aidé par ses deux frères, blesse l'un des officiers à la main et au visage.*

(61) *Un autre petit* ***dealer*** *ainsi que 4 consommateurs arrêtés dans la même journée n'ont pas fourni les informations nécessaires au démantèlement du réseau.*

(62) *Les principaux fournisseurs dont le rayon d'action couvrait Settat, Taroudant, Safi, El Jadida, Chefchaouen et Ouezzane, partaient de Larache et Souk Larbaa et livraient les stupéfiants aux* ***dealers*** *d'Essaouira. 166 kg de kif, 39 kg de tabac, une voiture légère et une motocyclette, servant au transport des stupéfiants auraient été saisis et remis au service des douanes.*

Les quatre énoncés sont extraits d'articles qui abordent le thème du trafic de drogue et de ses agents. Les mots « réseau », « drogue », « démantèlement » et « trafic » figurent parmi les cooccurrents les plus probables de l'anglicisme « dealer ». Les autres cooccurrents fréquents concernent les produits qui font l'objet d'échanges et de consommations. Plus précisément, la neutralité évoquée par la définition a) du mot anglais « dealer », donnée dans l'OED, est absente du sémantisme de l'anglicisme « dealer » employé dans le français utilisé dans le journal *Au Fait*. Pareillement, le sémantisme fourni par la troisième définition n'est jamais observé parmi les emplois de *dealer* relevés dans le corpus.

Dans l'énoncé (60), le journaliste narre des faits de façon précise. Le mot « actif », mis entre guillemets, est en fait un terme appartenant au domaine spécialisé de la criminologie. Dans ce même énoncé, l'anglicisme "dealer" constitue une périphrase et porte une connotation négative plus forte que le terme « actif ». Les énoncés comportant l'anglicisme *dealer* ont

tous trait à la criminalité. Cela rejoint fortement le sens que lui donne la définition du dictionnaire Larousse :

> **dealer** n.m ou **dealeur**, **euse** n. (ang dealer) *Fam*. Revendeur de drogue.

Le cas du mot « dealer » montre que lors de l'emprunt un phénomène de restriction sémantique peut se produire. En effet, l'utilisation du mot se voit être limitée à une seule de ses acceptions d'origine. De plus, l'emploi de l'anglicisme en français est qualifié de « familier », ce qui constitue un attribut tout à fait additionnel par rapport au registre de langue de la lexie modèle en langue d'origine. Le caractère familier du mot *dealer* peut expliquer la présence des guillemets dans l'énoncé (60). En outre, le dictionnaire *Larousse* ne propose pas de synonyme pouvant substituer l'anglicisme. La Commission Générale de Terminologie et de Néologie[90] fournit un équivalent français uniquement au terme *dealer* utilisé dans le domaine des finances, et qui est le terme « négociant ». L'existence même de cette recommandation révèle que l'anglicisme *dealer* ne renvoie pas exclusivement aux trafiquants de drogue. De plus, *de facto*, il semble bien que ce terme apparaît dans les textes des experts financiers[91].

La restriction sémantique réalisée sur *dealer* ne serait donc observable que lorsque cette lexie est utilisée dans la langue générale, en d'autres termes, lorsque le contexte n'est pas de nature spécialisé. Partant de cette hypothèse, nous avons cherché à connaître l'environnement lexical de *dealer* dans la langue générale française. Pour cela nous interrogeons le corpus français de l'Université de Leipzig. Le graphe suivant donne les relations sémantiques entre le mot *dealer* et les lexies qui présentent une fréquence importante d'apparition au sein des mêmes phrases que *dealer* :

[90] Nous utilisons, ici, la base de données France Terme : http://www.culture.fr/franceterme.

[91] Lors d'une précédente étude, nous avons interrogé un corpus de textes français issus du domaine des finances et nous avons trouvé un nombre d'occurrences de 10 pour l'emprunt *dealer*. Le corpus en question a été compilé dans le cadre de notre mémoire : « *Les emprunts dans la crise des subprimes* », mémoire de Master 2 Langue de Spécialité, Corpus et Traductologie, 2009, Université Paris Diderot.

Tableau 16 Les relations sémantiques de dealer dans le corpus de l'Université de Leipzig

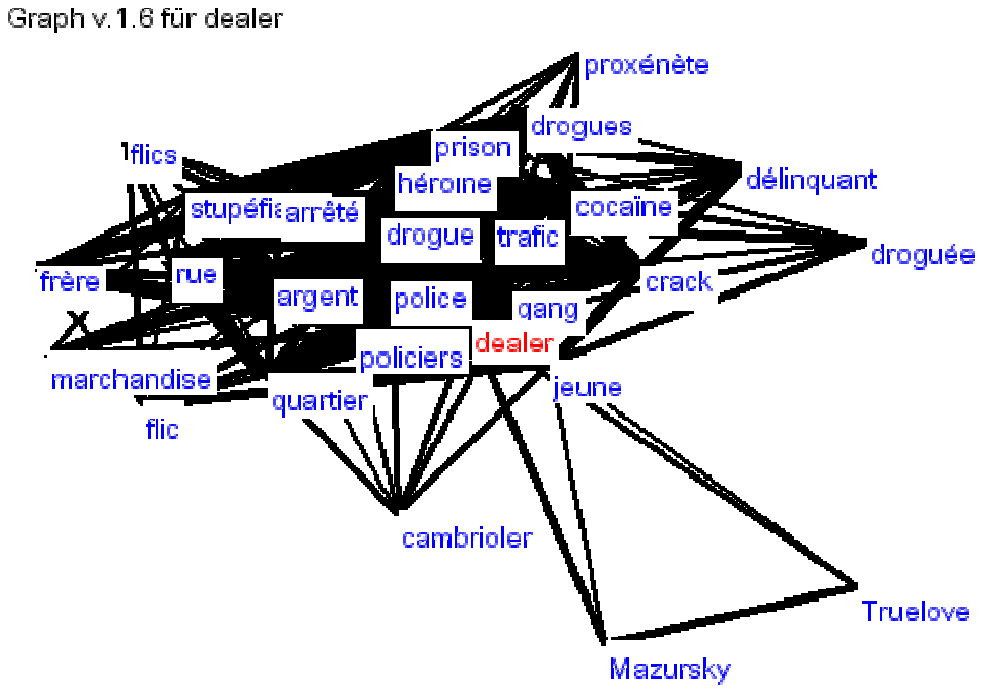

L'observation de ce graphe révèle que les mots les plus proches du mot-clé central *dealer* relèvent de deux catégories : les substances qui sont « dealées » ou bien les acteurs autour de l'acte de « deal ». Les mots qui sont un peu en retrait présentent tout de même les mêmes traits sémantiques. L'éloignement par rapport au centre est dû au fait qu'ils sont moins fréquemment présents dans les mêmes phrases que le mot *dealer*. Aucune de toutes ces lexies ne relève du domaine de la finance. Dans le corpus *Au Fait 2009* également, nous ne relevons aucune occurrence de *dealer* en tant que terme des finances. En outre, les mots qui apparaissent les plus fréquemment dans les mêmes phrases que l'emprunt *dealer* sont comparables à ceux qui accompagnent ce même anglicisme dans le corpus de référence du français. Nous avons isolé les 20 phrases dans lesquelles cet emprunt est employé puis nous nous sommes intéressée à ses cooccurrents. Le graphe suivant illustre les relations sémantiques les plus fréquentes :

Tableau 17 Les relations sémantiques de dealer dans *Au Fait 2009*

Pour la réalisation de ce graphe, nous avons identifié les cooccurrents les plus fréquents de l'emprunt *dealer* dans le corpus du journal *Au Fait*. Ceux-ci sont au nombre de 19. Les relations sémantiques visibles sur cette illustration sont les mêmes que celles que nous avons mis en évidence grâce aux contextes (59), (60), (61) et (62). Plus précisément, les champs sémantiques auxquels appartiennent ces lexies sont ceux de la criminalité et des drogues. On remarque la présence de termes précisant la nature exacte de ces substances, « héroïne » et « cocaïne ». Ces termes sont des hyponymes de la lexie « drogue », qui a une position centrale dans le graphe en raison de ces 5 occurrences sur les 20 phrases dans lesquelles apparaît l'anglicisme *dealer*. Par ailleurs, les mots qui apparaissent dans la périphérie de cet emprunt sont souvent associés au thème de la justice et de l'ordre, tels que les noms « police », « policier », « officier », « prison », « enquête », « arrestation », « démantèlement » ainsi que le verbe « démanteler ». On remarque également la présence du mot « passeports », qui apparaît, en fait, deux fois dans les mêmes phrases que *dealer*. Ces deux contextes d'emploi sont les suivants :

(63) *Quant à Aminatou Haidar, il faut qu'elle comprenne une fois pour toutes,- pour qu'elle ne meurt pas con- que le maroc n'est pas un* ***dealer*** *de passeport. Et qu'aucun pays ne voudrait voir sa nationalité mise à mal. Soit on est marocain soit on ne l'est pas.*

(64) *« Le Maroc n'est pas* ***dealer****...de passeports »*

De tout temps les médias, les organisations de gauche, les ONG ont tendance à se

solidariser aveuglément avec les individus dès que ces derniers font face à un État. Il faut bien le reconnaître, c'est souvent à bon escient. Malheureusement, parfois, et dans le cas de Aminatou Haidar ils se trompent lourdement.

Il faut savoir que les contextes (63) et (64) sont reliés à la même situation ; il s'agit de « l'affaire Haidar » concernant les revendications sahraouies pour l'indépendance du Sahara Marocain. Deux indices montrent que *dealer de passeports* est une expression ponctuelle. Le premier correspond à l'incise, dans l'énoncé (63), qui relève du registre familier. Le second, en (64), ce sont les points de suspension qui séparent le nom *dealer* du groupe prépositionnel *de passeports*. Le recours à ce procédé permet à la fois de susciter la surprise chez le lecteur mais aussi de laisser s'exprimer la subjectivité de l'énonciateur. D'ailleurs, le ton critique est perceptible dans la seconde phrase de cet énoncé.

En somme, les cooccurrents les plus fréquents de cet anglicisme permettent de tirer des conclusions sur les aspects sémantiques de l'emprunt intégral *dealer*. La restriction sémantique subie par le signifié-emprunt *dealer* est réalisée par le biais du renforcement de l'acception « vendeur de drogue ». D'ailleurs le nom « drogue » constitue le collocat le plus fréquent, avec 5 occurrences pour la collocation « dealer de drogue ». Dans le corpus français de référence, cette relation privilégiée est aussi observable.

L'acception plus générale de « revendeur » devient une acception qui est en quelque sorte « délimitée » par la nature du produit cible, celui qui fait l'objet de l'achat et de la revente de la part de celui qui est appelé *dealer.* Plus précisément, au sein du corpus, il n'y aucune occurrence de *dealer* qui puisse porter d'autres valeurs sémantiques que celle de « trafiquant ». Cette dernière lexie constitue, justement, un équivalent sémantique potentiel. Une analyse est nécessaire afin de déterminer si cette équivalence est valide ou si l'emprunt *dealer* présente un trait sémantique absent dans le signifié *trafiquant*.

Le dictionnaire *Larousse* lui attribue la définition suivante :

> **trafiquant, e** n. Personne qui trafique, se livre à un commerce frauduleux : *Des trafiquants d'armes.*

Trafiquant et *dealer*, dans l'acception consacrée par son usage en français, partagent le trait sémantique [criminel]. Celui-ci est souligné par l'adjectif « frauduleux » présent dans la définition fournie par le *Larousse*. Nous avons cherché à savoir laquelle des deux lexies est

préférée lorsqu'il s'agit de faire référence aux acteurs du trafic de drogue ou d'autres substances illicites. Le nom *trafiquant* est utilisé 88 fois dans le corpus alors que *dealer* est présent 20 fois. La comparaison numérique portant uniquement sur le signifiant est insuffisante toutefois. En effet, une observation des cooccurrents les plus fréquents en contexte est nécessaire pour déterminer les divergences sémantiques qu'entretiennent ces deux lexies. Le graphe suivant illustre les relations sémantiques les plus fréquentes de la lexie *trafiquant* :

Figure 8 Les relations sémantiques de trafiquant dans *Au Fait 2009*

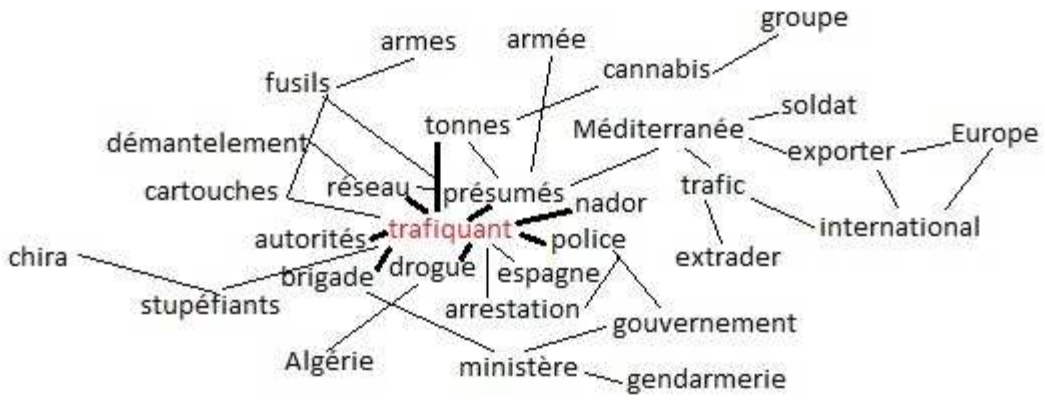

Pour réaliser ce graphe, nous avons sélectionné 30 phrases du corpus contenant la lexie *trafiquant* puis nous avons repéré les mots qui sont employés de façon récurrente. 31 mots apparaissent dans les mêmes phrases que *trafiquant*, à des fréquences allant de 2 à 18. La lexie *drogue* est celle qui est la plus fréquemment employée. De plus, nous retrouvons plusieurs lexies qui apparaissaient dans le graphe des cooccurrents de l'anglicisme *dealer*, telles que *police, arrestation, stupéfiants,* ou *démantèlement*. Les champs sémantiques sont donc identiques. Néanmoins, d'autres lexies sont employées dans les contextes d'emploi de *trafiquant*. Celles-ci évoquent parfois l'idée que le mot *trafiquant* réfère à la criminalité ayant

une dimension qui s'étend au-delà des limites régionales et nationales. C'est le cas des lexies *international, extrader, exporter* ou des toponymes *Algérie, Méditerranée* et *Europe*. En outre, cette dimension transnationale se répercute sur l'importance des actes criminels. Les mots *tonnes, armes, armée, cartouches, autorités* et *ministère* qui apparaissent chacun plus de 2 fois comme cooccurrents de *trafiquant*, au sein de la même phrase, soulignent cette caractéristique et mettent en évidence des relations sémantiques qui sont absentes lorsqu'on observe l'environnement lexical de *dealer*.

En somme, bien que certains cooccurrents de *trafiquant* soient les mêmes que ceux observés pour l'emprunt *dealer,* l'hypothèse d'une nuance présente dans le sémantisme de l'anglicisme par rapport à son équivalent le plus proche, se trouve être confirmée par l'examen des cooccurrents les plus fréquents en contexte. La comparaison des signifiés contenus dans *dealer* et *trafiquant* nous a permis de cerner les spécificités sémantiques de l'anglicisme par rapport à ce qui peut sembler être un équivalent sémantique. Cette question sera également soulevée dans un prochain chapitre, lorsque nous étudierons les dimensions catachrétiques de certains emprunts, et inversement, les fonctions purement stylistiques d'autres[92]. Il faut tout de même mentionner le fait que l'analyse des emprunts intégraux incite, très souvent, à se poser la question quant aux fonctions pragmatiques de ce procédé. Dans la présente section, la mise en regard des deux formes, la forme empruntée et la forme française, est utile afin de concevoir le phénomène de restriction sémantique.

Le cas de *dealer* a ainsi permis d'illustrer le fait que lors d'un emprunt de type intégral, même si l'essentiel de ses composants linguistiques (phonétiques, morphologiques et sémantiques) sont importés, il peut subsister des divergences entre la lexie de départ et celle qui évolue dans la langue réceptrice. Le sens qui est consacré dans la langue emprunteuse peut être restreint, et comme l'écrit Tournier, « il n'est pas rare que ce sens soit très spécialisé » (1985 : 330).

- <u>Le cas des termes spécialisés</u>

Nous avons montré, à travers l'exemple de *dealer*, que certaines formes empruntées intégralement voient leur signifié d'origine être très restreint. C'est le cas des termes

[92] Cf. Chapitre 8.

spécialisés empruntés à l'anglais. En langue source, ils sont parfois polysémiques. Tel est le cas, des termes issus du domaine de l'informatique, et notamment des technologies liées à l'Internet. Par exemple, le nom *post* apparaît à une seule reprise dans le corpus. Son contexte d'emploi est donné dans l'énoncé suivant :

> (65) *Cet ouvrage, que l'auteur est venu présenté au SIEL, est un véritable condensé de commentaires reçus sur son blog "La République des Livres", 600 "**posts**"au total.*

L'OED indique exactement dix acceptions du nom commun *post*, lesquelles relèvent de domaines variés tels que celui de l'armée ou celui du football, que nous donnons ici :

> **for soldier/guard**
>
> [countable] the place where somebody, especially a soldier, does their job
>
> **football**
>
> [countable, usually singular] = goalpost *The ball hit the post and bounced in.*

Dans *Au Fait 2009*, le terme *post* orthographié de cette façon possède un tout autre sens, véhiculé dans l'acception suivante, donnée par l'OED :

> **internet**
>
> (also **posting**) [countable] (computing) a message sent to a discussion group on the Internet; a piece of writing that forms part of a blog

La présence du verbe *poster*, formé sur le substantif anglais *post*, et qui relève d'un autre type d'emprunt, confirme l'emprunt du sémantisme spécialisé dont peut être chargée la lexie *post* en français. Ce type de restriction sémantique est perceptible lorsque l'anglicisme n'est employé qu'un très faible nombre de fois dans le corpus, voire lorsqu'il ne présente qu'une seule occurrence.

(66) *C'est lui qui a permis d'abattre certaines frontières géographiques. En abritant Google et ses amis "moteurs de recherche", Internet a aussi permis à de nombreux étudiants d'éviter la bibliothèque en tapant des "tags" dans leur "**request**", ou encore à de nombreux métiers de défier le temps (elle est bien loin déjà la casse où l'on plaçait les caractères d'imprimerie pour éditer les journaux).*

*(67) En guise de bougies, la firme n'a pas sorti la pom-pom girl du gâteau d'anniversaire mais seulement des résultats de recherche approfondis. Sous les traditionnels liens vers les pages se trouvent désormais les « **snippets** » ou fragments de texte qui apparaissent sous*

chaque résultat de recherche.

*(68) Les enregistrements des communications entre les astronautes et le centre de contrôle de Houston (Texas) seront diffusés sur le site, des "**tweets**" seront postés, et les internautes intéressés pourront même être avertis par courrier électronique du moment exact où le module spatial s'est posé sur la Lune.*

Dans les énoncés (66), (67) et (68) les anglicismes mis en gras sont tous insérés dans des guillemets ce qui a pour effet de renforcer le caractère « spécialisé » de l'anglicisme, pour l'emploi dans les énoncés respectifs. Les trois contextes relèvent tous du domaine des nouvelles technologies de l'Internet. Plus précisément, les contextes (66) et (67) abordent la thématique de la recherche d'informations via l'Internet. L'énoncé (68) porte sur la communication par le biais des réseaux sociaux. Les anglicismes *request*, *snippet* et *tweet* sont employés pour la dimension spécialisée qu'ils contiennent. Par exemple, nous ne trouvons aucune occurrence de *request* si ce n'est pour référer aux mots qu'utilisent les usagers de l'Internet pour remplir la barre de recherche dans les moteurs de recherche. De la même manière, le terme *snippet* subit une réduction de son sémantisme d'origine, réduction qui se manifeste par une spécialisation terminologique. Cela paraît confirmer ce qu'écrit Pergnier lorsqu'il prend l'exemple d'un mot anglais qui se spécialise lors de son emprunt par la langue française :

> « […] le mot *leasing* a été emprunté pour désigner un certain type de location-vente pour des biens immobiliers, mais non avec ses acceptions courantes en anglais : location, bail, fermage, etc. On pourrait étendre cette constatation à la totalité des emprunts récents du français à l'anglais sur le territoire francophone européen (elle serait moins vraie au Canada ; où le français et l'anglais sont directement en contact). Résumons là en disant que l'emprunt fait passer d'une langue dans une autre le signifiant d'un signe et une de ses désignations [i.e. acceptions] sans y faire passer en même temps la polysémie et la signification [i.e. l'ensemble des champs sémantiques] de ce signe. » (Pergnier, 1981 : 27)

L'emprunt terminologique correspond au résultat d'un processus d'effacement des champs sémantiques, contenus dans le signifié d'origine, relevant de thématiques générales et, au contraire, de la conservation d'une acception bien spécifique. Pergnier, dans le même article, évoque les idées de Darbelnet sur cette question[93]. Selon lui, la « réduction de la polysémie »,

[93] Darbelnet a évoqué ce point lors d'une conférence à l'Université Paris XII. Pergnier donne la référence suivante : Conférence prononcée à l'université Paris XII (texte non publié). Pour la base de la pensée de Darbelnet sur ces problèmes cf. : La caractérologie linguistique, in L'Actualité terminologique. Vol. 10, n° 4 et 5, avril 1977, Ottawa.

expression qui équivaut à celle de Tournier préférant celle de « restriction sémantique », est précisément la raison pour laquelle l'emprunt est employé : le souhait du locuteur/scripteur est celui d'utiliser un mot qui possède un unique référent, car il « répugne par nature à la polysémie des signes ». En fait, le locuteur/scripteur voit en une « langue nomenclature », en terme saussurien, une langue idéale. Mais cet archétype ne correspond en rien à la réalité linguistique, si l'on se réfère à Saussure :

> « le fond du langage n'est pas constitué de noms. [...] c'est un accident quand le signe linguistique se trouve correspondre à un objet défini pour les sens [...] plutôt qu'à une idée.» (Saussure, 1968 : 148f / Saussure, 2002 : 230).

Saussure conçoit la langue avant tout comme un système qui repose sur les rapports qu'entretiennent les unités qui le composent. Cette conception de la langue implique le refus de considérer la langue comme une liste de mots qui serait le calque des réalités du monde. La négation de la langue comme nomenclature découle aussi du principe saussurien de l'arbitraire du signe puisque si la langue était seulement une liste de noms référant à des objets déterminés, ce lien serait donc établi de façon arbitraire.

> « le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique. Cette dernière n'est pas le son matériel, chose purement physique, mais l'empreinte psychique de ce son, la représentation que nous en donne le témoignage de nos sens » (Saussure, 1967 : 98).
>
> « L'acte par lequel, à un moment donné, les noms seraient distribués aux choses, par lequel un contrat serait passé entre les concepts et les images acoustiques – cet acte nous pouvons le concevoir, mais il n'a jamais été constaté. L'idée que les choses auraient pu se passer ainsi nous est suggérée par notre sentiment très vif de l'arbitraire du signe. » (idem : 105)

Ainsi, la théorie saussurienne nous aide à concevoir que l'emprunt est parfois considéré comme ces mots « exceptions » que le locuteur/scripteur a tendance à associer à un concept. C'est cette vision simpliste qui conduit à ce que Darbelnet appelle le « succès de l'emprunt ». L'emprunt intégral du signifié en quelque sorte tronqué et, de surcroît, spécialisé entre dans la représentation de la langue sous la forme d'une nomenclature.

Une nouvelle fois, la réflexion conduit à s'interroger sur le rôle de l'emprunt dans la langue réceptrice. Dans les énoncés faisant apparaître les emprunts *request*, *snippet*, et *tweet* la préférence pour l'emploi des termes en langue anglaise fait écho au thème général des articles respectifs, celui des changements sociaux provoqués par le développement de l'Internet et par les effets de la mondialisation qui y sont liés. Aussi, l'emploi des termes anglais peut s'expliquer par la volonté de conserver les termes dans leur langue initiale, sachant que

Google, mentionné en (66), est originaire des États-Unis. La portée référentielle de *tweet* étant limitée, nous lui réservons l'appellation de « terme dédié », notion que nous aborderons plus en détail dans le chapitre consacré aux fonctions des emprunts[94].

- Restriction sémantique par métaphore : le cas de *buzz*

Pour cet exemple, nous choisissons de comparer l'emploi de *buzz* dans la langue d'emprunt et dans la langue emprunteuse afin de vérifier si l'ensemble des valeurs sémantiques présentes dans la lexie d'origine se retrouvent lors de son emploi en français. Le nom anglais *buzz* est polysémique, ses différentes significations étant apparentées. D'après l'OED, *buzz* désigne le son continuel et bourdonnant produit, par exemple, par les insectes. La deuxième signification de b*uzz* correspond à un remaniement métaphorique de la première : l'emploi de *buzz* permet de nommer le bruit engendré par les discussions des humains lorsqu'ils sont nombreux et en pleine activité. Le nom *buzz* est également employé pour nommer le «bourdonnement » qui caractérise les discussions provoquées par les rumeurs[95]. Le corpus COCA présente 5550 occurrences de *buzz*[96] parmi lesquelles figurent celles qui suivent :

(69) The story also created a social media ***buzz****, generating several hundred tweets on Twitter and numerous mentions on Facebook. # Reaction by districts identified in the AJC's analysis varied widely.* (Atlanta Journal Constitution, 2012)

(70) *Even so, early media reports of Secretary Clinton's speech created a* ***buzz*** *because they mischaracterized State's move on the Yemeni tribal sites as a hacking attack on a rogue website. (CS Monitor, 2012)*

Dans l'énoncé (69), l'adjectif « media » spécifie le nom *buzz*. On remarque que dans ce même passage, les références aux réseaux sociaux permettent de cibler la signification de *buzz* : il s'agit de l'emploi métaphorique qui permet de désigner les répercussions médiatiques d'un événement. L'anglicisme *buzz* employé seul en français a donc l'aspect d'un faux emprunt crée sur la base du modèle *media buzz* qui aurait été tronqué. Mais l'énoncé (70) illustre l'emploi

[94] Cf. Chapitre 8.

[95] L'OED indique que les différents sens de *buzz*, dont son emploi métaphorique, sont tous apparus à la même période. 2.*transf.* a. The confused or mingled sound made by a number of people talking or busily occupied; busy talk, 'hum'; *hence*, a condition of busy activity, stir, ferment. 1628 O. Felltham *Resolves: 2nd Cent.* xv. sig. K5^{V}, The frothy buzze of the World. 3.*fig*.b. A busy rumour. 1612 G. Chapman *Widdowes Teares* ii. sig. D2, 'Twas but a Buzz deuis'd by him.

[96] *Buzz* étant à la fois un nom et un verbe en anglais, il ne nous a pas été possible de distinguer quantitativement les occurrences nominales des occurrences verbales de *buzz* dans ce corpus qui nous sert de corpus de référence.

de *buzz* en tant que nom autonome. Il porte le même contenu sémantique que *media buzz*, à la seule différence que l'événement abordé, un discours d'Hillary Clinton, agit sur un champ plus large, celui des médias en général, et non pas seulement au sein des réseaux sociaux et de l'Internet.

Nous avons sélectionné quelques énoncés comportant cet anglicisme dans le journal marocain *Au Fait*.

(71) Plus rapides, plus extensibles, plus performants, plus sécurisés… La plupart des grands joueurs du secteur ont dévoilé les dernières moutures de leur browser. Tour d'horizon. Avec la sortie du dernier Safari en février dernier, celle en grandes pompes la semaine dernière d'Internet Explorer 8, et l'énorme ***buzz*** *suscité par un Firefox 4 déjà jugé révolutionnaire par la presse et les sites spécialisés, autant dire que vous risquez de changer de navigateur préféré dans les prochains mois…*

(72) *Le faux site proposait pour une heure, un soir ou un week-end la compagnie d'une "petite amie" pour "un ciné, une ballade, un resto, ou encore pour donner le change auprès de parents". "Rassurez-vous, ce n'est pas de la prostitution, c'est de la location", proclamait le site piégé. Le* ***buzz*** *a été enclenché fin décembre sur la page Facebook d'Alexandre Woog, avant de faire boule de neige en quelques heures sur d'autres réseaux sociaux comme Twitter.*

(73) *Jamais un Britannique n'avait semblé autant en mesure de devenir le premier vainqueur d'un Grand Chelem depuis Fred Perry en 1936. Finaliste à l'US Open en septembre, Murray avait déclenché un "****buzz****" énorme en arrivant à Melbourne.*

(74) Rumeur sur la fermeture de Facebook. Un coup de publicité pour zéro euro ?

Le ***buzz*** *de la semaine : l'annonce de la fermeture de Facebook le 15 mars. Le canular a été publié, le week-end dernier, dans le journal satirique américain Weekly World News, rumeur aussitôt reprise par le portail d'informations marocain InfoMédiaire.*

L'observation élémentaire qu'il convient de faire est celle de l'environnement verbal de *buzz* dans les énoncés en langue française. Celui-ci fait écho au type de verbes qui accompagnent le nom *buzz* dans les énoncés en anglais que nous avons présentés plus haut. Les verbes « déclencher », « enclencher » et « susciter » dénotent chacun une réaction à un événement ou un élément causal. En (72), l'expression « faire boule de neige » file la métaphore contenue dans l'emprunt *buzz*. En effet, elle permet de poursuivre avec l'idée implicite de « répercussions » contenue dans cet anglicisme. Dans ce même extrait, l'auteur fait part de la vitesse de circulation d'une nouvelle ; dans ce contexte, le nom *buzz* désigne la conséquence

de l'événement, ce qui est visible à travers l'emploi de la voix passive « a été enclenché ». En revanche, dans l'énoncé (74) *buzz* paraît désigner l'événement lui-même. En effet, l'énonciateur emploie une phrase averbale, semblable à une annonce, qu'il structure en deux parties: le thème *buzz* séparé par les double-points de son prédicat nominal à caractère informatif. Le substantif « annonce » spécifie en quoi consiste le *buzz*.

Buzz	>	annonce	>	canular	==>	rumeur
événement		*spécificateur nominal*		*anaphore appréciative*		*conséquence*

Dans les énoncés (71) et (72), les *buzz* auxquels l'énonciateur fait référence sont réalisés par le biais des nouvelles technologies de l'information. En revanche, dans l'énoncé (74) c'est une autre relation sémantique qui lie le nom *buzz* au lexique des nouvelles technologies : celle d'un impact, d'un retentissement de type immédiat.

Tableau 18 Extrait des concordances de buzz dans *Au Fait 2009* (Antconc)

rnautes, propose de synthétiser les	buzz	du web, les sujets d'actualité ou de soc		
ellule Son emprisonnement a fait le	buzz	sur le net il y a de cela quelques sema:		
mble!" qui sème le doute et crée un	buzz	comme seul l'hebdo people sait en créer.		
ine et leur rap fait aujourd'hui le	buzz	sur Internet. obbo, du mobilier beau Obl		
petit journal" de Canal + crée le	buzz	sur Internet Dans son "Petit Journal" de		
ongévité du documentaire engagé. Le	buzz	internet Tous les jours, plus d'un mill:		
rtrand, un exemple de la magie du "buzz		internet". Ce film événement a remporté		
t acheter par Dreamworks. Depuis le	buzz	autour de Paranormal Activity, Oren Pel:		
2008, ses répercutions -du moins le	buzz	qui a suivi- étaient au centre des discu		
e Mondial 2010 continue de faire du	buzz	sur internet!. L'Irlande a encore du ma:		

Cet extrait du tableau des concordances de *buzz* dans le corpus *Au Fait 2009* permet de comprendre que cet anglicisme présente une préférence sémantique pour les noms appartenant au champ lexical des nouvelles technologies de l'information. Ainsi, on remarque son association à l'anglicisme *Internet*, à sa troncation *net*, ainsi qu'à l'emprunt intégral *web*. On en déduit que dans les énoncés (71), (72), (73) et (74), ainsi que pour l'ensemble des occurrences de *buzz* dans le corpus *Au Fait 2009*, l'emploi de cet anglicisme est systématiquement et exclusivement métaphorique.

II.2. La conservation de la polysémie

II.2.1. La polysémie et l'emprunt

Avant de présenter certains cas d'emprunts polysémiques relevés dans *Au Fait 2009*, il convient d'aborder brièvement le thème de la polysémie lors du processus d'emprunt et de fournir quelques repères théoriques.

Selon La grammaire d'aujourd'hui d'Arrivé, Gadet et Galmiche :

> « Le terme de polysémie est utilisé pour décrire le fait qu'une unité lexicale correspond à plusieurs significations; au niveau du signe on dira qu'un seul signifiant est en relation avec plusieurs signifiés. » (1986 : 534).

Cette définition suppose que la polysémie correspond à un *état*. Pour Benveniste, l'identification d'une polysémie se fait grâce aux contextes d'emplois du mot :

> « Ce que l'on appelle la polysémie n'est que la somme institutionnalisée, si l'on peut dire, de ces valeurs contextuelles, toujours instantanées, aptes continuellement à s'enrichir, à disparaître, bref, sans permanence, sans valeur constante » (Benveniste, 1974 : 227).

Un mot polysémique est donc un mot qui possède plusieurs acceptions en langue, observées en discours. L'institutionnalisation (en langue) évoquée par l'auteur correspond, en fait, à une « normalisation de la créativité sémantique en discours » (Rastier, Valette, 2009 : 102). La conception de Benveniste est importante dans la mesure où elle défend l'importance des contextes. Par ailleurs, il est nécessaire de mentionner le fait qu'un mot polysémique en langue devient monosémique en discours :

> « Toutefois, faute d'existence empirique, le mot isolé résulte d'une décontextualisation. Restituer son contexte, c'est restituer les conditions de sa sémantisation, c'est-à-dire de son interprétation comme signe. En d'autres termes, un mot n'est polysémique que si on le sous-détermine en le coupant de tout contexte, bref, si l'on renonce à le comprendre […] » (idem : 99)

> « Si un mot peut avoir plusieurs sens en langue, il faut se poser, en discours, la question de savoir comment l'interlocuteur peut se rendre compte de la signification pour laquelle a opté le locuteur. La structure syntagmatique précise alors le choix du sens dans une situation linguistique donnée. […] La polysémie suppose donc qu'il y a plusieurs valeurs de sens possibles parmi lesquelles l'une est choisie, actualisée dans le discours, en fonction de ce que l'on peut considérer comme un point de vue particulier. (Condamines et Rebeyrolle, 1997 :

175) »

Le choix de l'acception est fonction de l'environnement à la fois linguistique et extralinguistique. On peut dire d'un mot qu'il est polysémique si on le considère comme mot indépendant. Dans cette optique, les différentes entrées d'un mot dans les dictionnaires sont véritablement celles qui contribuent à l'attestation de la polysémie du mot en question. En outre, la plupart des signes présentent cet aspect au niveau de leur signifiant, ce qui exclut l'idée d'une particularité. Touratier l'affirme clairement :

> « […] même un lexème désignant un objet concret est, contrairement à ce que l'on croirait a priori, polysémique » (Touratier, 2000 : 91)

Les auteurs cités dans cette section semblent clairement exclure la conception de la langue comme nomenclature, un point que nous avons abordé dans la section précédente. On retrouve cette tendance chez Pergnier qui écrit :

> « La linguistique générale nous apprend qu'une langue n'est pas juste une collection de signes correspondant terme-à- terme à une collection d'objets ou de concepts, mais qu'elle est avant tout un système. La langue n'est pas seulement le reflet de la conceptualisation, mais elle l'organise, la structure, au moyen d'un réseau complexe de relations. La polysémie, qui est la règle pour la plupart des signes, n'est donc pas seulement un accident ou un « défaut » des langues, c'est la condition même de la pensée. La polysémie est la manifestation de l'espace laissé vacant entre la désignation et la signification, et qui est l'espace même dans lequel la pensée s'inscrit. Tout signe renvoie non seulement à une classe d'objets de l'univers réel (désignation) mais aussi à un univers d'autres signes du même système, par un jeu subtil de rapports, dont la relation analogique n'est qu'un cas parmi d'autres. » (Pergnier, 1981 : 27).

Certains linguistes mettent en avant le fait que l'emprunt montre une tendance à être un signe monosémique, répondant ainsi aux supposées aspirations des locuteurs à une langue-nomenclature (Pergnier 1981 : 28 ; Darbelnet, 1977). Le rejet de la polysémie par l'emprunt est parfois énoncé explicitement :

> « L'emprunt limite généralement, dans la langue réceptrice, le sens au seul rapport à l'objet qui motive l'intérêt pour le référent ; il ignore la polysémie, qu'un usage plus ancien avait inscrit dans la langue d'origine » (PS, Détrie et al, 2001 :101-102).

Néanmoins, la littérature en linguistique offre des points de vue différents, et, justement, nous avons constaté des divergences d'opinions concernant le transfert de la polysémie lors du processus d'emprunt. Alors que les linguistes avancent le plus souvent le phénomène de réduction de la polysémie, d'autres considèrent plus volontiers la polysémie comme prenant part au transfert. Tournier, par exemple, explique au sujet des emprunts de l'anglais au

français :

> « […] en soi, la polysémie d'un mot étranger n'est pas un obstacle à l'emprunt et il arrive que l'anglais emprunte plusieurs sens d'un même mot. Le français *entourage* est utilisé en anglais aussi bien dans le sens de « environnement, milieu, cadre » que dans le sens métonymique de « ensemble des personnes vivant dans l'intimité d'une autre » (mais plus souvent dans ce deuxième sens). » (Tournier, 1985 : 338)

Il prend l'exemple d'emprunts à d'autres langues vivantes comme le russe ou les langues aborigènes d'Australie :

> « le russe *troika* est utilisé en anglais comme en russe dans le sens propre de « triple attelage », le sens propre étendu (catachrèse) de « véhicule à triple attelage » qui implique un glissement métonymique, et le sens métaphorique de « groupe de trois personnes partageant des responsabilités ». L'emprunt à l'aborigène *cunjevoi* désigne une plante et un animal marin […] » (idem).

Plus spécifiquement, dans une étude visant à montrer que les anglicismes utilisés en français se distinguent des emprunts aux autres langues, Chesley (2010) parvient à prouver que l'une de leurs spécificités est de conserver la polysémie dont ils sont chargés dans leur langue d'origine. Cette étude réalisée sur un corpus journalistique du français hexagonal[97] s'appuie sur cette tendance des anglicismes pour justifier le fait qu'ils sont davantage intégrés dans la langue française que les autres emprunts. Plus précisément, Chesley démontre que la polysémie de l'emprunt facilite son ancrage, « entrenchment » (Chesley, Baayen 2010 : 15), dans la langue réceptrice :

> “We can suppose that it is easier to assign a new, related meaning to an extant lexical entry than to create an entirely new entry with a meaning similar to that of an existing lexical entry. The polysemous borrowing thus has a wider range of denotata than a monosemous borrowing. For these reasons, borrowings that are polysemous should be more likely to be integrated into the recipient language than monosemous borrowings.” (Chesley, 2010 : 234-235).
>
> “While a polysemous borrowing has an extended range of denotata, borrowings in restricted

[97]L'étude a été réalisée sur un corpus de *Le Monde*, dont les textes s'étalent sur une période allant de 1989 à 1992. Après avoir relevé tous les mots étrangers qui y figuraient, Paula Chesley a ensuite attesté leur productivité en vérifiant leur présence dans un corpus du journal *Le Figaro*, sur la période 1996-2006. Chesley a mené une étude comparative entre les anglicismes et les emprunts aux autres langues vivantes afin de vérifier l'hypothèse que contient le titre de son article « Anglicisms as a separate phenomenon ». Pour cela, elle a comparé dans un premier temps l'impact quantitatif des anglicismes à celui des autres emprunts. Dans un second temps, elle s’est préoccupée des aspects qualitatifs. Pour cela, elle a employé une méthode permettant de comparer les emprunts sur leur aspect sémantique. Elle conclut ainsi : “The percentage of polysemous Anglicism types is 10.8%(10/93). For non- English borrowed types, this percentage is 0% (0/45)” (Chesley, 2010 : 242) (le nombre de mots que contient le corpus n'est pas donné).

cultural contexts have more limited ranges. The limited range of restricted cultural contexts could mitigate the positive effect polysemy has on a borrowing's probability of entrenchment." (Chesley et Baayen 2010 : 15).

Les anglicismes polysémiques sont davantage sollicités compte tenu de la diversité de leurs référents possibles (leurs denotata). Cette caractéristique accentue, toujours selon l'étude menée par Chesley, leur intégration du fait que, en comparaison avec leurs « homologues » emprunts aux autres langues, les anglicismes n'interviennent pas uniquement pour référer à des éléments culturels. Les mots d'emprunt anglais montrent une capacité à être employés dans des contextes beaucoup moins restreints que les emprunts à d'autres langues comme le russe :

> "It is found that Anglicisms occur in culturally unrestricted contexts far more often than non- English borrowings. In addition, most unrestricted contexts of non-English, non- Latin borrowings in my findings are in fact limited to a particular context; i.e. communism. Anglicisms show no such contextual restrictions." (Chesley, 2010 : 244).

II.2.2. Présence d'anglicismes polysémiques dans Au Fait 2009

Les anglicismes utilisés dans *Au Fait 2009* voient parfois certaines de leurs acceptions d'origine disparaître au profit d'un sémantisme unique. Nous avons illustré ce phénomène par le biais des exemples de *dealer* et de *buzz*, notamment. Ceci dit, la restriction sémantique n'est pas un sort réservé à tous les mots d'emprunt anglais. Dans bien des cas, la polysémie dont est chargée la lexie d'origine est, elle aussi, transférée vers la langue emprunteuse. Ainsi, certains mots d'emprunt anglais se fondent dans la masse de signes français polysémiques du corpus *Au Fait 2009*. Parmi ceux-ci, le mot *blues* en est un exemple. Cet emprunt relativement ancien[98] présente 43 occurrences dans notre corpus d'étude. Observons les trois acceptions du mot *blues* données par l'OD :

> **blues** NOUN
>
> **1** (**often the blues**) [uncountable] a type of slow sad music with strong rhythms, developed by African American musicians in the southern US
>
> ***a* blues band/singer**
>
> **2** [countable] plural **blues**
>
> a blues song
>
> **3 the blues** [plural] (informal)

[98] D'après le TLF :« Attesté dans *Lar. 20e, Lar. Lang. fr.*, ROB. et QUILLET 1965.», Version informatisée du TLF : http://atilf.atilf.fr/ consultée le 10/01/2012

feelings of sadness

the Monday morning blues

Les trois énoncés qui suivent, extraits du corpus *Au Fait 2009,* contiennent le mot *blues*, répondant à deux des trois acceptions du mot en langue source :

(75) D'ailleurs, J.J Milteau parle de son harmonica comme d'une clé, celle qui ouvre la porte à l'ex-gamin de la zone qu'il est, et qui lui aurait donné un amour précoce pour le ***blues*** *et les musiques noires.*

(76) C'est est la saison où les petits ***tracas*** *sont exacerbés par le froid. Cette période peut influencer le rendement de la personne et même la mener un* ***état de dépression****. On parle souvent du fameux* ***blues*** *hivernal. Conseils pratiques pour retrouver sa* ***gaieté****.*

En (75), l'anglicisme *blues* désigne le genre musical d'origine noire américaine. Cette abréviation de « blues devil » désignait d'abord un sentiment de tristesse avant de désigner le style musical. Le rythme lent ainsi que les paroles, traduisant l'état d'âme mélancolique du chanteur, sont à l'origine de l'appellation même de *blues*. Employé en (76), *blues* désigne un sentiment. Il démontre une préférence sémantique dans cet énoncé; ses collocats appartiennent au même champ sémantique, celui du sentiment de tristesse ou de «cafard»[99]. L'antonyme « gaieté » présent dans le même énoncé désigne un sentiment antagoniste.

(77) *Le public de la ville d'Agadir sera ainsi convié, le 4 septembre prochain, avec le guitariste français Thibault Cauvin et le luthiste marocain Jamal Chafai pour un métissage entre jazz, musiques orientales et* ***blues****.*

En (77), *blues* est un nom à valeur adjectivale qualifiant le substantif « musiques », noyau du syntagme « musiques orientales et blues ». Dans l'énoncé suivant, le journaliste se sert de la polysémie du nom blues à des fins expressives :

(78) *Et Drogba a donné le "****blues****" à la Juve en fin de fin de match. Guus Hiddink, qui a relancé l'Ivoirien, peut savourer.*

Orthographié avec une majuscule, *Blues* désigne les membres de l'équipe anglaise de football de Chelsea, surnom donné en raison de la couleur de leur logo et des maillots portés par les joueurs. L'énoncé (78) est tiré d'un article de la rubrique « Sport » faisant le récit du match entre Chelsea et la Juventus de Turin à l'occasion des quarts de final de la prestigieuse Ligue des Champions. Le score nul de cette rencontre, grâce à un but de Drogba, donne finalement

[99] L'Oxford English Dictionary attribue l'étiquette 'informal' pour le mot 'blues' lorsqu'il désigne l'état d'âme. De même, le Larousse donne l'indication *Fam.* (pour « familier ») aux entrées « blues » et « cafard ».

l'avantage au Club anglais dans cette compétition, d'où le clin d'œil du journaliste. L'expression « donner le blues » permet à l'énonciateur d'introduire l'anglicisme et de jouer sur sa polysémie. L'anglicisme *blues* constitue un emprunt ancien, tout comme de nombreux autres anglicismes nominaux présents dans le corpus : par exemple, z*oom* (1934), *gadget* (1886), *boycott* (1880) et d'autres encore sont utilisés sans qu'aucun élément typographique n'indique qu'il s'agisse de formes étrangères.

Le procédé stylistique utilisé en (78) se répète à d'autres occasions, comme lors de l'emploi de l'anglicisme adjectival *jazzy* :

> *(79) 14ème édition du Festival Jazz au Chellah. Un pont* ***jazzy*** *entre l'Europe et le Maroc. Comme chaque année à la même époque, le magnifique site historique du Chellah à Rabat va accueillir les amoureux du* ***jazz*** *et des rencontres musicales. Construit autour de dix groupes européens et cinq groupes marocains, l'évènement rassemblera une quarantaine d'artistes originaires de 14 pays d'Europe venus à la rencontre de musiciens marocains de tous bords.*

L'énoncé cité ci-dessus se compose d'un titre suivi de la première phrase de l'article. L'anglicisme adjectival *jazzy* apparaît dans le titre tandis que le substantif dont il est dérivé, le nom *jazz*, est utilisé dans le corps de l'article. L'adjectif *jazzy* possède deux acceptions en langue source, celles-ci sont données par l'OED :

> **jazzy** ADJECTIVE
>
> 1 in the style of jazz **a jazzy melody/tune**
>
> 2 (sometimes disapproving) brightly coloured and likely to attract attention

Le thème de l'article dont est tiré l'énoncé (79) s'inscrit dans le domaine culturel, plus précisément celui de la musique. Cela permet d'emblée d'opter pour le signifiant 1. de l'adjectif anglais *jazzy* dans l'énoncé (79). Néanmoins, nous observons que l'énonciateur introduit cet anglicisme en jouant sur sa polysémie. Cet emploi original rend le titre de l'article attractif; il permet de créer un lien avec « l'ambiance » de l'événement dont l'article fait l'annonce. L'adjectif *jazzy* est, en fait, polysémique en discours puisqu'il possède un double référent. La thématique de la musique est présente, de même que celle du brassage culturel.

Un autre procédé consiste à utiliser un anglicisme en l'inscrivant dans un champ lexical auquel il n'appartient pas habituellement. Pour être plus claire, nous prenons l'exemple de l'anglicisme nominal *fair play* apparaissant dans le contexte qui suit :

*(80) Le comité exécutif de l'UEFA, organe décisionnaire, a adopté à l'unanimité mardi le principe du "**fair play** financier", soit un contrôle de gestion réservant à l'avenir l'accès des compétitions européennes aux clubs avec des budgets équilibrés, écartant les clubs endettés.*

En (80), la notion de *fair play* est spécifiée par l'épithète « financier ». L'énonciateur introduit cette expression, dont le noyau central est un anglicisme, en annonçant qu'il s'agit d'un principe. En anglais, ce mot est défini comme suit :

> **fair play**, NOUN
> [UNCOUNTABLE]
> the fact of playing a game or acting honestly, fairly and according to the rules
> *a player admired for his **sense of fair play***
> *The task of the organization is to **ensure fair play** when food is distributed to the refugees.*

Cette définition montre que l'usage de ce mot ne se limite pas au domaine des jeux en anglais. Les occurrences de *fair play* comme mot d'emprunt dans le corpus *Au Fait 2009* paraissent tout à fait vérifier cette caractéristique. La thématique des jeux et des sports est, certes, dominante pour ce qui concerne les emplois de cet emprunt dans notre corpus. Toutefois, nous relevons des occurrences pour lesquelles les circonstances sont différentes. En effet, l'emploi de *fair play* en (80) montre que cet anglicisme n'est pas restreint à un usage exclusif du domaine des jeux. Dans l'expression « fair play financier », l'énonciateur n'attribue donc pas à l'anglicisme « fair play » un sémantisme nouveau, puisqu'en langue d'origine, l'application de ce principe est vaste également, comme le montre la définition fournie par l'OED. En cela, « fair play » constitue bien un cas d'emprunt intégral avec conservation de la polysémie. Toutefois, le recours aux guillemets ainsi que l'apposition explicative dans l'énoncé (80) indiquent que l'expression est susceptible de ne pas être entendue. L'exemple de « fair play financier » illustre la propension à recourir à un anglicisme tout à fait répandu mais dont l'usage habituel l'enferme dans un sémantisme unique. En effet, sur les 18 occurrences de cet emprunt, nous en recensons 15 qui apparaissent dans des articles de la rubrique des sports, plus précisément ces 15 contextes renvoient à des situations extralinguistiques comparables : plusieurs contreparties s'affrontent sportivement, la notion de « fair play » est évoquée pour décrire le comportement à adopter en cas de défaite. La définition de cet anglicisme dans le dictionnaire *Larousse* souligne cette prépondérance du champ sémantique du sport :

> **fair-play** [fɛʀplɛ] n.m. inv. (mot angl.) **1.** Pratique du sport dans le respect des règles, de l'esprit du jeu et de l'adversaire : Cette équipe a perdu avec beaucoup de fair-play

(**syn**. Élégance, honneur) **2.** Comportement loyal et élégant et élégant dans une lutte, une compétition quelconque.

L'article de *fair-play* dans *Larousse* réserve une acception à l'application de cette notion dans le domaine du sport. La seconde acception s'applique à divers domaines. Dans le corpus *Au Fait 2009*, nous relevons une occurrence de *fair play* qui relève de la seconde acception, tout comme dans l'expression « fair play financier » :

> *(81) On aura beau évoquer d'innombrables raisons, particulièrement les changements importants survenus ces dix dernières années, avec des tensions énormes sur l'encadrement, la course au prestige doit rester* ***fair play****. Créer des cases ex-nihilo pour contenter tout le monde ne fera qu'accentuer le mal de l'entreprise.*

L'anglicisme *fair play*, qui est un emprunt ancien puisque le TLFi date son premier emploi à l'année 1856, illustre les cas pour lesquels la polysémie d'origine est conservée tout en subissant une légère préférence d'usage. Onysko remarque également cette particularité de l'emprunt et l'explique par le fait que l'emprunt vient généralement répondre à un besoin communicatif :

> "In general, semantic specification is a common side effect of borrowing since an item is initially borrowed to fill a specific communicative (expressive) need." (Onysko, 2007 : 233)

Cette citation nous sert, dans le même temps, de transition avec un point qu'il est important d'aborder lorsqu'on traite des aspects sémantiques des emprunts intégraux à l'anglais. Il s'agit du cas des anglicismes spécialisés.

- *Les anglicismes intégraux spécialisés : comportements polysémiques relevés dans Au Fait 2009*

Nous utilisons l'appellation « anglicismes spécialisés » pour référer aux désignations utilisées dans les domaines techniques. Nous aborderons plus en détails le thème des anglicismes spécialisés dans le chapitre consacré aux fonctions des emprunts, car les terminologies françaises puisant abondamment dans les ressources anglaises, les anglicismes spécialisés ont une haute fonction pragmatique. Ce qui intéresse notre propos ici concerne le contenu sémantique de l'emprunt par comparaison avec celui de son modèle en langue anglaise.

Le corpus *Au Fait 2009* contient de nombreux termes de spécialité empruntés à l'anglais. Nous avons constaté que, parmi eux, certains se voient appartenir à la fois à la langue générale et à une langue spécialisée, c'est-à-dire à un sous-système linguistique qui utilise un

vocabulaire associé à un domaine particulier. Pierre Lerat (1995) reconnaît la spécificité du discours spécialisé tout en soulignant qu'il est hautement lié au vocabulaire de la langue usuelle, dans lequel il puise :

> "Une langue spécialisée ne se réduit pas à une terminologie : elle utilise des dénominations spécialisées (les termes), y compris des symboles non linguistiques, dans des énoncés mobilisant les ressources ordinaires d'une langue donnée. **On peut donc la définir comme l'usage d'une langue naturelle pour rendre compte techniquement de connaissances spécialisées**" (1995 : 21).

La distinction traditionnelle refusait de considérer le continuum entre les deux niveaux. Mais concrètement des « migrations terminologiques » ont lieu (Durieux, 1997 : 91). Les mots servant à véhiculer les connaissances proviennent le plus souvent de la langue usuelle mais ils peuvent acquérir des valeurs sémantiques nouvelles pour pouvoir intégrer le vocabulaire spécialisé. Ce processus peut s'opérer dans le sens inverse, comme l'explique Durieux :

> « […] les migrations terminologiques se font en continu, passant de la langue usuelle à la langue spécialisée et inversement par une zone mixte où des unités de la langue usuelle se chargent de valeurs spécialisées et où des unités d'une langue spécialisée, étant devenues tellement banalisées, sont prêtes à s'intégrer à la langue courante. » (Durieux, 1997 : 91-92)

Cette théorie, à laquelle nous adhérons, permet de concevoir que les emprunts spécialisés peuvent être utilisés en français avec une acception purement générale, en plus de leur acception spécialisée.

Le nom *sparring partner* figure parmi les anglicismes possédant un équivalent officiel, dans la base de données terminologique France Terme. Celle-ci, disponible en ligne[100], répertorie les emprunts à l'anglais utilisés dans les domaines spécialisés et affiche leurs substituts officiels recommandés au *Journal Officiel* par les commissions spécialisées. Le terme *sparring partner* fait figurer deux entrées, pour deux domaines distincts et, de ce fait, deux substituts différents lui sont attribués :

> **conseil-partenaire**, n.m. **Journal officiel du 26/03/2004**
> *Domaine :* ECONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE
>
> **partenaire d'entraînement ou partenaire**, n. **Journal officiel du 22/09/2000**
> *Domaine :* SPORTS

[100]http://www.culture.fr/franceterme

Dans le corpus *Au Fait 2009*, cet anglicisme n'apparaît que deux fois seulement. Cette faible représentativité numérique est ajoutée au fait que cet emprunt est exclusivement employé dans un sens métaphorique dans le corpus. Les deux énoncés suivants font figurer les emplois métaphoriques de *sparring partner*[101] :

> *(81) Nicolas Sarkozy lui, appréciera, habitué qu'il est lui aussi à balancer des propos malheureux (cf.discours de Dakar et propos mettant en doute l'intelligence de Zapatero), car en Berlusconi (Bush, l'autre champion des bourdes n'étant plus sous les feux de la rampe), il trouvera un vrai* ***sparring partner*** *avec qui rivaliser... de bêtises!*
>
> *(82) Honte à nous qui vivons dans un pays dans la capitale économique duquel la moitié des employées de maison a moins de 15 ans. Honte à nous qui vivons dans un pays où des adultes prennent des enfants pour des* ***sparing partner****. Honte à nous qui vivons dans un pays où l'école est interdite à des enfants.*

Aucun de ces énoncés ne s'inscrit dans les thématiques « habituelles » du terme *sparring partner*. Dans l'énoncé (81), les points de suspension ainsi que le syntagme prépositionnel « de bêtise » mettent en évidence le sarcasme dont fait preuve le scripteur à l'égard des personnalités politiques évoquées. Dans le contexte (82), le ton est bien plus sérieux, à l'image du thème évoqué : le travail des enfants. Dans ce contexte, l'énonciateur a recours à des procédés stylistiques lui permettant de mettre en exergue la gravité de ce phénomène. L'emploi de l'anglicisme *sparring partner* en fait partie ; la lexie constitue un mot-choc, en rupture totale avec le champ lexical dominant dans l'article, d'autant plus qu'elle intervient en fin de phrase. Ce qui caractérise cet énoncé c'est clairement la véhémence du ton adopté par le journaliste, par le biais de la répétition de « honte à nous », telle une apostrophe par laquelle l'énonciateur met l'accent sur l'aspect dénonciateur de son article.

Un phénomène largement observé parmi les anglicismes spécialisés relevés dans le corpus *Au Fait 2009* est celui de la double « identité sémantique » : l'emprunt est présent la fois sous son acception spécialisée et son acception générale. Par exemple, l'anglicisme *pack* affiche 24 occurrences, parmi lesquelles l'acception n'est pas systématiquement spécialisée. Sur les 24 occurrences, nous en constatons exactement 8 qui relèvent de la langue générale, les occurrences restantes interviennent dans des articles s'inscrivant dans le domaine de l'automobile.

Pack fait partie de la liste de termes répertoriés dans la base de données France Terme :

[101] Dans l'énoncé (82), sparring partner est orthographié « sparing partner », sans le double –*r*. Nous considérons cette graphie comme une erreur de la part du scripteur. L'hypothèse d'un changement graphique dû à une adaptation à la langue emprunteuse est exclue ici.

groupe d'options Journal officiel du 23/12/2007

Domaine: AUTOMOBILE

Définition : Ensemble d'équipements proposés en option par le constructeur à l'acheteur d'un véhicule, et dont la composition ne peut être modifiée.

Équivalent étranger : pack (en)

Les contextes d'emplois de l'anglicisme *pack* dans le corpus *Au Fait 2009* contiennent, dans la majorité des cas, des termes spécialisés du domaine de l'automobile, comme dans les trois énoncés suivants :

*(83) Mazda E-MOTION fête les femmes qui savent ce qu'elles veulent avec une offre Mazda 2, équipée d'un généreux **pack** incluant des jantes aluminium, un kit Bluetooth et un radar de recul pour les stationnements difficiles.*

*(84) Pour les adeptes du **pack** toutes options, il peut comprendre climatisation manuelle, vitres électriques avant et arrière, autoradio cd frontal, ordinateur de bord, équipements de sécurité, double airbag, abs avec répartiteur électronique (EBD) et amplificateur de freinage (BA).*

*(85) Dotée de série du **pack** sport M, la petite décapotable allemande embarque un 6 cylindres biturbo de 340 chevaux pouvant passer de 0 à 100 km/h en 4,8 secondes.*

Dans les contextes (83) et (84), on remarque que le terme *pack* est suivi d'une énumération introduite par la forme verbale « incluant » ainsi que de l'infinitif « comprendre ». Les occurrences de ce même anglicisme dans son acception générale sont parfois intégrées à des structures syntaxiques comparables. Tel est le cas de l'énoncé (86) :

*(86) **Composé** de produits et services bancaires, d'un catalogue et d'une carte personnalisée Privilèges Bila Houdoud, remise à tous les titulaires d'un **pack** Bila Houdoud, ce programme a permis à des dizaines de milliers de Résidant Marocains à l'Etranger de bénéficier de remises et d'un accueil privilégié auprès de plus de 100 commerçants répartis à travers le Royaume.*

*(87) Dès cet été, ce sont plus de 250 établissements qui ont préparé un accueil privilégié aux titulaires du **pack** et **couvrent** de nombreux secteurs d'activité : hôtellerie, immobilier, restauration, transport, équipement, loisirs… au cœur des centres d'intérêt des Marocains résidant à l'étranger.*

*(88) En une demi-heure chrono, trois, quatre, puis cinq acheteurs sont déjà repartis avec chacun un lot de CD sous le bras, des **packs** de 6 DVDs. Ce sont bien sûr des séries, américaines pour la plupart.*

(89) C'est le même bouquet effectivement, mais il est reçu par deux moyens différents, l'ADSL chez Maroc Telecom, et il faut que les téléspectateurs acceptent de prendre des lignes ADSL, le télévision par ADSL..Bref, c'est tout un ***pack****.*

Mis à part (88), les contextes d'emploi de *pack* font tous intervenir une énumération. Nous retrouvons le sème [groupe] présent dans le terme spécialisé *pack*. Ainsi, cet anglicisme se caractérise par une polysémie qui est la conséquence de sa double appartenance aux langues générale et spécialisée.

Un autre cas de figure est celui des termes multi-domaines. L'exemple de *package* est significatif. Son entrée dans *France Terme* montrent qu'il relève de deux domaines distincts : celui de l'audiovisuel et celui de l'électronique. Dans le corpus *Au Fait 2009*, les deux sémantismes sont représentés, auxquels vient s'ajouter une troisième acception, reliée au domaine du tourisme (contexte 92 et 93).

(90) A l'intérieur, la console centrale avancée fait forte impression, tandis qu'un nouveau ***package*** *multimédia fait son apparition, incluant la téléphonie Bluetooth, la radio satellite, la reconnaissance vocale et une connexion iPod.*

(91) Un ***package*** *de quelques 25 chaînes qui devrait ravir les amateurs de cinéma, de reportages et d'émissions en tout genre.*

(92) Les sports d'hiver ne sont pas en reste. Il est également question de promouvoir des sports de glisse. D'ailleurs, plusieurs tour-opérateurs ont choisi de programmer Dakhla dans leur ***package****.*

(93) Des programmes Kounouz Biladi ont été lancés – destinés aux nationaux et aux résidents étrangers au Maroc - à plusieurs reprises pour promouvoir certaines destinations à des prix abordables. Des hôtels allant parfois jusqu'à 50% moins chères sur des ***packages*** *comprenant hébergement et transport, ou hébergement seulement.*

Notons que les 21 occurrences de *package* dans le corpus ne se limitent pas à ces trois domaines bien qu'ils soient de loin les plus représentés numériquement. L'anglicisme est également utilisé comme synonyme de *pack*, comme dans l'énoncé suivant :

(94) La boîte est la bien connue SMG à 7 rapports, reprise des berlines survoltées de Munich. 324 km/h et 4,3 secondes pour le 0 à 100 km/h, ce sont des valeurs de très hautes sportives ! Mais vues depuis un break familial… Freinage colossal et suspension Bilstein réglable font partie du ***package****. Probablement pas la voiture la plus adaptée au marché actuel…*

Par ailleurs, il arrive que l'anglicisme soit un terme de spécialité qui a été transféré vers la langue générale. Le cas de *flash back* illustre bien la « perméabilité » des frontières entre les langues spécialisées et la langue commune (Rondeau, 1991 : 43).

(95) Connaissez-vous Séraphine? Certains ont peut-être eu la chance de croiser ses œuvres dans les musées français de Paris, Nice ou Lille et de se familiariser avec son histoire tellement attachante et atypique. ***Flash back.***

(96) Le 26 septembre prochain, l'Association compte également organiser un grand rassemblement à Oujda, ville natale de la défunte. ***Flash back***

(97) En somme, une présentation éclectique offrant de la musique pour tous car, il faut le noter, Casa Music fait partie de ces rares festivals où la gratuité est de rigueur. ***Flash-back*** *sur les précédentes éditions*

(98) S'il vous est arrivé un jour d'accompagner au beau milieu de la nuit un malade aux urgences, vous avez certainement vécu le même genre de scène que moi. ***Flash-back****.*

Employée dans la langue générale, l'unité terminologique *flash back* du domaine de l'audiovisuel et du cinéma, abandonne sa fonction spécifique pour pouvoir être employée dans de multiples circonstances. Les énoncés (95), (96), (97) et (98) illustrent cette aptitude, conséquence de la perte de spécificité sémantique de la lexie. Ces contextes sont variés mais présentent chacun la configuration suivante :

1. introduction à la thématique ;
2. emploi de l'anglicisme *flash back*
3. exposé des informations/faits (corps de l'article)

Pour les énoncés (95) et (96), l'anglicisme *flash back* annonce l'intention de l'énonciateur d'exposer les grandes lignes de la vie d'une personnalité. L'énoncé (98) est un extrait d'un billet d'humeur dans lequel le journaliste se plaint de l'indifférence de l'équipe d'urgentistes de garde à l'égard des patients dans les hôpitaux marocains. Utiliser cet anglicisme permet à l'énonciateur d'établir une transition entre sa phrase introductive, dans laquelle il prévient le destinataire du message que l'anecdote qu'il s'apprête à raconter lui est très probablement familière, et les faits. En outre, alors que *flash back* utilisé dans les énoncés (95) et (96) annonce la présence d'éléments biographiques, donc descriptifs, son emploi dans le contexte (98) introduit des éléments de type narratifs. Ce schéma est plus proche du contexte d'emploi « originel » de *flash back*, autrement dit, on retrouve davantage de points communs entre le contexte (98) et le contexte du cinéma, des films.

Le sort de l'emprunt *fair-play*, étudié plus haut, est comparable à celui de *flash back* puisque la lexie est historiquement rattachée à un domaine spécifique puis s'est vue être employée dans des circonstances diverses[102].

De multiples autres anglicismes intégraux présents dans notre corpus d'étude affichent des comportements sémantiques similaires à ceux que nous avons présentés dans cette section. Nous avons souhaité montrer quelques instances significatives afin d'analyser les aspects sémantiques des mots d'emprunt anglais lorsqu'ils sont en usage dans la presse francophone marocaine.

Le contenu sémantique constitue le point le plus pertinent à étudier lorsque l'on traite des emprunts intégraux c'est pourquoi nous avons axé notre analyse de cette façon. En revanche, dans le cas des emprunts intégraux adaptés, c'est davantage le *signifiant* qui requiert une attention particulière. Cette seconde catégorie d'emprunt sera l'objet de la section suivante.

III. LES ANGLICISMES INTEGRAUX ADAPTES

Avant de procéder à l'analyse des emprunts intégraux adaptés relevés dans *Au Fait 2009*, il convient de revenir sur la notion « d'adaptation » en matière d'emprunt lexical. La classification d'Haugen (1950) proposait un schéma fondé sur l'opposition entre *importation* et *substitution*. S'appuyant sur ce cadre théorique, Humbley et Bidermann-Pasques (1995) ont distingué les différentes formes d'assimilation graphique des emprunts à l'anglais dans la presse française, ceci dans le but de proposer un « modèle » d'harmonisation lors de leur réception. À partir des mots d'emprunt anglais tirés du journal *Libération*, ils identifient trois niveaux sur lesquels il y a couramment de la variation et axent donc l'harmonisation sur trois points :

- la francisation aux niveaux graphémique et morphologique ;

- les adjectifs qualificatifs dits invariables ;

[102]Dans le TLFi, « **Étymol. et Hist.** 1856 (MONTALEMBERT, *De l'Avenir politique de l'Angleterre* ds MACK., t. 1, p. 224); 1895 (*Vie parisienne*, p. 499, *ibid.*, p. 250). Expr. angl. composée de *fair* « clair, franc, honnête, sans tricherie » et de *play* « jeu », désignant une conduite honnête dans un jeu, puis dans toutes circonstances. », page consultée le 16/09/2012.

- les mots composés.

Bien avant eux, Nina Catach avait établi la distinction entre les deux modèles d'emprunts du schéma proposé par Einar Haugen, mais sa terminologie était différente. Selon Catach, l'emprunt peut subir simplement une « transcription littérale » ou bien avoir une « graphie usuelle ». La première option correspond à une graphie adaptée à celle du français tandis que la seconde correspond à une graphie qui prend en compte la langue d'origine de l'emprunt davantage que celle de la langue emprunteuse. Comme l'écrit Catach, cette graphie est celle qui serait « destinée aux échanges courants de la langue nationale » (1971 : 52). Nous mettons en évidence ces deux options dans notre typologie des anglicismes par le biais de la distinction entre « emprunt intégral » et « emprunt intégral adapté ».

Dans la présente section, il conviendra de présenter les formes d'assimilation subies par les emprunts à l'anglais lors de leur emploi dans le français du quotidien *Au Fait* sur lequel nous appuyons notre étude. Les points abordés par Humbley et Bidermann-Pasques sont également au cœur de notre recherche concernant les anglicismes et leur immersion dans le système linguistique du français. Par ailleurs, nous nous fonderons sur les graphies officielles des anglicismes figurant en entrée dans le dictionnaire *Larousse* ou sur la liste des anglicismes à éviter du *Journal Officiel* (la base de données France Terme) en guise de comparants aux graphies des emprunts à l'anglais relevés dans le corpus *Au Fait 2009*.

Nous organisons notre analyse en fonction des degrés d'assimilation des anglicismes au système graphique du français. Nous distinguons trois niveaux. La différence entre les niveaux repose sur les modifications subies par le modèle anglais. Nous présentons les différents degrés d'adaptation en suivant un mouvement ascendant.

Les 113 anglicismes intégraux adaptés sont inégalement répartis entre les trois niveaux d'assimilation que nous avons établis. Dans le tableau ci-dessous, nous donnons la répartition de ces anglicismes :

Tableau 19 Distribution des anglicismes intégraux adaptés selon le niveau d'adaptation

Degré d'adaptation	Nombre d'anglicismes
Degré faible	55
Degré moyen	27
Degré élevé	31

III.1. Le degré d'adaptation faible

Les cas d'adaptation à faible degré sont les plus courants, avec **55** items sur les 113 anglicismes intégraux adaptés au total. Nous considérons l'adaptation comme « faible » lorsque l'emprunt résulte d'une altération du modèle anglais au niveau graphique. Nous relevons trois types de changements graphiques révélateurs de l'assimilation à la langue française :

- la modification sur les mots composés ;
- l'adaptation graphémique ;
- l'ajout de signes diacritiques.

III.1.1. Modification sur les mots composés

Les mots composés sont au nombre de 50 sur les 55 emprunts intégraux adaptés à faible degré d'adaptation. Nous avons constaté qu'alors que les modèles sont, pour la très grande majorité, des formes soudées, les emprunts, eux, subissent un détachement de leurs composants. Ainsi, les mots anglais *storyboard* ou *songwriting* sont des mots composés dont les formants sont soudés. Les occurrences des emprunts formés sur ces deux modèles sont respectivement *story board* et *song writing*. Les lexies d'origine ont été scindées pour former des mots composés aux formants séparés. Une autre tendance, certainement plus fréquente, est celle d'ajouter un trait d'union entre les composants, comme dans *micro-blog*, *book-crossing* ou pour l'adjectif *out-door*, tous originellement mots composés aux formants soudés. Humbley et Bidermann-Pasques expriment l'hypothèse suivante :

> « On peut penser que la graphie scindée aide le francophone ayant des notions d'anglais à reconnaître les formes de base, et donc à s'approprier ainsi ces mots étrangers. » (Humbley et Biderman-Pasques 1995 : 59)

La tendance à scinder les formants de mots composés auraient pour fonction de faciliter la compréhension de l'emprunt par le destinataire. Le trait d'union constitue le moyen idéal pour scinder les mots composés tout en conservant l'unité lexicale de base. Mathieu-Colas (1995) rappelle que l'un des emplois du trait d'union en français consiste à créer des composés figés ou occasionnels. La tendance à scinder des mots anglais et d'employer le trait d'union peut être une façon d'identifier les formants et de mettre en exergue leur relation.

L'ajout du trait d'union ne concerne pas seulement les cas pour lesquels les formants des mots composés sont scindés. Certains anglicismes de notre corpus ont acquis un trait d'union alors que leur modèle anglais source est un mot composé aux formants détachés. *Live-betting* (*live betting*), *smart-power* (*smart power*), *stock-option* (*stock option*), *yellow-cab* (*yellow cab*), *food-court* (*food court*) sont autant d'exemples qui illustrent ce phénomène. Il est généralement admis que le français affiche une nette tendance à ajouter des traits d'union là où l'anglais n'en a guère besoin (Humbley, 2000 : 97). Il reste que, en matière d'emprunts, l'orthographe n'est pas choisie de façon aléatoire. Nous avons déjà fait mention de l'hypothèse concernant la clarté et la facilité de l'accès au sens induites par la graphie scindée des mots composés d'origine anglaise. Une autre explication à cette tendance serait la volonté d'indiquer que la lexie est composée. Pour le destinataire, la marque écrite est un moyen de comprendre que les deux léxèmes forment une et une seule unité lexicale et sémantique : le trait d'union, parmi ses diverses fonctions lexicales et grammaticales (Mathieu-Colas, 1995) a, dans cette perspective, le rôle de réunir des formants et de délimiter une unité lexicale.

Ces hypothèses formulées, il est étonnant de voir que le processus totalement inverse se produit parfois : on trouve les emprunts *antistar* (modèle : *anti-star*), *couchsurfing* (*couch surfing*), *dancefloor* (*dance floor*), *downtempo* (*down-tempo*), *webdesign* (*web design*), *webmarkter* (*webmarketer*). Cette liste présente les emprunts à l'anglais dont la graphie a été légèrement altérée lors du processus d'emprunt, une altération consistant en une soudure des formants de ces lexies composées. Nous avons cherché à comprendre pourquoi les anglicismes sus-cités n'ont pas conservé leur formation d'origine. En fait, ceux-ci sont peu employés dans notre corpus d'étude. Nous sommes consciente du fait qu'un faible nombre d'occurrences ne peut constituer la preuve d'une faible circulation dans la langue française. Néanmoins, le recours au corpus de référence du français de l'Université de Leipzig ainsi qu'au dictionnaire *Larousse* peut être un moyen de vérification. Les informations concernant la circulation et l'attestation de ces anglicismes sont fournies dans le tableau suivant :

Tableau 20 Circulation de quelques anglicismes en français

ANGLICISMES	OCCURRENCES DANS *AU FAIT 2009*	OCCURRENCES DANS CORPUS FR	PRESENCE DANS LAROUSSE
antistar	1	12	Non
couchsurfing	11	14	Non
dancefloor	7	134	Non
downtempo	1	34	Non
webdesign	2	44	Non
webmarketer	1	3	Non

Mis à part *dancefloor*, ces emprunts ont un faible nombre d'occurrence dans notre corpus de référence du français. De plus, aucun d'entre eux ne figure en entrée dans le dictionnaire *Larousse*. Dans *Au Fait 2009*, *couchsurfing* est présent 11 fois mais ces onze occurrences sont regroupées dans le même article. De plus, cet emprunt ne présente aucune variante graphique. Pour *dancefloor*, la situation est différente : on le trouve écrit *dance floor* et *dance-floor* également, avec des occurrences respectives de 4 et de 1. Les scripteurs montrent néanmoins une préférence pour *dancefloor*, avec 7 occurrences au total dans le corpus *Au Fait 2009*. Excepté pour le cas de *dancefloor*, il semble que le phénomène de soudure des formants de lexies composées soit engendré par une moindre circulation de l'emprunt dans la langue source, voire une méconnaissance d'un concept nouveau.

> **(99)** *Avez-vous entendu parler du* ***couchsurfing*** *? Ce n'est pas, bien que son nom pourrait induire en erreur, un nouveau sport de glisse mais plutôt un système d'hébergement novateur proposé depuis janvier 2004. Et pourtant, le service – proposé en ligne -demeure encore méconnu. Découverte.*

Cet énoncé est un extrait des premières lignes du seul article contenant des occurrences de l'anglicisme *couchsurfing*. Le journaliste a pour objectif de présenter le concept, en donnant, entre autres, l'origine de son invention. Le nombre d'occurrences dans le corpus français de référence est de 14 ce qui montre que le concept n'est pas encore tout à fait répandu.

L'instabilité de la graphie des mots composés, brièvement illustrée par l'exemple de *dancefloor*, est fortement représentée toutefois. Il est courant que l'emprunt présente diverses graphies dans le corpus. La double graphie est le cas le plus probable. Dans le cas des mots composés, il n'est pas rare que les scripteurs hésitent entre la graphie avec les formants

séparés (par ou sans un trait d'union) et celle avec les formants soudés. Deux combinaisons sont possibles :

- variation entre la graphie d'origine et la graphie modifiée (1)
- variation entre deux variantes graphiques dont aucune ne correspond à celle d'origine (2)

Le tableau suivant illustre ces deux types de variation[103] :

Tableau 21 La variation graphique des anglicismes intégraux adaptés composés dans *Au Fait 2009*

1	2
cow-boy/cowboy*, business classe/business class*, dancefloor/dance floor*, fair-play/fair play*, flash-back/flashback*, night-club/night club*, out-door/outdoor*, star-system/star system*, week-end/weekend*	basket-ball/basket, black-out/black out, come-back/come back, rallye-raid/rally raid, stand by/stand-by, strip-tease/strip tease

Ce qui intéresse notre propos ici c'est l'instabilité du choix d'adaptation des mots composés empruntés à l'anglais. Les cas de figure sont très variés, même si certaines tendances se dégagent. Dans la colonne 2, par exemple, on voit qu'il y a variation entre *black-out* et *black out* dans *Au Fait 2009*, alors que le modèle anglais est *blackout*. L'hétérogénéité reste grande en ce qui concerne la réception graphique des mots composés anglais par le français.

III.1.2. L'adaptation graphémique

Les modifications apportées pour franciser les mots importés de l'anglais peuvent également être effectuées au niveau graphémique. Compte tenu de la légère différence induite entre le mot d'emprunt et le modèle anglais, nous classons ce type d'adaptation comme appartenant à ceux de faible degré.

Plusieurs anglicismes du corpus *Au Fait 2009* montrent une adaptation graphémique. Elle consiste en une substitution d'une lettre par une autre. Par exemple, dans l'emprunt *customisation*, le graphème *–z* présent dans la lexie anglaise *customization* s'est vu remplacé par le graphème *–s*.

[103]Les mots suivis d'un astérisque correspondent aux modèles anglais, figurant dans l'Oxford English Dictionary en ligne.

L'adaptation des graphèmes contenus dans les mots anglais compte parmi les éléments d'harmonisation proposés par Humbley et Bidermann-Pasques (1995 : 60) car elle participe à l' « alignement de ces formes sur le système graphique et linguistique du français », « facilite[nt] l'intégration et constituent une des sources de la créativité lexicale » (*idem* : 64).
Nous observons que les emprunts *land-artiste* et *business classe*, originellement *land-artist* et *business class*, ont subi un procédé parfaitement similaire : celui de l'ajout d'un graphème, un *–e* muet final. Dans les deux cas, les mots auxquels ce graphème a été ajouté deviennent des lexies françaises déjà préexistantes : *artiste* et *classe*. Il s'agit donc d'une francisation à proprement dit.

Pour que l'emprunt ait le meilleur aspect « francisé » possible, il peut arriver qu'on lui supprime un graphème. C'est le cas de *sheriff*, devenu *shérif* en français. Le doublement de la lettre *–f* est courant en anglais et en français, mais il est absent en position finale du mot dans l'orthographe française. La francisation graphémique opérée sur *shériff* traduit la volonté d'atténuer le caractère étranger du mot, bien trop flagrant.

Un autre procédé consiste à faire correspondre la chaîne phonétique à la chaîne graphique. Masson a également soulevé ce point :

> « Théoriquement, on pourrait donc s'attendre à ce que le passage à une réalisation française donnée soit régulièrement rendu par un même procédé graphique en français. C'est effectivement le cas du [u/u :] de différentes langues noté ou en français comme dans gandoura, koubba, moucharabieh, maboul pour l'arabe, knout, koulak, pour le russe, kibboutz, kippour, pour l'hébreu. » (1995 : 68)

Pour la transcription du son [u], la graphie *–ou* est privilégiée. Dans notre corpus, le mot *chat* se retrouve orthographié *tchat* pour une seule occurrence. L'adjonction du graphème *t* traduit la volonté de faire correspondre la prononciation /tʃæt/ et la graphie. Ce type d'adaptation est certainement très courante pour l'adaptation des mots d'origine étrangère (Masson, 1995), néanmoins, il ne concerne que très peu d'anglicismes relevés dans le corpus *Au Fait 2009*, et ils n'entrent pas tous dans la catégorie d'emprunts que nous analysons présentement.
En outre, un autre moyen permettant d'harmoniser la prononciation et l'écriture consiste à ajouter des accents.

III.1.3. <u>L'ajout de signes diacritiques</u>

Adapter les mots anglais de façon « légère » peut passer par un simple ajout d'accents. L'emploi des accents est inconnu en anglais, excepté lorsqu'il s'agit d'emprunts au français,

tels que *cliché* ou *déjà vu*. Le corpus *Au Fait 2009* contient de nombreux anglicismes accentués. Il convient d'aborder ici ceux qui relèvent du type d'emprunts adaptés que nous étudions.

D'abord, un emprunt à l'anglais peut recevoir un accent par analogie avec un mot français. Tel est le cas de *blogosphère*, dont le composant *sphère* correspond à une lexie empruntée autonome en français. Dans *caméraman*, on connaît également le mot *caméra* en français. L'analogie à des lexies déjà connues dans la langue emprunteuse peut pousser à forcer l'emprunt à ressembler aux mots français, et donc à s'adapter.

L'ajout de signes diacritique est un procédé qui permet également de comprendre le processus global de francisation des emprunts.

III.2. Le degré d'adaptation moyen

Nous considérons que l'adaptation est de niveau « moyen » lorsqu'elle est réalisée sur le plan morphémique. La francisation est, en effet, plus importante si elle touche à davantage d'éléments dans le mot.

En observant l'ensemble des emprunts intégraux adaptés du corpus *Au Fait 2009*, on remarque que c'est surtout la morphologie suffixale anglaise qui est concernée par la francisation. Dans un texte publié par l'Office Québecquois de la langue française, Loubier (2011) constate la tendance à la francisation des suffixes nominaux anglais :

> « On adapte certaines séries d'emprunts à un modèle français de dérivation si elles sont jugées acceptables selon les critères d'acceptabilité. C'est le cas de certaines formes anglaises en *-er* que l'on francisera en -eur ou en -euse (crawleur/crawleuse, dribleur/dribleuse, globetrotteur/globetrotteuse). Cette tendance est déjà présente dans l'usage. » (Loubier, 2011 : 53).

Les anglicismes qui entrent dans ce cas de figure sont, tout d'abord, les déverbaux anglais tels que *surfer*, adapté en *surfeur*. On peut mentionner également *joggeur*, *kidnappeur*, *sniffeur*, *sprinteur* et *skatteur*. S'appuyant sur les travaux de Nina Catach, Humbley et Bidermann-Pasques affirment que la francisation des déverbaux anglais en *–er* est légitime pour deux raisons :

> « […] pour des raisons distinctives, parce qu'elle permet de distinguer en français le substantif en eur de l'infinitif en er ; parce que ce déverbal est un nom d'action en accord avec la valeur « d'action » du suffixe -eur. » (1995 : 60).

Nous adhérons à ces justifications et en proposons une troisième : le suffixe nominal français

–*eur* constitue un moyen facile d'adaptation des noms anglais en -*er* étant donné que la prononciation « à la française » de ce morphème est généralement [œʀ]. La proximité phonétique, mais aussi graphique (seul le graphème -*u* est ajouté), justifie donc cette francisation.

D'autres noms, qui ne sont pas des déverbaux, sont adaptés au moyen du suffixe -*eur*, ou du féminin -*euse*. Mais le critère de la proximité phonétique et graphique des suffixes anglais et français ne concerne pas exclusivement le cas des mots anglais en -*er*. Pareillement, l'adjectif *workaholic* est devenu *workaholique* en français. Dans l'énoncé suivant, cet adjectif est substantivé :

> *(100) Le* ***workaholique*** *cache des difficultés relationnelles avec soi même et avec son entourage. Il se donne des standards de réussite très élevés, n'accepte pas la faiblesse, il a beaucoup de difficultés à travailler en équipe.*

On retrouve cet emploi de *workaholique* à 7 reprises, toutes regroupées dans le même article d'*Au Fait*.

> *(101) Le* ***workaholique*** *met le travail au dessus de tout: santé, vie de famille, loisirs….*

> *(102) Le* ***workaholique*** *ne sait pas se réjouir de ses réussites qu'il estime toujours en-deçà de ce qui est attendu de lui.*

> *(103) Les* ***workaholiques*** *ont eu une enfance durant laquelle les parents avaient des exigences strictes: la réussite de leur enfant n'était jamais suffisante pour la valoriser.*

Il faut savoir que l'article dans lequel on trouve ces occurrences a comme titre « Personnalité du workaholique ». Le journaliste liste les caractéristiques d'une personne pouvant être qualifiée de « dépendante du travail ». C'est ce qui explique pourquoi les contextes énumérés plus haut (100, 101, 102 et 103) semblent exprimer des vérités générales. En outre, on remarque le pluriel dans l'énoncé (103).

Cet anglicisme correspond, finalement, a un exemple typique de mot d'emprunt acclimaté à la langue française. L'emprunt a conservé sa formation néologique d'origine consistant en une fusion de deux mots, aboutissant à un mot-valise. L'adaptation morphologique de cette lexie, comme la plupart des emprunts, ne touche qu'au morphème final. Le substantif *workaholism*, présentant deux occurrences dans le corpus, garde quant à lui sa forme d'origine, sans aucune manifestation d'adaptation graphique. L'adaptation des mots anglais en -*ism* n'est pas

régulière, puisque certaines lexies sont adaptées, comme *hooliganisme*, tandis que d'autres conservent leur morphologie originale, telles que *turntablism* et *workaholism*.

L'adaptation à degré moyen consiste aussi à substituer un morphème anglais par un morphème français pouvant être éloigné graphiquement et phonétiquement du modèle anglais. Par contre, le morphème de substitution doit marquer l'appartenance à la même catégorie grammaticale. Par exemple, le suffixe nominal *-ing* est parfois remplacé par des suffixes grammaticalement équivalents : *-age* ou *-isme*. Loubier constate aussi la réalisation de ce procédé, surtout pour le français québécois :

> « Au Québec, l'élément -ing n'étant pas considéré comme un suffixe utilisé en français, il ne servira donc pas à la création de néologismes. » (2011 : 53)

Les anglicismes intégraux du corpus montrant une adaptation morphémique (suffixe anglais adapté) sont attestés dans *Larousse* : *hooliganisme (hooliganism), lobbyisme (lobbying)* et *dopage (doping)*. Seul *hackage* ne figure pas en entrée dans le dictionnaire *Larousse*. Néanmoins, nous ne pouvons guère affirmer que la non-adaptation graphique constitue un critère d'exclusion lexicographique, puisque de nombreux anglicismes ayant conservé leur forme originale sont attestés dans *Larousse*.

Enfin, une dernière technique d'adaptation correspond à celle d'analogie. Plus particulièrement, nous relevons plusieurs cas où l'adaptation est la conséquence d'un processus d'analogie grammaticale avec la langue emprunteuse. Ainsi, on relève des participes passés à valeur adjectivales calqués sur les formes anglaises de base : *bluffé, boosté, customisé, overclocké, overdosé, poké*. Les modèles en langue source sont toutes des formes en *-ed* (des *past participles*). L'adaptation consiste ici en un processus d'alignement avec la grammaire de la langue d'accueil de la lexie. Nous remarquons que les participes passés sont tous absorbés par le premier groupe en français.

III.3. <u>Le degré d'adaptation élevé</u>

Le dernier niveau d'adaptation concerne les cas d'alignement graphique sur des modèles français. Humbley et Bidermann-Pasques distinguent aussi ce type d'emprunts adaptés et citent en exemple le mot *bogue*, crée par alignement avec la lexie anglaise *bug*

(1995 : 61). Dans *Au Fait 2009*, seul *webmestre* présente ce cas de figure. Cet emprunt peut être décomposé comme suit :

webmestre = *web* (élément anglais modifieur) + *mestre* (noyau)

Le noyau français *mestre* est venu substituer l'anglais *master* du mot source *webmaster*. Ici, on observe que la francisation a lieu au niveau de plusieurs morphèmes.

On peut s'interroger sur la place de cet anglicisme dans la catégorie des emprunts intégraux adaptés, sachant que sa morphologie hybride peut pousser à le ranger dans la classe des anglicismes hybrides. Il est sans doute important de mettre en évidence la distinction entre ces deux types d'emprunt, bien que le cas de *webmestre* montre qu'il est parfois délicat d'attribuer telle ou telle étiquette typologique. La différence peut être perçue si l'on opère une comparaison avec un anglicisme que nous avons placé dans le groupe des hybrides. L'anglicisme hybride *webdocumentaire* convient. Celui-ci présente une morphologie hybride : l'élément noyau *documentaire* correspond à une traduction de *documentary* dans le modèle source *web documentary.* De plus, alors que dans la lexie anglaise les formants sont détachés, l'emprunt français a ses composants soudés. Il y a donc eu un remaniement des éléments de départ ainsi qu'une traduction de l'un des composants. L'aboutissement est une lexie hybride. Dans le cas de *webmestre*, il n'y a pas de traduction à proprement dit de l'élément *master* en *maître.* Le choix de *mestre* correspond au besoin de conserver certains phonèmes présents dans la lexie de départ tout en la francisant. C'est sur l'élément noyau *master* qu'a été opérée la francisation, le spécificateur *web* a quant à lui été conservé. Ainsi, dans le cas de *webmestre*, on perçoit davantage une volonté d'adapter la lexie à la langue française que de créer véritablement une forme nouvelle ayant pour modèle une lexie étrangère.

Par ailleurs, la préférence pour l'anglicisme intégral *webmaster*, dont nous relevons 5 contextes d'emploi dans *Au Fait 2009*, montre que la forme francisée *webmestre*, bien que préférée par les lexicographes, n'apparaît pas de façon naturelle sous la plume des journalistes.

Les anglicismes verbaux utilisés dans le corpus peuvent aussi être comptés parmi les emprunts intégraux à adaptation élevée. En effet, leur adaptation morphologique correspond à l'intégration grammaticale à la langue française : ces verbes intègrent un groupe verbal (le premier groupe) et se conjuguent comme des verbes français tout à fait ordinaires. En cela, nous estimons que leur adaptation correspond au degré « élevé ».

Il ressort de ces analyses que s'il est fréquent qu'un concept nouveau soit véhiculé à l'aide d'un emprunt, celui-ci peut subir des modifications d'ordre graphique afin de se fondre dans la masse lexicale de la langue d'accueil. Nous avons hiérarchisé ces différentes modifications en nous fondant sur les différents niveaux sur lesquels les changements ont été opérés : graphémique, diacritique, morphémique...etc. La moindre quantité d'anglicismes intégraux adaptés par rapport à celle des anglicismes intégraux non-adaptés semble montrer le fait suivant : malgré les recommandations officielles d'intégration des mots étrangers, celle-ci n'est pas systématiquement mise en application par les usagers de la langue française écrite. C'est une des caractéristiques que nous avons pu observer dans le corpus de la presse francophone marocaine. Toutefois, les manifestations de l'adaptation des anglicismes aux règles de la langue française, vues dans cette section, ne doivent pas être ignorées. De plus, il a été démontré, dans le Chapitre 6, que l'inflexion des anglicismes aux règles grammaticales françaises est nettement respectée.

Il convient d'étudier, dans les sections qui suivent, des anglicismes qui relèvent davantage de l'influence de l'anglais que d'emprunt au sens littéral du terme. Nous rappelons qu'il a été convenu, dans le Chapitre 3, que nous entendions par « emprunt » les formes créées au sein de la langue française « sous l'influence » de l'anglais, élargissant ainsi le concept d'emprunt, par rapport à des études qui précèdent nos travaux. La catégorie des faux anglicismes a, donc, sa place dans cette typologie.

IV. LES FAUX ANGLICISMES

Dans le volet théorique de nos travaux, nous avons posé différentes définitions et réflexions concernant les faux anglicismes. Nous avons retenu cette appellation en dépit des autres désignations existantes. Paradoxalement, nous considérons les faux anglicismes comme des emprunts, ce choix ayant été expliqué dans le Chapitre 3. Étant donné leur statut particulier, les faux anglicismes présents dans le corpus *Au Fait 2009* ont bénéficié d'une méthode de détection spécifique. Les faux anglicismes sont censés être inexistants dans la langue anglaise. Les anglicismes considérés comme potentiellement « faux » ont donc fait l'objet d'une double (voire triple) vérification. Tout d'abord, nous avons vérifié dans l'Oxford English Dictionary (OED) si la lexie était présente, opération réalisée pour l'ensemble des

anglicismes-candidats relevés dans le corpus. L'absence dans les dictionnaires d'anglais est un critère mettant sur la voie d'un faux anglicisme, comme l'indique Furiassi :

> "A word or a compound will be considered as a false anglicism only if it is not found in English or American dictionaries as an entry or as a sub-entry." (Furiassi, 2003 : 124).

Compte tenu du caractère néologique de certaines lexies en langue source, nous avons pensé que certains mots pouvaient ne pas figurer dans l'OED bien qu'elles soient utilisées par les anglophones. De plus, les terminologies spécialisées ne sont pas toutes représentées dans les dictionnaires de la langue générale. La vérification dans ce dictionnaire est donc insuffisante pour les termes de spécialité ainsi que pour les lexies qui ne sont pas encore attestées par les lexicographes, comme les néologismes. Ainsi, nous avons considéré que l'OED (ainsi que l'ensemble des dictionnaires de langue anglaise) ne doit pas constituer une référence exclusive pour attester de l'existence des mots en anglais.

Pour la détection des « pseudo anglicisms » dans son corpus d'étude, Onysko a recours à des locuteurs natifs de l'anglais, après vérification de l'attestation des faux anglicismes potentiels dans deux dictionnaires en ligne, le Merriam Webster (MW) ainsi que l'OED :

> "To check whether the meaning of an English term in German is indeed non-existent in English, potential pseudo anglicisms were first all looked up in the online dictionaries of *MW* and *OED*. The remaining unregistered terms were rated by natives speakers of American English, who were asked to comment whether or not they know these words. In addition, the native speakers were also supposed to describe or guess the meaning of every item given." (Onysko, 2007 : 112).

Bien que nous considérions l'enquête auprès de locuteurs natifs comme le meilleur moyen d'identifier les mots en usage en anglais, nous n'avons pas pu recourir à cette méthode. En revanche, nous avons fait appel à un corpus de référence de l'anglais contemporain : nous avons cherché à savoir si chacun des faux anglicismes potentiels présente au moins une occurrence dans le Corpus of Contemporary American English (COCA). Pour les cas dans lesquels la lexie était absente du COCA, nous cherchions à repérer si le mot en question apparaît au moins une fois dans les résultats des requêtes du moteur de recherche Google. Pour cette opération, nous avons donc choisi de considérer Google comme « le plus grand corpus linguistique de tous les temps »[104] (Véronis, 2010). Cette étape n'a été réalisée que

[104]Dans un article publié sur son blog, Jean Véronis rapporte les résultats d'une étude réalisée par une équipe de

pour quelques anglicismes, ceux qui, par exemple, présentaient une occurrence dans COCA et qu'il était donc difficile de considérer comme faux anglicismes. Après une dernière opération de filtrage – il a été nécessaire de se renseigner auprès de locuteurs natifs pour les lexies dont l'existence n'a pu être attestée par les corpus de référence de l'anglais, ni du français – 69 anglicismes ont été retenus comme appartenant à la catégorie des faux emprunts à l'anglais. Parmi ces mots, deux ont été reconduits vers d'autres catégories d'emprunts. A l'issu de ce travail de détection et d'épuration, **67** emprunts à l'anglais utilisés dans *Au Fait 2009* ont été catégorisés comme étant des faux anglicismes.

L'objectif de la présente section est d'étudier les anglicismes « faux » présents dans notre corpus journalistique d'étude. Nous préférons, pour cette étude, un point de vue synchronique : comme nous l'avons expliqué, nous nous référons au dictionnaire OED ainsi qu'à un corpus de l'anglais contemporain pour déterminer si un anglicisme relevé dans *Au Fait 2009* est un mot attesté et utilisé en anglais ou s'il s'agit d'une forme « d'invention française ».

Néanmoins, nous verrons, à plusieurs reprises, que la dimension diachronique est utile pour faire ressortir une différence entre deux types de faux emprunts. Plus précisément, seul le recours à l'historique d'un mot permet d'identifier son évolution par rapport à un « modèle » source (Haugen, 1950). Pour comprendre en quoi la dimension diachronique est importante, nous nous référons à Pergnier. Après avoir expliqué, à travers plusieurs exemples, que les mots empruntés au français par l'anglais, notamment au cours du Moyen-Age, sont difficilement reconnaissables pour un francophone contemporain, il écrit :

> "Mais les choses ne s'arrêtent pas là. La situation réciproque des mots français et de leurs paronymes anglais est un peu semblable au paysage vu par les passagers de deux trains quittant la même gare à la même heure. Supposons un train de banlieue et un train de grande ligne quittant une gare parisienne sur deux quais parallèles. Dès le départ, le paysage vu par les passagers est semblable (et non identique), car la faible distance des trains suffit à masquer aux uns ce qui se révèle aux autres et réciproquement. Par la suite, les paysages saisis au même moment ne cesseront de se diversifier. Le train de banlieue, aux accélérations plus

chercheurs du MIT concernant Google ; il tend à être considéré comme un gigantesque corpus linguistique étant donnés les 500 milliards de mots qu'il contient. Plus particulièrement, le service Google Books a servi de corpus à ces chercheurs. Il leur a permis de mettre en place le Google Books Ngram Viewer, une application servant à étudier l'évolution de la fréquence d'un mot (ou d'une suite de *n* mots) au cours des XIX et XXème siècles, le support textuel étant l'ensemble des livres numérisés grâce au programme Google Books. Cette application est disponible en ligne : https://books.google.com/ngrams.

> puissantes, distance le train de grande ligne, qui à son tour le rattrapera quand le train de banlieue s'arrêtera à une gare. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que leurs voies divergent totalement, et les paysages vus par les voyageurs aussi... Toutes les composantes des deux systèmes indépendants qu'on peut maintenant comparer n'ont pas évolué "à la même vitesse" ni dans les mêmes proportions. On constatera que, tandis que certaines sont, en français, demeurées plus ou moins immuables, les "mêmes" ont, dans le sein du système anglais, divergé très vite de leur identité primitive (ainsi *beef* s'est cantonné à la désignation de la viande bovine pendant que *bœuf* continuait de désigner l'animal et la viande des animaux de sa famille)." (Pergnier, 1989 : 77-78).

Cette métaphore est tout à fait pertinente : elle permet de concevoir que le mot d'emprunt est susceptible d'évoluer différemment de son modèle en langue source. Cependant, il nous semble que Pergnier ne prend pas en compte les « vrais » faux emprunts, au sens d'Humbley (à paraître) : les constructions réalisées au sein d'une langue donnée avec du matériel linguistique d'une autre langue, indépendamment d'un modèle.

Les faux anglicismes que nous avons relevés dans *Au Fait 2009* relèvent de ces deux types de faux emprunts : ceux qui ont un modèle, et ceux qui ne présentent pas de modèle en anglais. L'étude des faux anglicismes permet aussi d'explorer un autre aspect de l'influence de l'anglais sur la variété française du Maroc : la création lexicale endogène au français grâce à des éléments allogènes.

IV.1. <u>Les faux anglicismes avec modèle</u>

Les anglicismes présentant un modèle sont au nombre de **35**. Un faux anglicisme avec modèle correspond à une forme qui découle d'une forme anglaise mais qui présente avec elle une ou des divergences qui peuvent être diverses. Nous adhérons, à ce sujet, au point de vue de Furiassi qui considère les faux anglicismes sans modèle comme étant des :

> "[…] unadapted borrowings from English which originated from English words but that are not encountered in English dictionaries, whether as entries or as sub-entries." (Furiassi 2003 : 123)

C'est précisément cette « diversité » de divergences qui nous permet d'organiser notre analyse des faux anglicismes avec modèles.

IV.1.1. Les modèles tronqués

Nous avons identifié, en premier lieu, des anglicismes qui présentent un modèle en langue anglaise ayant subi une troncation d'un ou de plusieurs éléments.

Les cas les plus nombreux sont ceux des formations composées. La tendance générale consiste en une disparition du second formant, celui de droite. L'anglicisme très répandu *parking* entre dans cette catégorie puisque son modèle *parking lot* s'est vu supprimé son composant *lot*. Plusieurs troncations sont similaires à celle qui a abouti à créer l'emprunt *parking*. Par exemple, l'anglicisme *shopper* consiste en une version tronquée du mot anglais *shopper bag*[105].

> (104) *A noter qu'auparavant, le* ***shopper*** *(prononcer chopeur) en tant que nom, désignait un cabas.*

C'est le plus souvent le spécificateur qui est conservé, au détriment du composant noyau qui, lui, est tronqué. Les anglicismes suivants illustrent ce phénomène : *holding (holding company), quad (quad cycle), snack (snack bar), slim (slim pants, slim fit pants), sweat (sweatshirt), roller (roller skate, roller boots).* Ces anglicismes sont plutôt bien répandus dans la langue française. Leur nombre d'occurrences respectif dans le corpus, chacun supérieur à 1, de même que leur attestation dans le dictionnaire *Larousse 2009*[106] peuvent constituer des preuves tangibles du niveau de connaissance de ces anglicismes par les francophones. Cela démontre également que l'absence du substantif noyau n'est pas un obstacle à la compréhension ni à l'acceptation de la lexie.

L'ensemble des anglicismes sus-cités sont considérés comme des unités lexicales indépendantes en français alors qu'ils sont des composants lexicaux en anglais.

L'exemple de *slim* peut aisément servir d'illustration.

> *(105) Enfilez-en une paire par dessus un jean, un pantalon cigarette, un* ***slim*** *ou même un jogging, c'est du dernier chic, et ça fait mâle.*

> *(106) Car non vous ne rêvez pas, incroyable nouvelle, le jean* ***slim*** *est en perte de*

[105] Il n'y a aucune occurrence de *shopper bag* (ni de *shopper bags*) dans le COCA. Pourtant, nous avons constaté que plusieurs sites anglais ou américains d'enseignes de mode utilisent cette désignation. Il est probable que ce décalage soit dû à la composition du COCA, pas suffisamment spécialisés.

[106] Seuls *slim* et *sweat* ne figurent n'ont pas d'entrée dans *Larousse 2009*. En revanche, l'anglicisme *sweat-shirt*, qui correspond au modèle anglais auquel a été ajouté un trait d'union, y est attesté.

vitesse dans les tendances masculines printemps-été 2009, après avoir tenu le pavé pendant quelque deux bonnes années.

Le terme anglais *slim pants* est à l'origine de l'emprunt *slim* qui apparaît dans ces deux énoncés. Nous avons eu l'occasion d'aborder le cas de *slim* dans le Chapitre 6. L'analyse des aspects morphosyntaxiques des anglicismes présents dans *Au Fait 2009* a révélé que *slim* constitue un cas de transcatégorisation grammaticale : son modèle anglais est un adjectif alors qu'il est substantif en français. Certains emplois font de cet anglicisme un nom, mais il est également employé comme adjectif, comme le montre le contexte (106). Ce que nous souhaitons mettre en évidence dans notre présente analyse, ce n'est pas tant la capacité du français à s'approprier les lexies anglaises en les remaniant grammaticalement mais plutôt en en conservant qu'une partie. En effet, en tronquant l'élément noyau *pants*, le français donne à l'élément restant, *slim*, l'ensemble de la charge sémantique originellement présente dans la composition *slim pants*. Autrement dit, l'élément qui a fait l'objet d'une ellipse lors de son emploi en français transfère son contenu sémantique vers l'élément qui est conservé. Pour l'exemple de *slim*, cet anglicisme contient en lui-même l'idée de « pantalon ». En d'autres termes, une définition de ce mot en français aurait comme incluant potentiel le nom « pantalon »[107].

Ce raisonnement peut s'appliquer à tous les faux anglicismes obtenus par troncation d'un modèle anglais. Ainsi, dans le faux anglicisme *holding*, résultant de la suppression du composant *company* (dans *holding company*), le référent « entreprise » est en quelque sorte implicite. Dans le contexte qui suit, ceci est d'autant plus valable que l'anglicisme prend une valeur anaphorique :

(107) A l'issue d'une multitude de contrôles fiscaux, ***le groupe Dogan****, numéro un des médias en Turquie, a été condamné, mercredi dernier, à verser une somme de 826 millions de livres turques (426 millions USD). La* ***holding****, propriétaire notamment des quotidiens Hurriyet et Milliyet et de la chaîne de télévision CNN-Turk, pourrait également être poursuivi pénalement.*

Si les lexies *slim* ou *holding* sont des faux anglicismes assez fréquents dans le corpus *Au Fait 2009*, il n'en est pas de même pour *street*, version tronquée du modèle *street marketing* dont la seule occurrence apparaît en (107).

[107] *Slim* n'est pas attesté dans *Larousse 2009*.

(108) Des affiches seront distribuées et visibles chez les détaillants pour informer la ménagère du thème et les modalités de participation à la 2ème édition de Najmat Knorr. Un flyer « Concours » sera édité en 500 000 exemplaires et remis aux ménagères par les animatrices dans les GMS et marchés, via le porte à porte et le ***street****.*

Dans l'énoncé (108), l'ellipse du composant noyau *marketing* est compensée par la présence d'indices lexicaux tels que « porte à porte » ou l'anglicisme *flyer*. Sans cet environnement lexical, la compréhensibilité aurait été très réduite. Traitant des faux anglicismes utilisés dans la langue italienne, Furiassi remarque :

> "After becoming lexical units semantically affected by but formally independent from the English compound which they derive, such elliptical forms may hinder the full comprehension of the word in question, e.g. *water* in place of *water closet*." (Furiassi, 2010 : 42).

Le macro-contexte de *street* ne mentionne aucunement le terme *marketing*. Comme nous l'avons déjà indiqué, cette troncation n'est réalisée qu'une seule fois dans notre corpus d'étude. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait qu'il ne s'agisse pas de vente à proprement dit mais de la diffusion de l'annonce d'un concours de cuisine organisé par une célèbre enseigne de produits alimentaires. L'objectif sous-jacent est, sans doute, la promotion de la marque Knorr mais il va de soi que les stratégies commerciales soient dissimulées. Une hypothèse possible est la suivante : le terme *marketing* a été dissimulé au même titre que les stratégies commerciales de l'entreprise Knorr.

Tous les faux anglicismes vus jusqu'à présent, comme *street* ou *slim* consistent en des lexies qui existent de façon autonome en anglais. Le faux anglicisme résultant d'une troncation peut être formellement attesté en anglais mais avec une charge sémantique distincte. Furiassi relève également cette caractéristique du faux anglicisme crée par troncation :

> "[…] false anglicisms originating from the ellipsis of an English compound can be formally found in English, though with a different meaning" (*idem*).

Un exemple significatif tiré du corpus *Au Fait 2009* est le faux anglicisme *out*, qui présente les deux occurrences suivantes :

*(109) La réponse: notre économie est déconnectée de l'économie mondiale. Et pourquoi serions-nous « **out** »?*

*(110) Liga: Ibrahimovic **out** une semaine. Le FC Barcelone annonce que Zlatan Ibrahimovic va être mis au repos une semaine.*

La troncation opérée sur *out of the running,* modèle source, résulte sur le faux anglicisme *out*. Des éléments à la fois lexicaux et grammaticaux ont donc été supprimés. L'expression a été abrégée pour devenir, finalement, un adjectif qualificatif. L'un des traits sémantiques contenus dans l'adverbe anglais *out* est l'idée d'extériorité, d'éloignement voire d'absence. Ce trait sémantique, commun à toutes les acceptions de *out* fournies par l'OED[108], se retrouve dans l'adjectif *out* employé en français. En (109), *out* exprime le décalage de l'économie marocaine par rapport à celles des autres pays du monde. On remarque l'emploi des guillemets, cette fois-ci non pas pour indiquer que la lexie n'est pas assimilée, mais certainement pour atténuer le caractère quelque peu familier de cet emploi, en harmonie avec le ton critique général de l'article dont est extrait cet énoncé. Dans le contexte (110), aucun élément typographique particulier n'accompagne le faux anglicisme *out*. Il apparaît au sein d'une phrase nominale; on remarque l'absence de la copule « être » entre le sujet « Ibrahimovic » et l'attribut « out», ce qui est caractéristique de la structure de nombreux titres d'articles de presse.

La troncation de *out of the running* semble avoir plusieurs facteurs :

– la transcatégorisation de l'adverbe *out* en adjectif ;
– la compréhensibilité (il est peu probable que *running* soit entendu, alors que *out* constitue un élément que le français a déjà emprunté dans d'autres mots comme *black-out*) ;
– la confusion entre l'expression *out of the running* et l'adverbe *out.* La forme tronquée *out*, employée dans les contextes (109) et (110) porte le sémantisme « hors course », donc celui contenu dans *out of the running*. Il s'agit en quelque sorte du déversement de la charge sémantique de *out of the running* dans la lexie simple *out*. On retrouve donc le même phénomène opéré lors de la troncation de *slim pants* en *slim* « tout court ».

À travers les analyses de ces formes tronquées, nous avons aussi soulevé, parfois implicitement, l'existence de la lexie de façon autonome en langue anglaise. Ainsi, les mots *slim* et *out* existent aussi sous la forme d'unités lexicales indépendantes en anglais. De même, un *jogging* en français (troncation de *jogging suit*) a une signification différente du nom

[108]http://oald8.oxfordlearnersdictionaries.com/dictionary/out , dernière consultation le 12/11/2013.

jogging utilisé en anglais.

> *(111) Enfilez-en une paire par dessus un jean, un pantalon cigarette, un slim ou même un* ***jogging****, c'est du dernier chic, et ça fait mâle.*

L'énoncé (111) constitue la seule occurrence de *jogging* en tant que faux anglicisme relevée dans *Au Fait 2009*. Attesté dans *Larousse*[109], cette lexie présente deux acceptions :

– l'activité sportive de course à pieds ;
– le survêtement porté pour cette activité.

La forme *jogging* est utilisée en français avec ces deux acceptions, sans distinction formelle visible. Le contexte permet de déterminer la nature du référent sémantique (activité ou vêtement). Cet emprunt est relativement ancien[110] et largement implanté dans la langue française. Néanmoins, en langue source de cet emprunt, il y a deux modèles distincts : *jogging* et *jogging suit*. Ainsi, *jogging* utilisé en français peut correspondre :

– soit à l'emprunt de la forme complète ainsi que de l'acception qui lui est associée (*jogging* en tant qu'activité sportive) ;
– soit à une version tronquée du modèle anglais (*jogging suit*, le vêtement),

Ceci est fonction du sens que l'on souhaite lui donner. Le cas de *jogging* illustre ainsi le phénomène de troncation impliquant une polysémie dans la langue emprunteuse. En anglais, l'élément *suit* est le noyau de la composition et *jogging* spécifie le type de *suit* dont il s'agit. En faisant l'ellipse de *suit*, le français parvient à se passer de l'élément noyau.

L'ensemble de ces faux anglicismes résultent de la troncation du composant de droite dans le modèle source. En anglais, le modificateur se place à gauche de l'élément noyau tandis qu'en français il se positionne à droite. Nous avons remarqué que la troncation concerne généralement le noyau de la composition source, c'est-à-dire l'élément noyau. Furiassi fait la même observation au sujet des « compound ellipses » circulant dans la langue italienne (2011 : 42). Citant Vogel (1990 : 99-101), il ajoute :

> "[…] when Italian borrows a particular type of compound from English, typically only one

[109] Dans le TLF, en revanche, une seule acception est donnée, celle de l'activité de course à pieds.
[110] Le TLF indique « attesté dès 1565 au sens de « action de trotter » *(NED)* du verbe angl. *to jog* « remuer, secouer ou être secoué de bas en haut, sautiller » d'orig. Obscure. », http://*atilf.atilf.fr* dernière consultation le 13/11/2013.

> of its members is retained […]. What is interesting about the way in which Italian borrows and shortens the type of compounds in question is not only that it reduces the compound to a single word, but that the word that is retained is precisely the one native speakers of English would not choose if they were to shorten the same compounds." (Furiassi, 2010 : 42)

En anglais, dans une formation composée, il est possible de se passer du modificateur tandis que le noyau, lui, est indispensable. Vogel mentionne la tendance, en italien, à ne garder que l'élément « de gauche », ce qui correspond dans les compositions italiennes à l'élément noyau. Les formations composées en langue française sont structurellement comparables à celles de l'italien :

élément noyau + modificateur (adjectif, groupe prépositionnel etc.)

Par exemple, il arrive souvent que « sac à main » soit abrégé en « sac ». L'ensemble des faux anglicismes dont nous avons traité jusqu'à présent ont donc subi cette réduction, par ellipse de l'élément de droite. Néanmoins, nous avons repéré deux cas de faux anglicismes crées par suppression de l'élément « de gauche » dans le modèle anglais : *tuning* et *gloss*. Leurs modèles en anglais sont respectivement *car tuning* et *lip gloss*. Ces deux lexies résultent de la troncation de l'élément ayant le rôle de modificateur dans la construction originale. La première, *tuning*, est un substantif comportant l'élément *-ing*. Humbley (2007) remarque également que les constructions qui contiennent l'élément *-ing* sont nombreuses à subir une troncation de l'un de leurs formants. Il évoque, à ce sujet, Picone (1996 : 357) qui a répertorié une vingtaine de faux anglicismes résultant d'une troncation, parmi lesquels on trouve *betting, skating, sleeping, training,* et *forcing. Tuning* est un terme utilisé dans le domaine de l'automobile. On en dénombre 5 occurrences dans le corpus *Au Fait 2009*. Nous donnons ci-dessous deux contextes d'emplois de *tuning* :

> *(112) En 1966, une Mini avait été offerte à chacun des membres du célèbre groupe anglais. George Harrison avait alors reçu un exemplaire <u>personnalisé</u> avec un* ***tuning*** *particulièrement psychédélique.*

> *(113) Le SEMA Show, plus grand événement mondial consacré aux <u>véhicules modifiés</u>, a ouvert ses portes mardi 3 novembre, au Convention Center de Las Vegas. Quatre jours durant, 150.000 professionnels et passionnés de* ***tuning*** *y ont découvert un cortège de voitures et de camions totalement <u>relookés</u>.*

Dans ces deux énoncés, on remarque l'emploi de lexies françaises sous divers aspects morphosyntaxiques et pouvant faire partie du champ sémantique de *tuning* : « personnalisés », « véhicules modifiés », ainsi que l'anglicisme « relookés ». Le faux anglicisme *tuning*, au passage, absent du *Larousse 2009*, réfère à une activité, ce que souligne la terminaison en -*ing*. En cela, nous pouvons dire que l'équivalent officiel recommandé dans France Terme, le terme « personnalisation » semble être en accord avec la lexie anglaise, par sa terminaison en -*ation*. L'adjectif dérivé de ce substantif, « personnalisé » est d'ailleurs employé dans le contexte (112). La « personnalisation» peut s'appliquer à de multiples objets, tandis que l'anglicisme « relooké », répertorié parmi les emprunts utilisés dans le corpus *Au Fait 2009*, s'applique généralement au vestimentaire ainsi qu'à tout ce qui touche à l'apparence humaine. Ainsi, le choix de l'utilisation de l'anglicisme tronqué *tuning* correspond à une volonté de spécification lexicale ainsi qu'une restriction du champ référentiel. Le terme est choisi de façon à pouvoir désigner uniquement la modification de l'apparence d'une automobile. La troncation de l'élément originel *car* dans le modèle anglais *car tuning* découle de cette spécification sémantique subie par l'élément *tuning*. En d'autres termes, le *tuning* en français ne peut concerner que la personnalisation de véhicules automobiles. Le formant *car* n'est pas indispensable en français, alors qu'il est nécessaire dans le modèle anglais *car tuning*.

Par ailleurs, nous remarquons que le mot désigne à la fois un résultat (contexte 114) et un processus (contexte 115) :

> *(114) En 1966, une Mini avait été offerte à chacun des membres du célèbre groupe anglais. George Harrison avait alors reçu un exemplaire personnalisé avec un* ***tuning*** *particulièrement psychédélique.*
>
> *(115) Comme à son habitude, une grande partie du salon tourne autour du trio de coupés américains passés à la sauce* ***tuning*** *: Ford Mustang, Chevrolet Camaro et Dodge Challenger.*

Dans l'énoncé (114), le mot *tuning* a pour référent sémantique le résultat de l'activité de *car tuning*. En revanche l'occurrence de *tuning* dans l'énoncé (115) réfère au processus de personnalisation de l'automobile, mis en exergue par la voie passive dans l'expression « passés à la sauce ». La troncation ne restreint donc pas la polysémie de la lexie.

Le faux anglicisme *gloss*, résultat de la troncation sur le modèle anglais *lip gloss*, est quant à lui employé une seule fois dans *Au Fait 2009*. Voici son contexte d'emploi :

(116) Eau de toilette pailletée (formule nacrée), huile adoucissante, bougie gourmande et ***gloss*** *fondant sont autant de déclinaisons d'une nouvelle gamme de produits cosmétiques pour Elle, parfumée au miel et au citron, pour des sensations douces et naturelles.*

En anglais, *gloss* existe également de façon autonome, comme l'ensemble des faux anglicismes créés par troncation. *Lip*, qui a le rôle de modificateur dans la construction anglaise d'origine, n'est pas restitué en français. L'ellipse de ce modificateur marque la restriction sémantique de *gloss* dans la langue française : il n'est utilisé que pour référer au « brillant à lèvres ». Le phénomène inverse, c'est-à-dire la conservation de *lip* seulement, aurait été quelque peu étrange.

Quelques faux anglicismes présents dans le corpus *Au Fait 2009* résultent de la troncation d'un élément grammatical sur leur modèle en langue anglaise. Les formes *home wear*, *kitesurf*, et *leggin* entrent dans cette catégorie. Nous n'avons détecté qu'une occurrence de *home wear*. Cette moindre représentativité se retrouve également dans le corpus de référence du français, et elle est reflétée par une absence d'entrée dans le dictionnaire *Larousse*. Dans le corpus de l'Université de Leipzig, nous n'avons relevé que quatre occurrences pour *homewear*[111]. La recherche d'un modèle anglais à l'origine de cet emprunt a abouti sur les hypothèses suivantes : le syntagme *at-home wear* semble être le modèle de départ, mais il est également probable que *loungewear* le soit aussi. Si l'on prend en compte la première hypothèse, le faux anglicisme *home wear* résulterait donc de la troncation de l'adjectif composé *at-home*, remplacé par le substantif *home*. L'élément *home* aurait été utilisé comme spécificateur pour le noyau *wear*. Le caractère « faux » de cet anglicisme tiendrait donc au fait qu'un élément syntagmatique ait été remanié pour devenir un substantif, le *home wear*. Troncation mais aussi modification – par substitution – sont donc combinées pour aboutir à ce faux anglicisme. Néanmoins, comme mentionné plus haut, il est nécessaire de prendre en compte l'existence du nom *loungewear* en anglais. Bien qu'il soit absent de l'OED, ce mot est présent dans de nombreuses ressources lexicographiques disponibles en ligne, telles que Merriam Webster (MW), Oxford Dictionaries ou dans le Colins Dictionary. La

[111]Dans cette base de données, le mot-clé qui est l'objet de la requête ne doit pas être un mot composé aux formants détachés. Nous n'avons donc pas pu attester la présence de *home wear* dans le français contemporain. Toutefois, compte tenu de la forte variation orthographique sur les mots composés, il est fort probable que *home wear*, orthographié ainsi, circule également. http://wortschatz.uni-leipzig.de/ws_fra/, page consultée le 20/11/2013.

définition donnée dans le MW[112], par exemple, est la suivante :

informal clothing usually designed to be worn at home

Il est donc fort possible que *loungewear* constitue un modèle pour le faux anglicisme *home wear*, auquel cas nous parlerons alors de construction allogène, c'est-à-dire d'une construction française à base d'éléments anglais.

Enfin, la troncation d'éléments grammaticaux a été opérée sur deux modèles anglais, *kitesurfing*, devenu *kitesurf* ainsi que *leggings*, devenu singulier *leggin* en français. Dans les deux cas, la troncation de morphèmes grammaticaux est la conséquence de l'influence de la langue française.

(117) C'est quoi le ***kitesurf*** *? Également appelé cerf-volant de traction, le* ***kitesurf*** *est un sport nautique hybride du surf et du parapente. Il consiste à être tracté par un cerf-volant, appelé aile, et à glisser sur une planche de surf de taille souvent réduite.*

(118) Des thèmes originaux se sont démarqués: des caftans à jupes fourreau ou années 50 à longueur au genou. On note aussi l'omniprésence de pantacourts ou de ***leggins*** *sous des djellabas ouvertes.*

En (117), l'énonciateur tente d'expliquer le concept de *kitesurf* et s'appuie sur les connaissances supposées du lecteur à propos du surf. Nous avons mentionné l'influence de la langue française sur la réalisation de la troncation du morphème *-ing* dans le modèle source *kitesurfing*. Celle-ci repose sur le fait que le radical *surf* sur lequel est formé *kitesurfing* existe en tant qu'anglicisme autonome en français. La troncation de l'élément *-ing* s'explique certainement par une volonté d'harmonisation entre les mots formés à partir de la racine *surf*. De cette façon, il est mis en évidence que le *kitesurf* est un sport qui présente des similitudes avec le *surf*.

Quant à la lexie *leggin*, accompagné d'un contexte d'emploi en (118), nous la retrouvons à deux reprises dans le corpus. Elle présente une troisième occurrence, qui consiste en un emprunt « presque »intégral du modèle anglais source :

(119) Comme le ***legging*** *avait la cote en 2006 et 2007, la veste en cuir avait fait un retour en force en 2007 et 2008, chaque saison a ses pièces maîtresses.*

[112]http://www.merriam-webster.com/dictionary/loungewear, page consultée le 20/11/2013.

En anglais, *leggings* est un substantif au pluriel inhérent, car il désigne un objet composé de deux parties symétriques, comme *trousers*, *jeans* ou *pyjamas*. Les équivalents français de ces substantifs ne sont pas des noms indénombrables. Nous pensons que la suppression du *-s* à au substantif *leggings*, lors de son emprunt résulte d'un changement de point de vue induit par la langue française : le *legging* est vu comme étant un tout, et est donc devenu un substantif dénombrable, tout comme le nom « pantalon ».

IV.1.2. Les modèles modifiés

Nous avons vu que le niveau formel peut être affecté lors du transfert de la lexie de l'anglais vers le français. La modification du modèle anglais peut porter sur d'autres niveaux.

IV.1.2.0. Glissement sémantique

Un glissement sémantique a lieu lorsque l'anglicisme est une forme existante en anglais mais ayant une signification différente. L'emprunt de la forme a eu lieu, mais la charge sémantique n'a pas pris part au transfert. Étudiant les faux anglicismes dans la langue italienne, Furiassi (2010 : 45) s'appuie sur des études antérieures (Chiarioni 1974, Merlini 1987, Tosi 2001) et repère également ce type de faux anglicisme, affirmant que les cas de « semantic shift » caractérisent les mots formellement identiques dans les deux langues mais dont les significations sont différentes, celle de l'anglicisme ayant « dévié » de la signification du mot dans sa langue d'origine. Humbley (2007) identifie aussi cette catégorie de faux anglicisme, ceux qui ont subi une « évolution divergente » par rapport à un modèle.

Si nous n'écartons pas la dimension diachronique de notre étude, nous insistons, par contre, sur la nécessité de connaître le sens[113] de chaque item en anglais contemporain afin d'établir une comparaison avec le sens porté par le faux anglicisme en français et de déterminer la nature du glissement sémantique.

Les faux anglicismes présents dans *Au Fait 2009* et qui entrent dans ce cas de figure se divisent en deux branches principales :

– les faux anglicismes ayant un modèle respectif formellement proche ou identique : *shoot* (pour *shot*), *tramway* (pour *tram*);

[113] Ceci suppose, donc, l'emploi des dictionnaires de référence.

– les faux anglicismes ayant des modèles respectifs formellement éloignés : *break* (pour *estate*), *brushing* (pour *blow dry*), *cash* (pour *frank* ou *honest*), *punch* (pour *energy*, *vivacity*, *vigour*).

Le procédé de glissement sémantique consiste parfois en un glissement métaphorique. Le faux anglicisme *cash* est présent aussi en tant que lexie empruntée intégralement – forme et sens – à la langue anglaise, dans le corpus *Au Fait 2009*. Nous avons pu voir, au cours d'un précédent chapitre[114], que *cash* présente plusieurs identités morphosyntaxiques en français. La forme *cash* appartient à deux catégories d'emprunt. Dans l'énoncé suivant, *cash* est un faux anglicisme :

> *(120) Méfiez-vous aussi de LA Najat Oumchat, chroniqueuse trash, qui parle* ***cash****, qui n'a pas peur d'aller au clash. C'est pas loin d'être la Tabatha Cash de la presse, cette coquine !*

C'est un glissement métaphorique à partir du substantif anglais modèle *cash* : la façon de parler est directe, c'est pourquoi elle est comparée au moyen de paiement, le *cash*. L'équivalent anglais serait donc l'adverbe *frankly*, mais l'emprunt ne présente aucune similitude formelle avec cette lexie.

Un phénomène connexe à celui-ci consiste en un emprunt ayant généré une relation métonymique entre l'anglicisme et son modèle. Le faux anglicisme très répandu *tramway* présente, visiblement, ce cas de figure. Alors qu'en anglais *tramway* désigne les rails sur lesquelles circule le *tram*, en français on emploie *tramway* pour référer au véhicule lui-même :

> *(121) L'entreprise Véolia et ses partenaires vont, à partir du premier novembre, gérer le transport en autobus, et le* ***tramway*** *sera sur les rails afin d'encourager davantage l'utilisation en ville des transports publics au détriment de la voiture.*

Dans cet énoncé, la distinction entre le *tramway*/véhicule et les rails/support est d'autant plus marquée.

Tram est également utilisé en français mais il est délicat de déterminer s'il correspond à la version abrégée de l'emprunt *tramway* ou s'il résulte de l'emprunt intégral à la lexie anglaise *tram*. Nous relevons deux occurrences de *tram* dans *Au Fait 2009*.

[114] Cf. Chapitre 6.

*(122) Quelque 1.500 arbres seront plantés sur le trajet du « **tram** » et 32 stations sont prévues.*

*(123) Tarifs d'appels, habillage des tapis bagages, de bus, pont ou **tram**, mais aussi affichage sur grands panneaux lumineux, ont permis à la compagnie au vert doré d'acquérir rapidement de la notoriété.*

Le marquage typographique sur *tram* en (122) laisse croire qu'il s'agirait d'une abréviation de *tramway*, alors que cette déduction n'est pas réalisable lorsqu'on s'intéresse à l'énoncé (123).

Toujours dans le domaine des transports, le mot *break* est également présent dans le corpus, on en relève cinq occurrences.

*(124) La version **break** de la Seat Exeo devrait satisfaire tous les goûts.*

Pour l'entrée *break*, le TLF date son attestation dans la langue française à l'année 1800 comme désignant une *« voiture découverte à 2 ou 4 roues qui sert pour le dressage des chevaux attelés »*. Un nouveau sens de *break* apparaît en 1845, comme dénomination d'une *« voiture découverte à quatre roues, à bancs longitudinaux »*. Le *break* de nos jours désigne une *« automobile comportant à l'arrière un hayon relevable et une banquette que l'on peut replier »*, d'après la définition donnée dans *Larousse 2009*. Le cas de *break*, comme celui de *spider* donné par Humbley (2007) permet de comprendre que le processus de glissement sémantique caractérise les lexies qui acquièrent, au fil du temps, un sémantisme nouveau, qui n'est pas sans lien avec celui de la lexie anglaise de départ. Le sémantisme de l'emprunt *break* a évolué de façon indépendante par rapport à celui du mot anglais. C'est le mot *estate* qui correspond à l'équivalent de *break* comme il est employé dans l'énoncé (124). L'exemple de *break* illustre le phénomène « d'évolution divergente » (Humbley, 2007), que Pergnier a choisi de décrire par la métaphore des trains, évoquée dans l'introduction de notre section sur les faux anglicismes.

L'approche diachronique permet de concevoir la différence entre les faux anglicismes fondés sur un modèle source en langue anglaise et les faux anglicismes qui sont le fruit d'une construction française, à partir de matériel anglais. Cette deuxième catégorie sera traitée dans une autre section, mais il nous paraît nécessaire d'évoquer ce point ici. Nous poursuivons donc avec un autre exemple, celui de *shoot*, relevé dans le contexte suivant :

(125) Calvin Harris (électro - house – disco) La claque de la rentrée!!!!!! Remontant

idéal pour rentrée ramadanesque ou ***shoot*** *énergétique en pics hypoglycémiques !*

Shoot fonctionne comme un déverbal de *shooter*, version adaptée du verbe anglais *to shoot*. Le TLF indique que c'est *shot*, et non *shoot*, qui est attesté en anglais américain au sens de « injection » depuis 1904. En outre, le substantif *shoot*, attesté depuis le quinzième siècle, n'est pas employé au sens de « injection » en anglais, toujours selon le TLF. C'est ce qui conduit à considérer que *shoot*, employé en français, constitue un emprunt accompagné d'une altération du nom anglais *shot*, d'après le verbe anglais *to shoot*, et non pas un emprunt au nom anglais *shoot*. Il est important de mentionner le fait que ces indications sont formulées comme étant des possibilités, le TLF n'étant pas formel sur cette question. L'on pourrait tout autant considérer que le nom anglais *shoot*, emprunté par le français, aurait pris une direction sémantique que n'a pas pris le substantif *shoot* au cours de son « existence », dans l'usage anglais. Dans cette optique, nous pourrions alors parler de divergence d'évolution sémantique entre la lexie dans son environnement « naturel », c'est-à-dire l'anglais, et dans la langue emprunteuse, le français.

L'approche diachronique consiste donc à considérer qu'un mot existe depuis un certain temps en anglais mais qu'il est utilisé dans un autre sens en français : cette évolution sémantique n'est pas observable en langue source. Quant à la démarche synchronique, elle consiste à mettre en parallèle l'emprunt et son « modèle » source et de comparer leur charge sémantique respective. En d'autres termes, elle consiste à vérifier, par l'usage du dictionnaire anglais, si le mot possède le même sens qu'en français.

Une dernière illustration du phénomène de glissement sémantique consiste en une déviation du champ référentiel de la catégorie « humain » vers la catégorie « objet ». Le modèle anglais de *collector* a comme référent sémantique un être humain, alors qu'en tant qu'emprunt dans la langue française il désigne un objet.

(126) Proposant des zooms photo magnifiques sur des techniques, des coupes, des couleurs ou des textures, il est très bien réalisé et est en passe de devenir un ***collector****.*

Les exemples tirés de notre corpus d'étude ont illustré le phénomène de faux emprunt par glissement sémantique. Il est parfois délicat d'expliquer avec exactitude les conditions de ce glissement et le recours à une approche diachronique peut s'avérer utile. Très souvent cependant, les faux anglicismes résultant de ce type de phénomène présentent une sémantique donnant l'étrange impression d'avoir été « mal comprise » (Humbley, 1974 : 55).

IV.1.2.1. Glissement morphosyntaxique

Il arrive que la lexie anglaise empruntée se voie attribuée une autre catégorie grammaticale, soit au moment de l'emprunt, soit postérieurement. Nous relevons ainsi six items que nous classons comme faux anglicismes présentant cette caractéristique : *bruncher, design, fashion, shoot, too much,* et *trash*. Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder le phénomène de « transcatégorisation »[115] (Sablayrolles, 2011a). Parmi les faux anglicismes sus-cités, l'un d'entre eux illustre notoirement ce phénomène : *too much*. On en relève deux occurrences, qui se manifestent dans les contextes (127) et (128) :

> *(127) Un grand coiffeur, John Nollet, vient lui de sortir sa gamme d'"accessoires de tête haute couture" composée de pics en fourrure et tiares gothiques, destinés aux stars sur tapis rouge ou aux femmes à personnalité. Osez donc car le* ***too much*** *est de mise!*
>
> *(128) C'est baroque,* ***too much*** *et on aDIORe ces bagouzes de luxe des temps modernes qui conjurent le mauvais sort en se moquant de la mort!*

La proximité thématique dans ces deux énoncés est la première remarque qu'il convient de faire ; le faux anglicisme *too much* est employé lorsque la thématique est celle du luxe, de la mode, et il montre une préférence sémantique pour des noms et adjectifs exprimant l'idée de superflu, de ce qui est excessif. L'environnement linguistique peut également justifier l'emploi de l'anglicisme *too much* dans les deux énoncés, notamment le jeu de mots « on aDIORe ». Au niveau grammatical, les énoncés (127) et (128) font intervenir la lexie *too much* à différents niveaux du discours. Cette double identité morphosyntaxique se manifeste par deux phénomènes :

- l'adjectivisation d'un adverbe anglais ;

- la nominalisation d'une lexie adverbiale (l'emprunt).

[115]C'est pour analyser la formation de certains néologismes dans la langue française que Sablayrolles utilise le terme de transcatégorisation. Il précise d'ailleurs que « Sous cette dénomination nous rangeons tous les cas où apparaît un changement de parties du discours entre le mot de base et le néologisme fait à partir de lui, quelle que soit la matrice qui opère ce changement de catégories grammaticales : préfixation (verbe se dénouiller sur l'adjectif nouille «bête»), suffixation (adjectif tarantinesque sur le nom Tarantino), dérivation inverse (verbe prester à partir des noms prestation ou prestataire), conversion (nom la glisse à partir du verbe glisser dont le radical est gliss-), etc. » (Sablayrolles, 2011b : 8). Les emprunts ne sont pas exclus du phénomène de transcatégorisation, à l'image du V *relooker* à partir de la base N *look*. Nous utilisons, à notre tour, ce concept même lorsque aucun changement morphologique n'est induit par le processus d'emprunt.

L'adverbe anglais *too much* a été emprunté puis « transcatégorisé », sans pour autant subir de modification au niveau de sa morphologie, contrairement aux néologismes formés par matrice interne par transcatégorisation, dont Lecolle (2013) donne quelques exemples, parmi lesquels :

> « […] *nucléaire* (Adj.) signifie dans son sens morphologiquement construit « relatif au noyau », et, avec la transcatégorisation, *le nucléaire* signifie « ce qui est nucléaire (relatif au noyau) ». On sait que ce sens nominal n'est plus le sens communément partagé : *le nucléaire*, signifie communément « le secteur des industries nucléaires », où l'adjectif *nucléaire* a lui-même évolué par spécialisation. » (Lecolle, 2013 : 3)

L'énoncé (127) illustre comment la lexie *too much* peut remplir le rôle d'un nom. *Le too much* correspond à un style vestimentaire associé à un comportement qui est le reflet d'une personnalité originale, tendant vers l'excentricité. La transcatégorisation permet de « mettre un nom » sur ce concept et ainsi non seulement de combler un vide lexical[116] mais également de « résister à la pression du contexte syntaxique » (Sablayrolles, 2000 : 264). On identifie, donc, une transcatégorisation au moment de l'emprunt de *too much* : il devient un adjectif en français. Une autre transcatégorisation a lieu postérieurement à l'emprunt : l'adjectif-emprunt *too much* devient un nom.

Les lexies *design* et *fashion* figurent également parmi les faux anglicismes créés par glissement morphosyntaxique. Mais alors que *design* conserve son étiquette de substantif, *fashion* quant à lui ne présente que des emplois adjectivaux :

> *(129) En laissant libre cours à leur imagination, des designers ont créé 4 sapins de Noël décalés, **fashion** et avant-gardistes, véritables œuvres d'art à découvrir au Mazagan Beach Resort du 20 décembre au 5 janvier prochain.*
>
> *(130) Selon ce classement des trente villes mondiales les plus **fashion**, Hong Kong et Sao Paulo font une entrée dans le top 10.*

[116]Dans une perspective terminologique, Dury parle de « besoin néologique » (2012), s'appuyant sur la notion de « sentiment néologique » de Gardin et. al. (1974). Selon elle, les experts des domaines spécialisés participent du processus de création lexicale (néologie de compensation) et de celui de remplacement de désignations (néologie d'adaptation) dans leurs écrits. S'accompagnant d'un « consensus général » de la part des experts, ce besoin néologique retentit sur les terminologies. La diffusion est une des conséquences, en tant que ce sentiment de besoin néologique « dépasse le cadre du sentiment individuel et se manifeste au niveau de la conscience collective de tout un groupe de sujets appartenant à la même communauté scientifique.» (Dury, 2013 : 5).

(131) On ignore son secret mais aucun événement ***fashion*** *digne de ce nom ne lui échappe: Le Morocco Mall est annoncé, la soirée d'inauguration de Mazagan Beach Resort est disponible en vidéo...*

La transcatégorisation du nom anglais *fashion* en adjectif ne s'accompagne pas d'une inflexion morphosyntaxique, comme le montre l'absence de marquage du pluriel en (129) et (130). Par ailleurs, les fonctions morphosyntaxiques de *fashion* dans les contextes (129) et (131) diffèrent. En (129) *fashion* est une épithète, informant sur la nature de la décoration des sapins de Noël en question dans l'énoncé. En revanche, dans le contexte (131), *fashion* correspond à un substantif. Sa fonction adjectivale vient en second lieu. En d'autres termes, on peut dire que « les sapins sont *fashion* ». En revanche, on ne peut pas dire que « l'évènement est *fashion* ». Ce point a été abordé au cours du Chapitre 6 de cette thèse. Nous avions alors évoqué le statut particulier de l'anglicisme nominal à valeur adjectivale en français. Le syntagme « événement fashion » n'est pas sans rappeler celui « d'espace *business* » que nous avions analysé dans le chapitre précédent. Nous avions conclu que *business* se comportait comme un adjectif relationnel, conclusion que nous adoptons également pour le cas de *fashion* dans le syntagme « événement *fashion* ».

Le glissement morphosyntaxique touche également la classe des verbes. Dans le syntagme verbal anglais *to have brunch*, seul le composant nominal *brunch* a fait l'objet d'un emprunt. Celui-ci s'est accompagné d'une suffixation verbale française, *-er*, pour finalement aboutir sur la lexie verbale *bruncher*. Sa seule occurrence dans le corpus *Au Fait*, motivée par le jeu de mots, est donnée en (132) :

(132) Le dimanche au Six PM ***Brunchez*** *branché*

L'énoncé (132) correspond au titre d'un article du journal *Au Fait*. L'emploi de l'anglicisme est dépourvu de tout motif catachrétique, bien au contraire. Le verbe *bruncher*, ici au mode impératif, *brunchez*, correspond à un emploi stylistique; l'énonciateur use de sa relation paronymique avec l'adjectif « branché » afin de pourvoir cette accroche en originalité.

Les cas de glissement morphosyntaxiques présentés illustrent la tendance du français à s'approprier des lexies anglaises et d'en modifier les aspects morphosyntaxiques qu'elles ont dans leur langue source. Plus généralement ce cas illustre l'indépendance des deux systèmes linguistiques : une fois emprunté, l'élément évolue sans tenir compte des contraintes dans la langue source. Les faux anglicismes relevant de cette catégorie permettent de concevoir que

s'il y a bien une influence au départ, le mot d'emprunt peut se détacher de sa langue d'origine et se voit attribuer de nouvelles fonctions grammaticales. L'usage qu'en fait la communauté linguistique de la langue emprunteuse lui assigne ces nouvelles fonctions. Tel est le cas, nous l'avons vu, de l'emprunt *too much*.

La section qui suit s'attachera à présenter la dernière classe de faux anglicismes avec modèle que nous avons repérés dans le corpus *Au Fait 2009* : celle des modèles détournés.

IV.1.3. Les modèles détournés

Certains faux anglicismes présentant un modèle en anglais ne trouvent pas leur place dans les catégories que nous avons présentées plus haut. Le faux anglicisme avec modèle correspond à une forme empruntée qui présente des divergences avec son modèle source, des divergences observables à différents niveaux – sémantique, morphosyntaxique, morphologique – et à différents degrés. Les trois faux anglicismes auxquels la présente section est réservée possèdent aussi un modèle en anglais. Toutefois, nous avons constaté qu'ils présentent des écarts particuliers avec leurs modèles respectifs. Ces faux anglicismes issus des détournements sont les suivants : *cheap lit* (modèle : *chick lit*), *cool center* (modèle : *call center*), *talkie-walkie* (modèle : *walkie-talkie*), *papy boom* (modèle : baby boom), *serial kisseuse* (modèle : serial killer)

Ce dernier emprunt, reste largement implanté dans la langue française, comme le montre son attestation dans les dictionnaires du français ainsi que dans le TFL, et ce en dépit des multiples tentatives de son « déracinement » (Dubuc, 1977). L'aspect « faux » de cet emprunt tient au fait que la lexie anglaise source est *walkie-talkie*[117]. Le processus d'emprunt s'est donc accompagné d'une altération de cette forme, consistant en une inversion des composants *walkie* et *talkie*.

Ce sont surtout les faux anglicismes *cheap lit* et *cool center* que nous souhaitons aborder ici, du fait de leur singularité, aussi bien quantitative que qualitative. Pour analyser ces deux lexies, nous puisons dans les travaux de Sablayrolles (2012), notamment dans son « plaidoyer pour la reconnaissance du détournement parmi les matrices lexicogéniques », qui correspond à une communication donnée en 2009 lors d'un colloque en Italie[118]. Sablayrolles

[117] Nous nous fondons toujours sur l'OED pour identifier les formes d'usage en anglais.

[118]Colloque DORIF (association des professeurs de français en Italie), de Milan, 1 et 2 octobre 2009, Recherches, didactiques, politiques linguistiques : perspectives pour l'enseignement du français en Italie,

explique que certains néologismes ne sont pas formés selon les règles des matrices hiérarchisées par Tournier (1985), dont la typologie concernant les néologismes reste la plus complète qu'il soit. L'apport de Sablayrolles consiste en l'adjonction d'un sous-ensemble au sein des matrices internes[119], qu'il nomme « la matrice pragmatico-sémantique par détournement ». Il montre que le détournement peut s'opérer sur des lexies de natures morphologiques différentes. Ce sont les lexies composées empruntées qui intéressent notre propos. Afin d'illustrer le phénomène de détournement, nous citons les exemples donnés par Sablayrolles dans cette même communication : *atys boomer*, formé sur *baby boomer*, *four men show* détourné de *one man show* ou encore *low tech*, détournement de *high tech* par antonymie (2012 : 24).

Relevées dans *Au Fait 2009*, les formes composées *cheap lit* et *cool center* présentent un type de formation comparable à ceux des néologismes cités par Sablayrolles. Surtout, elles ont une dimension pragmatique, elles ne reposent pas uniquement sur des effets stylistiques. Chacune de ces deux formes ne présente qu'une seule occurrence dans notre corpus d'étude. Nous donnons en (133) et (134) leur contexte d'emploi respectif :

> *(133) Soldes et bons plans du moment: '**cheap lit**". Certains libraires bien intentionnés pratiquent en ce moment une braderie sur la collection de classiques de poche J'ai Lu, dans laquelle on se replongera avec délice: Les Fleurs du Mal de Charles Baudelaire, Léon l'Africain de Amin Maalouf, Madame Bovary de Gustave Flaubert sont à 28 Dh.*
>
> *(134) Harcèlement, publicité mensongère, usurpation d'identité, surmenage et stress infernal sont les mots d'ordre des call centers que l'on pensait **cool centers**.*

L'énoncé (133) se compose d'un titre ainsi que de la première phrase de l'article, dans lequel le journaliste informe le lecteur d'une offre promotionnelle sur des livres. On décèle dans son discours une sorte d'incitation à la lecture, notamment par le choix d'expressions révélant sa subjectivité comme « bien intentionnés » et « avec délice ». L'emploi du faux anglicisme *cheap lit* est en harmonie avec l'objet de l'article. Concernant les aspects sémantiques, *cheap lit* présente une moindre probabilité à être entendu du lecteur, notamment en raison de l'absence de *cheap* parmi les composants de lexies composées empruntées et déjà bien

Milan.

[119]Nous rappelons que le tableau des matrices lexicogéniques de Tournier (1985) présente deux grands ensembles de matrices pour la formation de néologismes, qui sont les matrices internes et la matrice externe (l'emprunt). Au sein des matrices internes, Tournier distinguent trois sous-ensembles : les matrices morpho-sémantiques, les matrices syntactico-sémantiques et les matrices morphologiques.

répandues dans l'usage français. Le composant *lit* est, quant à lui, aisément compris car il bénéficie d'une transparence facilitée par le paronyme français *littérature*. La compréhensibilité des lexies détournées dépend également de la capacité, pour le destinataire de l'énoncé, à repérer le modèle ayant servi de base au détournement. C'est une étape pour aboutir à la compréhension, mise en avant par Sablayrolles :

> « Le sens de la lexie détournée se fonde sur celui d'une lexie complexe originelle qu'il faut débusquer sous la forme nouvelle, défigée. » (Sablayrolles, 2012 : 22)

Pour comprendre le sens de *cheap lit*, il faut repérer que *chick lit* se cache derrière. Mais une nouvelle fois, le destinataire de l'énoncé peut se trouver face à une difficulté : celle de ne pas connaître le sens de cet emprunt. Le lecteur doit faire appel à ses connaissances linguistiques mais également extralinguistiques pour déduire le sens de *cheap lit*. Ceci constitue une des caractéristiques essentielles des néologismes par détournement. De l'autre côté, le journaliste-scripteur se sert de ses connaissances paralinguistiques pour parvenir à créer cette innovation lexicale et à construire du sens. Le détournement d'un modèle anglais a donc une fonction pragmatique. C'est ce qu'explique également Sablayrolles :

> « Leur singularité tient au fait que la réussite de la construction de leur sens par un interprétant (interlocuteur, récepteur imprévu…) se fonde sur des connaissances lexicales et culturelles partagées avec le locuteur (d'où l'idée de nommer sémantico-pragmatique la matrice). » (Sablayrolles, 2012 : 21).

Pour *cheap lit*, c'est surtout l'environnement linguistique qui permet d'en deviner le sens : les indications concernant les bas prix des livres ne manquent pas dans cet article. La substitution de *chick* par *cheap* apporte, en plus de sa fonction pragmatique, une valeur emphatique au titre de l'article dont est extrait le contexte (133) : « *Soldes et bons plans du moment: '**cheap lit**'* ».

Le détournement opéré sur *chick lit* en *cheap lit* a été rendu possible non seulement grâce aux paramètres sémantiques et pragmatiques mais également morphosyntaxiques. Le composant *chick* de « départ » porte une valeur de modificateur sur le noyau *lit*. Il permet de spécifier la nature des livres en question. *Chick lit* est défini par l'OED comme étant un genre littéraire qui plaît surtout aux femmes. L'adjectif *cheap* vient remplacer *chick* tout en conservant la fonction de spécificateur initialement détenue par *chick*. Cette spécification est d'un tout autre ordre que celle de départ, et c'est cette spécification même qui a subi le détournement. Le

journaliste se fonde sur ce détournement pour mettre en avant l'objet de son article. C'est la fonction pragmatique des néologismes par détournement, dans la mesure où :

> « [...] ces créations de formules ou leurs transformations sont ancrées dans des énoncés effectivement produits dans des circonstances précises, et qu'elles mettent en jeu les connaissances lexicales et culturelles du locuteur ainsi que celles de ceux à qui il s'adresse, sans omettre les projections que le premier fait sur les compétences de ceux-ci et sur leur aptitude à interpréter son énoncé dans toute sa complexité. » (Sablayrolles, 2011b : 109).

Cool center est, lui, détourné de *call center*, lexie composée qu'on retrouve dans l'environnement direct de cette occurrence, dans l'énoncé (134). L'énonciateur met en parallèle le modèle et sa version détournée, en opposant les deux notions par la formule « *des call centers que l'on pensait* ***cool centers*** ». Dans l'énoncé (133), la lexie à l'origine du détournement, c'est-à-dire *chick lit*, ne figure pas. Il en est autrement pour le contexte (134) ; il contient la lexie *call center*, ce qui rend beaucoup plus facile l'étape de reconnaissance de la lexie « originelle » à travers la forme détournée *cool center*. En d'autres termes, le lecteur décèle immédiatement l'intention du journaliste. En outre, le contexte (134) apparaît dans un article dans lequel le journaliste présente les thématiques principales de certains magazines hebdomadaires francophones parus pendant la semaine correspondant à celle pendant laquelle cet article a été écrit. L'énoncé (134) constitue le résumé d'un dossier paru dans le magazine *Actuel*, qui dévoile l'envers du décor des centres d'appel basés au Maroc. La forme même de *cool center* permet de relier la forme nouvelle à celle d'origine et ainsi d'en déduire le sens, mais le contexte linguistique joue beaucoup en la faveur de ce néologisme par détournement. Compte tenu de la proximité de la lexie originelle *call center*, il n'est pas difficile d'interpréter le sens de *cool center*.

Ainsi, le niveau de dissimulation du modèle à l'origine du faux emprunt peut varier. Toutefois, le recours aux ressources culturelles est nécessaire pour comprendre pleinement le but du détournement. Dans le cas de *cool center*, cette référence culturelle n'est autre qu'un programme de divertissement bien connu des marocains, la série « Cool center »[120].

[120] *Cool Center* est une série comique réalisée par Narjiss Nejjar et Hicham El Asri, diffusée sur la chaîne de télévision 2M au cours du mois de Ramadan 2009. Elle met en scène le quotidien des employés d'un centre d'appels basé à Casablanca. L'univers de ce call center apparaît joyeux et l'ambiance est très chaleureuse. D'après une étude réalisée par le site d'enquête et de sondage d'opinions Averty.ma, les habitudes des répondants vis-àvis de la télévision changent pendant le mois du Ramadan. La fréquence de visionnage augmente durant ce mois, par rapport au reste de l'année : en 2012, 35,4% des répondants regardent souvent voire toujours la Télévision marocaine pendant Ramadan contre 26,7% durant toute l'année. Cette hausse

L'énonciateur, conscient de partager cette référence culturelle avec le lecteur, parvient ainsi à mettre en parallèle réalité et fiction. La désillusion vécue par les employés de ces *call centers* est mise en exergue par le biais du choix syntaxique de l'énonciateur : il utilise un procédé de symétrie qui permet d'insister sur le fait qu'il ne faut pas se fier aux rumeurs et aux apparences.

Les détournements de lexies déjà existantes illustrent à la perfection le phénomène de créativité lexicale par emprunt. Le cas de *cool center*, qui fait appel à des connaissances culturelles partagées par les marocains, montre qu'il s'agit d'un néologisme par emprunt réalisé au sein de la variété française du Maroc, ce qui n'est pas le cas de *talkie-walkie*, attesté dans les dictionnaires du français. Quel que soit le résultat du détournement, l'élément qui a été détourné est « absent en surface mais sous-jacent et à restituer sémantiquement. » (Sablayrolles, 2012 : 22). L'aboutissement du détournement, est une construction originale, qui apparaît comme un emploi ponctuel remplissant un rôle pragmatique. *Cool center* et *cheap lit* apparaissent comme deux hapax constituant chacun un acte expressif. Il est à noter que le détournement repose aussi en grande partie sur la paronymie entre le modèle et la version détournée, d'où la proximité phonétique entre *cheap* et *chick*, et entre *call* et *cool*, mais malgré cela, il produit du sens et n'a pas seulement une fonction ludique. La question de la « connaissance » des éléments lexicaux anglais d'origine occupe une place primordiale dans le cas des faux anglicismes crées par détournement. Si le contexte peut faciliter l'accès au sens, celui-ci peut s'avérer difficile, ce que soulève Sablayrolles :

> « […] certains détournements sont à la limite de l'hermétisme et ne s'adressent qu'aux happy few capables de construire l'interprétation et de comprendre, comme ceux détournant des déclarations anciennes du général de Gaulle » (Sablayrolles, 2011b: 109).

Cette caractéristique ne concerne pas l'ensemble des constructions par détournement. Les modèles *baby boom* et *serial killer* sont facilement identifiables derrière les constructions *papy boom* et *serial kisseuse*, relevées dans le corpus *Au Fait 2009*. Sablayrolles (2012) énumère un certain nombre de créations par détournement de *serial killer* et énonce même la proposition suivante :

---

s'expliquerait par l'importance des réunions familiales, notamment lors du *ftour*, qui correspond à la rupture du jeûne. D'après « Les résultats de l'enquête Averty sur la télévision marocaine pendant Ramadan », Communiqué de presse du 12/09/2012.

> « On s'interroge également sur l'éventuelle apparition d'une nouvelle matrice morpho-sémantique : la composition parasynthétique, dans des cas comme Homo -us, serial -eur. » (Sablayrolles, 2012 : 26).

Les détournements de *serial killer* seraient des compositions parasynthétiques formées sur le mode [serial X-eur] dans lequel *serial* est une unité lexicale, là où l'on devrait trouver un préfixe. Sablayrolles émet une réserve quant à cette proposition d'une nouvelle matrice morpho-sémantique, mais il semblerait que *papy boom* pourrait être considéré comme une illustration comparable à *serial X-eur*.

De plus, dans le cas des détournements, l'emprunt présente bien un modèle en langue anglaise mais l'on s'éloigne quelque peu du type de modèle que possèdent les faux anglicismes par troncation ou par glissement sémantique ou morphosyntaxique : le modèle en question, même s'il existe et qu'il est attesté (cf. présence de *chick lit*, *call center* et *walkie-talkie* dans l'OED) en anglais, il se trouve être seulement à la base d'une nouvelle lexie qui, elle, est de création française. Il est possible, finalement, de considérer les faux anglicismes étudiés dans cette section comme des cas particuliers d'allogénisme. Ceci nous conduit à aborder la section consacrée aux allogénismes.

IV.2. Les faux anglicismes sans modèle : les constructions allogènes

Nous avons vu jusque-là que les faux anglicismes peuvent consister en des emprunts à l'anglais ayant subi des altérations. La seconde catégorie de faux anglicismes se compose de lexies qui ne présentent pas de modèle à proprement dit. Nous rappelons ici que nous nous fondons sur la notion de modèle au sens de Haugen :

> "Since borrowing has been defined as a process involving reproduction, any attempt to analyze its course must involve a comparison of the original pattern with its imitation. We shall call the original pattern the MODEL, and recognize that the loan may be more or less similar to it." (Haugen, 1950 : 212).

Nous reprenons la formulation « construction allogène » proposée par Humbley (2007) pour qualifier les faux anglicismes construits au sein de la langue française grâce à des éléments anglais. Dans la présente section, nous emploierons de façon synonymique le mot « allogénisme », qu'Humbley utilise en anglais sous la forme « allogenism » (à paraître) et qui est employé également en allemand dans les travaux de Winter-Froemel sous l'appellation «

Allogenismus » (2011 : 218).

Les constructions allogènes constituent des emprunts au statut bien différent des autres catégories de faux anglicismes. Humbley considère, à très juste titre, qu'il s'agit des « vrais » faux emprunts (Humbley, à paraître) dans la mesure où ils ne résultent pas d'une création qui aurait été réalisée au sein d'une autre langue. Les constructions allogènes bénéficient de l'étiquette d'emprunt seulement en raison du fait que le matériel qui a servi à leur formation a été emprunté. Pour Humbley, elles sont davantage un « indicateur » de l'influence d'une langue sur une autre qu'un type d'emprunt à proprement dit (Humbley, à paraître). Winter-Froemel (2011 : 56) met également en avant la notion d'influence comme cause principale de la présence de constructions allogènes au sein d'une langue, influence induite par un fort contact interlinguistique. La construction allogène est une formation absente dans la langue source des éléments qui composent la lexie, c'est pourquoi ils sont considérés comme n'ayant pas de modèle.

Cette sous-catégorie de faux anglicismes, Furiassi l'a également distinguée de celle que nous avons analysée auparavant et en a donné la définition suivante :

> “false anglicisms may be defined [...] as autonomous coinages which resemble English words” (Furiassi, 2003 : 123)

Furiassi soulève le critère de “ressemblance” du résultat d'un anglicisme correspondant au résultat d'une construction allogène avec un mot usuel anglais. Cette ressemblance est due au matériel utilisé dans la “construction” ainsi qu'à l'aspect très “anglais” du résultat. En d'autres termes, la construction allogène est une lexie qui pourrait très bien exister en anglais car certaines lexies anglaises présentent une morphologie semblable (mais non identique). Sans mettre en parallèle la construction allogène avec un “modèle” en anglais - puisqu'elle n'en a pas – il peut être intéressant de comparer la construction allogène à une forme présentant morphologie semblable et qui existe en anglais. Nous verrons, par la suite, que les constructions allogènes contenant l'élément *-man* entrent dans ce cas de figure.

Les constructions allogènes sont au nombre de **32** dans notre corpus d'étude, ce qui correspond à une quantité très légèrement moindre à celle des faux anglicismes avec modèle.

L'analyse des constructions allogènes ne peut évidemment pas reposer sur la comparaison de l'emprunt avec son modèle source. C'est pourquoi nous choisissons de nous focaliser sur les

moyens de formation de ces faux emprunts spéciaux. Les constructions allogènes relevées dans *Au Fait 2009* présentent deux types de formation.

IV.2.1. Les formations composées

Nous appelons formations composées les faux anglicismes construits par la combinaison de deux éléments lexicaux pris de la langue anglaise. Certains composants anglais semblent être privilégiés pour la construction de lexies; l'élément *-man* en est un (Picone, 1996). Citant quelques-unes des constructions allogènes contenant *-man* répandues en français, Humbley suggère :

> 'They certainly seem to be formed on the same model: sport + man' (Humbley : à paraître)

Se fondant sur les travaux de Höfler, Picone (1996 : 299) évoque le 19ème siècle comme étant la période où les pseudos anglicismes en *-man* relatifs au domaine des sports sont apparus, avec *sportsman* comme première occurrence[121]. Les anglicismes *tennisman* et *rugbyman* présentent ce cas de figure. L'association d'un substantif emprunté avec l'élément *-man* contribue à former un autre substantif. Le point commun à ces substantifs est d'avoir comme référent sémantique un être humain. En ce sens, la construction grâce à l'élément *-man* prend une dimension pragmatique : elle permet de créer une dénomination d'agent. La configuration [lexie anglaise importée + élément *-man*] est productive en français dans d'autres domaines que celui des sports. Le « vrai emprunt » *sportsman*, absent de notre corpus d'étude certainement en raison de sa désuétude dans la langue française, serait « la tête de file de notre paradigme » en *-man* (Humbley, 2007 : 7).

Ainsi, en le combinant au mot *taxi*, *-man* désigne un chauffeur de taxi. Cette construction n'est pas attestée dans nos dictionnaires anglais de référence. Dans le corpus *Au Fait 2009*, elle est

[121] Picone (1996 : 299) rappelle que Höfler date la première apparition de *sportsman* à l'année 1823 (Höfler, 1982). Le TLFi attribue la mention « veilli » à ce terme lorsqu'il réfère à une personne pratiquant le sport hippique. La seconde acception de *sportsman* est moins spécialisée : il désigne une personne pratiquant un ou plusieurs sports. Plus précisément, ce serait la version féminine de ce mot, *sportswoman*, qui aurait, d'après Picone, ouvert la voie à la génération des pseudo anglicismes et anglicismes hybrides en *-man*. *Sportsman* et *sportswoman* n'apparaissent aucunement dans le corpus *Au Fait 2009* et *sportsman* présente seulement 41 occurrences dans le corpus français de l'Université de Leipzig. En outre, son absence du *Larousse 2009* ne fait que confirmer son déclin dans l'usage du français. En revanche, ce qu'il est important de souligner, et ce que souhaite montrer Picone, c'est que l'apparition de *sporstman*, un « vrai emprunt », est à l'origine de la formation de mots qui le prennent comme modèle. Postérieurement à l'arrivée de *sportsman*, sont forgés en France des mots comme *yachtman*, *horseman*, *clubman* ou *recordman*, constituant tous des constructions élaborées en France (Picone, 1996 : 299).

présente dans 16 contextes. En outre, elle possède une entrée dans le *Larousse* et présente 141 occurrences dans le corpus français en ligne de l'Université de Leipzig. Le dictionnaire *Larousse* indique que ce faux anglicisme est utilisé en Afrique et en Belgique. Humbley (2007 : 7) évoque, quant à lui, une présence de *taximan* dans le journal français *Libération* depuis les années 1980. Les contextes suivants sont tirés du corpus *Au Fait 2009* :

> *(135) Un non respect de la circulation et du piéton qui n'a que pour résultante des chocs, soit entre un véhicule et une moto qui se jette comme une proie dans la gueule d'un* ***taximan*** *ou d'un simple particulier.*
>
> *(136) Chez les* ***taximen*** *c'est d'une autre galère qu'il s'agit. "J'ai pris une course à Sbata. J'ai failli être pris en otage par les grévistes" raconte Hicham Chokrallah.*
>
> *(137) Toutefois, la déclaration du* ***taximan*** *n'est qu'une idée avancée qui reflète amèrement la colère des automobilistes qui sont obligés de se frayer chaque jour, malgré eux, un passage dans les rues de Casablanca.*

Le nombre d'occurrences de la lexie *taximan*, présente aussi au pluriel sous la forme *taximen*, est de 16. Cette donnée, ainsi que les énoncés (135), (136) et (137) montrent que *taximan* constitue bien un faux anglicisme en usage dans le français du Maroc. Cela confirme l'indication donnée par *Larousse*, à propos de l'utilisation de *taximan* en Afrique.

Le paradigme des mots en *-man* s'accroît si l'on considère aussi des constructions contenant *-woman*. Si, comme Picone (1996), on considère que *-man* est devenu un suffixe français à part entière, il est logique de considérer que celui-ci doit tenir compte du genre du référent sémantique. La déclinaison en *-woman* serait donc une implication de cette bonne adaptation de l'élément *-man* dans la langue emprunteuse.

> *(138)* ***Material girl*** *ou* ***marathon woman***
>
> *Madonna, qui vient d'achever sa tournée, a prouvé qu'elle avait encore la forme.*

L'énoncé (138) contient le sous-titre d'un article « Material girl ou marathon woman ». L'article aborde la participation de la chanteuse Madonna au Marathon des Sables, une course à pieds annuelle qui se déroule dans le Sud marocain. Ce sous-titre constitue l'occasion pour l'énonciateur d'insérer une innovation lexicale forgée sur le mot clé de son article : « marathon ». La construction *marathon* + *woman* permet de créer un nom d'agent référant à la personne

de Madonna. À la différence de *taximan*, la construction *marathon woman* apparaît comme un hapax, remplissant une fonction expressive uniquement. Une construction allogène telle que *marathon woman* n'apparaît qu'une seule fois dans le corpus et présente une moindre probabilité à être utilisée dans d'autres circonstances. En cela, la fonction expressive qu'elle remplit dans le contexte (138) constitue justement la raison pour laquelle il est presque improbable de la retrouver dans d'autres circonstances. La création lexicale est ici réalisée par l'énonciateur dans un but expressif ; elle est dédiée à la personne de Madonna. Ce type de construction allogène se distingue donc des lexies que nous avons mentionnées plus haut, tels que les faux anglicismes en *-man* du domaine des sports.

Il en va de même pour *material girl*, présent dans l'énoncé (138) et qui constitue également un cas de construction allogène. Cette fois-ci, la formation est réalisée grâce au formant *girl*, lequel permet aussi de créer un nom d'agent. Dans le contexte (138), les deux constructions allogènes sont employées au sein d'une disjonction exclusive. *Girl* et *woman* sont les noyaux respectifs des spécificateurs *material* et *marathon*. Par le biais de cette disjonction, le journaliste tente de mettre en parallèle deux caractères potentiels de l'agent en question, la chanteuse Madonna. On remarque que l'énonciateur attribue à l'adjectif *material* l'élément *girl* tandis qu'il complète *marathon* de l'élément *woman*. Ceci vient souligner l'opposition entre *material* et *marathon* : l'énonciateur pose ce qui est comparable à une question rhétorique, dans laquelle il propose au lecteur de découvrir une des facettes de la chanteuse Madonna. La distribution des éléments formateurs des constructions allogènes *material girl* et *marathon woman* est fonction de la connotation des spécificateurs :

– *Material* présente une connotation négative qui est soulignée par l'élément *girl* dans la mesure où l'énonciateur suggère que la chanteuse Madonna peut donner l'image d'une personne superficielle ;
– *Marathon* a ici une connotation positive, la construction *marathon woman* participe du processus de mise en valeur de l'agent, de la part de l'énonciateur. La participation de la chanteuse à une compétition sportive est alors considérée comme un acte élogieux. L'élément *woman* vient souligner la nature sérieuse de l'événement, et donc de la personne qui y participe.

Pour ces deux constructions allogènes, les éléments *girl* et *woman* sont donc choisis en fonction de l'environnement extralinguistique mais aussi selon les paramètres sémantiques des spécificateurs. La disjonction *Material girl ou marathon woman* n'est pas uniquement fondée

sur l'opposition entre *material* et *marathon*, agrémentée, soit-dit en passant d'une touche stylistique par allitération. Les éléments *girl* et *woman* y remplissent une fonction importante, ils ne sont pas attribués de façon aléatoire à l'un ou à l'autre des spécificateurs. Les choix syntaxiques et lexicaux de l'énonciateur reflètent son intention : celle de dévoiler une facette de la personnalité de la chanteuse Madonna.

Les éléments *-man* et *-woman*[122] figurent parmi les formants les plus anciens qui ont servi dans la composition de faux anglicismes. Cette ancienneté peut expliquer qu'ils puissent aussi facilement faire l'objet de remaniement. Ils bénéficient d'une sorte de légitimité, due à leur ancienneté et aux nombreuses lexies qu'ils ont contribué à forger. Malgré les formes anciennes comme *tennisman* ou *tenniswoman*, *-man* et *-woman* sont toujours actifs dans le processus de création lexicale en français. Ils sont concurrencés par d'autres éléments dénotant un agent, tels que *girl*, vu dans l'énoncé (138) ou *boy* :

(139) Attaque contre les ***cricket-boy*** *srilankais, 8 morts*

Huit personnes ont été tuées à Lahore, dans l'est du Pakistan, dans une attaque visiblement planifiée contre l'équipe de cricket du Sri Lanka

Dans le contexte (139), l'énonciateur utilise la construction *cricket-boy* comme dénomination équivalente à « joueur de cricket ». Une comparaison du nombre d'occurrence de *cricket-boy* et *cricket player* dans le COCA montre clairement que *cricket player* (23 occurrences) est la lexie d'usage en anglais et que *cricket-boy* (aucune occurrence) n'est pas employé. Cette dernière construction constitue donc un cas de formation allogène. En outre, le fait que l'énonciateur ait opté pour une construction allogène et non pour *cricket player*, un « vrai emprunt », peut laisser croire à une confusion, une erreur de la part de l'énonciateur, d'autant que *cricket-boy* n'apparaît qu'une seule fois dans le corpus[123]. De plus, il est exclu d'emblée que cette lexie puisse remplir une fonction stylistique étant donnée la thématique générale de l'article dont est extrait l'énoncé (139). Il semblerait, une nouvelle fois, que le recours à une dénomination crée par des formants issus de l'anglais est à mettre en relation avec le contexte extralinguistique : la langue anglaise est encore fortement présente dans les anciennes

[122]Se fondant toujours sur le *Dictionnaire des Anglicismes* de Höfler (1982), Picone indique que *sportswoman* constitue, en 1823, le premier emprunt à l'anglais en *-woman* (Picone, 1996 : 299) et que, dans la lignée de *sportsman*, il aurait été à l'origine de la formation des faux emprunts en *-woman* qui ont suivi.

[123] Nous remarquons, en outre, que le scripteur a opté pour le non-marquage du pluriel sur *cricket-boy*. Il en fait une lexie « à part », qui n'est pas soumise aux contraintes grammaticales du français.

colonies britanniques. Il est donc probable que *cricket-boy* constitue une dénomination en quelque sorte « dédiée » aux joueurs de l'équipe de cricket du Sri Lanka. L'énonciateur n'est probablement pas à l'origine de cette construction, d'ailleurs on la trouve sur plusieurs pages Internet en anglais grâce à une requête sur Google. Parmi celles-ci, nous avons trouvé plusieurs occurrences de *cricket boys* dans des textes traitant des équipes de cricket en Inde. Néanmoins, la construction *cricket-boys*, aux composants liés par un trait d'union n'apparaît pas dans les résultats donnés par le moteur de recherche Google. Il semblerait donc que la construction allogène soit fondée sur la substantivation d'un syntagme nominal, ce qui fait de *cricket-boy* un cas d'allogénisme singulier, comparé aux autres faux anglicismes présents dans notre corpus d'étude.

Le faux anglicisme *pom-pom girl* contient également un élément permettant de dénommer un agent, l'élément *girl*, qui est absent de la lexie usuelle en anglais, *cheerleader*. *Pom-pom girl* constitue un faux emprunt qui est répandu en français, ce que confirme le nombre d'occurrences élevé dans le corpus de référence du français sur lequel nous nous appuyons (183 occurrences). Néanmoins, cette construction allogène est également particulière : d'après le TLFi, l'élément *pom-pom* vient du français « pompon » en référence à l'objet avec lequel les filles pratiquant le *cheerleading* effectuent leurs mouvements. Compte tenu de cette spécificité, il est possible de considérer *pom pom girl* comme un emprunt hybride. La construction n'est donc pas tout à fait « allogène », puisque seul l'élément *girl* est un emprunt à l'anglais. De plus, ce qui fait la particularité de cette composition c'est également le fait qu'elle se fonde sur un élément extralinguistique, le « pompon ». D'après la conception saussurienne du signe linguistique (Saussure, 1974), il n'existe pas de lien motivé entre le signifiant et le signifié. Il a déjà été prouvé que la théorie de l'arbitraire du signe n'est pas toujours valable en ce qui concerne les termes de spécialité (Lerat, 1994 : 37). Toujours dans une perspective terminologique, Messaoudi affirme :

> « […] l'évacuation de l'extralinguistique est quasi impossible tant le lien avec le référent (chose ou objet) est non seulement nécessaire (pour reprendre la formulation de Benveniste) mais obligatoire. » (Messaoudi, 2006 : 689).

Pom-pom girl n'est pas un terme spécialisé. Toutefois, nous remarquons qu'il illustre le phénomène décrit ci-dessus : la relation entre le signifiant *pom-pom girl* et son signifié apparaît par la présence même de l'élément *pom-pom*.

Notre but est d'expliquer que les modes de formation de lexies, sur la base de matériel anglais, est divers. Les éléments formels sont choisis selon différents critères. La visée pragmatique est souvent privilégiée, comme dans les faux anglicismes en *-man*. Toutefois, il arrive également que des interférences avec la langue française, ou des « remaniements » sémantiques et morphologiques se produisent. Tels sont les cas de *pom-pom girl* ou de *relooking*. Ces cas peuvent conduire à s'interroger sur le type d'emprunt duquel ces anglicismes relèvent. Alors que certains faux anglicismes sont tout à fait répandus et reconnus lexicographiquement, comme *camping-car* ou *full-contact*, d'autres s'apparentent plus à des emplois ponctuels, voire à des hapax. Ainsi, *cricket-boy* semble avoir été forgé spécifiquement pour le contexte dans lequel il est employé, dans le corpus *Au Fait 2009.*

IV.2.2. Les formations dérivationnelles

La dérivation constitue aussi un procédé actif dans la formation de faux emprunts à partir d'éléments empruntés à l'anglais. La suffixation constitue un moyen privilégié de créer des mots à morphologie anglaise. Le suffixe *-ing* est celui qui est le plus utilisé dans les constructions allogènes relevées dans notre corpus d'étude. On relève neuf constructions allogènes contenant le suffixe *-ing* : *dripping, footing, forcing, lifting, planning, pressing, tour operating, zapping, brain-draining*. Cette forte productivité est en conformité avec la tendance, en français, à ajouter le suffixe *-ing* à des lexies anglaises. De façon générale, les anglicismes en *-ing* sont nombreux en français. Picone retrace l'histoire de certains d'entre eux (1996 : 350) et mentionne *shooting* (1828) comme étant le plus ancien[124]. Parmi les anglicismes en *-ing* donnés par Picone figurent notamment des mots appartenant à des terminologies issues de « sous-domaines » des sports, comme s*elling-stake* (1854) et *exciting* (1863), issus de la terminologie des sports hippiques. Le chercheur cite également des termes dont le sens aurait divergé, à la fois en langue source et en langue réceptrice de l'emprunt. Tel est le cas, par exemple, de *racing-club* (1854) utilisé originellement dans le domaine des courses puis qui s'est vu progressivement appliqué à d'autres sports. Tout comme pour l'élément *-man*, c'est donc le domaine des sports qui est à l'origine de la vague d'emprunts en *-ing* reçus par la langue française, dès le XIXème siècle. C'est ce même domaine qui aurait suscité la création de faux anglicismes en *-ing*:

[124] Picone s'appuie sur les travaux de Mackenzie (1939), Höfler (1982) et de Rey-Debove et Gagnon (1980).

> 'It is in the realm of sports that the first pseudo-anglicism with the suffixal -*ing* may have been created: footing 'walking, jogging [for exercise]' (Picone, 1996 : 350)

Le cas du suffixe -*ing*, comme celui de l'élément -*man*, illustre comment la langue française s'approprie un élément anglais : il semblerait que la première étape soit celle de l'importation de formes anglaises, avec leurs charges sémantiques respectives (emprunt intégral). Celles-ci sont susceptibles d'évoluer de façon parallèle à l'évolution en langue anglaise. Mais une évolution divergente est tout à fait possible aussi. Pour le cas de -*ing*, mais aussi de l'élément -*man*, les emprunts sont venus, d'abord, alimenter le stock lexical d'un domaine spécifique, et par la suite ceux de domaines variés. Il semblerait également que l'importation massive de formes aide à l'acceptation de l'élément en tant qu'élément autonome de dérivation. Ainsi, en accueillant de nombreux mots anglais en -*ing*, l'assimilation de cet élément dans le système linguistique français est grandement facilitée. En quelque sorte, l'élément est bien connu donc réutilisable.

Progression du statut de -ing

<u>Étape 1</u> Emprunts intégraux à l'anglais (forme + sens) de lexies contenant l'élément -*ing* (domaine des sports)

<u>Étape 2</u> Accroissement des ressources lexicales d'un domaine spécifique (terminologie des sports)

<u>Étape 3</u> Redirection vers la langue générale, évolution sémantique

<u>Étape 4</u> Généralisation des mots en -*ing* et prise en compte lexicographique

<u>Étape 5</u> Créations lexicales intrinsèques à la langue française via l'élément -*ing* (constructions allogènes)

Humbley (2007) souligne également la place importante tenu par le suffixe anglais -*ing* parmi les composants de constructions allogènes françaises. Il adhère à la théorie de Picone selon laquelle -*ing* présente une utilité d'ordre syntaxique :

> « Le succès de –*ing* en français s'explique en partie du fait qu'il remplit une fonction

syntaxique non négligeable : *-ing* (Picone 1996 : 356) serait un nominalisateur, et servirait à nominaliser tout élément, expliquant ainsi les cas comme *mailing*. » (Humbley, 2007 : 8)

Dans une section précédente, nous avons fourni plusieurs exemples de troncation résultant sur de faux anglicismes en *-ing*. Picone (1996 : 358-359) cite divers faux anglicismes en *-ing* résultant de cette opération. Il aligne les items comme suit :

dressing-room > dressing

living-room > living

racing-club > racing (Picone, 1996 : 358)

Les lexies de gauche constituent les étymons tandis que celles de droite correspondent aux faux anglicismes issus de la troncation de l'un des composants de la forme d'origine. Il observe que d'autres lexies subissent des modifications différentes de celle de la troncation :

Eng. drip painting > Fr. dripping

Eng. formula racing > Fr. formuling (Picone, 1996 : 360)

En plus de supprimer l'un des composants, le français sélectionne ce qui devient le radical et lui attribue le suffixe *-ing*. S'il indique que les lexies de droite sont des pseudo anglicismes, Picone ne donne pas de formulation spécifique pour désigner ces constructions et les différencier des autres faux emprunts. Nous les classons parmi les constructions allogènes, d'après la classification proposée dans les travaux de Humbley (2008, à paraître). Parmi les constructions allogènes en *-ing* de notre corpus d'étude, seul *dripping* résulte de ce procédé. Son contexte d'emploi est donné en (140) :

> *(140) De fait, ce premier ensemble de l'exposition présente à l'ex-église du Sacré-Coeur utilise la technique du* ***dripping*** *(jet de peinture) aux cotés de celle de la figuration sous-jacente et aléatoire des visages.*

Dripping est accompagné d'un commentaire métalinguistique consistant en une proposition de traduction de la part de l'énonciateur. *Drip painting* est l'équivalent anglais du faux anglicisme *dripping*. La construction allogène est fondée sur l'emploi de *drip*, tandis que *paint* n'apparaît pas. En (140), la référence à la peinture, donc au composant *painting*, est réalisée par le biais du marquage métalinguistique. Nous ne supposons nullement qu'il s'agisse d'une intention

volontaire du scripteur, lequel cherche avant tout à mettre à disposition du lecteur une explicitation à ce qui constitue un terme de spécialité. C'est avant tout l'aspect sémantique de *dripping* que l'énonciateur veut commenter.

Les autres constructions allogènes en *-ing* sont souvent le fruit d'une formation indépendante par rapport à la langue anglaise. *Lifting*, par exemple, est employé dans un sens métaphorique :

> *(141)* ***Lifting****. Suite à l'analyse des commentaires et suggestions des chercheurs d'emploi sur son site, Bayt.com a annoncé la semaine dernière le lancement de la nouvelle version améliorée de son site Web qui simplifie le processus de recherche d'emploi permettant aux utilisateurs de trouver plus rapidement le poste qui leur convient.*

La forme *lifting* a été créée en français en se fondant sur le composant présent dans le substantif anglais *facelift*. La construction est allogène, puisqu'elle utilise du matériel étranger, et car *lifting*, en anglais, correspond au gérondif du verbe *to lift*. Le suffixe *-ing* prend un rôle de nominalisateur, permettant de mettre en évidence un processus. Dans l'énoncé (141), *lifting* constitue un emploi métaphorique, néanmoins, ce mot permet de souligner le fait qu'un changement a eu lieu. L'élément *-ing* désigne l'action à l'origine de ce changement, celle d'un processus.

Tour-operating est un substantif formé sur le vrai emprunt *tour-operator* (1970, Rey-Debove et Gagnon, 1980). La suffixation en *-ing* permet de désigner une activité, celle-ci qui est pratiquée par les *tour-operators*. La dérivation en *-ing* permet ici d'ajouter une forme dérivée ayant comme radical *-operat*.

Il est courant que la construction allogène s'appuie sur un élément déjà présent en français. Dans cette catégorie figure aussi *mini-blog*, dont la formation peut être liée à la présence, en français, de l'emprunt intégral *micro-blog*, ou simplement de celle de l'emprunt intégral *blog*. La construction *mini-blog* a été obtenue en substituant le préfixe *micro* par un préfixe sémantiquement et morphologiquement proche. Dans COCA, nous n'avons recensé aucune occurrence de *mini-blog*[125], alors que le corpus de l'Université de Leipzig en présente deux.

[125]Nous avons cherché la présence éventuelle de *mini-blog*, *miniblog* et *mini blog*, les mots composés présentant une variation graphique concernant la soudure/le détachement de leurs composants, en anglais aussi bien qu'en français.

Compte tenu de son absence dans le corpus de référence de l'anglais ainsi que dans l'OED, *mini-blog* constituerait donc un cas de construction allogène sur le modèle suivant :

[préfixe latin *mini* + morphème lexical anglais *blog**]

dans lequel *blog* est un emprunt autonome et bien intégré à la langue française. La préfixation d'un élément latin à une base anglaise aboutit sur la création d'une forme absente en anglais.

Nous avons cherché à savoir si la construction allogène *mini-blog* présente une innovation également sur le plan sémantique ou si elle constitue un synonyme de l'emprunt déjà disponible en français *micro-blog*. D'après le TLFi, *mini* est un formant indiquant une petite dimension et *micro*, élément formant tiré du grec, est rattaché à des racines pour donner le sens de « très petit ». Le TLFi indique également que *micro* est employé dans la construction de nombreux mots savants tandis que *mini* sert à former des substantifs appartenant à la langue générale[126]. La préfixation en *mini* ou *micro* ne semble donc pas présenter de différence majeure, excepté le fait que *micro-blog* serait peut-être considéré comme un terme spécialisé issu du domaine de l'informatique alors que *mini-blog* serait une version vulgarisée de *micro-blog*.

Nous avons observé les contextes d'emploi respectifs de *mini-blog* (4 occurrences) et *micro-blog* (12 occurrences) dans notre corpus d'étude. Les cooccurrents sont similaires, et non pas identiques, et la référence à l'outil Twitter est systématique, dans tous les micro-contextes de *micro-blog* et *mini-blog*. Nous en avons sélectionné quelques-uns :

> *(142) Un auteur américain publie son roman en* ***mini-blogs*** *sur Twitter*
>
> *Un écrivain américain, qui n'avait trouvé aucun éditeur pour son premier roman, l'a publié sur Twitter, 140 caractères par 140 caractères, soit une vingtaine de mots à la fois, comme l'exige la règle stricte du site de* ***micro-blogs****.*
>
> *(143) Les faux messages provenant du compte de Barack Obama invitaient leurs destinataires à répondre à un sondage et promettaient des cadeaux...alors que le* ***mini-blog*** *de M. Obama, qui était suivi par plus de 150.000 personnes, n'est plus mis à jour depuis son élection le 4 novembre dernier.*

[126]D'après le TLFi, « Élém. (empr. par l'angl.) tiré du lat. *minimum*, entrant dans la constr. de subst. appartenant notamment au vocab. de la *mode*, de la *public.*, de la *presse*. ». Des mots comme *mini-jupe*, *minibus* ou *mini-pochette* sont donnés. Disponible à la page http://atilf.atilf.fr/ (consultée le 20/01/2014).

(144) Les comptes Twitter de plusieurs personnalités, dont ceux du président élu américain Barack Obama ou de la star de la pop américaine Britney Spears ont été piratés lundi et de faux messages ont été envoyés en leur nom, a-t-on appris de sources concordantes. Le fondateur de ce service de ***mini-blogs****, Biz Stone, a indiqué sur le blog officiel de l'entreprise que 33 comptes avaient au total été piratés.*

(145) Le ministre des Affaires Etrangères américain serait également entré en contact avec des responsables du site de ***micro-blogs*** *pour leur faire remarquer l'importance en Iran de Twitter, l'un des derniers moyens de communication pour les opposants au président Ahmadinejad.*

(146) Beaucoup d'utilisateurs avaient cessé de recevoir les messages de 140 caractères qui font la spécificité de ce site de ***micro-blogs*** *peu avant 11h00 (15h00 GMT) jeudi avant que le service ne soit rétabli quelques heures plus tard.*

(147) Twitter part à la conquête du monde : le site de ***micro-blogs*** *est à la recherche de traducteurs bénévoles pour devenir accessible non plus seulement en anglais ou japonais, mais aussi en français, allemand, italien et espagnol.*

Si le nom propre Twitter n'est pas toujours apparent, le champ lexical qui lui est relatif est, quant à lui, systématiquement présent dans l'environnement lexical direct de *mini-blog* et *micro-blo*g. Certaines spécificités évoquées sont propres à l'outil Twitter, telle que la règle des « 140 caractères ». L'analogie entre les emplois respectifs de *mini-blog* et *micro-blog* est manifeste ; le *mini-blog*, ou *micro-blog* désigne le texte court que les utilisateurs de l'outil Twitter publient sur leur page. Nous ne décelons pas de différence sémantique, même légère, entre *mini-blog* et *micro-blog*. La construction allogène *mini-blog* fonctionne donc comme un synonyme de l'emprunt intégral à l'anglais *micro-blog*. En contexte il n'apparaît pas que *micro-blog* soit employé comme un terme spécialisé. *Mini-blog* constitue donc une construction allogène par imitation : sa formation est fondée sur la « copie » de la morphologie de *micro-blog* ainsi que par la reprise de sa charge sémantique.

La préfixation d'un élément d'origine gréco-latine à un morphème lexical anglais contribue donc aussi au processus de création lexicale. Nous avons déjà évoqué l'utilité des constructions allogènes en ce qu'elles permettent de répondre à un besoin lexical en combinant des éléments empruntés à une autre langue, si tant est que les compétences en cette langue « source » soient suffisantes pour réaliser cette innovation (Winter-Froemel, 2011 :

60). *Autogoal* présente une formation comparable à celle de la lexie *mini-blog*, mais à la différence de cette dernière, le morphème lexical qui sert de radical n'est pas un emprunt intégral bénéficiant d'un usage répandu en français. L'acception de *goal* en langue source est équivalente à celle du mot français « but ». Plus précisément, le TFLi définit le « but » comme « l'action d'envoyer le ballon dans les buts » ou bien comme le « Point(s) marqué(s) lorsque le ballon est entré dans l'endroit appelé but »[127]. Les acceptions de *goal* en anglais sont données par l'OED : 'the act of kicking or hitting the ball into the goal; a point that is scored for this'[128]. Le mot *goal* est présent dans le dictionnaire *Larousse* ainsi que dans le corpus de référence du français auquel nous nous référons, mais avec une toute autre signification ; il est utilisé en français comme équivalent de l'anglais *goal keeper*, ou « gardien de but », d'après la recommandation parue au *Journal Officiel* du 22 septembre 2000[129]. Le radical *goal* présent dans *autogoal* constitue un faux anglicisme crée par la troncation de l'élément *keeper*, dans la composition initiale anglaise *goalkeeper*. *Autogoal* est donc un cas particulier, puisqu'il est formé sur un élément qui est normalement un faux anglicisme en français. Pourtant, dans *autogoal*, le formant *goal* est un « vrai » anglicisme, c'est-à-dire un emprunt intégral à l'anglais.

La construction allogène *autogoal* présente une seule occurrence dans *Au Fait 2009*, laquelle constitue un élément d'une citation :

> *(148) Le Journal du Jura déplore un "**autogoal** (but contre son propre camp) de la peur" en dénonçant l'amalgame entretenu par la campagne de la droite populiste entre la population musulmane de Suisse et le "fondamentalisme religieux agitant le monde".*

Le recours à cette lexie ne constitue pas un acte volontaire de la part du journaliste. Il ne fait que rapporter des propos écrits dans un autre journal. La formation [*auto* + *goal*] paraît répondre à un besoin lexical qui s'exprime dans les parenthèses : « but contre son propre camp ». Il semblerait que l'énonciateur ait souhaité dire en un mot ce qui, en temps normal, nécessite une expression plus longue. Néanmoins, la lexie *autogoal* ne correspond pas à un emploi de la part d'un journaliste du quotidien *Au Fait Maroc*, ce qui nous contraint à exclure

[127]D'après le TLFi, disponible à la page : http://atilf.atilf.fr/ (consultée le 22/01/2014).
[128]D'après l'OED, définition disponible à la page : http://oald8.oxfordlearnersdictionaries.com/dictionary/goal (conultée le 22/01/2014)
[129]Les recommandations sont disponibles sur la base de données FranceTerme, à la page : http://www.culture.fr/franceterme (consultée le 22/01/2014)

autogoal de la liste des emprunts à l'anglais utilisés dans *Au Fait 2009*. En revanche, le corpus de l'Université de Leipzig affiche une forte présence de cette forme en français : son nombre d'occurrences est de 130[130].

Les lexies *relooking* et *autogoal* sont construites grâce à un processus de préfixation. Dans les deux cas, le radical est anglais, *look* et *goal*. Dans *relooking*, on remarque également la présence de l'élément -*ing*, qui servirait à former de nombreux faux anglicismes en français (Picone, 1996, Humbley 2007). La forme *relooking* est absente de l'OED et le géant corpus COCA n'en donne aucune trace non plus. Elle ne possède pas d'entrée dans *Larousse* 2009 mais elle est largement répandue dans l'usage français, ce que confirme la requête dans le corpus français de l'Université de Leipzig (138 occurrences). Elle apparaît deux fois dans *Au Fait 2009*. Deux de ses contextes d'emploi dans le corpus *Au Fait* sont donnés en (149) et (150) :

> *(149) De plus en plus d'émissions proposent des astuces pour petites bourses, comme l'émission de Julien Courbet Service maximum (France 2) ou le programme de télé-réalité anglais Twiggy's Frock Exchange, où des femmes troquent leur garde-robe pour s'offrir un* ***relooking*** *gratuit.*
>
> *(150) Pour tenter de répondre aux multiples questions sur la gestion locale de la capitale économique, le Club Entreprendre a réuni responsables, opérateurs économiques et acteurs de la société civile pour débattre de ces sujets. Un tour d'horizon motivé par le "****relooking****" que connaît la métropole, mais aussi par l'approche des élections locales.*

Le mot *relooking* est le résultat de l'adjonction du préfixe -*re* ainsi que de l'élément -*ing* au radical anglais *look*. Le préfixe -*re* ajoute au sémantisme de ce radical l'idée de renouveau, de changement. Le morphème -*ing* quant à lui, sert de nominalisateur, fonction qu'il remplit dans de nombreuses constructions allogènes d'après Humbley (2007 : 8). Cette construction repose donc sur la lexie *look*, qui constitue un emprunt autonome en français et correspond d'après

[130] Au sujet de *autogoal*, Humbley affirme que ce mot est plus couramment employé en français de Belgique et Suisse qu'en français de France. L'auteur rapporte également une note trouvée dans un article en allemand sur la lexie *Autogoal* : "Attested since the 1960's, introduced into French via two different ways. It is either a loanword based on the German *Eigentor* (*eigen* rendered as *auto* see French and *Tor* as *goal* – see French, or a loan from the Italian *autogoal* (see Italian)." Cette information le conduit à considérer *autogoal* plus comme une forme empruntée, un *loanword*, que comme une véritable construction allogène. Rappelons que l'auteur distingue les allogénismes des emprunts à proprement dit, tandis que nous n'établissons pas cette dissociation.

Debove et Gagnon (1980) aux équivalents français « aspect, allure, ligne». Humbley soulève la question de la présence des composants de la construction allogène en tant qu'emprunt autonome dans la langue emprunteuse :

> « Ce type de composition est grandement facilité par la présence des éléments en français sous forme de mots. Dans le cas de *babyfoot*, *baby* et *foot* sont déjà présents sous les formes de *football* (*foot*) ainsi que de *baby* (1841). » (Humbley, 2007 : 8)

L'idée d'apparence est présente dans les deux contextes d'emplois de *relooking* que nous relevons dans le journal *Au Fait*. Le mot *relooking* est généralement employé dans le domaine de la mode, à l'image de son emploi en (149). Or, l'environnement lexico-sémantique de cette lexie en (150) exclut d'emblée l'hypothèse d'un emploi au sens propre. L'usage des guillemets confirme cette idée; la ville de Casablanca est, en quelque sorte, personnifiée dans la mesure où le *relooking* s'applique, *a priori*, aux êtres humains. Les guillemets permettent de souligner cet emploi particulier du mot *relooking*. Le marquage typographique n'est pas systématique lorsqu'il s'agit d'employer une lexie dans un contexte un peu improbable, à l'image de l'énoncé suivant, dans lequel l'anglicisme *relooking* constitue le titre d'un article :

> *(151)* ***Relooking***
>
> *VSD, l'hebdomadaire français de fin de semaine (Vendredi Samedi Dimanche) qui paraît le mercredi, change de formule, de maquette et de logo à partir d'aujourd'hui.*

En (151), le journaliste informe sur les changements opérés au niveau de la présentation du magazine français VSD. Le titre se compose d'une unique unité lexicale, qui consiste en cette construction allogène. Compte tenu de l'ancrage de l'emprunt *look* dans la langue française antérieurement à la formation de *relooking*, l'on peut s'interroger sur le véritable statut à attribuer à cette construction. Évoquant aussi la lexie *surbooking*, Humbley ne néglige pas la possibilité pour *relooking* d'être considéré autrement : “probably modified loans rather than allogenisms” (Humbley, à paraître). Nous n'excluons pas cette possibilité : il est très probable que ce soit l'emprunt *look* qui ait subi des modifications pour donner la forme *relooking*, et que l'assemblage *re* + *look* + *ing* constitue une version « adaptée » de l'emprunt intégral bien accepté en français *look*.

Nous avons pu voir, précédemment, que des noms d'agent sont formés grâce à la combinaison de morphèmes lexicaux anglais. *Couchsurfer*, *flashmober*, *stripteaseuse*,

racketter, *taggeur* sont toutes des lexies dénommant des agents construits par dérivation. Le suffixe *-er*, ou sa version adaptée *-eur*, est ajouté à une base lexicale anglaise, formant ainsi un mot à morphologie anglaise mais « non-transparent » d'un point de vue anglais (Onysko, 2007 : 219) en raison d'une modulation à la fois sémantique et formelle des éléments qui le composent. Le faux emprunt *flashmober* est une forme dérivée du substantif *flashmob*, emprunt intégral bénéficiant d'un usage accru ces dernières années[131]. *Flashmober* présente une seule occurrence dans notre corpus d'étude :

> *(152) En tout, ce rassemblement éclair dont le coup d'envoi a été donné vers 11 heures par un "cri" enregistré par la soprano Natalie Dessay, aura duré moins de 3 minutes, a constaté un journaliste de l'AFP. Longuement applaudis, les "**flashmobers**" se sont aussitôt dispersés en se noyant dans la foule, après avoir abandonné au sol des dizaines de chaussons de danse sur lesquels figurait l'adresse du site Internet de La Chaîne de l'Espoir (www.24enfants.org).*

Le faux anglicisme *flashmober*, absent des corpus de référence de l'anglais auquel nous nous référons pour notre recherche, est ici mis entre guillemets afin de souligner le fait que ce mot constitue une innovation lexicale. D'ailleurs, il n'y a qu'une seule occurrence de cette lexie dans le corpus d'*Au Fait 2009*. Nous avons cherché à savoir si ce faux anglicisme est répandu dans la langue française et nous n'avons trouvé qu'une seule occurrence de *flashmober* aussi dans le corpus de l'Université de Leipzig, également insérée dans des guillemets. Cependant, le même mot orthographié différemment, *flashomobber* (doublement de la consonne finale pour l'adjonction du suffixe *-er*) apparaît quatre fois dans ce même corpus. Aucune occurrence de *flashmobber* n'a été trouvée dans le corpus anglais de référence. L'occurrence *flashmobers* détectée dans le journal *Au Fait* ne constitue pas un cas unique, puisque ce mot apparaît dans le français de France, bien qu'il soit très peu représenté quantitativement. De plus, on ne peut guère affirmer que cette occurrence constitue une innovation lexicale produite au sein même de cet énoncé, par la main de ce-même énonciateur. Autrement dit, l'hypothèse d'un hapax à fonction expressive est exclue. En revanche, *flashmobers* sert ici de dénomination d'agent : il dénote les personnes qui réalisent la *flashmob*. La dérivation en *-er* prend donc une dimension pragmatique.

[131] *Flashmob* ne possède pas d'entrée dans *Larousse 2009*. Dans Wikipédia, il est mentionné que les *flashmobs* se sont multipliées depuis la mort du chanteur Michael Jackson, en 2009. En outre, *France Terme* lui réserve une fiche, dans laquelle est indiqué le substitut officiel recommandé au *Journal Officiel* du 15/08/2010 (« mobilisation éclair »). La relation entre les événements et la langue est mise en évidence grâce à l'exemple de *flashmob* : les recommandations officielles sont intervenues au moment où cette pratique s'est multipliée.

Les constructions allogènes mettent en évidence à quel point la langue est un système combinatoire : à partir d'un nombre limité d'éléments, un nombre illimité de mots et de phrases sont construites. Les constructions allogènes obéissent ainsi au principe d'économie de la langue étant donné qu'elles se fondent, dans la grande majorité des cas, sur des lexies ou des éléments déjà présents dans la langue.

Le second aspect que cette étude des faux anglicismes met en évidence est celui de l'influence de l'anglais. Les faux anglicismes, et notamment les constructions allogènes, sont le résultat d'une certaine autonomie des éléments empruntés à l'anglais, vis-à-vis de cette langue. Cette situation est comparable à celle des colonies qui s'émancipent de leur patrie mère, à tous les niveaux : économique, politique, culturel...etc. Dans le cas des faux anglicismes, les éléments anglais se plient à des exigences sémantiques et formelles nouvelles, celles de la langue emprunteuse, pour former des nouveaux mots, absents des ressources lexicales de leur langue d'origine.

Comme nous l'avons vu, il est parfois délicat de déterminer avec certitude comment une lexie contenant des éléments anglais a été formée. Souvent aussi, l'étiquette de faux emprunt est difficilement attribuable. La raison à cela réside en partie dans le fait qu'une autre catégorie d'emprunt s'avère être proche de celle des faux anglicismes : il s'agit de la classe des constructions hybride.

V. LES ANGLICISMES HYBRIDES

Nous utilisons l'adjectif « hybride » pour qualifier toutes les constructions donnant lieu à l'association d'éléments français et d'éléments empruntés à l'anglais. Ces éléments peuvent être lexicaux mais également grammaticaux. Cette prise de position peut paraître quelque peu discordante avec la définition même du mot « hybride », puisqu'il peut très bien décrire les formes anglaises adaptées à la langue française, ou bien tout simplement les emprunts intégraux à l'anglais qui montrent une intégration morphosyntaxique lors de leur emploi en français.

L'apport de Kortas[132] en ce qui concerne les hybrides lexicaux est théoriquement

[132] Cf. Chapitre 3, section II.2.4.

considérable. Les notions d'allogénéité croissante et décroissante nous paraissent pertinentes. Pour notre étude, cette conception de l'hybride est utile dans la mesure où elle nous permet de différencier les emprunts hybrides des emprunts intégraux adaptés. Jansen (2005 : 39) a une conception de l'emprunt hybride qui rejoint celle de Kortas : selon elle, un mot issu de la dérivation sur un emprunt déjà implantée dans la langue n'est pas un hybride. D'après Jansen, les hybrides sont des composés, et non des dérivés.

Ces différentes conceptions de l'hybride sont intéressantes, et il convenait d'y faire référence ici. Toutefois, nous choisissons de ne pas délimiter le concept d'hybride de la même façon que Kortas. Sa conception de l'hybride lexical apparaît comme étant trop restrictive pour notre étude. En outre, nous considérons que la dérivation sur une base lexicale anglaise peut être considérée comme un hybride.

Des formes telles que *relookage* ou *footballistique* apparaissent dans le corpus *Au Fait 2009*. Si l'on adopte la conception de l'hybride lexical au sens de Kortas, ces deux formes devraient être traitées comme des emprunts adaptés, et non comme des hybrides. En revanche, conformément à la définition de l'emprunt choisie dans le cadre de notre étude, et d'après notre analyse des anglicismes intégraux adaptés, ces formes relèvent de la catégorie des hybrides. Pour justifier notre choix, nous mettons en regard *relookage* et *footballistique* d'une part et *workaholique* et *customisé* d'autre part. Les deux derniers anglicismes cités sont des emprunts intégraux adaptés tandis que nous choisissons de considérer *relookage* et *footballistique* comme des anglicismes hybrides. Ces quatre anglicismes présentent une formation de type [base allogène + formant indigène]. Toutefois, ces formants indigènes sont le résultat de procédés distincts :

- *Workaholique* consiste en une forme conçue sur le modèle anglais *workaholic*. Le formant indigène *-ique* vient se substituer au morphème original anglais *-ic*. Le résultat est un emprunt adapté, et l'allogénéité est bien décroissante, compte tenu du processus de francisation réalisé.
- *Customisé* correspond aussi à une forme francisée; cette francisation est réalisée par le biais d'un processus d'analogie grammaticale, le participe passé *customisé* étant une version adaptée au français du *past participle* anglais.
- *Relookage* et *footballistique* ne correspondent pas à des versions adaptées au français de modèles anglais. Bien que ces anglicismes aient une structure

d'ensemble contrastée, au même titre que *customisé* et *workaholique*, les formants indigènes qu'ils contiennent ne sont pas le résultat d'une substitution mais ceux d'une adjonction. C'est sur ce point que viennent s'opposer les emprunts adaptés (ou « assimilés ») et les emprunts hybrides, d'après la catégorisation que nous adoptons.

Le tableau qui suit met en évidence la distinction entre les anglicismes adaptés et les hybrides, par le biais de l'analyse des exemples sus-cités. Nous ajoutons les anglicismes *surfeur* et *djette* comme exemples supplémentaires. Bien que leurs modes de formation soit proches, les modes d'emprunts, eux, diffèrent.

Tableau 22 Analyse comparative de quelques hybrides et d'emprunts intégraux adaptés

	Présence de modèle	Formant indigène	Allogénéité *(d'après Kortas, 2009)*	Francisation
Workaholique	oui	Substitue formant allogène	décroissante	oui
Customisé	oui	Substitue formant allogène	décroissante	oui
Surfeur	oui	Substitue formant allogène	décroissante	oui
Relookage	non	S'ajoute au formant allogène	décroissante	non
footballistique	non	S'ajoute au formant allogène	décroissante	non
Djette	non	S'ajoute au formant allogène	décroissante	non

Nous distinguons ici les notions d'allogénéité décroissante, énoncée par Kortas (2009), et de francisation, concept évoqué entre autre par Humbley et Bidermann-Pasques (1995) ou Loubier (2011). Selon nous, il peut y avoir allogénéité décroissante sans volonté de franciser une lexie. En outre, lorsque l'anglicisme ne présente pas de modèle en langue anglaise, on ne peut nullement parler de francisation. Dans le cas de *relookage*, *footballistique* et *djette*, l'allogénéité, au sens de Kortas, est décroissante si l'on tient compte du fait que les formants ajoutés à la base allogène sont d'origine française. Néanmoins, ils n'ont guère subi de francisation puisqu'ils ne présentent pas de modèle, au sens de Haugen (1950).

Nous avons ainsi justifié notre choix de considérer certains anglicismes construits sur le schéma [base anglaise + formant français] comme des formations hybrides et avons clarifié ce qui les distingue des emprunts intégraux adaptés, en nous appuyant sur la conception de Kortas (2009) et sur les notions qu'il emploie. Nous procédons à l'analyse de quelques anglicismes hybrides présents dans notre corpus d'étude. Compte tenu de la dualité d'ensemble qui ressort de la liste d'anglicismes hybrides, relevés dans le corpus *Au Fait 2009*, nous choisissons d'organiser notre analyse selon deux sections.

V.1. Hybrides par affixation

Compte tenu des éléments apportés plus haut, la dérivation par affixation forge aussi des anglicismes qualifiés d'hybrides. Pour étudier les anglicismes en allemand, Onysko (2007) formule sa conception de l'hybride comme suit :

> "Technically speaking, the inflection of anglicisms also leads to a mixture of native and borrowed morphemes, as in des Trends (noun genitive sg.) [...]. The notion of hybridity, however, relates to derivational processs including affixation of borrowed bases and the formation of compounds of native and borrowed free morphemes." (Onysko, 2007 : 55)

Pour Onysko comme pour Kortas, il faut distinguer l'hybridation induite par l'inflexion grammaticale et l'hybridation morphologique impliquée par les processus de dérivation et de composition.

Notre liste d'anglicismes hybrides, tirés du corpus *Au Fait 2009*, contenait à l'origine 64 occurrences. Néanmoins, après avoir pris en compte les conceptions de Kortas et d'Onysko, et après avoir clarifié ce que nous considérons comme « emprunt hybride » dans le cadre de notre étude, nous avons reconduit 30 occurrences vers la catégorie des emprunts intégraux adaptés. Ces lexies consistent en des occurrences verbales, formées sur le schéma [base anglaise + désinence française]. Si certains travaux sur les emprunts linguistiques montrent que ces constructions verbales peuvent figurer parmi les hybrides par affixation (Humbley, 1974), nous avons écarté cette possibilité.

Les constructions hybrides par affixation de notre corpus d'étude sont pour la plupart des dérivés nominaux. La suffixation consiste en un moyen privilégié pour la formation de

dénominations. Le nom propre *Facebook* est employé à deux reprises comme radical auquel sont ajoutés des suffixes. Ainsi, *facebookiste* et *facebookerie* sont deux dérivés nominaux dont les formants français sont les suffixes *-iste* et *-erie*. *Facebookerie* présente deux occurrences, localisées dans le même macrocontexte. Celui-ci est donné en (153). Le substantif *facebookiste* présente une seule occurrence. Son contexte d'emploi est donné plus bas, en (154).

> *(153)* ***Facebookeries*** *etc*
>
> *Adultère, sauvetage in extremis, espionnage, vie après la mort mais aussi licenciement ou crime font partie du lot de péripéties auquel Facebook est lié. C'est, du moins, ce que démontrent les récentes anecdotes qui suivent. De véritables "**facebookeries**" qui prouvent à quel point le réseau social en ligne devient proche de la vie réelle.*

En (153), le substantif *facebookeries* apparaît en titre, agrémenté de la locution abrégée *etc*. Dans l'article d'où est extrait l'énoncé (153), le journaliste explique dans quelle mesure le réseau social influe sur la vie de ses utilisateurs, en donnant toute une panoplie d'exemples. Ceux-ci permettent d'illustrer comment Facebook se trouve parfois impliqué dans les épreuves de la « vie réelle », favorablement ou non. Cet anglicisme apparaît comme un néologisme ; aucune occurrence n'est relevée dans les corpus de référence du français ni de l'anglais. En revanche, une requête Google donne plusieurs résultats. Nous avons constaté une divergence sémantique entre la dénomination *facebookerie* employée dans notre corpus d'étude et celle en circulation sur l'Internet. Plus particulièrement, le terme *facebookerie* est utilisé pour désigner les « groupes » créés sur le site Facebook[133]. D'après cette acception, le dérivé *facebookerie* désigne le lieu où se déroule une activité, valeur que peut porter le formant français *-erie*. Avec cette acception, l'anglicisme pourrait s'ajouter au paradigme des mots français en *-erie*. Toutefois, dans le contexte (153) de notre corpus d'étude, ce même suffixe adjoint à la même base, *Facebook*, donne à la lexie une toute autre valeur sémantique : le dérivé *facebookerie* a une valeur dépréciative. La seconde occurrence de *facebookerie* de l'énoncé (153) apparaît entre guillemets, ce qui semble souligner l'aspect innovateur de cette dénomination. Les guillemets jouent ici le rôle de marqueurs graphiques du sentiment néologique qu'exprime l'énonciateur. Nous l'avons vu, la typographie peut constituer une piste

[133]L'ouvrage de Jean Robin, intitulé Les meilleures facebookeries (2010), répertorie mille noms de « groupes Facebook ». Sur la couverture, l'auteur définit une *facebookerie* comme « désignant un groupe trouvé sur Facebook et qui se caractérise par l'humour, la méchanceté, l'ironie, l'absurde, ou tout cela à la fois ».

intéressante dans le repérage des emprunts[134]. Gardin et. al. (1974) soulignent le rôle des indices typographiques :

> « La typographie influence certainement l'informateur dans son relevé : guillemets et italiques sont les procédés les plus courants du discours journalistique écrit pour cerner un néologisme ou ne pas en assumer la responsabilité. » (Gardin, et. al., 1974 : 48)

Par ailleurs, on observe que cette occurrence de *facebookerie* est au pluriel. L'énonciateur insère ce néologisme à son discours en lui donnant la fonction d'anaphore lexicale. L'élément anaphorisé est l'énumération présente en début d'énoncé. L'anglicisme hybride *facebookerie* constitue l'élément anaphorique car il permet de fixer l'interprétation[135] de l'ensemble des composants de l'énumération. Le suffixe *-erie* donne une valeur dépréciative à la lexie *facebookerie* : elle désigne les mauvais comportements liés à l'utilisation de Facebook, ou bien les conséquences négatives de ce site sur ses utilisateurs. *Facebookerie* constitue un cas de néologisme par formation hybride : l'énonciateur garde le radical anglais *facebook* car le site Facebook est au cœur de la thématique de l'article, ce qui apparaît comme étant le déclencheur du néologisme. La dérivation est l'étape suivante : le suffixe *-erie,* formant « indigène » est adjoint à ce radical.

Les suffixes qui forment des noms d'agent apparaissent dans deux constructions hybrides : *facebookiste*, mentionné plus haut, ainsi que le mot *djette,* dont le contexte d'emploi sera donné en (155).

> *(154) Ces* ***facebookistes*** *marocains ont 200 millions d'interlocuteurs à travers le monde avec lesquels ils cherchent peut-être une réponse à la question posée par les éminences grises. Reste à savoir une chose: ont-ils eu droit à 200 millions de réponses?*

Il est sans doute important de mentionner le contexte dans lequel l'énoncé (154) intervient. Dans l'article, le journaliste s'intéresse à la réponse donnée à la question « Comment peut-on être marocain ? » sur laquelle ont réfléchi plusieurs hommes politiques marocains, après la publication de l'ouvrage éponyme, par le philosophe marocain

[134] Cf. Chapitre 5.

[135]Nous nous fondons sur la définition de l'anaphore donnée par Corblin : « Il y a une interprétation par reprise si un terme, b, exige pour être interprété l'emprunt à un terme proche a d'un élément qui fixe l'interprétation de b […]. On parlera dans ce second cas d'une relation d'anaphore entre un terme anaphorique et un segment du contexte constitué comme source. » (Corblin, 1990, 229).

Abdesselam Cheddadi. Le journaliste évoque le site Facebook, très attractif au Maroc et comptant de plus en plus d'inscrits. La lexie *facebookiste* résulte de l'adjonction du suffixe -*iste* à la base *facebook*. Compte tenu du contexte d'emploi, ce dérivé peut avoir deux désignations :

- *facebookistes* peut désigner, de façon tout à fait neutre, les utilisateurs du site Facebook. Son emploi correspondrait simplement à l'expression d'un besoin lexical, mais la fonction stylistique peut être également envisagée.
- *facebookiste* peut aussi désigner un utilisateur de Facebook qui a fait de ce site un élément jouant un rôle important dans sa vie, lui permettant d'affirmer son identité et d'exprimer sa « marocanité ». Le suffixe -*iste* contribue à apporter cette valeur au dérivé lexical formé. D'après le TLFi, la présence du suffixe -*iste* peut indiquer que « Le mot désigne celui qui adhère à une doctrine, une croyance, un système, un mode de vie, de pensée ou d'action, ou exprime l'appartenance à ceux-ci »[136]. Le contexte d'emploi de *facebookiste* explique le choix du suffixe -*iste*. D'autres suffixes permettent de créer des noms d'agents en français, tel que le suffixe -*eur*. Néanmoins, c'est le suffixe -*iste* qui a été choisi par l'énonciateur « néologisant » : un *facebookiste* est plus qu'un simple utilisateur de Facebook. C'est une personne spécialisée dans l'utilisation de ce site.

Ainsi, Facebook se trouve être un élément assez productif dans la formation d'hybrides lexicaux. Le processus de dérivation réalisé pour former *facebookerie* et *facebookiste* rappelle qu'il est parfois aisé d'utiliser une lexie étrangère pour en créer une nouvelle, répondant à un besoin lexical, qui peut être seulement ponctuel. Cette caractéristique, que nous avons pu observer parmi un certain type de faux anglicisme, semble traverser les catégories d'emprunts[137].

L'hybridation peut consister en une féminisation d'un emprunt déjà présent dans la langue. La lexie *djette* est la version féminisée de l'abréviation empruntée à l'anglais DJ.

(155) Le dimanche au Six PM Brunchez branché

[136] http://atilf.atilf.fr/ page consultée le 28/02/2014.
[137] Cf. les faux anglicismes par détournement, dans ce même chapitre, IV.1.3.

Le Six PM, le bar de l'hôtel Hyatt à Casablanca vient de lancer son brunch dominical: dès midi et jusqu'à 17h, venez goûter aux délices du chef, à la douceur de vivre en terrasse (tant que le beau temps s'y prête), le tout au son d'une session easy listening concoctée par une ***djette****.*

Le corpus de l'Université de Leipzig affiche un nombre d'occurrences de 13 pour la lexie *DJette*, aussi orthographié *Djette,* ce qui peut être révélateur de la circulation, même faible, de cet anglicisme dans la langue française. La suffixation en *-ette*, en plus de contribuer à l'hybridité du mot, peut également être considérée comme une marque d'intégration : puisque le référent est une femme, la morphologie finale de la lexie doit pouvoir marquer cette spécificité référentielle. Le suffixe *-ette* ajoutée à l'abréviation DJ sert à dénoter un agent féminin. Compte tenu de la faible présence de *djette* dans le corpus de référence du français ainsi que dans notre propre corpus d'étude, nous pouvons supposer qu'il est sans doute plus courant d'utiliser la détermination comme seule façon de marquer le genre féminin. Ainsi, nous relevons une occurrence de l'emprunt *DJ* dénotant un agent féminin :

(156) Le hip hop et la soul sont au centre de cette soirée avec les chanteuses casablancaises du groupe Tigresse Flow et les chanteuses espagnoles Ikah de Madrid, Arianna Puelo de Gironna et Lady Funk ***la DJ*** *de Saragosse.*

Dans cet énoncé, la lexie *DJ* dénote une femme pratiquant l'activité de *disc-jockey*. Le genre est marqué par la détermination, la morphologie de *DJ* n'est pas marquée. L'occurrence *djette*, en (155) apparaît comme néologique : l'ajout du suffixe *-ette*, bien que légitime compte tenu du sexe de la personne désignée, semble peu conventionnel.

Si ces anglicismes hybrides sont peu répandus dans le corpus *Au Fait 2009*, d'autres figurent parmi les emprunts à l'anglais qui sont les plus employés en français. *Stockage*, dérivé du verbe *stocker*, constitue un exemple significatif. D'après le dictionnaire de Höfler (1982), sa première occurrence date de l'année 1918, ayant pour acception « mise en stock ». Une autre acception est celle de « lieu où l'on stocke quelque chose », le TLFi indiquant 1938 comme étant l'année de sa première apparition. Dans le corpus *Au Fait 2009*, *stockage* présente 62 occurrences, et dans le corpus de référence, cet anglicisme est présent 20752 fois. Sa nature hybride n'a en rien entravé son assimilation dans la langue française. Au contraire, il semblerait que l'hybridité ait contribué à faire de cet anglicisme un élément à part entière dans le stock lexical du français. Il est certain que de nombreuses lexies empruntées intégralement

à la langue anglaise sont aujourd'hui largement répandues dans le langage usuel, mais aussi dans les langues spécialisées. *Stockage* est, nous croyons, une de ces lexies au travers de laquelle l'allogénéité n'est pratiquement pas perçue par le locuteur/scripteur francophone qui l'emploie. De façon générale, la relation entre la dérivation opérée sur la lexie postérieurement à l'emprunt est peut-être liée d'une façon ou d'une autre au « succès » de l'anglicisme auprès des francophones, ainsi qu'à sa prise en compte lexicographique. Il s'agit là simplement d'une hypothèse, ce point méritant de plus amples explorations.

Dans notre corpus d'étude, *ciné-club* et *rétro-planning* sont deux lexies construites par l'assemblage d'un formant classique et d'un élément emprunté à l'anglais. Comme l'explique Kortas (2009 : 536), la définition de l'hybride donnée par Dubois *et. al*. (1973) s'avère être trop restreinte dans la mesure où elle établit que l'hybride est un « mot composé dont les constituants sont empruntés à des racines de langues différentes » (1973 : 246). Cette conception exclut la possibilité que l'un ou les deux formants de l'hybride soient des éléments ayant une autonomie lexicale. Kortas mentionne la classification de Galliot (1954) comme étant la première à sortir du cadre traditionnel qui consiste à prendre en compte les mots formés autrement que par des éléments d'origine gréco-latine : ce serait « l'époque médiatique » (Kortas, 2009 : 537) qui verrait s'accroître le nombre de ces constructions hybrides franco-anglaises. Viennent donc s'opposer deux conceptions différentes de l'hybridation :

– celle qui est associée au mécanisme de confixation, lequel est à l'origine de créations lexicales formées à base d'éléments empruntés au grec et au latin. C'est l'approche classique (Kortas, 2009 : 537).
– celle qui prend en compte d'autres modes de formation que la confixation. Cette approche n'exclut pas que les hybrides peuvent être constitués d'éléments ayant une autonomie lexicale. Il s'agit de l'approche contemporaine (Kortas, 2009 : 537-538).

L'hybride *prémorning* montre une structure similaire à celle de *ciné-club* et *rétro-planning*. Il présente une seule occurrence, donnée dans l'énoncé (157) :

> (157) *Les émissions de* ***prémorning****, "Hyatna Lyoum", "Haddith wala haraj", "Youmiat Ouled Elbled", "Koulna Chabab", "Jawla Fi Biladi" et "Pop Rock Café" restent au programme tout en intégrant quelques nouveautés et en offrant une place accrue à l'auditeur.*

Dans l'article, le journaliste fait état des changements dans les programmes proposés par la

station de radio marocaine Aswat. Nous avons déjà évoqué le fait que les formants de l'hybride, notamment l'élément noyau, peuvent fonctionner en tant qu'éléments lexicaux autonomes dans la langue emprunteuse. Tel est le cas pour *rétro-planning*, puisque *planning* est un anglicisme déjà bien répandu en français. *Prémorning* présente aussi cette caractéristique. Nous relevons, ainsi, quatre occurrences de *morning* employées lorsque la thématique concerne la radiophonie :

> *(158) Remplaçant le duo Sarah et Fabrice, c'est désormais Kamal Toufik qui anime le* ***morning*** *de Chada FM.*
>
> *(159) La semaine dernière, le site Visamedias donnait un avant-goût de la grille de la rentrée de la station Hit Radio. La rédaction annonçait le passage de Momo au* ***morning****, tandis que Imad Kotbi devait animer la tranche de la soirée.*
>
> *(160) Depuis le 19 octobre, Atlantic radio, à travers un "****Morning****" d'information plus riche et plus complet, cherche à renforcer sa position de première radio "musique & news" dans le paysage radiophonique marocain.*
>
> *(161) Il veut rendre le* ***morning*** *de la station généraliste privée plus riche et varié. Le tout dans la bonne humeur !*

Dans la construction *prémorning*, le préfixe *pré-* agit comme un modificateur sur l'emprunt autonome *morning*. Les émissions de *prémorning*, mentionnées dans l'énoncé (157) sont diffusées très tôt le matin, avant celles qui constituent le « morning » évoqué dans les énoncés (158), (159), (160) et (161)[138]. L'exemple de *prémorning* illustre comment la préfixation d'éléments « indigènes » permet d'agir sur le contenu sémantique d'un emprunt déjà existant de façon autonome dans la langue emprunteuse.

V.2. Hybrides par composition

Nous entendons par « composition » le procédé de formation lexicale consistant en la réunion de deux mots pouvant fonctionner librement dans le discours. Après une opération de

[138]Compte tenu de la très faible présence de l'hybride *prémorning* dans notre corpus d'étude et de son absence dans le corpus de référence du français, nous avons tenté de déceler un emploi dans la langue française, par le biais de Google. Parmi les résultats de la requête, nous avons trouvé plusieurs occurrences de *prémorning* dans les pages Internet de radios françaises, dont la radio régionale normande Radio Cristal. L'une des émissions proposées a pour titre « Pre-morning ». Il est indiqué dans le descriptif que ce programme est diffusé quotidiennement de 4h à 6h.

« filtrage », nous avons finalement obtenu une liste contenant 10 items. Les composés hybrides sont construits selon les schémas suivants :

- nom + nom : *breakdanseur, son surround, thriller-comédie, web-développeur, webdocumentaire, web série, concepteur-designer*
- adjectif + nom : *haut standing*
- préposition + nom : *sous-brand*
- synapsie : *agence de rating*

L'ensemble de ces constructions paraissent résulter de la traduction de l'un de leurs composants d'origine. Concernant l'élément traduit, les résultats sont mitigés, mais l'élément noyau est le plus souvent celui qui est traduit en français. Tel est le cas des constructions contenant l'élément *web*. Celui-ci conserve sa position de modificateur, à gauche du noyau de la composition. Les trois constructions hybrides *web-développeur*, *webdocumentaire* et *web série* sont composées d'éléments noyaux français. Chacun de ces mots composés présente une relation d'hyponymie avec l'un de ces formants. Par exemple, une *web série* est une série présentant une particularité, celle d'être diffusée exclusivement sur le web. Le formant *série*, présent dans la construction *web série*, est dont l'hyperonyme de la lexie *web série*. Dans les trois constructions citées, l'élément *web* contribue à établir la relation d'hyponymie entre le mot composé et l'un de ses formants, qui est systématiquement le noyau de la composition. L'hybridation a lieu au niveau de l'hyperonyme : c'est ce formant qui est en français dans les trois constructions. Le phénomène constaté sur le paradigme des mots en *web* se produit aussi dans la construction synaptique *agence de rating*. Il existe un concurrent à cet anglicisme spécialisé, aux formants strictement français : la synapsie « agence de notation financière », qui présente quatre occurrences dans le corpus *Au Fait 2009*. L'élément *rating*, gardé en anglais dans la construction hybride *agence de rating*, sert à spécifier la nature de l'activité pratiquée dans ces agences.

Il arrive néanmoins que l'élément anglais soit le noyau de la construction. Par exemple, *high standing* est le modèle à l'origine de l'emprunt *haut standing*, dans lequel le spécificateur est l'adjectif français *haut*. L'allogénéité du noyau *standing* peut être perçue comme le signe de l'acceptation de ce formant en tant qu'emprunt autonome en français. Onysko souligne également ce point, au sujet des hybrides dans la langue allemande :

> “The productivity of borrowed bases implies their acceptance in the host language” (2007 :

58).

Dans le cas du formant *standing*, on peut également affirmer qu'il constitue un formant noyau productif dans la mesure où il forme également l'anglicisme *moyen standing*. Dans *haut standing* ou *sous-brand*, l'hybridité est le résultat d'une semi-traduction littérale : alors que l'élément central, respectivement *standing* et *brand*, est gardé en langue source, le spécificateur est traduit en français. L'hybride n'est pas une construction importée directement de l'anglais, l'étape intermédiaire étant celle de la traduction. C'est également le point de vue d'Onysko :

> "Thus, a hybrid compound following an English model is not the result of direct lexical transfer (borrowing) but is based on lexical creation by means of partial translation. As in the examples of *Heimcomputer* and *Krisenmanagement*, the English element is usually a well-established anglicism and resists translation in general." (Onysko, 2007 : 58)

Par ailleurs, pour *concepteur-designer*, on ne peut pas non plus affirmer que l'élément en langue française soit le noyau de la construction : les deux formants sont des substantifs juxtaposés, sans que l'un n'ait une supériorité sémantique sur l'autre. En d'autres termes, l'hybridité semble être réalisée de façon aléatoire, sur l'un ou l'autre des deux formants. L'énoncé (162) donne le contexte d'emploi de l'anglicisme hybride *concepteur-designer* relevé dans notre corpus d'étude :

> *(162) MITEX 2009 sera entièrement articulé sous forme de conférences animés par des hauts responsables publics et privés ainsi que par des experts de renommée mondiale tel que Vito Di Bari, le* ***concepteur-designer*** *en charge de l'exposition universelle Milan 2015.*

La structure même de la composition *concepteur-designer* permet de montrer que les deux activités dénotées par les deux substantifs *concepteur* et *designer* sont mises sur un pied d'égalité (Picone, 1996 : 261).

Les anglicismes hybrides constituent, au final, une autre manifestation de l'implantation de la langue anglaise dans le lexique français. Tout comme les faux anglicismes

ainsi que les mots empruntés intégralement et adaptés à la langue française, les formes hybrides portent formellement la marque du contact interlinguistique. Ce qui les rapproche des anglicismes intégraux adaptés, c'est le fait qu'ils combinent des éléments natifs à des éléments empruntés. D'un autre côté, leur formation rappelle nettement celle des faux emprunts. Ces points communs contribuent à rendre ardue la tache de catégorisation des anglicismes du corpus *Au Fait 2009*. L'approche diachronique et l'étymologie des mots permettent parfois de résoudre les problèmes de classification et ainsi de déterminer de quel procédé la lexie empruntée résulte. Nous consacrons dans ce Chapitre 7 une section à exposer les doutes et interrogations persistantes quant à la typologie adoptée dans notre étude. Néanmoins, il reste à présenter les formations composées complexes, ultime catégorie d'emprunt de notre corpus.

VI. LES FORMATIONS COMPOSEES COMPLEXES

Les formations composées complexes constituent une catégorie se situant entre les emprunts et les manifestations d'alternance codique. Nous avons remarqué une certaine hétérogénéité dans leur niveau de lexicalisation.

Les premières formations complexes que nous observons apparaissent comme des noms composés. Leur structure est généralement conçue selon deux éléments lexicaux séparés par un élément grammatical, qui est le plus souvent une préposition ou une conjonction. Par exemple, dans les formations *cap and trade*, *plug and play*, *plug and produce*, et *stop and start*, la conjonction *and* lie les deux éléments lexicaux, ce qui met exergue la successivité des actions dénotées par chacun des verbes.

En outre, les formations composées citées possèdent toutes une certaine technicité, dans des domaines assez différents. *Cap and trade* est un principe antipollution ; *plug and play* est utilisé en informatique, pour désigner le concept permettant d'utiliser un périphérique immédiatement lors de son branchement ; *stop and start* est aussi une méthode permettant de réduire la pollution due aux automobiles, par l'arrêt du moteur lors de l'arrêt du véhicule aux feux rouges par exemple ; enfin, *plug and produce* est un principe du domaine de l'industrie. La formation sur le schéma [verbe + *and* + verbe] aboutit sur une formation présentant un parallélisme structurel. En outre, on remarque le procédé d'allitération notamment pour les

formations contenant le même formant. Par exemple, *plug and play* et *plug and produce* contiennent toutes deux le verbe *plug*, une allitération se produit avec le second formant de la composition.

Les énoncés (163), (164) et (165) illustrent les emplois des formations composées complexes. L'appartenance à un domaine spécifique est perceptible non seulement par l'environnement lexical, mais également par le marquage métalinguistique, opéré selon différents procédés.

> *(163) Il a surtout insisté sur le taux satisfaisant de commercialisation (70 %) de la première tranche de 147 ha et précisé que ce succès ne doit rien au hasard. Il se trouve que le concept « **plug and produce** » ou « brancher et produire », qui y est développé, convient aux unités de production industrielle.*

> *(164) Plusieurs constructeurs l'ont maintenant adoptée afin de réduire les émissions de CO2 et la consommation de leurs modèles. Le principe du **Stop and start** est simple : lorsque la voiture s'arrête, le moteur s'éteint automatiquement. Terminé la pollution inutile au feu rouge ou dans les embouteillages, le moteur ne pollue que lorsque la voiture roule.*

> *(165) Durant sa campagne, il avait fait mention d'un plafonnement limitant les émissions de Co2 par la mise en place d'un marché des droits d'émission dit "**cap and trade**", qui pénalise les industries les plus polluantes et récompense les plus vertes.*

Dans ces trois contextes, on observe que la glose métalinguistique reproduit le schéma structurel présent dans l'anglicisme. Autrement dit, on retrouve en français un certain parallélisme dans les actions dénotées par les verbes *brancher* et *produire* (énoncé 163), *s'arrête* et *s'éteint* (énoncé 164), et *pénalise* et *récompense* (énoncé 165). Parfois, c'est l'aspect successif des actions qui est mis en avant, comme dans *plug and play* ou *plug and produce*. Dans d'autres cas, le parallélisme de structure permet de mettre en relief une opposition, ce qu'illustrent les antonymes *stop* et *start* par exemple.

Parmi les formations composées complexes figure aussi le schéma structurel [nom + conjonction + nom]. Le lien entre les deux éléments lexicaux est alors de type associatif. *Funk and soul, peace and love* et *fish and chips* illustrent ce type de construction. La conjonction *and* sert à exprimer la complémentarité des concepts dénotés par les substantifs.

(166) On écoutera aussi un groupe mythique qui s'appelle Mandrill, qui est né aux États-Unis au début des années 70. C'est un groupe ***funk and soul****.*

*(167) Pour Sainsbury's, l'idée de changer de nom pour relancer les ventes de colin vise également à limiter la baisse des stocks d'autres espèces plus populaires en Grande-Bretagne, notamment le cabillaud au menu des traditionnels "****fish and chips****".*

Les énoncés (166) et (167) montrent que ces formations composées complexes sont parfois nécessaires car elles permettent de dénoter un concept s'inscrivant dans une culture spécifique, ou dans un contexte bien particulier. Ainsi, en (166) l'énonciateur évoque un groupe musical nord-américain, et en (167) c'est la cuisine britannique qui est évoquée. L'environnement contextuel anglo-américain explique donc le recours à ces formations complexes. Dans l'énoncé (167), l'adjectif *traditionnels* annonce que la lexie qui suit est une spécialité locale. La dénomination par le recours à des éléments allogènes, se trouve être justifiée. De plus, les guillemets viennent souligner le fait que la dénomination n'est pas une innovation lexicale de la part de l'énonciateur mais qu'il s'agit d'un concept étranger, un plat « qui vient d'ailleurs », d'où l'anglicisme *fish and chips*.

Le lien de type associatif est présent dans ce type de structure dans la mesure où les deux éléments lexicaux qui servent à le former viennent se compléter : ainsi, le groupe musical évoqué dans l'énoncé (166) produit de la musique appartenant à la fois au registre *funk* et à la *soul*. De façon générale, les composants des formations composées complexes présentent des relations sémantiques particulières. Ceci est observable lorsque les formants appartiennent à la même catégorie grammaticale.

Lorsque les composants relèvent de classes morphosyntaxiques distinctes, une relation syntaxique est évidente. Plusieurs formations présentant ce cas de figure sont construites sur le schéma [modificateur + substantif]. Nous relevons les formations suivantes : *fashion people*, *pin-up boy*, *swinging lady*, *swinging sixties*, *business-fashion-woman*, *coffee specialists*, *easy-to-navigate menu*, *red color*, et *E-shopping addict.* Ces anglicismes se présentent comme des syntagmes nominaux respectant la syntaxe anglaise, puisque le modificateur est antéposé au nom noyau. En discours toutefois, ces formations respectent la syntaxe de la langue emprunteuse.

L'énoncé (168) illustre comment ces formations sont insérées dans le discours.

*(168) Pour les **fashion people** anglophones, un magazine de style vient de sortir, à se procurer au prix de 27 euros exclusivement sur le net ou dans les librairies spécialisées. Il arrive dans un packaging original en forme de freesbie au coloris de votre choix.*

En (168), *fashion people* est un fragment du segment « fashion people anglophone ». Dans cet exemple, *fashion people* fonctionne bien comme un nom composé en français étant donné que le modificateur adjectival français « anglophone » est postposé. Il n'est pas antéposé à la formation *fashion people*. L'adjectif français « anglophone » vient en dernier lieu dans le segment. Dans l'ensemble, l'anglicisme *fashion people* s'insère dans le discours tout en respectant les règles syntaxiques préconisées dans la langue française.

L'occurrence *business-fashion-woman* est insérée de façon similaire :

*(169) La belle brune, dont on peut déjà dire qu'elle a réussi dans la vie, a encore de l'ambition: elle envisage de reprendre ses études pour obtenir un master en relations publiques. En attendant, elle orne les pages mode du dernier numéro de Femina et gère en véritable "**business-fashion-woman**" le shooting du catalogue pour une marque de produits cosmétiques distribués uniquement en Italie (Argania).*

Dans la formation *business-fashion-woman*, deux traits d'union lient les formants. Il s'agit d'une structure complexe, caractérisée par la juxtaposition des éléments. En anglais, ces formants seraient détachés : *business fashion woman*. Cette liaison semble vouloir souligner la multiplicité des attributs que possède la femme dont il est question dans l'énoncé. L'énonciateur est à l'origine d'un néologisme : il réalise la nominalisation de ce qui correspond à un syntagme dans la langue d'origine des formants. Cette nominalisation est effectuée par le biais de la soudure des composants, grâce aux traits d'union. On remarque une nouvelle fois le recours aux guillemets, que nous pouvons interpréter comme des marqueurs néologiques, mais également comme le moyen de souligner l'expressivité du scripteur.

La structure interne de *pin-up boy*, *easy-to-navigate menu* ou *e-shopping addict* est différente : les composants *pin-up*, *easy-to-navigate* et *e-shopping* sont employés comme modificateurs respectifs des éléments *boy*, *menu* et *addict*. Cette relation modificateur/noyau est apparente, puisque le noyau est détaché. Ces constructions se distinguent donc du nom composé *business-fashion-woman*. Néanmoins, leur emploi en discours rappelle grandement celui de *business-fashion-woman* :

*(170) Néanmoins, si le commerce en ligne au Maroc n'en est pas au développement de ses voisins du nord, de nouveaux comportements émergent. Toute une catégorie de la population se met à acheter en ligne, quelques-uns deviennent même des "**e-shopping addicts**".*

*(171) Avec cette imprimante on peut visualiser, modifier, créer et personnaliser ses photos - sans avoir à se connecter à un PC - en combinant un **easy-to-navigate menu** disponible sur le panneau de configuration de l'imprimante HP TouchSmart avec un écran TouchSmart extra large.*

*(172) Bild lance le **pin-up boy** à la une*

Le quotidien allemand Bild, le plus vendu d'Europe, a lancé jeudi un appel à candidature pour mettre des jeunes hommes dévêtus en une, en lieu et place de la traditionnelle 'Bild girl'

Dans l'énoncé (170), l'emploi de *easy-to-navigate menu* s'apparente à un emprunt intégral spécialisé du domaine de la téléphonie mobile. Il présente une structure dans laquelle le modificateur *easy-to-navigate*, adjectif composé, est placé avant le nom *menu*. Nous avons pu voir, à travers plusieurs énoncés, que les anglicismes adjectivaux, s'ils s'accordent de façon variable en genre et en nombre, respectent très généralement l'ordre des mots selon les règles du français. Il est sans doute délicat de déterminer avec certitude si *menu* est ici un mot français ou anglais, mais compte tenu de la tendance générale à insérer des anglicismes adjectivaux en les pliant aux contraintes syntaxiques de la langue française, il est davantage plausible que *easy-to-navigate menu* constitue un tout, une unité lexicale.

Le contexte suivant propose un exemple d'anglicisme quelque peu différent :

*(173) Encore des Anglais pour faire l'événement sur la scène punk-rock. Entre Joy Division, Cure et les Cramps, ils redonnent au style gothique un coup de fraîcheur. Ce quintet de «**freaks over-lookés**» de la nouvelle scène anglaise, formé en 2005 et composé de petits jeunes d'à peine 23 ans sort ainsi son 2ème Album !*

Freaks over-lookés est un syntagme nominal constitué du substantif anglais *freaks* ainsi que du modificateur hybride *over-lookés*. Contrairement à la formation composée *easy-to-navigate menu*, la relation grammaticale entre *freaks* et *over-lookés* est davantage en conformité avec la syntaxe du français : le modificateur *over-lookés* est postposé, et il est

accordé en genre et en nombre. En outre, nous avons relevé plusieurs occurrences de l'emprunt *looké* dans le corpus *Au Fait 2009.* Dans deux occurrences, il est un formant de l'hybride *ultra looké* :

> *(174) Rien que ça !Un peu en retrait, un peu trop en avance, pas assez* ***lookés****… Bref… jamais là où il fallait, sauf que le talent était là..., et il a été reconnu.*
>
> *(175) Sélectionnées lors de finales régionales, les concurrentes,* ***ultra lookées*** *et prêtes à en découdre pour l'emporter devront parcourir au moins 180 mètres en relais par équipes de 3, avec en ligne de mire 3.000 euros de bons d'achat à l'initiative d'un site de vente de chaussures sur Internet.*
>
> *(176) Dans une ambiance potache, avec "pom pom girls" de rigueur, quelque 500 supporters ont encouragé les 96 participantes* ***ultra lookées*** *pour cette compétition hors normes et décalée.*

L'emprunt *looké* peut donc constituer un emprunt autonome, qui est réutilisé pour former un adjectif composé, l'hybride *ultra looké*. Ces énoncés nous sont utiles dans la mesure où ils permettent de concevoir *looké* comme un élément bénéficiant d'une certaine autonomie. *Freaks over-lookés* est donc à considérer comme un syntagme, et contrairement aux formations composées complexes vues jusque-là, il ne s'apparente nullement à un nom composé : il s'agit d'un anglicisme nominal modifié par un adjectif composé hybride.

Enfin, un ultime anglicisme entrant dans la catégorie des formations composées complexes est le slogan *yes we can*, nominalisé à plusieurs reprises dans *Au Fait 2009*.

> *(177) Le principal message qu'il voudrait ainsi faire passer est qu'il a profondément foi en l'Afrique, et que, comme il ne cesse de le répéter, "Si l'argent n'a pas d'odeur, la réussite n'a pas de couleur". Un symbole du "****Yes we can****", voilà ce que représente Malamine Koné.*

En (177), l'énonciateur retrace l'histoire de Malamine Koné, originaire du Mali et PDG d'une grande marque d'article de sport qui s'est vu décerner une récompense en 2009, le Prix Business MEDays. Le slogan *Yes we can*, devenu célèbre lors de la campagne du Président Barack Obama, est ici repris et adapté à un tout autre contexte. En outre, on constate que ce syntagme verbal est nominalisé, formant ainsi une quasi unité lexicale désignant un concept : la possibilité d'atteindre un objectif quels que soient les obstacles pouvant être rencontrés.

Contrairement à d'autres occurrences de *Yes we can* relevées dans *Au Fait 2009*, celle qui figure dans le contexte (177) n'est pas une manifestation d'alternance codique.

Les formations composées complexes constituent bien une catégorie connexe à celle des emprunts intégraux. Il convient de les traiter séparément car leurs structures divergent largement, de même que leurs emplois en discours. Les occurrences qui ont illustré cette section ont des spécificités communes, mais les schémas structurels qu'elles présentent sont variés. Généralement, un certain parallélisme structurel interne est observé, ainsi que des procédés stylistiques tels que l'allitération. Par ailleurs, la thématique de l'article contribue parfois à l'émergence de ces formations. Si certaines occurrences s'apparentent à des emprunts intégraux, d'autres ressemblent fortement à des manifestations d'alternance codique, étant donné que les éléments en langue anglaise sont des segments et non pas seulement des unités lexicales. Ainsi, l'énoncé (177) contient une occurrence de *Yes we can* que nous classons comme formation composée complexe en raison de sa dimension lexicale, et non pas comme un cas d'alternance codique. Nous aurons l'occasion d'illustrer comment *Yes we can* peut constituer une manifestation de *codeswitching* dans un prochain chapitre[139]. Ces considérations viennent confirmer l'un des points que nous avons soulignés à plusieurs reprises au cours de ce Chapitre 7 : la difficulté à poser de façon catégorique des frontières hermétiques entre les classes d'emprunts. Nous consacrons la section suivante à exposer les limites d'une telle typologie, à travers la présentation de différents cas d'anglicismes quelque peu problématiques.

[139] Cf. Chapitre 9.

VII. LIMITES DE LA TYPOLOGIE DES ANGLICISMES

VII.1. La non-herméticité des catégories

La typologie que nous avons adoptée pour présenter les formes empruntées à l'anglais utilisées dans *Au Fait 2009* parvient, nous croyons, à classer les items et à mettre en évidence les différents procédés d'emprunts employés ainsi que les méthodes de formation lexicale sur la base d'éléments anglais. Dans l'ensemble, il apparaît que l'emprunt, en tant que résultat, peut provenir de deux procédés :

– celui de l'importation : ici figurent les sous-procédés d'emprunt intégral, intégral adapté et la formation composée complexe ;
– celui de la création par emprunt d'éléments : ici figurent les faux anglicismes et les hybrides.

Finalement, la distinction établie par Haugen (1950)[140] apparaît en fond, la notion de *substitution* étant incluse dans les procédés de création par emprunt d'éléments.

Néanmoins, toute tentative de catégorisation quelle qu'elle soit et dans tous les domaines confondus, présente des limites. Dans nos travaux de catégorisation des anglicismes du corpus *Au Fait 2009*, les difficultés de classement auquel nous avons été confrontée émanent, pour la plupart, du fait que de nombreux anglicismes combinent les caractéristiques de plusieurs catégories différentes.

Les cas les plus nombreux sont certainement les anglicismes pouvant être considérer comme faux emprunts et hybrides à la fois. Plus précisément, les hybrides répondent, en partie, à la définition des constructions allogènes. Humbley (à paraître) donne comme exemple le slogan « We are pigeons » inventé par un groupe d'entrepreneurs français qui dénoncent l'augmentation des taxes sur le capital en France. Ce slogan est détourné de sa version originale, « We are legion », un slogan lancé par le mouvement des hackers anarchistes des Anonymous. La présence de la lexie *pigeon* en langues française et anglaise constitue

[140]Nous rappelons ici la distinction entre *importation* et *substitution*, concepts fondamentaux dans l'approche d'Haugen : “If the loan is similar enough to the model so that a native speaker would accept it as his own, the borrowing speaker may be said to have IMPORTED the model into his language, provided it is an innovation in that language. But insofar as he has reproduced the model inadequately, he has normally SUBSTITUTED a similar pattern from his own language” (Haugen, 1950 : 212).

précisément la cause de l'ambiguïté du statut de l'emprunt *We are pigeon*, ce qu'explique Humbley :

> "The case for an allogenic construction is in fact ambiguous, since *pigeon* exists in the same form and possibly with the same meaning, including the metaphorical one, though this will be questioned later, in both languages. The construction can thus be interpreted either as a hybrid (*pigeon* as a French word) or an allogenism (*pigeon* as an English word)." (Humbley : à paraître)

Un cas similaire est celui de *roots attitude*, relevé dans notre corpus d'étude, employé dans les énoncés qui suivent :

> *(178) Ainsi, Moonfest 2009 – plus encore que l'édition précédente – était cette année synonyme de* ***roots attitude****. Un retour à la nature, aux racines, permis par le lieu et le Festival.*
>
> *(179) C'est en quelque sorte la voie choisie par Moonfest pour insuffler la tolérance et le partage, que ce soit par le choix des artistes, la contribution au développement durable de la région que par la* ***roots attitude*** *dans laquelle plonge inexorablement le lac Lalla Takerkoust.*

Le corpus COCA ne contient aucune occurrence de *roots attitude*. Il serait légitime de considérer cet anglicisme comme une construction allogène combinant deux éléments empruntés. Néanmoins, la lexie *attitude* existe aussi en français. *Roots attitude* peut donc aussi être compté parmi les anglicismes hybrides.

À première vue, on pourrait dire que les hybrides sont des faux emprunts car ils n'existent pas « tel quel » en anglais. Si on pousse plus loin cette réflexion, on pourrait considérer les hybrides comme un type de construction allogène, car elles correspondent à une création faite par les non-natifs de l'anglais. Tout comme les constructions allogènes, les hybrides sont des lexies formées grâce à du matériel emprunté à la langue anglaise. La différence entre les constructions allogènes et les emprunts hybrides réside toutefois dans le fait que les constructions allogènes sont entièrement réalisées avec des éléments de l'anglais que l'on a assemblés (par composition ou dérivation) alors que les hybrides contiennent obligatoirement un ou plusieurs éléments anglais associés à un ou plusieurs éléments français. Les hybrides portent formellement la marque du mélange des deux langues, spécificité

absente des cas de construction allogène. Humbley résume clairement la distinction entre les constructions allogènes et les constructions hybrides :

> "[…] the first are made up of elements from a source language being assembled into a new form in a different language community. The second are composed of at least one element of the source and one of the receptor languages." (Humbley, à paraître).

Si la distinction apparaît de façon nette lorsque les deux notions sont définies, dans certains cas il est difficile de connaître l'origine des formants :

> "But just what constitutes elements from one or the other language is often difficult to determine." (Humbley, à paraître).

Des cas comme *roots attitude* ou encore *mini-blog* ou *ciné-club* posent des problèmes de catégorisation. Ils ont chacun une morphologie contrastée et se présentent, donc, comme des hybrides. Néanmoins, si l'on privilégie le mode de formation, un tout autre point de vue est adopté, ce qui implique que l'on puisse classer ces items parmi les faux emprunts.

Les anglicismes hybrides peuvent aussi être confondus avec les emprunts intégraux adaptés. Nous avons eu l'occasion d'aborder ce point dans la section précédente, en nous référant aux travaux de Kortas (2009). L'anglicisme *breakdanseur*, présent dans notre corpus d'étude, peut ainsi se prêter à une double catégorisation. Il a pour modèle la lexie anglaise composée *break dancer* : le formant *dancer* a été substitué par son équivalent français *danseur,* phénomène pouvant être considéré comme l'adaptation d'une lexie étrangère au système de la langue d'accueil. Si on s'intéresse au **résultat**, et non au **processus**, *breakdanseur* doit figurer parmi les anglicismes hybrides.

VII.2. Les cas non décidables

Certains anglicismes présents le corpus *Au Fait 2009* ont un statut ayant déjà fait l'objet d'interrogations dans plusieurs études. Le cas de *footing* est probablement similaire à celui de *dripping*, mais les avis à ce sujet restent partagés (Picone 1996, Humbley 2008). *Footing* est absent des dictionnaires anglais au sens de « course à pieds » (Larousse). Le sens donné à *footing* en français constitue une « invention », étant donné que cette acception est inusuelle en anglais :

> 'Although the English word *foot* and the English morpheme “ing” are both evident, an anglophone may not necessarily know to bring sneakers when invited to go “footing” (go for a jog).' (Harris et Cardoso, 2010 : 105).

Rey-Debove et Gagnon (1980) considèrent *footing* comme étant la première création française en *-ing*, et le classent donc aussi parmi les faux anglicismes. Néanmoins, mentionnant Höfler (1990) et Petiot (1982), Humbley soulève une toute autre probabilité : il est plausible que *footing* soit un réel emprunt « mais dont le sens anglais contemporain a divergé » (2008 : 8). *Footing* aurait donc été emprunté intégralement, mais les lexies en langue anglaise et en langue française auraient vu leur sémantisme respectif évoluer différemment. Höfler (1990 : 100-101) affirme que c'est en anglais que *footing* aurait abandonné son sémantisme de départ.

Picone (1996 : 360) émet également une hypothèse quant à la formation de *footing*. Il explique que la lexie d'origine, usuelle, en anglais serait *foot racing*. Cette lexie serait apparue en français avant *footing*; cette information permet à Picone de supposer que *foot racing* aurait subi le même processus opéré sur *drip painting* (devenu *dripping*) et *formula racing* (devenu *formuling*). En outre, Picone soulève que *foot racing* est sémantiquement équivalent à *footing*, ce qui constitue une deuxième preuve potentielle pouvant expliquer que *foot racing* soit à l'origine de *footing*.

Il est donc délicat de déterminer avec précision à quelle catégorie d'emprunt la lexie *footing* appartient tant les avis sont partagés. L'étude diachronique est essentielle ; il est nécessaire d'interroger l'histoire du mot et de mettre en parallèle la langue source de celui-ci et sa langue d'accueil. L'exemple de *footing* a prouvé que la catégorisation des anglicismes est une tâche ardue. En outre, d'autres études de cas démontrent qu'une classification quelle

qu'elle soit ne peut résoudre intégralement la question des types d'anglicismes. Le nom *snobisme* peut également prêter à confusion : à première vue, il s'agirait d'un dérivé hybride construit par affixation sur un adjectif emprunté à l'anglais, et employé en tant qu'emprunt autonome en français. En outre, en synchronie, on ne peut affirmer que *snobisme* présente un modèle d'origine. En revanche, le TLFi indique que l'emprunt initial était la forme *snobbisme* résultant de l'importation directe de la lexie anglaise *snobbism* attestée dès 1845. Ce n'est qu'au XXème siècle que la forme *snobism* apparaît en anglais, de même que, parallèlement, *snobisme* en français. Aujourd'hui, si *snobisme* bénéficie d'une entrée dans *Larousse*, ni *snobism* ou *snobbism* ne sont répertoriés dans les dictionnaires ou le corpus de référence de l'anglais[141]. L'approche en diachronie s'avère donc très utile pour identifier le processus exact qui a conduit à la présence de l'anglicisme dans la langue française.

L'anglicisme *combi-short* est également difficile à classer : l'un de ses formants est une troncation du nom français *combinaison* tandis que l'autre est *short*, un emprunt largement implanté dans la langue. La construction se sert d'un élément allogène, l'élément *short*, mais le résultat est hybride. En outre, elle présente un modèle en langue anglaise, la lexie *playsuit*, ce qui devrait exclure la possibilité de classer l'anglicisme parmi les constructions allogènes. Le mode de formation est pourtant très proche de celui des faux emprunts, mais compte tenu de son hybridité, et plus précisément en raison du critère d'allogénéité décroissante (Kortas, 2009), *combi-short* n'entre dans aucune des sous-catégories de faux anglicismes que nous avons présentées.

En somme, nous avons pu classer la très grande majorité des anglicismes présents dans le corpus journalistique *Au fait 2009* selon différentes catégories. Il apparaît que la question du modèle anglais est prépondérante : l'existence ou l'absence d'une lexie à l'origine de l'emprunt indique si l'anglicisme est une création réalisée au sein de la langue française ou s'il résulte de l'importation d'une forme étrangère. L'identification de cette caractéristique permet ensuite de déterminer de quelle catégorie relève l'anglicisme.

La typologie que nous proposons permet aussi de souligner le fait important que les anglicismes présentant un modèle en anglais soient plus ou moins « proches » de celui-ci.

[141]Nous avons entré les requêtes *snobism* et *snobbism* dans le corpus COCA (http://corpus2.byu.edu/coca/) et n'avons obtenu aucun résultat.

Ainsi, nous avons souhaité traiter séparément les emprunts intégraux des emprunts intégraux adaptés et ordonner cette dernière catégorie selon différents échelons d'adaptation. Par ailleurs, il ressort de cette classification d'ensemble que les faux anglicismes constituent un phénomène quelque peu à part, et notamment les constructions allogènes. Elles illustrent le mieux l'influence qu'exerce la langue anglaise sur le français. En outre, le recours à l'anglais, souvent considéré comme une *lingua franca*, permet d'enrichir le stock lexical dont dispose le système linguistique français. Nous consacrons le chapitre suivant à explorer plus en détail les diverses fonctions endossées par l'emprunt à l'anglais dans notre corpus du français journalistique marocain.

CHAPITRE 8 :

FONCTIONS DES EMPRUNTS A L'ANGLAIS DANS LE JOURNAL *AU FAIT*

Dans le volet théorique, nous avons pu présenter les deux attitudes face à l'emprunt aux langues étrangères. Cette discussion visait, en fait, à annoncer le thème que nous analysons dans le Chapitre 8 : celui des fonctions des emprunts utilisés par les scripteurs du corpus *Au Fait 2009*.

I. LA THEORIE DE L'EMPRUNT CATACHRETIQUE VS L'EMPRUNT NON-CATACHRETIQUE

La réflexion menée dans la première section de ce chapitre permet de concevoir la façon dont le phénomène d'emprunt est généralement perçu. Dans le cadre de notre étude, nous nous appuyons sur une conception récente et originale de l'emprunt, énoncée par Onysko et Winter-Froemel (2010). Ces deux linguistes proposent de renoncer à l'opposition traditionnelle entre “emprunts nécessaires” et “emprunts de luxe” (Deroy, 1956) au profit d'une distinction fondée sur la valeur pragmatique dont peut disposer l'emprunt linguistique.

Onysko et Winter-Froemel choisissent d'écarter les appellations « nécessaire » et « de luxe » pour les raisons suivantes :

“[…] frequently so-called necessary loans are not really necessary. Even if a new concept is

> introduced into a RL in a situation of language contact, there are always different ways in which the new concept can be expressed in the RL. Besides direct borrowing, the RL speakers can also opt for an analogical innovation or *calque*, that is, they can propose an innovation that imitates the foreign (SL) model by using native RL material" (Onysko et Winter-Froemel, 2010 : 1552).

Pour ces chercheurs, l'adjectif « nécessaire » n'est pas adéquat dans la mesure où il y a toujours une solution alternative à l'emprunt, comme le calque ou la création d'une forme indépendante. La formule « emprunt de luxe » est également remise en question :

> "[…] after all, luxury loans also arise from a communicative need. […] Borrowed terms are not mere 'luxury' as semantic and pragmatic considerations mark subtle differences between loans and their equivalents." (*idem* : 1552).

Tout en considérant les classifications traditionnelles comme utiles sur certains points, notamment celle de Galinsky (1967) qui met en évidence les diverses fonctions des anglicismes dans la langue allemande, Onysko et Winter choisissent de fournir une conception plus résolument linguistique de deux types d'emprunts traditionnellement opposés par les appellations « emprunt nécessaire » et « emprunt de luxe ». Pour cela, ils s'appuient sur la terminologie de la rhétorique, et plus spécifiquement sur le concept de « catachrèse ».

Onysko et Winter-Froemel fondent leur théorie sur celle de Levinson (2000), celle de l'implicature conversationnelle qu'il résume par la phrase suivante :

> "[…] when we say something, we find ourselves committed to much more, just by virtue of choices between all the ways we could have said it" (Levinson, 2000 : 367).

Onysko et Winter-Froemel (2010 : 1554) expliquent que Levinson visait à explorer les effets pragmatiques qui émergent de l'opposition entre « ce qui a été dit » et « ce qui aurait pu être dit pour exprimer, plus ou moins, le même contenu informationnel » (Onysko et Winter-Froemel, 2012 : 48). Le choix des mots repose sur différents paramètres, l'aspect pragmatique étant très présent. Onysko et Winter-Froemel se servent de la distinction entre deux types d'implicature (Levinson, 2000) :

- l'implicature d'informativité : « I-implicature » ⟶ formes non marquées
- l'implicature de manière : « M-implicature » ⟶ formes marquées[142]

Onysko et Winter-Froemel appliquent cette distinction au champ des emprunts linguistiques. Nous résumons leur approche dans le tableau qui suit, fortement inspiré de leur propre tableau

[142] Pour Levinson, une forme marquée est " morphologiquement plus complexe et moins lexicalisée, plus prolixe ou périphrastique, moins fréquente ou inhabituelle, et moins neutre dans le registre" (2000 : 137). Il prend l'exemple du mot *tome*, forme marquée, contrairement au mot *livre*, forme non-marquée (*idem* : 137).

(Onysko et Winter-Froemel, 2010 : 1555) :

Tableau 23 Les effets pragmatiques de la distinction "innovation catachrétique" et "innovation non-catachrétique" (Onysko et Winter-Froemel, 2010)

Innovation catachrétique	Innovation non-catachrétique
Forme non marquée, *I-implicature* → Introduction d'un nouveau concept dans la langue receptrice	Forme marquée, *M-implicature* → Présence d'un équivalent sémantique dans la langue réceptrice

Cette distinction permet d'éviter d'utiliser les qualificatifs « utiles » ou « inutiles » au sujet des emprunts, et de ne pas tomber également dans une catégorisation trop prescriptive, ce que reprochent Onysko et Winter-Froemel aux classifications traditionnelles. La distinction entre les emprunts catachrétiques et non-catachrétiques permet surtout de mettre en évidence la dimension pragmatique des mots empruntés, dans la langue réceptrice. Ce cadre théorique leur permet d'identifier les anglicismes catachrétiques et non-catachrétiques d'un corpus de langue allemande. La présence d'un équivalent sémantique en allemand constitue le critère de distinction entre ces deux types d'emprunts, d'après les deux définitions :

> "Thus catachrestic innovations are characterized by the fact that they introduce a new concept into the language, as given in G. *Software* and *E-Mail* […]. At the time of the innovation, they are no alternative ways to designate the new concepts, and the innovation thus represent the 'normal' way of speaking about the objects or concepts concerned. […] Non-catachrestic innovations, on the other hand, are characterized by the existence of a semantic near-equivalent […]. In this case, the novel form can be interpreted as a marked form (compared to the existing alternative form) […]" (*idem* : 1555).

Considérant cette théorie comme pertinente dans le cadre de notre étude, nous choisissons d'aborder les diverses fonctions des anglicismes relevés dans *Au Fait 2009.* Dans la lignée d'Onysko et Winter-Froemel (2011), nous considérons que les emprunts de notre corpus d'étude remplissent une fonction catachrétique ou, à l'inverse, non-catachrétique. Les anglicismes catachrétiques sont des mots, ou des termes, n'ayant pas d'équivalent dans la langue française au moment de l'innovation lexicale. Lorsqu'au contraire une expression alternative et sémantiquement équivalente à l'emprunt existe, la fonction catachrétique n'est

pas observée. Dans notre étude, nous élargirons le champ d'application de cette catégorisation aux manifestations d'alternance codique présentes dans le corpus *Au Fait Maroc*.

II. LES ANGLICISMES CATACHRETIQUES DANS *AU FAIT 2009*

II.1 Les anglicismes de spécialité

II.1.1 Emprunts et domaines de spécialités

Nous partons de l'hypothèse selon laquelle les termes spécialisés empruntés à l'anglais remplissent, pour la plupart d'entre eux, une fonction catachrétique dans notre corpus d'étude. Loubier souligne l'apport des emprunts dans les terminologies spécialisées :

> « Fréquente dans les domaines spécialisés, la néologie d'emprunt peut être un signe de vitalité linguistique, à la condition qu'elle soit conforme au mode de production du sens lexical en français. » (Loubier, 2011 : 34).

Les terminologies spécialisées se trouvent être fortement concernées par la réception d'éléments étrangers, l'anglais constituant la langue principale agissant comme fournisseuse de termes spécialisés. Pour citer Lerat, « une langue spécialisée agit en tant que vecteur de connaissances spécialisées » (1995 : 20). La langue spécialisée, ou « langue de spécialité », celle qui transmet les connaissances, compte, tous domaines confondus, un grand nombre de termes étrangers, souvent d'origine anglaise. La création d'institutions ministérielles œuvrant à « améliorer » la langue française en substituant les anglicismes prouve bien que l'emprunt a largement pris de l'ampleur dans les domaines spécialisés. Certains domaines sont toutefois plus affectés que d'autres par la présence d'emprunts à l'anglais. Tel est le cas du domaine de l'informatique (Wecksteen, 2009). Le nombre d'emprunts à l'anglais est tellement important dans ce domaine qu'il est considéré comme étant l'un des plus touchés par l'anglicisation. Cela est certainement dû au fait que le foyer de la recherche en matière de nouvelles technologies se situe aux États-Unis, notamment dans la Silicon Valley en Californie[143]. La forte présence d'anglicismes en informatique montre que les outils des spécialistes ne se résument pas aux machines mais également aux mots qu'ils utilisent pour communiquer. De plus :

[143]Humbley explique que la terminologie de l'informatique se trouve être américaine pour trois raisons : pour des raisons historiques d'abord, puisque les premiers ordinateurs ont été conçu à Harvard et au MIT; parce que la langue véhiculaire des informaticiens est l'anglais; parce que la fabrication du matériel était, au début de l'ère de l'informatique, essentiellement réalisée aux Etats-Unis (1988 : 89).

> « […] le fait d'employer des termes comme *spamming*, *smiley* ou *hacker*, qui relèvent de la langue spécialisée de l'informatique, est un indice d'appartenance à un milieu socio-professionnel ou tout au moins à un groupe au courant des innovations technologiques et du lexique y afférant. » (Wecksteen : 2009).

Pour les spécialistes de l'informatique, les anglicismes cités en exemple par Wecksteen constituent donc une nécessité pour dénommer des concepts qui sont familiers à tous ceux qui appartiennent au groupe socio-professionnel de l'informatique; c'est la dimension pragmatique de l'emprunt qui est donc soulevée. Wecksteen met en évidence le lien entre la profession et le langage employé. Emprunter à l'anglais c'est puiser dans la terminologie de cette langue pour pouvoir exercer sa propre profession. Être attentif au langage utilisé, à l'écrit ou à l'oral, est une façon de déterminer l'appartenance d'une personne à tel ou tel groupe socio-professionnel. Ainsi, les différents jargons des diverses langues de spécialité, car constituant le reflet des différents domaines et branches professionnelles, regorgent d'emprunts, surtout à l'anglais. Ceux-ci semblent constituer un appui pour les spécialistes pour qui les mots sont semblables à des outils. C'est la visée pragmatique des emprunts, évoquée par Pergnier :

> « L'usager d'une langue se détermine vis-à-vis des mots un peu comme il se détermine vis-à-vis des outils de la technique, c'est-à-dire dans une perspective utilitaire […] » (Pergnier, 1989 : 61).

II.1.2 Anglicismes de spécialité dans Au Fait 2009

Avant d'analyser les anglicismes de spécialité relevés dans le corpus journalistique *Au Fait 2009*, nous listons les domaines spécialisés représentés dans le corpus, par le biais d'anglicismes : mode, informatique, énergie, automobile, économie, gestion d'entreprise, finance, banque, cinéma, audiovisuel, politique, imagerie médicale, télécommunication, téléphonie mobile, sport, transport, nouvelles technologies, domaine maritime, commerce, métallurgie, cimenterie et traitement des déchets, marketing, communication environnement, musique, immobilier.

Il apparaît de façon très nette que certaines terminologies spécialisées contiennent davantage de termes empruntés à l'anglais que d'autres. Dans *Au Fait 2009*, les anglicismes relevant du domaine de l'informatique et de l'Internet sont nombreux, ce qui reflète l'état général des anglicismes utilisés dans la langue française, depuis plusieurs décennies déjà (Humbley, 1987). Humbley (1988) a mis en évidence l'importance du travail de remplacement des anglicismes terminologiques du domaine de l'informatique. Il a vérifié l'hypothèse selon

laquelle la terminologie française de l'informatique, et celle de l'allemand aussi, sont "des versions plus ou moins fidèles" (1988 : 88) de la terminologie américaine de l'informatique. En comparant la terminologie anglaise et française de l'informatique, il a souligné que de nombreux emprunts directs faits à la terminologie anglaise subsistent en français. En outre, même lorsqu'un terme français est créé pour remplacer le terme anglais, l'expression française est fortement inspirée du terme américain.

Cette prépondérance de la langue anglaise dans le domaine de l'informatique n'est pas exclusive à la terminologie française, comme le montre Humbley (1988)[144]. Dans son étude sur les anglicismes dans la langue allemande, Onysko (2007) illustre ce phénomène par des graphiques montrant la hausse de l'emploi de termes tels que *software*, *email* ou *cyberspace* dans le magazine *Der Spiegel*, de 1994 à 2000 (2007 : 126). La terminologie française de l'informatique n'est donc pas la seule à puiser dans les ressources terminologiques de la langue anglaise. En revanche, l'attitude du français vis-à-vis de ces emprunts est particulière; les travaux de la DGLFLF, consistant entre autres en la recommandation de termes français en guise de substituts aux anglicismes, révèlent la volonté d'enrichir les terminologies des domaines de spécialité grâce à l'introduction de mots français, et par conséquent, au détriment de mots d'emprunt anglais.

Les emprunts de notre corpus d'étude reflètent l'usage francophone journalistique à l'égard des anglicismes de l'informatique. Le nom même de la rubrique « High tech » avise. *Plug in*, *phishing* ou *hacker* sont autant de termes anglais que les journalistes d'*Au fait* utilisent pour dénommer des concepts récents et importés d'ailleurs : ils présentent respectivement un nombre d'occurrences de 9, 11, et 7. La terminologie de l'informatique est également présente à travers les termes appartenant au micro-domaine des virus informatiques. Pour les raisons énoncées plus haut concernant l'influence de la terminologie américaine de l'informatique sur la terminologie française, ces anglicismes constituent des emprunts catachrétiques puisque au moment de leur importation, ils ne disposaient pas d'équivalent en français. Nous illustrons notre propos par le terme *spyware*. Il présente une occurrence, relevée dans le contexte suivant :

> *(180) Virus, spam, logiciels espions (**spyware**), quelles sont les grandes catégories de dangers qui menacent nos ordinateurs et nos réseaux ?*

[144]En comparant la réception de termes anglais du domaine de l'informatique en français et en allemand, Humbley remarque que dans bien des cas "l'allemand à renoncer à traduire et s'en tient à l'emprunt direct" (Humbley, 1988 : 141).

L'anglicisme est inséré dans des parenthèses postposées[145] au terme équivalent français *logiciel espion*, qui constitue le substitut officiel[146].Cette configuration est inverse à celle qui est plus habituelle et qui consiste à faire précéder le terme étranger, suivi de sa traduction. On peut s'interroger sur l'utilité d'indiquer l'équivalent anglais de *logiciel espion* dans des parenthèses[147]. Il est possible que l'énonciateur ait opté pour un commentaire métalinguistique en pensant que l'anglicisme est plus répandu que son équivalent en langue française. Une enquête sur le nombre d'occurrences de *logiciel espion* dans le corpus révèle que ce terme apparaît trois fois, contre une seule fois pour *spyware*. Plus précisément, l'une des trois occurrences intervient en apposition, comme explicitation d'un autre anglicisme, le terme *malware.* Nous pouvons en déduire que l'expression française *logiciel espion* servant à substituer *spyware* est moins précise que l'anglicisme, puisqu'elle est utilisée comme glose de *malware* dans l'énoncé suivant :

> *(181) A noter également, la progression des* ***malwares****, petits* ***logiciels espions*** *destinés à infecter les utilisateurs d'ordinateurs afin de réaliser des profits financiers directs et prendre le contrôle de leurs machines.*

Logiciel espion apparaît comme étant un hyperonyme davantage qu'un équivalent sémantique exact de *spyware* ou de *malware.* Ce dernier énoncé laisse à croire que le terme *logiciel espion* est davantage susceptible d'être compris des non spécialistes du domaine de l'informatique. Le substitut français *logiciel espion* constitue, pour les informaticiens, un néologisme d'appui, mais il n'en est pas de même pour le grand public. Il convient donc de tenir compte du facteur pragmatique ainsi que de la nature de l'émetteur et du destinataire du message contenant l'anglicisme.

Dans l'énoncé (181), l'apposition contient la définition d'un *malware*, et le terme *logiciel*

---

[145]Pour Rey-Debove (1998) les positions occupées par l'emprunt et son équivalent sont importantes : le principe de “linéarisation” est révélateur, selon elle, de l'intégration de l'emprunt : c'est lorsque le mot d'emprunt est en première position qu'il devient le “centre d'intérêt” et que l'équivalent français “n’est plus qu’un supplément d’information (impliquant une signification)” (1998 : 166). Pflanz (2014 : 176-177) s'appuie partiellement sur la théorie des étapes de l'emprunt lexical de Rey-Debove pour analyser l'intégration discursive de l'anglicisme *flatrate* dans la langue allemande. Elle constate qu'entre 2000 et 2002 le marquage métalinguistique ainsi que la linéarisation n'évolue pas de façon significative.

[146]*Logiciel espion* est le terme recommandé par la Commission spécialisée de terminologie et de néologie (CSTN) de l'informatique au *Journal Officiel* du 07/06/2007, www.culture.fr/franceterme, page consultée le 31/03/2014. Sa définition est la suivante : “Logiciel destiné à collecter et à transmettre à des tiers, à l'insu de l'utilisateur, des données le concernant ou des informations relatives au système qu'il utilise”.

[147]Pflanz (2012, 2014) parle de la configuration “X montré” pour désigner l'emprunt jouant le rôle d'une “information bonus” (2012 : 174), idée présente également chez Rey-Debove (1998 : 164). Celle-ci prend l'exemple du mot *grouse* dans l'énoncé “Les Anglais chassent le coq de bruyère (grouse).”. Lorsque ce schéma est observé, Rey-Debove en déduit que “ Le centre d’intérêt sémantique et syntaxique porte d’abord sur /coq de bruyère/, et *grouse* n’est qu’un supplément d’information (impliquant une dénomination)” (idem : 166).

espion constitue son incluant. Le deuxième énoncé faisant apparaître le terme *logiciel espion* est le suivant :

> *(182) La Loppsi, la loi sur la sécurité intérieure en France, a relancé la polémique sur les risques d'une mise sous contrôle du Web. Elle autorise la surveillance à distance des ordinateurs grâce à des* ***logiciels espions****.*

Dans cet énoncé, il n'y a aucune manifestation d'explicitation du terme *logiciel espion*. La formation de ce terme lui confère une certaine transparence sémantique, utile dans la mesure où les lecteurs ne sont pas nécessairement connaisseurs du domaine de l'informatique :

logiciel substantif noyau + *espion* nom spécificateur à valeur adjectivale.

Le substantif *logiciel* est un terme recommandé très tôt, par le *Journal Officiel* du 19 janvier 1982, et largement adopté par la communauté scientifique de l'informatique de même que par les non-spécialistes[148]. Le terme *logiciel* présente ainsi 135 occurrences dans *Au Fait 2009* tandis que l'anglicisme *software* n'est employé que deux fois. En outre, *logiciel espion* est une dénomination fondée sur la valeur métaphorique de la lexie *espion*. La création lexicale est ici fondée sur une métaphore spécialisée, qui fait écho à la métaphore *spyware* en la langue source.

La troisième occurrence de *logiciel espion* dans le corpus est celle qui apparaît dans le contexte (180), glosée par l'anglicisme *spyware*. En somme, à travers l'occurrence unique de *spyware* mise en parallèle avec celles de *logiciel espion*, il ressort que l'anglicisme rencontre légèrement moins de succès, numériquement, que son équivalent français, qui n'est autre qu'une traduction littérale, suffisamment explicite pour être comprise des non-spécialistes du domaine de l'informatique.

La terminologie du micro-domaine des virus informatiques est également présente par l'emploi d'un hyponyme de *spyware*, le terme *malware*. Celui-ci affiche un nombre d'occurrences plus élevé que celui de son hyperonyme. Nous donnons l'une de ses quatre occurrences dans l'énoncé suivant :

> *(183) A noter également, la progression des* ***malwares****, petits logiciels espions destinés à infecter les utilisateurs d'ordinateurs afin de réaliser des profits financiers directs et*

[148]En 1988, Humbley écrivait à propos de *logiciel* et *software* : “L'emprunt direct s'emploie encore en français mais les contextes relevés dans le sondage magazine indiquent une spécialisation stylistique, avec connotation de jargon de spécialiste, exploité d'ailleurs par la publicité.” (1988 : 128-134). Une enquête dans le corpus de l'Université de Leipzig révèle que le substitut français *logiciel* a gagné du terrain depuis les recommandations de la commission de terminologie. Il est important de rappeler que ce corpus de référence du français est essentiellement constitué de textes tirés de journaux francophones (plus de 19 millions de phrases).

prendre le contrôle de leurs machines. D'après le rapport de l'éditeur de logiciels, la création de ***ces malwares*** *est devenue une occupation à part entière, s'inspirant du modèle des entreprises.*

L'énoncé (183) correspond à une version complétée de l'énoncé (181). En (183), le terme *malware* est, dans son premier emploi, accompagné d'une glose métalinguistique qui consiste en une définition “petits logiciels espions destinés à infecter les utilisateurs d'ordinateurs” ainsi que d'une précision applicable pour la situation (environnement extralinguistique) évoquée dans cet énoncé même : “afin de réaliser des profits financiers directs et prendre le contrôle de leurs machines”. L'anglicisme spécialisé est d'abord explicité par l'énonciateur pour être ensuite réemployé de façon « légitime », mais montré par le démonstratif « ces »[149].

(184) Parmi les ***malwares****, les Chevaux de Troie sont en augmentation et représentent 83 % de l'ensemble des logiciels malveillants détectés.*

En (184), l'énonciateur a recours à l'équivalent officiel français de *malware*, le terme *logiciel malveillant*, en tant qu'occurrence anaphorique. On remarque également la relation d'hyperonymie entre l'anglicisme *malware* et le terme *Chevaux de Troie*.

On retrouve une occurrence du terme *logiciel malveillant* en tant qu'hyperonyme d'un anglicisme, le terme *spamming*, dans l'énoncé (185) :

(185) Dans sa plainte, Facebook avait décrit M. Wallace comme "un escroc notoire de l'internet qui a été impliqué dans diverses activités illégales de ***spamming*** *et autres logiciels malveillants depuis le milieu des années 1990.*

Le *spamming* apparaît comme étant un type de logiciel malveillant. Sa morphologie en *-ing* indique, pourtant, qu'il s'agit d'un procédé plutôt que d'un résultat. Nous avons cherché à déterminer si la définition de *spamming* en français souligne cette caractéristique et met en avant le fait que le *spamming* constitue une technique. Dans la base de données France Terme, la définition du *spamming* est la suivante :

arrosage, n.m.

Journal officiel **du 01/09/2000**

Domaine :

TÉLÉCOMMUNICATIONS - INFORMATIQUE / Internet

Définition :

[149]Il est intéressant de constater que l'inflexion grammaticale de *malware* est systématique dans les énoncés fournis. En anglais pourtant les substantifs en *-ware* sont indénombrables ; le pluriel sur *malware* est donc un exemple d'adaptation des anglicismes au système morphosyntaxique du français.

Envoi d'un même message électronique à un très grand nombre de destinataires au risque de les importuner.

L'incluant « envoi » indique que le *spamming* consiste en un processus. En outre, le terme français recommandé est un substantif dont le suffixe *-age* fait écho à l'élément anglais *-ing*. Nous n'avons relevé aucune occurrence du nom *arrosage*, en tant que dénomination française équivalente à *spamming*. En revanche, l'emprunt adapté *hackage* présente deux occurrences, données dans l'énoncé (186) :

(186) ***Hackage****. D'après l'entreprise Applicure Technologies, spécialisée dans la sécurité des informations, le nombre de tentatives de* ***hackage*** *des sites israéliens est en train d'exploser. Ainsi, ces sites se sont notamment fait avoir par un groupe de cyberguerre marocain. Les sites piratés comprennent notamment Mazda Israel, Ynet et Cargo Airlines.*

Hackage constitue la version adaptée de l'anglicisme *hacking*, lequel présente une occurrence dans le corpus *Au Fait 2009.*

(187)Depuis la dernière guerre israélienne, le groupe de hackers marocains « Team Evil » a endommagé près de 850 sites israéliens dont des web gouvernementaux et institutionnels. En ce qui concerne le piratage et le ***hacking****, les marocains sont déclarés les plus forts après les Brésiliens.*

La terminologie de la piraterie informatique constitue une des ramifications du jargon d'ensemble du domaine de l'informatique. Bien que *hackage* présente une morphologie finale française, grâce à la substitution du morphème *-ing* par le suffixe nominal *-age*, le radical reste anglais. En outre, nous n'avons relevé aucune occurrence d'un équivalent français. Le nom *piratage* présent dans l'énoncé (187), et en (186) par le participe passé adjectival *piraté*, constitue un terme hyperonyme. Il ne peut donc convenir en tant qu'équivalent sémantique. Dans la base de données France Terme, le terme *hacking* n'est pas répertorié. En revanche, un substitut officiel est recommandé pour éviter l'emploi du terme *hacker* : le nom *fouineur*. Il n'est pas employé dans le corpus *Au Fait 2009*, seul le verbe *fouiner* est utilisé, mais dans son acception générale. Le terme *hacking* apparaît comme étant la dénomination privilégiée ; en outre elle était présente avant la création d'un terme français servant à désigner le même concept. C'est pourquoi le principe de la catachrèse s'applique également pour ce type d'anglicisme. Les termes anglais semblent donc être incontournables pour véhiculer un sens spécialisé, d'où leur fonction catachrétique.

L'emploi des substituts officiels en remplacement des anglicismes n'est pas observé partout. Pourtant, la politique linguistique de la France est vivement active sur cet axe : les institutions ministérielles œuvrent à l'enrichissement des terminologies spécialisées par la création de termes français pour écarter les termes empruntés aux langues étrangères. En fait, le dispositif œuvre essentiellement à atténuer l'influence de la langue anglaise sur le français. Comme l'écrit Humbley :

> « […] le cas du français est exceptionnel du point de vue non de l'accueil mais plutôt de la résistance offerte à cette influence » (2000 : 90).

C'est le décret du 3 juillet 1996 qui régit le dispositif d'enrichissement de la langue française. Depuis cette date, les Commissions ministérielles de Terminologie (CMT) crées en 1973 par le Haut Comité de la langue française, ont été remplacées par les commissions spécialisées de terminologies, qui sont au nombre de dix-huit et qui sont implantées dans les différents ministères. Elles sont chargées d'assurer la veille néologique et de proposer un équivalent aux termes d'origine étrangère, empruntés à l'anglais pour la grande majorité d'entre eux. En abordant la fonction catachrétique des anglicismes de spécialité, il est donc important de soulever le fait que ceux-ci présentent parfois un équivalent français. La valeur catachrétique des anglicismes spécialisés possédant un équivalent français peut être remise en cause : étant donné que l'énonciateur dispose d'un mot français sémantiquement équivalent à l'emprunt, l'emploi de ce dernier est injustifié. Cet argument pourrait nous conduire à considérer ces anglicismes spécialisés comme non-catachrétiques, au sens d'Onysko et Winter-Froemel (2010 : 1555). Toutefois, c'est la dimension pragmatique du terme qui semble déterminer si l'anglicisme terminologique est catachrétique, comme nous avons pu le voir avec l'anglicisme *spyware*, par exemple.

Un autre critère entre aussi en compte dans le cas des anglicismes présentant un équivalent recommandé : celui de l'acceptation et de l'usage par les différentes communautés scientifiques mais aussi dans la langue générale. Onysko et Winter-Froemel prennent l'exemple de l'anglicisme *Computer* nettement plus employé en allemand que son équivalent *Rechner*[150]. L'existence d'un équivalent sémantique au terme emprunté ne contribue pas à

[150]Comme pour de nombreux anglicismes utilisés en français, l'emploi de l'anglicisme *Computer* en allemand est lié à l'importation du concept nouveau. Onysko et Winter-Fromel font remarquer que la présence d'un équivalent en langue allemande ne vient pas retirer la dimension pragmatique, donc catachrétique, de l'anglicisme *Computer*, ce qui explique qu'il soit toujours plus courant que le terme allemand *Rechner* : "In diachronic terms, the anglicism *Computer* is an example of the importation of an innovation together with its name. While the first electronic computers were developed in the mid-twentieth century in the USA and in Germany, the usage of the term *Computer* in the German speaking area began to boom in the eighties, when personal computers made the technology available for many more people. Thus, from the beginning, the

soustraire la valeur pragmatique de ce dernier, dans le cas où il s'agit d'un terme spécialisé désignant un concept nouveau. Le domaine de l'informatique est dominé par la recherche américaine, l'anglais étant donc la langue dans laquelle les nouveaux concepts sont désignés. Dans bien des cas, il a été observé que les anglicismes sont préférés aux termes français officiels. Les recommandations officielles, qui tentent de répondre aux besoins néologiques et de trouver des équivalents français aux emprunts anglo-américains, ne sont pas toujours suivies. Comme l'écrit Michèle Lenoble-Pinson, certains "substituts français proposés paraissent, sinon étrangers, du moins étranges" (1991 : 12). Les termes de substitution ne sont pas toujours acceptés par les experts. En outre, la dimension pragmatique de l'emprunt spécialisé permet à celui-ci de conserver une place prépondérante parmi les emprunts catachrétiques.

Les articles d'*Au Fait 2009* dont la thématique s'inscrit dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies affichent, comme nous l'avons vu, de nombreux emprunts spécialisés. La prépondérance de la langue anglaise dans un tel domaine explique l'importation de sa terminologie (Onysko, Winter-Froemel, 2010). Le terme *software* est sans doute le meilleur exemple pouvant illustrer le phénomène inverse. Il n'apparaît que dans deux occurrences dans le corpus, contre 135 occurrences pour le nom français *logiciel*. En outre, cette unique occurrence est particulière. Nous la donnons dans l'énoncé suivant :

> *(188) Par contre, les bancaires, les spécialistes du bâtiment et matériaux de construction, de* ***soft*** *et hardware, et les valeurs de la branche pétrole et gaz ont été légèrement dépréciées.*

Dans ce contexte, le nom *software* est tronqué en *soft*. L'élément *ware* est présent dans la forme *hardware* et fait office de facteur commun. L'énonciateur a recours à l'anglicisme *software* qu'il tronque en raison de la présence de l'élément coordonné *hardware*. Ainsi, il apparaît que cette occurrence est le déclencheur de l'emprunt tronqué *soft*, le nom anglais *software* n'étant donc pas un terme employé de façon spontanée pour désigner les logiciels informatiques.

En outre, la terminologie de l'Internet est fortement représentée dans *Au Fait 2009*. Les anglicismes relevant de cette terminologie sont donnés dans le tableau suivant :

---

anglicism Computer has retained its labeling function, primarily holding I-implicatures. Its translational equivalent *Rechner* has assumed a similar referential function but lags behind the anglicism in general usage as hits on German web pages roughly indicate: 17,400,000 hits for Computer and 10,200,000 for Rechner." (2010 : 1560).

Tableau 24 Anglicismes terminologiques du domaine de l'Internet, dans *Au Fait 2009*

Internet	*phishing*	*antispam*	*poster* (V)
web	*newsletter*	*e-payment*	*snippet*
blog	*online*	*e-commerce*	*ppyware*
blogueur	*off-line*	*e-learning*	*surfer* (V)
mail	*blogosphère*	*e-marketing*	*surfing*
buzz	*streaming*	*e-reader*	*micro-blog*
chat	*tag*	*e-shopping*	*micro-blogging*
spam	*browser*	*fast information*	*live-betting*
spamming	*cookie*	*post*	*webdocumentaire*
mini-blog	*hackage*	*podcaster* (V)	*web-developpeur*
webradio	*web tv*	*webcam*	*webmaster*
webmarketer	*podcasting*	*bloguer* (V)	

Le nom *Internet* lui-même constitue l'un des anglicismes les plus utilisés dans le corpus, avec 1099 occurrences. Son synonyme, dans l'usage[151], *web* bénéficie aussi d'un usage bien répandu en français, ce que confirment ses 289 occurrences relevées dans notre corpus d'étude. La technicité de ces anglicismes est contestable, notamment celle du nom *blog* ou du verbe *surfer* étant donné qu'ils ont intégré la langue générale. Les langues de spécialité, telle que celle du domaine de l'informatique, ne sont en effet pas des espaces cloisonnés; Durieux argumente en ce sens lorsqu'elle écrit au sujet de la relation entre langue de spécialité et langue générale :

> "[...] il s'agit d'un continuum avec l'existence d'une zone mixte intermédiaire, passage obligé de l'injection de termes et de phraséologismes spécialisés dans la langue courante et de l'aspiration de termes appartenant à la langue usuelle dans des langues de spécialité, de même que du retour dans la langue courante de termes initialement empruntés à la langue

[151]Les définitions respectives de *web* et d'*Internet* dans la base de données France Terme rappellent que les deux termes ne sont pas synonymes; le *web* n'est qu'un des services accessibles via l'Internet : "Dans l'internet, système, réparti géographiquement et structurellement, de publication et de consultation de documents faisant appel aux techniques de l'hypertexte." (Journal officiel du 16/03/1999). Disponible à la page : http://www.culture.fr/franceterme, consultée le 17/04/2014.

usuelle par des domaines spécialisés, après transformations résultant de leur emploi dans une ou plusieurs langues de spécialité, de même que du retour dans la langue courante de termes initialement empruntés à la langue usuelle par des domaines spécialisés, après transformations résultant de leur emploi dans une ou plusieurs langues de spécialité." (Durieux, 1996 : 91)

Par ailleurs, en plus d'être « emprunté » par la langue générale, l'anglicisme *web* est un élément formant de termes composés. Nous avons eu l'occasion d'analyser certains d'entre eux dans la section sur les hybrides. De même, le nom *blog* est utilisé dans la formation de dérivés nominaux et d'un dérivé verbal. De plus, l'élément *-e*, emprunté à l'anglais *-e* pour *electronic*, est utilisé dans la formation de plusieurs termes. Les recommandations d'usage[152] préconisent l'utilisation soit du préfixe *télé-* soit celle de la formule *en ligne*. Conserver le préfixe emprunté *-e* serait impropre d'abord pour des raisons phonétiques mais également parce que sa "signification en est confuse et fluctuante, puisqu'il s'emploie pour désigner indifféremment tout ce qui est lié aux techniques de l'information et de la communication : technique, procédure, missions ou organismes" (Journal Officiel de la République française, 2005).

Humbley (2008d) s'est proposé d'étudier la terminologie du *e-commerce,* anglicisme qui apparaît dans le tableau 24, à travers les questions de *distance* et de *proximité,* sous l'angle de la néologie : les aménagements terminologiques résultent parfois sur des termes avec lesquels les professionnels des domaines prennent une distance. Humbley écrit à ce sujet :

> "For the specialists of the area, who are generally bilingual to some extent, the solution of proximity is to use the term in the original language, resulting in a loanword, or as direct a translation as possible. This scheme tends to put distance between specialists and those users who are not bilingual, so translators and those engaged in language planning prefer to switch the relationship and put distance between the original term and its equivalent in the adapting language, with a view to increasing proximity with the users, who can then more effectively incorporate the new terms in their active vocabulary." (Humbley, 2008d : 25).

Humbley constate que, en dépit des aménagements terminologiques, les termes français les plus proches des modèles anglais sont ceux qui sont le plus employés par les professionnels. Les termes plus distants avec le vocabulaire anglais d'origine connaissent beaucoup moins de succès, c'est le cas notamment des équivalents français des sigles *B2B* ou *P2P* (2008 : 31). La notion de proximité peut donc justifier l'emploi de l'anglicisme terminologique ; ce facteur

[152]Parues au Journal Officiel du 22/07/2005. D'après la base de données France Terme, disponible sur le site http://www.culture.fr/franceterme, consulté le 31/03/2014.

souligne, une nouvelle fois, la dimension pragmatique de l'emprunt.

Il arrive que la valeur catachrétique soit observée en langue et qu'en discours cette valeur passe en second plan. Par exemple, *browser* employé dans l'énoncé suivant à une valeur anaphorique :

> *(189) En d'autres termes, Firefox 4 veut permettre à ses adeptes de surfer sans dépendre d'une connexion internet. Une nouvelle alternative aux explorateurs de fichiers classiques et une nouvelle utilité pour rendre ce* ***browser*** *à l'ascension fulgurante quasi indispensable.*

En (189), le terme *browser* est une anaphore, désignant le moteur de recherche Firefox 4. L'énoncé s'inscrit dans la thématique des NTIC, l'environnement lexical contenant plusieurs manifestations de la présence de la terminologie correspondante. L'énonciateur a recours à l'anglicisme *browser* pour dénommer un concept évoqué par le biais du nom propre Firefox.
Par ailleurs, le statut catachrétique de *browser* est très discutable, étant donné que son équivalent en français, le terme *navigateur*, est très couramment employé. Dans *Au Fait 2009*, le terme français présente 44 occurrences contre 3 seulement pour l'anglicisme.

Le domaine de l'informatique fournit, par ailleurs, des anglicismes que nous qualifions d'anglicismes dédiés. Afin d'illustrer notre propos, nous donnons le contexte d'emploi de l'emprunt *tag*, dans le corpus *Au Fait 2009* :

> *(190) C'est lui qui a permis d'abattre certaines frontières géographiques. En abritant Google et ses amis "moteurs de recherche", Internet a aussi permis à de nombreux étudiants d'éviter la bibliothèque en tapant des "****tags****" dans leur "****request****", ou encore à de nombreux métiers de défier le temps (elle est bien loin déjà la casse où l'on plaçait les caractères d'imprimerie pour éditer les journaux).*

Dans cet énoncé, on remarque l'emploi d'un autre anglicisme lié aux technologies de l'Internet et des moteurs de recherche, le terme *request*. La préférence, le choix pour l'emploi des termes en langue anglaise fait, tout d'abord, écho au thème général de l'article : celui des changements sociaux provoqués par le développement de l'Internet et par les effets de la mondialisation. L'emploi des termes anglais peut aussi s'expliquer par la volonté de conserver les termes dans leur langue initiale, sachant que Google est de création nord-américaine. Le marquage typographique effectué sur les deux anglicismes met en exergue leur appartenance à un micro-domaine ainsi que le fait qu'ils désignent des concepts bien spécifiques. Leur champ

référentiel respectif est étroit : ces termes apparaissent comme des xénismes, des « mots sentis comme étrangers et en quelque sorte cités » (Deroy, 1956 : 224). Toutefois, les anglicismes que nous qualifions de « dédiés » ne présentent pas l'ensemble des caractéristiques propres aux xénismes, notamment la notion de distance : il peut s'agir du vocabulaire indispensable à l'utilisation d'un outil du quotidien. Un exemple illustrant cette idée est celui du terme *snippet*, qui présente une unique occurrence dans le corpus :

> *(191) En guise de bougies, la firme n'a pas sorti la pom-pom girl du gâteau d'anniversaire mais seulement des résultats de recherche approfondis. Sous les traditionnels liens vers les pages se trouvent désormais les « **snippets** » ou fragments de texte qui apparaissent sous chaque résultat de recherche. Dans la même veine, Google a ajouté des mots clés sous forme de liens qui pointent directement vers des sections de texte évoquant un sujet précis. Du mieux donc.*

En (191), le journaliste informe des nouvelles fonctionnalités de Google, lesquelles permettent d'améliorer la recherche d'informations. On remarque une nouvelle fois l'usage des guillemets pour marquer le terme *snippet.* L'énonciateur montre ainsi qu'il s'agit de la terminologie propre à Google. Le terme est emprunté non seulement à une langue étrangère mais aussi à une terminologie spécialisée : celle de Google. Une requête sur le corpus en ligne de l'Université de Leipzig donne le résultat suivant : l'anglicisme *snippet* présente un nombre d'occurrences de 7, ses cooccurrents les plus fréquents sont les termes *page* et *extrait.* De plus, les contextes d'emploi de *snippet*[153] ont tous pour thématique le moteur de recherche Google. Cette enquête sur le corpus de référence du français vient confirmer le fait que *snippet* est un anglicisme utilisé exclusivement pour désigner un élément qui caractérise le moteur de recherche Google. Ce caractère exclusif du référent sémantique de ce type d'anglicisme nous a conduite à utiliser le qualificatif « dédié » pour décrire la fonction d'anglicismes spécialisés tels que *snippet* et *request.*

Ces termes prennent le rôle de « termes dédiés » car ils sont spécifiques aux champs des technologies de l'Internet, et plus spécifiquement, à celui de la recherche grâce aux moteurs de recherche. Notons que le terme *tweet* présente aussi ce cas de figure.

> *(192) Les enregistrements des communications entre les astronautes et le centre de*

[153]Les sept occurrences de *snippet* sont fournis grâce à l'onglet “exemples supplémentaires” disponible sur l'interface du corpus en ligne de l'Université de Leipzig. Les sources de ces contextes d'emploi sont également données. Celles-ci nous ont été utiles dans le cas où le nom Google n'apparaît pas dans le contexte, car les url des pages contiennent parfois des informations. L'une d'entre elle fait figurer le nom de Google : http://actu.abondance.com/2006-29/google-noodp.php.

*contrôle de Houston (Texas) seront diffusés sur le site, des "**tweets**" seront **postés**, et les internautes intéressés pourront même être avertis par courrier électronique du moment exact où le module spatial s'est posé sur la Lune.*

Dans cet énoncé, le terme *tweet* est marqué par les guillemets. Ce marquage typographique semble être un moyen de signaler les emprunts dédiés. Par ailleurs, l'anglicisme *posté*, qui est aussi un terme de spécialité possède un statut différent. Il peut être employé lorsque la situation extralinguistique est autre, ce qui n'est pas le cas de *tweet*, qui désigne une action réalisée sur le site Tweeter exclusivement. Ces anglicismes dédiés sont, nous croyons, analogues à ceux dont Steuckard fait la description :

> « Sans être consécutifs à un événement notable dans l'histoire des locuteurs prêteurs, nombre d'emprunts ne se détachent guère de l'univers référentiel limité auquel renvoyaient les premiers locuteurs emprunteurs » (Steuckardt, 2008 : 13).

Nous avons, en somme, illustré la fonction catachrétique que remplissent certains anglicismes d'*Au Fait 2009* en nous intéressant à la dimension pragmatique de ceux-ci. Les termes spécialisés ont donc constitué notre point focal. C'est essentiellement le domaine de l'informatique et des technologies liées à l'Internet qui nous ont fourni les termes vus dans cette section, étant donnée la forte présence des thématiques liées à ce domaine dans les articles qui constituent le corpus *Au Fait 2009*. Néanmoins, un autre domaine fournit de nombreux anglicismes spécialisés : celui de l'économie et des finances. Dans la rubrique « *Economie* » du quotidien *Au Fait Maroc*[154], les journalistes sont amenés à utiliser les terminologies spécialisés des divers micro-domaines, à l'image de l'énoncé suivant :

*(193) De même, le marché des obligations des grandes entreprises se porte bien. Seuls certains emprunts d'Etat européens sont chahutés du fait d'une appréciation négative des agences de notation; c'est notamment le cas de la Grèce, dont on a beaucoup parlé récemment, et dont les bons d'Etat subissent un **spread** de plus de 200 points de base du fait de leur passage en catégorie B.*

Le contexte spécialisé déclenche le recours à l'emprunt *spread*, appartenant à la terminologie des marchés financiers.

Par ailleurs, lorsque le discours est spécialisé, il arrive que l'anglicisme soit rattaché à un événement spécifique. C'est notamment le cas de l'anglicisme *subprime*, présentant cinq occurrences dans le corpus.

[154] Cette rubrique est disponible à la page http://www.aufaitmaroc.com/economie.

*(193) A mon modeste niveau, voici comment je résumerais les choses : - à la mi-2007, apparaissent les prémices d'une crise de confiance envers le secteur bancaire, via les fameux « **subprimes** », - cette crise s'aggrave en septembre 2008, avec le dépôt de bilan de Lehman Brothers*

En (193), un marquage est effectué sur l'anglicisme *subprime* par le biais de l'adjectif *fameux* qui met en relief le substantif, et par les guillemets. En outre, l'adjectif *fameux* indique que le concept désigné par l'anglicisme *subprime* est suffisamment connu pour être compris par le lecteur. Ce procédé va dans le sens de notre théorie selon laquelle le terme *subprime* est lié à un événement, survenu dans le pays de la langue d'origine de l'emprunt (Steuckardt, 2008 : 9).

Un mot nouveau surgit dans une langue souvent parce qu'il est lié à tel ou tel événement, lequel peut être d'ordre politique, économique ou culturel. L'exemple de *perestroika*, cité par Steuckardt (2008 : 13) montre à quel point le champ référentiel de l'emprunt peut être limité : dans le cas de ce mot russe, le signifié réfère exclusivement au communisme soviétique, et plus précisément, à la politique menée par Michaïl Gorbatchev dans les années 1980. *Subprime* comme *perestroika* ou *glasnost*, présente une portée référentielle limitée.

D'autres anglicismes terminologiques remplissent la fonction d'emprunt lié à un événement, comme le nom *crashgate*[155]. Steuckardt distingue ces emprunts de ceux qui sont parvenus à se détacher de leur référence initiale, en échappant à leur « origine géographique étroite » (*idem* : 14) comme les emprunts *pizza*, *flamenco* ou *chapka*. Les traits sémiques de *subprime* et *crashgate* n'ont pas acquis la généralité gagnée par l'emprunt à l'islandais *geyser* ou à l'ukrainien *kopek*, lesquels se sont détachés de leur référence initiale (Steuckardt, 2008 : 14).

Le fait que le terme ait une extension référentielle limitée ne constitue pas nécessairement un blocage à la formation de termes nouveaux, sur la base de l'emprunt. Ainsi, l'emprunt *subprime* sert de base lexicale au composé *anti-subprime*, de création française. Ce dernier exemple, un faux emprunt, illustre le phénomène d'influence de la terminologie spécialisée anglaise sur la création terminologique du français. En outre, les faux anglicismes spécialisés, qui traduisent bien le sentiment de besoin néologique, remplissent une fonction catachrétique importante.

[155] Nom donné au scandale d'une tricherie lors d'une course de Formule 1, en 2008.

II.2 L'anglicisme comme l'expression de réalités allogènes

L'emprunt peut s'avérer inévitable si son emploi contribue à désigner une réalité observée uniquement dans la langue d'origine de l'emprunt. Nous avons vu, dans la section précédente, que certains termes spécialisés, comme *subprime*, bien qu'appartenant à la classe des noms communs, se détachent difficilement de l'univers référentiel connu des usagers de la langue prêteuse. Ceci est également observé au sein d'emprunts appartenant à la langue générale. Steuckardt souligne que tel est le cas « des mots désignant des realias naturelles très spécifiques » (2008 : 13) et cite à cet égard des noms de titres et fonctions comme *khan*, *bégum* ou *griot*.

Dans notre corpus du français journalistique marocain, l'emploi de lexies anglaises désignant des spécificités liées à une administration ou à une division territoriale spécifique est justifié par le degré élevé d'allogénéité du référent sémantique. Ces anglicismes entrent dans la catégorie des xénismes (du grec *xenos* signifiant *étranger*), au sens de Siblot :

> « Xénisme : emprunt d'une unité lexicale qui demeure perçue par les locuteurs comme n'appartenant pas à la langue réceptrice (*xenos*, hôte, étranger) » (Siblot, 2001 : 380).

L'anglicisme *beefeater*, qui présente 5 occurrences dans *Au Fait 2009*, désigne une réalité propre à l'Angleterre. Nous donnons deux contextes d'emplois significatifs de cet anglicisme :

> *(194) Les Yeomen (hallebardiers), surnommés "**beefeaters**" ou "mangeurs de boeuf" à cause de la ration quotidienne de viande qu'ils recevaient chaque jour, ont été chargés par le roi Henry VIII au XVIe siècle de veiller sur la Tour de Londres, demeure royale, puis prison, avant de devenir un haut lieu touristique.*
>
> *(195) Deux "**beefeaters**" -gardiens de la Tour de Londres- ont été suspendus, et un troisième fait l'objet d'une enquête, après avoir été accusés de harceler la première femme ayant intégré cette institution créée au XVIe siècle, a-t-on appris lundi de source officielle.*

Dans ces deux énoncés, le journaliste insère la lexie *beefeater* tout en l'accompagnant d'un commentaire métalinguistique. En (194), ce commentaire consiste en une traduction littérale, permettant de rendre transparente la formation de l'anglicisme. Une justification est aussi fournie concernant la raison de cette appellation, introduite par la locution “à cause de”. Dans le second énoncé, le commentaire métalinguistique est différent : l'énonciateur ne pose pas d'explication étymologique ou morphologique. Le commentaire est axé sur le référent

sémantique. Dans les deux énoncés, l'anglicisme est mis entre guillemets, ce qui peut être perçu comme un procédé de mise à distance avec le concept dénoté. Les marqueurs métalinguistiques contribuent, de la même façon, à exprimer cette “non-appartenance” à l'univers référentiel de l'énonciateur (Steuckardt, 2008).

La perception d'allogénéité lexicale et référentielle justifie le commentaire métalinguistique, ainsi que le marquage typographique, lesquels soulignent aussi une absence d'appropriation lexicale de la part de l'énonciateur. En d'autres termes, il n'y a, dans ces énoncés, aucune forme d'atténuation du degré de xénisme *beefeater*.

Les anglicismes *township* et *shérif* renvoient aussi à des concepts allogènes, compte tenu de leurs localisations géographiques respectives :

(196) Vêtu d'un t-shirt noir et jaune, aux couleurs du parti, le Prix Nobel de la Paix, dont les apparitions publiques sont de plus en plus rares, a été acclamé par une foule en liesse à son entrée dans le stade Ellis Park, au coeur du célèbre ***township*** *de Soweto.*

(197) Régulièrement confronté à ce genre de situation et menacé, ce groupe ne veut pas céder. Il dit lutter pour garantir un accès à l'électricité dans ce ***township*** *au sud de Johannesburg au nom de la Constitution sud-africaine.*

(198) Au total, 48 patients participent aux tests effectués dans le ***township*** *de Soweto au Cap et à Boston aux Etats-Unis, a indiqué une des chercheuses sud-africaine impliquée dans le programme, Linda-Gail Bekker.*

En (196), l'énonciateur décrit l'arrivée de Nelson Mandela dans un stade sud-africain à l'occasion du Congrès National Africain, se déroulant quelques jours avant les élections présidentielles en Afrique du Sud. Dans l'énoncé (197), le contexte géographique est identique : il est question des conflits des citoyens sud-africains avec la compagnie publique d'électricité Eskom. En (198) il est également question de l'Afrique du Sud, plus précisément des tests du premier vaccin anti-sida conçu sur le continent africain. L'anglicisme *township* montre donc une tendance à être employé dans le cas où la situation extralinguistique est liée à l'Afrique du Sud. Cette localisation géographique constitue la raison pour laquelle l'extension référentielle de ces emprunts est limitée.

Le cas de *shérif* est similaire, puisque les *sheriff* ne sont localisés qu'aux États-Unis. Néanmoins, les manifestations d'intégration orthographique de ce mot constituent un point sur lequel *shérif* se distingue des emprunts évoqués jusque-là.

(199) L'homme présentait une blessure par balle à la tempe et le bureau du ***shérif*** *de*

Los Angeles a indiqué qu'il penchait pour la thèse du suicide.

(200) L'Obamania n'a décidément pas fini de nous surprendre. Aujourd'hui, on peut se procurer des sachets d'héroïne estampillés… Obama. C'est le site The Smoking Gun, spécialiste des scoops policiers et people, qui a publié des photos provenant du bureau du ***shérif*** *du comté de Sullivan dans l'état de New York, suite à une saisie de drogue dans l'Etat de New-York.*

*(201) Afin de contrecarrer la déforestation de l'Amazonie, 1.300 "****shérifs****" parcourent chaque jour, images satellites en main, l'immense mer verte brésilienne à la recherche des responsables des brûlis sauvages qui font progresser la déforestation.*

Les toponymes qui apparaissent dans chacun de ces contextes permettent de confirmer que le *shérif* dénote un agent s'inscrivant dans un contexte géographique bien défini. L'emploi est catachrétique dans la mesure où on ne peut remplacer le nom *shérif* par un nom français sans perdre du contenu sémantique. Les emplois de *shérif* dans notre corpus d'étude possèdent l'acception suivante, d'après l'OED :

sheriff

3 ***US*** An elected officer in a county, responsible for keeping the peace.

L'un des traits sémantiques de *shérif*, d'après cette acception, est [élu]. Ce trait est absent des lexies françaises *policier*, *commissaire* ou *inspecteur*, lesquelles partagent pourtant certains traits sémantiques avec le nom anglais *sheriff*. En outre, à l'inverse de *beefeater* et *township*, l'anglicisme *shérif* porte la marque graphique de son adaptation à la langue française. L'atténuation de son caractère allogène est également visible par sa lexicographisation (Steuckardt, 2008), *shérif* possédant une entrée dans *Larousse 2009* et un article dans le TLFi. Malgré cet aménagement graphique, il reste un xénisme, notamment en raison du principe de « distance » entre le référent sémantique et l'environnement extralinguistique de l'utilisateur du mot. Les anglicismes *beefeater* et *township* sont également des xénismes, mais ils n'ont pas subi d'adaptation orthographique.

À travers les anglicismes désignant des réalités allogènes, nous avons pu démontrer que ce sont généralement les xénismes qui remplissent cette fonction. Certains procédés discursifs, comme le marquage métalinguistique, permettent de souligner le degré d'allogénéité de l'emprunt employé. Les anglicismes désignant des spécificités localisées dans un espace géographique particulier et inexistantes au Maroc possèdent une valeur catachrétique. Aucune dénomination sémantiquement équivalente à *beefeater* n'existe dans le

stock lexical français d'où une certaine « légitimité » d'usage pour cet anglicisme.

Ce qui ressort également de cette analyse, c'est la différence entre le xénisme et les autres emprunts. Le xénisme est un mot détaché à la fois de la langue d'accueil mais aussi de la culture du pays où il est employé. C'est le cas de *hidjab* ou du mot *tchador*, lorsqu'ils sont employés dans le français hexagonal (Petiot et Reboul-Touré, 2006). Ce qui est intéressant de souligner, et que nous évoquerons dans le chapitre qui présentera les emprunts à l'arabe standard et dialectal, c'est que ce qui est xénisme en français de France ne l'est pas toujours dans le français marocain.

II.3 Les emprunts culturels

Bloomfield est le premier à avoir utilisé l'appellation de « cultural borrowings », s'appliquant au phénomène qui a lieu lorsque « the borrowed features come from a different language » (Bloomfield, 1933 : 444), en d'autres termes, lorsque le mot importé désigne une nouveauté dans les domaines culturels. Un exemple typique serait le mot *spaghettis* (Treffers-Daller, 2010 : 21). Les emprunts culturels ne sont pas nécessairement conditionnés par un fort contact linguistique, mais seulement par des influences, notamment par celle de l'anglais sur les autres langues du monde (*idem* : 21). Myers-Scotton (2002) reprend le terme de « cultural borrowings » en élargissant la notion qu'il désigne : ils servent à désigner les objets et les concepts nouveaux, qui n'existent pas dans la langue emprunteuse. Elle donne comme exemple les termes liés aux nouvelles technologies (Myers-Scotton, 2006 : 212) mais également aux domaines de la cuisine ou du vestimentaire. Myers-Scotton partage également l'idée selon laquelle un fort contact linguistique n'est pas une condition essentielle à la réalisation de l'importation d'un « cultural borrowing ». Elle oppose cette catégorie d'emprunt à ce qu'elle nomme les « core borrowings », des mots importés mais n'apportant pas d'innovation particulière[156]. Comme le soulignent Onysko et Winter-Froemel, les « cultural borrowings » comme présentés chez Myers-Scotton correspondent à des emprunts catachrétiques, de même que les xénismes (Onysko et Winter-Froemel, 2010 : 1552) puisqu'ils viennent désigner un nouveau concept dans la langue emprunteuse et qu'ils ne présentent pas d'équivalent, antérieurement à leur importation.

[156]Myers-Scotton soutient que les "core borrowings", contrairement aux "cultural borrowings" sont le résultat d'un contact linguistique intense. Ils sont, d'après elle, introduits progressivement dans la langue emprunteuse, par le biais des locuteurs bilingues pratiquant le *codeswitching* (2002 : 41).

Au sens de Myers-Scotton, donc, les anglicismes spécialisés et les emprunts exprimant des réalités allogènes constituent des « cultural borrowings ». Néanmoins, nous avons souhaité traiter séparément ces différents emprunts et détachons quelques peu les anglicismes spécialisés de ces « cultural borrowings », bien qu'ils partagent tous la particularité de remplir une fonction essentielle dans la langue emprunteuse (catachrétique). Pour notre étude, nous reprenons l'appellation de « cultural borrowings » en lui donnant une acception plus étroite : ils désignent un concept nouveau dénoté par un mot d'origine étrangère corrélé au contexte socio-culturel de sa langue d'origine. Contrairement aux anglicismes exprimant des réalités allogènes, les emprunts culturels n'ont pas un référent sémantique étroitement lié à une origine géographique spécifique. Le concept est en quelque sorte « exportable ».

Par exemple, les mots *book-crossing* et *couch surfing* présentent cette caractéristique. Ils apparaissent dans les énoncés suivants :

> *(202) Avez-vous entendu parler du* ***couchsurfing*** *? Ce n'est pas, bien que son nom pourrait induire en erreur, un nouveau sport de glisse mais plutôt un système d'hébergement novateur proposé depuis janvier 2004.*
>
> *(203) Et pourtant, ce rêve de voyage peut devenir réalité avec le* ***couchsurfing****, une alternative idéale pour voyager à moindre coût et rencontrer des locaux.*
>
> *(204) Il est toutefois important, lorsque l'on devient c****ouchsurfer****, de garder à l'esprit que le système repose sur la confiance, l'accueil et le partage. L'adage "je te reçois, tu me reçois" est donc souvent de rigueur, ainsi ne comptez pas profiter du système sans contrepartie.*

L'anglicisme *couchsurfing* présente 11 occurrences dans *Au Fait 2009*. En (202), l'énonciateur interpelle le lecteur par le biais d'une interrogation au sujet des connaissances de celui-ci. Ce procédé lui sert d'introduction à l'explicitation qu'il compte fournir, au sujet du concept de *couchsurfing*. Bien qu'inséré dans une phrase qui présente un certain degré d'expressivité, l'anglicisme, lui, ne correspond pas à un emploi stylistique. La forme *couchsurfing* véhicule une notion nouvelle, cette innovation étant soulignée par l'intention d'explicitation de la part de l'énonciateur. On observe également la présence d'un commentaire métalinguistique sur la morphologie de *couchsurfing*, la concession « bien que son nom pourrait induire en erreur ». L'énonciateur s'appuie, ici, sur le fait que l'élément formant *surf* est un emprunt préexistant en français, l'importation de *couchsurfing* étant postérieure à l'acceptation de *surf* ainsi qu'à sa lexicalisation. Le journaliste utilise cet anglicisme car il s'agit d'un concept nouveau fraîchement importé, mais qui constitue une réalité dans le pays, à l'inverse des xénismes

township ou *beefeater* par exemple. Le scripteur met en avant l'innovation que cet emploi représente par le biais du commentaire métalinguistique : il met en garde contre une éventuelle « erreur » de conceptualisation, induite, justement, par la présence de l'anglicisme en tant qu'emprunt autonome dans la langue française. En outre, on remarque l'absence d'un marquage typographique quelconque, lequel constitue souvent, pourtant, un procédé de mise à distance signalant au destinataire de l'énoncé que le concept est nouveau et que le néologisme employé en découle (Onysko, 2007 : 127).

Le dérivé *couchsurfer* désigne un agent pratiquant l'activité de *couchsurfing*. L'occurrence de *couchsurfer* en (204) paraît faire référence à un état, une condition, ce que suppose la présence du verbe d'état « devenir » ainsi que l'énumération des valeurs de « confiance », « accueil » et « partage ». Il est important d'indiquer que les énoncés (202), (203) et (204) sont extraits du même article, l'emploi de *couchsurfer* se produisant postérieurement à plusieurs occurrences du substantif *couchsurfing*. La dérivation en *couchsurfer* pourrait être interprétée comme la volonté, de la part de l'énonciateur, de conserver une attitude « néologique » : il continue d'employer un vocabulaire nouveau pour le lecteur, lequel est censé avoir bien compris la notion de « couchsurfing » préalablement explicitée et commentée. Si la pratique du *couchsurfing* n'est pas réellement nouvelle au moment de l'énonciation, elle est présentée comme telle par le scripteur. La lexie qu'il emploie lui permet de dénommer cette réalité.

L'occurrence *book crossing* intervient dans des conditions syntaxiques comparables à celles de l'occurrence de *couchsurfing* en (202) :

(205) Connaissez-vous le ***book crossing****?*

C'est un concept international qui remonte aux années 1990 et qui est issu des bibliophiles de tous les pays.

L'interrogation constitue le titre de l'article duquel cet énoncé est tiré. L'anglicisme figurant dans le titre remplit une fonction pragmatique : il sert à attirer le lecteur. Dans ce contexte, le journaliste commence par donner des indications sur l'histoire du concept. Il emploie la lexie *bibliophile*, ce qui, sans correspondre à du métalangage, contribue à tisser un lien entre son explication en langue française et la composition du mot anglais *book crossing*.

Dans le cas de *book crossing* et *couchsurfing*, l'énonciateur s'attache à donner des pistes de conceptualisation, ce qui révèle qu'il est conscient de l'acte néologisant qu'il produit. L'absence de marque typographique peut être interprétée comme une sorte d'appropriation de la lexie étrangère et la volonté de faciliter l'accès au sens : en présentant le mot anglais de cette façon, il évite au lecteur de ressentir trop de « distance culturelle » à l'égard de la notion

désignée par l'emprunt. D'ailleurs, l'incitation explicite à pratiquer le *couchsurfing* formulée dans l'énoncé (206) confirme ce que nous estimions être une simple hypothèse : l'énonciateur ne veut pas que le lecteur considère cette notion comme « étrangère » ou « lointaine ».

(206) ***Couchsurfing***

Voyagez à moindre coût grâce à Internet!

D'autres anglicismes entrent dans la même catégorie que *couchsurfing* et *book crossing*. Les anglicismes *slam* et de *junk food*, par exemple, sont employés sans procédé spécifique d'intégration discursive :

(207) Suivra ensuite, de 18h à 20h, un spectacle de ***slam*** *où des slameuses et slameurs marocains, belges, français et suisses offriront au public le résultat d'une semaine de préparation et d'échange dans cette forme de poésie urbaine.*

La lexie *slam* est utilisée 11 fois dans le corpus *Au Fait 2009*. Elle est présente également sous la forme d'un radical grammatical dans le dérivé *slameur*, décliné en *slameuse*. Outre la périphrase « forme de poésie urbaine », qui ne relève pas du métalangage, l'anglicisme n'est pas commenté, il est placé « sur un pied d'égalité » avec les lexies d'origine française qui composent l'énoncé (207).

L'anglicisme *junk food* présente une seule occurrence dans notre corpus d'étude. Celle-ci apparaît dans un article présentant une expérience menée auprès d'enfants américains, ayant pour but de vérifier la probable relation entre l'alimentation des enfants et les jeux vidéo. Le contexte d'emploi est donné en (208).

(208) Dans le premier jeu, les enfants devaient « manger » des fruits et des légumes, et perdaient des points s'ils mangeaient des ***aliments mauvais pour la santé*** *comme des sodas, des chips ou du chocolat. Après avoir joué, 90% des enfants soumis au jeu favorisant la nourriture saine ont choisi de manger des en-cas sains, contre 10% des enfants ayant joué au jeu favorisant la «* ***junk food*** *»*

Il est nécessaire d'indiquer que l'anglicisme *junk food* n'est employé qu'une seule fois dans cet article. *Junk food* contient le sémantisme contenu dans le syntagme « aliments mauvais pour la santé ». De plus, il en ressort une relation holonymique entre *junk food* et des unités lexicales précitées en tant qu'instance : *sodas*, *chips* et *nutella*. Nous objectons à la possibilité de considérer « aliments mauvais pour la santé » comme l'équivalent en français de l'anglais *junk food*. Ce syntagme s'apparente plutôt à ce qui pourrait être la définition d'un terme français équivalent à *junk food*. Étant donnée l'existence de *malbouffe*, en français, on pourrait arguer que *junk food* ne constitue pas un anglicisme catachrétique. Une étude plus

approfondie sur cette question s'avère être indispensable. Bossidan, Lupone et Pioux (2009) datent la première apparition de *malbouffe* dans la presse à l'année 1999, et sa première prise en compte lexicographique à l'année 2001, par *Le Petit Larousse* et *Le Petit Robert*. Ces chercheurs signalent que *malbouffe* est une forme ancienne, dont le premier emploi date précisément de 1979[157] . Néanmoins, ils remarquent que la montée « fulgurante » des emplois de ce mot dans la presse française dissimule, en fait, un cas de glissement sémantique. *Malbouffe* aurait vu son acception changée :

> « On passe alors de l'idée première de « mauvaise alimentation » à l'idée étendue de mauvaise alimentation liée aux conditions de production dans la société industrielle. » (Bossidan, Lupone et Pioux 2009 : 5).

Sablayrolles, Jacquet-Pfau et Humbley confirment, en écrivant :

> « *Malbouffe* existe depuis longtemps comme concept en français. En revanche l'acception qui dénomme un aliment malsain est plus récente. Il peut s'agir d'une néologie sémantique par métonymie, ou d'un emprunt sémantique car les deux acceptions coexistent en anglais depuis longtemps. » (2011 : 331).

Malbouffe constitue donc bien un concurrent français de *junk food*. Néanmoins la dernière citation nous permet de conclure que *junk food* est bien un emprunt catachrétique : c'est *junk food* qui a influencé le français *malbouffe*, conduisant ce mot à acquérir une nouvelle acception.

Le cas de *junk food* est discutable : il nous paraît délicat de trancher sur cette question, en raison des différents points de vue qu'il est possible d'adopter. Les cas que nous aurons à présenter dans la section suivante ne poseront pas ce type de difficulté tant la justification stylistique est manifeste.

III. LES ANGLICISMES NON-CATACHRETIQUES

Nous rappelons que la catégorisation d'Onysko et Winter-Froemel (2010) implique de considérer comme 'non-catachrestic' les anglicismes qui présentent un équivalent en langue emprunteuse, au moment de l'importation de la forme étrangère. Dans l'opposition traditionnelle entre « emprunt nécessaire » et « emprunt de luxe », ces derniers correspondent

[157] Cet "évènement linguistique" (Winter-Froemel : 2008) est lié à la parution d'un ouvrage : « La Mal bouffe comment se nourrir pour mieux vivre », en 1979 par Stella et Joël de Rosnay.

au choix fait davantage par le « cœur » que par la « raison » (Deroy, 1956). Alors que le besoin linguistique est la principale raison d'être des emprunts « utiles », les autres répondent à un choix affectif. C'est à cet égard que Deroy suppose que les locuteurs-emprunteurs choisissent une langue étrangère, en général l'anglais, car c'est une langue qui suscite de l'admiration :

> « On emprunte volontiers, par admiration, des mots et des tournures à une langue que l'on tient pour plus fine, plus élégante, plus riche, représentative d'une civilisation supérieure. » (Deroy, 1956 :172).

Cela expliquerait également l'appellation « emprunt de mode », désignant surtout les emprunts à l'anglais américain et découlant de l'influence socio-culturelle de cette première puissance mondiale sur le reste du monde. Le titre de l'ouvrage de Chantal Bouchard On n'emprunt qu'aux riches (1999) est suffisamment explicite pour comprendre ce phénomène. Deroy évoque le snobisme comme autre facteur expliquant le succès des emprunts de mode, qu'il qualifie de « nullement intraduisibles » (Deroy, 1956 : 185). C'est la notion d'inutilité de l'emprunt qui est suggérée ici : si l'emprunt présente un équivalent en langue emprunteuse, existant antérieurement à l'importation étrangère, la visée pragmatique est moindre, l'emprunt n'est pas « rationnellement justifié », pour reprendre les termes de Deroy (1956).

Il est délicat de trancher quant à l'utilité ou l'inutilité des anglicismes employés par les journalistes, informateurs de notre corpus d'étude. Cette analyse manichéenne des emprunts omet de prendre en compte les besoins alternatifs des scripteurs qui ont recours à l'emprunt. Les critères d'utilité et d'inutilité sont hautement subjectifs. Nous adhérons, ainsi, à l'opinion de Loubier :

> « Le critère de l'inutilité de certains emprunts force malheureusement une opposition fausse, celle qu'il établit entre emprunts utiles et emprunts inutiles. Pour les locuteurs, un emprunt, même s'il fait double emploi avec un équivalent français, peut être considéré indispensable dans la mesure où il répond à un besoin, même si ce dernier n'est pas souvent de nature linguistique. Les impératifs sociaux que les usagers veulent satisfaire (souci d'originalité, de modernité, d'efficacité) relèvent surtout de l'ordre du symbolique, c'est-à-dire des croyances et des représentations qu'ils ont à l'égard de leur langue et des autres langues qu'ils connaissent ou qu'ils utilisent. En présumant que certains emprunts ne répondent pas à un véritable besoin de dénomination, le critère de l'inutilité a le défaut d'être fondé sur un jugement de valeur. Ainsi, ce critère est arbitraire, surtout s'il sert de règle absolue […] » (Loubier, 2011 : 39)

Nous avons jugé que cette citation est intéressante dans la mesure où elle correspond en tous

points à ce que nous reprochons aux catégorisations fondées sur le critère de l'utilité. À l'instar de Loubier, nous pensons qu'il n'est pas indispensable que l'emprunt dispose d'un équivalent pour être qualifié « d'utile ». Les emplois d'emprunts non-catachrétiques relevés dans notre corpus d'étude correspondent à des besoins divers. Deroy admet que les emprunts ayant une « raison de cœur » sont employés pour divers motifs :

> « Naturellement, le besoin affectif revêt les formes les plus variées et présente des nuances divergentes à l'extrême. Certains cas sont très près de l'utilité matérielle. D'autres, au contraire, en sont aussi éloignés que possible. » (Deroy, 1956 : 171).

Et de donner l'exemple suivant :

> « L'emprunt est donc parfois une manière de se dérober ou de s'excuser. L'emploi de *water-closet* et mieux encore de *W.-C.* en français s'explique évidemment par euphémisme. Le terme *Pissoir* n'est pas choquant en allemand comme en français. » (Deroy, 1956 : 181).

Les anglicismes non-catachrétiques du corpus *Au Fait 2009* répondent, en effet, à des besoins d'ordre stylistique essentiellement. Nous nous référons à la définition du « style » de Riffaterre :

> « J'entends par *style* l'emphase (expressive, affective ou esthétique) ajoutée, sans altération sémantique, à l'information que porte la structure linguistique. Ce qui revient à dire que le langage exprime et que le style souligne » (Riffaterre, 1959 : 155).

À travers l'analyse de plusieurs contextes, nous arguons que les anglicismes font partie intégrante des moyens stylistiques employés par les journalistes d'*Au Fait*. Les scripteurs emploient des anglicismes à des fins diverses : celles de l'expressivité, de l'affectivité ou de l'esthétique, trois notions évoquées dans la définition donnée par Rifatterre.

III.1 <u>L'anglicisme comme emphase expressive</u>

De nombreuses occurrences d'anglicismes s'expliquent par un besoin d'expressivité de la part de l'énonciateur. L'anglicisme *must-have* remplit une fonction particulière dans les énoncés suivants :

> *(209) La lunette existe depuis la nuit des temps. Du moins, depuis que le philosophe Sénèque s'est rendu compte au 1er siècle que l'on voyait les objets plus gros en les observant au travers d'un ballon rempli d'eau. Au fil des siècles, qu'elle soit de vue ou encore de soleil, elle a changé d'usage pour devenir un <u>accessoire de mode</u>. Au Maroc, les opticiens, revendeurs et écoles d'optique fleurissent au point que la lunette est un*

*"**must have**".*

(210) Garde-robe tendance printemps-été 2009

*Les "**must-have**" le reste, l'ethnique s'affiche et le rose s'impose*

*(211) Toutes les combinaisons seront aussi sur le devant de la scène, de la plus longue façon garçon manqué au très sexy combi-short. Pour le reste, les coupes asymétriques feront toujours office de **must-have** comme les vêtements à nœuds, pois, franges ou volants.*

*(212) Le jean, LE **must-have** de la saison*

En cette nouvelle saison, il sera ainsi de bon goût de porter des pantalons larges, notamment des jeans.

En (209), l'occurrence de *must have* intervient après que l'énonciateur ait fait un bref résumé de l'histoire de la lunette. L'expression *au fil des siècles* contribue à marquer l'évolution de cette ancienne invention. L'anglicisme *must have* sert à désigner le statut actuel de la lunette : l'énonciateur considère cet objet comme un incontournable de nos jours. Le recours à un mot anglais permet de souligner le statut acquis par la lunette dans les sociétés contemporaines. La dénomination anglaise contribue à faire écho à cette évolution, la langue anglaise étant considérée comme une langue « à la mode », et exprimant le mieux les phénomènes de mode (Balteiro et Campos, 2012). L'énonciateur se sert de l'anglicisme pour appuyer ses propos. Il fait la suggestion suivante : la lunette est un « accessoire de mode », la mode passe par la langue anglaise. Ceci est d'autant plus valable que toutes les occurrences de cet anglicisme apparaissent dans des articles dont la thématique porte sur les tendances vestimentaires du moment. L'énoncé (212) a pour thématique le « jean ». On remarque que les graphèmes du déterminant *le* sont en lettres capitales, ce qui constitue un procédé emphatique. Le trait sémantique [indispensable] est présent dans le signifié de *must have*. L'utilisation du déterminant typographiquement marqué ajouté à l'anglicisme *must have* contribue donc à mettre en exergue l'objet dont il est question. Le journaliste use des moyens linguistiques, le recours à un emprunt, dans une perspective pragmatique : il veut attirer l'attention sur l'objet « jean » et souhaite attribuer une place prépondérante à cette lexie dans son discours. L'emprunt à l'anglais *must have*, phénomène linguistique, participe, donc, du procédé stylistique qu'est l'emphase.

À de multiples reprises dans notre corpus d'étude nous avons pu constater une corrélation entre l'emploi d'un anglicisme et le contexte thématique. Par exemple, l'anglicisme *by night* apparaît une fois dans le corpus. Son contexte d'emploi est donné en (213) :

(213) ***By night****. Le live a la cote dans les bars casablancais. Casablanca est une ville qui vit et bouge à toutes heures du jour et de la nuit. Les lieux publics et musicaux dédiés à la vie nocturne sont légion dans la ville blanche: cafés, restaurants, discothèques et - phénomène croissant - lieux de musique live*

Cette occurrence de *by night* apparaît dans un titre d'article dans lequel le journaliste dresse la liste des bars casablancais qui attirent les amateurs de musique et de loisirs. L'emploi de l'anglicisme permet de rattacher le lexique à l'environnement extralinguistique. Cet exemple permet, une nouvelle fois, d'illustrer comment l'anglais est utilisé lorsque l'énonciateur souhaite mettre l'accent sur un certain aspect du thème qu'il aborde.

(214) Un jeune marocain, la trentaine, débarque aux Etats-Unis. Plein du rêve américain, Noureddine Malki travaille quelques années au noir pour un journal gratuit, puis comme chauffeur de taxi, un des célèbres ***yellow-cabs*** *new-yorkais.*

En (214), l'énonciateur fait le choix d'employer l'anglicisme *yellow-cab* alors que la lexie française *taxi* est sémantiquement équivalente. Comme dans l'énoncé (213), cet anglicisme permet de faire un lien entre les éléments linguistiques et l'univers extralinguistique. Parler de *yellow-cab* au lieu de *taxi* permet d'apporter de l'authenticité au discours, de rappeler le contexte extralinguistique qui est évoqué. En outre, les éléments lexicaux présents dans l'énoncé favorisent l'emploi d'un anglicisme qui désigne une réalité propre aux États-Unis : le journaliste narre les débuts d'un marocain dans la ville de New-York. L'adjectif *célèbre* permet de souligner le choix de la dénomination en langue anglaise. En d'autres termes, l'énonciateur utilise une lexie anglaise, *yellow-cab* afin d'insister sur le fait que l'environnement extralinguistique est éloigné de la situation marocaine. Cela se traduit par le type d'emprunt dont il s'agit : il présente les spécificités d'un xénisme.

L'emploi de *standing ovation* dans le contexte suivant est réalisé dans des conditions semblables :

*(215) Barack Obama a de nouveau promis de mettre fin à l'interdiction pour les homosexuels de servir dans l'armée, lors d'un dîner organisé par le groupe de défense des droits des homosexuels Human Rights Campaign. Son discours a été accueilli par une "****standing ovation****" par les 3.000 personnes présentes.*

Le contexte extralinguistique consiste en un discours du Président américain, Barack Obama. L'anglicisme lexical *standing ovation* est donc en accord avec le cadre situationnel qui est évoqué. En outre, il est accompagné d'une marque typographique permettant non seulement de mettre en évidence l'emploi d'un mot étranger, mais aussi de relier ce dernier au contexte

extralinguistique : *standing ovation* est le mot utilisé par les américains. L'anglais permet de resituer l'énoncé dans un contexte nord-américain et, ainsi, d'ajouter une pointe d'originalité, bien que très légère puisque c'est un anglicisme assez répandu à en juger les six occurrences présentes dans le corpus, sans aucun commentaire métalinguistique[158].

La dernière fonction expressive constatée est celle qui consiste à considérer l'anglicisme comme une alternative lexicale:

> *(216) Il aura suffi de quelques instants au trio vocal "Sweet System" pour installer dans le Palais Moulay Hafid cette ambiance conviviale et chaleureuse si caractéristique de Tanjazz, que les habitués attendent avec impatience chaque année. Mercredi soir en ouverture de la 10ème édition, ces trois "**swinging ladies**" venues de France, accompagnées par de remarquables musiciens, ont donné le ton avec une performance scénique pleine d'énergie et d'humour.*

La formation composée *swinging ladies* est une forme permettant une certaine variation lexicale. Plus précisément, il s'agit d'une unité périphrastique, contenant la notion de « rythme ». L'anglicisme comme périphrase apparaît comme un procédé courant dans le corpus *Au Fait 2009*, à l'image des énoncés suivants :

> *(217) Le rugueux défenseur napolitain avait déjà posé ses valises à la Juventus durant deux saisons (2004-06). Il y avait remporté ses deux premiers scudetti... retirés à la Juve, club au coeur du scandale des matches truqués du Calcio qui avait éclaté au printemps 2006. Le « **bad boy** » tatoué à l'éternel sourire n'avait d'ailleurs pas été épargné dans cette affaire: à la veille du Mondial, il fut le seul joueur entendu par la justice avec Buffon, gardien de la Juve.*
>
> *(218) Sept sondés blancs sur dix ont estimé que la couverture médiatique de la mort de Michael Jackson avait été trop importante, contre 36% pour les Noirs. Le sondage montre aussi que 38% des sondés de moins de 40 ans ont suivi la mort de la **pop star** de "très près", contre 27% pour les personnes âgées de 40 à 64 ans et 20% pour celles âgées de plus de 64 ans.*
>
> *(219) Le quotidien cite le mandat de perquisition qui avait permis fin juillet aux autorités américaines de fouiller le cabinet médical du dernier médecin de Michael Jackson, Conrad Murray, à Houston (Texas, sud), et qui fournit de multiples détails sur l'enquête sur la mort de la **pop star**.*

[158]Dans le corpus de référence du français, nous observons que *standing ovation* est aussi largement employé dans des contextes purement francophones. Malgré cela, il ne figure pas dans la base de données France Terme ce qui indique qu'aucun équivalent officiel n'a été recommandé.

(220) Les proches de la mère de Michael Jackson n'ont pas caché qu'elle souhaitait obtenir la garde définitive de ses petits-enfants. Mais Debbie Rowe n'a pas encore officiellement entamé de procédure et n'a pas été vue avec les enfants depuis la mort de la ***pop star****.*

(221) La même chaîne affirme que les résultats de la seconde autopsie de Michael Jackson devraient être connus cette semaine. Leur annonce avait été retardée car la famille du chanteur n'a jamais caché sa méfiance envers Conrad Murray, appelant à plusieurs reprises la police à faire toute la lumière sur le rôle qu'avait joué le médecin pendant les dernières heures de la ***pop star****.*

L'énoncé (217) est extrait d'un article dans lequel le journaliste traite du retour du joueur de football Fabio Canavaro dans un club italien. L'anglicisme *bad boy* constitue un qualificatif qui correspond à la fois à la description physique et morale du joueur. Quatre des sept occurrences totales de *pop star* sont des périphrases désignant la personne de Michael Jackson. Dans les deux autres occurrences, *pop star* sert à désigner la chanteuse Madona.

Tout comme *swinging ladies*, *pop star* et *bad boy* sont construits sur le schéma : [modificateur + substantif]. Utiliser un anglicisme comme périphrase sert, dans ces énoncés, à contourner la répétition d'un nom propre et, dans le même temps, à apporter des précisions sur la personnalité désignée par l'anglicisme.

III.2 L'anglicisme comme emphase affective

Dans cette catégorie nous rangeons les emplois d'anglicismes visant à attirer l'attention du lecteur. Par exemple, le néologisme *cheap lit* répond à ce besoin :

*(222) Soldes et bons plans du moment: '****cheap lit****'. Certains libraires bien intentionnés pratiquent en ce moment une braderie sur la collection de classiques de poche J'ai Lu, dans laquelle on se replongera avec délice: Les Fleurs du Mal de Charles Baudelaire, Léon l'Africain de Amin Maalouf, Madame Bovary de Gustave Flaubert sont à 28 Dh.*

La construction allogène *cheap lit*, construite par le détournement de *chick lit*, répond à un besoin pratique, puisqu'elle permet de mettre en avant le produit présenté par l'énonciateur. En outre, on constate que l'énonciateur à l'origine de ce néologisme conserve certains phonèmes présents dans *chick lit*. Ce détournement remplit non seulement une fonction de dénomination, celle de dénommer des ouvrages à un moindre coût, mais la lexie ainsi créée reflète aussi la créativité de l'auteur du texte. Cette façon alternative de nommer la chose ne

peut être considérée comme remplissant une fonction catachrétique, vus les procédés stylistiques sur lesquels elle s'appuie, le détournement d'une lexie déjà existante ainsi que le jeu au niveau phonologique.

Dans le contexte (223), l'énonciateur fait la promotion d'un nouveau salon de coiffure :

(223) Nouveau salon: Huge ou chez William, une expérience à part entière. Dans son tout nouveau salon, William vous propose d'oublier vos anciennes habitudes et de vous laisser aller au lâcher-prise. ***New look*** *et coup de jeune assurés!*

L'anglicisme, inséré dans une phrase nominale, constitue pour l'énonciateur un élément de persuasion : pour promouvoir ce nouveau salon et atteindre le lectorat, il a besoin d'outils. Le recours à l'anglicisme *new look*[159] constitue donc une façon de mettre en valeur l'objet du discours. D'ailleurs, cela rappelle l'emploi d'anglicisme dans le domaine de la publicité, fait évoqué par Picone (1996) ou Zanola (2008 : 89).

Onysko constate aussi que le recours à l'anglais peut être perçu comme un moyen d'attirer l'attention du lecteur :

> "English plays an important role as a stylistic means of variation and wordplay and is commonly used for creating an authentic atmosphere and for attracting the readers's attention." (Onysko, 2007 : 84).

Dans le contexte suivant, l'anglicisme *loser* remplit une fonction stylistique :

*(224) Wall Street : concours du plus gros "****loser****" de la crise.*

Une société d'investissement américaine lance un grand concours pour récompenser les trois plus gros perdants de la crise de Wall Street.

La première ligne de l'énoncé constitue un titre d'article tiré du corpus. Le scripteur utilise un mot anglais afin que le lecteur ait une représentation authentique de l'événement. De plus, le mot *loser* est sans doute celui qui a été utilisé par les organisateurs du concours évoqué, ce que suggère l'utilisation des guillemets.

Cet apport en authenticité constitue, nous le verrons, un des facteurs fréquent du recours à l'alternance codique[160].

---

[159] *New look* est un terme crée par Christion Dior, en 1947 d'après Rey-Debove et Gagnon (1980). Humbley suppose qu'il s'agit d'un faux anglicisme, plus précisément d'une construction allogène (2007 : 8) mais il admet qu'il est difficile de déterminer l'origine exacte de cet emprunt. Il mentionne que les pages de Wikipédia indiquent que *new look* est un vrai emprunt, trouvant son origine dans la phrase de Carmel Snow au sujet des nouveaux modèles de Dior : "Dear Christian, your dresses have such a new look !". Disponible à la page : http://fr.wikipedia.org/wiki/Christian_Dior consultée le 17/04/2014.

[160] Cf. Chapitre 9.

III.3 L'anglicisme comme emphase esthétique

Outre les emplois expressifs, nous avons remarqué que les anglicismes servent parfois à apporter une touche d'esthétisme au texte journalistique. Il s'agit de procédés résolument stylistiques touchant notamment au niveau phonologique, permettant au scripteur d'exprimer sa créativité et d'affirmer, dans certains cas, une certaine « identité » de style. Certaines rubriques sont plus enclines que d'autres à appliquer ce type de procédé stylistique dans leurs textes. La rubrique « *Chroniques* » du quotidien *Au Fait* est celle dans laquelle les journalistes s'accordent le plus de libertés stylistiques. Dans son étude sur les québécismes du journal *Le Devoir*, Marie-Éva de Villers constate également :

> « Par le recours délibéré à des formes qui n'appartiennent pas au français standard, par l'exploitation des diverses possibilités linguistiques, les chroniqueurs tentent d'établir une connivence avec le lecteur, de donner un ton libre, naturel à leurs textes, celui des échanges familiers. Les lecteurs ne peuvent manquer de percevoir ces ruptures de niveaux de langage qui confèrent aux chroniques une valeur stylistique différente, une écriture originale, caractéristique d'un auteur particulier, d'un chroniqueur qui, contrairement au journaliste, a pour mission d'exposer un point de vue personnel. » (De Villers, 2005 : 82).

User d'emprunts est donc une façon courante de rendre ses écrits attractifs et établir, ainsi, un contact avec le lecteur. L'organisation interne de notre corpus d'étude ne nous permet pas de savoir avec précision de quelle rubrique journalistique relève l'article. Néanmoins, il arrive que le niveau de langage permette de faire cette identification. En outre, les manifestations de la subjectivité de l'énonciateur constituent des indices non négligeables.

Le niveau phonologique constitue l'une des « possibilités linguistiques » évoquées par De Villers dans la citation. Dans les contextes suivants, les énonciateurs jouent sur les sons :

(225) Harcèlement, publicité mensongère, usurpation d'identité, surmenage et stress infernal sont les mots d'ordre des call centers que l'on pensait ***cool centers****.*

(226) Le dimanche au Six PM ***Brunchez branché****.*

Le Six PM, le bar de l'hôtel Hyatt à Casablanca vient de lancer son brunch dominical: dès midi et jusqu'à 17h, venez goûter aux délices du chef, à la douceur de vivre en terrasse (tant que le beau temps s'y prête), le tout au son d'une session easy listening concoctée par une djette.

(227) Jean Claude El Fassi fait son ***buzz*** *dans le* ***showbiz***

Jean-Claude Elfassi est un photographe parisien qui a démarré sa carrière comme reporter de terrain (en Irak notamment) puis a glissé vers la paparazzade people, qui rapporte plus gros.

(228) Pour être au top de la tendance vestimentaire printemps-été 2009, rien ne sert de courir tous les magasins de la ville, toutes les ***fashionistas*** *et autres aficionadas de la mode ont, à n'en pas douter, tout l'attirail nécessaire dans leurs armoires… (pas la peine de faire cette tête, on vous excusera néanmoins quelques excursions shopping, ça fait tellement de bien !)*

L'énoncé (225) présente suffisamment d'éléments permettant de déduire qu'il est tiré de la rubrique "Chroniques". L'énonciateur y présente la réalité cachée des centres d'appel basés au Maroc. Le détournement *cool center* à partir de la lexie *call center* est facilitée par la proximité phonique entre les composants *call* et *cool*. Les énoncés (226) et (227) contiennent des titres d'articles. Dans le contexte (226), le journaliste fait la promotion d'un nouveau menu proposé par un établissement casablancais en ayant recours à une allitération. Ce procédé est également employé dans les contextes (227) et (228). Sans pour autant reléguer le contenu informationnel au second plan, l'énonciateur attribue une place prépondérante au procédé stylistique, notamment dans les énoncés (226) et (227).

Mentionné chez Onysko (2007 : 84), les jeux de mots constituent des procédés stylistiques faisant parfois intervenir des mots d'emprunt.

(229) Adidas, marque de ***sportswear*** *mythique, collabore depuis une dizaine d'années avec le créateur japonais Yohji Yamamoto sur une gamme qui allie confort et élégance. La marque aux trois bandes s'installe bientôt à Casablanca (pour la première fois au Maroc) et c'est avec plaisir que vous pourrez trouver ces pièces spéciales en magasin. Vous n'aurez plus de raison de ne pas vous mettre au* ***sport(swear)****!*

Les marqueurs de subjectivité sont abondants dans le contexte (229). Le ton général de l'énoncé est propice à l'emploi de jeu de mots. Le scripteur s'autorise à émettre un jugement concernant le fait qu'il présente. De plus, il établit une certaine connivence avec le lecteur.

Le choix de l'anglicisme, au détriment d'une lexie d'origine française, peut donc constituer une stratégie stylistique et communicative. Si certains emprunts correspondent à des termes spécialisés et remplissent une fonction purement lexicale, d'autres relèvent

davantage de l'expressivité et de l'esthétique du texte journalistique. Les terminologies françaises des domaines véhiculant les savoirs, les connaissances spécialisées, sont fortement imprégnées des terminologies anglaises, d'où le recours à des termes anglais, dans des domaines très variés. Mais l'influence de l'anglais reste forte lorsqu'il s'agit « d'embellir » ses écrits, par le biais de jeux de mots et autres procédés stylistiques. À de multiples occasions nous avons pu voir que les titres d'articles sont un espace privilégié pour ce type de comportement.

En nous appuyant sur la distinction entre les emprunts catachrétiques et non-catachrétiques énoncée par Onysko et Winter-Froemel (2010), nous avons ainsi pu explorer les diverses fonctions que les journalistes du quotidien *Au Fait* attribuent aux anglicismes dont ils usent. Le recours à l'anglais apparaît souvent comme un phénomène naturel, répondant aux besoins lexicaux, néologiques et possédant, à divers degrés, une dimension pragmatique. Nous consacrons le chapitre suivant à présenter une autre forme d'influence de la langue anglaise dans notre corpus d'étude : l'alternance codique.

CHAPITRE 9

L'ALTERNANCE CODIQUE FRANÇAIS-ANGLAIS DANS *AU FAIT 2009*

Dans le volet théorique de nos travaux, nous avons évoqué le fait que l'alternance codique orale est un terrain de recherche privilégié, tandis que l'alternance des codes pratiquée à l'écrit est nettement moins étudiée. Ayant présenté comment le phénomène d'emprunt à l'anglais est réalisé dans le français journalistique marocain, par le biais de notre étude sur corpus, nous consacrons le présent chapitre à l'observation des manifestations d'alternance codique que nous avons relevées dans le corpus *Au Fait 2009*. Celles-ci montrent une présence nettement moins importante, quantitativement, que les emprunts à l'anglais. Onysko consacre l'introduction d'un de ses articles (2006) aux points communs et aux différences entre ce phénomène et celui de l'emprunt, en s'appuyant sur les théories auxquelles la grande majorité des études sur l'alternance codique font référence (Poplack 1993, Myers-Scotton 1997, Muysken 2000). De ces travaux ont émergé divers critères de différenciation[161]. Parmi ceux-ci figurent celui de Myers-Scotton, laquelle indique qu'il faut se référer aux nombre d'occurrences[162]. Les critères nous ont été utiles, toutefois, nous avons choisi d'analyser les occurrences d'alternance codique en fonction des objectifs de notre étude : celle-ci ne s'inscrit

[161] Cf. Chapitre 4, section III.

[162] Dans le cadre de son "matrix language frame model", Myers-Scotton (1993 : 204) estime que si la forme étrangère apparaît dans plus de 3 occurrences, il s'agit d'un emprunt. Cette conception s'appuie fortement sur le principe de lexicalisation de la forme étrangère, de la récurrence de son emploi et de son acceptation dans la langue emprunteuse. Onysko (2006) estime quant à lui, que ce seuil de 3 occurrences est arbitraire.

pas dans la recherche sur le bilinguisme français-anglais[163] : les manifestations de l'alternance codique français-anglais doivent corroborer la thèse selon laquelle l'anglais influence la langue française utilisée au Maroc. La nature de notre corpus d'étude, la langue française écrite, justifie également que nous adaptions l'organisation de notre analyse[164]. Onysko (2006) propose d'étudier les manifestations d'alternance codique de son corpus écrit, composé de textes tirés du magazine allemand *Der Spiegel*, selon les types d'insertion interphrastique et intraphrastique. Cette classification est, en fait, celle proposée par Poplack (1980) et repose fortement sur les conditions syntaxiques de l'insertion des segments en langue anglaise dans la langue allemande. Dans une autre étude, mais sur la même paire de langues, Onysko (2007 : 272-303) analyse l'influence de l'anglais sur l'allemand sous la forme de *codeswitches*, dont il distingue 3 catégories :

- les unités simples ou 'single-word codeswitches'
- les emprunts phraséologiques, ou 'multi-word phrasal borrowings'
- les unités syntaxiques

Les deux premières catégories regroupent les occurrences qui se situent « à la limite » de l'emprunt. Onysko citent, par exemple, des contextes dans lesquels le mot anglais *hello* est utilisé. Les emprunts phraséologiques consistent en des emprunts composés : leur morphologie peut conduire le linguiste à les considérer comme des instances d'alternance codique. Il cite à cet égard *copy and paste*, *all inclusive* ou *clash of civilizations*, des formes que nous classerions parmi les formations composées complexes (cf. Chapitre 7). Les unités syntaxiques consistent en des segments en langue anglaise ; c'est sous cette forme que l'alternance codique se produit le plus généralement. C'est également ce type de *codeswitching* que Poplack s'attache à caractériser et à définir (1980).

Compte tenu de la spécificité de notre corpus d'étude, un corpus écrit, ainsi que des occurrences d'alternance codique relevées dans *Au Fait 2009*, nous avons choisi d'organiser notre analyse en fonction de l'insertion des occurrences d'alternance codique. La typologie de Poplack (1988), bien qu'elle ait été développée pour la pratique orale du *codeswitching*,

[163]La grande majorité des travaux portant sur le *codeswitching* considèrent celui-ci comme l'une des manifestations de la condition bilingue du locuteur. Pour Hamers et Blanc, l'alternance codique constitue une « stratégie de communication utilisée par les locuteurs bilingues entre eux » (1982 : 445). Pour Lüdi et Py, être bilingue favorise également la pratique du *codeswitching* : « l'alternance codique est un passage d'une langue à l'autre dans une situation de communication définie comme bilingue par les participants » (2003 : 146).

[164]À titre d'exemple, Karima Ziamari (2009) analyse l'alternance codique pratiquée à l'orale, par des locuteurs marocains. Elle applique le modèle théorique de Myers-Scotton (1993) consistant en une approche insertionnelle.

convient également aux manifestations écrites de ce phénomène. Par ailleurs, nous n'avons pas écarté la possibilité de considérer des unités lexicales simples anglaises comme étant des manifestations d'alternance codique. L'observation des contextes d'emplois des formes étrangères a, une fois de plus, été d'une grande utilité : il s'est avéré que plusieurs lexies simples sont des occurrences d'alternance codique avec l'anglais, et non des emprunts. En ce sens, nous rejoignons donc le point de vue d'Onysko (2007 : 272).

Ceci vient s'opposer à la classification de Myers-Scotton (1993) et, de façon générale, à l'approche qui consiste à distinguer l'emprunt de l'alternance codique en fonction du nombre d'éléments en langue empruntée. Il est traditionnellement admis que le *codeswitching* consiste en un phénomène syntaxique et que l'emprunt est un processus purement lexical. Dans la lignée d'Onysko, nous objectons à cette catégorisation restrictive. Dans le chapitre 7, nous avons consacré une section à l'analyse d'un type d'emprunt particulier, les formations composées complexes. Ce type de construction, comme nous l'avons vu, pourrait porter à confusion et conduire à considérer ces emprunts comme des manifestations d'alternance codique. Néanmoins, ayant préalablement posé les critères de différenciation entre ces deux phénomènes, nous comptons exactement **52** manifestations d'alternance codique dans le corpus *Au Fait 2009*[165].

Tableau 25 Alternance codique dans *Au Fait 2009* : distribution par types

Types d'alternance codique		**Occurrences**
Alternance codique intraphrastique	Par unité lexicale simple	7
	Par unité syntaxique	32
Alternance codique interphrastique		13
Total		**52**

[165] Il arrive que plusieurs alternances se produisent dans le même contexte. Cf. Annexe 2.

Nous proposons, par ailleurs, de fournir une analyse quant aux fonctions du recours à l'alternance codique par les journalistes d'*Au Fait*. Le modèle d'Onysko et Winter-Froemel (2010) fondé sur le principe de la catachrèse nous permet de distinguer deux fonctions majeures de l'alternance codique français-anglais dans *Au Fait 2009*. Il apparaîtra que le *codeswitching* présente avant tout une fonction stylistique et que la fonction catachrétique n'est observée que très rarement.

I. L'ALTERNANCE CODIQUE INTRAPHRASTIQUE

I.1. Alternance par unité lexicale

Dans le corpus *Au Fait 2009*, nous relevons plusieurs lexies anglaises se présentant comme des manifestations d'alternance codique intraphrastique. Parmi elles, le pronom réfléchi *himself* est le seul qui présente plus d'une occurrence. Nous les donnons dans les énoncés suivants :

(230) Il n'était pas content de l'ingérence américaine chez lui en Irak, il l'avait fait savoir à Georges Bush ***himself****, en lui lançant une paire de chaussures en pleine conférence de presse.*

(231) Ce livre sur le dessin de mode est signé par des professeurs d'écoles de mode prestigieuses de Paris et préfacé par Christian Lacroix ***himself****.*

(232) Une droite qui s'est exprimée à travers le tabloïd de la famille Berlusconi, accusant Carla Bruni-Sarkozy de "goujaterie", pour avoir "snobé" les rendez-vous organisés en Italie pour les épouses des dirigeants du G8, dont un repas avec le maire de Rome et la rencontre avec le pape ***himself****.*

(233) Le choix porté sur ce pays jadis appelé Gold Coast (Côte de l'Or) n'avait pas du tout été cornélien. Du moins selon l'avis du "premier président noir" des États-Unis ***himself****, qui a justifié son voyage au Ghana par le fait que ce pays a réalisé beaucoup de progrès en matière de démocratie et de développement.*

Himself est une unité lexicale simple, ce qui pourrait pousser à la considérer comme un emprunt. Néanmoins, les contextes d'emploi révèlent que lorsque les journalistes y ont recours, ce n'est pas simplement pour faire appel à une lexie indépendamment de son système linguistique d'origine : le basculement vers la langue anglaise permet de véhiculer une

certaine authenticité à l'énoncé, de donner l'impression que le recours à l'anglais ne répond pas uniquement à un besoin lexical. En d'autres termes, l'énonciateur ne fait pas qu'emprunter un mot, il écrit en anglais.

Le pronom *himself* anglais semble constituer un cas d'alternance en français de France aussi. Le corpus de Leipzig affiche 251 occurrences de *himself*, ainsi que des voisins de gauche du mot renvoyant à des personnalités telles que *Sarkozy*, *Gates*, *Steve Jobs* ou *Federer*. Dans les énoncés (230) à (233), *himself* se rapporte à des personnalités célèbres, agissant dans divers domaines notamment la politique et la mode. L'alternance vers la langue anglaise permet, dans chaque cas, de souligner la notoriété de la personnalité désignée. En outre, le contexte anglo-américain est parfois le déclencheur de l'alternance codique, à l'image de l'énoncé (230) : l'alternance avec le pronom réfléchi *himself* dans cet énoncé rappelle le contexte américain. Surtout, il accentue le comique, voire le grotesque, de l'événement évoqué. L'alternance remplit une fonction majeure : elle fait prendre conscience de l'audace de l'acte, le lancer de chaussure sur le président de la première puissance mondiale. L'alternance avec l'anglais en (231) est quelque peu paradoxale : le journaliste informe de la parution d'un livre sur le dessin dans la mode, auquel ont participé des personnalités françaises de renommée mondiale ayant eu un impact considérable dans l'univers de la mode. En outre, le toponyme « Paris » permet de localiser géographiquement le contexte extralinguistique : il n'est nullement question d'un contexte lié au monde anglo-américain, contrairement à l'énoncé (230). En revanche, nous postulons que l'alternance codique au niveau de *himself* illustre le recours à l'anglais comme langue « prestigieuse ». En (232), *himself* n'est pas corrélé à un contexte anglo-américain non plus ; le journaliste évoque l'absence de Carla Bruni-Sarkozy à des rendez-vous diplomatiques lors du sommet du G8. L'emploi du pronom *himself* permet, en quelque sorte, de hiérarchiser les personnalités citées en instance dans cet énoncé. L'alternance contribue également à souligner la « gravité » de l'absence de l'ex-première dame française, qui était censée rencontrer le pape. L'emploi de *himself* en (233) rappelle fortement celui de l'énoncé (230) puisque dans les deux cas il se rapporte à des présidents américains, autrement dit à des personnalités très influentes. Néanmoins, en (233) le pronom *himself* constitue un procédé emphatique : il met en valeur la personne de Barack Obama. Il est à noter que la périphrase « premier président noir des États-Unis » participe aussi de ce processus de mise en valeur. Alors qu'en (230) *himself* permet de rappeler le statut important de Georges W. Bush et donc de souligner le ridicule de la situation dans laquelle il s'est trouvé lors du fameux « lancer de chaussure », en (233) *himself* rappelle

l'importance du statut de Barack Obama sans qu'aucun commentaire péjoratif sous-jacent ne soit perceptible.

L'alternance codique dans l'énoncé suivant s'assimile à des paroles rapportées :

*(234) « L'orbiteur est prêt, l'équipe de lancement est absolument prête et la météo a fini par coopérer, il est donc temps de voler », a déclaré le directeur du lancement, Pete Nickolenko à l'adresse de l'équipage de Endeavour peu avant de donner le « **go** » final.*

En (234), *go* est inséré comme complément d'objet du verbe *donner*. Il constitue donc un élément grammaticalement indispensable à la phrase. Cet aspect caractérise de nombreux éléments constituant les *codeswitches* intraphrastiques de notre corpus d'étude. À l'inverse, l'alternance interphrastique donne lieu à des éléments structurellement indépendants, ce que nous montrerons dans la section dédiée à l'étude de l'alternance interphrastique dans *Au Fait 2009*. Dans l'énoncé (234), le journaliste apporte des précisions quant au lancement d'une navette américaine vers la station spatiale internationale. Le discours rapporté constitue un moyen de montrer l'authenticité des informations données. Le mot anglais *go* constitue une manifestation d'alternance codique entre le français et la langue anglaise, que l'on suppose être la langue d'origine des propos de Pete Nickolenko. En outre, il apparaît que *go* constitue le signal qui a réellement été utilisé lors du lancement de la navette : il ne s'agit pas donc d'un emploi spontané de la part du journaliste mais de la restitution d'un message. Ce type d'alternance contribue à rendre la scène authentique. Onysko écrit à propos de ce type d'alternance codique :

> "By providing the culture specific tone of the utterance, the writer is able to create a more authentic scene" (Onysko, 2007 : 275).

L'effet produit sur le lecteur consiste en une mise en situation : il a l'impression d'assister en direct au lancement de la navette. *Go* peut donc être assimilé à du discours rapporté, faisant suite aux paroles rapportées traduites en français.

Dans l'énoncé suivant, l'alternance se produit au sein de la locution :

*(235) Lamia propose deux versions: en français et en anglais, s'il-vous-**please**, car aujourd'hui la "blogoma" se regarde moins le nombril.*

En (235), le journaliste présente le blog d'une jeune marocaine qui aborde les thèmes de la mode et des tendances dans la ville d'Agadir. Dans cet énoncé, l'adverbe *please* vient se substituer au verbe français *plaît*. Le contexte est le déclencheur même de cette alternance entre le français et l'anglais, puisque le journaliste informe que le blog est disponible dans ces

deux langues.

Dans les énoncés (234) et (235), l'alternance codique intraphrastique marque le lien entre le niveau linguistique et l'environnement extralinguistique : dans le contexte (235) le contact entre le français et l'anglais en discours constitue la conséquence linguistique d'un état au niveau extralinguistique, celui de la disponibilité du blog en deux langues. L'alternance, dans ce même énoncé, se produit au sein-même de la locution, ce qui donne l'impression d'un contact interlinguistique encore plus marqué. Tout comme dans des énoncés vus précédemment, l'élément constituant le *codeswitch* est structurellement dépendant et indispensable à la phrase.

I.2. Alternance par unité syntaxique

Ce type d'alternance est, de loin, le plus courant dans notre corpus d'étude : nous relevons **32** manifestations d'alternance codique par unités syntaxiques.

La typologie de Poplack « alternance intraphrastique » et « alternance interphrastique » n'est pas incompatible avec la théorie du modèle insertionnel de Carol Myers-Scotton (1993). Celle-ci considère que l'alternance codique implique que les deux langues en contact sont hiérarchisées : l'une constitue la langue matrice (« the matrix language ») tandis que la seconde est la langue enchâssée (ou « embedded language »). Dans le cas de l'alternance codique français-anglais[166], c'est la langue française qui constitue la langue matrice dans la mesure où elle prodigue le cadre syntaxique et assure les relations morphosyntaxiques entre les constituants. L'anglais est, elle, celle qui correspond à la langue enchâssée, d'après le Matrix Language Frame (MLF) de Myers-Scotton : c'est la langue qui apporte des éléments venant s'insérer dans la structure d'ensemble et qui se soumet aux contraintes syntaxiques imposées par la langue matrice, le français. Cette distinction de statut syntaxique des langues en alternance permet de comprendre les relations d'ordre structurel qui s'établissent entre le français et l'anglais dans notre corpus. La distinction entre « langue matrice » et « langue enchâssée » s'opère dans le corpus *Au Fait 2009*, il s'agit donc d'un cadre théorique pertinent pour notre étude, de même que l'est la typologie fournie par Poplack (1988).

L'alternance codique intraphrastique, la plus courante dans notre corpus, s'opère selon

[166] Il en est de même pour l'alternance codique français-arabe marocain que nous abordons dans le Chapitre 10 : la langue française constitue aussi la langue matrice.

deux procédés[167]:

- des éléments syntagmatiques en anglais s'insèrent dans la structure française ;
- une (plusieurs) proposition(s) complète(s) en anglais est (sont) insérée(s) à la phrase en français.

Nous scindons la présente section afin d'analyser des exemples illustrant chacun de ces deux types d'alternance codique intraphrastique par unités syntaxiques.

I.2.1. *Alternance intraphrastique par éléments syntagmatiques*

Les énoncés suivants illustrent le phénomène d'insertion de syntagmes en langue anglaise. Ceux-ci sont assimilés à la structure française d'accueil :

(236) L'idée est d'y aller dès le réveil après une grasse matinée et de se laisser tenter par les 5 stations sucrées ou salées (on ne dit plus buffet, ***c'est has been darling****!).*

*(237) Elles trouveront dans cette version ce qui se fait de mieux en Twingo, avec un état d'esprit '****typically French****', explique Renault dans un communiqué.*

Dans ces deux énoncés, on remarque que les composants des segments en anglais respectent la syntaxe du français. Autrement dit, il y a une équivalence[168] d'ordre structurel entre l'anglais et le français. En (237) par exemple, le syntagme *typically French* remplit une fonction adjectivale servant à donner des précisions sur la nouvelle automobile évoquée dans l'article. Il se compose d'un adverbe et d'un adjectif. Le schéma structurel [adverbe + adjectif] est le même en français et en anglais. Le syntagme en langue anglaise vient substituer un syntagme en langue française, le segment « typiquement français », présentant une structure équivalente. Ce parallélisme structurel entre les deux codes apparaît comme un facteur facilitant l'alternance, idée que l'on retrouve chez Onysko (200 : 290). Cette équivalence de structure est observable dans l'énoncé (236) également, où l'élément syntagmatique anglais fonctionne en tant que complément d'objet du verbe *c'est*. L'alternance se produit entre le verbe et son complément d'objet. D'après le MLF de Myers-Scotton, la langue matrice, le français dans notre étude, est la langue qui est la plus « activée » (1995 : 239). L'un des principes fondamentaux sur lesquels repose le MLF est le suivant :

---

[167] Onysko opère une distinction comparable entre le “phrasal intrasentential codeswitching” et le “clausal intrasentential codeswitching” (2007 : 289).

[168] On retrouve la notion “d'équivalence” dans plusieurs études sur le *code-switching*, surtout lorsque le phénomène est étudié sous l'angle de la grammaire. Evoquant les travaux fondateurs en linguistique de contact (cf. Weinreich, 1953), Muysken affirme que l'équivalence grammaticale entre deux langues facilite les pratiques liées au bilinguisme telles que l'acquisition des langues, l'emprunt lexical et l'alternance codique (1995 : 192). D'après Muysken, l'équivalence est de deux sortes : ce qu'il appelle “categorial équivalence”, c'est-à-dire l'équivalence de catégories (“lexical elements, phonemes, phrase structure nodes, morphos-syntactic features), et l'équivalence dans les relations entre les catégories (*idem* : 192-193).

> "The ML determines the morphosyntax of ML + EL constituents" (Myers-Scotton, 1995 : 239).

Il en découle un autre principe :

> "The Morphem Order Principle: surface morphem order will be that of the ML in ML + EL constituents." (*idem* : 239).

Les constituants en langue matrice et en langue enchâssée (ML + EL) doivent respecter l'ordre des mots en vigueur dans la langue matrice. L'équivalence linguistique de l'ordre des mots représenterait une condition pour la réalisation de l'alternance : c'est le principe de la contrainte d'équivalence formellement énoncé par Poplack et Sankoff (1981), adopté dans plusieurs travaux (Sankoff et Mainville 1986, Muysken 1995, Nishimura 1997[169])[170]. Pour Poplack, cette équivalence est une « condition » pour la réalisation de l'alternance[171] :

> « […] la contrainte de l'équivalence prédit non seulement l'absence d'alternances entre constituants ordonnés différemment dans les deux langues, […], mais elle prédit aussi la présence d'alternances non-ambiguës entre constituants qui apparaissent dans le même ordre dans les deux langues. » (Poplack, 1988 : 35).

En (238), l'alternance codique se produit au niveau du groupe infinitif *to shoot a pilot* :

> *(238) De passage à Los Angeles, Mike Figgis a été retenu, plus longtemps que prévu, par la police des frontières. Questionné sur la raison de sa présence à L-A, il aurait répondu qu'il était là "**to shoot a pilot**" (traduisez "pour filmer une émission-pilote" mais aussi, pour tuer un pilote!). Ce n'est qu'après l'avoir longuement interrogé que la police a fini par le relâcher.*

L'ordre des mots [préposition + V + complément] est le même dans les deux langues, ce qui facilite l'alternance, comme le prévoit la contrainte d'équivalence. Pareillement, en (236) le verbe français *c'est* trouve son équivalent syntaxique en anglais : *it's*.

Dans l'énoncé (238), l'alternance bénéficie, certes, d'une équivalence de structure entre le français et l'anglais mais c'est surtout le contexte qui rend plus aisée l'alternance des deux codes. Le segment en langue anglaise correspond, en effet, à la restitution de propos dans leur

---

[169] Pour Nishimura (1997), l'ordre des mots est un indice permettant d'identifier la langue matrice. Pour Sebba (1998), l'équivalence dans l'ordre des mots est "construite" par le locuteur, elle n'est pas inhérente aux langues en alternance (Gardner-Chloros, 2009 : 96).

[170] En 1979, Pfaff évoquait déjà cette contrainte d'équivalence dans l'ordre des mots, indiquant que lorsqu'un adjectif et le nom qu'il modifie sont en deux langues différentes, leur ordre syntaxique "must match the surface word order of both the language of the adjective and the language of the head noun" (cité par Bentahila et Davies, 1991 : 319).

[171] Théorie contredite par les études sur des paires de langues "originales" comme l'arabe marocain et le français (Bentahila et Davies, 1991). Gardner-Chloros (2009), évoquant les travaux de Romaine (1995), Jacobson (1998) et Bentahila et Davies (1991) également, estime que la contrainte d'équivalence est applicable de façon relative, et non universelle (Gardner-Chloros, 2009 : 96).

langue d'origine ; le réalisateur britannique Mike Figgis explique à la police des frontières la raison de sa présence sur le territoire américain. Le journaliste-scripteur prend le rôle d'un médiateur rapportant les paroles telles qu'elles ont été prononcées, accompagnées d'un commentaire métalinguistique. L'emploi de la forme conditionnelle *il aurait répondu* annonce l'intention du journaliste de rapporter des propos, néanmoins il ne met pas nécessairement sur la voie d'une imminente alternance codique. Le conditionnel journalistique correspond, dans l'énoncé (238) à une façon, pour le scripteur, d'établir une dissociation entre son discours, le « discours citant », et les propos qu'il rapporte, le « discours cité ». Ce conditionnel prend une valeur d'altérité énonciative (Haillet, 1998, 2002) en cela que l'énonciateur pose une distance entre son discours et celui qu'il rapporte. Dans cette optique, l'alternance codique peut être considérée comme un moyen d'amplification du processus de distanciation initié par l'emploi du conditionnel d'altérité énonciative. Nous formulons ici l'hypothèse que le journaliste choisit d'insérer le segment *to shoot a pilot* afin d'insister sur la non-prise en charge du discours cité. Nous pouvons pousser plus loin cette réflexion en supposant que c'est le groupe infinitif seul qui est gardé en langue anglaise car il s'agit de l'information rapportée prépondérante. Le journaliste fait le choix de commenter le segment d'expression anglaise ; la présence du commentaire métalinguistique indique que le journaliste suppose que l'incompréhension du lecteur est fort probable, non seulement parce qu'il est face à un syntagme entier en langue anglaise, ce qui implique des relations syntaxiques et non pas la simple présence d'unités lexicales (cf. l'emprunt lexical), mais également en raison du niveau de technicité des termes qui composent le segment en langue enchâssée.

Le commentaire métalinguistique, en (238), consiste en une proposition de traduction. L'énonciateur met à disposition du lecteur deux traductions possibles :

- une interprétation qui est, en fait, la traduction « exacte » ;
- une traduction littérale.

Dans l'énoncé (238), le journaliste agrémente le procédé d'alternance codique de commentaires[172] destinés à éclairer le lecteur. La présence de ce commentaire fournit une explication à la fois sur le langage lui-même, le syntagme en langue anglaise, mais également sur le recours au procédé d'alternance codique : le journaliste a fait le choix de rapporter les paroles de Mike Figgis dans leur langue d'origine dans le but de conserver l'ambiguïté de ses propos. Si les propos avaient été traduits, sans indiquer préalablement les propos d'origine,

[172] Soulignés par nos soins.

l'ambiguïté n'aurait pas été conservée. De plus, l'équivalence syntaxique entre *to shoot a pilot* et *pour tuer un pilote* rend d'autant plus possible cette alternance, qui s'avère être essentielle au discours du journaliste.

Finalement, trois facteurs participent du processus de distanciation entre le discours citant et le discours cité :

- l'emploi du conditionnel d'altérité énonciative ;
- l'insertion du segment *to shoot a pilo*t, c'est-à-dire le processus d'alternance français-anglais ;
- le commentaire entre parenthèses qui indique que c'est Mike Figgis qui est à l'origine de l'ambiguïté. L'on comprend alors le choix de l'alternance codique par le journaliste.

Par ailleurs, nous avons pu remarquer que l'insertion du syntagme anglais *to shoot a pilot* respecte la syntaxe du français et de l'anglais, ce qui valide le critère d'équivalence de l'ordre des mots dans cet énoncé. Ceci soulève une autre caractéristique de l'insertion intraphrastique : la dépendance syntaxique des éléments de la langue enchâssée aux éléments constituant la langue matrice. Cette dépendance se manifeste par des relations syntaxiques telles que Verbe/objet, nom/groupe adjectival, nom/groupe adverbial. L'insertion intraphrastique, contrairement à l'alternance interphrastique, présente cette caractéristique. Dans l'énoncé suivant, le déterminant est réalisé en langue matrice tandis que le syntagme nominal est en langue enchâssée :

(239) Les touristes préfèrent ***l'English breakfast*** *au petit-déjeuner français*

Bacon, oeufs et haricots séduisent davantage les touristes au petit-déjeuner que les viennoiseries à la française, d'après un sondage Hotels.com, mené auprès de voyageurs internationaux.

L'alternance se produit entre le déterminant et le syntagme nominal. Cette structure est comparable à l'insertion d'un emprunt lexical : [déterminant français + nom anglais]. Néanmoins, en (239) la langue anglaise intervient sous la forme d'un syntagme, non pas d'une unité lexicale. La réalisation de la détermination en langue matrice reflète le fait que celle-ci fournit le cadre syntaxique et, par conséquent, les mots grammaticaux[173]. La fonction déictique est réalisée en français, langue matrice, tandis que l'objet montré est en anglais, dénommé par un morphème de contenu. Par ailleurs, il est à noter que l'ordre des mots entre l'anglais et le français pour les constructions adjectivales n'est pas identique. En français, très

[173] Myers-Scotton distingue les “content morphems” des “system morphems” (1995 : 240-241).

généralement, l'adjectif doit être postposé au substantif qu'il modifie. En anglais, la règle veut qu'il soit antéposé. Dans l'énoncé (239), le syntagme en langue enchâssée ne se soumet pas à la contrainte syntaxique du français, langue pourtant matrice. Il apparaît qu'il est difficile pour un syntagme au schéma [adjectif anglais + substantif anglais] d'appliquer un ordre syntaxique inverse. Ce type de syntagme présente une certaine résistance syntaxique. L'équivalence de l'ordre des mots n'est pas observée dans cette manifestation d'alternance codique en (239). Cet exemple converge dans le sens des exemples donnés par Bentahila et Davies (1991), lesquels ont abondamment démontré que l'alternance codique n'est pas réalisée dans la condition *sine qua non* d'équivalence syntaxique entre les langues en contact. Nous pouvons aussi supposer que *english breakfast* est à considérer comme une unité lexicalisée. Il est, en effet, fort probable qu'il s'agisse d'un emprunt et non d'une manifestation d'alternance codique.

Outre les aspects grammaticaux, l'exemple (239) livre un contexte de réalisation d'alternance codique intéressant. La première phrase correspond au titre de l'article. Le parallélisme structurel induit par l'emploi du verbe *préférer* est mis en exergue par l'alternance entre le français et l'anglais. Le verbe *préférer* suppose qu'un des deux objets subit une sorte « d'exclusion affective » : ici, c'est le petit- déjeuner français qui est écarté, au profit de l'*english breakfast*. Le journaliste fait le choix de lier les éléments linguistiques, les mots qu'il emploie, à la thématique de son article. Ainsi, plutôt que d'employer un syntagme français, qui serait *petit-déjeuner anglais*, l'énonciateur bascule vers la langue anglaise.

Dans son analyse du *codeswitching* journalistique entre l'allemand et l'anglais, Onysko (2007) observe que le thème de l'article peut constituer un élément qui facilite l'alternance codique. Il illustre ce phénomène par plusieurs énoncés tirés de *Der Spiegel*, qui s'avèrent être comparables à ceux que nous avons extraits de notre corpus d'étude, afin de montrer que le contexte anglo-américain influence fortement dans le sens du recours à l'alternance codique. Ainsi, le thème des élections présidentielles américaines est, par exemple, un facteur qui facilite l'insertion de la langue anglaise, sous la forme de discours rapporté entre autres (Onysko, 2007 : 290). Onysko explique que l'alternance codique constitue parfois le moyen d'établir une distance entre le contenu du message écrit et son destinataire, c'est-à-dire le lecteur. Nous avons évoqué la notion de distanciation lors de l'analyse de manifestations d'alternance codique dans des énoncés extraits du corpus *Au Fait 2009*. Néanmoins cette mise à distance est différente : dans l'énoncé (239), la distanciation opérée rappelle celle qui est évoquée par Onysko, le lecteur percevant un certain éloignement avec la notion dénommée par le segment en anglais, *English breakfast*.

D'autres exemples illustrent comment le contexte motive l'alternance des codes. Nous avons pu observer que les indices contextuels facilitant l'alternance avec la langue anglaise sont aussi présents lorsque l'alternance intraphrastique consiste en l'insertion d'éléments propositionnels en anglais.

I.2.2. Alternance intraphrastique par éléments propositionnels

Ce type d'alternance concerne les segments propositionnels en langue anglaise qui sont insérés au sein de la matrice française[174]. L'alternance codique intraphrastique propositionnelle affiche une moindre dépendance syntaxique entre les éléments des langues en contact. La dépendance syntaxique se fait entre les éléments qui composent le *codeswitch*. Le plus souvent, les propositions indépendantes consistent en des proverbes ou slogan.

(240) Bordeaux, Marseille: ***Yes we can*** *!*

La rébellion s'organise enfin, mettant un leader sous pression peu habitué à pareille fronde.

(241) ***Yes, we can****!*

Il m'arrive souvent, très souvent même, de désespérer de ce monde. Oui, à cause de toute la bêtise humaine qui me fait tellement flipper que je me dis: "il n'y a pas moyen de le changer"!

*(242) M. Obama a amplifié l'intensité de sa première visite de président en Afrique noire en rappelant ses origines et en ravivant le grand slogan de sa campagne électorale victorieuse, "****yes, we can****".*

Les énoncés (240), (241) et (242) contiennent chacun le slogan utilisé par Barack Obama lors de la campagne électorale américaine de 2008[175]. C'est, pourtant, uniquement l'énoncé (242) qui s'inscrit dans un contexte faisant intervenir Barack Obama. L'alternance codique marquée par les guillemets constitue en (242) une apposition qui vient expliciter la référence à un « slogan », terme qui est utilisé par le journaliste.

Les autres occurrences de *Yes we can* sont détachées de tout élément pouvant les relier à l'univers anglo-américain. En (240), l'énonciateur a recours au slogan alors que l'article s'inscrit dans la thématique du sport, plus précisément du championnat de football français. Dans l'énoncé (241), le journaliste se sert de la devise *Yes we can* comme titre d'article. Celui-

[174]Chez Onysko, on trouve également les "clausal codeswitches" qu'il caractérise comme des " structurally complete English clauses which function as necessary segments in German matrix sentences" (2007 : 289).

[175]Plus précisément, c'est au cours du discours de campagne dans le New Hampshire du 10 janvier 2008 que naît le slogan "Yes we can".

ci contient une réflexion concernant l'évolution des civilisations, et notamment des mentalités vis-à-vis de l'élection d'une femme au Parlement indien. Le choix de l'alternance codique au niveau du titre consiste en une motivation stylistique, puisque le slogan, devenu culte, est fortement susceptible de capter l'attention du lecteur. En (240) et (241), le slogan de Barack Obama sort, donc, de son environnement extralinguistique d'origine pour être employé et adapté à des situations différentes.

Cette sorte d'émancipation est d'autant plus marquée lorsque le slogan subit des modifications internes :

(243) ***Yes you can*** *: l'Afrique doit prendre en main son destin*

En (243), le pronom *you* substitue le *we* présent dans le slogan original. Le journaliste a recours à l'anglais en s'appuyant sur le slogan *Yes we can*, mais en l'adaptant au message qu'il veut transmettre. Ce phénomène rappelle nettement celui de la néologie par détournement (Sablayrolles, 2011b), puisque dans le cas de *yes you can*, on assiste également à une modification d'un modèle d'origine, la devise *yes we can*. Le processus de lexicalisation n'est toutefois pas observé pour *yes you can*, ce qui écarte la possibilité de le considérer comme un faux anglicisme crée par détournement. Dans l'énoncé suivant, le scripteur remplace le pronom *we*, présent dans le slogan original, par *he* :

*(244) Mais le gros reproche fait aux Smartphones réside dans leur sécurité dont la fiabilité laisse à désirer: les mails transitent par des serveurs d'opérateurs de téléphonie mobile et, comble du désastre, ne sont pas cryptés, ce qui met les services secrets de la Maison Blanche dans tous leurs états. Barack Obama remporte donc ici une de ses premières victoires car désormais, "****Yes he can****!"*

Cet énoncé démontre la facilité avec laquelle le slogan s'adapte à la structure dans laquelle il est inséré. Il apparaît comme un segment aisément modifiable aussi : l'énonciateur le détourne de son modèle d'origine (cf. le néologisme par détournement) en modifiant le sujet de l'auxiliaire modal *can* en fonction du contexte d'emploi. En (244), le journaliste explique, dans un article intitulé « Caprice présidentiel », que le Président Barack Obama utilise son smartphone à la Maison Blanche, alors qu'habituellement l'usage de cet objet n'est pas autorisé, pour des raisons de sécurité. Nous rappelons que notre corpus d'étude correspond aux publications de l'année 2009 du quotidien *Au Fait*, c'est-à-dire l'année consécutive à la campagne électorale de Barack Obama. C'est également la première année au cours de laquelle il a été le Président des États-Unis. Le slogan *Yes we can* semble avoir connu, au cours de cette année, un fort succès même au-delà des frontières américaines et, surtout, en

dehors du contexte anglo-américain[176]. Comme nous l'avons vu à travers les exemples fournis, l'emploi de *Yes we can*, ou d'expressions qui en sont dérivées, constitue une source productive de manifestations d'alternance codique. Cette devise fonctionne en tant que proposition structurellement indépendante. En outre, sa structure syntaxique interne est simple; elle reste la même, y compris lorsque la version originale du slogan est modifiée : [*Yes* + pronom + *can*]. Les structures simples de ce type font facilement l'objet de cas d'alternance codique. Onysko (2007 : 295, 297) remarque également que ce type de proposition, qu'il caractérise comme des 'catch phrases', bénéficient d'une simplicité structurelle qui leur permet d'être aisément comprises des lecteurs germanophones. Il en est certainement de même pour *Yes we can*, et pour ses versions remaniées.

Dans la section que nous avons consacrée à l'analyse des faux anglicismes du corpus *Au Fait 2009*, nous avons illustré la catégorie des anglicismes composés complexes par l'énoncé suivant, entre autres :

> *(245) Une incarnation du "**yes we can**"*
>
> *Le PDG de la marque de sport Airness, Malamine Koné, s'est vu décerner, le 19 novembre 2009 à Tanger, le Prix Business MEDays 2009.*

À la différence des occurrences de *yes we can* dans les énoncés (240) à (242), *yes we can* en (245) présente un certain niveau de lexicalisation. Il désigne un concept : la possibilité d'atteindre n'importe quel objectif, en dépit de la présence d'obstacles considérables. Il est intéressant d'observer que le slogan *yes we can* présente des occurrences en tant qu'emprunt lexical et en tant que manifestation d'alternance codique. En (240) et (241), le slogan est en usage : le journaliste s'en sert « réellement » dans son discours et l'adapte au message qu'il veut transmettre, chargé émotionnellement. En (245), *yes we can* est également en usage[177], mais l'énonciateur, par le biais du processus de nominalisation, désigne un concept, il n'utilise pas le slogan en tant que tel. En outre, en (245) la relation syntaxique entre *yes we can* et le reste de la phrase, en langue française, n'est pas complexe, et *yes we can* n'apparaît nullement comme une proposition.

Certains cas d'alternance codique consistent en l'insertion d'un proverbe en langue

[176] En février 2014, le Président français François Hollande, interviewé par une journaliste du *Time Magazine*, prononce la phrase suivante “Plus que “Yes we can”, ce devrait être “Yes we can faster””, faisant référence au besoin d'observer rapidement des résultats économiques positifs après la mise en place du Pacte de Responsabilité. Source : *Les Echos*, 6 février 2014.

[177] Pour la distinction entre le “mot en usage” et le “mot en mention”, voir Rey-Debove, 1978.

anglaise. Les contextes suivants illustrent ce phénomène :

*(246) La consommation de pommes et de poissons chez les femmes enceintes permettrait de protéger leurs enfants de l'asthme et de l'eczéma, selon des études américaines récentes, publiées dans Thorax, le journal de la médecine respiratoire. Le fameux proverbe anglais "**an apple a day keeps the doctor away**", soit une pomme par jour pour rester en forme, pourrait avoir du vrai, surtout pour la santé des bébés dans le ventre de leurs mères.*

*(247) Une fois les affiches collées autour de poteaux et de colonnes cylindriques, le slogan « **What goes around comes around** »(équivalent en anglais de l'expression "La roue finit toujours par tourner") suivi de "**Stop the Iraq war**" prenait tout son sens.*

Dans ces deux énoncés, l'énonciateur signale au lecteur qu'il n'est pas à l'origine des segments d'expression anglaise. Il emploie les formules qui introduisent le passage à l'anglais : «Le fameux proverbe anglais » en (246) et le terme « slogan » en (247) indiquent de façon explicite que le journaliste a recours à des expressions dont il n'est pas à l'origine.

En (246), le journaliste cite un célèbre proverbe anglais sans que le contexte ne présente de relation avec le monde anglo-américain. En revanche, il est lié à la thématique de l'énoncé. En (247), le segment en anglais *What goes around comes around* est également un proverbe anglais. Cette manifestation d'alternance codique correspond à une forme de discours rapporté : le scripteur rapporte les inscriptions figurant sur des affiches utilisées dans une campagne en faveur de la fin de la guerre en Irak. La seconde manifestation d'alternance codique dans ce même énoncé consiste en la restitution du message *Stop the Irak war.* En (247), les *codeswitches* correspondent à des messages que l'énonciateur se contente de mentionner. Celui-ci a le rôle d'un médiateur qui livre au lecteur « ce qu'il voit ». Il n'est pas à l'origine de la création du message *Stop the Irak war.* Il n'a nullement comme intention d'exprimer son opinion personnelle par le biais de l'alternance des codes.

*(248) Chaque star met en avant un slogan qui lui est propre : le groupe Nerd lance le slogan « **Use your brain** » sur des débardeurs et des t-shirts colorés. « **Life is too short-have sex be safe** » indique le débardeur que porte la chanteuse Estelle. « **What's on the outside is what counts** » est imprimé sur le body et le t-shirt portés par Katy Perry. Le débardeur noir inspiré par la chanteuse des années 80 Cindy Lauper porte l'inscription « **Girls just wanna have safe sex** » en référence au tube de la chanteuse.*

Les manifestations d'alternance codique en (248) remplissent une fonction identique à celle que nous avons observée pour le contexte (247). Les segments en anglais sont tous des phrases qui constituent des inscriptions, dont le journaliste rapporte le message au lecteur. Il joue le rôle d'un médiateur et n'est pas l'initiateur de ces messages.

Il est donc fréquent que la fonction de citation motive l'alternance. Dans les contextes suivants, le journaliste rapporte des paroles dans la langue dans laquelle elles ont été prononcées :

*(249) À l'image d'un phare destiné à éclairer le monde, tel que l'avait déjà énoncé en 1630, le puritain John Winthrop en déclarant : "**We will be as a city upon a hill**".*

*(250) "Je sais qu'il y a beaucoup de musulmans et non musulmans qui se demandent si nous pouvons vraiment prendre ce nouveau départ", a t-il déclaré, ajoutant que "c'est la foi en les autres qui m'a amené ici" avant de conclure sur un "**God bless you**".*

Dans ces deux énoncés, le discours rapporté est celui de personnalités liées aux États-Unis : John Winthrop est à l'origine de la phrase *We will be a city upon a hill*, et *God bless you* est une formule prononcée par Barack Obama lors d'un discours s'adressant aux populations africaines. La solennité des propos du chef d'état américain est conservée, dans la langue dans laquelle ils ont été prononcés. C'est une phrase entière, une 'catch phrase' à la structure simple (Onysko, 2007) qui est intégrée à la phrase française par le discours direct. Ajoutons que le choix de la traduction est mis de côté pour cette invocation religieuse typique des discours politiques américains. Concernant les aspects insertionnels, en (249) et (250), les propositions sont introduites par les verbes « déclarer » et « conclure ». En (249), les deux points séparent le segment français de la proposition indépendante en langue anglaise. La « frontière linguistique » n'est pas marquée aussi clairement en (250), seuls les guillemets sont utilisés, soulignant la distinction entre le discours de l'énonciateur et les propos qu'il rapporte. Une nouvelle fois, il semblerait que le journaliste compte sur les connaissances du lecteur, ce qui explique l'absence de traduction.

*(251) Danté White explique que la prochaine étape est de trouver un endroit qu'on appelle "chez soi, où l'on peut se cuisiner du riz et des côtes de porc soi-même à la maison". Les paroissiens de Grace Church, eux, veulent continuer à aider les jeunes mariés. Comme dirait un américain, "**nothing is too big**"!*

Le contexte (251) est tiré d'un article dans lequel un journaliste raconte l'histoire de deux

sans-abris américains qui ont pu organiser un mariage ordinaire malgré leur situation. L'alternance codique est annoncée par la proposition subordonnée *Comme dirait un américain,* qui fonctionne comme une expression introduisant des propos rapportés. Le principe est gardé en langue anglaise, *nothing is too big* : il apparaît comme un outil stylistique permettant au scripteur d'établir un lien entre le contexte linguistique et l'environnement extralinguistique. En outre, l'alternance codique intervient à la fin de l'article, tel un commentaire que le journaliste donne en guise de résumé à son article. Ce commentaire se fait en anglais, langue liée à la thématique de l'article, puisqu'il traite du mariage de deux personnes américaines, aidées par plusieurs citoyens américains. La façon dont la proposition *nothing is too big* est insérée, notamment son environnement lexical de gauche, peut faire penser au marquage du discours direct. Néanmoins, dans cet énoncé, le scripteur n'est plus seulement un médiateur, comme nous avons pu le voir dans des exemples précédents : il a véritablement comme intention de véhiculer le message contenu dans le principe *nothing is too big*. Il n'est pas seulement un rapporteur, l'alternance codique ne remplit pas une fonction de citation.

En (252), le syntagme en langue anglaise constitue également un commentaire de la part du scripteur :

> *(252) L'UEFA ne connaît pas la crise. Entre surabondance de matches d'un côté et démocratisation de l'élite de l'autre, la confédération européenne n'en est plus à une contradiction près. Mais tant que les affaires tournent : "**the show must go on!**"*

Le contexte (252) constitue la phrase introductive d'un article du journal *Au Fait*. Le scripteur y annonce les rencontres sportives prévues dans le cadre de la Ligue des Champions, une prestigieuse compétition européenne de football. L'alternance codique est marquée par la typographie ; les deux points viennent introduire le syntagme en langue anglaise, et séparent ainsi visuellement les deux codes en contact dans la phrase.

Nous avons pu observer que le contexte joue un rôle important dans la réalisation du *codeswitching* en discours. La thématique mais aussi les éléments lexicaux expliquent le recours à l'anglais sous la forme d'éléments syntagmatiques, dans de nombreux cas. Clyne (2003) montre que les contraintes structurelles peuvent être expliquées grâce aux notions de « triggering » et « facilitation » : selon lui, l'alternance codique peut être motivée par des éléments lexicaux pouvant être des noms, des noms propres, des emprunts. Cette conception s'inscrit dans une analyse psycholinguistique du phénomène d'alternance codique : le locuteur/scripteur établit des choix lexicaux, l'alternance codique est donc conditionnée. Elle

se produit en raison de la présence de ces « trigger-words », que Clyne définit ainsi :

> "[…]words at the intersection of two language systems, which, consequently, may cause speakers to lose their linguistic bearings and continue the sentence in the other language" (Clyne 1991: 193).

Il est nécessaire de mentionner le fait que la notion de *triggering* s'inscrit dans une étude de l'alternance codique en tant que phénomène conversationnel, lorsque l'environnement est bilingue. Nos observations concernant l'alternance codique écrite montrent que ce phénomène est facilité par d'autres paramètres, la thématique essentiellement. Néanmoins, les *trigger-words*, ces mots qui motivent l'alternance, sont aussi repérables lorsque l'alternance se produit dans un contexte écrit. Les noms propres utilisés dans le contexte (253) sont, par exemple, des éléments qui facilitent l'insertion du syntagme *just married* :

> *(253) Lady Diana, princesse de Galles, "**just married**" avec Charles d'Angleterre, est en passe de devenir l'une des femmes les plus mondialement célèbres pour son charme et sa beauté.*

Grammaticalement, *just married* est un composant d'une apposition mixte. La formule *just married* est syntaxiquement bien intégrée à la phrase : les éléments de la langue enchâssée sont substituables par des éléments de la langue matrice grammaticalement équivalents. Ici, *just married* n'est pas employé dans le sens de « Vivent les mariés ». Ce qui est important de souligner, c'est que l'environnement lexical et le contexte thématique déclenchent, sans nul doute, l'insertion de la langue anglaise dans l'énoncé (253).

Ceci n'est pas valable pour l'ensemble des manifestations d'alternance codique relevées dans *Au Fait 2009*. Dans les exemples suivants, aucun indice lexical ne paraît faciliter l'alternance entre le français et l'anglais :

> *(254) Mais elle risque aussi et surtout d'obliger les entreprises à produire autrement: comment est-ce que cela se fera? Assistera-t-on à un « changement dans la continuité », ou bien à une phase de rupture brutale, voire violente? Combien de temps cela prendra-t-il? Et comment cela se passera-t-il en Afrique? **That is the question, ou plutôt the questions**...*

En (254), le thème de l'article concerne la crise économique et financière internationale, qui a débuté dès l'année 2007. L'énonciateur, plutôt que d'énoncer des faits, propose une réflexion quant à la façon dont cette crise pourrait évoluer et quant aux répercussions sur les activités des entreprises. L'énoncé se compose d'une succession d'interrogations qui traduisent l'état d'esprit du journaliste. La phrase dans laquelle se produit l'alternance codique contient plus

d'éléments anglais que français ; il y a, dans ce contexte, inversion des langues matrice et enchâssée. La langue matrice, au niveau du corpus dans son ensemble, est le français. Toutefois, l'exemple (254) démontre que « localement », il peut arriver que ce soit l'anglais qui fixe le cadre syntaxique et que le français soit présent sous la forme d'îlot (Myers-Scotton, 1993). En outre, la langue anglaise est ici la langue qui fournit le plus de constituants à la phrase. La première version du Matrix Language Frame prenait en compte le critère quantitatif pour distinguer la langue matrice de la langue enchâssée. Par ailleurs, certains travaux proposent de déterminer la langue matrice à partir du verbe principal de la phrase (Treffers-Daller, 1990). Dans l'énoncé (254), aucun élément lexical ni thématique ne déclenche l'alternance codique, celle-ci correspond à la citation tronquée d'une formule mondialement connue[178], accompagnée de sa version détournée. Usant de ce procédé comme un instrument stylistique, le journaliste adapte la citation de William Shakespeare à son propos. L'alternance codique en (254) présente deux phases :

- celle qui correspond à l'emploi d'une formule existante : l'énonciateur a recours à une citation ;
- l'étape de détournement : l'énonciateur détourne la citation de son modèle d'origine, par l'emploi du pluriel. Il s'agit de l'étape de « création ».

Dans l'énoncé (255), on assiste à une manifestation d'alternance codique comparable :

> *(255) Rien. Pas de regard vraiment intéressé pour cette population, pour ce peuple de jeunes enthousiastes et sincèrement angoissés. Pas même un communiqué pour remercier ces pèlerins du climat d'être venus de loin. Rien qu'un mépris glacé ou la peur d'affronter des jeunes aussi "étranges" vivant dans un autre monde…Samedi, il ne s'est donc rien passé : " **business as usual**", plus exactement "**business vert as usual**".*

Le contexte de cet énoncé est le suivant : au moment de la Conférence de Copenhague sur le climat, en 2009, 80000 personnes manifestent afin que des mesures concrètes soient prises contre le réchauffement climatique. Dans l'énoncé (255), le journaliste évoque l'indifférence des dirigeants de la conférence à l'égard de ces manifestants. Il insère l'expression anglaise *business as usual* en guise de conclusion afin de souligner le fait que la manifestation soit passée inaperçue et qu'elle n'ait pas eu d'impact quelconque sur la tenue du sommet international. Le scripteur modifie l'expression anglaise en ajoutant le modificateur français

[178]La formule "To be or not to be" dispose d'articles dans Wikipédia, en 16 langues. Source : https://www.wikipedia.org.

vert qu'il postpose au substantif *business*. Cette adjonction, contribuant au détournement de l'expression anglaise originale[179], consiste en une précision permettant d'adapter l'expression à son contexte d'emploi. En outre, l'expression *business vert as usual* devient mixte, puisque le modificateur *vert* est issu du système français et qu'il obéit aux contraintes syntaxiques de sa langue d'origine. L'adjectif *vert* vient appuyer la présence d'éléments français dans la phrase, c'est-à-dire celle de l'îlot en langue enchâssée, « plus exactement ». Ce syntagme adverbial constitue l'élément qui introduit le détournement de l'expression : il exprime le fait que l'expression n'est pas tout à fait adéquate pour la situation, et qu'elle mérite d'être précisée.

Nous avons vu que l'alternance codique opérée au sein d'une phrase consiste, en grande majorité, en l'insertion d'éléments syntaxiques en langue anglaise. La distinction entre la *langue matrice* et la *langue enchâssée*, fondement du MLF théorisé par Carol Myers-Scotton (1993) s'est avérée utile dans notre étude sur corpus écrit. Le français constitue, au niveau du corpus, la langue matrice. L'anglais est inséré par deux moyens distincts : par des unités lexicales simples et par éléments syntagmatiques. Les aspects grammaticaux sont importants dans l'analyse de l'insertion des éléments en langue enchâssée. Les éléments syntagmatiques en langue anglaise remplissent des fonctions grammaticales diverses, généralement adjectivale. Les éléments propositionnels sont davantage grammaticalement indépendants par rapport à la langue matrice.

Lorsqu'elle est intraphrastique, l'alternance se trouve être souvent annoncée : l'énonciateur use de la ponctuation, notamment des deux-points, de moyens lexicaux ou typographiques pour introduire les éléments qui appartiennent à une autre langue que celle dans laquelle il s'exprime. Ces procédés sont spécifiques à l'alternance intraphrastique. Il est

[179] Sablayrolles (2011) défend la prise en compte des néologismes par détournement dans la matrice lexicogénique. Nous citerons, à cet égard, l'exemple que Sablayrolle utilise : “Des combattants du conflit en ex-Yougoslavie ne voulaient pas *être les dindons de la paix* et plus récemment, en 2009, des travailleurs disaient ne pas vouloir *être les dindons de la crise*. Que pourraient bien *être des dindons de la paix* ou des *dindons de la crise* ? Aucun sens n’est directement constructible à partir du nom de l’animal *dindon* et des noms *paix* et *crise*. Ceux qui y verraient un symbole comme la colombe de la paix se tromperaient lourdement. Ces deux déclarations ne peuvent se comprendre qu’à partir de l’expression *être le dindon de la farce* qui signifie « être dupé, perdant dans une affaire ». De la même manière que des combattants ne voulaient pas signer un armistice qui pouvait se retourner contre leurs intérêts, des travailleurs ne veulent pas faire les frais de la crise financière et économique et que celle-ci ne serve de prétexte à une politique anti-sociale. Ces deux expressions concentrent le sens de l’expression détournée et celui des mots, paix et crise, qui se substituent à l’élément *farce* absent en surface mais sous-jacent et à restituer sémantiquement” (2011 : 20). Nous postulons que ce phénomène, lorsqu'il s'opère à partir d'un modèle anglais, comme l'expression *business as usual*, ne relève pas de l'ordre de l'emprunt mais il relève de l'alternance codique. Nous sommes, ainsi, d'accord avec la façon dont Muysken distingue l'emprunt de l'alternance codique : le premier est effectué au niveau du mot, “below-word level”, tandis que le code-switching s'opère à un niveau qui dépasse le simple niveau lexical, “above-word or clause level” (Muysken, 1995 : 189).

très fréquent, par ailleurs, d'observer des « déclencheurs » (Clyne, 2003) à l'alternance. Le lien entre le recours à l'anglais et la thématique de l'article est le cas le plus probable. Toutefois, cette caractéristique n'est pas propre à l'alternance codique intraphrastique.

II. L'ALTERNANCE CODIQUE INTERPHRASTIQUE

L'alternance codique interphrastique constitue un phénomène marginal dans le corpus *Au Fait 2009* : nous avons recensé **13** manifestations d'alternance codique qui se produisent en dehors du contexte de la phrase. Nous rappelons que l'alternance codique interphrastique peut être définie comme l'alternance entre deux phrases ou propositions de langues différentes, délimitées par le signe de ponctuation forte qu'est le point. Le critère structurel suivant distingue donc l'alternance codique interphrastique de l'alternance intraphrastique : nous parlons d'alternance interphrastique français-anglais lorsqu'une phrase, verbale ou nominale, est insérée entre des phrases en langue française. La frontière entre la langue matrice et la langue enchâssée est d'autant plus marquée et visible lors du phénomène d'alternance interphrastique. Nous avons remarqué que les titres sont propices à constituer des cas d'alternance interphrastique.

(256) ***Match point and...game over!***

L'acteur irlandais Jonathan Rhys-Meyers a été placé en garde à vue samedi, après avoir donné un coup de poing à un serveur dans un bar de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, a-t-on appris mercredi de sources aéroportuaires.

(257) ***I have a dream***

La Présidence des États-Unis d'Amérique assurée par un homme de couleur ne suffit pas à instaurer l'égalité raciale dans ce pays. Preuve en est, le rapport de la ville de New York qui a ajouté une dimension raciale à la crise économique qui s'est abattue sur l'ensemble du pays.

(258) ***In doubt…***

...Don't*. Dans le doute, abstiens-toi. Douze hommes, douze jurés rassemblés dans une salle le temps d'un superbe film, vont illustrer l'adage.*

(259) ***In loving memory of Michael Jackson***

Mardi, le monde avait les yeux rivés sur Los Angeles, pour un hommage public à Michael Jackson.

Le titre est un élément qui est formellement détaché du corps de l'article, ce qui facilite l'alternance des langues. Il faut également prendre en compte la dimension stylistique de ce procédé, que nous aborderons dans une prochaine section. Concernant les aspects grammaticaux, les phrases en langue anglaise constituent des éléments qui ne présentent pas de relations grammaticales étroites avec les éléments en langue matrice. Cela implique que, dans le cas d'une alternance interphrastique, les éléments en langue anglaise ne soient pas syntaxiquement indispensables aux éléments en langue française. Cette indépendance syntaxique explique également l'absence d'interférence de la syntaxe française dans les relations syntaxiques des composants de la phrase anglaise insérée. En d'autres termes, nous n'observons pas de segments mixtes, comme lors de manifestations d'alternance codique intraphrastique[180]. Ainsi, dans les énoncés allant de (256) à (259), apparaissent des phrases qui sont entièrement constituées d'éléments anglais.

Ces occurrences de *codeswitching* sont reliées à des thématiques variées. Nous remarquons que l'alternance avec l'anglais est parfois liée à la thématique de l'article. Cette caractéristique n'est pas propre à l'alternance réalisée au sein même d'une phrase. Même sans relation syntaxique étroite entre les éléments des langues matrice et enchâssée, la thématique de l'article influence la réalisation de l'alternance, un point sur lequel Onysko insiste (2007 : 314). En (257) et (259), le recours à un titre en langue anglaise est fortement corrélé au contexte nord-américain. En (257) l'alternance codique consiste en l'emploi d'une célèbre citation de Martin Luther King[181], dans la langue dans laquelle cette phrase a été prononcée. Le journaliste aborde le thème de la hausse de la discrimination à l'embauche dans de nombreux états américains, c'est pourquoi il fait allusion à la lutte pour l'égalité entre noirs et blancs, qui a marqué l'histoire du pays. La phrase de Martin Luther King n'est pas entre guillemets ; les marqueurs de la subjectivité présents dans l'énoncé nous conduisent à considérer le pronom *I* présent dans le titre comme un moyen utilisé par l'énonciateur pour se désigner lui-même. Si l'on adopte ce point de vue, la fonction de citation apparaît comme secondaire : la phrase n'est pas en mention, elle est en usage, contrairement à son occurrence dans le contexte suivant :

(260) La voix de Bruce Springsteen s'est d'abord élevée sur les marches du Memorial,

[180]Nous renvoyons au phénomène abordé plus haut dans lequel les éléments français et anglais sont mêlés, et où on observe que la syntaxe du français l'emporte au sein du segment en langue anglaise, comme dans le syntagme “business vert, as usual” dans le contexte (255).

[181]Dans Wikipedia, l'article intitulé “I have a dream” est disponible en 47 langues. Source : https://www.wikipedia.org.

*à l'endroit même où Martin Luther King, le leader noir assassiné, a prononcé en 1963 son fameux discours "**I have a dream**" sur l'union des races.*

En (260), l'énonciateur fait seulement mention du discours de Martin Luther King. L'environnement lexical permet, d'ailleurs, de distinguer les deux emplois de cette célèbre phrase en (257) et dans l'énoncé (260) :

(257) ***I have a dream***

La Présidence des États-Unis d'Amérique assurée par un homme de couleur ne suffit pas à instaurer l'égalité raciale dans ce pays. Preuve en est, le rapport de la ville de New York qui a ajouté une dimension raciale à la crise économique qui s'est abattue sur l'ensemble du pays.

En (257), aucun moyen lexical n'indique que le journaliste n'est pas à l'origine de cette phrase. En revanche, en (260) l'alternance codique est annoncée par des indices lexicaux antéposés au syntagme anglais[182]. De plus, l'énonciateur apporte des informations à propos de l'objet désigné par le syntagme en langue anglaise, c'est-à-dire le discours de Martin Luther King. En (257), ces informations ne sont nullement données, ce qui confirme notre idée de départ concernant ce cas d'alternance codique : la phrase n'est pas uniquement citée, elle est véritablement « en usage ».

En (261), l'alternance des langues française et anglaise est utilisée pour l'emploi de l'expression *business is business :*

(261) ***Business is business***

Faut-il croire les Chinois lorsque, parlant de l'Afrique, ils disent que la Chine ne pose aucune condition politique à sa coopération ? Bien entendu que oui. En Égypte, où s'est tenu le forum sur la coopération sino-africaine, la Chine s'est engagée à débloquer 10 milliards de dollars en prêts et à effacer la dette d'une trentaine de pays en observant la règle du "strictly business".

Le journaliste utilise le titre comme lieu de l'alternance codique. Ici également, l'expression anglaise est utilisée sans aucun indice métalinguistique, et sans indices lexicaux qui mettent en évidence l'altérité de l'expression. Il apparaît que l'alternance codique interphrastique, notamment observée entre un titre et le corps de l'article, s'opère souvent sans indices lexicaux qui déclenchent l'alternance : nous constatons que les *triggers-words* (Clyne, 2003), les mots qui facilitent le basculement vers une autre langue, sont plus souvent observés lorsqu'il y a alternance au sein d'une phrase, c'est-à-dire lorsqu'il y a intégration d'éléments anglais dans la

[182]Ces indices lexicaux ont été soulignés par nos soins.

structure française. En (261), il est néanmoins fort probable que l'emploi de l'expression *strictly business* ait influencé la réalisation de l'alternance codique en titre : celui-ci apparaît comme un commentaire de la part du journaliste, résumant les relations entre la Chine et plusieurs pays africains.

Dans les énoncés suivants, l'alternance interphrastique constitue un moyen d'insérer un proverbe ou un principe en langue anglaise.

> *(262) Dès qu'une structure est installée, la culture, avec ses valeurs, ses croyances et ses normes, se met en place. Soit on décide de ce qu'elle va être, soit elle se met en place d'elle-même, suivant la règle de la psychologie des groupes.* ***Keep it simple and straight forward*** *! (simple et direct sont les mots clé). Mieux encore, en considérant la théorie des systèmes, qui sous-tend que l'entreprise est une chaîne d'inputs (intrants, ou ressources), de process (capacités technologiques et managériales) et d'outputs (extrants, ou performances), il explique que souvent nous sommes incapables d'agir sur les process en cas de non satisfaction.*

Le contexte (262) présente de nombreux termes qui inscrivent l'énoncé dans un domaine spécialisé. Le principe *keep it simple and straight forward* est une version déclinée du principe *keep it simple, stupid*, dont les variantes sont appliquées dans diverses disciplines. Dans l'énoncé (262), il est question du management dans les PME marocaines. Plus précisément, le journaliste transmet les connaissances et conseils d'un expert de ce domaine, Slim Kabbaj, qui est intervenu lors d'une conférence de la Confédération Générale Marocaine des Entreprises. Le scripteur insère, entre deux phrases, le proverbe anglais pour évoquer la meilleure conduite à adopter, d'après le spécialiste. Nous ne décelons pas d'indices permettant d'affirmer que le principe *keep it simple and straight forward* a été évoqué par Slim Kabbaj puis cité par le journaliste, mais cela nous semble très probable compte tenu de l'emploi de verbes introducteurs tels que *expliquer*, qui apparaît dans le contexte (262)[183].

L'alternance codique interphrastique consiste parfois en l'ajout, en fin d'article, d'une phrase qui fonctionne comme un commentaire supplémentaire, de la part du journaliste. Grammaticalement, la phrase en langue anglaise apparaît comme non-indispensable, en raison du fait qu'elle dispose d'une certaine indépendance syntaxique vis-à-vis des éléments en langue matrice. Dans les deux contextes suivants, la formule *wait and see* est utilisée :

[183]Nous avons fourni en (262) le micro-contexte dans lequel est opérée l'alternance codique. D'autres verbes introducteurs, permettant au journaliste de se rapporter aux propos de Slim Kabbaj, sont présents dans l'article. Il nous a été nécessaire de limiter le contexte à ce que nous donnons en (262).

(263) Avec ce nouvel élément apporté au dossier par Georges Fleury, peut-on espérer (enfin!) que cette affaire sera bientôt et totalement élucidée? ***Wait and see*** *!*

(264) Interrogés sur la question, les universitaires allemands répondent que les deux artistes "se sont promis de garder le silence (...) et que Van Gogh espérait obliger Gauguin à recommencer leur vie commune. Car il l'adorait". Si leur thèse venait à être confirmée, Vincent Van Gogh serait-il libéré de l'image de fou qu'il trimbale depuis des siècles? En attendant, aucune preuve, aucun témoignage pour étayer les propos ni des uns, ni des autres. ***Wait and see!***

Dans ces deux contextes, l'énonciateur a recours au même procédé : il pose plusieurs interrogations et termine avec l'exclamation *wait and see!* susceptible de susciter de la curiosité chez le lecteur. L'énoncé (263) est tiré d'un article dont le thème est l'affaire Ben Barka. Plus précisément, le journaliste informe de l'existence d'une hypothèse nouvelle : un auteur français, Georges Fleury, disposerait d'informations qui pourraient apporter des éléments de réponse à l'enquête concernant la disparition mystérieuse de Mehdi Ben Barka. Dans l'énoncé (264) aussi il est question d'une affaire mystérieuse : celle de l'oreille coupée du peintre Van Gogh. Le journaliste rapporte que des historiens allemands ont avancé une nouvelle thèse, selon laquelle le peintre Paul Gauguin aurait blessé Van Gogh à l'oreille à l'aide d'un sabre. Les contextes thématiques des deux énoncés, (263) et (264), ont donc en commun le fait que le journaliste y rapporte non des faits mais des hypothèses récentes sur des affaires anciennes et mystérieuses. Les deux sujets, l'affaire Ben Barka et l'oreille coupée de Van Ghogh, sont fortement susceptibles de captiver le lecteur, tant le mystère qui plane depuis des années, voire des siècles, est intense. La formule *Wait and see!* constitue donc un commentaire qui fonctionne comme une sorte de conclusion apportant une touche de suspens et invitant le lecteur à réfléchir sur les hypothèses qui ont été présentées dans l'article.

Il apparaît que l'alternance interphrastique remplit souvent cette fonction de « commentaire final » par lequel le journaliste laisse exprimer son opinion. Dans l'énoncé suivant, l'alternance codique ne se produit pas en fin d'article :

(265) Elle aurait d'ores et déjà prévenu son staff qu'il n'était pas la peine de lui prendre de rendez-vous tout au long du mois d'avril. ***CRAZY****!!! Cependant, son attachée de presse, Liz Rosenberg, a démenti la rumeur relayée depuis la semaine dernière par une grande partie de la presse people anglaise et américaine.*

En (265) l'alternance interphrastique consiste en l'insertion d'une phrase non-verbale, constituée d'une seule unité lexicale, l'adjectif *crazy*. En outre, il s'agit d'une phrase

exclamative ce qui met en évidence l'opinion du scripteur à l'égard des faits qu'il rapporte : il explique que la chanteuse Madonna, désignée par le pronom *elle*, compterait participer au Marathon des Sables, une course à pieds se déroulant dans le Sud Marocain. L'insertion de l'exclamation en langue anglaise, qui apparaît comme un îlot en langue enchâssée (Myers-Scotton, 1993), pourrait être reliée à la thématique, puisqu'elle fait intervenir la star américaine Madonna.

La typologie de Poplack (1988) s'est donc avérée applicable aux manifestations d'alternance codique relevées dans le corpus écrit *Au Fait 2009*. La distinction entre la langue matrice et la langue enchâssée de Myers-Scotton (1993) nous a également été utile, bien que sa théorie du modèle insertionnel, le *Matrix Language Frame*, ait été originellement créée pour l'étude de l'alternance codique pratiquée à l'oral. L'alternance codique intraphrastique est la façon la plus fréquente d'insérer un segment en langue anglaise dans le discours journalistique français. Plus spécifiquement, nous avons constaté que l'alternance codique est le plus souvent réalisée par l'insertion d'éléments syntagmatiques au sein d'une phrase en langue française. En d'autres termes, les cas dans lesquels il y a une relation syntaxique étroite entre les éléments de la langue anglaise et française (e.g. déterminant + nom) sont les cas les moins courants. La plupart du temps, le syntagme, ou la phrase, en français est structurellement indépendant par rapport aux éléments qui précèdent ou suivent. Cette indépendance de structure paraît être l'un des facteurs qui facilite la réalisation de l'alternance des codes, bien qu'ont été présentées des occurrences où il y a véritablement une « imbrication » d'éléments anglais dans la structure française (cf. alternance par unités syntaxiques). La notion d'équivalence (Pfaff 1979, Poplack 1980, Muysken 1995) est utile pour rendre compte de ce phénomène.

Concernant les aspects fonctionnels, il ressort de notre analyse que l'alternance intraphrastique est souvent observée dans le cas où le journaliste cite des propos, dans leur langue originale. En revanche, nous n'avons relevé aucune occurrence d'alternance codique interphrastique comme moyen de rapporter un discours. Le style direct implique, en effet, l'emploi de verbe introducteurs donc la nécessité d'intégrer la citation au sein d'une phrase : c'est l'alternance intraphrastique qui est le mieux désignée pour ce type d'opération. L'alternance interphrastique se manifeste davantage sous la forme de phrases complètes en langue anglaise en périphérie, en début ou en fin d'article.

III. FONCTIONS DE L'ALTERNANCE CODIQUE DANS *AU FAIT 2009*

Après une présentation et une analyse des types d'alternance codique français-anglais qui apparaissent dans notre corpus d'étude, nous estimons qu'il est important de consacrer une section à étudier les fonctions de ce phénomène. Les études sur ce sujet portent essentiellement sur des corpus oraux, des échanges conversationnels entre personnes bilingues, pour la plupart (Grosjean, 1984). Afin de mettre en évidence le type d'influence qu'exerce l'anglais sur la variété française d'usage dans la presse marocaine, et dans un soucis de cohérence (cf. Chapitre 8), nous choisissons d'appliquer la catégorisation fondée sur le principe de la catachrèse (Onysko et Winter-Froemel, 2011) aux manifestations d'alternance codique observées dans le corpus *Au Fait 2009*. Nous distinguons, donc, deux types d'utilité :

- l'utilité catachrétique d'une part : l'alternance codique se produit parce qu'aucune expression française sémantiquement équivalente n'est adéquate
- l'utilité stylistique : l'énonciateur alterne les langues en raison de la dimension stylistique que ce procédé présente.

III.1. L'utilité catachrétique

Il est délicat de démontrer que l'alternance des codes peut présenter une dimension catachrétique. L'alternance comme moyen d'insérer le discours d'autrui pourrait être considérée comme présentant une utilité catachrétique, puisqu'elle permet de restituer un discours original, sans transgression pouvant être conséquente au processus de traduction. S'intéressant au phénomène de l'intraduit dans la presse anglo-saxonne, Sergeant écrit :

> « Ne pas traduire peut être la manifestation d'un échec de l'opérateur, mais cela peut également procéder d'un choix, d'une volonté d'exhiber une spécificité que la traduction, pour autant qu'elle soit possible, ne pourrait qu'appauvrir, quand elle ne la trahirait pas. » (Sergeant, 1998 : 225).

D'après Sergeant, l'absence de traduction peut mettre en évidence la difficulté de cette tâche, dans certaines situations. Toutefois, il arrive que le scripteur abandonne délibérément la voie de la traduction. La non-traduction permettrait de conserver l'intégralité du message originale, sans risque de perte lors du passage d'une langue à l'autre. L'alternance codique résultant du procédé de non-traduction volontaire présente donc une dimension catachrétique lorsqu'elle se

manifeste par l'emploi de proverbes et de slogans anglais.

> *(266) Le fameux proverbe anglais "**an apple a day keeps the doctor away**", soit une pomme par jour pour rester en forme, pourrait avoir du vrai, surtout pour la santé des bébés dans le ventre de leurs mères.*

En (266), l'énonciateur cite un proverbe anglais, suivi d'un commentaire métalinguistique introduit par la conjonction *soit*. Nous ne pouvons considérer que le scripteur ait procédé à une traduction mais plutôt à une interprétation du proverbe en langue française, postposée à sa version originale. Le commentaire métalinguistique ne constitue nullement un proverbe français équivalent. En outre, nous ne retrouvons en aucun cas le parallélisme de structure, le rythme et la rime présents dans le proverbe original. Ici, l'alternance codique possède donc une valeur catachrétique : il n'existe pas de proverbe français équivalent à « an apple a day keeps the doctor away » non seulement au niveau sémantique mais aussi structurel et stylistique.

En parémiologie, la traduction n'est pas une opération de simple transcodage, en raison des spécificités linguistiques des proverbes, lesquels sont des formes sentencieuses. Anscombre explique :

> « Le travail de tout traducteur est de faire correspondre à une forme de la langue-source une forme de la langue-cible, et ce, en respectant autant que faire se peut, non seulement les contraintes parémiologiques, mais également l'esprit du texte. Dans le cas des formes sentencieuses, le problème est double, puisque toute forme sentencieuse se caractérise […] par un côté formulaire (la structure de surface à laquelle est associé un sens formulaire), et un côté construit (le sens construit). L'idéal est bien entendu d'assurer une double correspondance lors du passage de la langue-source à la langue-cible. » (Anscombre, 2009 : 16).

Le proverbe n'est donc pas à traiter comme un syntagme ordinaire. En tant que forme sentencieuse, il présente un net degré de figement. Cela implique qu'il ne peut se réduire à la somme de ses composants. C'est également l'opinion de Zouogbo :

> « Le proverbe n'est lisible qu'à travers le concept qu'il exprime. Le concept parémiologique est une idée abstraite et générale qui est déduite du proverbe. C'en est même la conséquence immédiate sur le plan sémantique car l'expression idiomatique, et, dans notre cas, le proverbe, est un signe au sens saussurien de l'union entre image acoustique et sens. Et celui-ci est souvent figuré. Le sens du proverbe, en effet, ne procède donc pas de la compositionnalité de ses formatifs. […] Le proverbe est, en effet, une phrase générique dont le sens lexical des éléments colloqués est suspendu au profit de la valeur sémantique de

l'ensemble. » (Zouogbo, 2008 : 316).

L'alternance codique qui se manifeste par l'emploi d'un proverbe en langue anglaise ne doit donc pas être traitée comme une phrase en langue anglaise qui ne constitue pas une forme sentencieuse. Nous avons vu, dans l'énoncé (266), que le scripteur fait suivre une remarque métalinguistique au proverbe anglais. Nous avons également fait le constat que cette explication n'est pas le fruit d'une équivalence parémiologique entre le français et l'anglais. En d'autres termes, le journaliste n'a pas l'intention de traduire le proverbe vers le français. À la lumière des considérations théoriques que nous venons d'établir, il apparaît que le contexte (266) illustre bien le phénomène d'alternance catachrétique. Le proverbe apparaît comme essentiel, il est commenté mais non traduit : le syntagme qui sert de glose métalinguistique ne présente pas les spécificités d'une forme sentencieuse.

L'utilité catachrétique est également observée dans le cas où le journaliste rapporte au lecteur un message écrit :

> *(267) Une fois les affiches collées autour de poteaux et de colonnes cylindriques, le slogan "**What goes around comes around**" (équivalent en anglais de l'expression "La roue finit toujours par tourner") suivi de "**Stop the Iraq war**" prenait tout son sens.*

Ce type d'alternance codique est similaire à celle qui est induite par le discours rapporté ; le journaliste prend le rôle d'un médiateur. Il est donc contraint de transmettre le message original. La traduction est optionnelle, comme nous pouvons le voir. En effet, en (267), seul l'un des deux messages est traduit : il s'agit du proverbe. La traduction est donnée dans des parenthèses ; l'énonciateur indique au lecteur l'analogie de sens avec un proverbe existant en français. Le substantif équivalent indique que le proverbe français n'est pas une traduction littérale : l'énonciateur est conscient de l'existence d'une forme sentencieuse équivalente à *What goes around comes around* qui ne constitue pas pour autant une traduction exacte. L'énonciateur parvient à restituer le « sens construit » du proverbe original, au sens d'Anscombre (2009 : 16) sans conserver la structure de l'expression dans sa langue source. Nous pouvons interpréter ce choix de la façon suivante : le journaliste estime qu'il est nécessaire de donner, dans un premier temps, le proverbe en langue source puis il privilégie la transmission du sens en optant pour l'ajout d'une expression existante en langue française, qu'il annonce comme étant « équivalente » au proverbe anglais.

Le second message *Stop the Irak war*, n'est pas assorti d'un commentaire métalinguistique. La

simplicité de structure et la transparence lexicale explique, nous croyons, l'absence d'une explication additionnelle. La dimension catachrétique de l'alternance codique dans l'énoncé (267) réside dans le fait que le journaliste tente de rapporter au mieux l'information ; il a recours à l'anglais car elle se trouve être la langue dans laquelle les messages ont été rédigés. En (267), le recours à l'anglais n'est pas spontané, l'énonciateur n'étant pas l'initiateur mais le médiateur.

III.2. L'alternance codique non-catachrétique (stylistique)

Nous avons vu dans quelle condition l'alternance codique français-anglais présente une utilité catachrétique. Dans *Au Fait 2009*, et de façon générale (Onysko 2006, 2007, Montes-Alcalá 2005) l'alternance codique revêt, la plupart du temps, un rôle stylistique lorsqu'elle est pratiquée à l'écrit. Notre analyse des fonctions de l'alternance codique français-anglais dans le corpus *Au Fait 2009* révèle que les journalistes ont surtout recours à l'anglais à des fins expressives. Si les anglicismes et, nous le verrons[184], les arabismes sont employés pour répondre en premier lieu à des besoins lexicaux, nous n'établissons pas le même constat pour les manifestations d'alternance codique.

Nous avons pu illustrer, à travers plusieurs énoncés, les cas pour lesquels l'énonciateur alterne avec l'anglais lorsque le contexte fait intervenir le monde anglo-américain. Onysko (2007 : 285) souligne que l'alternance codique se produisant dans ce type de contexte est utilisée afin de donner une image authentique de l'événement rapporté. Plus spécifiquement, le discours rapporté dans sa langue originale remplit très souvent ce rôle. En (268) et (269), par exemple, l'énonciateur donne la parole à des américains :

> *(268) "Je sais qu'il y a beaucoup de musulmans et non musulmans qui se demandent si nous pouvons vraiment prendre ce nouveau départ", a t-il déclaré, ajoutant que "c'est la foi en les autres qui m'a amené ici" avant de conclure sur un "**God bless you**".*
>
> *(269) Madonna a mis don en stand by toutes ses activités musicales et artistiques en pour le mois d'avril prochain ainsi que tout projet de concert et d enregistrement en studio afin de participer pleinement au marathon des Sables. "**She's always been in great shape, but she is now taking things to a whole other level**," a annoncé une*

[184] Cf. Chapitre 10.

*source proche de la star. "**She is serious about doing it**."*

En (269), le journaliste cite les propos d'une personne proche de Madonna qui confirme sa participation au Marathon des Sables. L'alternance codique, dans cet énoncé, n'a donc pas uniquement comme effet d'installer une atmosphère américaine : elle prend une valeur emphatique, les propos étant rapportés sans aucune traduction, dans leur état d'origine afin de prouver la nature véridique de l'information donnée. Ce type d'exemple illustre l'emploi de l'alternance codique comme emphase.

La fonction emphatique de l'alternance codique est observée également lorsque l'énonciateur alterne des langues afin d'insister sur des aspects émotionnels. Lorsque la formule *God bless you*, prononcée par Barack Obama s'adressant à l'Afrique est gardée dans sa langue originale dans l'énoncé (268), l'alternance codique sert à exprimer l'état émotionnel de l'orateur. Conserver l'invocation religieuse dans la langue dans laquelle elle a été prononcée est également le moyen de souligner la sincérité du Président Américain. Il est à noter que seul ce segment est conservé en anglais, les autres citations ayant été traduites en français. L'alternance codique ne se produit qu'au niveau de la formule *God bless you*, laquelle constitue les dernières paroles du discours de Barack Obama. La nature stylistique du recours à l'alternance codique apparaît, ici, de façon évidente : l'énonciateur a conscience qu'une formule équivalente existe en français, *Que Dieu vous bénisse*, mais il opte pour la conservation du message dans sa langue d'origine comme moyen de « faire parler » la personne qu'il cite. Cette stratégie est également opérée en (270) et (271) :

(270) ***I have a dream***

La Présidence des États-Unis d'Amérique assurée par un homme de couleur ne suffit pas à instaurer l'égalité raciale dans ce pays.

*(271) Un an après son élection triomphale le président américain affronte une situation difficile où le changement promis sur les plans national et international, a du mal à se frayer un chemin.“**Change we can believe in**” -Le changement auquel nous pouvons croire-,... Un an après son élection, Barack Obama reconnait que “changer les choses est toujours difficile”.*

En (270), l'énonciateur tente de faire passer ses idées et s'appuie sur une citation de Martin Luther King, susceptible de toucher le lecteur. En (271), l'énonciateur cite le slogan de la campagne présidentielle de Barack Obama. Cette alternance codique se produit dans le contexte suivant : le journaliste explique que l'année 2009, correspondant à la première année du mandat présidentiel de Barack Obama, est une période économiquement difficile pour la

première puissance mondiale[185]. L'énonciateur explique qu'en raison de la mauvaise conjoncture ainsi que pour plusieurs autres raisons, le changement promis lors de la campagne présidentielle en vertu du slogan *Change we can believe in*, s'avère difficile à opérer. En (271), il apparaît que l'alternance codique sert à souligner le renversement de l'état d'esprit des américains : si à la fin 2008 et au début de l'année 2009 un certain optimisme faisait croire que la situation économique pouvait s'améliorer, la réalité est autre. L'insertion du slogan met en évidence ce qui correspond à une déception due, non pas au Président Obama, mais à la situation économique du pays ayant balayé l'optimisme des américains.

En (272), nous assistons à une manifestation d'alternance codique qui présente à la fois une dimension emphatique mais également ludique :

(272) Les touristes préfèrent ***l'English breakfast*** *au petit-déjeuner français*

L'alternance codique a d'autant plus une fonction stylistique quand qu'elle se produit dans un titre d'article. Nous avons pu voir, dans le Chapitre 8, que le recours à l'anglais dans les articles d'*Au Fait* possède une haute valeur stylistique lorsqu'il se produit dans les titres. En (272), l'énonciateur choisit d'adapter le choix de la langue en fonction du concept désigné. L'originalité du résultat produit par cette alternance des langues a pour effet d'attirer l'œil du lecteur et de l'intéresser. Cette fonction de l'alternance codique se retrouve dans plusieurs contextes.

(273) ***Match point and...game over!***

L'acteur irlandais Jonathan Rhys-Meyers a été placé en garde à vue samedi, après avoir donné un coup de poing à un serveur dans un bar de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, a-t-on appris mercredi de sources aéroportuaires.

Le titre dans l'énoncé (273) contient un jeu de mot subtil. « Match point » est en réalité le titre d'un film dans lequel a tourné l'acteur dont il est question dans l'article et auquel il est arrivé un incident. Le journaliste lie avec une ironie certaine le titre de ce film avec le fait divers qu'il narre. Les mots *game over* appartiennent au champ sémantique du jeu et des combats virtuels et résument la « défaite » de l'acteur.

*(274) "Meilleur job du monde" ...****and the winner is...?***

Fin du suspense... Après des mois d'attente, c'est finalement Ben Southall, un Britannique de 34 ans qui a décroché « le meilleur job du monde ».

[185] Cette mauvaise conjoncture économique fait suite à la crise financière internationale qui s'est déclenchée en 2007, conséquente à la crise des *subprime* américains.

En (273) et en (274), le journaliste use de la ponctuation pour susciter la curiosité du lecteur. En (274), la formule interrogative *and the winner is...?* permet au journaliste de prolonger le suspens un peu plus longtemps : il a l'intention d'annoncer le nom de la personne retenue au poste de gardien d'une île déserte, auquel les médias ont attribué le titre de « meilleur job du monde ». Le meilleur job du monde a été convoité par des milliers de personnes à travers le monde, compte tenu des multiples avantages que ce poste offrait. L'alternance codique présente une fonction métaphorique ; le journaliste annonce le nom de la personne retenue à la manière que sont décernées les récompenses aux États-Unis. L'énonciateur a conscience que la formule *and the winner is...* est connue du grand public. Il compte, donc, sur les connaissances personnelles du lecteur, lequel est censé savoir que cette formule est prononcée lors de l'attribution d'une récompense prestigieuse. L'emploi de cette formule contribue, ainsi, à valoriser davantage le concept de « meilleur job du monde ». La valeur métaphorique de l'alternance codique réside dans le fait que la désignation de la personne retenue pour ce poste, tant il est prestigieux, peut être assimilée à l'attribution d'un titre qui récompense sa prestation.

Cet exemple illustre donc à la perfection comment l'alternance codique peut constituer une stratégie purement stylistique.

Dans l'énoncé suivant, la dimension stylistique apparaît clairement aussi :

(275) ***Very old****. Vera Lynn, une chanteuse britannique célèbre pendant la seconde guerre mondiale, est devenue dimanche l'artiste la plus âgée à figurer sur la liste des vingt albums les plus vendus en Grande-Bretagne, passant devant le rappeur Eminem, a annoncé sa maison de disques.*

Dans cet énoncé, l'énonciateur a également recours à l'anglais par le biais d'une phrase non-verbale, qui consiste en un syntagme adjectival. Cette phrase permet d'introduire le sujet qu'il compte aborder. L'alternance codique présente une fonction stylistique dans la mesure où l'énonciateur se sert de l'adjectif anglais *very* comme paronyme du prénom *Vera*. Ce procédé, observé précédemment dans l'analyse des fonctions stylistiques des anglicismes dans *Au Fait 2009*, confirme que le recours à l'anglais peut constituer une façon d'embellir le texte journalistique, d'y apporter une touche d'originalité voire de le rendre divertissant, lorsqu'il s'inscrit dans certains contextes thématiques.

Enfin, le recours à l'anglais permet de créer, dans certains cas, une atmosphère

spécifique ; cette fonction de l'alternance codique s'observe lorsque la thématique est liée au contexte anglo-américain. L'énonciateur tente alors d'homogénéiser les éléments linguistiques avec le contexte extralinguistique, comme dans l'énoncé suivant :

> *(276) Au printemps 2003, lorsque par un simple "**on we go**" Bush avait lâché sa meute de GIs, un drame sous-jacent passait inaperçu devant le drame humain. Le musée de Bagdad, qui renfermait les vestiges de l'une des plus anciennes cultures humaines, fut pillé par une population qui n'avait rien à voler que des statuettes en glaise.*

Le contexte thématique en (276) est lié à la langue anglaise, puisque le journaliste évoque le sujet de la guerre en Irak, lancée en 2003 sur ordre du Président Georges W. Bush. Plus spécifiquement, le scripteur revient sur cet événement à l'occasion de la réouverture du musée de Bagdad. Le syntagme *on we go* correspondrait aux propos du Président américain de l'époque. Le journaliste, en rapportant ces paroles, met en exergue le décalage entre les propos *on we go*, constituant un syntagme à la structure clairement simple, et la gravité de la guerre. Le journaliste affiche clairement son opinion, l'alternance codique constitue ici une stratégie communicative. Le lecteur a l'impression d'assister à la scène : par une simple phrase, un grave événement a débuté. L'alternance codique contribue à donner davantage de poids au discours critique et indigné du journaliste. L'anglais ne constitue ici pas la langue qui lui permet d'exprimer son opinion, comme nous le verrons avec le recours à la *darija* marocaine[186]. En revanche, elle participe du processus communicatif. Citer les paroles d'un anglophone, sans les assortir d'une traduction, constitue un acte volontaire, une stratégie discursive pour souligner un fait ou une opinion, comme nous l'avons vu dans le dernier énoncé.

Dans le Chapitre 9, nous avons donc analysé une autre forme d'influence de la langue anglaise sur le français journalistique marocain, en nous appuyant sur des données extraites du corpus *Au Fait 2009*. L'alternance codique comme phénomène pratiqué à l'écrit est insuffisamment représentée dans les études s'inscrivant en linguistique de contact. À travers notre étude, nous sommes parvenus à trouver certains points de convergence entre le phénomène étudié et celui qui se pratique à l'oral. Au niveau fonctionnel, nous constatons que

[186] Cf. Chapitre 10, section IV.2.

les paramètres contextuels à l'écrit font écho au cadre situationnel à l'oral : dans les deux cas, ce sont des facteurs qui déterminent la réalisation de l'alternance codique. Ainsi, pour l'oral, Fishman (1971) et Gumperz (1982) conviennent que le sujet de conversation ainsi que le paramètre « interlocuteur » sont des éléments qui peuvent expliquer l'alternance des langues. À l'écrit, les paramètres sont comparables :

- le contexte thématique constitue parfois un élément facilitant l'alternance avec l'anglais. En discours, il se manifeste par la présence d'éléments lexicaux liés à l'univers anglo-américain.
- L'alternance n'est pas de type conversationnel, on ne peut guère parler d'interlocuteur. En revanche, nous avons vu dans quelle mesure le scripteur compte sur les connaissances de son lectorat.

Par ailleurs, nous avons estimé que certaines théories sur l'alternance codique orale sont applicables au phénomène lorsqu'il se produit à l'écrit. Les conditions grammaticales d'insertion d'éléments anglais en français ont été largement théorisées pour ce qui concerne l'oral (Poplack 1980, Myers-Scotton 1993, Muysken 2000). Les manifestations d'alternance codique dans le corpus *Au Fait 2009* montrent clairement qu'il est possible de les analyser sous différents angles. Ainsi, nous avons pu les classer en fonction de la réalisation au niveau phrastique : l'alternance intraphrastique et l'alternance de type interphrastique. Cette catégorisation n'est pas incompatible avec une analyse sous une perspective insertionnelle : la distinction entre la langue matrice (ML) et la langue enchassée (EL) s'est avérée utile pour notre analyse. Elle permet de concevoir que la langue prépondérante du corpus est, évidemment, la langue française tandis que l'anglais est une langue qui est parfois sollicitée, sous la forme de segments complets, pour différentes raisons.

De façon générale, l'imbrication d'éléments anglais et français est bien réalisée, la structure du français constituant une base solide pour la réception d'éléments syntaxiques anglais, et cela en dépit des divergences structurelles entre ces deux langues. Pour citer Haugen :

> “Except in abnormal cases speakers have not been observed to draw freely from two languages at once. They may switch rapidly from one to the other, but at any given moment they are speaking only one, even when they resort to the other for assistance. The introduction of elements from one language into the other means merely an alteration of the second language, not a mixture of the two.” (Haugen, 1950 : 211).

Le terme-même « d'alternance » est donc justifié[187] : il n'y a pas véritablement de mélange de deux langues, il y a intervention d'une autre langue pour des raisons précises, que Haugen désigne par 'assistance'. Comme nous l'avons vu, l'alternance codique est à considérer comme un phénomène nettement moins catachrétique, au sens d'Onysko et Winter-Froemel (2011) que l'emprunt. Le recours à l'anglais présente des motivations avant tout stylistiques, quand il se manifeste sous la forme d'alternance des codes français et anglais.

[187] Ce qui n'est pas tout à fait le cas pour le terme d'emprunt : un emprunt n'est pas strictement un “emprunt”, puisqu'il n'y pas de restitution du mot à la langue source (Cf. Chapitre 3, section I.1).

CHAPITRE 10

LA PRESENCE DE L'ARABE DANS LE CORPUS *AU FAIT 2009*

Dans les objectifs de recherche formulés dans la première partie de notre thèse, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle l'anglais exerce une forte influence sur la langue française, et ce en dépit de son externalité, par rapport aux langues qui composent le paysage sociolinguistique marocain. Le schéma proposé par Boukous (2008) et que nous avons choisi de compléter (cf. Partie 1) illustre la dynamique d'interactions entre les langues en présence au Maroc. Plus spécifiquement, nous avons vu que Boukous mettait en avant la position dominante de l'anglais, qu'il nomme "langue impériale", venue concurrencer la langue française, "langue coloniale". Les langues "supralocales" et "locales" que sont l'arabe et les dialectes *amazighes* apparaissent comme "seulement" vernaculaires dans cette compétition. Le schéma de Boukous décrivait les influences exercées par les langues "hautes", en termes fergusoniens, sur les langues "basses". Nous avons souhaité compléter ce schéma afin de faire figurer l'existence d'une dynamique allant à contresens, autrement dit, celle d'une concurrence de l'arabe sur les "langues fortes" (Boukous, 2008 : 35). Nous avons choisi le discours journalistique pour vérifier ces hypothèses. Les analyses fournies dans les chapitres précédents ont confirmé que la langue anglaise influence nettement le français, ce qui reflète la tendance à l'anglicisation constatée dans d'autres langues, notamment en Europe (Furiassi, Pulcini et Rodríguez González, 2012).

L'analyse du corpus *Au Fait 2009*, qui regroupe des écrits journalistiques récents d'un

quotidien marocain, a révélé qu'un autre type d'influence s'exerce sur la langue française. Parallèlement aux emprunts et à l'alternance codique français-anglais, nous relevons la présence de la langue arabe, ainsi que de celle de l'arabe dialectal marocain. Le contexte plurilingue qui caractérise le Maroc (cf. Partie 1, Chapitre 1) engendre des “influences réciproques” (Benzakour, Gaadi, Queffélec, 2000 : 110). L'influence du français sur les langues locales n'est plus à démontrer. De nombreuses études sur le sujet sont disponibles et font surtout état de la façon dont les idiomes locaux s'approprient les lexies françaises en les adaptant au système phonologique, morphologique et morphosyntaxique de l'arabe (Ennaji 1988, 1991, Quéffelec 1995). L'alternance codique arabe marocain-français a également fait l’objet d’études prenant en compte les critères d’intégration que nous venons de mentionner (Bentahila et Davies 1982, Ziamari, 2008). En ce qui concerne la description de la langue française pratiquée au Maroc, une recherche a particulièrement attiré notre attention. Nous consacrons la première section de ce chapitre à la présenter dans ses grandes lignes, puis nous procéderons à l'analyse des données du corpus *Au Fait 2009*, concernant la présence de l'arabe.

I. LA BDLP-MAROC : REPRESENTER LE FRANÇAIS DU MAROC A TRAVERS SES PARTICULARITES LEXICALES

Le français évolue au sein d'un environnement linguistique complexe, dont les composants exercent entre eux des forces mutuelles. C'est l'avis de Benzakour, entre autres :

> “Le français au Maroc est un composant d’un bouquet de langues qui s’interpénètrent les unes les autres mais où chacune tente, à coups de légitimité, d’historicité ou de modernité, de se (re)forger une place confortable dans un chantier de reconstruction identitaire en pleine ébullition.” (Benzakour, 2007 : 47).

Une étude approfondie sur les particularités lexicales du français au Maroc a abouti sur la réalisation d'un lexique du français du Maroc qui se compose des lexies empruntées aux langues locales, essentiellement à l'arabe. Ces travaux lexicographiques étaient inscrits dans le cadre d'un projet de recherche d'envergure internationale visant à caractériser les différentes variétés de français parlées à travers le monde. Une base de données lexicographiques panfrancophone (BDLP) disponible en ligne a été créée, mettant en évidence les particularités lexicales de chacun des pays francophones. La BDLP-Maroc a pour but de :

> “ […] faire ressortir au moyen de ces “outils” la spécificité de la variété décrite en terre marocaine, en vue de lui donner plus de visibilité” (Benzakour, 2012 : 123).

Le résultat des travaux consiste, donc, en un lexique des mots qui sont utilisés dans le français en usage au Maroc et permettant de caractériser cette variété de langue. Ce lexique est l'aboutissement d'une recherche effectuée sur un corpus du français du Maroc, regroupant essentiellement des textes journalistiques mais également littéraires[188]. Cette base de données contient exactement 854 fiches, autrement dit 854 lexies constituant des spécificités lexicales du français du Maroc. Il peut s'agir d'emprunts à l'arabe classique, à l'arabe standard, à l'arabe dialectal marocain, au berbère mais également de néologismes français qui ne sont pas des emprunts[189]. Les arabismes représentent deux-tiers de l'ensemble du lexique.

Figure 9 Interface de la BDLP-Maroc

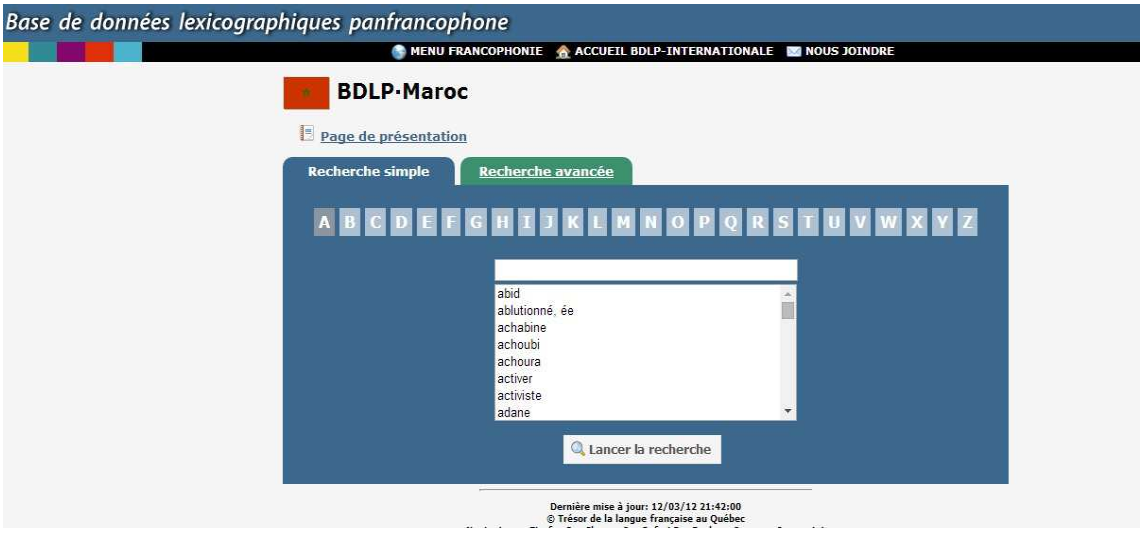

Chaque lexie est présentée sous la forme d'une fiche dans laquelle plusieurs informations d'ordre lexicographique sont données. En plus de ces informations, l'utilisateur dispose d'un fichier sonore. Benzakour (2012 : 124) précise que pour l'enregistrement les mots ont été

188 Cet inventaire des particularités lexicales du français du Maroc a d'abord été publié dans l'ouvrage *Le français au Maroc : lexique et contacts de langue*, par Fouzia Benzakour, Driss Gaadi et Ambroise Queffélec en 2000. La BDLP-Maroc constitue l'outil qui dérive de ces travaux lexicographiques.

189 Nous trouvons, par exemple, le mot *irrigueur* assorti de la définition suivante : “ouvrier agricole chargé de l'irrigation”. Les néologismes sur matrice interne illustrent le fait que les particularités lexicales du français marocain ne sont pas exclusivement dues au phénomène d'emprunt. Cet aspect n'est pas abordé dans la présente thèse mais il peut constituer un terrain d'étude fort intéressant.

prononcés par des locuteurs francophones marocains. L'étymologie du mot est également fournie, de même que des contextes d'emploi, faisant apparaître la lexie dans un environnement "authentique". Dans la section "citation" apparaissent des énoncés tirés du corpus ayant été utilisés pour la réalisation de ce lexique. Les sources sont, donc, des auteurs marocains appartenant aux domaines de la littérature, de la presse mais aussi du monde académique. Benzakour écrit à propos des contextes d'emplois :

> "La multiplication d'exemples référencés provenant de sources diversifiées, dans un fichier "citations" non limité dans sa taille, contribue, plus encore que le lexique imprimé, à renforcer la "notoriété" des particularismes recensés, en les faisant voir dans leur usage réel, concret". (Benzakour, 2012 : 124).

Est ici soulevée l'importance de représenter le mot de la façon dont il est utilisé dans son milieu naturel, par les locuteurs et scripteurs francophones marocains. Benzakour explique également que l'un des objectifs de cette base de données est de renforcer la "mise en existence d'une variété occultée" (2012 : 125) : les locuteurs francophones marocains, et notamment "l'élite urbaine"[190], doivent prendre réellement conscience des spécificités du français qu'ils manipulent. D'après Benzakour, rendre "visibles" ces traits lexicaux spécifiques du français du Maroc permettrait d'assurer sa survie, dans un contexte où plusieurs forces sont en action (l'arabophonie, la berbérophonie et la francophonie).

> "L'enjeu ici est de donner plus de poids à sa visibilité, surtout auprès de ceux qui s'évertuent encore à nier son existence." (*idem*).

[190] À propos du français de l'élite urbaine, Benzakour écrit : "Le français de l'élite urbaine, assimilé au français institutionnel, est un français de qualité, acquis surtout dans les écoles de la mission culturelle française et dans les écoles privées à régime français. La reproduction fidèle d'un modèle exogène montre une volonté de la part de cette élite de perpétuer une langue de prestige, qu'elle maîtrise parfaitement. Autrement dit, ces locuteurs privilégiés cherchent à tout prix – et paradoxalement – à maintenir la langue française héritée dans son rôle de pure langue étrangère. C'est d'ailleurs pourquoi ils refusent de se l'approprier et occulte tout usage qui leur paraît s'écarter de ce modèle." (2012 : 119). Nous rappelons que Messaoudi (2010) considère que le français constitue une "langue seconde" au Maroc, et que c'est la seule langue qui assure des fonctions utilitaires (langue d'enseignement dans le secondaire) et élitaires, puisqu'elle représente encore un "capital de prestige" de nos jours (Messaoudi, 2010 : 62).

Figure 10 Interface d'une fiche : le mot "tachelhite" dans la BDLP-Maroc

tachelhite 01. | 5 citations | Commentaires | Renvois | Histoire | Francophonie

Vedette	Définition
tachelhite (n. m.) [taʃəlḥit]	Variété dialectale berbère (amazighe) en usage dans le Haut-Atlas, l'Anti-Atlas et le Souss. [État des données: avancé]

Variante(s) graphique(s)

tachilhit; tachlhit

Citation(s)	Référence(s)
Ce que les livres des gnaoua répétaient à l'infini était incompréhensible. Ce n'était ni de l'arabe ni du tachlhit.	**1981**, T. Ben Jelloun, *La prière de l'absent*, p. 203. [littérature]
Il leur expliquait tout en tachilhit.	**1990**, E. Amran El Maleh, *Le retour d'Abou El Haki*, p. 97. [littérature]
Il travaille depuis pas mal d'années sur le tachelhite.	**1993**, 12 octobre (Conversation). [source orale]
Le tachelhite est employé dans une aire ayant la forme d'un parallélogramme limité au nord par une ligne cartographique reliant Essaouira à Tanant dans la province dAzilal, à l'est et au sud par le cours du Dra et à l'ouest par l'Océan Atlantique.	**1995**, A. Boukous, *Société, langues et cultures au Maroc. Enjeux symboliques*, p. 14.

La BDLP-Maroc montrerait la réalité de la variété française du Maroc, porteuse des spécificités dues au plurilinguisme ainsi qu'aux dynamiques d'influence qui caractérisent les langues qui composent son marché linguistique.

Dans la lignée des travaux ayant mené à la réalisation de la BDLP-Maroc, dont nous avons présenté brièvement les objectifs ainsi que la nature du contenu, nous nous sommes appuyée sur le corpus *Au Fait 2009*, un corpus vaste[191], pour mettre en évidence les particularités lexicales du français du Maroc. Après avoir extrait les données de notre corpus[192], et à la lumière des études qui ont précédé nos travaux, nous avons établi un inventaire des arabismes relevés dans notre corpus d'étude en fournissant, pour chacun d'entre

[191]Il convient de rappeler ici que ce corpus compte 3 451 032 occurrences, soit près de 3,5 million de mots.

[192] Cf. Chapitre 5.

eux, plusieurs informations[193].

L'analyse des anglicismes nous a, dans un premier temps, servi à montrer dans quelle mesure le français du Maroc est influencé par la langue anglaise. L'analyse des arabismes vient en second lieu; nous établissons les constats suivants :

- les arabismes sont en infériorité numérique dans le corpus par rapport aux emprunts à l'anglais
- les arabismes sont soit des emprunts à l'arabe standard, soit des emprunts à l'arabe dialectal marocain[194].
- la typologie des emprunts doit être adaptée à la nature des éléments traités. Ainsi, la typologie des anglicismes proposée dans le Chapitre 7 n'est pas applicable pour le traitement des arabismes.
- la présence de l'arabe (AS et AM) se manifeste également par l'alternance codique.
- l'analyse des fonctions de la présence de l'arabe dans le corpus révèle certains points communs avec le recours à la langue anglaise. L'application de la catégorisation en fonction de la dimension pragmatique de l'emprunt (cf. Onysko et Winter-Froemel 2011) aux anglicismes puis aux arabismes met en évidence ces traits communs mais également les spécificités du recours à l'une et à l'autre langue.
- les corpus et dictionnaires de référence du français utilisés dans nos travaux, s'ils permettent de confirmer que le français marocain accueille les mêmes anglicismes que le français hexagonal, dans l'étude des arabismes, contribuent à mettre en lumière les particularismes du français marocain conséquents à la situation sociolinguistique du pays. Le présent chapitre consiste donc en une analyse des phénomènes que sont l'emprunt et l'alternance codique français-arabe, les aspects sociolinguistiques ayant aussi fortement leur place ici.

[193]Pour des raisons pratiques, et par manque de temps, nous n'avons pas créé de base données bien que cet outil constitue, nous croyons, un moyen adéquat. Dans une étude antérieure, nous avons utilisé une base de données pour répertorier 109 anglicismes extraits d'un corpus de textes spécialisés du domaine de la finance de marché. Nous avons adapté cette base de données afin que les fiches terminologiques qu'elle contient puissent décrire et caractériser ces anglicismes spécialisés. Compte tenu de la double nature des emprunts du corpus *Au Fait 2009* (des anglicismes et des arabismes), nous n'avons pas été en mesure d'utiliser cette base de données.

[194] Nous utilisons le terme “arabisme” pour les emprunts dans ces deux langues. Nous considérons le terme “arabe” comme un générique et précisons systématiquement de quel type d'arabe l'emprunt relève. Au cours de notre analyse, nous utilisons les appellations suivantes : AS (pour “arabe standard”) et *darija* ou AM (pour “arabe marocain”).

II. LES EMPRUNTS A L'ARABE DANS *AU FAIT 2009*

> "L'emprunt à l'arabe (langue locale de proximité la plus marquée), le calque et les lexèmes hybrides composent l'essentiel du lexique du français tel qu'il se vit et se pratique dans la société marocaine. Cet écart lexical répond au besoin des usagers de dénommer des univers référentiels naturels et socioculturels locaux différents de ceux du français de référence." (Benzakour, 2010a).

C'est donc sans surprise que le corpus *Au Fait Maroc* contient de nombreuses lexies empruntées à l'AM. Nous avons relevé précisément **201** arabismes[195], parmi lesquels figurent des emprunts à l'arabe standard (AS) ainsi qu'à l'arabe dialectal marocain (AM)[196].

Les emprunts à l'AM sont des lexies issues du système linguistique de l'AM pouvant subir, à différents degrés, des altérations lors de leur emploi en français. Nous nous fondons sur l'écart entre l'emprunt et la lexie modèle[197] pour établir une typologie des arabismes relevés dans notre corpus d'étude. Par ailleurs, l'analyse concernant les différentes parties du discours qui font l'objet d'emprunts révèle que les substantifs sont de loin les plus représentés dans notre corpus d'étude.

II.1. Les parties du discours

Les emprunts à l'arabe sont principalement issus de deux catégories grammaticales : celle des substantifs et celle des adjectifs. Conformément à la "hiérarchie de l'empruntabilité", les noms communs sont en supériorité numérique. L'AM est donc présent, par emprunt, exclusivement sous la forme de noms communs et d'adjectifs, ce qui, une nouvelle fois, traduit un besoin lexical chez les journalistes. Les parties du discours concernées par la

[195] Ce chiffre correspond au nombre de *types*, c'est-à-dire au nombre d'emprunts à l'arabe. Le nombre de *tokens*, soit la somme des nombres d'occurrence de chacun des types, s'élève à 3002.

[196] Pour distinguer les arabismes AS des arabismes AM, nous nous sommes rapportée à la BDLP-Maroc compte tenu du fait qu'un grand nombre des arabismes présents dans *Au Fait 2009* sont répertoriés dans cette base de données. Les arabismes absents de cette base de données sont en grande majorité des emprunts à l'arabe dialectal. De façon générale, l'arabe standard est peu représenté dans le corpus *Au Fait 2009*.

[197] Nous nous fondons sur la notion de *modèle* au sens de Haugen : "Since borrowing has been defined as a process involving reproduction, any attempt to analyze its course must involve a comparison of the original pattern with its imitation. We shall call the original pattern the MODEL, and recognize that the loan may be more or less similar to it." (Haugen, 1950 : 212). Le modèle correspond donc au mot utilisé dans la langue d'emprunt, autrement dit au mot "d'origine".

réception d'emprunts à l'arabe sont les suivantes :

- les noms
- les adjectifs
- les adverbes
- les interjections

La catégorie des verbes n'est pas représentée, ce qui confirme la très faible présence de verbes dans le lexique de la BDLP-Maroc[198].

Nous choisissons de ne pas organiser notre analyse en fonction de l'origine AS ou AM des arabismes mais préférons les traiter dans les mêmes sections.

Tableau 26: Répartition des emprunts à l'arabe dans *Au Fait 2009* en fonction des parties du discours

Catégorie grammaticale	Nombre d'items dans le corpus *Au Fait 2009*
Substantifs	165
Adjectifs	32
Adverbes	2
Interjections	2
Total	**201**

II.1.1. Les arabismes nominaux

La liste des arabismes du corpus *Au Fait 2009* fait apparaître de façon évidente une grande majorité de substantifs, par rapport à l'ensemble des emprunts à l'arabe. Cette tendance a été observée pour les anglicismes ; nous avons alors évoqué le fait que le nom constitue l'élément lexical privilégié dans le processus d'emprunt linguistique. Les arabismes nominaux sont au nombre de **165.**

La distribution en fonction du genre grammatical est la suivante : les arabismes masculin sont au nombre de 97 ; les arabismes présentant le genre féminin lors de leur emploi en français sont au nombre de 60 ; 4 arabismes se caractérisent par une instabilité du genre ; pour les 4 emprunts à l'arabe restant, leur contexte d'emploi ne permet pas de déterminer le genre grammatical qui leur est attribué en français.

La catégorie des substantifs contient des noms composés : *Aïd el adha, Aïd el fitr, Aïd*

[198] Mis à part les verbes correspondant à des néologismes formés sur des morphèmes français, la BDLP-Maroc ne fournit que deux verbes qui sont des arabismes adaptés : les verbes *démakhzaniser* et *youyouter*.

el kébir, Aïd sghir, Aïd el houb, serrak ezzit, et *lssan tir.* Parmi ceux-ci, les termes soignés qui désignent les fêtes religieuses musulmanes présentent des graphies variées, de même que l'usage de la majuscule n'est pas toujours observé :

> *(277) Les négociations indirectes entre le Hamas et Israël, suspendues jusqu'à mardi en raison de l'**aïd el Adha** achoppent toujours sur les noms des prisonniers palestiniens à relâcher.*
>
> *(278) Et la toile n'étant que le reflet -parfois plus pâle- de la réalité d'une société, il suffisait de sortir marcher (en étant seule et de sexe féminin de préférence) dès le jour de l'**aïd** pour se rendre compte que en effet, "oui, le ramadan est bel et bien fini!!!*

L'occurrence de *aïd el Adha* en (277) est la seule du corpus, sur un total de 13 occurrences, à ne pas être orthographiée avec une majuscule. Le substantif *aïd* sans spécificateur est parfois écrit sans majuscule, comme dans le contexte (278). L'unité simple *aïd* est, en effet, également présente dans le corpus. Elle est employée comme un terme générique. En (278), le contexte d'emploi permet de déduire que le terme *aïd* désigne le concept de *aïd el fitr*, c'est-à-dire la fête musulmane correspondant à la fin du mois de Ramadan. Il s'agit ici de l'occurrence *aïd el fitr* qui aurait été tronquée de façon à conserver uniquement le générique *aïd*. Nous avons relevé une occurrence de *aïd al-adha* dans laquelle une troncation a aussi été opérée, mais au niveau du noyau :

> *(279) Le rituel du sacrifice du mouton qui marque le début de la fête d'**Al-Adha** doit se dérouler vendredi.*

L'arabisme nominal *Al-Adha* prend ici la fonction de complément du nom français *fête*. En outre, dans le nom composé *aïd al adha*, le second formant constitue le spécificateur permettant de cibler de quelle fête religieuse il s'agit. En (279), le nom *aïd* est remplacé par le nom français *fête*, mais le second formant est gardé en langue arabe. Dans la BDLP-Maroc, l'arabisme AS *aïd* est défini comme étant une fête religieuse musulmane. Ce nom comporte donc le sème /religieux/, ce qui n'est pas le cas du nom français *fête*. En effet, en français il est nécessaire d'ajouter le spécificateur *religieuse* pour dénommer le concept *fête religieuse*. L'arabisme AS *al adha* contribue à apporter le trait sémantique /religieux/ absent du contenu sémantique du nom français *fête*. Dans l'arabisme *aïd al-houb*, (littéralement *fête de l'amour*), concept équivalent à celui de *Saint-Valentin*, le nom *aïd* est également un des éléments formants. L'aspect religieux est toutefois totalement absent du concept qui est désigné. Cet exemple illustre une nouvelle fois la tendance à faire correspondre l'arabisme *aïd* au nom français *fête*. Ici, l'arabisme *aïd* se comporte également comme un générique, modifié par la

présence de l'élément *al-houb* (l'amour). Cet exemple est intéressant dans la mesure où il illustre le processus d'équivalence entre les deux langues, qui prend en compte les contextes culturels respectifs.

Dans la catégorie des arabismes nominaux, nous plaçons aussi les locutions nominales suivantes : *moul l'hanout* (épicier), *moul z'bel* (éboueur), *moul choukara* (patron), *moul ed'détail* (détaillant) et *saboun beldi* (savon noir). Nous remarquons que le formant *moul* (équivalent de *celui qui*) est productif, puisqu'il sert à former quatre arabismes AM. La formation [*moul* + substantif] correspond à une locution nominale présentant un certain degré de figement alors qu'en français, un équivalent serait une proposition relative introduite par le pronom relatif *celui qui*. *Moul l'hanout* présente le plus grand nombre d'occurrences. Nous donnons l'un des contextes d'emploi de cet arabisme AM :

> *(280) Mais entre ces deux catégories de consommateurs, et ce sont ces mêmes scientifiques qui le disent, il existe d'autres Marocains pour lesquels un supermarché n'est que l'extension de l'épicerie du quartier, notre* ***moul l'hanout*** *national, sans lequel les produits de large consommation seraient un luxe pour ceux dont le salaire doit tenir un mois durant.*

Dans cet énoncé, la détermination, par le possessif *notre*, indique le niveau de lexicalisation de la formation *moul l'hanout* : elle est utilisée comme un nom commun. *Moul ed'detail* présente une formation identique. Le sens est déduit de la formation lexicale : *moul*, signifiant littéralement « celui qui », et *ed'detail* constituant un emprunt au français *détail*. Le sens est construit grâce à la juxtaposition de ces deux éléments, autrement dit on peut traduire *moul ed'detail* par la proposition « celui qui vend au détail ». Dans l'énoncé suivant, l'aspect lexicalisé de cette formation est perceptible à travers la disjonction inclusive que nous soulignons :

> *(281) Mais avant d'arriver à la chimio, c'est aussi votre poche qui souffre, que vous soyez client de «****moul ed'détail****» ou du bureau de tabac.*

Dans cet énoncé, le concept de *moul ed'detail*, le *détaillant* en français, coexiste avec celui qui est désigné par la locution *bureau de tabac*. Ces deux concepts renvoient à l'activité de vente.

Le concept de *moul choukara* est tout autre, mais le mode de formation est identique, résultant aussi sur une locution nominale figée. Une fiche est consacrée à cet arabisme AM dans la BDLP-Maroc. On y trouve la définition suivante : « Personne riche, qui a de l'argent en abondance; (par extension) homme puissant, patron.». Une fois encore, le sens global est déduit de l'association des sémantismes des deux formants : [*moul* (celui qui a) + *choukara*

(sac en bandoulière servant de bourse)]. Au-delà de la notion de richesse, c'est l'idée de pouvoir qui est connotée par la locution *moul choukara*. En contexte, elle peut être utilisée pour désigner des personnes influentes en politique.

> *(282) Coopter "**moul choukara**"*
>
> *Même si le patron du Parti de la Justice et de Développement (PJD) Abdelilah Benkirane n'aime pas utiliser le terme de notable qui a une connotation plutôt péjorative, il sait que la réalité du découpage électoral nécessite une certaine ouverture à d'autres personnalités hors du parti.*

En (282), l'énonciateur rapporte que le parti au pouvoir, le Parti de la Justice et du Développement, a pris la décision de coopter des notables pour augmenter ses chances de remporter les élections communales. La locution *moul choukara* désigne, donc, les notables en question.

La construction en [*moul* + substantif] résulte, donc, sur plusieurs locutions figées. Le degré de lexicalisation qu'elles présentent les fait figurer parmi les arabismes nominaux du corpus *Au Fait 2009*.

Il en est de même pour *saboun beldi* (savon noir) employé en (283) :

> *(283) Rappelons tout de même qu'au Maroc, on peut se laver nature avec le **saboun beldi**, faire de l'eau de rose un tonique efficace, de l'argile verte ou blanche un masque et un gommage purs à 100%, soigner ses cheveux au **henné** ou au **ghassoul** et même se maquiller avec du **khôl**...*

L'arabisme AM *saboun beldi* présente la formation suivante : [nom noyau + modificateur]. Le nom noyau *saboun* constitue un emprunt au français adapté à l'arabe, tandis que l'adjectif *beldi* est un emprunt à l'arabe marocain, qui fonctionne aussi comme emprunt autonome. Dans l'énoncé (283), le journaliste a recours à plusieurs éléments terminologiques du domaine de la cosmétique biologique. Nous remarquons l'emploi de trois autres arabismes nominaux dans ce contexte, les termes *henné, ghassoul* et *khôl*. Certaines terminologies spécialisées de la langue arabe, AM et AS, fournissent, en effet, de nombreux termes au français du Maroc. Dans l'énoncé (283) se mêlent termes français et emprunts à l'arabe, tous relevant d'un même domaine spécialisé.

II.1.2. Les arabismes adjectivaux et adverbiaux

Les arabismes relevés dans *Au Fait 2009* sont, comme nous l'avons montré, en très grande majorité des substantifs. Néanmoins, les arabismes adjectivaux représentent une part non négligeable, avec **32** items. Les arabismes adverbiaux, moins nombreux, viennent en troisième position, ce qui vient corroborer la théorie de l'empruntabilité (Field, 2002), et illustrer une nouvelle fois le fait que les mots à contenu sont davantage empruntables que les mots grammaticaux. Sur les 201 emprunts à l'arabe seuls deux d'entre entrent dans la catégorie des adverbes : les arabismes AM *chouia* et *fissa*. Ces deux emprunts apparaissent respectivement 3 et 1 fois dans l'ensemble du corpus. Par ailleurs, ces deux arabismes possèdent une entrée dans le dictionnaire *Larousse* ainsi que d'un article dans le TLFi. Concernant leur emploi en français, le corpus français de l'Université de Leipzig estime à 76 le nombre d'occurrences de l'emprunt *fissa*, et à 127 celui de *chouia*. Ces chiffres montrent un emploi de ces mots relativement répandu en français. En outre, le TLFi indique que le premier emploi de *chouia* date de 1866 et celui de *fissa* à 1909. L'emprunt *chouia* est, en fait, formant de la locution adverbiale hybride *un chouia*, employé sur le modèle [*un chouia* + adjectif], schéma mentionné également dans l'article du TLFi. L'énoncé suivant consiste en un contexte d'emploi de la locution adverbiale *un chouia* :

> *(284) Livre: Louis Vuitton, art, mode et architecture*
>
> *S'il ne nous fallait qu'un livre en cadeau de fin d'année, on veut bien celui-ci (à bon entendeur...). Certes* ***un chouia*** *coûteux, 1150 dirhams à commander sur www.livremoi.ma, l'ouvrage est une anthologie illustrée des collaborations de la maison Louis Vuitton*

On trouve des emplois comparables de cette locution adverbiale dans le corpus de l'Université de Leipzig[199] :

> *Ce clavier tout de blanc vêtu estampillé Wii, et donc certifié Nintendo, sera disponible au prix conseillé de 29,99 euros, un prix* ***un chouia*** *élevé à mon goût, pour un truc utile, mais pas forcément indispensable!*

[199] Les sources respectives sont :
http://www.linternaute.com/actualite/depeche/29/183485/le_smic_en_hausse_de_plus_de_2_5_les_syndicats_veulent_un_coup_de_pouce.shtml

gabuzomeuh.free.fr

http://www.inpactvirtuel.com/news/25203-Clavier-Wii-Logitech-Nintendo.htm)

Je sais, je trouve ça mignon, mais c'est vrai que c'est ***un chouia*** *gonflant.*

Interrogée jeudi, la présidente du Medef, Laurence Parisot, a jugé qu'une hausse d'environ 3% du Smic serait "un ***chouia*** *trop élevée par rapport aux critères objectifs" que sont "l'inflation et la productivité.*

Dans ces trois énoncés, l'arabisme *un chouia* pourrait être substitué par *un peu*, équivalent grammatical en français. Par ailleurs, deux de ces énoncés tirés du corpus de l'Université de Leipzig ont en commun le registre de langue familier. L'énoncé (284) ne montre aucun indice lexical qui nous permette d'identifier un niveau de langue familier. En revanche, le journaliste n'est pas tout à fait objectif et affiche sa présence. En outre, donnant le prix de l'ouvrage dont il fait la présentation dans l'article, il se montre ironique. L'emploi de l'arabisme, véhicule de la litote, est donc réalisé dans un contexte fort propice au recours aux emprunts.

En (285), l'adverbe *fissa* est employé dans des conditions comparables, mais en tant qu'exclamation :

(285) En fait, réhabiliter le football national ne saurait incomber au seul club r'bati! Cet énième échec est venu tout simplement rappeler qu'il y a péril en la demeure, et qu'il faut réagir de manière profonde et transversale, ***fissa****!*

Dans l'article duquel est tiré l'énoncé (285), le journaliste exprime son point de vue personnel quant à la qualité du football marocain après la défaite d'un club marocain lors de la finale du Championnat d'Afrique du Nord. L'exclamation *fissa !,* correspondant à la fin de l'article, s'inscrit dans la continuité des recommandations que le journaliste formule dans l'énoncé. L'arabisme paraît être en retrait, car il n'est pas intégré structurellement à la phrase. Il est possible qu'il s'agisse d'un cas d'alternance codique entre le français et l'arabe marocain, auquel cas la virgule constituerait l'élément qui délimiterait les deux codes en contact, voire le déclencheur de l'alternance.

Les arabismes adjectivaux, plus nombreux que les adverbes empruntés à l'arabe, sont donnés dans le tableau suivant :

Tableau 27: Arabismes adjectivaux dans *Au Fait 2009*

aâzi	*fassi*	*makhdoum*	*saharaoui*
alaouite	*gnaoui*	*makhzénien*	*soulaliya*
amazigh	*hallal*	*makhzenisé*	*tachelit*
beldi	*haram*	*misriyine*	*tamazighte*
bidaoui	*hassani*	*Pré-hassani*	*tarifite*
caïdal	*hchouma*	*ramadanesque*	*watani*
chaâbi	*issaoui*	*ramadanien*	*zine*
chaouni	*istiqlalien*	*rbati*	
doukkali	*kifkif*	*roumi*	

La première observation qu'il convient de faire est que les adjectifs empruntés sont souvent une façon de désigner une origine géographique. Le mot contient le plus souvent un toponyme correspondant à une ville ou à une région du Maroc. *Bidaoui*, par exemple, contient la référence à Casablanca, ou *ad-Dar al-Baïdaa* en arabe. De même, on reconnaît dans l'emprunt *chaouni* la présence formelle d'éléments présents dans le toponyme Chefchaouen et dans *rbati* la référence à la ville de Rabat. Ce procédé est répandu et conduit à la formation de multiples emprunts adjectivaux :

> *(286) Spécialités **fassies**, **marrakchies** ou encore **rbaties** sont autant d'invitations à partager des moments uniques, dans un cadre chaleureux.*

Les arabismes adjectivaux présents dans notre corpus d'étude permettent très souvent de donner des indications concernant l'origine géographique, au niveau régional également. Ainsi, les adjectifs *doukkali* et *saharaoui* permettent de rattacher l'objet aux régions respectives de Doukkala[200] et du Sahara. Les arabismes AM adjectivaux réfèrent parfois à des communautés linguistiques spécifiques[201], comme celle qui parle le *hassani*.

[200] Région du Maroc située sur la côte Atlantique, au sud de la plaine centrale.

[201] Nous utilisons le terme de "communauté linguistique" en dépit du flou définitionnel qui caractérise cette expression, selon les sociolinguistes. D'après Abouzaïd et Biichle, c'est le vocable "communauté" qui en est la cause : "S'agit-il d'un groupe social ayant des intérêts communs, d'un agrégat humain partageant des valeurs, des biens, une identité ?... On pourrait ainsi multiplier les circonlocutions sans pour autant parvenir à une définition précise de ce qu'est une communauté et ce, parce que la définition même de la communauté varie en fonction de

Dans *Au Fait 2009*, la langue arabe apparaît sous la forme d'adjectifs remplissant d'autres fonctions que celle d'informer sur une origine géographique. Par exemple, on remarque la forte présence de l'adjectif AM *beldi* ainsi que son antonyme, l'arabisme AM *roumi*, qualifiant respectivement ce qui est local, artisanal, et ce qui est rattaché à la culture occidentale, moderne. D'ailleurs, la formation *saboun beldi* est constituée de l'adjectif *beldi*, lequel spécifie que ce produit est traditionnel, naturel, par opposition aux produits issus d'une fabrication de type industrielle.

> *(287) Diamantine, enseigne marocaine leader dans le prêt-à-porter féminin de style* ***beldi*** *a créé l'événement au salon Marca Maghribya (du 03 au 06 décembre) en improvisant des défilés de mode à l'intérieur de son stand.*
>
> *(288) Pourtant, malgré le prestige d'aller dépenser 50 dh pour manger les parties les moins raffinées du très bas de gamme poulet* ***roumi****, la multinationale ne connaît pas le succès de son non moins raffiné et hors de prix concurrent, Mac Donalds.*

Les énoncés (287) et (288) fournissent des contextes d'emplois des antonymes *beldi* et *roumi*. En (287), le thème abordé est celui de la mode, le journaliste rapportant certains détails concernant la tenue d'un salon consacré à cet univers. Le contexte (288) est tiré d'un article dans lequel le scripteur revient sur le succès que connaît une chaîne américaine de restaurants au Maroc. Dans cet article, il laisse paraître son point de vue personnel, notamment concernant le prix et la mauvaise qualité des produits proposés, de la "mal bouffe". L'adjectif *roumi* vient appuyer son discours critique, dans la mesure où il considère que le poulet *roumi*, qui n'est pas élevé dans des fermes, est censé être moins cher que le poulet fermier, autrement dit le poulet *beldi*. Ce qui est intéressant de constater, c'est l'exclusion sémantique systématique lors de l'emploi de l'un ou de l'autre adjectif. En clair, il y a une démarcation très nette entre les deux concepts désignés par ce qui est *beldi* et ce qui est *roumi*. Ajouté à cela, l'objet qui présente l'aspect décrit par le qualitatif *roumi* est, dans certains cas, perçu de façon péjorative. En (288), les marques de la subjectivité permettent de comprendre que le

---

ce que l'on considère comme « commun » à un groupe (un ou plusieurs critères ?) et parce qu'un même individu peut, selon le ou les critères choisis (lesquels, comment et par qui ?), appartenir à une ou plusieurs communautés." (2008 : 1). Ici, nous faisons le choix d'utiliser l'expression de communauté linguistique pour référer à ce que Gumperz et d'autres sociolinguistes appellent en anglais "speech community", correspondant à "Any human aggregate characterized by regular and frequent interaction by means of a shared body of verbal signs and set of from similar aggregates by significant differences in language usage" (Gumperz : 1971 : 114). Gumperz met en évidence que les membres d'une communauté linguistique partagent un ensemble de signes verbaux, et que c'est ce qu'ils ont en commun qui permet de les distinguer d'une autre communauté linguistique. Les différences dans l'usage de la langue permettent de distinguer une communauté linguistique d'une autre, si l'on adhère à la définition donnée par Gumperz.

journaliste émet un avis dépréciatif à propos du poulet roumi. Dès lors qu'il emploie cette lexie, une comparaison sous-jacente avec le poulet *beldi*, le poulet fermier, est perceptible. La connotation péjorative de l'adjectif *roumi* employé en (288) n'est toutefois pas inhérente à l'emploi de cet arabisme. En revanche, son emploi implique systématiquement une opposition avec ce qui présente un caractère *beldi*. La relation antonymique entre ces deux arabismes AS est stricte, ce qui implique un rapport d'exclusion.

> *(289) Contemporaine de James Mc Bey, peintre écossais lui aussi épris du Maroc (James McBey et le Maroc), et d'une autre aventurière au destin similaire (Aurélie Picard, mouqqadema en Algérie), elle raconte sa vie et présente le pays de son point de vue de « **roumia** ».*

En (289), le journaliste présente l'autobiographie écrite par une anglaise mariée à un marocain et vivant au Maroc. La connotation péjorative n'est pas observée, et l'énonciateur est moins présent que dans l'énoncé précédent. Par l'emploi de l'adjectif *roumia*, déclinaison au féminin de *roumi*, l'énonciateur souligne la distance qui existe entre les deux environnements culturels évoqués. Il apparaît que *beldi* est utilisé lorsqu'il y a un besoin de spécification : ce qui n'est pas *roumi* relève de ce qui est *beldi*, local. En (287), employé aux côtés de l'anglicisme *style*, le mot *beldi* désigne tout ce qui est artisanal, traditionnel, c'est-à-dire typiquement marocain. Sans cette indication, et compte tenu du caractère assez moderne de l'événement évoqué, c'est-à-dire un défilé de mode, on pourrait penser que les tenues sont comparables à celles qui sont présentées dans les défilés de mode ordinaires.

Plusieurs arabismes adjectivaux montrent une double étiquette morphosyntaxique, comme l'emprunt AM *chaâbi*. Dans la BDLP-Maroc, l'emprunt *chaâbi*, orthographié *chaabi*[202], présente deux acceptions, données sous la forme de deux fiches distinctes :

- **chaabi** : Type de musique et de chant populaires.
- **chaabi** : Qui se rapporte à la musique chaabi

Cette lexie est formée sur le radical *chaab* qui signifie *peuple*. Nous donnons en (290) et (291) des contextes d'emploi de *chaâbi* employé, respectivement, comme adjectif et comme substantif :

> *(290) Enfin, un concert de musique **chaâbi** est prévu pour 18h30 à l'institut français de Casablanca.*

[202] Nous avons constaté une variation graphique entre les emprunts répertoriés dans la BDLP-Maroc et ceux qui apparaissent dans le corpus *Au Fait 2009*. Cette variation est conséquente au processus de transcription.

(291) Ainsi, Dakhla, cette lagune géante aux portes du désert, résonnera sur les rythmes salsa de Yuri Buenaventura, sur le ***chaâbi*** *de Najat Atabou, le raï de Faudel, la fusion des groupes Hoba Hoba Spirit et Mayara Band, le groove de Speed Caravan ou encore les mix de DJ Malik.*

Le *chaâbi* désigne un type de musique et de chants marocains populaires. En (290), l'arabisme *chaâbi* a la fonction de modificateur sur le substantif français *musique*. Grammaticalement, il se comporte, donc, comme un adjectif « ordinaire », en cela qu'il vient attribuer un trait sémantique supplémentaire au concept dénoté par le nom qu'il qualifie. Dans le contexte (291), le journaliste cite en exemples quelques-uns des artistes dont la présence est prévue lors du festival culturel de la ville de Dakhla, dans le sud marocain. L'environnement lexical proche de l'emprunt *chaâbi* se compose de plusieurs éléments qui s'inscrivent dans la thématique de la musique. En outre, les noms propres cités sont ceux d'artistes musicaux célèbres au Maroc. On en déduit que l'arabisme *chaâbi* employé dans le contexte (291) correspond au substantif *chaâbi* tel qu'il est défini dans la BDLP-Maroc, par la première acception. En (291), *chaâbi* est un substantif qui contient le trait sémantique contenu dans le syntagme *musique chaâbi* de l'énoncé (290).

Concernant les aspects grammaticaux, nous observons que l'adjectif *chaâbi* ne porte pas la marque de l'inflexion grammaticale. En revanche, les arabismes adjectivaux hybrides tel que *ramadanien* et *ramadanesque*, formés sur le substantif *ramadan* ou les arabismes adaptés tel que *makhzenisé*[203] affichent une intégration morphologique. Les manifestations de résistance et d'adaptation grammaticale à la langue emprunteuse seront étudiées plus en détail dans la section suivante. Néanmoins, nous pouvons dès à présent émettre l'hypothèse selon laquelle les arabismes adjectivaux à morphologie hybride sont davantage enclins à se plier aux contraintes grammaticales du français que les emprunts à l'arabe qui présentent une morphologie allogène au français. Selon nous, l'adaptation morphologique est fortement corrélée à l'inflexion morphosyntaxique, ce que nous tentons d'illustrer dans la section qui suit celle qui concerne les deux interjections relevées dans le corpus *Au Fait 2009*.

II.1.3. Les interjections

Les grammairiens, et les linguistes de façon générale, s'interrogent depuis longtemps

[203] Adjectif formé sur le nom *makhzen*, correspondant au nom donné à l'autorité administrative nationale. Dans la BDLP-Maroc, le *makhzen* est défini ainsi : “Actuellement État, Pouvoir, Autorités politiques, Administration centrale marocaine.”. Disponible dans la BDLP-Maroc en ligne : www.bdlp.org.

sur le statut linguistique de l'interjection. Buridant (2006) rappelle que les questionnements datent de l'Antiquité. Les Grecs considéraient les interjections comme un type d'adverbe, tandis que les Romains ont commencé à classer les interjections comme une partie du discours à part entière, indépendante de celle des adverbes. Au fil des siècles, l'interjection va être traitée parfois comme appartenant à la classe des prépositions, et parfois à celle des verbes. Aujourd'hui encore, la question du statut grammatical de l'interjection n'est pas tout à fait résolue tant les avis divergent à son sujet :

> « Les théories linguistiques qui se sont développées au cours du XX siècle ont-elles renouvelé l'approche de l'interjection? Son appartenance aux parties du discours est toujours l'objet de controverse: partie du discours pour les uns, groupe spécifique pour les autres, ou carrément passée sous silence, le linguiste créant une théorie se rendant compte qu'elle n'est pas suffisamment précise pour classer tous les mots de la langue: l'exclusion de l'interjection hors du champ de la syntaxe n'est donc pas exceptionnelle » (Buridant, 2006 : 4).

Pour Grevisse et Goosse (1995), l'interjection est un type de mot-phrase qu'ils appellent le mot-phrase « subjectif ». Ils le définissent comme « l'expression comme irrésistible d'une sensation ou d'un sentiment (tristesse, joie, etc.) » et ajoutent que « ces mots-phrases équivalent à des phrases exclamatives » (Grevisse et Goose, 1995 : 346). Dans une certaine mesure, cela rejoint l'approche de Rosier qui considère l'interjection, cette « partie honteuse du discours », comme un élément de modalité discursive, en mettant en avant le rôle énonciatif de l'interjection (Rosier, 1995). Les théories concernant l'interjection en français nous paraissent être valables pour les arabismes interjections que nous avons relevés dans notre corpus du français marocain. Elles sont au nombre de trois, et sont toutes liées aux croyances musulmanes[204] : *bismillah*, *hamdulillah* et *incha'Allah*. Ces interjections présentent respectivement 2, 4 et 3 occurrences dans *Au Fait 2009*. Ces emprunts à l'arabe constituent bien des éléments à part, si on les compare aux autres catégories grammaticales représentées dans le corpus.

> *(292) Ainsi, ce premier opus - mixé à Davout qui sera masterisé aux USA - est en cours d'enregistrement, jusqu'au 30 courant, et devrait faire son apparition dans les bacs en août ou septembre. Il sera disponible au Maroc, en France et -* ***inchallah*** *- en Angleterre.*
>
> *(293) Mais signer une convention puis laisser sa ratification à une date approximative, tiendrait, peut-être, de ce réflexe que nous avons au Maroc de ne*

[204] Selon l'article 3 de la Constitution marocaine, l'islam est la religion d'Etat.

*jamais se montrer ferme lorsqu'il s'agit de respecter un délai. On préfère un prudent "**inchallah**" qui ne fâche personne.*

En (292), l'interjection *inchallah* est en incise ce qui a pour effet d'interrompre la continuité du discours. Dans l'énoncé (293), cette rupture n'est pas réalisée. Cet énoncé est tiré d'un article dans lequel le scripteur critique la non-ratification d'une convention internationale de la part des autorités marocaines. L'énonciateur explique que les autorités devraient être plus précises quant aux informations données, et qu'il serait bon de respecter les délais de ratification. Dans la BDLP-Maroc, la formule *inchallah*, orthographié *inchaallah*, est définie comme suit :

inchaallah (interj.) Si Dieu le veut, s'il plaît à Dieu (formule liturgique, ponctuant tout discours de musulman parlant du futur ou de ses désirs).

En (292), l'événement évoqué est programmé pour être réalisé, tandis qu'en (293), le scripteur émet le souhait de voir la ratification être réalisée. L'action relève de l'ordre du « réalisable ». Dans les deux cas, l'interjection correspond bien à un « outil expressif de la modalité » (Buridant, 2006 : 5). En (294), l'interjection exprime une modalité de jugement par rapport au contenu de l'information :

*(294) Deux sondages (Ipsos et Sofres) chiffrent à 51% ceux d'entre eux qui ne partiront pas du tout cet été, mais à 65% de ceux partis à l'étranger en 2008, qui affirment repartir en 2009. Vision 2010... **incha'Allah**!*

Dans cet énoncé, *incha'Allah*, variation graphique de *inchallah*, se veut également le support de la modalité. Le journaliste communique les résultats d'un sondage qui permet d'évaluer le nombre de personnes qui partent en vacances. Il emploie l'interjection *incha'Allah* comme ultime propos de son article, exprimant une certaine interrogation quant aux vacances de l'année suivante, l'année 2010. Le jugement émis ne concerne pas un énoncé précédent, mais il est en rapport avec une information implicite : il est sous-entendu qu'un sondage similaire sera réalisé et que les chiffres seront différents. Le journaliste explique, dans les lignes que nous n'avons pas inclues dans le contexte (294), que la crise économique est l'une des causes de la baisse des voyages à l'étranger. L'interjection *incha'Allah* exprime non seulement une certaine interrogation quant à l'évolution de la variable « départs en vacances » mais aussi le souhait d'une amélioration de la situation. La modalité, dans ce type de cas, est de type interrogative mais possiblement émotionnelle aussi, si l'on suppose que le journaliste est optimiste concernant l'avenir économique.

L'interjection *hamdulillah*, employée quatre fois dans le corpus, signifie *gloire à Dieu*. Cet

arabisme ne figure pas dans la BDLP-Maroc, à l'inverse de *inchallah* (si Dieu le veut) et *bismillah* (au nom de Dieu). Dans le contexte suivant, le sens est aisément déductible :

> *(295) Vérification faite, le premier car transportait des citoyens marocains, le second... des Iraniens! Soit dit en passant il n'y a pas eu de morts ni de blessés graves, « **hamdoulillah** » comme on dit.*

L'énonciateur rapporte qu'un accident sans gravité s'est produit en Arabie Saoudite. L'interjection *hamdoulillah* sert à exprimer le sentiment de soulagement. En outre, la glose qui s'en suit, « comme on dit », souligne la fonction émotionnelle de cette interjection dans cet énoncé. L'interjection *hamdoulillah* possède une valeur déictique, qui met en évidence l'information donnée, c'est-à-dire le fait qu'aucune personne n'a été tuée ou blessée gravement dans l'accident. Elle fonctionne comme un commentaire résumatif et réactif. Cette fonction de l'interjection est expliquée par Swiatkowska :

> « L'examen des emplois [des interjections] prouve que souvent, le locuteur réagit tantôt à l'événement qui précède, tantôt à une situation imaginée, née de ses expériences antérieures. En d'autres termes, il sélectionne une interjection en fonction de la relation entre ce qu'il constate au moment de l'énonciation et ce qu'il croyait possible avant. L'expression de surprise, d'approbation ou de rejet recouvre différentes stratégies discursives (concession, réfutation, contestation, réprobation, etc.). L'interjection résume donc l'état mental du locuteur et ses dispositions en face d'un événement qui a eu lieu avant le moment de l'énonciation. » (Swiatkowska, 2006 : 54).

Finalement, les interjections empruntées à l'arabe utilisées dans le corpus *Au Fait 2009* présentent les caractéristiques listées par Buridan, à la lumière de différentes théories linguistiques :

> "[…] l'interjection fait partie de l'ensemble des préconstruits codifiés de la langue, occasionnellement exploités dans leur cristallisation sémantique" (Buridan, 2006 : 7).

Les interjections *inchallah*, *hamdoulillah* et *bismillah* sont des structures figées, « de caractère invariable » (*idem*). Dans notre corpus, nous avons constaté que seule la graphie peut varier : *inchallah/incha'Allah, hamdoulillah/hamdulillah/hamdoullah.*

> "[…] elle constitue une phrase condensée, ou phrasillon ou mot-phrase" (Buridant, 2006 : 7).

L'arabisme interjection peut constituer une phrase à lui seul.

> "[…] élément déictique, statistiquement plus fréquente *in praesentia*, elle exprime sous une forme brève, mariant rapidité et économie, le plus souvent monosyllabique pour les interjections primaires, ou un signal ou une réaction affective, une modalité de jugement à une situation ou à un énoncé précédent, en rapport avec l'information explicite ou implicite

fournie par le contexte" (Buridant, 2006 : 7-8).

L'interjection est très souvent le véhicule de la modalité. Dans les emplois que nous avons observés, en contexte, cette modalité est l'émotion et l'interrogation.

Les verbes constituent la partie du discours qui n'est pas représentée par le phénomène d'emprunt à l'arabe marocain et à l'arabe standard. En revanche, ils apparaissent dans les manifestations d'alternance codique détectées dans notre corpus d'étude et que nous présentons dans ce même chapitre. Il convient néanmoins d'étudier le phénomène d'emprunt à l'arabe sous un aspect morphosyntaxique.

II.1.4. L'intégration morphosyntaxique des arabismes

Georges Mounin définit l'emprunt comme étant « l'intégration à une langue d'un élément d'une langue étrangère» (1974 : 124). Cette façon de définir l'emprunt prend en considération la dimension d'intégration qu'implique ce phénomène. Pour la lexie empruntée, il est question, en effet, d'intégrer un système linguistique différent de celui dont elle est importée. Vu sous cet angle, il est intéressant de vérifier si l'intégration grammaticale est opérée ou, simplement, d'observer le comportement morphosyntaxique des emprunts en français.

Comme nous l'avons vu, les 201 arabismes relevés dans le corpus *Au Fait 2009* proviennent de trois catégories grammaticales, parmi lesquelles deux contiennent des éléments grammaticalement variables : les noms et les adjectifs. Nous axons, donc, notre analyse en fonction des deux grandes variables que sont le genre et le nombre.

II.1.4.0. Le genre des arabismes nominaux

Sur les 165 arabismes nominaux relevés dans *Au Fait 2009*, **60** présentent le genre féminin, soit **36%**. Les noms qui présentent le genre masculin sont au nombre de **97**, soit **59%**. Quatre arabismes nominaux voient leur genre changer en fonction de leur référent sémantique : *raïs, hadj, cheikh, mokadam* que l'on trouve au féminin et au masculin dans le corpus. Le genre féminin est alors marqué par l'adjonction du graphème *-a*. Concernant les quatre arabismes restant, il nous a été impossible de déterminer le genre qui leur est attribué lors de leur emploi en français : *lmenfi, ihram, lssan tir, kouyou*. Nous résumons cette distribution du genre dans le tableau suivant :

Tableau 28: Distribution des arabismes nominaux en fonction du genre grammatical

Genre grammatical	**Nombre d'arabismes nominaux dans *Au Fait 2009***
Masculin	97
Féminin	60
Genre variable (en fonction du référent)	4
Non disponible	4
Total	**165**

Cette distribution confirme la prédisposition des emprunts à être absorbés par la catégorie des noms masculins. Nous avons déjà mis en évidence ce phénomène lors de l'analyse de la distribution des anglicismes nominaux en fonction du genre attribué lors de leur emploi dans *Au Fait 2009*. Lorsque le référent est animé, le genre de la lexie est fonction du genre de ce référent. Pour les cas – plus nombreux – dans lesquels le référent sémantique est inanimé, Humbley explique qu'ils sont “normalement absorbés par la catégorie non marquée, à savoir, par les masculins” (1974 : 67). Cela implique que lorsque l'emprunt présente le genre féminin, celui-ci peut être justifié. Dans la section consacrée à l'intégration morphosyntaxique des anglicismes dans notre corpus d'étude (cf. Chapitre 6), nous avons mis en évidence le fait que l'absorption par la catégorie des noms féminins peut s'expliquer par trois raisons, principalement :

- la lexie prend le genre féminin car elle désigne un référent sémantique féminin

- le phénomène «d'attraction » : la lexie étrangère présente des traits morphologiques communs à ceux de son équivalent sémantique en langue emprunteuse. C'est le cas pour des mots comme *newsletter*, nom féminin car l'un de ses formants, *letter*, est morphologiquement proche du nom féminin français *lettre*.

- le phénomène « d'assimilation »[205] : on attribue le genre féminin à la lexie car son équivalent sémantique en langue française est un nom féminin. Il y a assimilation du genre grammatical de l'emprunt à celui de son équivalent sémantique : c'est ce qui se produit avec l'anglicisme *star*, assimilé à *vedette* (Humbley, 1974 : 67)

L'analyse de l'attribution du genre des substantifs empruntés à l'arabe révèle que ces trois principes ne sont observés que dans une moindre mesure. En outre, l'attribution du genre des

[205] Le terme assimilation n'est pas ici à entendre par “intégration”. Cf. Chapitre 3, section II.2

arabismes employés en français semble surtout découler de critères morphologiques :

- lorsque l'arabisme (AM ou AS) présente le graphème final *-a*, graphème qui marque le genre féminin en arabe, il est absorbé par la catégorie des noms féminins,
- Si le graphème final n'est pas *-a*, l'emprunt prend le genre masculin.

Bien entendu, ce critère n'est pas applicable à tous les arabismes nominaux, nous avons remarqué que les phénomènes d'assimilation et d'attraction sont également à l'origine de l'attribution du genre féminin.

Dans le tableau suivant, nous donnons la répartition des arabismes nominaux de genre féminin en fonction du mode d'attribution du genre :

Tableau 29: Répartition des arabismes nominaux féminins en fonction du mode d'attribution du genre

Attribution du genre féminin	**Nombre**
Sur critères morphologiques (graphème final *-a* ou morphème final français)	**57**
Par assimilation	2
Par attraction	1
Total des arabismes nominaux de genre féminin	**60**

La grande majorité des arabismes nominaux féminins du corpus *Au Fait 2009* présente, donc, une morphologie finale qui justifie l'attribution de ce genre grammatical. Une autre observation concerne l'absence de variation du genre des arabismes. Par exemple, les noms en *-a*, sont féminins en arabe. Dans le corpus *Au Fait 2009*, des noms tels que *omra* (petit pèlerinage à la Mecque), *tadwira* (corruption), *botola* (championnat de football), *wilaya* (division territoriale regroupant deux ou plusieurs provinces ou préfectures), *harcha* (sorte de galette de semoule traditionnelle) sont systématiquement au féminin. Les noms arabes en *-a* bénéficient d'une stabilité de leur genre grammatical lorsqu'ils sont intégrés au français. Cette stabilité est, en fait, le résultat de la conservation de leur genre grammatical initial : les noms en *-a* en langue arabe sont féminins. On constate, donc, que lors de leur emploi en français, ils ne changent pas de genre grammatical. Il est possible de considérer ce phénomène comme une manifestation de la résistance à l'inflexion grammaticale au système du français. Toutefois, en français l'attribution du genre des mots n'est pas toujours expliquée de façon précise. De

manière générale, le genre des noms inanimés est attribué de façon arbitraire (Grévisse, 1995 : 136). Parler d'une résistance à l'intégration grammaticale à la langue française simplement parce que la lexie conserve son genre grammatical initial ne nous semble donc pas adapté ici. En outre, la stabilité du genre qui caractérise les arabismes nominaux peut être considérée comme le signe d'une intégration morphosyntaxique réussie.

Un autre indice pouvant appuyer notre argumentation est celui de la présence d'un arabisme nominal féminin à morphologie spécifique : l'emprunt hybride *amazighité* (appartenance à la communauté amazighe). Sa morphologie finale en -*ité* explique sans nul doute le genre féminin de cette lexie. En français, les noms en -*ité* sont des noms féminins. L'exemple de l'arabisme *amazighité* illustre le procédé d'adaptation grammaticale de l'arabisme à langue française, ceci en raison du fait que la construction de ce mot a lieu en français.

Le tableau met aussi en évidence que les phénomènes d'assimilation et d'attraction sont très peu observés, comme nous l'avons déjà mentionné. Les arabismes nominaux dont le genre féminin résulte de l'assimilation au genre de leur équivalent en langue française sont *garro* (cigarette) et *babouche* (chaussure de cuir traditionnelle). Alors que *babouche* est un arabisme courant en français, *garro* n'est entré dans la langue que récemment, dans le registre « verlan »[206]. L'arabisme AM *garro* présente un équivalent sémantique en français, la lexie *cigarette* qui est un nom féminin. L'emprunt *garro* est au féminin lorsqu'il est employé dans *Au Fait 2009*, pourtant, aucun indice morphologique ne justifie l'attribution du genre féminin, à la différence des arabismes en -*a*. Il est donc fort probable que le genre féminin de l'emprunt *garro* corresponde à l'effet d'influence du genre de son équivalent sémantique en langue emprunteuse, c'est-à-dire des noms féminins *cigarette* ou *clope*. Le concept désigné par l'emprunt et son équivalent sont les mêmes, bien que les images acoustiques, en termes saussuriens, soient bien distinctes. Compte tenu de cette équivalence des signifiés, une association se crée entre les deux mots, l'un étant assimilé à l'autre. Pour la féminisation de *babouche*, le même phénomène semble avoir opéré, sans que l'emprunt ne présente, toutefois, d'équivalence sémantique stricte en français. La babouche est définie dans le Larousse comme étant une « chaussure, pantoufle de cuir laissant le talon libre ». Dans la BDLP-Maroc, la définition met davantage en évidence l'aspect « local » de l'objet : « Chaussure de cuir

[206] Dans le rap français, les emprunts à l'arabe dialectal comme *garro* sont très courants. Jablonka (2004) démontre que l'emploi d'arabismes dans les paroles de chanson de rap est le reflet des identités plurielles des auteurs, ce qu'il appelle “des identités de patchwork”. L'emploi d'arabismes, et le contact linguistique en général, dans le rap constituent un “déclencheur du potentiel poétique du langage” (2004 : 79).

traditionnelle sans quartier ni talon, portée par les hommes et par les femmes. ». L'incluant des deux définitions reste le nom *chaussure*, la babouche étant considérée comme une chaussure de type particulier. À la lumière de ces deux définitions, il apparaît qu'en français, il n'existe pas de mot qui désigne strictement le concept désigné par le nom arabe *babouche*. Le concept le plus proche est celui dénoté par le mot générique *chaussure* d'où son emploi comme incluant dans les deux définitions citées plus haut. La *babouche* est assimilée à une chaussure, le mot *babouche* contenant plusieurs traits sémantiques que l'on trouve dans le mot français *chaussure*. Il ne s'agit évidemment pas de synonymes, ce qui explique, d'ailleurs la présence même de l'emprunt dans la langue française[207]. Cette réflexion nous conduit à supposer que la féminisation de l'arabisme *babouche* en français est due au genre grammatical du nom générique dont le référent sémantique est le plus proche de celui du nom arabe *babouche*, autrement dit celui du nom français *chaussure*.

Le seul cas pour lequel nous observons un phénomène d'attraction, résultant sur l'attribution du genre féminin est celui de l'emprunt *tomobile*. Cet arabisme AM a un statut particulier, puisqu'en arabe dialectal marocain, il s'agit d'un gallicisme. Employé en français marocain, il a donc le statut d'un emprunt : au départ, le mot *automobile* est passé en arabe marocain sous l'emprunt *tomobile*. En français marocain, *tomobile* peut donc être considéré :

- soit comme un emprunt à l'arabe marocain, si l'on considère que l'emprunt est suffisamment acclimaté à l'arabe,
- soit comme un emprunt au français : dans ce cas, il s'agit d'un ré-emprunt.

Compte tenu de sa très faible représentativité dans le corpus *Au Fait 2009*[208] ainsi que du changement morphologique entraîné par l'emprunt de la forme *automobile* – une semi troncation du formant *auto* – il est légitime de considérer *tomobile* comme un mot emprunté à l'arabe marocain, donc comme un *arabisme*.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que le mot *tomobile* a conservé le genre grammaticale de son modèle d'origine, la lexie *automobile*, de genre féminin en français. Il nous a paru juste de classer ce cas parmi ceux qui observent le phénomène d'attraction : l'emprunt *tomobile* présente des traits morphologiques communs à ceux de son équivalent en langue emprunteuse. Ici, cet équivalent est confondu avec le modèle de l'emprunt *tomobile*,

---

[207] Nous parlons donc d'emprunt catachrétique pour l'exemple de *babouche* : la “raison d'être” de cet emprunt, pour reprendre l'expression de Deroy (1956), c'est le fait qu'il désigne une réalité locale, dans le français du Maroc – allogène, dans le français hexagonal.

[208] L'arabisme *tomobile* ne présente qu'une seule occurrence dans le corpus.

c'est-à-dire le nom *automobile*.

Cette explication est plausible, mais il n'en reste pas moins que le genre féminin de *tomobile* peut s'expliquer autrement. On pourrait, ainsi, considérer que *tomobile* a pris le genre de son équivalent sémantique *voiture*, qui est féminin : dans ce cas, c'est un phénomène d'assimilation.

En somme, les facteurs de l'attribution du genre ne peuvent pas toujours être identifiés avec exactitude. Il convient de souligner, ici, que les analyses fournies dans la présente section reposent parfois sur des hypothèses. En français, le genre des mots n'est pas toujours facilement explicable. Cette absence d'explication, ce « mystère » concernant le genre des mots semble concerner aussi les mots d'emprunt. Dans la mesure où les raisons de la masculinisation et de la féminisation des mots ne sont pas tout à fait établies, il subsiste inévitablement un flou concernant l'attribution du genre des mots empruntés. En outre, les propositions d'explication concernant l'attribution du genre féminin développées dans cette section ainsi que dans le Chapitre 6[209] se trouvent être teintées de cette part de « mystère » qui résident dans la question du genre des mots. Comme l'explique Deroy, l'attribution du genre peut parfois dépendre « des facteurs psychologiques qui varient d'un individu à un autre » (Deroy, 1956 : 253). Il est possible que, dans notre corpus, tel arabisme soit du genre féminin et que, dans d'autres textes, un auteur ait opté pour l'autre genre grammatical. Toutefois, en ce qui concerne les arabismes courants dans notre corpus du français marocain, notamment ceux qui figurent dans la BDLP-Maroc, le genre grammatical semble être définitivement acquis. Au sein de notre corpus, nous n'avons pas constaté de variation dans le genre des emprunts à l'arabe. Néanmoins, il n'est pas établi qu'il y ait un consensus sur le genre de ces mots. Une étude sur d'autres supports textuels, ou même oraux, serait essentielle pour déterminer si le genre grammatical des emprunts à l'arabe utilisés en français marocain est stable.

II.1.4.1. Le pluriel

Dans notre observation de l'intégration morphosyntaxique des arabismes en français, nous nous sommes également intéressée à la façon dont le pluriel est réalisé.

- *Les noms*

Dans le corpus *Au Fait 2009*, le pluriel des emprunts à l'arabe est réalisé selon cinq procédés :

[209] Cf. l'intégration morphosyntaxique des anglicismes dans *Au Fait 2009*, Chapitre 6, section II.2.

- le pluriel est marqué selon les règles de la langue d'origine de l'emprunt, l'arabe (PA)
- le pluriel est marqué selon les règles de la langue emprunteuse, le français (PF)
- le pluriel est doublement marqué, selon les règles de l'arabe et du français (PA+PF)
- le pluriel est variable (VAR)
- aucun marquage du pluriel

Nous avons analysé la réalisation du pluriel pour chacun des arabismes nominaux et adjectivaux relevés dans *Au Fait 2009*, en indiquant dans chaque cas : le nombre d'occurrences pour lesquelles le marquage du pluriel français en *-s* est réalisé, le nombre d'occurrences pour lesquelles le pluriel est marqué selon les règles de l'arabe, le nombre d'occurrences pour lesquelles il y a un double marquage du pluriel. Il est fréquent que la réalisation du pluriel varie, pour le même emprunt parfois. Nous avons donc mis en évidence pour chacun des items quel type de marquage est privilégié. Par exemple, dans le cas de *hadj* (personne ayant accompli le pèlerinage à la Mecque) nous obtenons le résultat suivant :

Nombre d'occurrences pour *hadj* ou *haj* : 47
Pluriel français (PF) 0 *hadjs*
Pluriel arabe (PA) 1 *hajjaj*

L'ensemble des arabismes nominaux et adjectivaux du corpus ne sont pas réalisés au pluriel dans le corpus. Par exemple, le nom *mahlaba* (laiterie) présente deux occurrences dans l'ensemble du corpus, au singulier uniquement :

*(296) Il arrive en ville où il travaille avec son oncle, locataire d'une '**mahlaba**', une laiterie.*

*(297) Il m'a demandé de travailler avec lui ; comme je ne m'entendais plus avec mon oncle et que le boulot à la '**mahlaba**' ne me plaisait pas, j'ai dit oui".*

Saugera (2012) fait remarquer qu'un corpus de grande envergure permet d'illustrer au mieux la réalisation du pluriel sur les noms étrangers, étant donné que c'est la forme singulier qui est la plus courante. En outre, les arabismes qui ne présentent qu'une seule occurrence dans le corpus *Au Fait 2009* sont assez nombreux : 77 items, sur les 201 arabismes au total, toutes classes grammaticales confondues. Il n'a donc pas été possible d'étudier l'accord au pluriel de l'ensemble des emprunts à l'arabe, néanmoins, compte tenu du fait que le corpus soit vaste et du grand nombre d'éléments lexicaux empruntés à l'arabe pouvant être réalisés au pluriel (165 noms et 32 adjectifs), plusieurs tendances ont pu être dégagées.

La première consiste en une préférence pour la pluralisation en -*s*, soit en l'application du pluriel selon la règle française. Sur les **71** arabismes nominaux qui sont employés au pluriel dans le corpus, **45** ont un pluriel marqué en -*s* (PF). Les formes qui ont une pluralisation de type PA sont au nombre de 10. La variation dans le mode de pluralisation concerne exactement 9 arabismes. Parmi elles, nous avons remarqué que la tendance est à la pluralisation en -*s*, autrement dit même lorsqu'il y a variation, c'est le pluriel français qui est le plus fréquent. Nous observons que la pluralisation par un double marquage (PA + PF) est réalisée pour 4 arabismes nominaux. Nous récapitulons ces résultats dans le tableau suivant :

Tableau 30 Pluralisation des arabismes nominaux dans *Au Fait 2009*

Mode de pluralisation	Nombre d'arabismes nominaux
PF	**45**
PA	10
VAR	9
PA + PF	4
Pluriel non marqué	3
Total des arabismes nominaux réalisés au pluriel	**71**

Il apparaît, au vu de ces résultats, une nette inflexion grammaticale au français du côté des arabismes nominaux, puisque le marquage -s est présent pour **45** des noms arabes réalisés au pluriel dans notre corpus d'étude. Les noms empruntés à l'arabe paraissent, de cette façon, se fondre aisément dans la masse lexicale lorsqu'ils se plient à la règle basique qu'est celle du pluriel en -*s*.

Par plusieurs exemples, nous illustrons le phénomène de pluralisation selon les configurations listées plus haut. Dans les énoncés suivants, les arabismes employés sont réalisés au pluriel arabe.

PA :

*(298) Gérard Bayssière - ultime artiste du trio - est, lui, Français mais a grandi au Maroc où il retourne régulièrement pour fixer entre autres des "**tbouridat**" hautes en couleurs.*

(299) Le Matin. le quotidien revient dans son numéro d'hier sur "la grogne des

***byada**”, ces vendeurs d'œufs du marché de gros de Casablanca, qui ont reçu un avis d'expulsion de leurs locaux, alors que ces 22 marchands vendent 30% des œufs du marché national.*

*(300) Quatre **zoufriya***

“Si tu le voyais, jamais tu ne le soupçonnerais de quoi que ce soit”. Ce jeune homme parle de celui, parmi les quatre jeunes qui louaient la maison séparée d’à peine 4 ou 5 mètres de celle de la victime et qui a été arrêté par la police.

*(301) La technologie s’amuse parfois, pour notre grand bonheur de **bergaga** que nous sommes, à jouer des tours aux plus grands de ce monde.*

Dans ces quatre énoncés sont utilisés les arabismes AM *tbourida* (nom féminin désignant un spectacle culturel), *byad* (nom masculin désignant un vendeur d’œufs), *zoufri* (nom masculin désignant un ouvrier célibataire) et *bergag* (nom masculin désignant une personne curieuse qui aime rapporter les ragots). La pluralisation réalisée est celle de l'arabe marocain :

nom féminin + suffixe *-at* → *pluriel*

nom masculin + suffixe *-a* → *pluriel*

Parmi ces quatre arabismes, seul *zoufriya* apparaît plus d'une fois dans le corpus *Au Fait 2009*. La pluralisation en *zoufri* + *-s*, autrement dit le marquage du pluriel français, n'est jamais observé sur cet emprunt.

Le phénomène inverse consiste en un marquage systématique du pluriel en *-s* uniquement, sans changement morphologique induit par la pluralisation arabe, contrairement à *tbourida*/*tbouridat* ou *zoufri*/*zoufriya*.

PF :

*(302) Ce projet, en vertu duquel 13 provinces seront créées (Ouezzane, Guercif, Driouech, Berrechid, Sidi Bennour, Youssoufia, Fqih Ben Saleh, Midelt, Tinghir, Sidi Ifni et Tarfaya), renforcera le découpage administratif du Royaume qui sera désormais composé de 17 **wilayas**, 62 provinces, 13 préfectures et 8 préfectures arrondissements.*

*(303) Thami n'est pas le seul déboussolé dans la région du Gharb. Beaucoup de **fellahs** rencontrés à Sidi Slimane et Sidi Kacem sont inquiets.*

*(304) Le trimestriel Maroc Premium vient de publier son hors-série 2009 spécial mode avec 1.001 modèles de **caftans**, **djellabas**, robes du soir...*

*(305) Cela voudrait dire qu’on est mal informé, car on croyait qu'ils faisaient des emplettes dans nos **médinas** ou levaient le coude dans nos palaces.*

Les énoncés (302) à (305) contiennent des emprunts à l'arabe sur lesquels est appliqué le

marquage en -*s*. Ces arabismes sont très répandus dans le corpus et, lorsqu'ils sont à la forme pluriel, le marquage en -*s* est systématique. Ils présentent tous la particularité d'être utilisés et bien connus en français hexagonal ; en outre, chacun d'entre eux possède une entrée dans le dictionnaire Larousse, ce qui est une preuve de leur « acceptation » dans la langue. Il est possible que l'inflexion grammaticale systématique en -*s* soit corrélée à cette spécificité. En d'autres termes, la réalisation du pluriel selon les règles du français pourrait concerner surtout les arabismes bien connus en français de France.

Nous avons souhaité vérifié si la configuration PF, c'est-à-dire le marquage du pluriel en -*s* de façon systématique, est observée pour l'ensemble des arabismes qui circulent à la fois en français marocain et en français de France. Pour cela, nous avons observé le mode de pluralisation des arabismes figurant à la fois dans notre corpus d'étude et dans le dictionnaire *Larousse 2009*. Sur les 165 arabismes nominaux relevés dans *Au Fait 2009*, **38** ont une entrée dans Larousse. Nous nous sommes donc intéressée à la réalisation du pluriel pour ces 38 arabismes. Le premier constat que nous établissons est celui de la très faible variation dans le marquage du pluriel pour ces 38 lexies. Plus précisément, seuls *kasbah* et *moudjahidin*[210] ont un marquage qui varie. *Kasbah* présente 45 occurrences dans le corpus, dont 12 réalisées au pluriel. La variation est la suivante :

- le marquage -*s* est présent sur la forme *kasbah* dans 4 occurrences
- 8 occurrences ne présentent aucune marque formelle du pluriel.

Dans le cas de *moudjahidin*, qui présente 26 occurrences au total, la distribution est la suivante :

- le marquage -*s* est présent dans 13 occurrences
- 5 occurrences de *moudjahidine* ne portent pas le pluriel en -*s*.

Moudjahidine est, toutefois un cas particulier. La forme singulier de *moudjahidine* est la lexie *moudjahid*. Le suffixe -*ine* correspond à la marque du pluriel arabe. La pluralisation correcte de ce nom est, donc, la forme *moudjahidine.* La lexie *moudjahidines*, est donc doublement marquée : par une pluralisation en -*ine* (arabe) et en -*s* (français). Ce qui caractérise cet arabisme, qui présente une forte circulation dans le français hexagonal, c'est à la fois une nette variation lors du processus de pluralisation ainsi qu'une tendance au double marquage du pluriel.

[210] Les graphies des arabismes dans *Au Fait* et dans le dictionnaire *Larousse* ne sont pas toujours les mêmes. Pour l'analyse du marquage du pluriel, nous n'avons pas pris en compte la variation graphique entre notre corpus et le dictionnaire de référence que nous utilisons.

Deux autres arabismes ont un pluriel qui s'écarte de la « norme » grammaticale française : les emprunts *haj* (personne ayant réalisé le pèlerinage à la Mecque) et *cheikh* (titre religieux). Dans le cas de *haj*, figurant en entrée dans Larousse sous la forme *hadj*, la pluralisation obéit à l'arabe : *hajjaj*. L'emprunt *cheikh* est doublement pluralisé : *chioukhs*.

Dans l'ensemble, les arabismes relevés dans le corpus *Au Fait 2009* et lexicographiés montrent une tendance à la pluralisation par le marquage en *-s*. Le tableau qui suit donne la liste de l'ensemble des arabismes repérés dans notre corpus d'étude qui figurent dans Larousse[211]. Plusieurs occurrences apparaissent uniquement au singulier dans *Au Fait 2009*, comme nous l'avons mentionné plus haut.

[211] Nous rappelons que nous utilisons les codes suivants : PA (pluriel arabe), PF (pluriel français), PA+PF (double marquage), NR (non renseigné).

Illustration 1: Pluralisation des arabismes d'Au Fait présents dans *Larousse*

ARABISMES NOMINAUX	NOMBRE D'OCCURRENCES	PLURALISATION
ayatollah	74	PF : ayatollahs
babouche	11	PF : 11 babouches
baraka	2	NR
boulgour	1	NR
caftan	29	PF : caftans
caïd	6	PF : caïds
caïdat	7	PF : caïdats
chaab	1	NR
charia	32	NR
cheikh	309	**PA + PF : chioukhs**
djinn	2	PF : djinns
douar	62	PF : douars
fatwa	29	PF : fatwas
fellah	18	PF : fellahs
fondouk	19	PF : fondouks
hachich	2	NR
hadj	47	**PA : hajjaj**
hijab	6	NR
imam	93	PF : imams
jihad	55	NR
kasbah	45	**VAR : 4 kasbahs, 8 kasbah**
khalifa	2	NR
médina	163	PF : médinas
moudjahidine	26	**VAR : 13 moudjahidines, 5 moudjahidine**
muezzin	3	PF : muezzins
mufti	11	PF : muftis
mullah	1	NR
oued	170	PF : oueds
ouléma	72	PF : oulémas
sarouel	9	PF : sarouels
souk	53	PF : souks
sourate	9	PF : sourates
tajine	45	PF : tajines
wali	124	PF : wali
wilaya	151	PF : wilayas

L'emprunt *kasbah* est un bon exemple illustrant le phénomène de variation dans le marquage du pluriel. Nous fournissons ici plusieurs contextes d'emploi illustrant ce phénomène :

(306) Par un coup de pinceau qui subjugue, l'artiste nous transporte depuis les

kasbahs *rougeâtres des vallées de l'Atlas, vers la côte atlantique, puis vers l'espace méditerranéen avec ses rivages abrupts.*

(307) L'État a débloqué une enveloppe de 123 millions dhs (MDH) pour la restauration et l'entretien des ***kasbah*** *et ksour à travers le territoire national.*

(308) Grain de sable, une histoire d'eau traite des khettarat de la région du Tafilalet, Génération spontanée? a trait aux inspirations patrimoniales des jeunes dans la création musicale actuelle et Ombres et lumières traite des expériences de revitalisation des ***kasbah*** *de Mehdia et de la Tour de Cigogne de Larache.*

L'exemple de *kasbah* illustre un fait non négligeable : malgré l'attestation de la lexie dans le dictionnaire, ce qui peut être considéré comme un alignement de l'emprunt lexical aux lexies françaises, lorsqu'il est utilisé dans *Au Fait 2009*, il n'obéit pas de façon stable aux règles qui régissent la grammaire du français et auxquelles l'ensemble des mots doivent se soumettre. L'absence de marquage de la pluralisation semble montrer que « l'emprunt reste un emprunt », autrement dit, il n'est pas un mot comme les autres. Toutefois, les chiffres montrent que le marquage en *-s* est le plus courant. Ainsi, sur les 38 arabismes du tableau, 23 présentent une pluralisation en *-s*, de façon systématique.

Outre ces arabismes, les autres emprunts à l'arabe du corpus forment en majorité leur pluriel en *-s*. Tel est le cas, notamment, des arabismes hybrides comme *fatwayeur* ou *jihadiste*. L'hybridité morphologique est, sans nul doute, la raison qui explique l'absence de variation dans le marquage du pluriel, ainsi que la systématicité de la pluralisation en *-s* sur ce type de formes.

Le marquage peut être double dans certains cas, comme nous l'avons vu pour *chioukhs*. Cette configuration PA + PF est moins courante, nous l'observons seulement dans 4 cas, notamment pour l'arabisme AM *chikhates* (chanteuses), dont le singulier est *chikha*.

(309) Pour Ali Safi, réalisateur qui s'est fait connaître pour ses documentaires sur les ***chikhates*** *et les figurants de Ouarzazate, le festival d'Essaouira permet un dépaysement.*

Ce double marquage est difficilement interprétable. Il est possible qu'il résulte de la volonté, de la part du scripteur, de respecter les règles grammaticales de la langue emprunteuse sans pour autant dévier de celles de la langue d'emprunt. Il est fort probable, aussi, que l'état de bilingualité soit à l'origine de ce double marquage : le journaliste connaît le pluriel du mot *chikha* et décide de faire coexister les deux marques du pluriel. Le contact interlinguistique est d'autant plus intense lorsqu'il y a respect des exigences morphosyntaxiques à la fois de la

langue d'emprunt et de la langue emprunteuse.

Enfin, l'absence totale de marquage du pluriel constitue un phénomène marginal. Seules les lexies *guerrab* (vendeur d'eau ambulant) et *chebbakiya* (pâtisserie marocaine) ne présentent aucun marquage. Pourtant, ces lexies ne présentent aucune spécificité morphologique pouvant expliquer le choix de la non pluralisation[212].

> *(310) C'est connu: chez nous, pendant le Ramadan, toutes les activités économiques tournent au ralenti. Mais chez les* ***guerrab****, ces fameux vendeurs d'eau, c'est l'arrêt total de travail en ce mois de jeûne.*

L'absence de marquage, ici, rappelle que la lexie consiste en une forme empruntée : le scripteur semble considérer l'emprunt comme un mot « à part », ne nécessitant donc pas de se plier aux contraintes grammaticales de la langue française. Nous pourrions aussi évoquer le fait que le mot *guerrab* n'est pas attesté en français, et il ne circule pas en français de France[213]. Ceci peut être une raison expliquant la non pluralisation de cet emprunt. Toutefois, cela ne nous semble pas tout à fait pertinent puisqu'une grande majorité d'arabismes nominaux utilisés dans *Au Fait 2009* ont un pluriel en *-s* et ne sont pourtant pas représentés dans le corpus de référence du français. Une autre interprétation plausible de l'absence du marquage serait l'attraction paronymique : *guerrab* est-il assimilé à un nom propre ? Il est difficile de trancher sur cette question.

- <u>*Les adjectifs*</u>

Nous avons réalisé la même enquête sur les arabismes adjectivaux relevés dans *Au Fait 2009*. Nous rappelons qu'ils sont au nombre de **32**. Nous nous sommes focalisée sur les accords en genre et en nombre pour les arabismes adjectivaux en employant la méthodologie que nous avons appliquée pour l'analyse des arabismes nominaux.

Les arabismes adjectivaux du corpus *Au Fait 2009* sont tous empruntés à l'arabe marocain. En AM, l'accord de l'adjectif qualificatif au genre féminin est marqué par l'élément *-a* (Quitout, 2001 : 51). Ainsi, l'adjectif *bidaoui* (originaire de la ville de Casablanca) est

[212] Etudiant ce phénomène parmi les anglicismes dans la langue française, Saugera reprend les exemples de René Etiemble *hold-up* et *knock-down* en expliquant que leur non pluralisation tient au fait que leur second constituant respectif est une préposition, une catégorie de mots invariables en français (Saugera, 2012a : 130).

[213] Dans le corpus français de l'université de Leipzig, nous relevons 6 occurrences de *guerrab*, toutes tirées de textes journalistiques issus de quotidiens marocains francophones en ligne. Cette information est donnée grâce aux urls fournies avec les contextes d'emploi de *guerrab* dans ce corpus de référence du français. Les sources sont le journal *Al Bayane* et *Aujourd'hui le Maroc*.

masculin tandis que *bidaouia* est au féminin. Parmi les 32 arabismes adjectivaux de notre corpus d'étude, seul *bidaouia* et *aâzia* (de teint mat) sont accordés au féminin selon les règles de l'AM. Il est, en effet, plus fréquent d'accorder l'adjectif arabe selon la grammaire du français : le marquage du genre féminin se fait en ajoutant l'élément *-e* pour 15 arabismes adjectivaux. Tel est le cas des adjectifs composés d'un toponyme, comme *rbati* (de la ville de Rabat) ou *chaouni* (de la ville de Chefchaouen), employés dans les contextes suivants :

> *(311) Par ailleurs, ils souhaitent voir se produire sur la scène* ***chaounie*** *des artistes chantant dans la langue des gens du coin et un meilleur mélange entre musique arabe et espagnole, plutôt que d'Amérique latine perçue comme lointaine.*
>
> *(312) L'artiste, résidant en Espagne, avoue ainsi aimer faire ressortir les trésors artistiques du Maroc en présentant des œuvres inspirées de la broderie* ***rbatie*** *réalisés par sa mère, de la beauté de l'artisanat marocain et de la chaleur du pays.*

En (311), l'adjectif porte la marque du genre féminin, induite par le nom *scène*. Dans l'énoncé (312), l'arabisme adjectival est marqué par le féminin français aussi. Ces deux arabismes sont utilisés respectivement une et 30 fois dans le corpus. *Rbati* montre systématiquement une inflexion au genre grammaticale selon la grammaire du français : nous ne relevons, en effet, aucune occurrence de *rbatia,* adjectif utilisé en arabe marocain.

Outre les adjectifs faisant référence à une région ou une ville, d'autres arabismes adjectivaux affichent une nette intégration morphosyntaxique, notamment les hybrides. L'adjectif *ramadanien* (du ramadan) est, par exemple, employé dans le contexte (313) :

> *(313) Nos deux chaînes de télé nationales, qui doivent leur audimat à la hrira* ***ramadanienne****, n'ont qu'à en prendre de la graine.*

Dans ce contexte, l'adjectif *ramadanienne* se rapporte au substantif *hrira*[214] (soupe traditionnelle), qui constitue aussi un arabisme. Cet énoncé est tiré d'un article dans lequel le journaliste critique la qualité des programmes télévisés marocains. Plus précisément, en (313) il est sous-entendu que l'audimat des chaînes télévisées nationales est dû au contexte de Ramadan, caractérisé par les rassemblements familiaux lors de la rupture du jeûne. La *hrira* est l'aliment traditionnel consommé lors de la rupture du jeûne. L'adjectif *ramadanien* permet ici de mettre en avant ce contexte extralinguistique.

Si nous avons mentionné des arabismes pour lesquels l'intégration grammaticale à la langue française est observée, d'autres arabismes adjectivaux montrent une résistance à

[214] Dans la BDLP-Maroc, cet arabisme est orthographié différemment : *harira*. Ceci soulève, une nouvelle fois, la question de la variation graphique des arabismes, résultat de la transcription de l'arabe marocain.

l'inflexion. C'est le cas de l'adjectif *chaâbi* (populaire), qui ne porte le marquage ni de l'arabe ni de la langue emprunteuse dans les deux contextes suivants :

> *(314) Sur ce premier album, à dominante world music, se mêlent des notes de jazz, des touches* ***gnaouies****, reggada ou encore* ***chaâbi****.*
>
> *(315) Enfin, un concert de musique* ***chaâbi*** *est prévu pour 18h30 à l'institut français de Casablanca.*

En (314), l'arabisme *gnaouies* porte la marque du genre féminin ainsi que du pluriel, tandis que l'arabisme *chaâbi* ne porte aucun marquage. En (315), l'adjectif *chaâbi* spécifie le type de musique qui sera jouée à l'Institut français de Casablanca. En principe, les deux adjectifs devraient être « logés à la même enseigne » : tous deux sont des arabismes adjectivaux qualifiant le même nom, utilisés dans le même énoncé, donc par un même scripteur. Une inflexion grammaticale pour l'un devrait supposer une inflexion grammaticale pour l'autre arabisme, ce qui n'a pas lieu dans cet énoncé.

Dans le cas de l'adjectif *halal*, bénéficiant d'une large circulation dans le français hexagonal, ainsi que d'une entrée dans le dictionnaire Larousse, l'accord en genre ou en nombre n'est pas réalisé non plus.

> *(316) Des flyers distribués dans les espaces publics fréquentés par les MRE, notamment marchés, boucheries* ***halal****, mosquées ont permis un impact non négligeable.*

Toutefois, l'absence de féminisation ou de pluralisation dans le cas de halal ne peut être considérée comme une forme de résistance à l'intégration grammaticale de l'emprunt à la langue emprunteuse. Au contraire : l'adjectif *halal* est invariable en français[215], l'absence de marquage du genre lors de l'emploi de cet adjectif dans le français marocain montre que l'invariabilité est respectée. Le comportement morphosyntaxique de l'arabisme *halal* en français marocain est semblable à celui du français de France, nous ne pouvons donc pas parler de résistance à l'intégration mais bien d'une inflexion grammaticale à la langue d'accueil de l'emprunt.

Enfin, nous avons relevé deux arabismes adjectivaux qui affichent une forte variation dans l'accord en genre : *amazigh* (berbère) et *fassi* (de la ville de Fès). Le marquage du genre n'est pas systématiquement réalisé pour ces deux emprunts. *Amazigh* est, pourtant, l'un des emprunts les plus fréquents dans le corpus *Au Fait 2009*, avec 265 occurrences. Une forte

---

[215] L'invariabilité de l'adjectif *halal* est indiquée dans le dictionnaire *Larousse*.

circulation pourrait supposer une stabilité d'ordre morphosyntaxique, ce que nous n'observons pas pour la lexie *amazigh*. L'emprunt *fassi*, quant à lui, présente une construction similaire à *chaouni*, *rbati* et *saharaoui* (du Sahara). Pourtant, une occurrence montre une résistance à la féminisation, dans le syntagme *les femmes fassi*, relevé dans le corpus.

Nous détectons quatre comportements concernant la pluralisation :

- PA : **0** adjectif
- PF : **11** adjectifs
- PA+PF : **2** adjectifs
- VAR : **3** adjectifs

Il est à noter que 16 adjectifs sont employés uniquement au singulier dans le corpus. Pour près de la moitié des arabismes adjectivaux utilisés dans le corpus *Au Fait 2009* il n'a donc pas été possible d'analyser le mode de pluralisation.

Le marquage de la pluralisation selon les règles de l'arabe marocain n'est observé sur aucun arabisme adjectival utilisé dans le journal *Au Fait*, de façon systématique. Il est nettement plus fréquent de marquer le pluriel en *-s* (PF). Néanmoins, le double marquage est parfois employé (PA+PF), notamment sur la lexie *misriyines* (égyptiens), dont le singulier est l'adjectif *misri*.

La majeure partie des arabismes adjectivaux prennent leur pluriels en *-s*. Tel est le cas, entre autres, des adjectifs à morphologie hybride. Sur les 32 adjectifs, 7 sont des arabismes hybrides. Parmi ceux-ci, seuls deux sont employés uniquement à la forme singulier dans le corpus *Au Fait 2009*. Les cinq autres arabismes adjectivaux sont employés au singulier ainsi qu'au pluriel dans le corpus, celui-ci étant formé selon la règle de formation du pluriel des adjectifs français.

(317) Menaces ***makhzéniennes***

"Le makhzen ne connaît que le bâton". Nos autorité-aires viennent de le corroborer quand elles brandissent la menace de la "répression" contre quiconque "déviera" du "bon chemin".

En (317), l'adjectif *makhzénien* (relevant du *makhzen*, l'État) porte la marque du genre et du nombre du substantif *menaces*. Le suffixe *-ien* implique que la lexie se plie aux contraintes d'accord en genre et en nombre du français.

L'adjectif hybride *pré-hassani* (datant d'avant l'émergence du dialecte hassani) est, lui aussi, intégré grammaticalement à la langue française :

(318) Le dialecte Sanhaja d'Azilal des Ait Rouati a disparu, ainsi que celui des Zenaga (Idnagen), les anciens dialectes saharaouis ***pré-hassanis*** *ne compterait plus que 5.000 locuteurs dont seulement 20% au Maroc, les Srair de la région de Taza ont aussi disparu.*

La morphologie contrastée facilite, certainement, l'intégration de la lexie.

Cette stabilité n'est pas observée partout. Par exemple, l'adjectif *bidaoui* (de la ville de Casablanca) trouve son pluriel parfois en *bidaouis* (PF), parfois en *bidaoua* (PA) et même *bidaouas* (PA+PF).

Dans l'ensemble, les arabismes montrent une intégration à la langue française, au niveau morphosyntaxique. L'analyse de la pluralisation ainsi que de l'attribution du genre révèle que la tendance est à l'inflexion grammaticale. La résistance à l'inflexion est ponctuelle et ne concerne que quelques arabismes, voire quelques emplois d'arabismes. En outre, nous avons illustré comment les deux systèmes morphosyntaxiques peuvent être combinés : il arrive fréquemment que le pluriel arabe soit associé au marquage du pluriel en *-s*. Le double marquage du pluriel, comme le double marquage de féminisation d'une lexie peuvent conduire à penser que l'emprunt n'est pas tout à fait émancipé de son système linguistique d'origine. L'intégration grammaticale n'est alors que partielle. La présence d'éléments morphologiques de la langue source peut être considérée comme entravant une adaptation grammaticale complète de l'emprunt dans sa langue d'accueil. Il ne nous paraît pas tout à fait juste de tirer, ici, une conclusion si extrême, dans la mesure où la tendance globale, pour les arabismes d'*Au Fait 2009*, est à l'adoption des grands principes grammaticaux fondamentaux de la langue française.

Nous avons fait le choix de développer l'analyse de l'intégration morphosyntaxique des arabismes compte tenu de la spécificité des emprunts à l'arabe. Contrairement aux anglicismes, les arabismes résultent du processus de transcription. En outre, on peut considérer que l'aspect relativement éloigné des langues source et cible, conduit à étudier de façon approfondie la réception grammaticale de ces emprunts. Les échanges lexicaux qui s'établissent au sein du groupe des langues indo-européennes ont fait l'objet de nombreuses études, à différents niveaux. L'analyse de l'intégration grammaticale des arabismes dans la langue française permet d'illustrer le phénomène de contacts entre des langues de familles différentes, l'une langue indo-européenne, l'autre sémitique. Cette spécificité justifie, donc, l'importance de l'analyse de l'intégration morphosyntaxique. Par ailleurs, tandis que l'analyse

selon le type d'emprunt à l'anglais a constitué une étape primordiale dans nos travaux, elle apparaît secondaire en ce qui concerne les emprunts à l'arabe.

II.2. Les types d'emprunts

Ayant présenté une analyse des arabismes de notre corpus d'étude en fonction des parties du discours, nous procédons dans cette section à la catégorisation des arabismes selon le mode d'emprunt réalisé. Dans le Chapitre 7, nous avons proposé une typologie des anglicismes relevés dans *Au Fait 2009*, organisée de la façon suivante :

- les emprunts intégraux
- les emprunts intégraux adaptés
- les faux emprunts
- les emprunts hybrides
- les formations composées complexes

Compte tenu de la spécificité de la langue source des arabismes, cette typologie se trouve être inadéquate pour l'étude des arabismes présents dans le corpus *Au Fait 2009*. Tout d'abord, parler d'emprunt « intégral », comme expliqué dans le Chapitre 7, suppose qu'il y a emprunt de la forme et du sens. Or, les systèmes graphiques de l'arabe, langue source, et du français, langue réceptrice, sont très éloignés. La transcription est une étape nécessaire à l'emploi de mots arabes en français. En outre, l'arabe marocain est une langue essentiellement orale[216]. La transcription phonétique implique une forte variation graphique : un phonème arabe peut être transcrit de différentes façons. En somme, lorsque la lexie passe d'un système à l'autre, sa forme n'est, naturellement, pas conservée. La définition du terme « emprunt intégral » se doit donc d'être adaptée en fonction des spécificités de la langue d'emprunt. La spécificité que nous venons d'évoquer concernant les arabismes nous contraint à adapter la typologie des arabismes en conséquence :

- l'arabisme de type **intégral adapté** correspond à un mot tiré de l'arabe standard ou de l'arabe dialectal marocain et transcrit en caractères latins, qui conserve le même

[216] Comme vu dans le Chapitre 1, I.3.1.1, on assiste à une expansion fonctionnelle de l'arabe marocain ces dernières années, évolution illustrée, entre autres, par le passage de l'AM à l'écrit. Les affichages publicitaires contiennent parfois des messages écrits en arabe marocain, en caractère latins ou arabes, ce qui constitue d'ailleurs une stratégie commerciale.

contenu sémantique que dans sa langue d'origine. La romanisation implique que la forme initiale ne soit pas conservée. Toutefois, l'attribution d'un ou plusieurs graphèmes latins à chaque phonème arabe est assez régulière. En cela, nous voulons dire que, même s'il y a variation, les résultats de la transcription sont généralement proches, par exemple avec les mots *chebbakiya* et *chebakiya*, *zellij* et *zellije* (carreau de mosaïque), *malem* et *maâlem* (titre honorifique). En définissant l'emprunt intégral par l'importation d'une forme et du sens qu'elle véhicule, nous excluons donc inévitablement les emprunts à une langue au système graphique différent de celui du français. En revanche, l'appellation d'emprunt intégral adapté est adéquate, dans le cas où le contenu sémantique de la lexie arabe est importé et accompagné d'un signifiant nouveau dans la langue française. L'adjectif « adapté » indique, dans ces conditions, que la lexie importée se conforme au système graphique de la langue emprunteuse.

- Le faux emprunt constitue un phénomène qui n'est guère observé dans le corpus *Au Fait 2009*,
- Les arabismes hybrides sont, en revanche, représentés parmi les arabismes. Ils témoignent, notamment, de la créativité lexicale sur la base de l'emprunt. Le phénomène, nous le verrons, est en tous points similaire à celui de l'anglicisme hybride.

La typologie des arabismes se trouve être distincte de celles des anglicismes relevés dans le corpus *Au Fait 2009* en raison de l'absence de deux catégories, celles des emprunts intégraux et celle des formations composées complexes. Les raisons de l'absence d'arabismes intégraux ont déjà été évoquées. Concernant les formations composées complexes, aucune n'a été relevée dans notre corpus d'étude[217]. En revanche, l'alternance codique est représentée.

II.2.1. L'arabisme intégral adapté

Contrairement aux emprunts à l'anglais, les arabismes intégraux adaptés ne sont pas caractérisés par une conservation de leur graphie d'origine qui se serait vue adaptée à la graphie française. L'analyse des anglicismes intégraux adaptés utilisés dans le corpus *Au Fait 2009* a mis en évidence trois degrés d'adaptation :

- le degré d'adaptation faible

[217] Nous n'excluons pas que ce type d'emprunt puisse être observé en français marocain.

- le degré d'adaptation moyen
- le degré d'adaptation élevé

Comme nous l'avons expliqué plus haut, la transcription a abouti sur une relative variation graphique des emprunts à l'arabe. Tous les arabismes ne sont pas concernés par l'instabilité graphique. Néanmoins, une catégorisation par degré n'est pas pertinente pour l'étude des arabismes. Nous avons donc choisi de ne pas présenter les arabismes intégraux adaptés du corpus sous l'angle de « l'adaptation ». C'est davantage sur l'adjectif « intégraux » que nous nous focalisons, en privilégiant les aspects sémantiques du phénomène d'emprunt.

La très grande majorité des arabismes présente les caractéristiques des emprunts intégraux adaptés : ils sont au nombre de **188**, sur un total de **201** arabismes. Ceci indique que la plupart des arabismes présents dans notre corpus d'étude sont des formes importées dans la langue française accompagnées de la charge sémantique observée dans la langue d'origine.

Nous avons constaté que l'arabe marocain s'insère dans le discours francophone principalement sous la forme de mots ne présentant pas de divergence sémantique particulière avec leurs modèles respectifs. L'emprunt *maâlem*, par exemple, présente 33 occurrences dans le corpus. Trois d'entre elles sont données dans les contextes qui suivent :

(319) C'est ainsi qu'elle embarque sa petite équipe dans un nouvel atelier sans oublier bien sûr son inséparable tourneur, ***maâlem*** *Si Mohammed.*

(320) Il se produira ce soir à partir de 19h30, sur la place Al Amal d'Agadir pour la première fois, aux côtés du groupe marocain Ahwach Imin'Tanoute, de la diva Raïssa Rakya Talbensirt, du Rays Aârab Atigui, et du célèbre ***maâlem*** *Hamid El Kasri.*

(321) De Taroudant à Marrakech, en passant par Essaouira et Safi, Mehdi a d'ailleurs réalisé un véritable voyage initiatique auprès de plusieurs ***mââlems****. Fort de cette expérience, il a collaboré avec de nombreux artistes de renommée mondiale, faisant valoir ses aptitudes au guembri, au chant et à la flûte.*

Bien que *maâlem* ait toujours comme référent sémantique un être humain, d'où les anthroponymes postposés à l'arabisme, ses contextes d'emplois en (319) et (320) diffèrent. Dans l'énoncé (319) le *maâlem* en question est un ouvrier tandis que dans le contexte (320), *maâlem* correspond au titre honorifique donné à un artiste. Dans les deux cas, le mot *maâlem* précède un anthroponyme. En AM, *maâlem* est un terme générique pouvant être attribué à des sujets divers, si tant est qu'ils soient spécialistes d'une discipline. La présence de cet emprunt à l'AM permet au journaliste de souligner la qualité d'experts des deux personnes mentionnées

dans les contextes (319) et (320). Ces emplois de l'emprunt *maâlem* permettent également de conserver une certaine “façon de dire” en AM étant donné qu'il est presque instinctif, pour un marocain, de dénommer par la lexie *maâlem*, pas nécessairement suivie de l'anthroponyme, toute personne possédant un savoir-faire qu'il ne détient pas lui-même. Nous remarquons que la forme *maâlem* conserve sa position de générique lors de son utilisation en français, ce qui confirme l'étiquette d'emprunt intégral adapté que nous attribuons à ce mot. En (321), bien que la forme *mââlem* diffère légèrement de la graphie vedette *maâlem*, l'emploi est semblable à celui de *maâlem* du contexte (320). De plus, dans ces deux contextes le scripteur réfère à une réalité culturelle marocaine. En (321) par exemple, c'est la culture *gnaouie* qui est évoquée. En (320), le journaliste énumère les noms d'artistes et groupes musicaux présents à une manifestation culturelle sur le thème des styles musicaux de la région d'Agadir. Sur les 33 emplois de l'arabisme *maâlem*, il apparaît que l'acception liée à la thématique de la musique, et donc de la culture, est la plus fréquente. L'emploi de l'arabisme *maâlem* pour désigner une personne spécialisée dans un autre domaine est moindre, dans le corpus *Au Fait 2009*.

> *(322) Après une carrière dans les assurances, elle décide de mettre à profit le temps de la retraite pour s'adonner à sa passion: la couture. Dans le petit atelier de son appartement, elle fait travailler une équipe de* ***maâlems****, ces petites mains qui ennoblissent les modèles.*

L'énoncé (322) est tiré d'un article dans lequel le journaliste fait le portrait d'une styliste française établie au Maroc. Dans le contexte (322), l'arabisme est glosé par une formule[218] indiquant explicitement que la personne désignée par le substantif *maâlem* détient un certain savoir-faire manuel.

Le transfert complet de la charge sémantique présente dans la lexie modèle, celle d'usage en arabe marocain, est également illustré par la présence d'arabismes polysémiques. Il arrive que la lexie en langue source présente plusieurs sens. Nous avons cherché à savoir si la polysémie prend part au transfert du mot dans la langue française[219]. Nous avons sélectionné des arabismes figurant dans la BDLP-Maroc et possédant soit plusieurs sens, soit un sens constituant une extension du sens premier. Par exemple, le mot *moussem* dispose de deux entrées :

---

[218] Soulignée par nos soins dans l'énoncé (322).

[219] Onysko (2007 : 72, 77) évoque le cas de l'anglicisme *Service* en allemand, qui aurait développé sa polysémie après son transfert dans la langue allemande. Cet anglicisme dispose d'un statut particulier puisqu'il s'agit, en réalité, d'un mot d'origine française qui serait passé en anglais avant d'être emprunté par l'allemand.

1. moussem (n. m.) Fête patronale célébrée en l'honneur d'un saint vénéré.

2. moussem (n. m.) (Par extension du sens 01.) Manifestation ou fête pour célébrer un événement national, local ou culturel (fête de l'artisanat, de l'art ou du folklore, etc.).

Cet emprunt à l'AM présente un nombre d'occurrences de 50 dans *Au Fait 2009*, ce qui fait de ce mot le quinzième arabisme le plus employé dans ce corpus. Un tel nombre d'occurrences permet d'observer si la polysémie qui caractérise le modèle d'origine, c'est-à-dire le mot *moussem* utilisé en arabe marocain, se retrouve dans l'emprunt lorsqu'il évolue en français. Il est utile de rappeler, ici, que 77 arabismes sur le total de 201 arabismes n'apparaissent qu'une fois dans le corpus. Dans le cas où l'arabisme ne présente qu'un seul emploi, il n'est évidemment pas possible de déterminer si la lexie importée conserve sa polysémie d'origine, dans le cas d'un mot polysémique. Nous avons observé l'ensemble des contextes d'emploi de l'arabisme *moussem* dans le corpus et avons distingué deux types d'emplois différents, correspondant aux deux acceptions données dans la définition d'après la BDLP-Maroc.

(323) Chaque année, un ***moussem*** *en l'honneur de Moulay Idrisss a lieu au mois de septembre. Une autre zaouïa importante de la ville est celle de Sidi Ahmed Tijani, lieu de pèlerinage pour les membres de la confrérie soufie Tijaniya.*

(324) Ainsi, souvent les ***moussems*** *étaient l'occasion, en plus de rendre hommage au saint fondateur de la tribu ou de la confédération, de réunir un grand marché annuel, une foire, afin de commercer.*

(325) L'artiste, installé à Asilah depuis trois ans où il expose régulièrement pour le célèbre ***moussem****, s'inspira largement des paysages du Maroc dans la réalisation de ses toiles.*

*(326) L'année culturelle 2009 a été marquée, comme les précédentes depuis quelques années, par son flot de festivals -de Tanger à Dakhla-, de m****oussems****, de sorties cinématographiques et d'autres concerts ou expositions inédites.*

Dans les énoncés (323) et (324), l'arabisme *moussem* est employé dans son sens restreint tandis qu'en (325) et (326), le *moussem* a une portée référentielle plus élargie. L'environnement lexical permet de déduire le sens de chacun et de déterminer si l'emploi correspond au sens restreint ou au sens élargi. Ainsi, en (323), on peut identifier les éléments *zaouïa* (lieu de réunion d'une confrérie religieuse), *pèlerinage* et le syntagme *confrérie soufie* qui sont des termes s'inscrivant dans la thématique du culte religieux. En (325) et (326), on ne retrouve pas d'éléments terminologiques semblables.

Un exemple comparable est celui du mot *wilaya*. Il s'agit d'un emprunt répandu,

puisque nous avons relevé 151 occurrences de *wilaya* dans le corpus *Au Fait 2009*. En arabe, la *wilaya* peut désigner à la fois une division territoriale placée sous l'autorité du *wali*, donc une entité abstraite, mais aussi les bureaux du *wali*. Les emplois de cet arabisme dans le corpus montrent que la double acception de *wilaya* a participé au transfert interlinguistique :

> *(327) Les pluies ont provoqué aussi un déversement du barrage vers l'Oued Boufekrane avec un débit de 20 m3/seconde, causant d'importants dégâts matériels au niveau de certains équipements, ajoute la* ***wilaya****.*
>
> *(328) Toute personne ayant été en contact avec l'un de ces animaux est priée de se présenter au centre antirabique de Bab El Had pour y subir le traitement vaccinal nécessaire demande la W****ilaya****.*
>
> *(329) Près de la* ***wilaya****, des centaines de jeunes, des femmes élégantes dans des costumes dignes d'une grande soirée affichent le sourire.*
>
> *(330) Les superficies ensemencées dans la* ***wilaya*** *s'élèvent à 90.400 hectares, (19.600 hectares de blé dur, 51.750 hectares de blé tendre et 12.050 hectares d'orge).*
>
> *(331) La Maison d'Enfants Lalla Hasna est la seule structure de la* ***Wilaya*** *du Grand Casablanca qui accueille les bébés et les enfants abandonnés de la naissance à l'âge de la scolarité (6 ans).*

En (327) et (328), le journaliste rapporte des informations fournies par les services de wilayas. Les verbes *ajoute* et *demande* confère à l'arabisme une valeur métonymique. En (329), l'adverbe de lieu permet d'identifier clairement l'objet désigné par le nom wilaya. En (330), cette déduction est aisément réalisée aussi : on comprend que c'est le sens de « division territoriale » qui est véhiculé. En (331), *wilaya* désigne aussi une division territoriale. La majuscule sur le nom W*ilaya* indique, parfois, qu'il s'agit d'un toponyme, et non d'un édifice, mais il arrive que la majuscule apparaisse même lorsque le nom désigne les locaux du *wali*, comme dans l'énoncé (328). Finalement, nous n'avons pas relevé d'énoncé dans lequel il y aurait une ambiguïté sur le référent sémantique de l'arabisme *wilaya*, le contexte permettant systématiquement l'accès au sens.

Tout comme la polysémie, les relations métonymiques entre les acceptions sont conservées lors de l'importation d'un mot arabe dans la langue française. Par exemple, le nom *Ramadan* désigne à la fois le neuvième mois lunaire ainsi que la période de jeûne musulman. Un autre exemple est celui du nom *casbah*, ou *kasbah*, qui, selon les emplois, réfère à une forteresse ou à un vieux quartier entourée d'une enceinte fortifiée. Nous retrouvons ces deux types d'emploi dans le corpus :

(332) La Société Royale d'encouragement du cheval (SOREC) a organisé, samedi au Haras régional de la ***kasbah*** *de Bouznika, la phase finale des éliminatoires du concours national du cheval arabe-barbe.*

(333) Vous payez 100 Dh, vous dînez d'un couscous plantureux, le pain de la maison, vous dormez dans une ***kasbah*** *au charme antique, avec vue sur un « agdal »*

Dans le cas de l'arabisme *kasbah*, il est plus difficile de percevoir la divergence sémantique en fonction des emplois. En (332), le nom *casbah* fait référence à un ensemble de maisons entourées d'une enceinte, tandis qu'en (333) la *kasbah* réfère à une seule maison, et non à un groupe. À la différence de *wilaya* ou de *moussem*, les contextes d'emplois de *kasbah* ne fournissent pas d'indices lexicaux permettant de déduire aisément le sens du mot. L'emploi de *kasbah* fait donc appel aux connaissances personnelles du lecteur ; le scripteur compte sur les références communes, qu'il partage avec le lectorat, pour que l'accès au sens soit réalisé.

II.2.2. L'arabisme hybride

Les arabismes hybrides constituent la seconde catégorie d'arabismes utilisés dans le corpus *Au Fait 2009*. Ils sont au nombre de **13**. Nous les regroupons dans le tableau suivant :

Tableau 31: Arabismes hybrides dans *Au Fait 2009*

amazighité	*jihadiste*	*ramadanienne*
anti tadwira	*makhzénien*	*ribabiste*
caïdal	*makhzenisé*	*zellijeur*
fatwayeur	*pré-hassani*	
istiqlalien	*ramadanesque*	

La création lexicale par emprunt dans la presse francophone marocaine se fait par le biais de mots hybrides, fruits du mélange franco-marocain. Comme vu dans le Chapitre 7, l'hybridité est souvent perçue comme résultant du processus de la composition (Kortas, 2009). Néanmoins, nous avons fourni une réflexion qui nous a permis de justifier notre choix de considérer la composition affixale comme moyen de former des emprunts hybrides. Nous remarquons que les arabismes hybrides du corpus *Au Fait 2009*, sont en grande majorité

formés par affixation. Le schéma [N arabe + suffixe fr] est le plus courant. Par exemple, les mots *makhzénien* et *zellijeur* formés sur des noms issus de la *darija*, sont franco-marocains grâce à un processus d'affixation. La dérivation est réalisée sur des arabismes qui circulent de façon autonome dans le corpus *Au Fait 2009*. On identifie, ainsi, les racines nominales *makhzen* (autorité étatique) et *zellij* (mosaïque en faïence) qui figurent parmi les arabismes nominaux du corpus. Pour former un nom d'agent, les suffixes *-eur* et *-iste* sont utilisés. Nous avons montré, dans l'analyse des anglicismes hybrides, que le suffixe *-eur* sert souvent à substituer le suffixe anglais *-er*. Les anglicismes résultant de ce processus sont donc des emprunts adaptés, dans la mesure où leur morphologie est davantage "française". Dans le cas des arabismes en *-eur*, on ne peut parler d'adaptation similaire car il n'y a pas substitution morphémique mais véritablement création d'une nouvelle lexie, sans modèle original. Néanmoins, la forme hybride est conforme aux formes qui entrent dans la même catégorie sémantique : le mot *zellijeur* entre dans la catégorie des noms de métier, sa morphologie en *-eur* rappellant celle de multiples noms qui figurent dans cette classe de noms, comme celui de *carreleur*. D'ailleurs, il est probable que ce soit le nom *carreleur* qui ait influencé la formation de *zellijeur*, étant donné qu'il est possible de faire une association entre ces deux notions. Le nom *fatwayeur* n'entre pas dans la même catégorie, et prend même une connotation péjorative. Dans les énoncés suivants, le journaliste se veut critique à l'égard de certains savants religieux qui font, selon lui, des mauvaises recommandations :

> *(334) Sur ce point, permets-moi Khalid de te suggérer une chose : ne va pas chercher ton f'qih* ***fatwayeur*** *à Marrakech, là-bas ils en ont un qui voudrait bien voir une fillette de 9 ans prendre un époux de 70 ans !*
>
> *(335) Il est évident que personne ne souhaite voir des enfants séparés de leurs parents, mais STP Khalid, laisse-moi te donner un avis, un dernier : en recourant à la cupidité des gens et en faisant appel au service des* ***fatwayeurs****, tu as hypothéqué tes chances de les revoir sur le sol marocain.*

L'hybridité du mot *fatwayeur* tient au fait qu'il s'agit d'un nom d'agent qui découle du verbe *fatwayer*. Ce mécanisme de transposition est illustré par Anscombre :

> "La dérivation s'opère parfois à partir d'un groupe verbal du type de faire + Nom, le Nom étant morphologiquement apparenté à un verbe. Ainsi chroniqueur = 'qui fait des chroniques', gaffeur = 'qui fait des gaffes', parfumeur = 'qui fait/vend des parfums', etc" (Anscombre, 2003 : 14).

Dans le cas du mot *fatwayer*, qui n'apparaît pas dans le corpus *Au Fait 2009*, la dérivation

comme décrite par Anscombre a abouti à la formation d'un néologisme hybride. Le nom d'agent *fatwayeur* désigne donc une personne “qui fait des fatwas”. Le mot *fatwayeur* correspond à un néologisme que nous avons relevé exclusivement dans cet article d'*Au Fait*, à deux reprises. Il n'est pas répertorié dans la BDLP-Maroc, il ne présente aucune occurrence dans le corpus de l'Université de Leipzig et une requête Google ne donne aucun résultat contenant ce mot.

Les énoncés (334) et (335), contextes d'emplois du mot *fatwayeur*, sont tirés d'un article dans lequel le journaliste critique un homme, nommé Khalid Skah, d'avoir fait des menaces au gouvernement norvégien, afin qu'il lui soit autorisé à revoir ses enfants. Le journaliste critique le fait que ces menaces soient en accord avec les idées de certains religieux (*f'qih*) marocains. *Fatwayeur* correspond, donc, à un arabisme hybride dont la formation découle d'un contexte spécifique. La formation de cet hybride est le reflet de l'état d'esprit du scripteur, duquel émane un discours critique. Il ressort des énoncés (334) et (335) un regard manifestement subjectif sur les faits évoqués, le néologisme *fatwayeur* prend part, selon nous, au discours critique : un *fatwayeur* est une personne qui “fait des fatwas”, et qui n'est pas qualifiée pour s'exprimer quant aux décisions prises par des gouvernements étrangers.

Parmi les arabismes hybrides du corpus, nous relevons, par ailleurs, la présence d'emprunts composés des éléments *-anti* et *-pré*. Dans *anti tadwira* (anticorruption) et *pré-hassani* (datant d'avant l'émergence du dialecte hassani), on remarque que les formants nominaux *tadwira* et *hassani* existent comme emprunts autonomes à l'arabe dans *Au Fait 2009*. Les hybrides formés à partir de ces noms rejoignent les classes grammaticales de *tadwira* et *hassani*, respectivement substantif et adjectif. L’hybridité constitue un moyen d’exprimer une certaine créativité linguistique. Elle est aussi le reflet d’un bilinguisme latent :

> *(336)* ***L’anti tadwira***
>
> *Comment faire pour faire passer la propension d’un citoyen marocain à “dawar maâh” pour avoir le droit d’avoir des droits ? Ce “maâh” est, bien entendu, celui qui détient la moindre parcelle d’autorité.*

On ne peut parler d’*anti tadwira* sans entendre profondément ce que la *tadwira* (corruption) signifie et représente pour le peuple. Dans l’énoncé (336), le journaliste laisse paraître son bilinguisme à travers l’alternance codique, lorsqu’il utilise l'expression *dawar maâh* (corrompre quelqu'un). Ce bilinguisme est également mis en avant par l'hybride *anti tadwira*. En outre, le néologisme crée est le reflet de l'état d'esprit du journaliste : il s'interroge sur un nouveau moyen de faire diminuer la pratique d'un marocain consistant à devoir payer pour

avoir accès à ce qui, normalement, lui revient de droit. L'énoncé (336) correspond aux toutes premières lignes d'un article dans lequel le journaliste fait le portrait de la secrétaire générale de l'Instance de Prévention Contre la Corruption, laquelle aurait exprimé la difficulté de la tâche qui consiste à faire diminuer la corruption. L'hybride *anti tadwira* fonctionne comme un résumé, tout en étant un titre accrocheur. L'emploi de cette forme nouvelle en titre reflète le problème abordé : le vent de changement dans les mentalités, nécessaire au recul de la *tadwira*. Le néologisme *anti tadwira* désigne un concept que le journaliste souhaiterait vivement voir appliquer, par l'institution créée pour combattre la corruption au Maroc.

L'hybride *pré hassani* est employé comme adjectif dans le corpus. Il est important de noter que sur les 13 arabismes hybrides, 7 sont des adjectifs et l'un d'entre eux constitue un substantif pouvant être employé comme adjectif, le mot *jihadiste*.

Deux adjectifs hybrides sont formés sur le nom *ramadan* : *ramadanien* et *ramadanesque*. Nous donnons des contextes d'emploi de ces formes dans les énoncés suivants, lesquels nous fourniront des pistes pour distinguer les valeurs sémantiques apportées par les suffixes -*ien* et -*esque*.

> *(337) Nos deux chaînes de télé nationales, qui doivent leur audimat à la hrira* ***ramadanienne****, n'ont qu'à en prendre de la graine. Encore faut-il qu'elles soient à l'écoute de ceux qui les regardent.*
>
> *(338) Et si, certes, le pire côtoie le meilleur, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y en a pour tous les goûts. Alors, pour enrichir vos soirées* ***ramadanesques*** *du plaisir de l'œil autant que de l'esprit, allez-y!*
>
> *(339) Après la torpeur* ***ramadanesque*** *pendant laquelle seul l'estomac était aux aguets et le cerveau réduit à un organe végétatif, il fallait bien avoir quelque chose à se mettre sous la dent.*

Le suffixe -*ien* permet de former des adjectifs relationnels : ainsi, on peut substituer le syntagme *hrira ramdanienne* par *hrira du ramadan.* Lignon explique que la dérivation en -*ien* est répandue dans le domaine des néologismes et qu'elle est sémantiquement moins marquée que celle en -*esque* :

> « Le suffixe –*ien* est ce que j'appellerais un suffixe neutre, non marqué, contrairement à des suffixes tels que –*esque* qui construit des dérivés propices aux emplois qualifiants ou –*iste* des dérivés soit de type partisan soit ayant trait à une activité » (Lignon, 2002 : 137).

Dans le TLFi également est mentionnée la notion de l'excessif qu'apporte le suffixe *-esque*[220]. On en déduit que les qualificatifs *ramadanien* et *ramadanesque,* de par leur morphologie respective en *-ien* et *-esque* se distinguent d'un point de vue appréciatif : alors que *ramadanien* est neutre et « seulement » relationnel, *ramadanesque* est davantage marqué, il est le véhicule de l'expression d'un jugement, de la part de celui qui l'emploie.

La typologie de l'emprunt linguistique que nous avons appliquée aux anglicismes se révèle nettement ineffective dans le cas des arabismes. Cette façon de catégoriser les emprunts à l'anglais était fondée sur les divergences formelles et sémantiques entre l'emprunt et son modèle en langue source. Ainsi, le faux emprunt, par exemple, constitue une manifestation de l'influence d'une langue sur une autre : avec ou sans modèle en langue source, le faux anglicisme est le reflet de l'interpénétration linguistique, de la création lexicale sur la base de matériau linguistique étranger, de l'appropriation par la langue française d'éléments anglais.

Nous avons vu, dans les sections précédentes, comment l'arabe standard et l'arabe dialectal marocain, deux moyens de communication aux domaines d'usage distincts au Maroc (Messaoudi, 2013b) interviennent au niveau lexical dans la presse marocaine d'expression français. Nous avons vu que l'influence de l'anglais est d'autant plus perceptible que cette langue intervient sous une autre forme que l'emprunt lexical : par le biais du phénomène d'alternance codique. Ce constat fait, nous avons supposé que l'alternance codique français-arabe serait inévitablement employée par les journalistes.

III. L'ALTERNANCE CODIQUE FRANÇAIS-ARABE

Nous avons pu voir, dans un premier temps, que l'influence de l'arabe sur la langue française pratiquée au Maroc est perceptible au niveau du lexique. Le corpus *Au Fait 2009* compte 201 emprunts à l'arabe qui relèvent de trois classes grammaticales, celle des substantifs étant celle qui fournit la grande majorité des mots.
La typologie de l'alternance codique français-anglais appliquée dans le Chapitre 9 était fondée

[220] Est donné en exemple notamment le mot *grandguignolesque* qui est défini comme « Qui est excessif comme un spectacle du théâtre de Grandguignol ».

sur le rapport entre le segment en langue anglaise et le discours français. À la lumière des apports théoriques qui font autorité dans les études sur le *codeswitching* (Poplack, 1988), nous avions adopté la typologie qui consiste à distinguer l'alternance intraphrastique et l'alternance interphrastique, schéma typologique auquel se rallie également Onysko (2006, 2007) dans son analyse de l'influence de l'anglais sur la langue allemande. L'unité d'analyse adoptée est donc la phrase, que nous considérons comme « frontière syntaxique » (Laroussi, 1995 : 208), un choix méthodologique adopté par plusieurs chercheurs (Bentahila et Davies, 1983).

Concernant les composants des segments en langue anglaise, deux types d'éléments avaient été identifiés :

- des unités lexicales qui ne sont pas des emprunts
- des unités syntaxiques

L'influence de l'arabe standard ainsi que de l'arabe dialectal marocain, langue « de la vie communautaire » orale (Messaoudi, 2013b : 40-41) se perçoit dans notre corpus d'étude au travers non seulement des 201 emprunts lexicaux mais aussi des **58** manifestations d'alternance codique recensées.

Tableau 32: L'alternance codique français-arabe en chiffres, dans *Au Fait 2009*

Manifestations d'alternance codique français-arabe par types	Données quantitatives
Alternance intraphrastique	48
Alternance interphrastique	10
Total	**58**

La première observation qu'il convient de faire est la prédominance de l'alternance intraphrastique, soit l'alternance entre les langues française et arabe au sein même de la phrase. L'alternance interphrastique se produit moins fréquemment.

III.1. L'alternance intraphrastique

Nous aurions pu supposer que l'alternance de type interphrastique serait la plus courante, étant données les divergences structurelles considérables entre ces deux codes linguistiques. Par exemple, l'ordre des mots non marqué en français est Sujet-Verbe-Objet

(SVO), alors qu'en arabe standard, l'ordre canonique est Verbe-Sujet-Objet (VSO). En arabe marocain, les deux schémas SVO et VSO sont permis. La syntaxe de l'AM permet, en effet « une certaine liberté dans la variation de l'ordre des mots. » (Caubet, 1993, t2: 13). Les contrastes de structure pourraient conduire à penser que l'insertion de segments en arabe dans la structure française est plus rare, mais les données recueillies dans le corpus montrent que cet écart ne constitue pas un blocage à la réalisation de l'alternance intraphrastique. À l'instar de l'anglais, l'arabe parvient à s'insérer syntaxiquement sous la forme d'éléments syntagmatiques et propositionnels. Cependant, il convient de présenter en premier lieu les cas d'alternance codique par unité lexicale.

III.1.1. Alternance par unité lexicale simple

Nous avons recensé quelques cas d'alternance codique par unité lexicale dans le corpus *Au Fait 2009*. Certaines expressions idiomatiques sont des unités lexicales simples en arabe marocain. Tel est le cas des formules de politesse *bessaha*[221], *salam* (formule de salutation) et *marhaba* (bienvenue). Ces trois formules de politesse apparaissent dans les énoncés suivants :

*(340) Mais trêve de sérieux. Les vacances sont arrivées et nous en sommes heureux. Pour ceux qui ont la chance de pouvoir s'offrir des moments de plaisir : **bessaha** et profitez-en un max.*

*(341) A un autre arrêt, une jeune créature sortie d'un lycée est entrée et s'est assise à côté du barbu esseulé (il n'y avait plus de place). Ce dernier s'est alors empressé de lui adresser le "**salam**" rituel. "**Salam**", lui répond la jeune fille, le regard interloqué, certainement à cause du salut du barbu qui, normalement, devrait la mépriser pour sa tenue "hchouma"…*

*(342) Et là, elle se mit à me tapoter l'épaule en me lançant: "Vous savez... moi aussi je suis une vraie africaine du désert...". J'ai acquiescé une nouvelle fois de la tête, comme pour lui dire "**marhaba**". Avait-elle besoin de me rappeler, en tant que Marocaine, qu'elle était africaine? Ceci est un autre débat!*

[221] Il est difficile de se proposer une traduction à cette formule de politesse, tant ces emplois sont attestés en de multiples circonstances. Malgré l'existence "d'universaux culturels ayant pour but le maintien de la paix au sein d'une communauté" (Messaoudi, 2003 : 212), théorie à laquelle nous adhérons, il n'en reste pas moins des différences au niveau des cultures, ceci ayant un impact sur les expressions idiomatiques en usage dans chaque communauté. Ceci implique que Leila Messaoudi se pose la question suivante : "Est-il possible d'être poli de la même manière en arabe et en français? " (2003 : 213). La formule *bessaha* ne trouve guère d'équivalent en français. Cette observation va dans le sens des affirmations de Messaoudi concernant l'intraduisibilité de certaines formules de politesse arabes en langue française (2003 : 221).

Dans ces trois énoncés, l'absence d'équivalence de structure entre les deux codes linguistiques n'est pas perceptible, en raison de la fonction de la réalisation de l'alternance. En (341), *salam* correspond à des propos rapportés. En (342), *marhaba* est en mention. Dans ce contexte, le scripteur rapporte une anecdote, qui correspond en réalité à une rencontre avec une personne originaire de la région du Sahara, lors d'une conférence portant sur les perceptions des Marocains à l'égard des migrants subsahariens au Maroc. La formule de politesse *marhaba* n'a pas été prononcée, elle correspond aux pensées du journaliste. L'alternance qui se produit en discours reflète, donc, un état psychologique à la fois passé et présent :

- passé : puisque les faits sont antérieurs au moment de l'énonciation
- présent, puisque le journaliste laisse paraître, dans son discours qu'il a une bonne connaissance des expressions idiomatiques qui sont de vigueur en arabe dialectal marocain.

En (340), *bessaha* n'est pas une expression seulement citée, mais elle est en usage : le journaliste approche le lecteur en lui adressant une formule de politesse. L'emploi des deux-points en (340) sert à introduire et à mettre en exergue cette formule que les marocains connaissent si bien, pour l'utiliser quotidiennement. Le journaliste s'appuie sur l'arabe dialectal, langue qu'il connaît assurément, pour transmettre un message que le verbe « profitez » employé seul ne contient pas. Messaoudi écrit :

> « La préservation du contact, du civisme et des valeurs de bon voisinage conduisent, dans chaque communauté ou groupement humain, à la construction d'un paradigme d'expressions de courtoisie, qui contribuent à la consolidation du lien social et qui sont le signe de cohésion d'un groupe voire l'indice d'appartenance ou non appartenance à telle ou telle communauté. » (2003 : 212-213).

Par l'alternance des codes, le journaliste met ainsi en avant ses qualités de bilingue ainsi que sa bonne connaissance des expressions idiomatiques en AM. La formule *bessaha* apporte de la sincérité, ainsi qu'un sentiment de joie.

Dans l'énoncé (341), l'alternance intraphrastique est marquée par l'emploi des guillemets balisant des propos rapportés. Le contexte contient des verbes qui annoncent que les propos sont mentionnés par le scripteur. Onysko souligne que l'alternance codique par unité lexicale simple anglaise est souvent conséquente à l'emploi du discours direct. Il illustre ce procédé par l'énoncé suivant, tiré du magazine allemand *Der Spiegel* :

> *Der Beamte am Checkpoint prüft auch ihr Gepäck, dann sagt er „welcome“.*
>
> [The officer at the checkpoint also examines her bagage; then he says “welcome”] (Onysko,

2007 : 274).

Dans cet énoncé, l'alternance codique, ou “single-word codeswitching”, sert à rapporter une formule de politesse, dans la langue dans laquelle elle a été prononcée. L'exemple apporté par Onysko est similaire à l'énoncé (341), tiré du journal *Au Fait*. Dans le contexte suivant, l'alternance codique prend la même fonction, l'unité lexicale en AM étant précédée du déterminant pluriel *aux* :

> *(343) Mais la fille l’a snobé en lui tournant le dos, indifférente aux “**hbiba**” que lui lançait son voisin.*

La lexie *hbiba* (chérie) est utilisée car il s'agit de propos prononcés par un homme à l'encontre d'une fille, rencontrée dans un bus. Malgré le déterminant *aux*, *hbiba* est en mention, et non pas en usage, ce que révèle l'absence de marquage du pluriel. Le scripteur cite des propos qui ont été répétés un certain nombre de fois par l'homme évoqué, ce qui explique la marque du pluriel sur le déterminant. L'effet produit est une authenticité dans la narration, le scripteur raconte une scène en étant fidèle aux « voix originales » s'exprimant en arabe marocain. La dimension culturelle ne doit pas être négligée : le journaliste partage un ensemble culturel avec son lecteur, lequel est censé connaître, plus ou moins, le vocabulaire utilisé par les jeunes hommes marocains à l'adresse des jeunes filles. En conservant la langue dans laquelle les paroles ont été prononcées, c'est-à-dire en AM, le scripteur inscrit son discours dans un contexte culturel spécifique.

Dans l'énoncé cité par Onysko, donné plus haut, on assiste à un procédé similaire, le scripteur parvenant aussi à faire une mise en scène aboutissant à un récit plus authentique que s'il avait traduit les propos, les salutations, en langue allemande :

> “Since greetings represent simple gestures which are not only language specific but also most readily absorbed by outsiders, they constitute appropriate textual elements for creating a culture specific atmosphere.” (Onysko, 2007 : 275).

Dans l'énoncé suivant, nous assistons à un phénomène très ressemblant à ceux décrits dans les énoncés précédents :

> *(344) Un jeune de quartier qui réussit est mal vu par ses amis d’enfance... C'est un snob, un lèche-botte et plein de “**3yaka**”.*

L'énoncé (344) apparaît dans le contexte suivant : le journaliste tente d'expliquer ce qui le pousse à écrire que « les marocains ne s'aiment pas entre eux ». L'énoncé (344) constitue l'une des situations qu'il cite en exemple. Nous remarquons que la transcription utilisée dans le nom *3yaka* emploi le chiffre 3 : il transcrit le phonème /’/ car sa forme ressemble à celle du

graphème arabe /ع/. Cette nouvelle graphie, appelée « e-darija », est fortement liée à l'expansion de l'arabe dialectal sur l'Internet.

> « La darija est utilisée massivement à l'écrit sur les téléphones portables pour les SMS et sur les ordinateurs, essentiellement dans les cyber-cafés où les jeunes passent de long moments à « chatter » et à échanger dans des forums en darija, écrite en graphie latine. On appelle cette graphie, la « e-darija » ; elle utilise des chiffres pour transcrire certaines lettres de l'arabe en graphie latine ; les chiffres ont été choisis pour leur ressemblance avec le graphème arabe, le 3 pour le 3ayn (ع), le 7 pour le h' (ح), le 9 pour le qaf (ق) » (Caubet, 2007 : 235).

La « e-darija » reste exceptionnelle dans la presse. Dans notre corpus d'étude, le nom *3yaka*, auquel nous proposons l'équivalent *vanité*, est écrit en « e-darija ». En (344), le scripteur imagine, en quelque sorte, un discours : il se met à la place d'un « ami d'enfance » et nous fait accéder à ses pensées. On comprend, alors, que c'est un discours qui n'est que symbolique, le scripteur ne cite pas de réels propos. Concernant l'aspect grammatical, *3yaka* est le composant nominal du syntagme *plein de 3yaka*. Ziamari (2008) considère ce type de structure comme entrant dans la catégorie des « constituants mixtes », puisqu'elle se fonde sur le modèle insertionnel de Myers-Scotton :

> « Les constituants mixtes « prototypiques » contiennent un seul lexème de la langue enchâssée quel que soit le nombre de morphèmes en langue matrice […].» (Ziamari, 2008 : 41).

N'ayant recensé aucun constituant mixte arabe-français, dans le cas où le français est la langue matrice, Ziamari cite l'exemple donné par Bentahila et Davies :

> « ***cette xebza***
> *cette galette de pain* »
> (Bentahila et Davies, cités par Ziamari, 2008 : 162)

Le déterminant est en français et le substantif est réalisé en langue enchâssée, l'AM. En (344), le syntagme *plein de 3yaka* est mixte dans la mesure où la relation entre la locution adjectivale *plein de* est réalisée en français, langue matrice, tandis que le substantif *3yaka* est réalisé en AM, langue enchâssée.

III.1.2. Alternance par unité syntaxique

Dans le corpus *Au Fait 2009*, et à l'instar de l'alternance codique français-anglais, l'alternance par unité syntaxique constitue la configuration la plus courante. Elle est réalisée, au sein de la phrase, soit par l'insertion d'éléments syntagmatiques, soit par des propositions complètes en arabe, standard ou dialectal marocain.

III.1.2.0.Syntagmes en arabe

Très souvent, comme nous l'avons mentionné plus haut, il arrive que le journaliste rapporte des propos prononcés en arabe. Ce faisant, il marque la frontière entre ses propos et ceux de la personne citée par le biais de l'alternance des codes :

> *(345) De même, la population scande "**Allah Akbar**", tous les soirs, comme le font des habitants de Téhéran. Cet acte remonte à l'époque pré-révolutionnaire quand l'ayatollah Khomeiny avait engagé les citoyens à monter sur leur toit chaque soir et à protester ainsi contre le régime impérial du Shah.*

On remarque l'emploi du verbe *scander*, qui annonce le discours direct et qui fonctionne comme un déclencheur de l'alternance codique. On observe, par ailleurs, que la thématique de l'énoncé est fortement corrélée à la réalisation de l'alternance avec la langue arabe. En outre, il apparaît que la théorie de Clyne (2003) concernant les notions de *triggering* et *facilitation* s'appliquent dans le cadre de l'alternance français-arabe dans le corpus *Au Fait 2009*.

> *(346) Alors continuez "Mazagan, Haoussa, Hoba Hoba Spirit, Casa Crew….." on vous soutient, nous "**wlad cha3b**" !*

En (346), le syntagme *wlad cha3b* (les enfants du peuple) ne constitue pas une citation. Le syntagme n'est pas en mention mais il est en usage, il est « sémantiquement activé » par le scripteur. Cet exemple de réalisation de l'alternance codique dans le corpus *Au Fait 2009* est également en mesure de corroborer la thèse de Clyne concernant le rôle de l'environnement lexical dans le déclenchement du *codeswitching*. L'énoncé (346) est extrait d'un article dans lequel le journaliste exprime tout son soutien aux jeunes artistes musicaux engagés. L'alternance intervient au sein d'une phrase exclamative. Le pronom *nous* est un élément emphatique, par lequel le scripteur prend vraiment position : il affirme qu'il soutient les différents groupes dont les textes de paroles sont en *darija*. L'alternance codique est, donc, fortement tributaire du contexte thématique.

Les syntagmes en AM vus jusqu'ici sont bien intégrés à la structure du français. La structure VSO du français ne constitue pas une contrainte particulière à la réalisation de

l'alternance codique. En effet, nous n'avons pas relevé d'alternance codique par unités syntagmatiques en arabe standard. Dans les deux énoncés qui suivent, l'alternance codique respecte la « contrainte d'équivalence » (Poplack et Sankoff, 1981), puisque l'AM dispose d'une certaine flexibilité structurelle :

> *(347) Et qu'a donc de si particulier ce jour ? Une question à* ***jouj d'riel*** *dont la réponse vaut son pesant de repos, de vacances, de farniente, de bain de soleil et de baignade.*
>
> *(348) Alors, une question à 2 clopes « pourquoi une telle folie ? » Réponse à* ***jouj gouarra*** *donnée par le responsable de la communication de la firme: «le coût de la transaction se justifie dans la mesure où la Régie est une entreprise très rentable, qui a un très fort potentiel de développement ».*

En (347), le scripteur fait référence au jour où les vacances d'été débutent, au moment auquel il écrit son article. L'interrogation *Et qu'à donc de si particulier ce jour ?* est une question oratoire qui permet de mettre en avant la thématique de l'article. L'expression *à jouj d'riel* signifie littéralement *à deux rials*[222]. Cette formule est similaire à celle dont dispose le français, *à deux francs* ou *à deux balles*, version plus familière, employée pour émettre un jugement dépréciatif, pour dévaloriser une chose. Compte tenu de l'équivalence des expressions en langue française et en AM, l'alternance est réalisée « dans les meilleures conditions » syntaxiques. En (348), l'expression *à jouj gouarra* (à deux cigarettes) constitue une formule équivalente à celle que le scripteur emploie au début de l'énoncé dans le syntagme *une question à deux clopes*. Il est possible qu'il s'agisse d'un néologisme par détournement (Sablayrolles, 2011b), crée sur la base de l'expression *à deux francs*, auquel cas l'expression *à jouj gouarra* constituerait aussi un néologisme par détournement de l'expression *à jouj d'riel.* Dans l'article duquel est extrait cet énoncé, le journaliste aborde la question du rachat de la Régie tabac marocaine, une transaction réalisée à un prix très élevé. Le recours à l'arabe marocain représente une stratégie stylistique dans ces deux énoncés. Néanmoins, le fait que le français dispose d'une expression équivalente facilite l'alternance des langues. Il est possible, en effet, de substituer le segment en AM par l'expression française équivalente sans avoir à établir de modification structurelle.

Dans l'énoncé (349), le syntagme en AM respecte la contrainte syntaxique :

[222] Le "rial" est encore aujourd'hui la monnaie d'usage parmi les marocains : il est habituel de parler en "rial", cette monnaie étant celle qui est comprise du peuple. Le dirham est, pourtant, la monnaie officielle du Royaume depuis 1958.

(349) Lorsqu'on a le nombril plus gros qu'une chebakiya, faut-il s'étonner qu'un sandwich ***khanèze o bnine,*** *qui a failli être mangé par un jeune qui s'est retrouvé en fin de compte dans un commissariat, soit le miroir à travers lequel on se regarde ?*

Le syntagme *un sandwich khanèze o bnine* est composé d'un noyau réalisé en français et de deux adjectifs en AM coordonnés par la conjonction *o* (et). La structure [N + adj] de vigueur en français est respectée, les deux modificateurs étant postposés au nom *sandwich*. Il est néanmoins plus correct de considérer *khanèze o bnine* comme un tout : il s'agit d'une expression idiomatique, présentant donc un certain degré de figement. Dans l'énoncé (349), elle remplit une fonction adjectivale. *Khanèze o bnine* signifie littéralement *sale et délicieux*. Cette expression, fondée sur un oxymore, sert à l'origine à décrire un type de sandwich préparé par des vendeurs ambulants. Le premier composant, *khanèze* (sale) met en évidence les conditions hygiéniques douteuses dans lesquels ce type de produit est préparé, tandis que le second, *bnine* (délicieux) fait comprendre que malgré tout le sandwich « de rue » a du succès. En (349), l'expression fonctionne comme un groupe adjectival, qui agit sur le nom *sandwich*. Quand l'expression est insérée dans le français, l'idiomaticité de l'expression semble passer au second plan. *Khanèze o bnine* paraît alors être un syntagme adjectival « ordinaire », autrement dit, comme une expression qui n'est pas figée.

III.1.2.1. Propositions en arabe

L'alternance codique intraphrastique se manifeste également par l'insertion de propositions complètes en arabe, standard et dialectal. Dans certains cas, nous observons une absence d'indice linguistique de l'intégration structurelle des éléments en arabe.

*(350) A côté des "rabat-joie", il y a les "illuminés", ces slogans qui n'ont pas peur des mots, au risque de nous prendre pour des idiots. "****N9a men n9awa n9awate"****, une lessive qui lave plus blanc que blanc.*

*(351) Une bonne centaine de manifestants étaient massés, samedi en fin d'après-midi, devant le magasin de grande distribution Carrefour de Salé, ouvert au public il y a deux mois. Ils réclamaient, à coup de banderoles et de mots d'ordres portés par les microphones, l'arrêt immédiat de la vente d'alcool dans le supermarché ("****Ya Carrefour, kafana min al khoumour"****).*

Ces trois énoncés s'inscrivent dans des thématiques diverses. Dans l'énoncé (350) est abordée la question des slogans publicitaires, fondés en grande partie sur des procédés hyberboliques.

Le segment en arabe standard *N9a men n9awa n9awate* est un slogan cité en instance. Le scripteur fournit une traduction qui suit directement le slogan cité, ce qui constitue un commentaire métalinguistique. Toutefois, aucun marqueur n'introduit cette glose. En d'autres termes, le journaliste juxtapose les segments en langues arabe et française, sans aucun mot pouvant faire office d'intermédiaire entre les deux. La structure d'ensemble de la phrase est composée de deux propositions indépendantes. En (351), le journaliste évoque une manifestation devant un magasin Carrefour, visant protester contre la vente d'alcool. Le segment en AS, *Ya Carrefour, kafana min al khoumour* (Carrefour, stop à l'alcool), est inséré dans le discours par le biais des parenthèses. Il s'agit d'une proposition complète en arabe standard, qui est un slogan auquel le journaliste fait référence. Le contexte d'emploi permet de comprendre qu'il s'agit des inscriptions visibles sur les banderoles des manifestants. En (350) et (351), l'alternance codique se produit au sein de la phrase, mais les choix de l'alternance sous la forme de propositions indépendantes résultent sur un contact assez limité entre les deux langues, sur le plan syntaxique. C'est notamment l'usage des parenthèses qui marque cette distance entre les deux langues, et ce en dépit du fait que l'alternance soit de type intraphrastique.

Dans les énoncés (352) et (353), le contact interlinguistique est davantage marqué :

(352) En tête du peloton, Khalid Naciri, ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, visiblement impressionné par la foule, a déclaré à aufait: "Nous avons la légitimé et nous avons la force de la nation", tandis que fusaient les ***"Birrouh biddem, nafdik ya Sahra", "moute, moute ya la3dou, el Malik 3andou cha3bou".*** [223]

(353) Le porte-banderole de Oued Eddahab revendiquait pour sa part le "lever du blocus imposé à nos frères des camps de Tindouf", alors que celui des Carrières Centrales scandait ***"Kariane central m'nine ja listiqlal".*** [224]

Les alternances codiques apparaissent dans des contextes similaires à celui de l'énoncé (351). Dans les deux cas, en effet, le journaliste rapporte qu'une manifestation s'est déroulée. Les slogans brandis par les manifestants sont également rapportés par le scripteur, introduits par les verbes *fusaient* et *scandaient*. Contrairement à ce que nous avons pu observer dans l'énoncé (351), il y a donc un fort contact syntaxique entre les segments en arabe et en

[223] Nous proposons les traductions suivantes : « Je te protègerai corps et âme, Sahara », « Cours toujours, ennemi, nous sommes là pour notre roi ».

[224] Nous traduisons ainsi : "L'Istiqlal vient des Carrières Centrales".

français dans les contextes (352) et (353). Les verbes introduisent le discours direct : ce sont ces éléments verbaux qui annoncent le changement de langue. Il est, en effet, évident que les slogans des manifestants soient en langue arabe, et non en français. En outre, le choix de la non-traduction contribue à rendre la scène authentique. Les parenthèses ne sont pas utilisées, les guillemets constituant le moyen de marquer la différence entre le discours du journaliste et ce qu'il cite. Ce faisant, le scripteur emploie également les guillemets comme le moyen de mettre en lumière ce qui relève d'un emploi « exceptionnel », le segment en arabe, du reste du discours. Pour Onysko, les guillemets délimitent les « îlots » en langue enchâssée de ce qui relève de la norme allemande (2007 : 296). Dans le corpus *Au Fait 2009*, la grande majorité des manifestations d'alternance codique sont repérables visuellement par la présence des guillemets. Dans l'énoncé suivant, l'absence des guillemets apporte une certaine fluidité à l'énoncé :

> *(354) Saïd Aouita n'a pas de successeurs, Jaouad Gharib, champion du monde de marathon a fait forfait, Nawel El Moutawakil a été ministre, El Guerrouj a vieilli, deux athlètes shootés dehors parce que* ***aaziz aalihoum el qarqoubi****…Avec une telle playlist, il était évident que l'hymne national ne retentirait pas à Berlin où se sont déroulés les championnats du monde d'athlétisme.*

L'énoncé (354) est tiré d'un article dans lequel le journaliste évoque le dopage de deux athlètes marocains, lors des championnats du monde d'athlétisme. Le segment en arabe marocain signifie *ils aiment la drogue*. Dans cet énoncé, la proposition en AM n'est délimitée par aucun signe de ponctuation. Elle constitue une proposition subordonnée conjonctive, et non une proposition indépendante. La locution *parce que*, qui introduit cette proposition, apparaît comme étant le point de contact entre les deux langues en présence dans l'énoncé. Le scripteur bascule vers l'arabe marocain précisément au moment où il donne la raison de l'exclusion des athlètes marocains de la compétition internationale. En outre, il est délicat de se prononcer quant à la présence d'éléments déclencheurs parmi l'environnement lexical du segment en arabe. L'énoncé ne présente aucun élément indiquant qu'il s'agit de propos rapportés, il est donc évident qu'il s'agit du discours du journaliste. Le choix de basculer vers l'AM peut être interprété de diverses façons. Selon nous, il s'agit d'une stratégie purement expressive : la critique que le journaliste dresse à l'égard de l'athlétisme marocain est d'autant plus forte qu'il s'appuie sur l'AM. Paradoxalement, l'alternance codique peut constituer une stratégie euphémistique : le basculement vers l'AM permet d'éviter l'emploi du mot *drogue* ou du verbe *se droguer*. En utilisant le terme générique *qarqoubi*, le journaliste amoindrit

l'agressivité et la violence de son discours chargé émotionnellement. Le scripteur parvient ainsi à contourner des termes qui peuvent être perçus comme relevant d'un sujet tabou. Ceci constitue une des fonctions du recours à l'AM dans le corpus, que nous n'avons observé que très rarement.

L'alternance intraphrastique par éléments propositionnels en arabe se manifeste aussi par l'emploi d'expressions :

(355) Ces mêmes universitaires nous apprennent également que ni ces hypermarchés, ni le développement du commerce à distance ne sont à même de concurrencer nos commerces traditionnels. Alors ***dima dima moul l'hanout****.*

*(356) Prévoir des croissances de 200% ou de 300% de surface ou de récolte, avant même d'avoir semé les premières graines du Maroc Vert, serait mettre la charrue avant les bœufs. Mais nous sommes bien au Maroc. Alors "****dima dima khadra!****"*

*(357) A l'issue de chaque conférence de presse, l'acteur se sentait obligé de rappeler aux journalistes son amour pour le Wac et d'entonner le slogan "****Dima, Dima Wydad****". Par ailleurs et avant chaque prise, il tenait également à réitérer son amour pour son club favori.*

La formule *dima dima + N* est équivalente à *vive + N* en français. En (355) et (356), c'est le journaliste lui-même qui emploie cette formule, tandis qu'en (357), il cite le slogan des supporters d'un club de football casablancais. Dans l'énoncé (355), le journaliste défend le commerce de proximité, représenté par *moul l'hanout*, c'est-à-dire l'épicier. C'est donc la thématique de l'article qui déclenche l'alternance dans cette phrase. Le slogan *dima dima* suivi de *moul'l'hanout* donne plus de poids aux idées du journaliste. Il lui aurait été possible d'utiliser la formule *vive l'épicier*. Bien que de sens proche, deux mots sont rarement des équivalents parfaits, car comme l'écrivent Rey-Debove et Gagnon : « comme on le sait, les synonymes ne veulent presque jamais dire la même chose » (1980 : 13). En choisissant l'AM, le scripteur fait le choix de la cohérence : il défend en arabe « local » le petit commerce de proximité, qui fait partie intégrante de la réalité marocaine.

Structurellement, le segment en AM parvient à être intégré à la phrase, d'autant que seul le mot *alors* est en français. Dans cette phrase, on peut considérer que la langue matrice est l'arabe, car elle fournit le plus grand nombre d'éléments. Dans ce micro-contexte, il y a donc inversion des langues matrices et enchâssées, ce « retournement linguistique » étant en corrélation étroite avec la thématique ainsi qu'avec l'opinion personnelle du journaliste.

L'insertion d'éléments syntagmatiques en arabe marocain est réalisée avec une certaine aisance. Les scripteurs parviennent à faire coexister les langues au sein d'une même phrase, pas exclusivement par le biais du discours direct. Ce qui ressort de l'ensemble des manifestations de l'alternance codique pratiquée par les journalistes d'*Au Fait*, c'est que l'AS intervient surtout lorsque le scripteur rapporte des messages dont il n'est pas à l'origine : il joue alors le rôle d'un médiateur entre les personnes concernées par le fait qu'il évoque et le lecteur. En revanche, nous avons constaté que, dans de nombreux cas, le scripteur alterne le français avec l'AM dans un message dont il est l'initiateur. L'alternance intraphrastique ne peut donc être analysée sans évoquer les fonctions de ce phénomène en discours. Néanmoins, nous consacrons une section à l'étude du rôle de l'alternance codique français-arabe, indépendamment des types d'alternance. Avant cela, il nous reste à présenter les quelques cas d'alternance interphrastique relevés dans le corpus *Au Fait 2009*.

III.2. Alternance interphrastique

Nous recensons **10** manifestations d'alternance codique interphrastique dans le corpus. Une insertion interphrastique a lieu lorsque l'alternance se produit au niveau de la phrase. Ce mode d'insertion de l'arabe est moins répandu que le mode intraphrastique, observation faite également en ce qui concerne l'alternance codique français-anglais dans le corpus *Au Fait 2009*, et par Onysko dans son étude du codeswitching allemand-anglais (Onysko, 2007).

L'alternance interphrastique se produit lorsque le journaliste opte pour un titre en AM, à l'instar de l'énoncé suivant :

(358) ***Nayda f'sahd !***

Il fait trop chaud pour travailler mais pas suffisamment pour laisser passer muette la fête de la musique.

Cet énoncé se compose d'un titre en AM et de la première phrase de l'article. Le segment en AM correspond à un syntagme nominal. Il est fréquent d'utiliser le titre comme support d'originalité voire de créativité lexicale. Il apparaît également comme un moyen d'introduire une autre langue, que l'on suppose être connue du lectorat. Le titre est, par essence, un élément qui est formellement détaché du corps de l'article, ce qui facilite l'alternance des langues. En (358), le journaliste débute son article par une exclamation qui appuie les arguments qu'il donne par la suite, dans le but d'inciter à célébrer la fête de la musique.

Nous avons pu voir, à travers divers exemples tirés du corpus, que le titre d'article constitue

un élément privilégié pour la créativité lexicale. Il est fréquent d'y trouver des jeux de mots, faisant intervenir des emprunts, ou d'alterner des langues au niveau des titres, à des fins stylistiques, pour mettre en lumière le thème traité dans le corps de l'article.

> *(359 "**Baraka men pss pss w majawarah!**" (Ça suffit les Pss pss et tout ce qui s'y apparente)! Le ton est donné sur la page Facebook du groupe "Slutwalk (la marche des salopes) Morocco" rebaptisée Women-Shoufouch, une communauté mise sur pied pour sensibiliser sur le harcèlement des femmes au Maroc.*

L'énoncé (359) est également composé d'un titre d'article et de ses premières lignes. Le journaliste recourt à l'AM en titre car il cite un slogan, qu'il fait suivre d'une traduction. Ce qui caractérise l'alternance interphrastique c'est qu'elle résulte sur des éléments structurellement indépendants. Leur suppression n'entrave en rien le bon fonctionnement syntaxique du reste de l'énoncé, ce qui n'est pas le cas de l'alternance intraphrastique, par éléments syntagmatiques notamment.

C'est surtout dans le cas où l'alternance interphrastique se produit dans le corps de l'article que l'on observe cette indépendance structurelle :

> *(360) Des hangars plein de moutons, du foin à chaque coin de rue, le tout ambiancé par l'odeur fétide de la laine des ovidés, telle est Casablanca à chaque approche de l'Aïd Al Adha, qui loin de se résumer au festin à base de viande de mouton, est aussi un moment de retrouvailles familiales.*
>
> ***Aïd Moubarak Saïd!***
>
> *(361) A l'instar du mag que je m'apprête à lancer avec une bande de joyeux lurons, Bédo, dont le numéro 1 devrait être distribué début avril, aufait est gratuit ! **"Fabor, a ssat(a) !"**.*

Pour brièvement situer ces deux énoncés, en (360) c'est le thème de l'aïd al adha qui est dominant et en (361), le journaliste annonce la parution d'un nouveau magazine marocain. En (360), *Aïd Moubarak Saïd* est employé par le journaliste pour adresser ses vœux, à l'occasion des festivités les plus importantes de l'année musulmane. L'alternance codique constitue, ainsi, un moyen d'approcher le lecteur, de s'adresser à lui de la façon dont il convient, en cette période de fête, c'est-à-dire en lui adressant la formule qui est communément utilisée. L'alternance est interphrastique dans la mesure où le segment en arabe n'influe aucunement sur la structure du français. De plus, elle se produit à la toute fin de l'article, constituant ainsi un commentaire résumant le contenu de l'article. En (361), si le segment en AM est aussi structurellement indépendant, il va est différemment quant aux raisons du choix de

l'alternance codique. *Fabor, a ssat(a) !* peut être traduit par *Gratuit, mec/meuf !*. L'alternance avec l'AM constitue un procédé emphatique, le journaliste réitérant des propos préalablement formulés en français. En outre, le terme d'adresse *a sat* est familier et courant dans le parler jeune marocain (Caubet, 2013 : 80). L'emploi de ce terme d'adresse confirme ce que nous avons constaté, à travers plusieurs exemples, quant à la présence de l'arabe dans le corpus *Au Fait 2009.* À l'instar de l'alternance réalisée dans l'énoncé (360), le recours à l'arabe en (361) se produit pour établir un lien avec le lecteur. La fonction phatique de l'alternance est illustrée dans cet énoncé. En outre, ce constat vient soutenir l'une des hypothèses de nos travaux concernant la raison de la présence de l'arabe dans un corpus de presse marocaine d'expression française. La section suivante s'attache à explorer de plus près cette question.

IV. FONCTIONS DE L'ARABE DANS *AU FAIT 2009*

Dans la lignée d'Onysko et Winter-Froemel (2011)[225], qui se fondent sur la théorie de Levinson (2000), nous considérons que les emprunts remplissent une fonction catachrétique ou, à l'inverse, non-catachrétique. Les emprunts catachrétiques sont des mots n'ayant pas d'équivalent dans la langue emprunteuse au moment de l'innovation lexicale. Lorsqu'au contraire une expression alternative et sémantiquement équivalente à l'emprunt existe, la fonction catachrétique n'est pas observée. Dans notre étude, nous élargissons le champ d'application de cette catégorisation aux manifestations d'alternance codique présentes dans le corpus *Au Fait 2009*. Nous avons établi un certain nombre d'observations quant aux fonctions du recours à l'anglais dans ce corpus[226], en fondant notre analyse sur la distinction entre l'utilité catachrétique et les emplois non catachrétiques de cette langue en français. La présente section mettra en évidence à la fois les similitudes et les divergences du recours à l'anglais et à l'arabe dans le corpus *Au Fait 2009*. En outre, les exemples tirés de notre corpus mettront en lumière les différences du recours à l'arabe standard et à l'arabe dialectal marocain, la *darija*.

Les études existantes sur l'alternance codique, notamment les recherches outre-

[225] Critiquant la distinction traditionnelle entre “emprunts nécessaires” et “emprunts de luxe”, ces chercheurs fondent leur classification, innovante, sur la terminologie de la rhétorique. En rhétorique, la catachrèse correspond à une métaphore crée par nécessité, afin de combler un vide lexical.

[226] Cf. Chapitre 8.

atlantiques, ont privilégié les aspects structurels de ce phénomène, négligeant les facteurs sociaux qui sont à l'origine de l'alternance des langues en discours (Myers-Scotton, 1993). Nous considérons qu'observer le phénomène d'alternance codique sous une perspective sociolinguistique peut apporter de précieuses réponses à notre problématique de recherche, concernant la pratique du français dans l'environnement linguistique marocain. Dans un article évoquant les motivations du *codeswitching*, Myers-Scotton écrit :

> "[...] we feel that more attention should be paid to potentially influential aspects of the users of code-switching, which might include their degree of proficiency in each of the languages, their attitudes toward their languages and towards mixing them, and the functions each language tends to fulfill in their everyday life and discourse (Myers-Scotton, 1993b : 476).

De même que Myers-Scotton, il nous apparaît essentiel de prendre en compte les paramètres sociaux dans l'étude du rôle de l'alternance codique.

IV.1. La présence catachrétique de l'arabe standard et dialectal

Il convient de rappeler que nous considérons comme catachrétique tout emprunt qui ne dispose pas d'équivalent sémantique dans la langue emprunteuse. Concernant les anglicismes, nous avons observé que nombre d'entre eux sont catachrétiques en raison du haut degré de spécialisation qu'ils contiennent. Les anglicismes terminologiques, notamment ceux n'ayant pas fait l'objet de remplacements officiels par la Commission générale de terminologie et de néologie présentent, ainsi, les caractéristiques des emprunts catachrétiques. Parmi les arabismes qui apparaissent dans le corpus *Au Fait 2009*, certains relèvent de terminologies spécialisées. Nous identifions les domaines spécialisés suivants : religion, droit, administration territoriale. Il est intéressant de constater que les domaines qui fournissent des arabismes terminologiques sont distincts de ceux qui fournissent des anglicismes spécialisés. Par exemple, il est communément admis que le domaine de l'informatique pourvoit en termes spécialisés empruntés à la langue anglaise. Le travail de remplacement des termes anglais utilisés par les experts, initiés par les Commissions Ministérielles de Terminologie dès 1970 (Depecker, 1995), et qui se poursuit de nos jours[227] montre à quel point l'anglais influe sur la terminologie de ce domaine. Notre propre étude sur corpus a également illustré la tendance à l'utilisation de mots en anglais dans la presse, lorsque la thématique a trait à l'informatique et aux technologies de l'Internet. D'après Depecker :

[227] La base de données terminologiques France Terme met régulièrement à jour les substituts officiels parus au *Journal Officiel de la République française*.

> “Le domaine est le champ conceptuel dans lequel s'inscrit un ensemble de termes.” (2002 : 145).

Le champ conceptuel de la religion musulmane, religion d'état au Maroc d'après la Constitution, est matérialisé, en discours, par l'emploi “d'unités lexicales dont le sens est envisagé par rapport à un domaine de spécialité” (L'Homme 2004 : 31), celui de la religion musulmane. En cela, nous estimons que les unités lexicales qui se rapportent à l'Islam, utilisées dans le corpus de la langue générale *Au Fait 2009*, constituent des termes.

Il est intéressant, et évident, de constater la distribution des langues d'emprunts en fonction des domaines. Alors que l'anglais fournit des termes techniques, le plus souvent liés aux avancées scientifiques, les emprunts terminologiques arabes relèvent de domaines bien différents. Ceci trouve son origine dans le contexte sociolinguistique dans lequel le français est pratiqué et dans la distribution des langues en présence au Maroc selon leur domaine d'usage. L'arabe standard est utilisé dans la sphère religieuse (Messaoudi, 2013b : 19). Langue liturgique, l'AS influe nécessairement sur le français lorsqu'il s'agit de dénommer des concepts religieux. En outre, certains concepts étant spécifiques à la religion musulmane, ils ne peuvent trouver de dénominations sémantiquement équivalentes en français. Ainsi, l'arabisme *sourate*, présentant 9 occurrences dans le corpus, est un emprunt « nécessaire » puisque le concept qu'il désigne est étroitement lié au Coran, livre auquel se réfèrent les musulmans. Le concept de *sourate* s'inscrit dans le champ conceptuel de la religion musulmane; cette contiguïté conceptuelle s'accompagne de l'appartenance du terme à la terminologie du domaine de la religion musulmane. Au sens d'Onysko et Winter-Froemel (2010), l'emprunt est catachrétique s'il ne dispose pas d'un équivalent sémantique dans la langue emprunteuse, antérieurement à l'importation de la forme étrangère. Or, dans la BDLP-Maroc, l'arabisme *sourate* trouve la définition suivante : « Chapitre du Coran ». L'incluant *chapitre* pourrait constituer un équivalent sémantique proche, mais il n'est pas suffisamment marqué. Le mot *chapitre* ne renvoie à aucun concept qui serait lié à un domaine conceptuel particulier. La relation entre les unités *chapitre* et *sourate* est d'ordre générique[228] :

- le mot *chapitre* a une extension référentielle large : c'est un concept générique
- le terme *sourate* a une extension référentielle limitée : c'est un concept spécifique.

La définition de la lexie *sourate* donnée dans la BDLP-Maroc utilise le mot chapitre car une

[228] Nous utilisons le terme de *générique* comme défini par la norme ISO 1087 : “Une relation est dite générique entre concepts lorsque l'intension d'un concept (l'ensemble des caractères qui le composent) inclut celle d'autres concepts qui lui sont subordonnés.” (cité par Depecker, 2002 : 151).

sourate présente l'ensemble des traits qui composent le concept de *chapitre*. Néanmoins, ce mot est un générique ; par conséquent il ne peut guère constituer un équivalent sémantique. La syntagmatisation en *chapitre du Coran* est indispensable pour désigner le même concept que celui contenu dans le terme *sourate*.

En contexte, la nature spécialisée de l'arabisme *sourate* est perceptible à travers ses cooccurrents.

> *(362) Cette lecture se limite à une certaine compréhension des versets coraniques et ne les lit pas en fonction des autres versets, des autres* ***sourates*** *du Coran, pas plus qu'elle ne tient compte de la pratique prophétique. Cela induit une compréhension étroite et donc une pratique fausse et dangereuse de cet Islam qui était une religion de bienfaisance, de justice et de rectitude.*

L'environnement contextuel de l'emprunt *sourate* fait apparaître d'autres termes qui appartiennent au même champ conceptuel. La référence au Coran est présente dans le sémantisme même de *sourate*, pourtant, nous remarquons que le syntagme *sourate du Coran* est presque systématique. Nous donnons ci-dessous l'ensemble des concordances de cet emprunt dans le corpus *Au Fait 2009* :

Illustration 2: Concordances de sourate dans *Au Fait 2009*

1	mort à cause d'une chanson mixée avec une sourate du Coran. Le chanteur a voulu à travers ce
2	mort à cause d'une chanson mixée avec une sourate du Coran. Le chanteur a voulu à travers ce
3	la matière, et enfin surfer à travers les sourates à la vitesse de l'éclair avec de précieus
4	d'Allemagne à Kaboul, sous-titrés avec des sourates du Coran. Dans un message vidéo rendu pub
5	ion du Coran, et notamment des versets de "sourate al taouba". Cette lecture se limite à une
6	en fonction des autres versets, des autres sourates du Coran, pas plus qu'elle ne tient compt
7	sacrent une fatiha (lecture de la première sourate du coran) au nouveau maâlem. C'est le débu
8	e qu'elles portent, qu'ils me montrent les sourates du Coran ou les hadiths (paroles du proph
9	compagnons des Elephants, est tirée d'une sourate du Coran. En 570 après-JC, la Mecque est u

La nature spécialisée du concept de *sourate* tient au fait que sa portée référentielle se limite au contexte du Coran. En dépit de cette valeur sémantique, le syntagme *sourate du Coran* présente 7 occurrences sur les 9 occurrences de *sourate*. Il est possible de considérer cette construction comme une collocation, présentant donc un certain degré de figement, auquel cas nous pouvons comprendre que l'arabisme *sourate* soit presque systématiquement accompagné du complément *du Coran*. Dans le tableau des concordances de l'arabisme *sourate*, nous

remarquons la présence de *sourate al taouba*, qui sert à désigner l'un des chapitres du Coran. Cette occurrence confirme le rôle catachrétique que remplit l'arabisme *sourate* en français.

Le français pratiqué au Maroc subit nécessairement des influences liées au spécificités locales. La présence d'emprunts aux langues locales contribuerait, ainsi, à forger l'identité même du “français du Maroc”, ce qu'explique Benzakour :

> “L’emprunt à l’arabe (langue locale de proximité la plus marquée), le calque et les lexèmes hybrides composent l’essentiel du lexique du français tel qu’il se vit et se pratique dans la société marocaine. Cet écart lexical répond au besoin des usagers de dénommer des univers référentiels naturels et socioculturels locaux différents de ceux du français de référence.” (Benzakour, 2010a).

L'AM et l'AS se trouvent être indispensables pour référer à des notions absentes de la réalité française et donc difficilement nommables en français. Par exemple, il n’existe pas de *caïd* en France, ni de *wali* et encore moins de *dahir*. Ce dernier terme désigne un décret émis par la personne du Roi et ayant une valeur de loi. Dans l’énoncé ci-dessous, aucun marqueur typographique ne fait de *dahir* un mot appartenant à une langue autre que le français :

> *(363) Le Conseil procédera ensuite à l'examen de deux projets de loi, le premier est relatif à la création de l'agence nationale de développement des activités logistiques et le second à l'abrogation du* ***dahir*** *concernant le prix de l'électricité.*

L’AS intervient dans le discours journalistique francophone au Maroc par nécessité, parce qu’un équivalent français n’existe pas ou alors parce que sa charge sémantique serait insuffisante pour signifier le concept.

> *(364) Il est 10 heures, devant la* ***mouqata‘a*** *de la rue de Goulmima, tout semble se présenter normalement, les rues du quartier sont encore remplies de jeunes élèves et collégiens désœuvrés qui profitent de ce congé exceptionnel.*

La base de données lexicographique panfrancophone définit une *mokataâ*[229] comme suit :

> « Circonscription administrative; district, arrondissement placé sous l'autorité du caïd; locaux de cette administration».

Il n’y a pas d’analogie exacte entre le découpage territorial de la France et du Maroc. Les collectivités territoriales françaises ne peuvent prêter leurs dénominations aux divisions territoriales marocaines. En d’autres termes, une *mouqata’a* n’est pas un département ni une commune, au sens politique français. Employer un terme français se trouve être une solution

[229] Plusieurs graphies de ce mot existent en français. L’absence d’homogénéité dans la transcription de l’arabe en français est pratiquement systématique. Elle signale un manque d’intégration de l’emprunt à la langue d’accueil. Ajoutons que la variation est caractéristique des néologismes par emprunt.

incomplète. Les termes *district* et *arrondissement* sont employés dans la définition de la *mokataâ* fournie par la base de données. Ils servent tous deux de comparants connus des francophones. Dans l'énoncé (364), c'est le troisième sens du mot *mokataâ* qui est utilisé. Finalement, le journaliste a choisi de conserver le terme local car il est le plus adapté à la situation.

Il est intéressant de constater que nombre des arabismes spécialisés sont empruntés à l'arabe standard. Néanmoins, et étant donnée la prépondérance quantitative des emprunts à l'arabe dialectal marocain, il apparaît que de nombreux arabismes remplissant le rôle de catachrèse viennent de la *darija*. En dépit du mépris qu'elle suscite chez certains et de sa dévalorisation sociale, la *darija* reste la langue maternelle de la plupart des marocains et constitue la langue populaire par excellence. Son statut *de facto* lui confère la fonction de langue véhiculaire, celle de l'oralité du quotidien et, de ce fait, sans grand prestige (Boukous 2008, Benzakour 2000) contrairement à l'arabe standard et au français, langues associées à l'écriture et donc à la connaissance[230]. Le paysage linguistique marocain se compose de langues aux statuts et fonctions divers (Messaoudi, 2013b), ce que confirme Boukous lorsqu'il écrit :

> « […] comme les langues n'ont ni la même valeur symbolique ni les mêmes usages sociaux, elles occupent des positions différentes dans l'*habitus linguistique* des locuteurs et du coup dans le champ socio-économique » (Boukous, 2008 : 19).

Concernant la *darija*, les études sur l'alternance entre l'arabe dialectal et le français prouvent que les locuteurs marocains font souvent appel à elle lorsqu'il s'agit du « relationnel » (Ziamari, 2009 : 177). La *darija* tend à se défaire de l'étiquette de « langue *basse* », en termes fergussoniens, qu'on lui attribuait si souvent et cette évolution est favorisée par son usage dans les médias (Miller, 2011).

Nous entendons naturellement que les mots faisant référence à la culture marocaine sont réalisés en arabe dans la presse francophone. En outre, certains chercheurs se sont intéressés à la nature des mots qui font l'objet d'emprunts lexicaux, concluant que l'empruntabilité est nettement moins susceptible de porter sur le vocabulaire basique, 'basic vocabulary', que sur des mots liés à une culture spécifique. C'est la position de Hock and Joseph, cités par

[230] Récemment, suite à une enquête auprès des jeunes marocains, Jan Jaap de Ruiter conclut que l'arabe standard, qu'il nomme "littéraire", jouit d'un meilleur statut au détriment de la *darija*, et ce en dépit des avis favorables à l'égard de son enseignement (De Ruiter, 2013 : 90).

Haspelmath :

> "From a purely linguistic perspective, the most important fact is that different spheres of the vocabulary are borrowed more easily, others significantly less easily. For instance, the most successful resistance to borrowing is offered by BASIC VOCABULARY, words referring to the most essential human activities, needs, etc., such as eat, sleep; moon, rain; do, have, be, ..." (Hock et Joseph, cités par Haspelmath, 2008 : 45).

En 1955, le linguiste américain Morris Swadesh avait réalisé une étude[231] en partant de l'hypothèse selon laquelle certaines parties du lexique sont moins sujettes au changement que d'autres : il s'agit du "basic vocabulary.". Swadesh (1955) a établi des listes de mots qui, selon lui, seraient présents dans toutes les langues du monde et par conséquent qui ne nécessitent pas d'être empruntés. Selon lui, le vocabulaire de base serait résistant à l'emprunt tandis que le lexique lié à des facteurs culturels est davantage sujet au changement et à l'emprunt. Thomason (2001) reproche à la liste de Swadesh de ne s'appuyer sur aucune théorie concernant l'universalité de certaines notions, tout en reconnaissant partager son avis quant à l'empruntabilité plus élevée des mots faisant référence à une culture spécifique :

> "There was, and is, no theoretical foundation for this notion of universal-and-thus-hard-to-borrow basic vocabulary, and in fact all the items on Swadesh's list can and have been borrowed. Still, the lists are useful, because in most cases are at least less likely to be borrowed than more culture-specific vocabulary : there are many more languages with borrowed words for 'telephone' than languages with borrowed words for 'walk' or 'mother'. And this leads to a prediction that can be stated with unusual confidence (unusual, that is, for a prediction about language change) : if, in a given contact situation, numerous basic vocabulary items have been borrowed, even more non basic items will have been borrowed as well" (Thomason 2001 : 72).

L'approche de Swadesh ainsi que la réflexion apportée par Thomason nous paraissent fort utiles et complémentaires à la théorie de l'emprunt comme catachrèse, d'Onysko et Winter-Froemel. Nous l'interprétons comme suit :

- une langue n'a pas besoin d'emprunter un mot appartenant au vocabulaire de base puisqu'elle détient le stock lexical suffisant en la matière. Si un mot appartenant au vocabulaire de base est emprunté, alors il ne remplit certainement pas de fonction catachrétique;
- le lexique lié à une culture spécifique est moins résistant à l'emprunt, il est plus

[231] Cette étude visait également à comparer les langues entre elles et établir des liens de parenté.

susceptible d'être sujet à l'emprunt ceci parce que la langue emprunteuse ne dispose pas, dans son stock lexical, une notion équivalente en raison des différences d'ordre culturel. En cela, les mots liés à la culture constituent des emprunts catachrétiques.

Thomason, dans la citation donnée précédemment, va plus loin que Swadesh en postulant que si une langue donnée emprunte des mots du vocabulaire courant à une autre langue, alors des mots n'appartenant pas au vocabulaire de base auront été empruntés aussi. Nous n'avons pas cherché à vérifier cette hypothèse dans le cadre de notre étude des arabismes de la presse marocaine d'expression française. Néanmoins, nous avons constaté qu'une grande partie des emprunts à l'arabe présents dans le corpus *Au Fait 2009* font référence à la culture locale.

La gastronomie marocaine, célèbre pour sa diversité, fournit ainsi un éventail de mots tels *harira*, *chebbakiya* ou *mlaoui* qui référent à une réalité culinaire distincte de la cuisine française. Le domaine de l'alimentation est également évoqué par Benzakour (2000 : 362), qui met en évidence le fait que les emprunts à l'AS et les emprunts faits à l'arabe dialectal relèvent de domaines distincts. Les données récoltées dans notre corpus du français journalistique marocain nous conduisent à avoir les mêmes conclusions. Plus précisément, l'AM fournit de nombreux emprunts liés à la culture marocaine.

(365) D'autres sont à consommer de temps en temps (le week-end par exemple) car ils représentent une source importante de graisses cachées ou cuites comme le ***msemen****, les* ***mlaoui****, ou nos beignets -****sfenj****- nationaux.*

Les deux premiers arabismes employés dans l'énoncé (365) ont un statut différent du troisième. Le *sfenj* est assimilé à un beignet. L'adjectif possessif qui détermine le nom *beignet* avertit le lecteur de la spécificité du beignet en question. La paire de tirets intercale une précision sur ces beignets tandis que l'adjectif *nationaux* renforce le caractère marocain du *sfenj*. La précision n'est pas simplement d'ordre linguistique ; le *sfenj* se distingue du beignet connu en France. C'est cette nuance qui se répercute sur le langage utilisé pour en parler. Pour les autres arabismes, *msemen* et *mlaoui*, aucun équivalent n'est proposé dans l'énoncé, car il n'y a aucune analogie avec la pâtisserie ou viennoiserie française.

(366) Plusieurs produits du terroir comme ***amlou****, l'huile d'argan et autres, sont exposés lors de cette manifestation, marquée par la participation de plusieurs autres pays."*

En (366), le journaliste énumère les noms de produits marocains exposés lors du World Fruit and Vegetable Show (Salon des fruits et légumes), de Londres. Dans cet énoncé, l'arabisme *amlou* est en cooccurrence avec le nom *terroir*. Ce cooccurrent à pour effet de souligner la

nature spécifique du produit : il pose, de cette façon, des limites géographiques à la fabrication du produit désigné par l'emprunt *amlou.* Ceci a pour effet de souligner le rattachement du concept *amlou* à la culture marocaine. Cet emploi n'est pas sans rappeler l'utilisation du spécificateur *nationaux* de l'énoncé (365).

Outre le domaine culinaire, la culture marocaine est présente à travers le vocabulaire emprunté à la *darija*, comme dans l'énoncé suivant :

> *(367) Produit par On Air Production, Hassan El Fad sera sur scène avec cinq véritables* ***hlaykiyas*** *de la place Jamaa Lfna.*

Dans l'énoncé (367), le journaliste désigne les conteurs de la place Jamaa Lfna par l'emprunt *hlaykiyas* :

Hlaykiya correspond à un emprunt catachrétique dans la mesure où l'équivalent français *conteur* se trouve être sémantiquement insuffisant. Il s'agit de conteurs bien spécifiques, ceux de la place la plus célèbre du Maroc. En utilisant le mot d'emprunt, le journaliste est plus précis que s'il avait opté pour l'équivalent français “conteurs”.

Le scripteur opte, ainsi, pour l'expression qu'il considère être la plus satisfaisante sémantiquement. Dans l'énoncé suivant, l'alternance codique est indispensable :

> *(368) Plus jeunes, on ne cessait de nous répéter ce conseil à la maison. On le criait dans les rues, «* ***redd baalek »!*** *La chanson disait : «* ***A7dhe raassek, laa yfouzou fiik al 9oumaan yaa flaan …”***

En (368), le journaliste évoque les expressions utilisées pour conseiller à quelqu'un de « faire attention », après avoir relaté un fait divers concernant un vol de sac à main. Le segment *redd baalek* est précédé de la forme impersonnelle *on le criait dans les rues,* qui souligne le caractère idiomatique de l'expression, ainsi que sa popularité dans le contexte marocain. La seconde manifestation d'alternance des langues en (368) observe une fonction nettement différente : le journaliste cite les paroles d'une chanson. Ce refrain, bien connu, fait plusieurs recommandations, notamment celle de se méfier des petites escroqueries du quotidien. La présence de l'AM trouve toute sa légitimité ici, la traduction constituant une option nettement moins convaincante.

L'intraduit, s'il présente un avantage stylistique dans certains cas, relève parfois de l'utilité catachrétique. Nous avons vu que les mots faisant référence à la culture locale et ne disposant pas d'équivalent sémantique adéquat en français sont considérés comme des emprunts catachrétiques, remplissant une fonction de dénomination qui ne peut être remplie par aucune lexie française. Les expressions idiomatiques présentent ce cas de figure.

Messaoudi (2003) émet l'hypothèse suivante : la thèse de l'existence d'universaux culturels suppose qu'il y ait un « noyau central » invariant constitué d'expressions idiomatiques qui sont « aisément interprétables de langue à langue et même seront, dans les contacts de langues, parfaitement transposables par simple calque » (2003 : 213). Outre ce noyau central d'expressions idiomatiques « universelles » existeraient des noyaux périphériques locaux « qui spécifient une culture par rapport à une autre par l'usage de formules idiomatiques différentes d'une langue à une autre. » (*idem*). Ce qui est important de souligner, c'est l'aspect intraduisible de certaines expressions idiomatiques en français, comme la formule *bessaha* dans un énoncé déjà fourni dans le présent chapitre :

> *(369) Pour ceux qui ont la chance de pouvoir s'offrir des moments de plaisir :* ***bessaha*** *et profitez-en un max.*

L'intraduit volontaire dans la presse peut également être considéré comme relevant de la catachrèse lorsque l'énonciateur rapporte des inscriptions en langue arabe.

> *(370) Une bonne centaine de manifestants étaient massés, samedi en fin d'après-midi, devant le magasin de grande distibution Carrefour de Salé, ouvert au public il y a deux mois. Ils réclamaient, à coup de banderoles et de mots d'ordres portés par les microphones, l'arrêt immédiat de la vente d'alcool dans le supermarché (“****Ya Carrefour, kafana min al khoumour”****).*

Nous avons pu observer qu'un phénomène similaire se produit pour certains cas d'alternance codique avec l'anglais. Le journaliste n'est pas à l'origine des propos, il les transmet au lecteur car ils constituent une partie de l'information donnée dans l'article.

IV.2. Arabismes et alternance codique français-arabe non-catachrétiques dans *Au Fait 2009*

Malgré la présence d'emplois catachrétiques de l'arabe, en corrélation avec la culture locale, son emploi constitue dans bien des cas un instrument stylistique pour les journalistes. En d'autres termes le mot d'emprunt présente souvent un équivalent en langue française, ou le segment en arabe peut être traduit en français, sans risquer de perdre du contenu sémantique. La fonction stylistique du recours à l'arabe est observée dans ses trois aspects : expressif, affectif et esthétique (Riffaterre, 1959 : 155).

IV.2.1. <u>Fonctions expressives</u>

L'alternance des langues est souvent employée à des fins expressives : le scripteur a recours à l'AS ou à l'AM comme stratégie de communication.

(371) *Les vendeurs ambulants, appelés aussi **ferrachas**, sont revenus dans le collimateur des autorités après la période d'hésitation qui avait permis aux marchands ambulants de fleurir dans nos rues.*

Dans cet énoncé, le journaliste insère l'équivalent lexical local de l'expression française *vendeur ambulant*. Les *ferrachas* sont des vendeurs ambulants qui exposent leur marchandise à même le sol. En (371), l'emprunt constitue donc seulement une sorte d'accessoire, permettant au journaliste de donner une information supplémentaire, par le biais d'une apposition. D'ailleurs, celle-ci pourrait très bien être supprimée de la phrase, cela ne nuirait pas au sens.

Étudiant l'alternance codique pratiquée à l'orale, Myers-Scotton a tenté de mettre en évidence que le choix des langues utilisées est fait en fonction des facteurs sociaux : le locuteur change de langue lorsqu'il veut négocier des droits et obligations avec son interlocuteur (1993b : 476). D'après Myers-Scotton, il y a deux types de codes : le code « non-marqué », celui qui est conforme à la norme en vigueur pour l'échange, et le code « marqué », qui transgresse cette norme.

> "[…] speakers make code choices at any linguistic level to negotiate interpersonal relationships; this may also include the signaling of social-group memberships. Thus, as a type of code choice, CS is almost always socially motivated: To be sure, speakers may switch languages because their facility in the "unmarked code" fails them, but this motivation is in the minority." (Myers-Scotton, 1993b : 476).

Selon Myers-Scotton, donc, le changement de langue au cours d'une conversation correspond à une stratégie, à un choix conscient et motivé; il n'est que rarement la conséquence d'une incompétence linguistique. L'approche de Myers-Scotton prend donc en compte les facteurs socio-psychologiques de la réalisation de l'alternance codique orale. Il nous a semblé utile d'en faire mention dans la présente section ; nous observons que le choix d'utiliser l'arabe dans le corpus *Au Fait 2009* est fortement lié aux facteurs sociaux. Dans l'énoncé suivant, le scripteur a fait le choix de l'arabe, et non de la traduction :

(372) Il y a 4 ou 5 ans, j'avais dit à quelqu'un (un adolescent) qu'il existait une loi qui me protège en tant que femme et qui le punit en tant qu'homme. Sa réaction était

*ponctuée de « **Malna fine galssine f mirikane?** » et de **« chkoun bghiti tkouni? »**[232]. Cela ne lui a pas suffi, puisqu'il m'a suivit en me harcelant, et de surcroît devant un commissariat. A sa surprise, il a reçu une bonne raclée avant de passer la nuit au violon. Je lui ai alors rétorqué : « **chkoun bghit nkoune?** », « **bghite nkoun khtek, bach men yebessel 3liha chi wa7ed nchoufek achnou ghadi te3mel »**[233]**.***

Cet énoncé s'inscrit dans un article dans lequel une journaliste aborde le thème du harcèlement envers les femmes, au quotidien. Elle fait part, à cet effet, d'une anecdote qui correspond à son expérience personnelle. Les manifestations d'alternance codique correspondent à des propos authentiques, prononcés par un jeune homme et par la journaliste. Celle-ci aurait très bien pu traduire les propos en français, puisque des équivalences entre les deux langues existent. Elle n'a guère fait le choix de la traduction. Nous interprétons cette absence de traduction comme un choix motivé : la journaliste raconte une scène marquante qu'elle souhaite partager et rendre vivante. L'effet produit est celui d'assister à une scène presque théâtrale, dans laquelle les personnages défendent leurs positions. En conservant les propos dans la langue dans laquelle ils ont été prononcés, soit, en AM, la journaliste reproduit la scène au cours de laquelle elle a dû « négocier » avec son interlocuteur. Leur échange s'est fait en AM. La langue dans laquelle la journaliste écrit son article est le français, langue matrice. Toutefois, la particularité de la scène qui est racontée implique qu'elle insère l'AM dans son discours. Cet exemple illustre donc comment les facteurs sociaux influent sur le linguistique.

Dans l'énoncé (373), l'alternance avec l'AM apporte une certaine « couleur locale », une « authenticité culturelle » une fonction de l'alternance codique identifiée également chez Onysko (2007 : 275).

*(373) Elle n'est pas mariée, ni divorcée, « **mazal a sidi** », précise-t-elle, et en dépit de son enfance terrible, elle rend visite à ses parents le plus souvent possible, elle a également un frère et une sœur qui sont scolarisés, chance qu'elle n'a pas eue. Et pour cause : "c'est moi qui ramène la monnaie à la maison".*

En (373), *mazal a sidi* (pas encore monsieur) correspond à la façon exacte dont une gardienne de voiture a répondu au journaliste qui l'a interrogée. Dans l'énoncé suivant, le recours à

[232] Nous traduisons les propos du jeune homme de la façon suivante : "Tu crois qu'on est en Amérique ou quoi ? Tu te prends pour qui ?"

[233] "Je me prends pour qui ? J'aimerais être ta sœur, comme ça, si elle se fait embêter par un garçon dans la rue, on verra comment tu réagiras."

l'arabe remplit une fonction expressive, mais l'intention du scripteur n'est pas la même que dans l'énoncé (373).

> *(374) Ces personnes, qui squattent les programmes comme s'il n'y avait personne d'autre qu'eux, ne se doutent-elles pas que lorsque des paroles sont aussi flatteuses, il y a peu, ou presque pas du tout, de chance que ce soit sincère ? Mais nos* ***fennanes*** *et nos* ***oustade*** *n'en n'ont cure.*

L'énoncé (374) est extrait d'un article dans lequel le journaliste donne son point de vue sur la façon dont les personnalités sont reçues sur les plateaux de télévision marocains. Selon lui, les présentateurs de télévision abusent des éloges qu'ils font aux personnalités, lesquelles, toujours d'après le journaliste, seraient toujours les mêmes que les marocains voient à la télévision. C'est donc dans un contexte empli de subjectivité que les emprunts *fennanes* (artistes) et *oustade* (maître) sont employés.

C'est une critique similaire qui est exprimée dans l'énoncé (375) :

> *(375) L'animateur, quand il n'est pas lui-même chanteur ou comédien, invite un autre chanteur ou comédien, et là ce sont de purs morceaux d'anthologie, d'envolées élogieuses aussi sucrées les unes que les autres que s'échangent nos deux comparse* ***"el fennane el adhim, el oustade el kabir, el moughani el mawhoub…"****. Plus cirage de bottes que ça, tu crèves.*

Le journaliste choisit de changer de langue dans le cours de son article, se moquant des politesses excessives que s'adressent les personnalités de la télévision, et dont sont témoins les téléspectateurs marocains. L'énumération de formules laudatives en langue arabe est inventée par le journaliste, il ne s'agit pas de paroles réellement prononcées. Il a recours à cette « fausse citation », utilisant l'hyperbole pour critiquer, justement, l'exagération dans les propos des personnalités de la télévision. Le journaliste use d'un procédé qui mêle parodie et caricature.

IV.2.2. Fonctions affectives

> « Par exemple, un lexème comme *makhzen*, (emprunté à l'arabe marocain) formant paire avec le mot français *autorité* dénote « l'autorité ». Il évoque, de plus, un agent d'autorité, armé d'une matraque et prêt à frapper et connote par image associée la peur de l'autorité et la répression. Tout un vécu transmis à travers un simple emprunt ! » (Benzakour 2012).

L'exemple cité par Benzakour illustre parfaitement le recours à l'arabisme pour l'affectivité que le mot contient. Pour citer un exemple tiré de notre corpus d'étude, mentionner la

tadouira/tadwira (corruption) suscitera chez le lecteur un sentiment qu'un quelconque synonyme français ne saurait transmettre, comme si la capacité à véhiculer le sens complet contenu dans le mot arabe ne pouvait être acquise par un mot autre qu'un mot issu de la *darija*.

L'arabisme *makhzen*[234] présente 9 occurrences dans *Au Fait 2009*. En (376), *makhzen* non seulement dénote l'autorité mais cet arabisme a une connotation particulière :

(376) La parenthèse Bahraoui fermée!

*Il y avait ceux qui croyaient ferme que le m**akhzen** ne lâcherait jamais Bahraoui.*

Le journaliste écrit ses lignes au moment où Omar Bahraoui doit laisser sa place au nouveau maire de la ville de Rabat. D'après le journaliste, Omar Bahraoui avait depuis longtemps le soutien de l'État, qu'il désigne par le nom *makhzen*. Il aurait été possible d'utiliser le mot français *état*, mais le scripteur choisit d'employer le nom *makhzen* pour son sens affectif : l'idée associée à ce mot est celle de fermeté, de puissance.

Dans l'énoncé suivant, c'est l'emploi du mot *chaab* (peuple) qui présente une fonction affective :

*(377) Quant aux syndicats, au lieu de se dire proches des accros de la sieste, ils feraient mieux de ne pas rester éloignés du **chaab**. Car voilà des syndicats qui n'arrivent à se mettre d'accord ni sur une grève ni sur leur propre crédibilité (voir Au fait d'hier).*

En (377), le journaliste critique la passivité des partis politiques et des syndicats marocains. Le journaliste a recours à l'emprunt à l'AM *chaab*, pour désigner le peuple marocain. Néanmoins, l'environnement contextuel montre que l'emploi de *chaab* n'est pas seulement dénotatif : le journal semble prendre position du "côté" du peuple. En employant l'AM, il établit une certaine harmonie entre l'idée qu'il défend (les syndicats doivent défendre les intérêts des travailleurs marocains) et le langage qu'il utilise pour cela.

Le journaliste se veut parfois être la voix du peuple, à l'image de l'alternance codique dans l'énoncé suivant :

*(378) C'est notre darija qui peut envoyer tous les messages écrits entre les lignes des paroles!!! Alors continuez "Mazagan, Haoussa, Hoba Hoba Spirit, Casa Crew….." on vous soutient, nous "**wlad cha3b**" !*

[234] Dans la BDLP-Maroc, il est indiqué que *makhzen* a deux acceptions : "1. (Terme vieilli) Anciennement, gouvernement du sultan et représentant de ce gouvernement. 2. Actuellement État, Pouvoir, Autorités politiques, Administration centrale marocaine." Dans le corpus *Au Fait 2009*, seule la seconde acception est représentée par l'emploi de *makhzen*.

En (378), le journaliste a recours à la *darija* afin d'exprimer tout son soutien aux jeunes musiciens qui chantent en AM. En basculant vers l'AM, le journaliste tente de montrer qu'il partage les mêmes convictions linguistiques que les groupes de chanteurs qu'il évoque : la *darija* est la langue qui véhicule les idées en tout genre, chanter en *darija* est le moyen d'atteindre le peuple.

Dans *Au Fait Maroc*, il apparaît très fréquemment que les journalistes s'autorisent à émettre des critiques et dénonciations en AM. L'énonciateur a recours à la *darija* pour donner du poids à son discours critique. Son emploi constitue le moyen idéal d'approcher le lectorat et lui montrer qu'il partage les mêmes colères.

(379) Et que croyez-vous qu'elles font de cette ***zebballa diel leflouss****? Eh bien, elles achètent d'autres feuilletons égyptien, turque ou mexicain…, et histoire de changer de programme un petit film indien qui dure 225842 heures.*

Dans cet énoncé, le scripteur critique violemment les programmes diffusés sur les plus importantes chaînes de télévision marocaines.

L'ironie implique parfois l'alternance avec l'arabe marocain :

(380) "Le Maroc est en danger". ***Nariiiiiiiiiii, wiliiiiiiii****…. Mais quelle est donc cette catastrophe qui nous guette?*

Le *-i* prolongé transcrit une prononciation particulière des mots *nari* (mince) et *wili* (zut) en AM. Lorsque ces mots sont prononcés ainsi, le locuteur peut exprimer différents sentiments, dont celui de la surprise mêlée à la crainte. Néanmoins, la *darija* est ici la langue de l'ironie : le journaliste ne fait que feindre l'inquiétude; son intention réelle est de se moquer d'un titre paru sur la Une d'un magazine.

IV.2.3. <u>Fonctions esthétiques</u>

L'arabe est souvent employé afin d'embellir le texte du journaliste, de le rendre attractif : il s'agit de la fonction purement esthétique de l'emprunt et de l'alternance codique français-arabe.

Par exemple, alterner avec l'AM correspond au moyen idéal pour attirer le lecteur. Dans le contexte (381), l'alternance se produit dans le titre de l'article et dans sa première phrase :

(381) Le doublage ***dialna***

Plug In et les voix d'Ana

*"****Allo ? 3afak, ina chambre galess fiha Ignacio ?"****. Voilà en substance la langue que l'on entend presque tous les soirs sur la 2ème chaîne depuis 2 semaines, depuis le*

lancement de la série mexicaine "Ana".

Le journaliste, conscient que le thème du doublage audiovisuel en arabe dialectal alimente de nombreux débats au Maroc[235], illustre son article en donnant un échantillon en *darija*. Ce procédé contribue à capter l'attention du lecteur, si l'on ajoute la touche humoristique qu'il apporte.

En (382), l'alternance avec l'arabe se produit au niveau d'un titre d'article :

(382) ***Facebook bil 3arabiya***

Le site de socialisation Facebook, déjà disponible dans quarante langues, a lancé mercredi des versions en arabe et en hébreu.

Le segment est en AS et signifie *Facebook en arabe*. Le chiffre 3 transcrit le phonème /'/ car sa forme ressemble à celle du graphème arabe /ع/. Le passage à la langue arabe dans cet énoncé est donc hautement lié au sujet de l'article. Si Facebook se met à l'arabe, l'annonce de cet événement doit se faire dans cette langue même : c'est la stratégie communicative adoptée par le scripteur. La thématique influence, donc, le choix d'alterner des langues. Ce phénomène est également observé dans l'énoncé suivant :

(383) Ce soir, sur France2, rendez-vous à 22h20 pour les trophées des arts afro-caribéens 2009, avec au programme Souad Massi et la Fouine (rappeur franco-casaoui en photo), entre autres artistes... 2h30 de musique à la carte: ***aiwa****!*

Le journaliste informe d'un programme télévisé consacré à la musique. Il clôt son article par l'onomatopée *aiwa* utilisé en AM dans le contexte de la musique et de la danse. Le scripteur a recours à cette onomatopée dans un but purement esthétique. Elle lui permet d'instaurer une atmosphère qui est censée inviter le lecteur à s'intéresser au programme télévisé évoqué dans l'article.

V. CONCLUSION SUR LA PRESENCE DE L'ARABE DANS *AU FAIT 2009*

En nous intéressant aux éléments empruntés à l'arabe standard et à l'arabe dialectal ainsi qu'à l'alternance français-arabe dans le corpus, nous avons pu mettre en évidence que le

[235] À ce sujet, voir l'article de Ziamari et Barontini *" Ana : Parlez-vous arabe marocain ? Quand les séries réconcilient avec la darija"* (2013).

contexte sociolinguistique dans lequel une langue est pratiquée est déterminant.

> « Il va de soi que la langue française n'échappe pas à cette règle du jeu du marché local, même si elle y occupe une position forte et stratégique. Évoluant dans un espace linguistique et culturel marocain pluriel, elle en porte toutes les traces et se trouve ainsi marquée d'une nette coloration locale. » (Benzakour, 2000 : 360).

Ces « traces », notamment au niveau lexical, sont manifestes lorsqu'on observe le langage de la presse.

La presse se trouve être le reflet de l'usage : on ne peut parler français sans subir l'influence des langues en présence. Le corpus *Au Fait Maroc* révèle un autre fait important : la capacité et la facilité à faire coexister les langues dans un même discours. Ainsi, en employant la *darija*, à travers les emprunts et l'alternance codique, le journaliste parvient à obtenir un résultat syntaxique harmonieux. Pour argumenter notre propos, nous rappelons la faible variation dans le genre grammatical des emprunts à l'arabe ainsi que la tendance à la pluralisation des noms et des adjectifs arabes selon les règles du français. En insérant de l'arabe dans la structure du français, le scripteur a le choix soit de conserver une trace de l'origine grammaticale de l'emprunt (l'arabe) soit de gommer la distance morphosyntaxique qui existe entre les deux langues. Faire fléchir l'emprunt, par exemple par l'adjonction du *-s* du pluriel, peut contribuer à faire oublier un court instant que le mot est un emprunt.

La présence de nombreux emprunts à l'arabe, surtout à l'arabe dialectal, ainsi que l'alternance avec ce même idiome est en adéquation avec la nature du journal *Au Fait*, distribué gratuitement.

> « Participer à l'effort de démocratisation du Maroc par la promotion de l'accès à l'information pour tous, à travers un support de presse innovant et de qualité, diffusé gratuitement, en adéquation avec les réalités socio-économiques locales et respectant les valeurs fondamentales universelles. »[236]

Le langage dont usent les journalistes nous paraît être en accord avec la proximité qu'entretient le journal avec son lectorat. L'emploi de mots en langue arabe, et surtout le recours à la *darija*, koiné « en émergence » (Messaoudi, 2013b) langue qui contribue à assurer un certain « lien linguistique » entre les différentes catégories sociales, est la conséquence linguistique de l'objectif que se fixe le quotidien *Au Fait*. Les journalistes emploient l'AM en ayant conscience de l'enjeu stratégique du recours à cette langue comprise par la grande majorité du peuple. Messaoudi note que l'arabe dialectal est la langue qui :

236 Cette citation est tirée du site institutionnel du journal *Au Fait Maroc* : http://www.devocean.ma

> « […] sert à la communication à l'échelle du pays et qui a une visibilité de plus en plus grande dans le paysage urbain (à travers les planches publicitaires) et médiatique – notamment dans la création artistique chez les jeunes (chants, théâtre…) » (2013b : 7).

Les énoncés présentés tout au long du Chapitre 10 permettent de concevoir que l'arabe, standard et dialectal marocain, se voit attribué des fonctions que le français ne saurait pleinement remplir. Spécifiquement, l'alternance entre le français et la *darija* s'explique parfois lorsque la charge émotionnelle du discours est importante. L'alternance codique avec l'AM se produisant pour des raisons affectives est une démonstration de ce phénomène : la *darija* apparaît, ainsi, lorsque le journaliste affiche son engagement social et qu'il s'autorise à émettre des critiques.

L'analyse fournie dans ce chapitre a permis, en parallèle, de corroborer la thèse de l'expansion fonctionnelle de l'arabe dialectal marocain, mise en avant depuis quelques temps par les sociolinguistes (Miller 2010, 2011, Bénitez et. al. 2013).

CHAPITRE 11 :

L'INTEGRATION DISCURSIVE DES EMPRUNTS ET DE L'ALTERNANCE CODIQUE DANS *AU FAIT 2009* : ASPECTS METALINGUISTIQUES

Au cours de l'analyse des anglicismes et des arabismes apparaissant dans le corpus journalistique *Au Fait 2009*, nous avons, à plusieurs reprises, évoqué la façon dont les scripteurs commentent l'emprunt qu'ils utilisent sans toutefois nous attarder sur ce phénomène. Réfléchir sur l'intégration discursive d'un emprunt, c'est s'interroger sur l'attitude du scripteur : met-il en avant l'altérité du mot ou au contraire l'emploie-t-il sans souligner le fait qu'il s'agisse d'un emprunt ? C'est une question sur laquelle les études notoires en matière d'emprunts ne se sont pas focalisées. Pourtant, en discours, il est parfois possible d'identifier la position de l'emprunteur vis-à-vis de l'emprunt qu'il emploie, question qui, d'après Steuckardt et Honoré mérite d'être explorée grâce à l'analyse du discours puisque :

> " […] le mot emprunté, en effet, est parfois accompagné d'un commentaire métalinguistique, susceptible d'expliciter la position du locuteur-emprunteur à l'égard de la langue prêteuse." (2006 : 5).

Cette réflexion diffère de celle qui consiste à s'interroger sur l'utilité de la langue ou le choix de langue : cette question a été traitée précédemment dans notre thèse[237]. On peut considérer,

[237] Cf. Chapitre 8 et Chapitre 10, section IV.

finalement, qu'il existe deux types d'intégration fondamentale :

- l'intégration purement linguistique, qui prend en compte notamment l'intégration morphologique et morphosyntaxique ;
- l'intégration discursive, c'est-à-dire métalinguistique.

Il convient de consacrer ce chapitre à étudier le processus d'emprunt sous une perspective métalinguistique. En d'autres termes, le recours à l'anglais et à l'arabe dans le corpus *Au Fait 2009* appelle parfois à un commentaire sur le mot, ou la phrase, en langue empruntée : c'est la glose, cette « escorte métalinguistique » (Steuckardt et Honoré, 2006 : 6) qui fera l'objet de notre attention au cours du présent chapitre. Après une brève discussion théorique, nous proposons d'étudier comment l'intégration discursive des emprunts à l'anglais et à l'arabe est réalisée dans le corpus *Au Fait 2009*.

I. METALANGAGE ET EMPRUNTS

Le concept de métalangage existe depuis l'Antiquité, bien que la création du terme « métalangage » date du vingtième siècle. Depuis longtemps, donc, on a conscience que le langage présente deux propriétés sémiotiques. Il y aurait deux langages : le langage primaire et le langage secondaire. Le langage secondaire correspondrait au métalangage, puisque d'après Tarski cité par Rey-Debove, il s'agit du :

> « […] langage dans lequel nous parlons du premier langage et avec les termes duquel nous voulons construire la définition de la vérité pour le premier langage. Nous appelons le premier langage « langage objet » et le second langage « métalangage. » (Tarski, cité par Rey-Debove, 1978 : 13).

Coseriu (1978) distingue également deux types de langage, le langage primaire et le métalangage, ce qui revient à scinder aussi le langage en deux : le langage utilisé pour les choses, et le langage pour parler de la langue. Pour Rey-Debove, le métalangage sert « à dénommer la fonction métalinguistique d'une langue donnée » (1978 : 21). Selon elle, il convient également de parler d'une double propriété sémiotique du langage :

> « On dira que le langage parle tantôt du monde ou des choses, tantôt du langage. Le monde, les choses occupent l'univers du discours qui exclut le langage, situation exprimée par l'opposition traditionnelle « les mots et les choses ». Par monde ou choses, on entend tout l'univers référentiel qui n'est pas le langage […]. Cette dichotomie qui oppose le monde

> (sans langage) au langage est purement méthodologique et terminologique puisqu'il n'y a pas de monde sans langage. Mais il est nécessaire pour notre propos de poser comme hypothèse que l'on peut validement distinguer deux types de discours, correspondant à deux univers du discours, l'un sur ce qui n'est pas le langage (traditionnellement étudié par les linguistes) et l'autre sur le langage. » (Rey-Debove, 1978 : 21).

Eisenzweig considère que le métalangage constitue « un langage, dont la particularité est d'avoir un autre langage pour univers référentiel. » (1977 : 105). Le métalangage, étant un type de langage particulier, dispose d'une panoplie de mots métalinguistiques, c'est-à-dire des mots « destinés à parler du langage » (Rey-Debove, 1978 : 26), qui sont donc à distinguer des mots mondains, « destinés à parler de ce qui n'est pas le langage (le monde, les choses) » (*idem*).

Ces définitions du métalangage conduisent à s'interroger sur le type de langage duquel le linguiste peut être amené à parler, ou plus précisément, quel type de mots se voit être accompagné de commentaires métalinguistiques, en discours. Comme le soulignent Steuckardt et Honoré (2006) certaines catégories de mots sont plus susceptibles d'être accompagné d'une escorte métalinguistique. La notion d'opacité, communément utilisée (Authier-Revuz 1995, Niklas-Salminen 2010, Pflanz 2012, 2014) est utile pour comprendre que la glose métalinguistique intervient lorsque l'interprétation du sens d'un mot peut être problématique. Parmi ces « mots qui ne vont pas de soi », pour reprendre l'expression d'Authier-Revuz (1995), figurent les néologismes, les emprunts, les mots techniques. Niklas-Salminen note :

> « [...] les mots opaques (emprunts, néologismes, mots scientifiques...) ont la particularité de former un écart par rapport au savoir conventionnel sur le lexique. Ces signes qui « ne vont pas de soi » exigent des explications et font l'objet de commentaires plus fréquents que les unités ordinaires. Ces unités lexicales ont comme spécificité par rapport au lexique conventionnellement attesté de ne pas être des unités transmises. Elles ne peuvent pas être glosées de la même façon que les mots ordinaires. La langue a tendance à se protéger naturellement contre l'accueil des mots opaques qui brouillent le discours et en empêchent le décodage. Si un locuteur veut faire admettre à son allocutaire un tel mot, il faut qu'il l'explicite dans son message. » (Niklas-Salminen, 2010 : en ligne).

Les études qui se focalisent sur les gloses métalinguistiques des emprunts sont la preuve que ceux-ci méritent une attention particulière, en matière de métalangage. Petiot et Reboul-Touré (2006) se sont intéressées à la façon dont le mot *hidjab* est glosé dans la presse française, observant en diachronie un léger effacement des commentaires métalinguistiques sur ce mot, mais également une tendance à la résistance à l'acclimatation au français. Steuckardt a analysé

les commentaires épilinguistiques des termes anglais du domaine juridique et politique dans les textes français du XVIIIème siècle : à cette époque les concepts qui relèvent de ce domaine (*verdict*, *jury* etc.) sont tout nouveaux en France, car importés d'un système juridique différent. L'auteure note :

> "Si donc la nécessité politique d'emprunter à l'anglais est rarement invoquée, les gloses jouent toutefois un rôle d'auxiliaires dans l'introduction des mots anglais, vecteurs de référents juridiques et politiques." (*Idem* : 13).

Dans son ensemble, son analyse vise à montrer que les commentaires métalinguistiques sur les anglicismes utilisés au cours du XVIIIème siècle ont contribué à introduire les mots empruntés dans la langue française. Les commentaires métalinguistiques sur les anglicismes présents dans les textes datant de cette époque peuvent être considérés comme des types « d'argumentation linguistique », dans la mesure où leur présence sert à justifier le signifiant de l'emprunt :

> « Les commentaires des anglicismes politiques semblent donc se préoccuper d'abord de répondre aux objections, quelque peu fantasmées, des puristes. Ils excusent l'emprunt par l'économie lexicale et par une formation conforme à la morphologie française. L'anglicisme est justifié, a posteriori, par sa bonne intégration au système linguistique français, et non par sa motivation première, c'est-à-dire par son utilité pour faire évoluer la vie politique française. Cette orientation argumentative peut être imputée au poids de l'autorité académique, mais aussi à la nécessaire discrétion politique à laquelle est tenu le discours sous un régime de censure. » (Steuckardt, 2006 : 17).

Dans ce contexte, la glose sur l'emprunt est fortement corrélée à la dimension pragmatique de celui-ci, puisqu'elle s'attache à justifier leur présence dans la langue française.

Plus récemment, Pflanz (2012), s'est focalisée sur l'intégration discursive des anglicismes dans la langue allemande, plus précisément dans la langue spécialisée du domaine de l'économie. L'apport de cette recherche est considérable : en relevant l'ensemble des commentaires métalinguistique des emprunts à l'anglais apparaissant dans un corpus journalistique de langue allemande, elle est parvenue à établir une typologie des marqueurs d'altérité, en considérant qu'un marqueur d'altérité correspond à « un ajout typographique ou textuel qui n'est pas nécessaire, que ce soit sur le plan phrastique ou textuel » (Pflanz, 2012 : 161). En d'autres termes, Pflanz a remarqué que les scripteurs usent de plusieurs manières pour mettre en évidence le mot étranger en discours. Dans un article de l'année 2014, elle résume cette typologie de la façon suivante :

> « « X montré », « X commenté », « X traduit », « X expliqué ». Les deux premières

> catégories « X montré » et « X commenté » délimitent les procédés de mise en exergue de l'anglicisme par le scripteur, mise en exergue visuelle pour « X montré » et métalinguistique pour « X commenté ». Les deux autres catégories « X traduit » et « X expliqué » relèvent d'une volonté de reformulation de la part du scripteur » (Pflanz, 2014 : 164).

Se fondant essentiellemen sur les travaux de Rey-Debove et d'Authier-Revuz, son étude sur corpus vient mettre en évidence des phénomènes jusque là négligés, notamment la catégorie « X montré ». Par ailleurs, pour Pflanz, la présence d'un marqueur d'altérité constitue la preuve tangible que le mot d'emprunt n'est pas encore intégré à la langue emprunteuse. Elle en déduit que :

> « Si X s'intègre dans la langue d'accueil, les marqueurs d'altérité vont s'atténuer puis disparaître. Lorsqu'ils ont totalement disparu, on peut considérer que X est intégré dans la langue d'accueil, que son altérité n'est plus un frein à la communication, parce qu'elle n'est plus reconnue en tant que telle. » (Pflanz, 2012 : 161-162).

Elle rejoint, ainsi, la position de Petiot et Reboul-Touré (2006), lesquelles ont noté que les gloses autour de *hidjab* a d'abord été d'ordre définitionnel puis au fil du temps elles se sont attachées à maintenir une distance avec ce concept : l'escorte de gloses sur ce mot contribue à le maintenir dans un rôle de xénisme.

> « Avec le xénisme, le signe n'est pas transparent et l'altérité se situe à deux niveaux. Au niveau de la forme, plusieurs orthographes en français sont d'ailleurs susceptibles d'être adéquates à la forme orale arabe. […] Au niveau sémantique, le xénisme décrit une réalité spécifique inexistante dans l'espace de la langue d'accueil. » (Petiot et Reboul-Touré, 2006 : 57).

Les mots n'ayant pas tous une "escorte métalinguistique", il apparaît évident que les mots d'emprunts fassent partie intégrante des mots sur lesquels les commentaires métalinguistiques ont tendance à s'accrocher. À la lumière de ce qui précède, il apparaît que l'analyse de la glose métalinguistique constitue un angle d'observation pertinent de l'intégration des emprunts en discours. Le sens strict de "glose" comme l'évoque Steuckardt (2006) est celui de "commentaire explicatif". Mais les commentaires métalinguistiques que nous avons relevés, ainsi que les marqueurs d'altérité présentés par Pflanz (2012, 2014) montrent que la glose ne consiste pas systématiquement en une explication. Nous proposons de revenir brièvement sur sa typologie des marqueurs d'altérité, cadre théorique que nous adoptons pour l'analyse de l'intégration discursive des anglicismes et des arabismes d'*Au Fait*

2009[238] :

- « X montré » : l'emprunt est uniquement « montré », ce procédé correspondant à « mettre X en exergue sans explication ni modalisation ». L'emprunt montré est une forme de mise en exergue (notamment par l'utilisation des guillemets) mais également de mise à distance (Pflanz, 2012 : 167 : 180).
- « X commenté » : l'emprunt est accompagné d'un commentaire, à proprement dit, pouvant être linguistique, axiologique ou didactique (Pflanz, 2012 : 181). Il s'agit également d'un procédé de mise en exergue de l'emprunt.
- « X traduit » : l'emprunt est accompagné d'un « segment reformulateur » en langue d'accueil de l'emprunt (Pflanz, 2012 : 214).
- « X expliqué » : le scripteur utilise une périphrase visant à expliquer le signifiant de l'emprunt. La définition, l'explication d'un processus ou d'un but correspondent aux trois façons d'expliquer l'emprunt, identifiées par Pflanz (2012 : 237).

Nous remarquons la gradation ascendante allant du « mot » (*vox*) vers la « chose » (*res*), en fonction des marqueurs d'altérité utilisés. Ces différents marqueurs d'altérité emmènent le lecteur plus près du référent sémantique (*res*) à différents degrés, le plus fort degré étant celui permis par « X expliqué ».

En observant les emprunts à l'anglais et à l'arabe de notre corpus d'étude, nous avons remarqué que les gloses sont de différentes natures. En outre, les intentions des scripteurs, en glosant un emprunt, sont diverses : est-ce que l'utilisateur de l'emprunt veut souligner l'altérité du mot ? Souhaite-t-il réduire l'effet d'altérité ou, au contraire, l'accentuer ? L'intention du scripteur est-elle de faciliter l'accès au sens - fonction initiale de la « glose » d'après Steuckardt ? Quels sont les moyens utilisés pour passer de l'opaque à la transparence du signifié ? La typologie proposée par Pflanz offre des réponses intéressantes à ces interrogations, c'est pourquoi nous avons choisi ce cadre théorique pour l'analyse de l'intégration discursive des emprunts relevés dans *Au Fait 2009*.

[238] Chez Pflanz, X désigne tout type d'anglicisme. L'application de cette typologie aux données de notre corpus d'étude implique que X désigne tout type d'emprunt (anglicisme ou arabisme) ainsi que toute manifestation d'alternance codique (français-anglais et français-arabe).

II. L'EMPRUNT MONTRE

Dans cette catégorie figurent les gloses qui consistent à mettre l'emprunt en exergue. Les guillemets constituent le moyen privilégié pour « montrer » l'emprunt lexical. Pour Pflanz, il s'agit du marqueur typographique le plus courant, jouant le rôle d'une « marque opacifiante » (2014 : 164). Onysko note également :

> "[…] quotation marks can highlight exceptional use of language outside the framework of German" (Onysko, 2007 : 296).

Le scripteur-emprunteur accompagne l'emprunt de cette marque typographique afin de signaler qu'il s'écarte ponctuellement de la « norme » linguistique pour insérer un mot étranger. Les guillemets sont, alors, le moyen de mettre en évidence le recours à une lexie étrangère.

Dans le cas de la configuration « X montré », il n'est nullement question d'éclairer le lecteur sur le signifié de l'emprunt. Pflanz (2012) identifie deux raisons principales de montrer l'emprunt :

- X est « le mot de l'autre » que l'on cite
- X est un xénisme.

Dans *Au Fait 2009*, les guillemets constituent une marque typographique qui apparaît abondamment[239]. Nous relevons, dans notre corpus d'étude, des occurrences d'emprunts à l'anglais et à l'arabe insérées dans des guillemets pouvant être considérés comme marqueurs d'altérité, c'est-à-dire visant à « montrer » l'emprunt.

Dans les énoncés suivants, l'usage des guillemets est à interpréter comme moyen de montrer que le signe est étranger, et que la « chose », c'est-à-dire le référent sémantique est purement allogène :

*(384) Pour Sainsbury's, l'idée de changer de nom pour relancer les ventes de colin vise également à limiter la baisse des stocks d'autres espèces plus populaires en Grande-Bretagne, notamment le cabillaud au menu des traditionnels "**fish and chips**".*

*(385) Officiellement, la future "**First Lady**" se défend de toute ambition politique une fois installée au palais présidentiel.*

(386) A mon modeste niveau, voici comment je résumerais les choses : - à la mi-2007,

[239] Rappelons que nous avons utilisé les guillemets comme un des moyens de détection des emprunts dans le corpus *Au Fait 2009* (cf. Chapitre 5, section II.2.3).

*apparaissent les prémices d'une crise de confiance envers le secteur bancaire, via les fameux « **subprimes** », - cette crise s'aggrave en septembre 2008, avec le dépôt de bilan de Lehman Brothers*

Les emprunts ainsi marqués, par les guillemets, sont aisément repérables dans le texte. En outre, dans les énoncés (384), (385) et (386), les anglicismes employés ont chacun un référent sémantique qui est spécifiquement localisable. En outre, chacun d'entre eux évoque un contexte extralinguistique géographique lié à la langue de l'emprunt[240]. Ceci constitue des indices permettant d'identifier ces anglicismes comme des xénismes. Le marquage par la typographie est une façon de montrer que « la lexie est sentie comme étrangère » (Sablayrolles, 2000 : 234). Les guillemets participent, ainsi, activement au marquage de l'emprunt : l'énonciateur perçoit que l'emprunt n'est pas intégré dans la langue qu'il utilise et que son référent sémantique est éloigné de l'univers référentiel connu des usagers de la langue emprunteuse. Ce « ressenti » linguistique entraîne un marquage de l'emprunt en discours.

Les énoncés fournis en tant qu'instance sont la preuve que les marqueurs d'altérité peuvent se cumuler. Les adjectifs *traditionnels* et *fameux* soulignent d'autant plus les emprunts. En (384), l'adjectif *traditionnels* renforce le rattachement du référent (« res », la chose) à une culture spécifique, donc à une aire géographique bien délimitée. En (386), ce n'est pas le rattachement à une culture « autre » que l'adjectif *fameux* exprime. Il permet de mettre en évidence qu'il s'agit de quelque chose dont on a beaucoup parlé. Si en (384), donc, le modificateur *traditionnels* souligne l'allogénéité du concept de *fish and chips*, il en est autrement pour l'emploi de *fameux* à propos des *subprime*.

En (385), l'anglicisme *first lady* peut aussi être considéré comme une façon de dire en anglais. L'énonciateur montre l'emprunt, dont le référent est rattaché à un environnement autre et lointain. Pour reprendre l'expression de Pflanz, il s'agirait alors du « mot de l'autre en tant que citation » (2012 : 167). Vu sous cet angle, l'emploi de l'anglicisme entre guillemets n'apparaît pas comme une mise à distance du concept désigné.

Il est intéressant de constater que nous ne relevons que très rarement l'utilisation des guillemets pour signaler l'emploi d'un emprunt à l'arabe. Les emprunts faisant référence à des éléments de la culture marocaine sont, la plupart du temps, insérés sans guillemets. Ceci met en lumière l'un des particularismes du français du Maroc : des mots dont l'altérité seraient marqués textuellement ou par la typographie en français hexagonal ne font l'objet d'aucun

[240] On peut considérer que le contexte extralinguistique constitue, dans ces trois énoncés, un élément qui déclenche l'emprunt, pour reprendre l'expression de Clyne (2003).

marquage particulier en français du Maroc, à l'image des arabismes employés dans l'énoncé (387) :

> *(387) Il existe d'autres soupes, composées de légumes secs (lentilles, pois cassés...) comme la* ***bissara*** *ou de céréales (blé, pâtes, riz...) comme la* ***harira****, la* ***chorba*** *ou la* ***tchicha****.*

Cette absence de marquage peut être interprétée comme le signe d'une acclimatation du mot à la langue emprunteuse. On peut, en outre, considérer que l'énonciateur ne ressent pas le besoin de souligner l'emprunt dont il use. Il ne voit peut-être pas l'utilité d'indiquer qu'il s'écarte du français pour aller puiser dans les ressources lexicales de la langue locale, l'arabe marocain. Le mot n'est, ainsi, pas « ressenti comme étranger » à la différence des mots *subprime* ou de *fish and chips*, l'énonciateur paraissant être davantage familier avec les concepts rattachés à la culture marocaine. Il s'attend également à ce que le lecteur ressente une familiarité semblable à l'égard des notions de *bissara* ou *harira*, d'où l'absence de marqueur d'altérité quel qu'il soit.

Comme nous le verrons par la suite, certains arabismes sont tout de même accompagnés d'une glose métalinguistique. Nous avons repéré quelques cas dans lesquels le scripteur utilise un mot arabe qu'il insère entre guillemets afin de souligner l'altérité. Nous les donnons dans les contextes suivants :

> *(388) Contemporaine de James Mc Bey, peintre écossais lui aussi épris du Maroc (James McBey et le Maroc), et d'une autre aventurière au destin similaire (Aurélie Picard, mouqqadema en Algérie), elle raconte sa vie et présente le pays de son point de vue de « **roumia** ».*
>
> *(389) Dans une phrase en "**darija**", chez une grande part de la population, nous constatons un flux homogène (sic) tissé de plusieurs langues : quelques mots en arabe s'accolent à d'autres en français qui subissent la désinence et un rythme arabo-amazighes.*
>
> *(390) De leur côté, nos voisins, grisés par une victoire claire et éclatante, narguent les "**misriyines**" et accusent le clan de Hosni Moubarak de tenter de récupérer cette cabale anti-algérienne à des fins électoralistes.*

Dans les énoncés (388) à (390) apparaît la configuration « X montré » remplissant une fonction semblable : l'énonciateur se sert des guillemets pour montrer qu'il s'agit du « mot de l'autre en tant que citation ». Il met en exergue l'emprunt grâce à l'outil typographique que sont les guillemets, recourant ainsi à une technique de différenciation. En (388), l'énonciateur

utilise le mot employé couramment en AM pour qualifier une personne d'origine européenne ou, plus largement, occidentale. Le journaliste paraît utiliser un mot qui est utilisé habituellement dans des circonstances semblables. Les guillemets ne sont pas simplement utilisés pour séparer formellement ce qui est français de ce qui est emprunté à l'arabe : l'énonciateur les utilise pour souligner le fait que le mot arabe est celui qui est « d'usage » chez tous les marocains. Il s'agit donc d'une citation implicite. En (389), les guillemets remplissent la même fonction. En (390), l'énonciateur rapporte que suite à la défaite d'un match de football contre une équipe algérienne, l'Égypte, traversée par un vent de nationalisme, n'a cessé de menacer de rompre toute activité avec l'Algérie. Ce serait par le biais des chaînes satellitaires qu'une réelle « propagande anti-algérienne » se serait produite. Dans l'énoncé (390), le journaliste mentionne la façon dont réagissent les algériens. L'énonciateur utilise l'arabisme *misriyines* (égyptiens) pour désigner les égyptiens à la manière dont le font les algériens. Le mot apparaît comme étant celui qui est d'usage dans les médias algériens pour riposter aux menaces égyptiennes. Il n'est pas explicitement indiqué qu'il s'agit d'une citation : l'emploi de la marque typographique comme seul indice permet d'éviter d'interrompre le discours. Le scripteur « montre l'emprunt » pour se défaire de toute responsabilité. Les guillemets peuvent être interprétés de la façon suivante : le journaliste indique que *misriyines* n'est pas « son mot », et que dans un autre contexte il en utiliserait certainement un autre – l'équivalent français *égyptiens* – pour désigner le même référent.

Nous trouvons un exemple comparable parmi les anglicismes :

*(391) L'orbiteur est prêt, l'équipe de lancement est absolument prête et la météo a fini par coopérer, il est donc temps de voler, a déclaré le directeur du lancement, Pete Nickolenko à l'adresse de l'équipage de Endeavour peu avant de donner le « **go** » final.*

L'énonciateur emploie les guillemets pour signaler que le mot est celui qui a été utilisé par autrui.

Il n'est pas toujours évident d'interpréter l'emploi des guillemets. Dans l'énoncé suivant, les guillemets sont difficilement interprétables :

*(392) M. Obama, a fait savoir la Maison Blanche, est informé "plusieurs fois par jour" des développements en Egypte, et a reçu un point complet de 40 minutes vendredi matin en lieu et place de son "**briefing**" habituel.*

Il est probable que l'énonciateur utilise les guillemets pour indiquer qu'il s'agit de la

dénomination utilisée en anglais, par la Maison Blanche, auquel cas il utilise la typographie comme moyen de différencier son discours de celui d'usage dans l'environnement extralinguistique dont il fait mention. Pflanz note :

> « Les guillemets ont toujours pour effet d'opacifier l'anglicisme X, et de créer une situation de connotation autonymique où X est à la fois en mention et en usage. » (2012 : 259).

L'emploi de *briefing* dans l'énoncé (392) nous paraît être un bon exemple de connotation autonymique. Il s'agit d'un niveau intermédiaire entre l'autonymie[241] et la transparence totale, situation dans laquelle le signifié prédomine. La connotation autonymique est la situation dans laquelle le mot se désigne à la fois lui-même et aussi son signifié.

« C'est une question fondamentale en linguistique, et plus encore en littérature, de savoir dans quelle mesure un signe ordinaire peut signifier ce qu'il est, c'est-à-dire perdre sa transparence pour imposer son propre signifiant, tout en continuant à signifier le monde. » (Rey-Debove 1997 : 4).

D'après Pflanz (2012 : 259) et Rey-Debove (1997 : 259), la connotation autonymique implique que le mot porte une marque spécifique, notamment les guillemets. L'emploi de *briefing* entre guillemets dans l'énoncé (392) présente ce cas de figure. Dans l'énoncé suivant, la connotation autonymique de l'emprunt apparaît de façon plus nette :

> *(393) Depuis le 19 octobre, Atlantic radio, à travers un "**Morning**" d'information plus riche et plus complet, cherche à renforcer sa position de première radio "musique et news" dans le paysage radiophonique marocain.*

L'anglicisme se distingue doublement des autres unités lexicales présentes dans la phrase par le biais des guillemets et de la majuscule. Le mot *Morning* est, dans cet énoncé, à la fois en usage et en mention, ce qui correspond à la connotation autonymique. Ici, l'énonciateur paraît utiliser la majuscule afin de désigner le nom de l'émission proposée par la radio dont il est question. Toutefois, et compte tenu du fait que l'anglicisme nom commun *morning* se retrouve à plus reprises dans le corpus *Au Fait*, on en déduit que ce mot est employé de façon plus étendue, qu'il ne s'applique pas à une situation exclusive. En (393), ce mot est en mention puisque le scripteur met en évidence le nom du programme radiophonique diffusé sur Atlantic radio. Le mot est également en usage dans la mesure où il désigne bien une émission de radio matinale, c'est-à-dire le signifié du mot *morning*.

L'autonymie constitue aussi un moyen de mettre l'emprunt en évidence. Dans les énoncés qui suivent, les scripteurs « montrent » l'emprunt afin de donner une information sur

[241] Pflanz écrit au sujet du mot autonyme qu'il s'agit d'un mot « n'ayant pour un court instant pas de référent » (2012 : 148). Autrement dit, lorsqu'un mot est autonyme, son signifiant prédomine tandis que son signifié est temporairement mis de côté.

une appellation:

*(394) A bord de puissantes embarcations pneumatiques, et selon une méthode appelée "**go fast**", la drogue traversait la Méditerranée pour le Sud de l'Espagne, où des trafiquants la récupéraient et la convoyaient vers la Belgique et les Pays-Bas, précise à l'Agence France Presse une source proche du dossier.*[242]

*(395) Comme lors de l'imagerie par résonance magnétique (IRM), les microdisques exploitent une propriété de la matière à l'échelle de l'atome (ou ici de l'électron) appelée "**spin**", qu'on pourrait comparer à l'aiguille d'une boussole s'orientant en fonction du champ magnétique.*

*(396) Depuis lundi après-midi, la capitale rbatie abrite les phases qualificatives de la dixième édition du Trophée Hassan II des arts équestres traditionnels, appelé « **tbourida** ».*

*(397) Face à ces vagues de chaleur communément appelées **chergui**, chacun tente de trouver ce qu'il estime être la bonne parade."*

Dans chacun de ces contextes, l'énonciateur met en avant le mot étranger, à l'aide du marqueur de dénomination *appelé*. En (395), l'anglicisme constitue un terme spécialisé. Le journaliste vise à expliquer un phénomène physique complexe et, pour cela, il a recours à des procédés de vulgarisation, dont la comparaison. Il emploi l'anglicisme pour fournir le terme « réel » correspondant au concept qui est désigné par le syntagme *une propriété de la matière à l'échelle de l'atome.* Le terme *spin* vient donc combler une lacune lexicale : le scripteur utilise la dénomination comme moyen de restituer le « bon terme » à la notion évoquée : il s'agit d'un cas de dépendance terminologique. En fait, dans l'ensemble des énoncés allant de (394) à (397), la mise en exergue de l'emprunt remplit cet objectif, sans présence de technicité particulière toutefois. En (397) par exemple, la thématique de l'article concerne les températures élevées ressenties par les marocains au cours d'une période donnée. Dans ce contexte, l'emprunt *chergui* est mis en évidence comme une « information bonus » (Pflanz, 2014 : 172). Le syntagme *vague de chaleur* est en quelque sorte précisé par la lexie *chergui*. En outre, l'adverbe *communément* prouve que l'emploi de la lexie est courant, que la lexie est connue. Le journaliste manifeste une certaine volonté didactique : il a recours à l'emprunt dans le but exclusif d'apporter une information d'ordre lexical. Rey-Debove a souligné cette fonction du métalangage, l'illustrant par l'énoncé suivant :

[242] Le terme de *go fast* ne figure ni dans l'OED ni dans le corpus COCA. Il s'agit, probablement, d'une construction allogène.

« Les Anglais chassent le coq de bruyère qu'ils appellent *grouse*. » (Rey-Debove, 1998 : 166).

Elle s'appuie sur le principe de linéarisation de X (l'emprunt) et Y (son équivalent dans la langue emprunteuse). Dans l'énoncé qu'elle fournit, X correspond à *grouse* tandis que *coq de bruyère* correspond à Y. D'après Rey-Debove, l'ordre des éléments X et Y sont révélateurs de l'intégration de l'emprunt dans la langue d'accueil. Spécifiquement, lorsque X est en première position, cela indique que l'emprunt est en bonne voie d'intégration. Le renversement syntagmatique (Y suivi de X) est un événement fondamental d'après la théorie de Rey-Debove.

Dans l'énoncé que nous avons cité plus haut, l'emprunt suit son équivalent. Rey-Debove note à ce sujet :

« Le centre d'intérêt sémantique et syntaxique porte d'abord sur /coq de bruyère/, et *grouse* n'est qu'un supplément d'information (impliquant une dénomination) » (Rey-Debove, 1998 : 166).

Selon le principe de linéarisation, le fait que l'emprunt vienne en seconde position indique que le segment en langue d'accueil est prépondérant, et que l'emprunt constitue une information supplémentaire. Celle-ci est donnée conformément à la thématique de l'énoncé. En (398), nous observons une configuration similaire, avec Y précédant X :

(398) Un jeune marocain, la trentaine, débarque aux États-Unis. Plein du rêve américain, Noureddine Malki travaille quelques années au noir pour un journal gratuit, puis comme chauffeur de taxi, un des célèbres ***yellow-cabs*** *new-yorkais.*

Dans cet énoncé, le scripteur fait le choix de donner l'appellation répandue aux États-Unis comme glose au nom *taxi*. En outre, l'adjectif *célèbre* accentue la mise en exergue de l'anglicisme, soulignant qu'il s'agit du terme d'usage dans la langue de l'emprunt. On pourrait considérer que la présence du mot *taxi* constitue une traduction de l'emprunt, néanmoins c'est l'emprunt qui vient en seconde position. Il est donc évident que la glose ne vise pas à traduire l'emprunt, mais bien à le montrer.

Analysant l'intégration des russismes *glasnost* et *perestroïka* dans la presse française, Leroy a également relevé ce type de glose. Elle note :

« […] il arrive que le russisme soit utilisé pour gloser un terme d'une autre langue (18), ce qui indique qu'il est suffisamment intégré au français pour introduire un xénisme absolu, donc qu'il a lui-même dépassé ce stade :

(18) Après dix-neuf ans d'isolement et de léthargie communiste, voici toutefois le pays lancé dans le « chintanakan mai », la perestroïka. (L'Express, 26 mai 1994) » (Leroy, 2006 : 74).

Le fonctionnement sémiotique de l'énoncé cité par Leroy est similaire à celui de l'énoncé

(398), dans la mesure où Y précède X. Toutefois l'emprunt *perestroïka* utilisé dans ce contexte ne sert pas à faire « couleur locale », la thématique ne portant pas sur le régime soviétique. Dans l'énoncé (398) que nous avons tiré du corpus *Au Fait 2009*, l'emploi de l'anglicisme *yellow-cab* est, quant à lui, fortement corrélé à la thématique de l'article.

Un procédé connexe consiste à faire suivre un mot ou un segment en langue française d'un emprunt inséré entre des parenthèses. Contrairement au cas évoqué par Leroy dans la citation, le scripteur utilise un élément typographique pour rendre visible l'emprunt et attirer l'attention vers lui :

*(399) Du 24 au 26 juillet prochains, Educasphere, SIST et la revue The Journal of Internet Banking and Commerce (JIBC) organisent, à Marrakech, une grande conférence consacrée au commerce électronique (**e-commerce**) et aux paiements par Internet (**e-payments**)".*

*(400) Les techniques de renforcement de la cohésion des équipes (**Team building**) restent encore une pratique récente pour les entreprises marocaines mais elles acquièrent de plus en plus de l'importance aux yeux des managers.*

*(401) La très «libérale» (de gauche) Rachel Maddow appelle au contraire un chat un chat dans son «show» nocturne de la chaîne MSNBC. Elle se fonde sur les tortures infligées au palestinien (né en Arabie saoudite) Abu Zubaydah, considéré comme proche de Ben Laden, arrêté au Pakistan fin mars 2002. Zubaydah a subi quatre-vingt-trois simulacres de noyade (technique du «**waterboard**») durant sa détention.*

*(402) En Égypte, le site Islam-on-line, publie un avis religieux (**fatwa**) bannissant l'utilisation d'un produit anti-calvitie.*

*(403) Les deux ressortissants français, dont les identités n'ont pas été révélées, avaient été interpellés le 29 juillet à l'aéroport de Marrakech en possession de 21 kg de résine de cannabis (**chira**) soigneusement dissimulés dans un sac de voyage.*

Dans chacun de ces énoncés, l'énonciateur utilise les parenthèses pour dénommer des concepts qu'il a préalablement exprimés en français. Ainsi, il met en avant le mot emprunté, lui conférant une certaine importance. Ce procédé a pour effet de donner l'impression au lecteur que le mot d'emprunt est le plus répandu, qu'il s'agit de l'appellation d'usage. En (403), par exemple, le mot *chira* glose le segment *résine de cannabis*. Ce procédé apparaît comme une simplification, le mot *chira* étant entendu comme remplissant le rôle d'un mot usuel, communément utilisé par les médias marocains. Il est fort probable que l'énonciateur

ait tenu à donner le mot qu'il ressent comme étant celui qui a le plus de chance d'être reconnu et compris par le lectorat. Le segment *résine de cannabis* serait, alors, considéré comme trop technique et nécessitant d'être simplifié.

Ce type de glose peut également s'agir de l'expression de la volonté didactique du journaliste. Dans les énoncés suivants, les anglicismes donnés dans les parenthèses sont des termes techniques :

> *(404) Plus fort encore, tout récemment la FED et la Banque d'Angleterre viennent de décider de la mise en place d'un plan de rachat d' « obligations garanties » (« **covered bonds** ») en faveur des banques de leur pays.*
>
> *(405) Le JPH, qui doit abriter une infrastructure mutualisée (**plug and play**), capable d'accueillir des investissements directs étrangers (IDE) dans le domaine de la production d'engrais, sera fin prêt en 2012, année durant laquelle il sera procédé à la livraison de quatre lots de 15 ha chacun pour la construction d'usines d'une capacité de 1,1 million de tonnes d'engrais, selon les prévisions de l'OCP.*
>
> *(406) Le président de l'Office des biens musulmans (**waqf**), cheikh Azam Al-Khatib, chargé des lieux saints, a dénoncé ces restrictions, et désigné les responsables de la récente tension"*
>
> *(407)"Car l'un des problèmes de la jurisprudence traditionnelle (**fikh**) c'est qu'elle propose une attitude légale commune: on est tous, selon cette attitude, tenu d'obéir à la même loi.*

L'emploi d'emprunts à l'anglais par les experts des domaines spécialisés n'est plus à démontrer. En (404), (405), (406) et (407), il apparaît que le scripteur a choisi de fournir les termes communément utilisés dans les domaines spécialisés respectifs. En (404), par exemple, le terme *covered bonds* est fourni, comme glose du terme français *obligations garanties*[243]. L'insertion de l'anglicisme peut donc également être interprétée comme une manifestation de la fonction didactique que le journaliste s'attribue, lorsque la thématique de son article a trait à un domaine de spécialité.

Ainsi, que ce soit par le biais d'une proposition introduite par un marqueur de dénomination (le verbe *appeler*) ou par les parenthèses, l'emprunt montré par le scripteur constitue un élément suppressible « suspendant le fil du dire » (Pflanz, 2012 : 254). Il y a, dans les deux cas, une interruption discursive volontaire, qui est la manifestation d'une volonté didactique

[243] Ce terme ne constitue pas l'équivalent officiel de *covered bonds*.

de la part du scripteur. Il convient de souligner que lorsque l'emprunt est donné dans parenthèses en guise d'information concernant une appellation, l'interruption discursive est davantage marquée, puisque l'élément étranger n'est pas intégré syntaxiquement.

De la même manière, l'utilisation des tirets pour introduire un emprunt interrompt le fil du discours et contribue à mettre en avant cet emprunt. C'est ce qu'on observe dans l'énoncé suivant :

> *(408) Dans sa page "les échos du jour", le quotidien francophone nous informe que le comité de veille stratégique, -la "**task force**" anticrise mise en place par le ministre de l'Economie-, prévoit de se réunir cette semaine avec les promoteurs immobiliers pour discuter des conclusions du rapport McKinsey.*

En (408), le scripteur donne en incise une alternative lexicale au segment *comité de veille stratégique*. Le double tiret marque une pause discursive qui est à la fois utile pour l'accès au sens et qui présente, dans le même temps, une fonction stylistique. L'anglicisme *task force* constitue un terme répandu dans le domaine de la finance[244]. Le formant *force* étant transparent, le terme *task force* apparaît comme pouvant faciliter l'accès au sens dans cet énoncé. L'ajout de l'emprunt, par le biais du double tiret, n'est pas essentiel mais il peut s'avérer utile. Boucheron note au sujet de l'ajout montré :

> « Les instructions de lecture de cette opération d'ajout montré nous semblent pouvoir être formulées comme suit :
>
> 1) Je mets un segment discursif particulier entre tirets ou entre parenthèses; ce faisant je le désigne à la fois comme un segment ajouté sur le fil de l'écriture et comme un segment suppressible, syntaxiquement non essentiel au déroulement de l'énoncé.
>
> 2) Je le place sur un plan énonciatif particulier, original, à part, une sorte d'espace exotique, un ailleurs discursif à forte densité subjectif. » (Boucheron, 2002 : 124).

Boucheron met en évidence que les parenthèses et le double tiret causent une interruption dans le fil discursif, constituant une sorte d'aparté permettant au scripteur de s'autoriser un écart « exotique » dans sa tâche scripturale. Cette part d'exotisme est d'autant plus affirmée lorsque c'est un mot étranger qui est inséré.

L'énonciateur-emprunteur dispose, en somme, de divers moyens lui permettant de mettre en exergue l'emprunt. Le marquage et l'interruption typographique constituent des

[244] Ce terme a fait l'objet de plusieurs remplacements dans le *Journal Officiel* du 22/09/2000, puisqu'il s'agit d'un terme utilisé dans plusieurs domaines et qu'il possède plusieurs acceptions.

signaux visuels permettant au scripteur de démarquer l'emprunt du reste des éléments de la phrase. Ce « décrochement graphique » (Boucheron, 2002 : 123) prend parfois une dimension didactique ; le texte du journaliste apparaît, dès lors, non plus seulement comme le vecteur de l'information sur l'actualité (l'univers extralinguistique), mais aussi sur les mots employés pour l'exprimer. Montrer l'emprunt, anglicisme ou arabisme, est aussi le moyen d'étayer son argumentation. Ainsi, fournir les termes spécialisés entre parenthèses peut être perçu comme une volonté didactique mais également argumentative.

III. L'EMPRUNT COMMENTE

Il s'agit de la configuration pour laquelle nous avons relevé le moins d'exemples dans le corpus *Au Fait 2009*.

Le commentaire métalinguistique peut, d'abord, concerner les aspects purement linguistiques. Dans l'énoncé suivant, le journaliste donne une indication concernant la prononciation de l'emprunt :

> *(409) Vous ne le trouverez pas encore dans les dictionnaires, et pour cause: l'usage l'emporte sur l'académie. A noter qu'auparavant, le* ***shopper*** *(prononcer chopeur) en tant que nom, désignait un cabas.*

La présence d'éléments commentant l'emprunt *shopper* est la conséquence métalinguistique de la thématique de l'énoncé. Dans l'article, en effet, le journaliste évoque l'utilité que présente un *shopper* pour les femmes. Il informe, dans le même temps, sur l'appellation même de *shopper*, qu'il suppose être inconnu le lecteur. Dans cet énoncé, les commentaires sont donc purement métalinguistiques. L'emploi de l'infinitif jussif indique que l'îlot métalinguistique que représente le segment *prononcer chopeur* est de type procédural. L'énonciateur accompagne le lecteur en lui indiquant la marche à suivre. En outre, la translittération de *shopper* en *chopeur* peut être perçue comme un processus de vulgarisation ; le scripteur anticipe la méconnaissance de la lexie anglaise parmi son lectorat et utilise le commentaire métalinguistique comme moyen de faciliter le processus didactique. Dans l'énoncé (409), en effet, le scripteur apporte d'autres informations relatives à la lexie étrangère qu'il présente, notamment au sujet de sa non-lexicographisation. Il donne également des renseignements concernant l'évolution du sémantisme de *shopper*. En somme, le commentaire sur l'emprunt est axé sur un niveau spécifique, celui de la phonétique. Le recours aux parenthèses, et par

conséquent à une pause discursive, semble indiquer que l'information est « à part », et qu'elle ne mérite pas de plus d'attention de la part du lecteur. Cela peut paraître paradoxal, dans la mesure où les parenthèses constituent un marqueur visuel et, par essence, elles attirent l'œil. Les informations mises entre parenthèses méritent d'être mentionnées mais elles ne sont pas centrales, d'où le décrochement discursif réalisé pour les fournir. Le scripteur semble vouloir privilégier les informations d'ordre sémantique. Le commentaire didactique opéré sur le mot *shopper* est dépourvu d'axiologie. De façon générale, nous n'avons pas relevé de commentaire axiologique sur des anglicismes ou arabismes dans le corpus *Au Fait 2009*, les journalistes observant une position plutôt neutre à l'égard de l'emprunt[245].

Néanmoins, il arrive que le commentaire révèle si le scripteur considère la lexie comme pouvant être ou non facilement comprise. Ainsi, l'adjectif *fameux*, lorsqu'il spécifie un mot emprunté, renforce l'aspect allogène. Les énoncés suivants illustrent ce phénomène :

(410) *A mon modeste niveau, voici comment je résumerais les choses : - à la mi-2007, apparaissent les prémices d'une crise de confiance envers le secteur bancaire, via les fameux « **subprimes** ».*

*(411) Le fameux proverbe anglais "**an apple a day keeps the doctor away**", soit une pomme par jour pour rester en forme, pourrait avoir du vrai, surtout pour la santé des bébés dans le ventre de leurs mères.*

*(412) Seul le temps pourra démontrer son efficacité ou son échec. La chute importante du fameux **"Fine a Zine"** dans nos rues reste tout de même assez significative !*

*(413) Néanmoins, il a insisté sur la transparence, l'écoute, un suivi rigoureux, et sur le fameux "**walk the talk**" ou "faites ce que vous dîtes".*

L'énoncé (410) a été fourni dans la section précédente comme illustrant le schéma « X montré ». Nous le redonnons ici car l'anglicisme *subprime* n'est pas uniquement montré : il est accompagné d'un commentaire métalinguistique représenté par l'adjectif *fameux*. Il constitue un commentaire axiologique dans la mesure où le scripteur porte un jugement sur la lexie, ou le segment, en langue étrangère. En (410), l'énonciateur est conscient que les prêts *subprimes* ont été à l'origine de la profonde crise financière de 2007. L'adjectif *fameux* est, par conséquent, teinté d'une connotation péjorative : l'énonciateur utilise le commentaire sur l'emprunt comme marqueur de la modalité. Si l'on considère que l'adjectif *fameux* est employé

[245] Pflanz a illustré comment les commentaires métalinguistiques peuvent être utilisés comme support de la modalité : le scripteur allemand expriment à travers le commentaire d'un anglicisme X le rejet de celui-ci dans la langue allemande (2012 : 197).

uniquement pour souligner la culpabilité des prêts *subprime*, l'allogénéité du concept est alors mise au second rang. Seule la typographie est, par conséquent, utilisée pour attirer l'attention sur le fait que le terme est étranger. Aucun indice textuel ne vient remplir une fonction similaire. Il en va différemment pour le contexte (411), dans lequel l'énonciateur annonce le changement de code par le commentaire métalinguistique *le fameux proverbe anglais*. Ce commentaire signale au lecteur que le scripteur s'apprête à changer de langue. Pour citer Pflanz, cette annonce « cadre l'anglicisme X dans un code étranger » (2012 : 182). Le scripteur explicite au lecteur le recours à une forme sentencieuse étrangère. Le journaliste, en quelque sorte, justifie le choix de la langue qu'il insère à son discours : le proverbe est, par essence, difficilement traduisible. La recherche d'une équivalence se fait souvent au gré de la charge sémantique du proverbe, ce qui peut contraindre à renoncer aux effets stylistiques présents dans la forme de départ. En (411), nous observons, justement, que l'énonciateur a souhaité apporter une explication au proverbe anglais qu'il cite. Il en résulte un double marquage de l'altérité dans cet énoncé : le commentaire métalinguistique *le fameux proverbe anglais*, composés de mots à forte « densité métalinguistique »[246], ainsi que la proposition de traduction, par l'équivalence sémantique.

En (412), l'énonciateur n'annonce pas le changement de code par un mot métalinguistique recadrant l'expression dans la langue d'emprunt, l'AM. En revanche, par l'emploi de l'adjectif *fameux* le journaliste veut clairement dire que l'expression est connue de tous. L'énonciateur n'a pas besoin d'indiquer qu'il s'agit d'une expression arabe. L'on comprend, donc, le choix de l'ellipse du métalexique signalant l'origine de l'expression. En (413), le scripteur utilise deux marqueurs d'altérité : le commentaire métalinguistique par l'adjectif *fameux* ainsi que la traduction de l'expression en français. Le commentaire métalinguistique vise à indiquer que l'expression est répandue dans la langue anglaise. Nous notons que l'effet de sens est différent de celui produit par *fameux* utilisé dans le contexte (410) : en (413) l'énonciateur signale, par l'emploi de *fameux*, que l'expression est susceptible d'être utilisée en anglais dans des circonstances similaires, alors qu'en (411), c'est le signifié-même de *subprime* qui est visé.

[246] Nous empruntons cette expression à Rey-Debove pour désigner la hiérarchie entre les mots métalinguistiques. D'après elle : « Les mots métalinguistiques développent un champ sémantique particulier qui présente les mêmes caractères que les champs sémantiques en général. Ce champ enferme des mots de densité métalinguistique variable, qui se situe entre un maximum et un minimum dont la définition est incertaine (ensemble flou). La densité des mots du champ varie selon la place du signifié « langage » dans le sémème du mot. » (Rey-Debove, 1978 : 30). Elle cite des noms comme *mot, expression, phrase, lettre* etc. comme ayant une forte densité métalinguistique.

En (414), l'énonciateur commente l'origine et la formation du mot *phishing* :

*(414) Le "**phishing**", de l'anglais "fishing", pêche, et "phreaking", piratage de lignes téléphoniques, consiste à dérober son identité à une personne sur Internet, via l'envoi de faux messages, pour lui voler un numéro de carte bancaire, un numéro de compte ou des mots de passe.*

Le commentaire métalinguistique présente une forte valeur didactique. Dans cet énoncé, l'énonciateur ne donne pas d'information concernant la prononciation du mot, mais focalise son commentaire sur les aspects morphologiques et sémantiques. Il est à noter que l'intention première est d'expliquer le concept de *phishing*. Le commentaire sur l'emprunt est secondaire, ce que révèle le choix de le placer dans une apposition. L'énoncé (414) contient, en fait, deux marqueurs d'altérité : X commenté, et X expliqué. Ceci souligne la tendance à combiner les marqueurs qui signalent que le mot est étranger. En (414), le journaliste met en évidence la langue d'origine du mot. Il replace ainsi le mot dans son code allogène.

Il est fréquent d'utiliser l'adjectif *anglais* comme indicateur de l'allogénéité du mot :

*(415) Une fois les affiches collées autour de poteaux et de colonnes cylindriques, le slogan **What goes around comes around** (équivalent en anglais de l'expression "La roue finit toujours par tourner") suivi de "Stop the Iraq war" prenait tout son sens.*

*(416) Une chaîne de supermarchés britannique a décidé de rebaptiser un poisson que ses clients n'osaient souvent pas commander en raison de son nom anglais, « **pollack** », proche du mot argotique désignant une partie intime de l'anatomie masculine.*

En (415), le scripteur mentionne l'origine du proverbe et le fait suivre d'un proverbe équivalent en langue française. En (416), le commentaire métalinguistique *son nom anglais* est assorti d'un autre procédé relevant du métalangage : le journaliste a également recours au marqueur « X expliqué », et utilise à cet effet plusieurs mots métalinguistiques. Dans le contexte (416) toutefois, nous observons que le marquage de l'emprunt ne correspond pas à une volonté didactique de la part du journaliste. Ici, il est utile à la compréhension de l'énoncé. Il ne vise pas à apporter une information bonus.

Commenter l'emprunt peut, ainsi, mettre en exergue son origine étrangère et indiquer, par le biais du métalexique, à quel code il est emprunté. Néanmoins, nous ne pouvons affirmer que souligner l'allogénéité d'un concept constitue un réflexe scriptural. Il n'est pas systématique, en effet, d'indiquer que le mot est anglais. En outre, l'alternance des langues

n'est que rarement annoncée par le biais du métalangage. C'est surtout la thématique de l'énoncé qui peut être considérée comme annonçant le changement de langue.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé la présence de commentaire métalinguistique portant sur des arabismes, qui seraient semblables aux commentaires présents dans les énoncés (415) et (416). Dans le corpus *Au Fait 2009*, les commentaires métalinguistiques accompagnant les emprunts à l'arabe sont nettement moins fréquents que ceux qui portent sur des anglicismes. En d'autres termes, lorsque le journaliste alterne les langues ou qu'il utilise un mot arabe, il ne signale que rarement qu'il s'agit de la langue arabe.

> *(417) On reconnaît justement sa touche avec des modèles dont la simplicité des coupes et des matières fait la part belle aux détails: ainsi des* ***khamsas*** *brodées, des boutonnages façon* ***aqad****, des cotons aériens tout en transparence et des coloris frais font tout le charme des créations typiques (****sarouels****,* ***selhams****,* ***babouches****...).”*

Cet énoncé est truffé d'emprunts ; le journaliste dresse une description de tenues marocaines. Le syntagme *des boutonnages façon aqad* contient l'arabisme *aqad* fonctionnant comme un spécificateur sur le nom *boutonnage*. Il semblerait que l'énonciateur ait opté pour cette structure car il considère que le mot *boutonnage* employé seul serait insuffisant. L'énonciateur veut donner des précisions c'est pourquoi il à recours à un emprunt à l'arabe. En outre, l'arabisme *aqad* n'est assorti d'aucun commentaire métalinguistique. Tel est le cas de tous les emprunts à l'AM employés dans l'énoncé (417). L'énonciateur fait appel à des concepts qu'il suppose être connus du lecteur. Ceci lui permet d'éviter d'interrompre le fil discursif.

Cette absence de marquage prouve, sans nul doute, que le journaliste anticipe la réception de l'emprunt parmi son lectorat : signaler que le mot est arabe est inutile dans la mesure où le lecteur reconnaîtra aisément l'origine du mot. Le journaliste se fonde sur les connaissances lexicales et culturelles partagées entre lui et son lectorat. Par conséquent, il ne ressent pas le besoin de souligner l'origine du mot. L'absence de marquage de type *mot arabe*, ou *expression arabe*, démontre un fait important : l'arabe standard et l’arabe marocain insérés en français ont un statut distinct de celui de l'anglais. Si l'altérité des mots empruntés à l'anglais est mise en avant, par le biais des commentaires métalinguistiques, les scripteurs ne procèdent pas de la même façon avec les emprunts à l'arabe. Au contraire, il est fréquent non seulement de n'accompagner l'arabisme d'aucun commentaire métalinguistique sinon d'indiquer au lecteur que le concept n'est pas allogène :

> *(418) “Le Maroc est en danger”.* ***Nariiiiiiiiiii, wiliiiiiiii….*** *Mais quelle est donc cette catastrophe qui nous guette? Vérification faite, le premier car transportait des*

citoyens marocains, le second... des Iraniens! Soit dit en passant il n'y a pas eu de morts ni de blessés graves, ***hamdoulillah*** *comme on dit.* [247]

(419) Plus jeunes, on ne cessait de nous répéter ce conseil à la maison. On le criait dans les rues, « ***redd baalek »!*** *La chanson disait : «* ***A7dhe raassek, laa yfouzou fiik al 9oumaan yaa flaan …"***[248]

En (418), le segment *comme on dit* indique explicitement qu'il s'agit d'une expression connue. En (419) fait appel à répertoire musical commun. L'emploi de l'imparfait souligne, en outre, qu'il s'agit d'un rappel. L'énonciateur ne fournit pas de traduction ; il compte sur la bonne connaissance de ce refrain qu'il estime comme notoire. Il anticipe, ainsi, la réception de ce rappel : le lecteur est censé faire appel à ses connaissances culturelles. Il n'est que très peu guidé dans cette démarche, l'énonciateur ne fournissant qu'un minimum d'information métalinguistique.

Le marqueur d'altérité « X commenté » constitue, en somme, davantage le moyen de mettre en évidence l'emprunt ou le changement de langue que de le reformuler. Si dans certains cas le journaliste exprime une certaine volonté didactique, notamment lorsqu'il commente la formation d'un néologisme anglais, le commentaire métalinguistique sert avant tout à souligner l'altérité du mot ou du segment. Nous avons observé, par ailleurs que le comportement métalinguistique diffère lorsqu'il s'agit de commenter un anglicisme et un arabisme. Commenter l'anglicisme, c'est généralement mentionner son origine, c'est-à-dire évoquer le fait que le mot est anglais, ce qui peut être interprété comme un procédé de mise à distance. Lorsque le scripteur commente un arabisme, c'est, au contraire, pour montrer au lecteur que le concept désigné lui est connu. En dépit du faible nombre d'occurrence d'arabismes commentés, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que l'intégration discursive des emprunts à l'arabe n'est pas réalisée par le marquage de l'altérité. Plusieurs occurrences d'arabismes sont accompagnées d'une glose traduisante voire d'une glose visant à expliquer le concept désigné. Dans la section suivante, nous illustrons ce procédé.

---

[247] *Nari* et *wili* peuvent être traduits par « mince » et « Oh là là ». *Hamdulillah* peut être traduit par « grâce à Dieu ».

[248] *Redd baalek* signifie « fais attention ». *A7dhe raassek, laa yfouzou fiik al 9oumaan yaa flaan …* correspond au refrain d'une chanson célèbre ; nous proposons la traduction suivante : « Fais gaffe à pas te faire arnaquer… ».

IV. L'EMPRUNT TRADUIT

Gloser l'emprunt, ou la manifestation d'alternance codique, peut impliquer une traduction de l'élément étranger inséré au discours. La glose traduisante est une étape de reformulation ; le scripteur est conscient de l'allogénéité du mot ou du segment et propose une traduction afin que son énoncé soit clair. Pflanz met en évidence l'importance du phénomène de « linéarisation » lors du recours à ce procédé. Elle distingue deux configurations possibles lorsqu'une traduction Y est donnée à un emprunt X :

> « Sur le plan énonciatif, deux linéarisation sont possibles : soit on commence par Y, puis on « amène » X, soit on parle de X que l'on traduit ensuite par Y » (2012 : 214).

Pflanz considère la configuration « Y puis X » comme de la reformulation traductive. Or, nous avons présenté ce cas de figure dans le cas où l'énonciateur apporte une information d'ordre lexicale.

> *(420) Les vents chauds du sud (**chergui**) qui sévissent ces derniers jours favorisent la migration des populations de criquets solitaires, présents dans les zones sahariennes, vers la région de Souss-Massa*

D'après Pflanz, la configuration présente dans l'énoncé (420) correspond à « Y suivi de X » : pour elle, ceci est une étape de reformulation qu'elle classe dans la catégorie « X traduit ». Nous nous opposons à cette position dans la mesure où, s'il y a bien reformulation, il ne s'agit pas d'un acte de traduction mais d'une double dénomination. Celle-ci peut se produire pour des raisons didactiques ou pour faire « couleur locale », comme c'est le cas dans l'énoncé (420). Nous sommes davantage d'accord avec Leroy[249] qui note au sujet de cette configuration :

> « Dans cet ordre, plus inattendu que l'ordre inverse, la glose n'intervient pas pour aider la compréhension, mais pour donner un équivalent « local » […] » (Leroy, 2006 : 71).

Il nous paraît plus juste de considérer ce type de glose comme relevant du marqueur « X montré » pour des raisons fournies plus haut dans ce chapitre.

Dans le contexte suivant, on assiste en revanche à une glose correspondant à une traduction :

> *(421) Le film raconte ainsi, sur un ton de nostalgie, l'histoire d'une belle résidente de*

[249] Leroy a étudié les gloses accompagnant les russismes *glasnost* et *perestroïka*, observant que les traductions systématiques de ces mots par des noms français, *transparence* et *reconstruction*, font perdurer le statut de xénisme pour ces deux russismes.

*la ville du détroit (étoile) qui résiste puis disparaît sous l'effet du vent du Chergui (**Sirocco**).*

En (421), le scripteur utilise l'arabisme *chergui* auquel il fait suivre une traduction française. La « direction » est inverse à celle visible dans l'énoncé (420). L'énonciateur fait le choix de l'arabisme « en usage » qu'il fait suivre d'un équivalent français « en mention ». Il ne nous apparaît pas probable que le journaliste voie en la lexie *chergui* un terme susceptible de ne pas être compris par le lecteur. Si tel était le cas, il aurait certainement opté pour la configuration [Y suivi de X]. Il est possible que le choix de gloser la lexie corresponde à une simple précaution de la part du scripteur. La langue française étant la « langue matrice » (Myers-Scotton, 1993), dénommer le concept en français peut également être le moyen d'apporter une certaine cohérence au texte.

D'après Niklas-Salminen, l'emploi des connecteurs pour introduire une glose n'est pas fréquent (2003 : 67). Dans le corpus *Au Fait 2009*, la configuration la plus fréquente est celle qui consiste à apposer l'équivalent français à l'arabisme ou à l'anglicisme. Le fonctionnement sémiotique est alors le suivant : X est en usage tandis qu'Y est en mention. En (421), la glose traduisante est apposée. Il en est ainsi dans l'énoncé donné ci-dessous :

*(422) Le rituel comporte trois grandes phases successives : **l'aâda** (procession), les **kouyou** (chants, jeux et danses) et les **mlouk** (lors de la transe).*

Le contexte (422) est extrait d'un article dans lequel le scripteur revient sur l'histoire de la musique gnaouie. Cet énoncé contient, par conséquent, plusieurs termes qui renvoient à cette culture. L'énonciateur propose une traduction apposée à chacun des emprunts. Il est fort probable qu'il ait supposé que ces termes présentent une moindre probabilité à être compris du lectorat. Parmi ces termes, seul *mlouk* présente plus d'une occurrence dans le corpus *Au Fait 2009*. Ses quatre contextes d'emploi sont hautement liés à la thématique des rituels musicaux gnaouis. Contrairement au mot *chergui*, *mlouk* de même que *aâda* et *kouyou* ne sont pas répandus dans l'usage marocain quotidien. *Chergui*, au contraire, est davantage connu du grand public. Par exemple, il s'agit d'un terme fréquemment employé dans les bulletins météorologiques télévisés. En dépit de cela, les scripteurs optent souvent pour une glose métalinguistique sur ce nom[250].

[250] En raison de l'absence d'un corpus de référence de l'arabe marocain, il est délicat de fournir une preuve quant au fait qu'un mot soit plus répandu qu'un autre. Outre nos connaissances personnelles, nous nous fondons en grande partie sur notre corpus d'étude, le quotidien *Au Fait* pour estimer la circulation d'une lexie en AM. Nous avons conscience qu'un corpus de près de 3,5 millions de mots ne peut pas faire office de corpus de référence, toutefois.

Il est courant que le journaliste appose un équivalent français à un terme spécialisé.

(423) Autre erreur : avoir laissé partir fin 2007 la photographe Elodie Grégoire, dont les clichés de Nicolas Sarkozy étaient prisés autant des clients-supports que par le président lui-même. Enfin, avoir opté pour l'abandon du ***news*** *(sujets d'actualité) : Gamma suit de moins en moins l'actualité, les photographes partent moins sur le terrain.*

(424) La contradiction entre l'image répressive de l'Iran et le développement du cinéma est en partie due à la relation qui s'est développée entre l'art, la société et l'État. Avec l'instauration de la république islamique en 1980, la société, et plus particulièrement les femmes et l'amour —deux thèmes répandus dans le cinéma en Iran avant 1979— deviennent régis par le ***fiqh*** *(le droit islamique).*

Ces deux énoncés contiennent chacun un terme spécialisé qui est suivi d'un équivalent français donné entre parenthèses. La glose traduisante sur ces emprunts paraît souligner non seulement l'altérité du mot mais surtout son aspect technique. La glose apposée par l'utilisation des parenthèses constitue le moyen de rendre plus clair le concept désigné par le mot étranger sans trop « s'attarder » sur le processus de glose. En d'autres termes, lorsque le scripteur choisit d'apposer un équivalent étranger sans l'intégrer syntaxiquement à la phrase, il fait le choix d'une glose brève, allant ainsi « à l'essentiel ». Lorsque le marqueur « X traduit » s'applique à un terme spécialisé, on peut s'interroger sur l'intention première du scripteur : glose-t-il l'emprunt pour son caractère étranger ou parce qu'il s'agit d'un terme technique, donc susceptible de ne pas être compris ? Transmettre le sens, éclairer le lecteur est, certes, la raison principale justifiant la présence d'une escorte métalinguistique. Par conséquent, on peut s'interroger, dans le cas de marqueur « X traduit » s'appliquant à un emprunt terminologique si la traduction est réellement un marqueur d'altérité ou si elle vise avant tout à faciliter l'accès au sens sans souligner l'aspect allogène du concept.

Prenons l'exemple de l'anglicisme spécialisé mais complètement vulgarisé *spam*. Le terme *spam* présente 19 occurrences dans *Au Fait 2009*. Nous avons relevé six occurrences dans lesquelles *spam* est suivi d'une traduction. Observons comment la glose est réalisée sur cet anglicisme terminologique :

(425) Les menaces particulièrement susceptibles d'affecter les smartphones sont le « phishing », qui consiste à voler des informations personnelles, et les ***spams*** *(courriels indésirables).*

(426) Quant au "côté obscur" du web, il remonte selon Kleinrock à 1988 avec l'apparition du premier "ver" informatique, suivi en avril 1994 par les premiers ***spams*** *(pourriels).*

*(427) Les « **spams** », ces courriers indésirables qui polluent les boîtes aux lettres électroniques, émettent chaque année autant de dioxyde de carbone (CO2) que 3,1 millions de voitures, selon une étude de la société spécialisée dans la sécurité informatique McAfee.*

*(428) Les responsables de Facebook ont reconnu vendredi qu'il était improbable que le malfaiteur, Sanford Wallace, verse effectivement cette somme, mais ils ont estimé que cette décision de justice marquait néanmoins une victoire dans leur lutte contre les "**spams**", ou pourriels, qui sont en fait des messages publicitaires à but lucratif adressés frauduleusement aux utilisateurs du site.*

*(429) Certaines de ces menaces sont connues, comme les virus, qui peuvent se propager à partir d'un ordinateur et qui en perturbent fortement le fonctionnement, ou encore le **spam**, ou « pourriciel », ces emails qui inondent nos boîtes de réception, et dont le trafic était en forte augmentation en 2008 (+192% par rapport à l'année précédente).*

*(430) Un juge américain a ordonné à un pirate informatique qui s'était autoproclamé "roi du **spam**" (pourriel) sur Facebook de verser 711 millions de dollars au site internet de socialisation.*

En (425), (426) et (430), l'anglicisme *spam* est suivi d'une glose apposée, consistant en un équivalent sémantique en langue française. Les trois équivalents français donnés dans ces énoncés présentent des aspects distincts :

- l'équivalent est néologique dans le cas de *pourriel*, le substitut officiel de *spam* ;
- l'équivalent est une traduction non-néologique dans le cas de *courrier indésirable*.

Dans les deux cas, l'accent est mis sur l'aspect négatif du spam. Dans le mot-valise *pourriel*, on remarque aisément l'élément *pourri*. Dans *courrier indésirable*, c'est le modificateur *indésirable* qui remplit cette fonction, bien que teinté d'une valeur euphémistique. En (429), c'est le néologisme *pourriciel* qui glose l'emprunt *spam.* Avec l'utilisation du marqueur « X traduit » pour l'emprunt *spam*, le scripteur insiste sur l'un des traits sémantiques du mot source puis le reformule en français, soit par un néologisme existant soit par l'emploi d'une

expression sur le schéma [nom + modificateur]. On remarque que dans certains énoncés, les gloses se cumulent : le scripteur traduit le terme dans un premier temps et explique le concept désigné dans un second temps. Tel est le cas des gloses opérées dans les énoncés (427), (428) et (429). Lors de l'explicitation du concept, le scripteur met en avant la prosodie sémantique négative du terme qui est glosé, par l'emploi de mots à connotation négative. On note par exemple l'emploi des verbes *polluer* et *inonder* ou de l'adverbe *frauduleusement*.

Nous déduisons de ces observations que le journaliste glosant *spam* paraît vouloir reformuler et expliquer le concept plutôt qu'apporter un équivalent au mot étranger. Si le substitut officiel *pourriel* sert parfois de glose, la glose *courrier indésirable* est assez fréquente de même que la tendance à l'explicitation du concept désigné par le terme *spam*. L'exemple de *spam* laisse supposer que lorsque la glose traduisante porte sur un anglicisme spécialisé, celle-ci n'est pas forcément à considérer comme un marqueur d'altérité à proprement dit. Elle doit être perçue comme un moyen de reformuler un terme spécialisé susceptible de ne pas être compris. C'est avant tout la technicité du terme qui est mise en exergue, et non son aspect étranger. L'accumulation de procédés relevant de la glose métalinguistique sur un emprunt terminologique souligne que le mot est doublement opaque. Pour *spam*, le scripteur utilise différents types de glose pour faciliter l'accès au sens, ce que l'emploi de mots à connotation péjorative souligne.

La glose traduisante est parfois introduite par un connecteur. Dans les énoncés contenant le terme *spam*, la conjonction *ou* est utilisée comme introduisant la proposition d'une alternative lexicale. D'autres connecteurs servent à introduire un équivalent au mot emprunté, notamment *c'est-à-dire, soit, signifiant, nommé*. Lorsque X est suivi d'un mot le reliant à Y, le fil du dire paraît moins rompu. Il n'y pas, en effet, de juxtaposition ni de rupture discursive mise en évidence par des éléments visuels comme les parenthèses. Les connecteurs permettent de marquer textuellement l'équivalence entre le mot étranger X et l'équivalent proposé Y.

> *(431) Les **qraqechs**, <u>également nommés crotales métalliques</u>, <u>castagnettes métalliques</u> ou **<u>qarqabus</u>**, sont l'apanage des danseurs de la troupe, les disciples du maâlem.*

L'énoncé (431) est extrait d'un article consacré à la présentation des rituels musicaux des Gnaouas. L'énonciateur mentionne, à cet effet, leur instrument musical phare : les *qraqechs*. Il fournit, en (431) trois équivalents sémantiques :

- deux formations de type [nom français + modificateur] ;

– un synonyme de *qraqech* qui est un arabisme.

L'escorte métalinguistique est introduite par un mot métalinguistique : le participe *nommés*. L'énonciateur énumère plusieurs lexies et expressions qui sont en mention. C'est le terme glosé *qraqech* qui est exclusivement en usage. L'adverbe *également* souligne l'équivalence entre les dénominations. Le scripteur fournit plusieurs alternatives lexicales dans le but d'informer le lecteur : la glose remplit une fonction purement didactique. Ceci est en accord avec le type de texte duquel l'article relève.

Le marqueur « X traduit » présent dans l'énoncé suivant remplit également une fonction didactique :

> *(432) Rappelons tout d'abord que le terme arabe « **tarîqa** », signifiant « voie », ne désignait pas dans un premier temps une confrérie soufie, mais la méthode spirituelle et initiatique suivie par un mystique afin de cheminer vers Dieu.*

En (432) l'équivalence est marquée par l'adjectif verbal *signifiant*. Dans ce type de cas, l'énonciateur fournit une explication quant à la signification de l'arabisme. Il ne s'agit pas d'une proposition de dénomination équivalente, contrairement à la glose réalisée dans le contexte (431). La glose sert ici véritablement à « parler du mot » X. Tel est le cas lorsque la traduction est faite littéralement, comme dans l'énoncé suivant :

> *(433) Les Yeomen (hallebardiers), surnommés "**beefeaters**" ou "mangeurs de boeuf" à cause de la ration quotidienne de viande qu'ils recevaient chaque jour, ont été chargés par le roi Henry VIII au XVIe siècle de veiller sur la Tour de Londres, demeure royale, puis prison, avant de devenir un haut lieu touristique.*

En (433), l'emprunt utilisé est également un emprunt relié à une culture spécifique. Le scripteur emploie l'anglicisme *beefeater* auquel il fait suivre une traduction littérale. Il a recours à une synapsie constituée d'éléments français correspondant aux éléments présents dans le mot composé source. L'emprunt ainsi glosé gagne en transparence. La conjonction *ou* joue le rôle d'un connecteur entre X et Y. Néanmoins, Y ne constitue pas un équivalent. Les guillemets soulignent le fait qu'il s'agisse d'une traduction littérale et non d'une équivalence entre les dénominations.

La traduction littérale peut servir de glose pour les termes spécialisés. Par exemple, *plug and produce* dans le contexte suivant :

> *(434) Il a surtout insisté sur le taux satisfaisant de commercialisation (70 %) de la première tranche de 147 ha et précisé que ce succès ne doit rien au hasard. Il se trouve que le concept « **plug and produce** » ou « brancher et produire », qui y est*

développé, convient aux unités de production industrielle.

La structure de la glose relevée dans cet énoncé est identique à celle de l'énoncé (433). L'énonciateur choisit de clarifier le concept en traduisant littéralement les formants.

Dans le corpus *Au Fait 2009*, la conjonction *ou* est le connecteur qui est le plus couramment utilisé pour introduire une traduction. On le retrouve aussi bien lorsque le scripteur introduit une dénomination équivalente que pour clarifier une signification. L'emploi des guillemets est, dans ce dernier cas, de rigueur.

Dans l'énoncé suivant, le connecteur *ou* marque la synonymie :

(435) Une fois dans nos cimenteries, on procède à un ***co-processing*** *ou* ***co-incinération*** *au niveau des fours à ciment.*

En (435), le journaliste décrit le processus de traitement des déchets. Le scripteur glosant le terme *co-processing* indique qu'il existe un terme équivalent. Nous en déduisons qu'il s'est renseigné sur la terminologie d'usage dans le domaine de la cimenterie et propose au lecteur une alternative terminologique, dans un but didactique. Les deux termes apparaissent, dès lors, comme des synonymes : l'un correspondant à un anglicisme, l'autre à un terme davantage conforme aux exigences linguistiques des terminologies françaises.

Les connecteurs constituent, ainsi, la frontière entre le langage qui parle du monde et celui qui parle du mot. Ils articulent le métalangage. Leur emploi facilite l'introduction d'un équivalent français à un mot ou à un terme étranger. Le connecteur annonce la reformulation et marque clairement l'équivalence sémantique entre X et Y. Cependant, son emploi n'est pas systématique, comme nous avons pu le voir. La glose parenthétique est fortement présente dans notre corpus d'étude. Le scripteur se contente, alors, de fournir une traduction du mot étranger dans des parenthèses, sans l'intégrer structurellement. Traduire l'emprunt en l'intégrant à la phrase revient à s'arrêter sur le concept afin de le clarifier. Pour le rendre davantage transparent, l'énonciateur a le choix de l'expliquer sans recourir nécessairement à la traduction. Nous étudions ce dernier niveau d'intégration discursive dans la section qui suit.

V. L'EMPRUNT EXPLIQUE

Il arrive que le journaliste ne se contente pas de donner un équivalent français au mot

étranger. Reformuler peut signifier paraphraser l'emprunt afin d'assurer l'accès au sens. Pflanz (2014 : 175) met en évidence que lorsque la glose est explicative, l'autonymie n'est pas observée, contrairement à la glose traductive. Le marqueur « X expliqué » se caractérise par une fonction référentielle dominante tandis que lorsque l'énonciateur propose une traduction à l'emprunt, la fonction métalinguistique domine.

L'une des méthodes employées pour expliquer l'emprunt est la définition. Dans *Au Fait 2009*, la glose définitionnelle s'applique surtout aux termes spécialisés. Le scripteur a le choix de l'intégrer syntaxiquement à la phrase par le biais des connecteurs ou de l'apposer à l'emprunt.

> *(436) A noter également, la progression des* ***malwares****, petits logiciels espions destinés à infecter les utilisateurs d'ordinateurs afin de réaliser des profits financiers directs et prendre le contrôle de leurs machines. D'après le rapport de l'éditeur de logiciels, la création de ces malwares est devenue une occupation à part entière, s'inspirant du modèle des entreprises.*
>
> *(437) Grâce à cette application, il est possible d'effectuer des recherches selon vos centres d'intérêt et de découvrir des sites, vidéos, images… que vous pourrez par la suite noter, commenter et partager d'un seul clic de souris. En offrant la possibilité de* ***tagger****, c'est-à-dire de baliser des pages web.*

L'énoncé (436) s'inscrit dans la thématique du piratage informatique. Le scripteur emploie le terme *malware* auquel il fait suivre une définition. Cette définition contient des éléments qui explicitent le terme *malware*, notamment lorsque le scripteur évoque les risques financiers encourus si un ordinateur est infecté par ce type de virus. La glose définitionnelle en (436) ne se contente pas de donner les traits essentiels du terme *malware*, dans la mesure où elle mentionne le but ultime des pirates informatiques qui manipulent les *malwares*. La définition de *malware*, comme l'entend l'énonciateur est aussi précise dans la mesure où divers virus informatiques existent. En outre, le contexte linguistique dont est tiré l'énoncé (436) contient plusieurs références à des virus informatiques. Il est donc important pour le scripteur de spécifier les caractéristiques qui sont propres aux malwares. L'emprunt présent dans l'énoncé (437) appartient également au domaine spécialisé de l'informatique. Il est intéressant de constater que cet anglicisme verbal est glosé par une définition dont l'incluant est aussi un verbe. La glose relève d'une définition et non d'une équivalence terminologique dans la mesure où le verbe *baliser* n'est pas employé seul. Par ailleurs, l'intégration de la glose est réalisée différemment. En (436), aucun élément textuel n'est utilisé pour introduire le segment

définitionnel. Celui-ci est apposé à l'anglicisme. Le terme, une fois défini par l'énonciateur, peut ensuite être réemployé de façon « légitime », mais montré par le démonstratif *ces*. En (437), l'énonciateur annonce son intention d'expliciter le terme *tagger* par l'élément *c'est-à-dire*. Il convient de donner quelques informations relatives à l'article d'où est extrait cet énoncé : le journaliste explique au lecteur le fonctionnement de quelques sites internet très en vogue, comme celui de Twitter. À cet effet, il a recours à plusieurs termes spécifiques au domaine de l'informatique et de l'Internet, comme celui de *tagger*, en (437). L'article dans son ensemble est un texte à la fois informatif – le journaliste fournit des chiffres illustrant la progression de la popularité de Twitter - et explicatif. L'emploi du connecteur *c'est-à-dire* est en accord avec le type de texte dont l'énoncé relève. L'énoncé (436) s'inscrit dans un article d'*Au Fait* qui n'a pas pour but de fournir des explications sur les applications ou les virus liés à l'utilisation de l'Internet. Le journaliste y fournit des informations concernant la montée du phénomène de phishing et d'autres méthodes de piratage informatique.

Les connecteurs ne constituent pas le seul moyen d'introduire une glose explicative. Dans l'énoncé suivant, les deux points annoncent l'intention d'explicitation d'un concept technique :

> *(438) Fabriqué dans une nouvelle imprimerie, à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis), le "Figaro nouveau" utilise le procédé du "**waterless**": "il n'y a pas besoin de sécher le journal et le rendu des photos, des infographies est proche de la qualité du magazine", a-t-il expliqué, précisant que la quantité de texte restera la même.*

Dans cet énoncé, on remarque le double marquage de l'altérité du terme *waterless* : il est à la fois montré et expliqué. Le journaliste, en utilisant les guillemets, souligne le fait qu'il s'agit d'un concept créé récemment et, de ce fait, qu'il est susceptible de ne pas être tout à fait connu du grand public. Cet aspect est perceptible à travers l'explicitation du terme. Les deux points constituent l'élément qui annonce l'intention d'explicitation. Celle-ci est réalisée par le biais du discours direct. Ce sont les paroles de la personne ayant appliqué ce procédé dans la réalité extralinguistique qui expliquent.

Dans l'énoncé suivant, l'anglicisme terminologique est explicité par le biais d'une proposition subordonnée :

> *(439) Durant sa campagne, il avait fait mention d'un plafonnement limitant les émissions de Co2 par la mise en place d'un marché des droits d'émission dit "**cap and trade**", qui pénalise les industries les plus polluantes et récompense les plus vertes.*

En plus d'une explicitation du concept désigné, l'emprunt est mis en exergue. L'énonciateur souligne le fait qu'il s'agisse de l'appellation officielle et se décharge, ainsi, de toute responsabilité concernant l'emprunt qu'il utilise.

En (440), le commentaire va au-delà de la simple traduction ou explicitation :

> *(440) Jeudi soir, Google a annoncé que son nouveau système d'exploitation, Chrome OS, commencera à être installé sur les PC d'ici à la fin 2010. Il sera destiné en priorité aux* ***netbooks****, ces petits ordinateurs portables à bas coût, comme l'Eee PC, qui connaissent un succès d'envergure. En 2009, il devrait s'en vendre 35 millions, alors que ce marché n'existait pas il y a encore deux ans.*
>
> *(441) Le* ***Waqf*** *qui signifie étymologiquement «l'emprisonnement d'un bien légué dans le but de l'exploiter à des fins autres que son propre usage» , est l'immobilisation d'un bien pour le faire fructifier et en donner le bénéfice aux pauvres.*

L'énonciateur, en (440) donne un exemple, le segment *comme l'Eee PC*, afin de faciliter le processus cognitif : le référent sémantique est illustré. Le commentaire d'ordre qualitatif *à bas coût* constitue un supplément. En (441) le scripteur donne d'abord l'étymologie du terme pour expliquer, ensuite, le concept qu'il désigne.

Les emprunts terminologiques ne sont pas les seuls éléments susceptibles d'être explicités par le biais d'une escorte métalinguistique, bien que, comme nous l'avons vu tout au long du présent chapitre, la technicité des mots implique fréquemment que l'énonciateur souhaite apporter une clarification. Nous avons relevé plusieurs anglicismes et arabismes accompagnés d'une glose explicative sans qu'ils constituent pour autant des termes spécialisés. Par exemple, il peut s'agir de mot référant à des concepts récents.

> *(442) Le site sur les médias Electron Libre relève l'apparition, sur le site du grand quotidien britannique The Guardian, d'un «* ***fashion store*** *», une boutique de mode en ligne présentant pas moins de 300 marques, à des prix parfois astronomiques pour les noms les plus courus de l'univers du luxe.*

En (442), l'anglicisme est inséré entre guillemets, donnant l'impression que le journaliste emploie l'appellation utilisée dans *The Guardian*. L'anglicisme est ici en quelque sorte cité, ce qui contribue à le mettre en exergue. L'explicitation qui s'en suit trouve sa place en raison de l'aspect néologique du mot. Le scripteur suppose que le mot *fashion store* n'est pas connu. Notons que dans ce cas et dans plusieurs autres, les éléments du syntagme nominal sont sans doute connus – *fashion*, et *store*, mais le sens n'est pas purement compositionnel – c'est un

magasin en ligne, ce que son nom ne dit pas.

C'est, par ailleurs, pour décrire un processus que la glose explicative est utile. Par exemple, les concepts de *stop and start*, du domaine de l'automobile, et celui du *phishing* sont glosés dans les énoncés suivants :

> *(443) Plusieurs constructeurs l'ont maintenant adoptée afin de réduire les émissions de CO2 et la consommation de leurs modèles. Le principe du* ***Stop and start*** *est simple : lorsque la voiture s'arrête, le moteur s'éteint automatiquement. Terminé la pollution inutile au feu rouge ou dans les embouteillages, le moteur ne pollue que lorsque la voiture roule.*
>
> *(444) Le "****phishing****", de l'anglais "fishing", pêche, et "phreaking", piratage de lignes téléphoniques, consiste à dérober son identité à une personne sur Internet, via l'envoi de faux messages, pour lui voler un numéro de carte bancaire, un numéro de compte ou des mots de passe.*

En (443), le terme *stop and start*, appartenant au domaine spécialisé des moteurs automobiles, est présenté au lecteur. Le processus de vulgarisation est réalisé par le biais d'éléments appartenant à la langue générale comme les mots *voiture*, *s'arrêter*, *moteur*, *s'éteindre*. L'intention de vulgarisation est d'ailleurs annoncée par l'énonciateur, via le prédicat *simple*, suivi du double point. Cette structure à pour effet de montrer formellement qu'il s'agit de l'explicitation d'un processus. Dans le même temps, elle est la preuve de la volonté didactique de l'énonciateur. L'aspect technique du concept se trouve peu à peu atténuée. L'énoncé (444) a déjà été fourni dans ce chapitre, comme illustrant le marqueur « X commenté ». Le terme *phishing* est à la fois commenté et expliqué dans cet énoncé. Pour expliciter le concept de *phishing*, l'énonciateur décrit les étapes du processus menant à ce qui constitue l'objectif final du *phishing*. La description du processus est donc fondée, dans ces deux énoncés, sur la successivité des actions qu'impliquent le *phishing* et le *stop and start*.

Les marqueurs d'explicitation sont différents dans ces deux énoncés. Alors qu'en (443) les deux-points marquent la frontière entre le terme et l'explicitation du concept qu'il désigne, en (444) l'explication est intégrée à la syntaxe de la phrase par l'emploi du verbe *consister*. L'explication constitue, en fait, le prédicat-même de la phrase. Il ne s'agit donc pas d'une information que l'énonciateur donnerait en « supplément », comme c'est le cas des traductions mises entre parenthèses, par exemple. Le verbe *consister* indique de façon évidente que le scripteur fournit des informations relatives au *phishing* et à son fonctionnement.

Dans le contexte suivant, l'énonciateur emploie le verbe *constituer* comme introducteur

de glose explicative :

> *(445) La première convention fait l'objet de la mise en place d'une plateforme de* ***rating*** *qui constitue un outils d'appréciation quantitatifs et qualitatifs pour permettre à plus de PME d'accéder aux crédits avec des conditions de garanties plus souples.*

Le verbe *constituer* permet d'introduire la glose qui explicite la nature du signifié. Les verbes *consister* ou *constituer* sont des marqueurs d'explicitation distincts des connecteurs tels que *ou* et *c'est-à-dire* dans la mesure où ces derniers introduisent véritablement une reformulation. Dans les deux cas néanmoins, l'énonciateur apporte des explications relatives aux signifiés respectifs des emprunts.

C'est donc avant tout les termes techniques appartenant aux terminologies spécialisées qui font l'objet de glose explicatives. Leur intégration discursive est souvent réalisée par le biais d'une escorte métalinguistique facilitant l'accès au sens. Expliquer le terme c'est s'arrêter sur le concept qu'il désigne pour clarifier son contenu sémantique.

Il arrive également qu'un mot référant à une culture spécifique mérite une explicitation :

> *(446) Ainsi, le* ***guembri*** *est principalement joué par le maître musicien, nommé maâlem, qui est également le chanteur principal de la troupe. Le* ***guembri*** *est un luth-tambour à trois cordes et à registre bas.*

L'énoncé (446) est tiré d'un article dont la thématique est celle des instruments utilisés par les musiciens gnaouis. Dans le contexte (446), le scripteur emploie le mot *guembri* sans explicitation, dans un premier temps, puis il décrit cet instrument, dans un second temps. La glose explicative du mot *guembri* se compose de l'élément *luth-tambour* qui permet de déterminer à quelle catégorie d'instrument le guembri appartient. Il s'agit également d'assimiler le mot *guembri* à un mot français de sémantisme proche, le mot *luth-tambour*.

> *(447) On se tournera vers le pain blanc ou complet, les biscottes, les céréales,* ***baghrir****,* ***harcha****,* ***krachel*** *(brioches à l'anis)*[251].

L'énoncé (447) se caractérise par la présence d'une énumération dont les éléments constitutifs appartiennent aux deux langues, français et AM. Sur les trois emprunts, un seul est glosé, le mot *krachel*. La glose métalinguistique, insérée dans les parenthèses, fournit une explication

[251] Dans la BDLP-Maroc, on trouve la définition de *baghrir* suivante : « Crêpe épaisse et alvéolée que l'on peut manger arrosée de beurre frais et de sucre ou trempée dans un mélange de beurre fondu et de miel. ». *Harcha* est défini comme désignant une « galette de semoule traditionnelle ». Disponible à la page : www.bdlp.org.

qui se compose du générique *brioche* ainsi que du spécificateur *à l'anis*. Le commentaire métalinguistique est fondé sur l'analogie entre *krachel* et “brioche”. Elle conduit le lecteur à concevoir en quoi consiste un *krachel*.

La glose métalinguistique n'est pas systématiquement réalisée lors de l'emploi d'emprunts à l'AM.

Dans bien des cas, le lecteur doit faire appel à ses connaissances lexicales et culturelles personnelles pour déduire le sens des mots d'emprunt. Néanmoins, l'absence de glose explicative accompagnant les emprunts à la *darija* s'explique par un simple fait : le journaliste compte sur la bonne connaissance de l'AM parmi son lectorat. Dans l'énoncé (447), seul le mot *krachel* est expliqué. Il semblerait que le journaliste ait supposé une plus grande popularité des mots *baghrir* et *harcha*, et par conséquent qu'il ait opté pour un emploi sans glose métalinguistique.

En (448), l'emprunt *smen*, pareillement, n'est pas glosé :

(448) Pour les soupes marocaines, on a tendance à mettre trop d'huile, trop de ***smen*** *ou à utiliser des viandes très grasses ou non dégraissées, sous prétexte de donner plus de goût à la préparation.*

L'environnement lexical et sémantique immédiat, notamment la présence du substantif *huile*, permet de déduire que le *smen* correspond à une substance grasse utilisée en cuisine. Il est rare que les arabismes utilisés dans le corpus *Au Fait 2009* soient accompagnés d'une glose explicative. En particulier, les emprunts relevant de la culture culinaire sont très souvent employés sans marqueur d'altérité aucun. Nous illustrons notre propos par les deux contextes qui suivent :

(449) D’autres sont à consommer de temps en temps (le week-end par exemple) car ils représentent une source importante de graisses cachées ou cuites comme le ***msemen****, les* ***mlaoui****, ou nos beignets* ***-sfenj-*** *nationaux.*[252]

*(450) Parce que les pâtes est l’un des aliments de base de la cuisine marocaine (****chaâria****,* ***seffa****,* ***mhimssa****,* ***lssan Tir****,* ***njimates****, …)*[253].

Les deux premiers arabismes employés dans l’énoncé (449) ont un statut différent du troisième. Le *sfenj* est assimilé à un beignet. L’adjectif possessif *nos* qui détermine le nom *beignet* avertit le lecteur de la spécificité du beignet en question : il met l'accent sur l'aspect

[252] Le *msemen* et le *mlaoui* correspondent à des sortes de crêpes feuilletées.

[253] *Chaâria* est l’équivalent des « cheveux d’ange ». *Seffa* désigne une recette à base de cheveux d’ange. *Mhimssa*, *lssan tir* et *njimates* (littéralement « étoiles ») correspondent à des types de pâtes.

local de l'aliment désigné. La paire de tirets intercale une précision sur ces beignets tandis que l'adjectif *nationaux* renforce le caractère marocain du *sfenj*. La précision n'est pas simplement d'ordre linguistique ; le *sfenj* se distingue du beignet connu en France simplement parce que le goût n'est pas le même. C'est cette nuance qui se répercute sur le langage utilisé pour en parler.

Pour les autres arabismes, *msemen* et *mlaoui*, aucun équivalent n'est proposé dans l'énoncé. Il est probable que le scripteur ne perçoit aucune analogie avec la pâtisserie ou viennoiserie française. L'énonciateur n'apporte aucune explicitation à ces notions non plus.

Les arabismes désignant des éléments ou des personnes liés à la religion musulmane sont aussi rarement expliqués ; le journaliste a conscience que ces mots font partie du quotidien de la grande majorité des lecteurs.

En revanche, nous avons observé que certains arabismes faisant référence à la culture des pays arabes sont expliqués.

> *(451) Camouflé sous une* ***dishdasha*** *noire (vêtement long porté par les hommes d'Arabie Saoudite, Iran, Yémen..) et un keffieh rouge et blanc, le roi Abdallah II de Jordanie a effectué mercredi une visite anonyme dans un centre du ministère de la Santé de son pays pour juger de la qualité des services dispensés.*

Le contexte extralinguistique auquel renvoie cet énoncé n'est pas marocain. Les toponymes mentionnés indiquent explicitement le cadre d'usage habituel de la lexie *dishdasha*. Contrairement aux *mlaoui*, *msemen* et *baghrir*, la *dishdasha* est évoquée comme extérieure à la culture marocaine. Au niveau linguistique, il en découle un marquage de l'altérité de ce xénisme, par l'explicitation du concept qu'il désigne.

La grande majorité des emprunts assortis, en discours, du marqueur « X expliqué » sont des éléments rattachés à des domaines spécialisés, comme nous l'avons vu au cours de cette section. Outre les emprunts spécialisés, des anglicismes pour la plupart, les scripteurs du corpus *Au Fait 2009* s'arrêtent parfois sur des emprunts référant à des réalités culturelles spécifiquement localisées, comme celle de la culture gnaouie. En revanche, les mots appartenant au patrimoine culturel marocain commun, notamment le domaine culinaire, ne sont que très rarement explicités. D'autres arabismes, comme ceux renvoyant à l'administration, ne font pas non plus l'objet d'explicitation ; ces mots sont censés être parfaitement compréhensibles, ne nécessitant pas de marquage particulier.

VI. CONCLUSION

La typologie des marqueurs d'altérité proposée par Pflanz (2012) se trouve être applicable dans le cadre de notre recherche sur les anglicismes et les arabismes présents dans *Au Fait 2009*. Il convient de rappeler que cette typologie s'est également appuyée sur l'observation d'un corpus journalistique.

Si dans bien des cas l'emprunt n'est ni reformulé ni mis en évidence, parfois il y a plusieurs façons d'intégrer le mot étranger à son discours. Ainsi, dans plusieurs énoncés, nous avons pu voir que les marqueurs d'altérité se cumulent. Nous avons distingué deux comportements discursifs fondamentaux. Le premier consiste à mettre l'emprunt en évidence, à montrer qu'il s'agit d'un élément différent des autres composants du discours. Lorsque le scripteur choisit de mettre en évidence l'emprunt, il n'insiste pas sur les aspects sémantiques de son emploi. Il reste donc une part d'opaque, dans la mesure où le sens du mot n'est pas forcément acquis par le lecteur. L'autre comportement consiste à reformuler l'emprunt dans le but d'assurer l'accès au sens : le journaliste ne fait pas que mettre l'emprunt en évidence, il s'attache à ce que le lecteur le comprenne. Pour cela il use de tous les moyens qui sont en sa possession : la traduction ou l'explication du concept. Dans cette optique, il va de l'opaque au plus transparent possible. Le journaliste tente alors de réduire l'allogénéité d'un concept, d'une notion qu'il suppose n'être pas familière au lecteur. Le métalangage utilisé peut servir cette cause : réduire la distance avec la langue d'emprunt, distance qui est créée d'emblée par le signifiant de l'emprunt.

Un autre point concerne les similitudes et les différences d'intégration discursive entre les éléments empruntés à l'anglais et ceux empruntés à l'arabe (AS et AM). Nous avons illustré la tendance, lors de l'emploi d'un anglicisme, à indiquer qu'il s'agit d'un élément étranger : on insiste alors sur l'allogénéité de la forme. Il est possible, dans le même temps, d'expliciter le signifié, auquel cas le scripteur a recours à deux marqueurs d'altérité. Le journaliste, en procédant ainsi, est alors doublement transmetteur de connaissances : il informe sur les faits, l'actualité, mais également sur le langage qu'il utilise. L'explication de mots étrangers reflète d'autant plus la volonté didactique du scripteur. En outre, elle nous paraît être en lien avec la nature du journal *Au Fait*, journal gratuit « proche » du peuple marocain. L'on peut comprendre que les journalistes ressentent le besoin d'apporter des connaissances supplémentaires à celles qui sont relatives à l'actualité. Les données

linguistiques sur le mot *shopper* en sont un bon exemple : l'escorte métalinguistique se veut un apport à la culture générale. Il en va de même pour les gloses explicatives sur les emprunts terminologiques spécialisés : le scripteur véhicule, un court instant, du savoir technique grâce à des procédés de vulgarisation. La fonction didactique est donc hautement liée au processus métalinguistique.

CONCLUSION

Cette recherche partait de l'idée selon laquelle la langue française d'usage au Maroc est sujette aux influences des langues locales, ainsi que de celle de l'anglais. En nous appuyant sur un corpus regroupant des articles d'un quotidien francophone marocain, il nous a été possible de mettre au jour la présence d'anglicismes et d'arabismes. Ceux-ci constituent des traces évidentes des dynamiques d'interactions linguistiques qui caractérisent le type de situation sociolinguistique dans lequel s'inscrit notre corpus d'étude, et reflètent la tendance générale d'emprunt à la langue anglaise. Nous avons associé les méthodes de la linguistique de corpus, de la sociolinguistique ainsi que celle de l'étude des emprunts pour former un cadre méthodologique approprié à cette recherche.

Afin de mener à bien nos travaux, nous avons adopté un plan en trois parties, couvrant onze chapitres visant à traiter chacun des aspects soulevés par notre problématique de départ.

Dans le volet théorique, soit la première partie de notre thèse, nous avons exposé nos objectifs de recherche après avoir préalablement fourni des éléments de contextualisation. Il était important de préciser dans quel contexte sociolinguistique notre corpus s'inscrit, dans la mesure où les manifestations d'alternance codique, que nous supposions relever dans notre corpus, pouvaient être considérées comme des effets du plurilinguisme. Nous avons consacré deux chapitres, les Chapitres 3 et 4, à faire un tour d'horizon des études relatives aux emprunts ainsi qu'à l'alternance codique dans l'optique de pouvoir déterminer ce qui constitue un emprunt et une manifestation d'alternance codique dans notre corpus d'étude. Nous avons, dans le même temps, adopté un cadre de travail que nous avons tiré des nombreuses typologies élaborées pour rendre compte de l'influence linguistique.

Dans la seconde partie de notre travail, contenant le Chapitre 5, nous avons à la fois présenté le corpus qui a servi de support à cette recherche et expliqué la façon dont nous l'avons traité. La collaboration avec la direction du journal *Au Fait Maroc* s'est révélée être un atout majeur, puisqu'il nous a été possible de travailler sur un corpus de grande envergure. La taille constitue l'un des avantages de notre corpus, ceci ajouté au fait que le journal *Au Fait Maroc* soit un quotidien gratuit, non partisan et distribué en plein centre-ville des plus grandes agglomérations marocaines. Nous avons consacré une section du Chapitre 5 à expliquer en quoi ces caractéristiques faisaient du corpus *Au Fait 2009* un terrain d'investigation approprié à notre sujet de recherche.

La troisième partie de notre travail se compose de l'analyse des données. Nous avons tenu à étudier les anglicismes et les arabismes sous divers aspects, afin de répondre au mieux aux questions que nous nous posions. Le Chapitre 6 nous a permis de confirmer ce que les linguistes constatent généralement au sujet des catégories grammaticales des anglicismes : on emprunte majoritairement des noms. Cette assertion est également valable pour les emprunts à l'arabe. Il nous a été possible, au cours de ce chapitre, de déceler la tendance à l'inflexion grammaticale lors de l'emploi d'un anglicisme en français. Cette inflexion concerne principalement les anglicismes nominaux, notamment ceux dont la morphologie présente un certain degré d'adaptation au français. En revanche, nous observons un comportement différent lors de l'emploi d'anglicismes adjectivaux. L'intégration morphosyntaxique des anglicismes dépend fortement de la catégorie grammaticale de l'élément emprunté.

Le Chapitre 7 nous a permis de dresser une typologie des anglicismes repérés dans *Au Fait 2009*. Nombre d'entre eux correspondent à des emprunts intégraux, soit des éléments n'ayant pas subi de modification lors de leur importation en français, excepté leur intégration morphosyntaxique, comme l'adoption d'un genre grammatical pour les substantifs. Il est ressorti de ce chapitre une catégorie d'influence particulière : les faux emprunts. En nous intéressant aux faux anglicismes, nous avions pour objectif de souligner le fait qu'il s'agisse des éléments qui illustrent le mieux le phénomène de créativité lexicale par emprunt. Les faux anglicismes crées indépendamment d'un modèle anglais reflètent la capacité du français à s'approprier des éléments étrangers et d'en faire des lexies nouvelles. Parmi les faux anglicismes crées à partir d'un modèle existant en anglais, les détournements constituent des néologismes particuliers. Leur originalité tient au fait que celui qui en est à l'origine fait appel aux connaissances et références culturelles qu'il partage avec le lecteur. Celui-ci se doit de

détecter le modèle d'origine sous-jacent à l'innovation à laquelle il est confronté afin d'accéder au sens :

> « Le sens de la lexie détournée se fonde sur celui d'une lexie complexe originelle qu'il faut débusquer sous la forme nouvelle, défigée. » (Sablayrolles, 2012 : 22).

Nous avons illustré ce phénomène par l'exemple de la forme *cool center*, version détournée de *call center*. Le journaliste à l'origine de cette innovation compte sur la capacité d'interprétation du lectorat. Ceci met en exergue un fait important : en poussant le lecteur, récepteur de l'innovation lexicale, à réaliser un travail d'interprétation et de construction de sens, le scripteur met en valeur sa créativité et l'originalité de ses écrits. Il s'agit, comme nous l'avons démontré, de l'une des raisons pour lesquelles les journalistes utilisent des emprunts.

Cette question a été traitée de façon approfondie dans le Chapitre 8. Celui-ci nous a permis d'identifier deux fonctions principales de l'emprunt à l'anglais, en nous fondant sur la théorie d'Onysko et Winter-Froemel de l'emprunt comme catachrèse (2010). Nous en avons déduit que les anglicismes qui présentent un équivalent sémantique français sont le plus souvent employés à des fins stylistiques. Ainsi, le choix de l'anglicisme dans les titres d'articles constitue une stratégie purement communicative. Si certains anglicismes correspondent à des termes spécialisés[254] et remplissent une fonction purement lexicale, d'autres relèvent davantage de l'expressivité et de l'esthétique du texte journalistique.

Le Chapitre 9 nous a permis de mettre en évidence une forme d'influence linguistique proche de l'emprunt : l'alternance codique. À l'instar d'Onysko (2007), nous avons mené une analyse des manifestations écrites d'alternance codique, en nous appuyant sur des travaux fondateurs, relatifs à l'alternance codique pratiquée à l'oral. La nature de notre corpus d'étude s'est révélée être un atout lorsqu'il s'agit d'analyser les conditions syntaxiques de la réalisation de l'alternance. Nous avons constaté qu'en dépit des divergences structurelles entre le français, langue « matrice », et l'anglais, langue « enchâssée », l'alternance est structurellement bien réalisée, surtout si l'on tient compte du fait qu'il est nettement plus

[254] Il est fort probable qu'un anglicisme terminologique présente un équivalent en français, notamment grâce au travail de remplacement des anglicismes par la Commission Générale de Terminologie et de Néologie. Comme nous l'avons vu, nombre de ces équivalents figurent dans la base de données France Terme. Dans ce type de cas, cependant, l'anglicisme terminologique a précédé son équivalent français. Il est donc difficile de trancher quant au statut catachrétique de ces anglicismes terminologiques. Il nous est, néanmoins, permis d'affirmer qu'ils possèdent une forte valeur pragmatique.

courant que l'alternance se produise au niveau des propositions. L'alternance de type interphrastique est moins fréquente que celle qui consiste à changer de langue au sein d'une même phrase. Il y a, dans ce cas également, une certaine indépendance syntaxique entre les éléments anglais et ceux qui sont en français, c'est pourquoi nous avons conclu qu'alterner entre le français et l'anglais ne pose pas de problème structurel particulier dans le corpus *Au Fait 2009*.

Sur le plan fonctionnel, nous avons identifié plusieurs motivations de l'alternance codique. Il est vrai que la fonction de citation explique souvent que le journaliste bascule vers l'anglais. L'on peut considérer que l'alternance sert de catachrèse lorsque le segment en anglais est un proverbe qui n'a pas d'équivalent en français. Ainsi, quand bien même une traduction est disponible et fournie par le scripteur, le proverbe *An apple a day keeps the doctor away* est employé comme remplissant une fonction catachrétique. Il est, néanmoins, nettement plus fréquent d'alterner avec l'anglais pour des raisons d'ordre stylistique : alterner devient alors un procédé emphatique, censé aider le journaliste, notamment le chroniqueur, à établir une connivence avec son lectorat.

C'est dans le Chapitre 10 que nous avons fait état de l'influence de l'arabe sur le français journalistique marocain. Avant d'étudier les fonctions de la présence de l'arabe dans *Au Fait 2009*, nous avons présenté les arabismes selon leurs catégories grammaticales. Nous avons pu démontrer la validité de la théorie de l'empruntabilité, constatant la prépondérance des arabismes nominaux dans notre corpus d'étude. Parmi les interrogations formulées dans le début de cette thèse figurait celle de l'intégration morphosyntaxique des emprunts. Le Chapitre 10 s'est également attaché à fournir des éléments de réponse, en analysant l'attribution du genre des noms empruntés à l'arabe ainsi que leur pluralisation. Il est apparu que la tendance générale est à l'inflexion grammaticale. Il convient de rappeler qu'il est fréquent d'observer un double marquage du genre et du pluriel, auquel cas l'intégration grammaticale n'est que partielle, la lexie n'étant pas totalement émancipée de son système linguistique d'origine.

L'arabe est également présent sous la forme d'alternance codique dans le corpus *Au Fait 2009*. Alterner avec l'arabe marocain ou l'arabe standard correspond à insérer ces langues dans le discours français en tenant compte des contraintes structurelles de cette langue « matrice ». L'arabe dialectal marocain est davantage présent que l'arabe standard, que ce soit

par le biais des emprunts ou de l'alternance des langues. En nous intéressant aux fonctions de l'arabe dans le corpus, nous avons pu expliquer la raison de cette différence d'emploi.

Pour cela, nous nous sommes de nouveau fondée sur la théorie de l'emprunt comme catachrèse. Certains arabismes sont employés en raison de leur portée référentielle limitée : ils servent à désigner des réalités qui sont propres au contexte marocain. L'emprunt à l'arabe apparaît alors comme indispensable, car comblant une lacune lexicale. Alterner avec l'arabe marocain aussi peut servir cette cause; nous avons illustré ce point par la formule *bessaha*, volontairement laissée intraduite par le journaliste. L'emploi de l'arabe marocain constitue, en revanche, très souvent un instrument stylistique. Le journaliste n'hésite pas à alterner avec la *darija* afin d'exprimer son opinion sur des sujets parfois sensibles ou polémiques. De nombreux énoncés tirés du journal *Au Fait Maroc* ont démontré qu'alterner avec l'arabe marocain constitue une stratégie communicative, le journaliste ayant parfois recours à l'ironie ou à la dérision. Il est entendu qu'il compte sur la bonne connaissance des langues locales parmi son lectorat et instaure, de cette façon, une certaine connivence avec celui-ci. Il est intéressant de constater que ces observations vont dans le sens de ce qu'écrit Grosjean, au sujet du sujet bilingue :

> « […] le bilingue navigue entre différentes situations de communication appartenant toutes au même continuum. À l'une des extrémités du continuum, le bilingue est dans une situation monolingue : devant des monolingues qui ne connaissent pas son autre langue, il se trouve dans l'obligation de n'utiliser que la langue de l'interlocuteur. À l'autre bout du continuum, le bilingue est avec d'autres bilingues qui parlent les mêmes langues que lui et qui acceptent le mélange des deux langues (le parler bilingue). » (Grosjean, 1984 : 28).

Lorsque le bilingue a conscience de l'état de bilinguisme de son interlocuteur, le mélange des langues est plus susceptible de se produire : d'après Grosjean, toujours, il se manifeste pas des emprunts et de l'alternance codique[255]. Boukous remarque, par ailleurs :

> " […] la sélection que fait un locuteur plurilingue d'une langue déterminée dans son répertoire langagier est soumise à des conditions sociales; il s'agit d'un choix qui n'est à vrai dire ni libre ni accidentel car la dynamique qui anime le marché linguistique au Maroc est régie par des lois qui imposent l'emploi de telle ou telle langue dans telle ou telle situation de

[255] Seule une étude sociolinguistique menée auprès des lecteurs peut déterminer si ce mélange des langues est véritablement « accepté ».

communication, selon la valeur de cette langue et selon la langue que requiert le champ concerné." (Boukous, 2005 : 88).

L'analyse des fonctions de la présence de l'arabe dans la presse francophone a permis de démontrer que le journaliste fait parfois le choix d'insérer l'arabe parce qu'il estime que c'est la langue qui est appropriée à la situation. Par exemple, l'alternance entre le français et l'arabe marocain s'explique lorsque la charge émotionnelle du discours est importante.

Le dernier chapitre, le Chapitre 11, nous a permis d'étudier la façon dont l'emprunt et l'alternance codique sont soulignés, en discours. Les journalistes usent de différents outils métalinguistiques visant à montrer, commenter, expliquer ou traduire l'(es) élément(s) étranger(s). Il est ressorti de ce chapitre que la glose métalinguistique a souvent une visée didactique. Les journalistes revêtent le rôle de transmetteur de la connaissance, notamment lorsqu'ils emploient et expliquent des termes spécialisés.
En conclusion du Chapitre 11, nous avons évoqué le fait que cette caractéristique semble être en accord avec la nature-même du journal *Au Fait Maroc*, un journal gratuit. Finalement, les journalistes ne se contentent pas d'informer sur l'actualité : le langage qu'ils utilisent révèle d'autres intentions, notamment celle de transmettre des connaissances lexicales, des « informations bonus » (Pflanz, 2014 : 172). La fonction didactique s'avère être très présente lorsqu'on observe les emprunts sous un angle métalinguistique.

Nous avons délibérément choisi de consacrer nos recherches aux emprunts et à l'alternance codique comme manifestations des influences provoquées par une situation de plurilinguisme. Au fil des chapitres, nous avons démontré que les écrits des journalistes francophones marocains sont le reflet du contexte sociolinguistique dans lequel ils s'inscrivent. L'analyse du corpus de la presse d'expression française révèle que la variété de français en usage sur le sol marocain nécessite de recourir aux langues locales. Les résultats présentés ainsi que les réflexions conduites dans le Chapitre 10 corroborent la thèse de l'expansion fonctionnelle de l'arabe dialectal au Maroc.

Nous avons pu mettre en avant le fait que le corpus fait figurer à la fois le « local » et « l'international ». L'anglais est présent sous la forme d'anglicismes et de manifestations d'alternance codique, néanmoins, nous ne prétendons pas constater un envahissement de l'anglais dans le français journalistique marocain. Le recours à l'anglais peut correspondre à des motivations stylistiques, ce que nous avons pu illustrer dans les Chapitres 8 et 9.

En nous intéressant de près aux emprunts ainsi qu'à l'alternance codique, nous avions à cœur d'apporter notre contribution aux recherches sur les emprunts, un domaine qu'Humbley regrettait d'être « délaissé par les linguistes français » (2010 : 12). En guise de derniers mots, nous dirions que cette conclusion ne constitue pas en soi une clôture à nos travaux. Elle récapitule, certes, l'ensemble des résultats et réponses données aux problématiques de notre recherche dans le cadre de notre doctorat. Néanmoins, certains aspects méritent de faire l'objet d'investigations plus approfondies. En particulier, nous avons évoqué, à plusieurs reprises, le fait que les anglicismes utilisés dans la presse francophone marocaine sont employés dans le français hexagonal. Le recours systématique au dictionnaire *Larousse* ainsi qu'à un corpus de référence du français nous ont permis d'identifier les formes attestées et utilisées en français de France. Néanmoins, il conviendrait de mener une étude comparative à partir de corpus comparables, en français de France et en français du Maroc, pour pouvoir tirer des conclusions concernant la question d'un probable « transfert néologique » entre ces deux variétés. Dans *Au Fait 2009*, nous avons relevé quelques rares anglicismes qui rappellent que le corpus s'inscrit dans un contexte spécifique. En revanche, la très grande majorité des anglicismes étant utilisés à la fois en français marocain et en français hexagonal, il semblerait qu'une certaine dépendance néologique les lie.

Il conviendrait, par ailleurs, de s'intéresser aux particularités du français marocain sous l'angle plus général de la néologie. Des phénomènes néologiques inhérents à la langue française se produisent très certainement dans la presse marocaine d'expression française ; il serait bon d'en faire état au cours de recherches ultérieures.

BIBLIOGRAPHIE

ABOUZAID, Myriam (2011), *Politique linguistique éducative à l'égard de l'amazighe (berbère) au Maroc : des choix sociolinguistiques et didactiques à leur mise en pratique*, Thèse de doctorat, Université Stendhal - Grenoble III, Grenoble

AGUADE, Jordi (2006), “Writing dialect in Morocco”, EDNA 10, pp.253-74.

ALAOUI, Khalid (2003), « Petite histoire de la néologie : approche conceptuelle et idéologique ». In Sablayrolles J-F. *L’innovation lexicale*. Paris : Honoré Champion, pp.148-180.

ALI-BENCHERIF, Mohammed Zakaria (2009), *L’alternance codique arabe dialectal/français dans des conversations bilingues de locuteurs algériens immigrés/non-immigrés*, Thèse de Doctorat, Université Abou-Bakr Belkaïd, Tlemcen.

ANSCOMBRE, Jean-Claude (2009), « La traduction des formes sentencieuses : problèmes et méthodes », in Traductologie, proberbes et figements, QUITOU Michel, SEVILLA MUÑOZ Julia (Ed.), pp.11-35.

ATIFI, Hassan (2007), « Continuité et/ou rupture dans l’Internet multilingue : quelles langues parler dans un forum diasporique ? », in *Glottopol*, n° 10, juillet.

AUER, Peter (1984), *Bilingual Conversation*, John Benjamins : Amsterdam.

AUER, Peter (1996), "Bilingual Conversation. Dix ans après", in *AILE* 7: pp.9-34.

AUER, Peter (1998), "Introduction: bilingual conversation revisited", in *Code-Switching in Conversation: Language, Interaction and Identity*. London, Routledge: pp.1-24.

AUTHIER-REVUZ, Jacqueline (1995), *Ces mots qui ne vont pas de soi.Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse.

BAIDER, Fabienne (2004), « Le suffixe —esque : grammaticalisation de l’atypique? », *Linguistik on line*, http://www.linguistik-online.de/deutsch/index.html , University of Franckfort, Germany. Vol 19 (2). With H. Gezundhajt (Ryerson University, Canada). 18

pages.

BENITEZ Montserat, MILLER Catherine, DE RUITER Jan Jaap, TAMEUR Youssef (2013), *Evolutions des pratiques et des représentations langagières dans le Maroc du XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan (2 volumes), 236 pp.

BENVENISTE Emile, (1974), *Problèmes de linguistique générale* II, Paris, Gallimard.

BENZAKOUR Fouzia, GAADI Driss, QUEFFELEC Ambroise (2000), *Le français au Maroc : lexique et contacts de langues, Actualités Linguistiques Francophones*, Bruxelles, Duculot.

BENZAKOUR, Fouzia (2000), « Le français au Maroc. Faits d'appropriation: la néologie lexicale par l'emprunt », in Pierre Dumont (dir.), *La coexistence des langues dans l'espace francophone, Approche macrosociolinguistique*, Deuxièmes Journées scientifiques du réseau: Sociolinguistique et dynamique des langues, Rabat, 25-28 septembre 1998, AUPELF / UREF, pp. 359-366.

BENZAKOUR, Fouzia (2007), « Langue française et langues locales en terre marocaine : rapports de force et reconstructions identitaires », in *Géopolitique de la langue française*, revue *Hérodote*, n° 126, éditions La découverte, Paris.

BENZAKOUR, Fouzia (2010a) « La définition en terre de variation. Le cas du français au Maroc », dans Autour de la définition, dans Publif@rum ,Italie. http://www.publifarum.farum.it

BENZAKOUR, Fouzia (2010b), "Le français au Maroc. Enjeux et réalité", in *Le français en Afrique, Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique*, 25.

BETZ, Werner (1949), *Deutsch und Lateinisch: Die Lehnbildungen der althochdeutschen Benediktinerregel*. Bonn: Bouvier.

BIBEAU, Gilles (2000), *Actualité scientifique, Contacts des langues et identités culturelles, Agence universitaire de la francophonie*, Presses de l'Université Laval, Québec, p. 10.

BIDERMANN-PASQUES Liselotte et HUMBLEY John (1995), « La réception de mots anglais dans les journaux français : l'application de quelques principes d'harmonisation graphique ». In: *Langue française*. N°108, pp. 57-65.

BIICHLE Luc et ABOUZAID Myriam (2008), « Ainsi meurt la "communauté linguistique ». (I. Pierozak, éD.) *Carnets D'Atelier De Sociolinguistique*, Volume : *Langues et domaines professionnels*, numéro 3.

BLANCHARD, Etienne (1919), « Chronique du bon langage », *La Presse*, 24 mai.

BLOOMFIELD, Léonard (1933), *Language*. Holt, Reinhart & Winston.

BOGAARDS, Paul (2008), *On ne parle pas franglais*. Bruxelles : Duculot.

BONNAFE, Edouard (1920), *Dictionnaire des anglicismes*, Paris : Delagrave.

BOUCHERON, Sabine (2002), « Parenthèse et double tiret: remarques sur l'accessoirité syntaxique de l'ajout montré », dans Jacqueline Authier-Revuz et Marie-Christine Lala (dir.*), Figure d'ajout: phrase, texte, écriture*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, pp. 121-130.

BOUKOUS, Ahmed (1995), *Société, langues et cultures au Maroc. Enjeux symboliques* Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 1995, 240 p.

BOUKOUS, Ahmed (2005), « Dynamique d'une situation linguistique : le marché linguistique au Maroc », In *Dimensions culturelles, artistiques et spirituelles. Contributions à 50 ans de développement humain et perspectives 2025*, pp.71-112.

BOUKOUS, Ahmed (2008), « Le champ langagier : diversité et stratification », *Asinag* 1, pp.15-37.

BOULANGER Jean-Claude (1986), *Aspect de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*, Tübingen : Niemeyer (Lexicographica : Series maior, 13), 1986.

BOUMALK, Abdallah (2009), « Conditions de réussite d'un aménagement efficient de l'amazighe », in *Asinag*, 3, pp. 53 - 61.

BOUSSIDAN Armelle, LUPONE Sylvain et PLOUX Sabine (2009), « La malbouffe : un cas de néologie et de glissement sémantique fulgurants ». Atelier "Du thème au terme, émergence et lexicalisation des connaissances" 8 ème conférence internationale Terminologie et Intelligence Artificielle, Toulouse, 20 nov 2009.

BOUZIDI, Boubekeur (2010), "Néologicité et temporalité dans le processus néologique", In *Synergies Algérie* n°9, pp.27-36.

BOYER, Henri (1987), « "Diglossie", "polarisation diglossique" ou "hybridation" ? » In: *Langage et société*, n°41, 1987. Contacts de langues : quels modèles. p. 85.

BOYER, Henri (1997), « Conflit d'usages, conflit d'images », In H. Boyer (éd.), *Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » des langues ?* Paris : L'Harmattan, pp. 9–34.

BRUNOT, Ferdinand (1937), *Histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin.

BURIDANT, Claude (2006), « L'interjection : jeux et enjeux », in *Langages* n° 161, pp.3-9.

CABRE, Maria Térésa (1998), *La terminologie : théorie, méthodes et applications*, traduit du catalan, adapté et mis à jour par Cormier, M. et Humbley, J., Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa (Regards sur la traduction) et Paris, Armand Colin (U - Linguistique).

CALLAHAN, Laura (2004), *Spanish/English codeswitching in a written corpus*, John Benjamins, Amsterdam/Philadelphia.

CALVET, Louis-Jean (2002 [1993]). *La sociolinguistique*. Paris : Presses universitaires de

France.

CALVET, Louis-Jean (2002), « Mondialisation, langues et politiques linguistiques. Le versant linguistique de la mondialisation », in : *Le français dans le monde*, n°323, pp. 39-42.

CALVET, Louis-Jean (2004), « La diversité linguistique : quel enjeu pour la francophonie ? » *Hermès*, n°40 Paris, Cnrs.

CALVET, Louis-Jean (2007), « La mondialisation au filtre des traductions », in « Traduction et mondialisation », *Hermès*, n°49, Paris,Cnrs.

CARTENSEN, Broder (1965*), Englische Einflu¨ sse auf die deutsche Sprache nach 1945,*Winter, Heidelberg.

CATACH, Nina (1971), *Orthographe et lexicographie* (Littré, Robert, Larousse), tome I (Variantes graphiques, mots latins et grecs, mots étrangers), Paris, Didier, 336 p.

CATACH, Nina (2001) *Histoire de l'Orthographe française*, Edition posthume, réalisée par Renée Honvault avec la collaboration de Irène Rosier-Catach, Paris, Honoré Champion.

CAUBET, Dominique (1993), *L'arabe marocain*, tome I (Phonologie et morphosyntaxe) et II (Syntaxe et catégories grammaticales, textes), Peeters, 273 p. et 402 p.

CAUBET, Dominique (2002), « Métissages linguistiques ici (en France) et là-bas (au Maghreb) », in *VEI-Enjeux*, n° 130, CNDP, Paris, pp. 117-132.

CAUBET, Dominique (2007), « Génération darija ! » in *EDNA*, Estudios de dialectología norteafricana y andalusí, n° 9, Zaragoza, pp. 233-243.

CAUBET, Dominique (2012), « Apparition massive de la darija à l'écrit à partir de 2008-2009 : sur le papier ou sur la toile : quelle graphie ? Quelles régularités ? » in Meouak, M., Sánchez, P. & Vicente, Á. (éds.) ; *De los manuscritos medievales a internet : la presencia del árabe vernáculo en las fuentes escritas, Estudios de dialectología árabe* n° 6, Zaragoza: Universidad de Zaragoza, pp. 377-402

CAUBET, Dominique (2013), « Maroc 2011 - Messagerie instantanée sur l'internet marocain : facebook, darija et parlers jeunes » in Benitez, M, Miller, C., de Ruiter, JJ & Tamer, Y. (éds) *Evolution des pratiques et des représentations langagières dans le Maroc du 21ème siècle*, L'Harmattan, Collection Espaces Discursifs, pp. 63-88

CHAKER, Salem (2001), « Intercompréhension », in 24 Ida – Issamadanen, Aix-en-Provence, Edisud « Volumes » no 24, 2001, pp. 3762-3764.

CHAUDENSON, Robert (1991), "Plurilinguisme et développement en Afrique subsaharienne francophone : les problèmes de la communication". Dans Charmes J. (éd.), *Cahiers des sciences humaines*, ORSTOM, vol 27, n° 3-4, 305-313.

CHESLEY Paula et BAAYEN Harald H. (2010), "Predicting new words from newer words:

Lexical borrowings in French", In *Linguistics*, Volume 48, Issue 6, pp. 1343-1374.

CHESLEY, Paula (2010), "Lexical borrowings in French: Anglicisms as a separate phenomenon", In *French Language Studies* 20, pp.231–251.

CLYNE, Michael (1991), *Community Languages: The Australian Experience*. Cambridge et al: CUP

CLYNE, Michael (2003), *Dynamics of Language Contact. English and Immigrant Languages*. Cambridge: CUP.

COLIN, G. S. (1945), « Les parlers », *Initiation au Maroc*, Vanoest, Paris, pp. 191-247.

CONDAMINES Anne et REBEYROLLE Josette (1997), « Point de vue en langue spécialisée », In *Meta : journal des traducteurs* / Meta: Translators' Journal, vol. 42, n° 1, 1997, pp. 174-184.

CORBETT, Noël (1966) *Langue et identité. Le français et les francophones d'Amérique du Nord*. dir. Québec, Presses de l'Université Laval, 1990.

CORBLIN, Francis (1990), « Typologie des reprises linguistiques : l'anaphore nominale », in Charolles, M., Fisher, S., Jayez, J. (éds*), Le Discours*, Nancy : Presses universitaires de Nancy, pp.227-242.

CRYSTAL, David (1997), *English as a Global Language*. Cambridge: Cambridge University Press.

CRYSTAL, David (2001), *Language and the internet*, Cambridge.

CUSIN-BERCHE, Françoise (2003), *Les mots et leurs contextes*, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.

DABENE Louise et BILLIEZ Jaqueline (1984), *Recherches sur la situation sociolinguistique des jeunes issus de l'immigration*, document du Centre didactique des langues de l'université de Grenoble III, 54 p.

DABENE Louise et MOORE Danièle (1995), "Bilingual Speech of Migrant People" In L. Milroy & P. Muysken (eds.). *One Speaker, Two Languages: Cross-disciplinary Perspectives on Code-Switching*, pp. 17-44.

DABENE, Louise (1987), « Caractères spécifiques du bilinguisme et représentations des pratiques langagières des jeunes issus de l'immigration en France » in, Georges LÜDI, (éd.), *Etre bilingue devenir bilingue. Actes du colloque sur le bilinguisme*, Université Neuchâtel, 20-22 septembre 1984. Max Niemeyer Verlg Tübingen. pp. 77-97.

DAILLE, Béatrice (1999), « Identification des adjectifs relationnels en corpus », In *TALN* 1999, pp. 105–114.

De RUITER, Jan Jaap (2006), *Les jeunes marocains et leurs langues*, Paris, L'Harmattan.

DELEGER Louise et CARTONI Bruno (2010), "Adjectifs relationnels et langue de spécialité : vérification d'une hypothèse linguistique en corpus comparable médical", TALN 2010 – Session Posters, Montréal, 19–23 juillet 2010.

DELISLE Jean, LEE-JAHNKE Hannelore et CORMIER Monique C. (1999): Terminologie de la traduction / Translation Terminology / Terminología de la traducción / Terminologie der Übersetzung, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins. 433 pp.

DEPECKER, Loïc (2001), *L'invention de la langue : le choix des mots nouveaux.* Paris, Armand Colin-Larousse.

DEPECKER, Loïc (2002), *Entre signe et concept. Eléments de terminologie générale*. Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 198 p.

DEROY, Louis (1956), *L'emprunt linguistique*. Paris, Les Belles lettres.

DETRIE Catherine, SIBLOT Paul et VERINE Bertrand (2001), *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, Paris, Champion.

DISCOURS ROYAL (2001) : *Discours de S.M. le Roi Mohammed VI lors de la cérémonie d'apposition du Sceau chérifien scellant le dahir créant et organisant l'Institut Royal de la culture amazigh*e, à Ajdir.

DU BELLAY Joachim (1549), *La deffence, et illustration de la langue françoyse.*

DUBOIS, Jean et al. (1994), *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse.

DUCKWORTH, David (1977), "Zur terminologischen und systematischen Grundlage der Forschung auf dem Gebiet der englisch-deutschen Interferenz: Kritische Übersicht und neuer Vorschlag". In: Kolb, Herbert / Lauffer, Hartmut (eds.) (1977): Sprachliche Interferenz: Festschrift für Werner Betz zum 65. Geburtstag. Tübingen: Niemeyer, p. 36–56.

DUCROT, Oswald (1980), *Les mots du discours*, Paris : Minuit.

DURIEUX, Christine (1996-1997), « Pseudo-synonymes en langue de spécialité », in *Cahier du CIEL*, Université Paris 7, pp. 89-114.

DURY, Pascaline (2012), « Le sentiment d'un « besoin néologique » chez les experts pour remplacer un terme à connotation péjorative : quelques exemples tirés du domaine médical », In *Neologica*, numéro 6, pp.81-94.

DURY, Pascaline (2013), « Que montre l'étude de la variation d'une terminologie dans le temps. Quelques pistes de réflexion appliquées au domaine médical », debate terminológico n. 09, pp.2-10.

EISENZWEIG, Uri (1977), « Métalangage : les paradoxes de la référence », In: *Littérature*,

N°27, 1977. Métalangages. pp. 105-115.

EL COURI, Mostapha (1998), « La politique d'arabisation du Maghreb et la position française » In *Al-Lissan Al-Arabi*, 1998.

ENNAJI, Moha (1988), "Language planning in Morocco and changes in Arabic", in *International Journal of the Sociology of Language*, Vol. 74, pp. 9-39.

ENNAJI, Moha (2001), « De la diglossie à la quadriglossie », *in Languages and linguistic, 8 : Multilingualism in Morocco and Moroccan Communities in Europe*, 49-64.

ENNAJI, Moha (2010), « Hybridité, langue et migration. Le paradigme Maghreb-Europe », in : Toro et. Al., *Repenser le Maghreb et l'Europe. Hybridations-metissages-diasporisations*, pp.91-104.

ETIEMBLE, René (1964), *Parlez-vous franglais ?* Paris : Gallimard.

FERGUSON, Charles A. (1959), "Diglossia", *Word*, Vol. 15, pp.325-340.

FIELD, Fredric W. (2002), *Linguistic Borrowing in Bilingual Contexts*, Amsterdam, John Benjamins.

FISHMAN, Joshua J. (1971), *Sociolinguistique*, Paris, Nathan.

FRANCIS, Winthrop Nelson (1992), « Language Corpora B.C.», In *Directions in Corpus Linguistics: Proceedings of Nobel Symposium* 82. Dir. J. Svartik. Stockholm, Suède, 4 - 8 août 1991. Série: *Trends in Linguistics Studies and Monographs*, no. 65. Berlin/New York : Mouton de Gruyter.

FURIASSI, Cristiano (2003), False anglicisms in Italian monolingual dictionaries : a case study of some electronics editions, In International Journal of Lexicography, Vol. 16 No. 2, pp.121-142.

FURIASSI, Cristiano (2010), False anglicisms in Italian, Monza : Plimetrica, 249p.

FURIASSI Cristianno, PULCINI Virginia, RODRIGUEZ GONZALEZ Felix (2012), *The Anglicization of European lexis*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins.

GALINSKY, Hans (1967) [1963], "Stylistic aspects of linguistic borrowing. A stylistic view of American elements in modern German" In: Carstensen, Broder, Galinsky, Hans (Eds.), *Amerikanismen der deutschen Gegenwartssprache. Entlehnungsvorga¨nge und ihre stilistischen Aspekte*, Winter, Heidelberg, pp.35-72.

GARDÈS-MADRAY Françoise et BRÈS Jacques (1987), « Conflits de nomination en situation diglossique », in VERMES, G. et BOUTET, J. (Éds.) *France, pays multilingue. t. 2: Pratiques des langues en France*, Paris, pp.78-90.

GARDIN Bernard, LEFEVRE G., TARDY Michel, MORTUREUX Marie-Françoise (1974), « A propos du « sentiment néologique » » In: *Langages*, 8e année, n°36, La néologie lexicale. pp. 45-52

GARDNER-CHLOROS, Penelope (2009), *Code-switching*, Cambridge University Press: Cambridge, New York.

GORLACH, Manfred (2001), *A Dictionary of European Anglicisms*, Oxford University Press, Oxford, New York.

GOURMONT, Rémy de (1899), *Esthétique de la langue française*, Paris, Société de Mercure de France.

GREVISSE, M et GOOSSE, A. (1995*), La nouvelle grammaire française*, 3e éd., Paris : Duculot.

GRIN, François (2005), *L'enseignement des langues étrangères comme politique publique*, Rapport Numéro 19, Haut Conseil de l'Education Nationale.

GROSJEAN, François (1982), *Life with two languages. An introduction to bilingualism*, Cambridge, M. A, Harvard University Press.

GROSJEAN, François (1984), « Le bilinguisme : vivre avec deux langues », In Tranel, n° 7, Neuchâtel, pp. 15-39.

GROSJEAN, François (2010), *Bilingual: Life and Reality*, Cambridge, Mass: Harvard University Press.

GUIRAUD Pierre, (1965), *Les Mots étrangers*. Paris: PUF.

GUMPERZ, John (1971*), Language in social groups*, Standford University Press, USA

GUMPERZ, John (1982), *Discourse strategies*, Cambridge: Cambridge University Press.

HAAS, Walter (2002), "Comment, in Joshua A. FISHMAN", (Ed.) (2002). *Focus on Diglossia. International Journal of the Sociology of Language*, n° 157, Berlin : Mouton-de Gruyter, pp. 109-15.

HAGEGE, Claude (2006), *Combat pour le français, au nom de la diversité des langues et des cultures*. Paris : Odile Jacob.

HAMERS Josiane et BLANC Michel (1983), *Bilingualité et bilinguisme*. Bruxelles : P. Mardaga.

HARRIS Jesse and CARDOSO Walcir (à paraître). The frequency of written and spoken anglicisms in two varieties of French. *Proceedings of the Journées Internationales de la Linguistique de Corpus.*

HARRIS Zellig S. et DUBOIS-CHARLIER Françoise (1969), « Analyse du discours », In

Langages, 4e année, n°13, pp. 8-45.

HASPELMATH, Martin (2008), "Loanword typology: Steps toward a systematic cross-linguistic study of lexical borrowability". In: Thomas Stolz, Dik Bakker & Rosa Salas Palomo, *Aspects of language contact: New theoretical, methodological and empirical findings with special focus on Romancisation processes*. Berlin: Mouton de Gruyter, 43-62.

HAUGEN, Einar (1950), "The analysis of linguistic borrowing", Language, Volume 6, numéro 2, pp.210-231.

HAUGEN, Einar (1962), « Schizoglossia and the linguistic norm », *Monograph Series on Languages and Linguistics*, n° 15. Georgetown U.P., 63-69.

HOFLER, Manfred (1982), *Dictionnaire des anglicismes*. Paris. Larousse.

HONVAULT, Renée (1995), « Statut linguistique et gestion de la variation graphique », In: *Langue française*, N°108, pp. 10-17.

HUMBLEY, John (1974), « Vers une typologie de l'emprunt linguistique », *Cahiers de lexicologie*, 32/3, p. 46-70.

HUMBLEY, John (1987), « L'emprunt sémantique dans la terminologie de l'informatique » *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, vol. 32, n° 3, 1987, pp. 321-325.

HUMBLEY, John (2007), « Emprunts, vrais et faux, dans le Petit Robert 2007 », dans Pruvost , Jean (dir.), *Les journées des dictionnaires de Cergy : Dictionnaires et mots voyageurs. Les 40 ans du Petit Robert, de Paul Robert à Alain Rey*, Herblay, Editions des Silves, pp. 221-238.

HUMBLEY, John (2008a) "Le dictionnaire d'emprunts: fonctions descriptives et prospectives », *Neologica 2*, pp. 55-76.

HUMBLEY, John (2008b), "Anglicisms in French: is French still a case apart?" in Fischer, R. & Pulaczewska, H. (eds.), *Anglicisms in Europe: Linguistic Diversity in a Global Context*, Cambridge Scholars Publishing, pp. 85-105.

HUMBLEY, John (2008c), « Les dictionnaires de néologismes, leur évolution depuis 1945 : une perspective européenne », dans Sablayrolles (éd.), *Néologie et terminologie dans les dictionnaires*, Paris, Honoré Champion. Collection « Lexica, Mots et dictionnaires ». p. 37-60.

HUMBLEY, John (2008d), « Issues of distance and proximity in neologisms, as instanced in e-commerce », *Asp*, n°53-54, pp. 25-38.

HUMBLEY, John (2010), "Peut-on encore parler d'anglicismes ?", In Lexique, normalisation, transgression. Actes du colloque du 7 septembre 2010. Limay : Mes Mots

Edition, 2010, p 21-45.

HUMBLEY, John (2011) « Le traitement des anglicismes dans un dictionnaire français et allemand», dans Steuckardt, Agnès, O. Leclercq, A. Niklas-Salminen & M. Thorel (dir.), *Les dictionnaires et l'emprunt (16è-21è siècl*e), Publications de l'Université de Provence, pp. 219-233.

HUMBLEY John, JACQUET-PFAU Christine et SABLAYROLLES Jean-François (2011), « Emprunts, créations « sous influence » et équivalents », Actes des 8e Journées scientifiques du réseau LTT de l'AUF, *Passeurs de mots, passeurs d'espoir : lexicologie, terminologie et traduction face au défi de la diversité*, Édition des archives contemporaines, pp. 325-339.

HUMBLEY, John (à paraître), « Allogenisms : the major category of 'true' false loans », in Furiassi et Gottlieb (dir.) *False loans*.

JABLONKA, Frank (2004), « La méditerranée sur le continent. La fonction de l'arabisme dans le rap français », in : Henri Boyer (ed.*), Langues et contacts de langues dans l'aire méditerranéenne. Pratiques, représentations, gestions*, Paris : L'Harmattan, 2004, pp. 69-84.

JANSEN, Silke (2005), *Sprachliches Lehngut im world wide web . Neologismen in der französischen und spanischen Internetterminologie*. Tübingen. Gunter Narr Verlag. 412p. Tübinger Beiträge zur Linguistik 484.

JOSHI, Aravind (1984), *Processing of sentences with intra-sentential code-switching. Natural language parsing*, ed. by David, Dowty et al., 190-204. Cambridge, MA: Cambridge University Press.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE (1990), *Les Rectifications de l'orthographe* française, 6 décembre.

KELLER, Rudi (1994), *On Language Change: The Invisible Hand in Language*, London: Routledge.

KORTAS, Jan (2009), « Les hybrides lexicaux en français contemporain : délimitation du concept », in Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal, vol. 54, n° 3, pp. 533-550.

KOULOUGHLI, Djamel (1996), « Sur quelques approches de la réalité socio-linguistique arabe » in: *Egypte/Monde Arabe* N° 27-28, pp. 287-299.

KRAEMER, Gilles (2002), « La presse francophone en méditerranée » Anomalie d'un média de masse national en langue non nationale, *Réseaux*, 2002/1 no 111, p. 194-214.

LADMIRAL, Jean-René (1979), *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Paris, Payot,

LAPORTE, Eric (2009), « Concordanciers et flexion automatique », In *Cahiers de lexicologie*, 94, pp.91-106.

LAROUSSE, Pierre (2009), *Petit Larousse*, Paris, Larousse.

LASS, Roger (1997*), Historical Linguistics and Language Change*. Cambridge: Cambridge University Press.

LECERCLE, François (1982), « Une poétique babélienne : Jacopo Mazzoni et la théorie de l'emprunt à une langue étrangère », In: *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, N°15, pp. 117-125.

LECOLLE, Michelle (2012), « Néologie sémantique et néologie catégorielle : quelques propositions », *Cahiers de Lexicologie*, 100, pp. 81-104.

LENOBLE-PINSON, Michèle (1991), *Anglicismes et substituts français*. Paris : Duculot.

LERAT, Pierre (1995), *Les langues spécialisées*, Paris : Presses universitaires de France.

LEVISON, Stephen C. (2000), *Presumptive Meanings. The Theory of Generalized Conversational Implicature*, London, The MIT Press, Cambridge/Mass.

L'HOMME, Marie-Claude (2004), *La terminologie : principes et techniques*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal.

LIGNON, Stéphanie (2002), « L'adjectif en *-ien* comme révélateur de phénomènes de concurrence », In *Bulag* n°27, pp.135-150.

LLOPART Elisabet et FREIXA Judit (2014), "La función de los neologismos: revisión de la dicotomía neología denominativa y neología estilística", In *Neologica 8*, Éditions Garnier. pp. 135-156.

LOUBIER, Christiane (2011), *De l'usage de l'emprunt linguistique*, Office québécois de la langue française.

LOULIDI MORTADA, Rafik (1998), « El bilingüismo en Marruecos », in : C. Casado Fresnedillo (ed.) *La lengua y la literatura* españolas en África, Melilla, V Centenario de Melilla , pp. 171-185.

LÜDI Georges et PY Bernard (2002), *Etre bilingue*, Berne, Peter Lang.

MABROUR, Abdelouahed (2007), «L'alternance codique arabe/français : emplois et fonctions », *Constellations francophones*, 2, http://www.publifarum.farum.it/

MACKENZIE, Fraser (1939), *Les relations de l'Angleterre et de la France d'après le vocabulaire I. Les infiltrations de la langue et de l'esprit français: les anglicismes français*. Paris, Droz.

MACKEY, William (1976), *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Édition Klincksieck.

MAHMOUDIAN, Mortéza (1997), *Le contexte en sémantique*, Peeters : Louvain-la-Neuve.

MAJDI, Toufik (2009), « Interculturalité et Aménagement linguistique au Maroc : diversité et identité culturelle », *Synergies Algérie* n° 8, pp. 149-157.

MAJDI, Toufik (2009), « Le paysage linguistique marocain », In *Les langues modernes*, 2009, APLV, Paris, 8 pages.

MARCAIS, William (1930), « La diglossie arabe », in *L'enseignement public, 104*, pp.401-409.

MARTIN VALENZUELA, José María (2004), « L'espagnol, langue de communication internationale », *Afkar/Ideas*, numéro 4, pp.95-97.

MARTINET, André (1985), *Syntaxe générale*, Paris : Colin.

MASSON, Michel (1995), « À propos des variations orthographiques des mots d'origine exotique » In: *Langue française*. N°108. pp.66-75.

MATHIEU-COLAS, Michel (1995), « Syntaxe du trait d'union : Structures complexes », *Linguisticæ Investigationes*, 19:1, John Benjamins B.V., Amsterdam, pp. 153-171.

MATRAS, Yaron (1998), "Utterance modifiers and universals of grammatical borrowing," in : *Linguistics* 36: 281-331.

MATRAS, Yaron et. al. (2007), "The borrowability of grammatical categories", In: *Grammatical borrowing in cross-linguistic perspective*. Berlin: Mouton de Gruyter. pp.31-73

MC ENERY Tony, WILSON Andrew (2001), *Corpus Linguistics. An Introduction.* Second Edition. Edinburgh. Edinburgh University Press.

MEILLET, Antoine (1921), La problème de la parenté des langues. In Linguistique historique et linguistique générale, Paris: Champion, pp. 76-101.

MERABTI, Nassira (1991), *Pratiques bilingues et réseaux personnels de communication. Enquête auprès d'un groupe d'adolescents issus de l'immigration algérienne dans la région grenobloise*, Thèse de doctorat, Université Stendhal-Grenoble 3.

MESSAOUDI, Leila (2002a), « L'aménagement linguistique au Maroc », dans *Bulletin Economique et social au Maroc*, Rabat, Editions OKAD.

MESSAOUDI, Leila (2002b), « Le technolecte et les ressources linguistiques. L'exemple du code de la route au Maroc », In *Langage et société* /1, n° 99, p. 53-75.

MESSAOUDI, Leila (2003), *Etudes sociolinguistiques*, Editions OKAD, Kenitra, Maroc.

MESSAOUDI, Leila (2005), « Les rôles de la situation et du contexte dans les technolectes bilingues français – arabe », actes du colloque Mots, termes et contextes, Bruxelles.

MESSAOUDI, Leila (2010), « La langue française au Maroc, fonction élitaire ou utilitaire ? »

dans BLANCHET Philippe, MARTINEZ Pierre (Dirs.), *Pratiques innovantes du plurilinguisme émergence et prise en compte en situations francophones*, Paris, Éditions des archives contemporaines, Agence Universitaire de la Francophonie, pp. 51-63.

MESSAOUDI Leila et BLANCHET Philippe (2013), *Langue française et plurilinguisme dans la formation universitaire et l'insertion professionnelle des diplômés marocains en sciences et technologies*, coll. « Proximités », E.M.E. & InterCommunications, Fernelmont, 272 pages.

MESSAOUDI, Leila (2013a), « Présentation », In *Langage et société*, 2013/1 n° 143, pp. 5-8.

MESSAOUDI, Leila (2013b), « Contexte sociolinguistique du Maroc », In Messaoudi L. et Blanchet P., *Langue française et plurilinguisme dans la formation universitaire et l'insertion professionnelle des diplômés marocains en sciences et technologies*, pp.13-38.

MILLER, Catherine (2010), « Langues et Média au Maroc dans la première décennie du XXIème siècle : la montée irrésistible de la dârija », Communication au Centre Jacques Berque, Rabat.

MILLER, Catherine (2011), « Usage de la *darija* dans la presse marocaine 2009-2010 » in *L'Année marocaine*, publication en ligne du Centre Jacques Berque.

MILLER, Catherine (2012), « Observations concernant la présence de l'arabe marocain dans la presse marocaine arabophone des années 2009-2010 » in Meouak, Mohamed / Sánchez, Pablo / Vicente, Ángeles (eds.), *De los manuscritos medievales a internet : la presencia del árabe vernáculo en las fuentes escritas*. Zaragoza : Universidad de Zaragoza, pp. 419-440.

MILLOT, Philippe (2012), *Caractérisation de l'anglais comme lingua franca professionnelle à travers une analyse de corpus de courriels échangés en entreprise : une étude de registre*, Thèse de Doctorat, Université Stendhal, Grenoble 3

MILROY Lesley et MUYSKEN Pieter (1995), "Introduction: Code-switching and bilingualism research", In L.Milroy & P. Muysken (Eds.), *One speaker two languages: Cross-disciplinary perspectives on code-switching*, New York: Cambridge University Press, pp. 1-14.

MONTES-ALCALA, Cecilia (2005), "“Dear Amigo”: Exploring Code-switching in Personal Letters", Selected Proceedings of the Second Workshop on Spanish Sociolinguistics, ed. Lotfi Sayahi and Maurice Westmoreland, pp.102-108.

MORTUREUX, Marie-Françoise (2001), « Xénisme », in : *Une langue : le français*, Tomassone R. éd., Paris, Hachette Éducation.

MOUNIN, Georges (2004) *Dictionnaire de la linguistique*, éd. PUF.

MUYSKEN, Peter (2000), *Bilingual speech: A typology of code mixing*. Cambridge:

Cambridge University Press.

MUYSKEN, Pieter (1995) “Code-switching and grammatical theory”, In L. Milroy & P. Muysken (Eds.), *One speaker two languages: Cross-disciplinary perspectives on code-switching*, New York: Cambridge University Press, pp.177-198.

MYERS-SCOTTON, Carol, (1992), “Comparing codeswitching and borrowing”, In Carol M. Eastman, *Codeswitching*, pp.19-39.

MYERS-SCOTTON, Carol (1993), *Duelling langages: Grammatical structure in code-switching*, Oxford, Clarendon Press.

MYERS-SCOTTON, Carol (2002), *Contact Linguistics. Bilingual Encounters and Grammatical Outcomes*, Oxford, Oxford University Press.

MYERS-SCOTTON, Carol (2006), *Multiple Voices: An Introduction to Bilingualism*, Oxford : Blackwell.

NIKLAS-SALMINEN Aïno et Steuckardt Agnès (2003), *Le mot et sa glose*, Aix-en-Provence, Publications de l’Université de Provence.

NIKLAS-SALMINEN, Aïno (2010) « La définition dans le cadre de la glose spontanée », *Autour de la définition, Publifarum*, n. 11, pubblicato il 01/03/2010 url: http://publifarum.farum.it/ezine_articles.php?id=125

NISHIMURA, Miwa (1985), “Intrasentential codeswitching in Japanese and English (Bilingualism, language contact, psycholinguistics, parsing, sociolinguistics)”, *Dissertations available from ProQuest.* Paper AAI8523442.

ONYSKO, Alexander (2006), “English code-switching in the German newsmagazine Der Spiegel.” Universität Innsbruck, Austria.

ONYSKO, Alexander (2007), *Anglicisms in German*. Berlin : De gruyter.

ONYSKO, Alexander et WINTER-FROEMEL, Esme (2011), “Necessary loans - luxury loans? Exploring the pragmatic dimension of borrowing”, *Journal of Pragmatics*, Volume 43, issue 6, pp.1550-1567.

PEETERS, Bert (1994), « Le principe de l'économie linguistique et ses manifestations en phonologie diachronique », In *Cahiers Ferdinand de Saussure*, No. 48 (1994), pp. 59-72.

PERGNIER, Maurice (1981), « À propos des emprunts du français à l'anglais », In: *L'Information Grammaticale*, N. 11, 1981. pp. 26-28.

PERGNIER, Maurice (1989), *Les anglicismes*. Paris : PUF.

PETIOT Geneviève, REBOUL-TOURE Sandrine (2006), « Le hidjab. Un emprunt autour duquel on glose. », in *Mots. Les langages du politique*, Numéro 82, *L’emprunt et sa glose*, 2,

pp.49-64.

PFAFF, C. (1979), “Constraints on language-mixing: Intrasentential code-switching and borrowing in Spanish/English”, In *Language*, 55, 291-318.

PFLANZ, Marie-Laure (2012), *"Business deutsch" Processus d’intégration discursive et sémantique des anglicismes lexicaux dans un corpus économique et commercial*, Thèse de Doctorat, Université Paris 3.

PFLANZ, Marie-Laure (2014), « Emprunt lexical existe-t-il une typologie de la phase néologique ? », In *Neologica 8*, pp.157-183.

PICONE, Michael (1996), *Anglicisms, neologisms and dynamic French*, Lingvisticae investigationes supplementa 18, John Benjamins. Amsterdam/Philadelphia.

PNUD (2010), « Le droit au développement au Maroc. Entre Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels et Objectifs du Millénaire pour le Développement». CCDH - PNUD, juillet, consultable sur : http://www.pnud.org.ma/pdf/EtudeDESC-VF.pdf

POPLACK, Shana (1980), “Sometimes l’ll start a sentence in Spanish y termino en español : Toward o typology of code-switching”, in *Linguistics*, n° 18, pp. 581-618;

POPLACK Shana, SANKOFF David et MILLER Catherine (1988), “The social correlates and linguistic process of lexical borrowing and assimilation”, in *Linguistics* 26, pp.47-104.

POPLACK, Shana (1988), « Conséquences linguistiques du contact des langues : un modèle d'analyse variationniste », In *Langage et société*, n°43, Conférences plénières du colloque de Nice : Contacts de langues : quels modèles. pp. 23-48.

POPLACK, Shana et MEECHAN, Marjory (1998), “Instant loans, easy conditions: the productivity of bilingual borrowing”, in *International Journal of Bilingualism 2*(2) (Special issue).

POUESSEL, Stéphanie (2006), « Du village au « village-global » : émergence et construction d'une revendication autochtone berbère au Maroc », in *Autrepart*, 2006/2 n° 38, pp. 119-134.

PRUDENT, Lambert-Félix (1981), “Diglossie et interlecte”, *Langages*, 15e année, n°61, pp. 13-38.

PULCINI, Virginia (1997), “Attitudes toward the spread of English in Italy”, *World Englishes* 16, 1, pp.77-85.

QUEFFELEC, Ambroise (2000), "Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ?", in Latin, D. et Poirier, C. (éds), *Contacts de langues et. identités culturelles. Perspectives lexicographiques*, Laval, Presses de l’Université Laval-Agence Universitaire de la Francophonie, pp. 283-300.

QUEMADA, Bernard (2007), « Avant-propos », in *Neologica* n°1 2007, pp.6-7.

RASTIER, François et VALETTE Mathieu (2009), « De la polysémie à la néosémie », In *Le français moderne*, S. Mejri, éd., *La problématique du mot*, 77, pp.97-116.

REY-DEBOVE Josette [1978] (1997) : *Le métalangage*, Paris, Armand Colin.

REY-DEBOVE Josette, GAGNON Gilberte (1980) *Dictionnaire des anglicismes : les mots anglais et américains en français*. Paris : Robert.

REY-DEBOVE, Josette (1998), *La linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage*, Paris, Armand.

ROMAINE, Suzanne (1995), *Bilingualism* (2nd ed.), Oxford: Blackwell.

RONDEAU, Guy (1991), *Introduction à la terminologie*, Québec, Gaétan Morin

SABLAYROLLES, Jean-François (2000), *La néologie en français contemporain, examen du concept et analyse des productions néologiques récentes*, Paris : Honoré Champion.

SABLAYROLLES, Jean-François (2003), *L'innovation lexicale*, Paris : Honoré Champion.

SABLAYROLLES Jean-François et Jacquet-Pfau Christine (2008), « Les emprunts : du repérage aux analyses. Diversité des objectifs et des traitements », In *Neologica* n° 2, pp. 19-38.

SABLAYROLLES Jean-François et CARTIER Emmanuel (2009), « Néologismes, dictionnaires et informatique », In *Cahiers de lexicologie* n° 93, 2008-2, pp. 175-192.

SABLAYROLLES, Jean-François (2011a) « Neologia : un dictionnaire néologique sous forme de base de données », dans *Os di.ci.o.na.rios, fontes, métodos et novas tecnologias*, Suzana Alice Marcelino Cardoso, Salah Mejri et Jacyra Andrade Mota éd, Instituto de Letras da Universidade federal da Bahia, Brésil, pp. 221-235.

SABLAYROLLES, Jean-François (2011b) « Néologie et figement, deux concepts pas si antinomiques que cela : création et détournement de formules figées », Actes du 1er colloque de phraséologie et parémiologie romanes, Lodz, 2-4 décembre 2010, *L'état des recherches et les tendances du développement de la parémiologie et de la phraséologie romanes*, Magdalena Lipinska éd, Oficyna Wydawnicza LEKSEM, pp. 103-110.

SABLAYROLLES, Jean-François (2012), « Des néologismes par détournement ? ou Plaidoyer pour la reconnaissance du détournement parmi les matrices lexicogéniques », Actes du colloque DORIF (association des professeurs de français en Italie), de Milan1 et 2 octobre 2009, *Recherches, didactiques, politiques linguistiques : perspectives pour l'enseignement du français en Italie*, Marie-Christine Jullion, Danielle Londei et Paola Puccini éd, Milan, Francoangeli, coll. Il punto, pp. 17-28.

SAUGERA, Valérie (2012a), "How English-origin nouns (do not) pluralize in French", In

Lingvisticae investigationes, vol. 35, n°1, pp. 120-142

SAUGERA, Valérie (2012b), “The inflectional behavior of English-origin adjectives in French”, In *Journal of French Language Studies*, Volume 22/02, pp 225-250.

SAUSURRE, Ferdinand de (1916), *Cours de linguistique générale*, éd. Payot.

SCHMOLL, Patrick (1996), « Production et interprétation du sens : la notion de contexte est-elle opératoire ? » In *Scolia*, 6, pp. 235-255.

SEBBA, Mark (1998), “Congruence Approach to the Syntax of Codeswitching”, In *International Journal of Bilingualism* March 2, pp.1-19.

SERGEANT, Jean-Claude (1998), « L'intraduit culturel dans la presse anglo-saxonne » in *Traduire la culture*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, pp. 225-232.

SINCLAIR, John (1991), *Corpus, Concordance, Collocation*. Oxford: OUP.

SINCLAIR, John (1995), “Corpus Typology. A Framework for Classification.” In G. Melchers and B. Warren (eds.), *Studies in Anglistics*, (Stockholm studies in English 85), Stockholm: Almqvist and Wiksell International, pp.17-33.

STEUCKARDT, Agnès (2008), « L’emprunt : un évènement linguistique ? », Néologica, 2, p.9- 18.

STEUCKARDT, Agnès (2012), « Les emprunts du français aux langues germaniques. Parcours diachronique », *Travaux du CLAIX*, pp.157-170.

STORZ, Carl (2010) « L’innovation lexicale française : l’adaptation des emprunts du champ sémantique de blog » *Neologica* 4, Paris, Garnier, pp. 57-98

SWALES, John M. (1997), “English as a Tyrannosaurus rex”, *World Englishes*, Vol 16, n°3, pp. 373-382.

SWIATKOWSKA, Marcela (2006), « L’interjection : entre deixis et anaphore », In *Langages* n°161, pp. 47–56.

TABOURET-KELLER, Andrée (2001), « Traduction de la préface d'André Martinet à languages in contact d'Uriel weinreich », *La linguistique* 1/2001 (Vol. 37), pp. 29-32.

TABOURET-KELLER, Andrée (2006), « À propos de la notion de diglossie. La malencontreuse opposition entre « haute » et « basse » : ses sources et ses effets », in *Langage et société*, 2006/4 n° 118, pp. 109-128.

TAMAZGHA (2003), *La question amazighe au Maroc* (Rapport alternatif au Comité pour L’Elimination de la Discrimination Raciale (CERD)). Organisation Non Gouvernementale de défense des droits des Imazighen.

THIAM, Ndiassé (1997), "Alternance codique", in Marie-Louise Moreau, *Sociolinguistique :*

Concepts de base, Hayen, Mardaga, pp.32-35.

THOMASON, Sarah Grey et KAUFMAN Terrence (1988*), Language Contact, Creolization, and Genetic Linguistics*. Berkeley: University of California Press.

TOURATIER, Christian (2000), *La sémantique*, Paris, Colin, 191p.

TOURNIER, Jean (1998), *Les mots anglais du français.* Paris, Belin.

TOURNIER, Jean (2004), *Précis de lexicologie anglaise*. Paris : Ellipses.

TOURNIER, Jean (2007), *Introduction descriptive à la lexicogénétique de l'anglais contemporain*, Genève : Slatkine érudition.

TREFFERS-DALLER, Jeanine (2010), "Borrowing", In: Fried, M., Östman, J.-O. and Verschueren, J. (eds.) *Variation and change: pragmatic perspectives. Handbook of pragmatics highlights* (6). John Benjamins, Amsterdam / Philadelphia, pp. 17-35.

TREPS, Marie (2003), *Les mots migrateurs. Petite histoire du français venu d'ailleurs*, Paris : Le Seuil.

TRUCHOT, Claude (1994), *Le plurilinguisme européen. Théories et pratiques en politique linguistique*, Paris : Champion.

TUCKER, G., LAMBERT, W., et RIGAULT, A. (1977), T*he French speaker's skill with grammatical gender: An example of rule-governed behavior*, The Hague, Paris: Mouton.

VAN COETSEM, Frans (1988), *Loan phonology and the two transfer types in language contact.* Dordrecht: Foris.

VAN COETSEM, Frans (1995), "Outlining a model of the transmission phenomenon in language contact", in *Leuvense Bijdragen* 84, pp.63-85.

VAN HOUT Roeland et MUYSKEN Pieter (1994), "Modeling lexical borrowability", In *Language Variation and Change 6*, pp.39-62.

VERONIS, Jean (2010), « Google: Le plus grand corpus linguistique de tous les temps », disponible à la page : http://blog.veronis.fr/2010/12/google-le-plus-grand-corpus.html

VINAY Jean-Paul & DARBELBET Jean, (1977), *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Paris, Didier.

VILLERS, Marie-Eva de, (2005), *Le vif désir de durer. Illustration de la norme réelle du français québécois*. Montréal, Québec Amérique.

WALTER Henriette, Walter Gérard, (1998), *Dictionnaire des mots d'origine étrangère*, 2ème édition. Paris : Larousse.

WALTER, Henriette (2001), *Honni soit qui mal y pense : l'incroyable histoire d'amour entre*

le français et l'anglais. Paris : R.Laffont,.

WALTER, Henriette (2008), *Le français dans tous les sens : grandes et petites histoires de notre langue.* Paris : Points, DL.

WECKSTEEN, Corrine (2009), « La traduction de l'emprunt : coup de théâtre ou coup de grâce ? », in PAULIN Aurélia et Jennifer VINCE (eds), *Lexis* n° 3 Borrowing/L'emprunt, juillet 2009, p. 137-156.

WEINREICH, Uriel (1953), Languages in Contact. The Hague: Mouton

WINFORD, Donald (2005), "Contact-induced changes: Classification and processes", in : *Diachronica* 22.2: 373-427.

WINFORD, Donald (2007), "Some issues in the study of language contact", in *Journal of Language Contact*, 1, pp.22-39.

WINTER-FROEMEL, Esme (2009), « Les emprunts linguistiques : enjeux théoriques et perspectives nouvelles », in *Neologica, revue internationale de néologie*, numéro 3, pp.79-122.

WINTER-FROEMEL, Esme (2010), « Les people, les pipoles, les pipeuls: Variance in loanword integration », in *Philologie im Netz*, 53, pp. 69-92

WINTER-FROEMEL, Esme (2011), *Entlehnung in der Kommunikation und im Sprachwandel : Theorie und Analysen zum Französischen, Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, Edition Niemeyer. Berlin. De Gruyter.

YOUSSI, Abderrahim (1995), "The Moroccan triglossia : facts and implications", in : *International Journal of the Sociology of Language* 112, 29-44.

ZANOLA, Maria Teresa (2008), « Les anglicismes et le français du XXIe siècle : La fin du franglais ? », In *Synergies Italie* n° 4 - 2008 pp. 87-96.

ZENTELLA, Ana Celia (1997), *Growing up bilingual: Puerto Rican children in New York*. Boston : Blackwell Pub.

ZIAMARI, Karima (2008), *Le code switching au Maroc : l'arabe marocain au contact du français*, Paris, L'Harmattan, Col, Espaces discursifs, Préface de Carol Myers-Scotton.

ZIAMARI, Karima (2009), « Le contact entre l'arabe marocain et le français au Maroc : spécificités linguistique et sociolinguistique », in *Synergies Tunisie* n° 1, pp. 173-186.

ZINDLER, Horst (1959), *Anglizismen in der deutschen Pressesprache nach 1945*, Diss. Kiel

ZONGO, Bernard (1995), « Proposition pour une description des structures syntaxiques de l'alternance codique : l'exemple mooré/français », in *BOFCAN*, no 10, 129-142.

ZOUAOUI, Mekki (2005), *L'enseignement supérieur depuis l'indépendance : La dégradation*

de la qualité est-elle inéluctable ?, RDH05

ZOUOGBO, Jean Philippe (2008), « Traduire le proverbe : à la recherche de concordances parémiologiques en bété pour la constitution d'un corpus trilingue allemand/français/bété » In *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, vol. 53, n° 2, pp. 310-323.

WEBOGRAPHIE

BASES DE DONNEES	**France Terme :** http://www.culture.fr/franceterme **Base de Données Lexicographiques Panfrancophone (BDLP) :** www.bdlp.org
CORPUS EN LIGNE	**Corpus français de l'Université de Leipzig :** http://wortschatz.uni-leipzig.de/ws_fra/ **Corpus of Contemporary American English (COCA) :** http://corpus.byu.edu/coca/
DICTIONNAIRES	**Trésor de la langue française informatisé (TLFi) :** http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv4/showps.exe?p=combi.htm;java=no **Dictionnaire Larousse en ligne :** http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais **Oxford English Dictionary (OED) :** http://www.oxforddictionaries.com/ **Merriam-Webster, Unabridged Online Dictionary :** http://unabridged.merriam-webster.com
JOURNAL EN LIGNE	**Portail d'informations du journal *Au Fait Maroc* :** www.aufait.ma

ANNEXES

ANNEXE 1

Les 100 anglicismes les plus utilisés dans *Au Fait 2009*

film	2232
club	1601
match	1184
Internet	1099
football	856
leader	607
week-end	492
star	362
web	289
blog	260
show	199
golf	168
pop	165
fan	158
management	154
design	152
meeting	138
raid	127
stand	122
dopage	121
marketing	115
business	105
manager	103
challenge	102
stress	99
set	96
sit-in	95
dj	89
ticket	85
coach	84
basket-ball	81
break	78
stopper	74
tramway	70
leadership	69
mail	68
stockage	62
designer	62
penalty	62
round	62
live	61
derby	59
play-off	56
made in	55
smartphone	54
holding	53
stock	53
staff	49
folk	48
supporter	47
rugby	46
casting	44
blues	43
sponsor	43
look	40
offshoring	40
reporter	40
crash	39
booster	39
parking	38
cocktail	37
stocker	37
e-commerce	34
tour operator	33
hub	32
jet ski	32
sprint	32
buzz	31
laser	31

blogueur	68
shopping	31
zoom	31
boycott	29
stop	28
mix	27
showroom	26
coaching	26
sexy	26
tchat	26
haut standing	25
chat	25
e-mail	25
pack	24
planning	23
fuel	22
boom	22
boycotter	22
package	21
dealer	20
spam	20
success story	20
caméraman	20
thriller	19
design	18
crossover	18
e-learning	18
vintage	18
B2B	17
ferry	17

ANNEXE 2

L'alternance codique français-anglais dans *Au Fait 2009* : les contextes

ALTERNANCE CODIQUE INTRAPHRASTIQUE

Syntagmes et propositions en anglais

1. L'idée est d'y aller dès le réveil après une grasse matinée et de se laisser tenter par les 5 stations sucrées ou salées (on ne dit plus buffet, **c'est has been darling**!)
2. Danté White explique que la prochaine étape est de trouver un endroit qu'on appelle "chez soi, où l'on peut se cuisiner du riz et des côtes de porc soi-même à la maison". Les paroissiens de Grace Church, eux, veulent continuer à aider les jeunes mariés. Comme dirait un américain, "**nothing is too big**"!
3. Bordeaux, Marseille: **Yes we can**! La rébellion s'organise enfin, mettant un leader sous pression peu habitué à pareille fronde.
4. **Yes you can**: l'Afrique doit prendre en main son destin

5. "Meilleur job du monde" ...**and the winner is**...?
6. "Bob Marley a réussi ce qui est très, très rare: accéder à l'universel!" Il a surtout laissé à la postérité que "**Wisdom is better than silver and gold**" (la sagesse vaut mieux que l'argent et l'or) et que par ailleurs "**where there's a will there's always a way**" (quand on veut on peut)!
7. Bonne cliente, Lamia embrasse tous les clichés de la culture mode mondiale, du Diable s'habille en Prada à Sex & the City, **of course**.
8. Les touristes préfèrent **l'English breakfast** au petit-déjeuner français
9. Press TV est une chaîne d'info irlandaise captable sur Hotbird. Elle propose une émission hebdomadaire de 48 minutes sur l'Islam, en anglais **of course**, et animée par l'islamologue français d'origine égyptienne Tariq Ramadan.
10. À l'image d'un phare destiné à éclairer le monde, tel que l'avait déjà énoncé en 1630, le puritain John Winthrop en déclarant: "**We will be as a city upon a hill**".
11. Nouveau site de rencontres marocain : "it'So private" est **"so select"**
12. Mais le gros reproche fait aux Smartphones réside dans leur sécurité dont la fiabilité laisse à désirer: les mails transitent par des serveurs d'opérateurs de téléphonie mobile et, comble du désastre, ne sont pas cryptés, ce qui met les services secrets de la Maison Blanche dans tous leurs états. Barack Obama remporte donc ici une de ses premières victoires car désormais, "**Yes he can**!"
13. Le fameux proverbe anglais "**an apple a day keeps the doctor away**", soit une pomme par jour pour rester en forme, pourrait avoir du vrai, surtout pour la santé des bébés dans le ventre de leurs mères.
14. Elles trouveront dans cette version ce qui se fait de mieux en Twingo, avec un état d'esprit '**typically French**'", explique Renault dans un communiqué.

15. Une fois les affiches collées autour de poteaux et de colonnes cylindriques, le slogan « **What goes around comes around** » (équivalent en anglais de l'expression “La roue finit toujours par tourner”) suivi de “Stop the Iraq war” prenait tout son sens.
16. Entre les réactions du type “**please, don’t do that**” (SVP, ne fais pas çà) et les “**God bless Mark Z**.”(Que Dieu bénisse Mark Z), il y a aussi ceux qui saisissent l’opportunité pour communiquer sur d’autres plateformes sociales, à l’instar de “Myflog”, simulacre d’un réseau social dont l’ergonomie n’est pas sans rappeler celle de Facebook.
17. Combien de temps cela prendra-t-il? Et comment cela se passera-t-il en Afrique?**That is the question**, ou plutôt the questions...
18. “Je sais qu'il y a beaucoup de musulmans et non musulmans qui se demandent si nous pouvons vraiment prendre ce nouveau départ”, a-t-il déclaré, ajoutant que “c'est la foi en les autres qui m'a amené ici” avant de conclure sur un “**God bless you**”.
19. Son MU actuel ne gagnerait sans doute pas 3-2 (comme il l’avait fait à l’époque à l’aller), mais ne perdra jamais 3-0. Pari perdu **dear Sir.**
20. Lady Diana, princesse de Galles, "**just married**" avec Charles d'Angleterre, est en passe de devenir l'une des femmes les plus mondialement célèbres pour son charme et sa beauté.
21. Car, selon les concepteurs, il y a eu un “couac” dans l'histoire (**Something, somewhere went terribly wrong**), une erreur dans la formule, et l'homo sapiens sapiens (que nous sommes) est devenu homo numericus.
22. Dans sa rubrique "Monde" le site francophone d'information sur le net nous informe que Onze sur les 83 des “**most wanted**” saoudiens recherchés pour appartenance à Al Qaïda sont des anciens de Guantanamo.
23. Jusqu’au 30 janvier 2010 au French K-WA, “**the new place to be**” à Paris, se tient une expo mêlant photo et objets divers.
24. De passage à Los Angeles, Mike Figgis a été retenu, plus longtemps que prévu, par la police des frontières. Questionné sur la raison de sa présence à L-A, il aurait répondu qu'il était là “**to shoot a pilot**” (traduisez "pour filmer une émission-pilote" mais aussi, pour tuer un pilote!). Ce n'est qu'après l'avoir longuement interrogé que la police a fini par le relâcher.
25. Chaque star met en avant un slogan qui lui est propre : le groupe Nerd lance le slogan « **Use your brain** » sur des débardeurs et des t-shirts colorés. « **Life is too short-have sex be safe** » indique le débardeur que porte la chanteuse Estelle. « **What's on the outside is what counts** » est imprimé sur le body et le t-shirt portés par Katy Perry. Le débardeur noir inspiré par la chanteuse des années 80 Cindy Lauper porte l'inscription « **Girls just wanna have safe sex** » en référence au tube de la chanteuse.
26. L’UEFA ne connaît pas la crise. Entre surabondance de matches d’un côté et démocratisation de l’élite de l’autre, la confédération européenne n’en est plus à une contradiction près. Mais tant que les affaires tournent : "**the show must go on!**"
27. Pour se justifier, il a cité Peter Drucker qui a avancé fort justement que : “Quand le dirigeant se développe, toute la boîte se développe !”. Néanmoins, il a insisté sur la transparence, l’écoute, un suivi rigoureux, et sur le fameux “**walk the talk**” ou “faites ce que vous dîtes”.

28. Rien. Pas de regard vraiment intéressé pour cette population, pour ce peuple de jeunes enthousiastes et sincèrement angoissés. Pas même un communiqué pour remercier ces pèlerins du climat d'être venus de loin. Rien qu'un mépris glacé ou la peur d'affronter des jeunes aussi “étranges” vivant dans un autre monde…Samedi, il ne s'est donc rien passé : “ **business as usual**”, plus exactement “**business vert as usual**”.
29. Si l’on doit à la première l’élaboration de ce qui est considéré comme le plus ancien système d'écriture au monde, le second est à la rhétorique ce qu’est la barbarie à la civilisation. Au printemps 2003, lorsque par un simple “**on we go**” Bush avait lâché sa meute de GIs, un drame sous-jacent passait inaperçu devant le drame humain.
30. Enfin, sachez que dans le premier livre, il est beaucoup question de champagne et que dans le deuxième on évoque beaucoup la cigarette: **very French**! Si entre ceux-là, votre cœur balance, lisez les deux... ils font la paire!

Unités lexicales simples

31. Lamia propose deux versions: en français et en anglais, s'il-vous-**please**, car aujourd'hui la “blogoma” se regarde moins le nombril.
32. Il n'était pas content de l'ingérence américaine chez lui en Irak, il l'avait fait savoir à Georges Bush **himself**, en lui lançant une paire de chaussures en pleine conférence de presse.
33. Ce livre sur le dessin de mode est signé par des professeurs d'écoles de mode prestigieuses de Paris et préfacé par Christian Lacroix **himself**.
34. Une droite qui s’est exprimée à travers le tabloïd de la famille Berlusconi, accusant Carla Bruni-Sarkozy de “goujaterie”, pour avoir “snobé” les rendez-vous organisés en Italie pour les épouses des dirigeants du G8, dont un repas avec le maire de Rome et la rencontre avec le pape **himself**.
35. El Béchir **himself** qui se permet d'enfermer des femmes pour une histoire de pantalon, n'a pas encore eu le courage de répondre de ses actes: lui qui est accusé par la Cour Pénale Internationale (CPI) de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre au Darfour. C'est la classe, non ?
36. Il est hautement recommandé aux suiveurs en puissance de bien vouloir rouler en Fixie, customisé s'il-vous-plaît (pour les filles, il y a du rose). Exit les VTT, VTC ou encore les BMX, les Fixies collectors partent à des prix faramineux. A n'acheter qu'au nom de la cause écolo, **please**!
37. « L'orbiteur est prêt, l'équipe de lancement est absolument prête et la météo a fini par coopérer, il est donc temps de voler », a déclaré le directeur du lancement, Pete Nickolenko à l'adresse de l'équipage de Endeavour peu avant de donner le « **go** » final.

ALTERNANCE CODIQUE INTERPHRASTIQUE

38. Le marathon des sables: six jours, six étapes, 250 kilomètres et de nombreuses stars nationales et internationales. L'événement est arrivé aux oreilles de Madonna,

qui se préparerait à prendre le douloureux chemin du bonheur au Maroc. Selon le Daily Mirror, la chanteuse pop de 51 ans, qui a récemment fait un malaise sur scène, veut participer au marathon des sables réputé comme la course la plus dure au monde (rien que ça !), et qui se tiendra dans le sud-est marocain en avril 2010. Elle aurait d'ores et déjà prévenu son staff qu'il n'était pas la peine de lui prendre de rendez-vous tout au long du mois d'avril. **CRAZY**!!!

39. **I have a dream**
40. La Présidence des Etats-Unis d'Amérique assurée par un homme de couleur ne suffit pas à instaurer l'égalité raciale dans ce pays.
41. Madonna a mis don en stand by toutes ses activités musicales et artistiques en pour le mois d'avril prochain ainsi que tout projet de concert et d'enregistrement en studio afin de participer pleinement au marathon des Sables. "**She's always been in great shape, but she is now taking things to a whole other level**," a annoncé une source proche de la star. "**She is serious about doing it**." Un événement qui bien sur va mobiliser les medias du monde entier et qui sera à coup sûr une excellente occasion de promouvoir l'image de notre pays.
42. Dès qu'une structure est installée, la culture, avec ses valeurs, ses croyances et ses normes, se met en place. Soit on décide de ce qu'elle va être, soit elle se met en place d'elle-même, suivant la règle de la psychologie des groupes. **Keep it simple and straight forward** ! (simple et direct sont les mots clé). Mieux encore, en considérant la théorie des systèmes, qui sous-tend que l'entreprise est une chaîne d'inputs (intrants, ou ressources), de process (capacités technologiques et managériales) et d'outputs (extrants, ou performances), il explique que souvent nous sommes incapables d'agir sur les process en cas de non satisfaction.
43. Interrogés sur la question, les universitaires allemands répondent que les deux artistes "se sont promis de garder le silence (...) et que Van Gogh espérait obliger Gauguin à recommencer leur vie commune. Car il l'adorait". Si leur thèse venait à être confirmée, Vincent Van Gogh serait-il libéré de l'image de fou qu'il trimbale depuis des siècles? En attendant, aucune preuve, aucun témoignage pour étayer les propos ni des uns, ni des autres. **Wait and see!**
44. **Match point and...game over!** L'acteur irlandais Jonathan Rhys-Meyers a été placé en garde à vue samedi, après avoir donné un coup de poing à un serveur dans un bar de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, a-t-on appris mercredi de sources aéroportuaires.
45. Avec ce nouvel élément apporté au dossier par Georges Fleury, peut-on espérer (enfin!) que cette affaire sera bientôt et totalement élucidée? **Wait and see**!
46. Un an après son élection triomphale le président américain affronte une situation difficile où le changement promis sur les plans national et international, a du mal à se frayer un chemin. "**Change we can believe in**" -Le changement auquel nous pouvons croire-,... Un an après son élection, Barack Obama reconnait que "changer les choses est toujours difficile".
47. **In doubt...Don't**. Dans le doute, abstiens-toi. Douze hommes, douze jurés rassemblés dans une salle le temps d'un superbe film, vont illustrer l'adage.
48. **In loving memory of Michael Jackson** Mardi, le monde avait les yeux rivés sur Los Angeles, pour un hommage public à Michael Jackson.
49. **Business is business** Faut-il croire les Chinois lorsque, parlant de l'Afrique, ils disent que la Chine ne pose aucune condition politique à sa coopération ?
50. Il devient un prédicateur funeste dans Dead Zone de David Cronenberg, en1983, un méchant qui affronte James Bond dans Dangereusement Votre, (1985), un père

violent, criminel, corrupteur et corrompu, qui bouleverse la vie de ses fils (Sean et Chris Penn) dans Chien enragé de James Foley (1986) ou encore Batman, le défi (1991) de Tim Burton.

51. **The show must go on** Sa passion pour son métier déterminera toute sa vie. Elle va même l'inciter à accepter tous les rôles qu'on lui propose.
52. **Very old**. Vera Lynn, une chanteuse britannique célèbre pendant la seconde guerre mondiale, est devenue dimanche l'artiste la plus âgée à figurer sur la liste des vingt albums les plus vendus en Grande-Bretagne, passant devant le rappeur Eminem, a annoncé sa maison de disques.

ANNEXE 3

Les 100 arabismes les plus utilisés dans *Au Fait 2009*

cheikh	309
amazigh	265
oued	170
médina	163
wilaya	151
wali	124
imam	93
chira	82
ayatollah	74
ouléma	72
shebab	72
douar	62
jihad	55
souk	53
moussem	50
hadj	47
gnaoui	46
darija	46
kasbah	45
tajine	45
habous	35
maâlem	35
charia	32
fatwa	29
caftan	29
omra	28
rbati	27
fassi	26
moujahidine	26
jihadiste	25
hallal	24
dahir	22
guembri	21
istiqlalien	20
botola	19
fondouks	19
niqab	19
fellah	18
bidaoui	17
jellaba	14
chaâbi	13
nayda	13
chergui	13
waqf	13
haram	12
tamazighte	12
hassani	11
babouche	11
mufti	11
zâwiya	10
sourate	9
Aïd el adha	9
sarouel	9
tbouridat	9
makhzen	9
hchouma	8
beldi	8
halka	8
fiqh	8
ferrach	8
tarifit	8
caïdat	7
melhoun	7
zellige	7
saguia	6
ramadanesque	6
alaouite	6
hijab	6

caïd	6
incha'Allah	5
tarîqa	5
qraqech	5
tbel	5
takfiris	5
makhzénien	4
hamdulillah	4
amazighité	4
harira	4
hadith	4
mlouk	4
zaïm	4
mokadam	4
saharaoui	3
tachelit	3
chouia	3
hlaykiya	3
khettarat	3
tadwira	3
chebbakiya	3
dikr	3
hachich	3
jilbab	3
maajoune	3
muezzin	3
oustade	3
raïs	3
ihram	3
makhdoum	2
roumi	2
doukkali	2

ANNEXE 4

Arabismes non répertoriés dans la BDLP-Maroc

Arabisme	**Contexte d'emploi**	**Nombre d'occurrences**	**Variété**	Classe grammaticale
aïd el houb	**Aïd al houb**. Pourtant, on sait bien que si l'Islam officiel réprouve les fêtes liées à la célébration de l'amour, surtout si elles se réfèrent à un calendrier solaire et à un saint chrétien, la pratique maraboutique au Maghreb a laissé beaucoup de place à toutes sortes de croyances ayant trait à certains saints.	1	AM	nom
aqad	On reconnaît justement sa touche avec des modèles dont la simplicité des coupes et des matières fait la part belle aux détails: ainsi des khamsas brodées, des boutonnages façon **aqad**, des cotons aériens tout en transparence et des coloris frais font tout le charme des créations typiques (sarouels, selhams, babouches...).	1	AM	nom
ayatollah	Considéré comme appartenant au courant le plus libéral et progressiste du clergé, **l'ayatollah** Montazeri sera assigné pendant 15 ans à résidence par le pouvoir qui redoute son influence.	74	AS	nom
bergaga	La technologie s'amuse parfois, pour notre grand bonheur de **bergaga** que nous sommes, à jouer des tours aux plus grands de ce monde.	1	AM	nom
bidaoui	Une drague, pour le moins directe, qui a ses variantes : "Eh, gazelle !" serait le genre marrakchi, "kss, kss" la tendance **bidaoui**…	17	AM	adjectif
botola	Prenez l'entraîneur le moins inspiré de l'équipe la plus mal classée de la terne **botola** et confiez-lui l'équipe nationale de foot, le résultat ne pourra pas être pire que ceux obtenus par Roger Lemerre et Henri Michel.	19	AM	nom

boulgour	La ville d'Ehden, dans le nord du Liban, est entrée samedi dans le Livre Guinness des records grâce au plus grand "kebbe" du monde, un plat à base de viande hachée et de **boulgour**, ont annoncé les organisateurs.	1	AS	nom
byada	Le quotidien revient dans son numéro d'hier sur “la grogne des **byada**”, ces vendeurs d'œufs du marché de gros de Casablanca, qui ont reçu un avis d'expulsion de leurs locaux, alors que ces 22 marchands vendent 30% des œufs du marché national	29	AM	nom
chaâria	Parce que les pâtes est l’un des aliments de base de la cuisine marocaine (**chaâria**, seffa, mhimssa, lssan Tir, njimates, …).	1	AM	nom
chaouni	Par ailleurs, ils souhaitent voir se produire sur la scène **chaounie** des artistes chantant dans la langue des gens du coin et un meilleur mélange entre musique arabe et espagnole, plutôt que d’Amérique latine perçue comme lointaine.	1	AM	adjectif
chorba	Il existe d'autres soupes, composées de légumes secs (lentilles, pois cassés...) comme la bissara ou de céréales (blé, pâtes, riz...) comme la harira, la **chorba** ou la tchicha.	1	AM	nom
darija	La “**darija**” contemporaine est bien sûr guidée par le Casablancais, elle est légitimée par les films, des journaux comme Nichane, la radio, ces supports promotionnels répondent à un besoin économique de la demande des consommateurs, qui sont concentrés dans la région casa chaouia et ses périphéries	46	AM	nom
dhikr	A ses débuts, le soufisme s’organise sur le modèle du compagnonnage du Prophète: les disciples se font compagnons d’un cheikh, ou maître spirituel, qui les guident dans la pratique du « **dhikr** » (« invocation de Dieu »), qui constitue l’élément central du rituel soufi.	3	AS	nom
dishdasha	Camouflé sous une **dishdasha** noire (vêtement long porté par les hommes d'Arabie Saoudite, Iran, Yémen..) et un keffieh rouge et blanc, le roi Abdallah II de Jordanie a effectué mercredi une visite anonyme dans un centre du ministère de la	1	AS	nom

	Santé de son pays pour juger de la qualité des services dispensés.			
doukkali	Le but de victoire du club **doukkali** a été inscrit par Adil Karrouchi à la 12è minute.	2	AM	adjectif
douwara	Et c'est un groupe de jeunes gens, idéalistes, inconséquents ou provocateurs (l'appréciation est en fonction de l'aptitude de la **douwara** à remplacer l'mokh) qui a offert sur un plateau d'argent du grain à moudre aux partis politiques, à la presse, aux ONG, aux sites de réseaux sociaux, et même aux avocats et aux f'qih.	1	AM	nom
fassi	Une occasion pour chacun, puisque l'évènement est gratuit, de découvrir les belles demeures, les palais mais aussi toute l'histoire du savoir et de l'artisanat **fassi**.	26	AM	adjectif
fennane	Ces personnes, qui squattent les programmes comme s'il n'y avait personne d'autre qu'eux, ne se doutent-elles pas que lorsque des paroles sont aussi flatteuses, il y a peu, ou presque pas du tout, de chance que ce soit sincère ? Mais nos **fennanes** et nos oustade n'en n'ont cure.	1	AS	nom
ferracha	Les vendeurs ambulants, appelés aussi **ferrachas**, sont revenus dans le collimateur des autorités après la période d'hésitation qui avait permis aux marchands ambulants de fleurir dans nos rues.	8	AM	nom
fissa	En fait, réhabiliter le football national ne saurait incomber au seul club r'bati! Cet énième échec est venu tout simplement rappeler qu'il y a péril en la demeure, et qu'il faut réagir de manière profonde et transversale, **fissa**!	1	AM	adverbe
garro	Fumer tue et rapporte gros… aux autres.A chaque **garro**, cigarette, clope…appelez ça comme vous voulez, que vous fumez, c'est 5 minutes de moins de votre vie.	1	AM	nom
gasaa	Les services de sécurité de la prison de Salé ont trouvé vendredi dernier un kilogramme de hachich dans un plat (**Gasaa**) de couscous rapporte le quotidien dans son numéro d'hier citant des sources bien informées.	1	AM	nom

hachich	Les services de sécurité de la prison de Salé ont trouvé vendredi dernier un kilogramme de **hachich** dans un plat (Gasaa) de couscous rapporte le quotidien dans son numéro d'hier citant des sources bien informées.	3	AM	nom
hamdulillah	Pour démarrer vous dites « Bismillah » ; pour accélérer vous dites « **Hamdulillah** » ; pour freiner vous dites « Subhanallah ».	4	AS	interjection
ihram	Le port de l'"**ihram**", vêtement spécial pour l'accomplissement des rites du pèlerinage, est prévu à bord des avions au-dessus du lieu-dit "Rabegh" pour les pèlerins se rendant directement à la Mecque, précise la source.	3	AS	nom
issaoui	Il est imprégné par le jazz, le rock et le funk, pour nous surprendre avec des mélodies qui révèlent la recherche de sons traditionnels maghrebi comme la raggada, la musique du gnawa ou la musique **issaoui**.	1	AM	adjectif
jihadiste	De plus, ce n'est pas la première fois qu'un réseau de recrutements de "**jihadistes**" a été démantelé au Maroc.	25	AS	nom
jilbab	Pour la rentrée scolaire, dimanche, la tenue en vigueur jusqu'à présent -une chemise bleue sur une jupe longue de même couleur- a laissé place au "**jilbab**" (longue robe ample).	3	AS	nom
khamsas	On reconnaît justement sa touche avec des modèles dont la simplicité des coupes et des matières fait la part belle aux détails: ainsi des **khamsas** brodées, des boutonnages façon aqad, des cotons aériens tout en transparence et des coloris frais font tout le charme des créations typiques (sarouels, selhams, babouches...).	1	AM	nom
kouyou	Le rituel comporte trois grandes phases successives : l'aâda (procession), les **kouyou** (chants, jeux et danses) et les mlouk (lors de la transe). Mais au contraire de l'exorcisme, le rituel gnaoui ne propose pas aux initiés leur affranchissement des mlouk mais d'établir un contact avec eux.	1	AM	nom

krachel	On se tournera vers le pain blanc ou complet, les biscottes, les céréales, baghrir, harcha, **krachel** (brioches à l'anis).	1	AM	nom
L'menfi	Aussi risqué pour une femme soudanaise de porter un pantalon (elle a eu à choisir entre l'amende et la prison) ou que de confier à Faudel "**L'menfi**", une triste histoire d'injustice coloniale racontée à une mère (il en a fait une pitrerie pour bouffons).	1		nom
Lmokh	Et c'est un groupe de jeunes gens, idéalistes, inconséquents ou provocateurs (l'appréciation est en fonction de l'aptitude de la douwara à remplacer **l'mokh**) qui a offert sur un plateau d'argent du grain à moudre aux partis politiques, à la presse, aux ONG, aux sites de réseaux sociaux, et même aux avocats et aux f'qih.	1	AM	nom
lssan tir	Parce que les pâtes est l'un des aliments de base de la cuisine marocaine (chaâria, seffa, mhimssa, **lssan Tir**, njimates, …).	1	AM	
machiakha	Pour donner à cet évènement l'importance qu'il mérite, la **machiakha** de la tarika organise, du 7 au 9 octobre, un colloque international pour se pencher sur la vie et l'œuvre de ce grand érudit et sur l'avenir de la Tijania, qui a joué un rôle pionnier dans le rayonnement de l'Islam en Afrique et partout dans le monde.	1	AM	nom
mahlaba	Il arrive en ville où il travaille avec son oncle, locataire d'une '**mahlaba**', une laiterie.	2	AM	nom
mhimssa	Parce que les pâtes est l'un des aliments de base de la cuisine marocaine (chaâria, seffa, **mhimssa**, lssan Tir, njimates, …).	1	AM	nom
misriyine	De leur côté, nos voisins, grisés par une victoire claire et éclatante, narguent les "**misriyines**" et accusent le clan de Hosni Moubarak de tenter de récupérer cette cabale anti-algérienne à des fins électoralistes.	1	AS	adjectif
mlifa	Les tissus pour djellaba parmi l'offre de Weifang Daikin Imp Exp Ltd que Liu Jianghua est venu présenter, n'ont rien à envier aux **mlifa** de Derb Omar.	1	AM	nom

mlouk	Pour les Gnaoua, la musique est un moyen de libérer l'âme. Leur répertoire est composé de chansons qui invitent les **mlouk** à se manifester. Il y a sept catégories de mlouk, reconnaissables selon leurs couleurs: blanc, vert, bleu ciel, bleu foncé, jaune, rouge et enfin le noir.	4	AM	nom
moucharaka	Le secrétaire général du PJD a affirmé en effet, que le Maroc a perdu plus de 30 ans en matière de finances alternatives et qu'il a fallu attendre que plusieurs pays européens s'y mettent pour autoriser ce genre de produits, comme Mourabaha et **Moucharaka**, et les mettre sur le même pieds d'égalité que le reste des offres bancaires.	1	AS	nom
moukef	Le quotidien rapporte dans sa rubrique Régions que les autorités et acteurs concernés par l'emploi informel (Anapec, Ofppt) ont l'intention de structurer les "**moukefs**" et marchés ambulants. Obejctif 2009: Derb Ghallef et Hjajma à Casablanca. Bon courage à eux!	1	AM	nom
moul l'hanout	Mais entre ces deux catégories de consommateurs, et ce sont ces mêmes scientifiques qui le disent, il existe d'autres Marocains pour lesquels un supermarché n'est que l'extension de l'épicerie du quartier, notre **moul l'hanout** national, sans lequel les produits de large consommation seraient un luxe pour ceux dont le salaire doit tenir un mois durant.	2	AM	syntagme nominal
moul z'bel	Eux, ce sont ces hommes et ces femmes que le dialecte national a affublé de ce nom: **moul z'bel**, le propriétaire des ordures!	2	AM	syntagme nominal
moul ed'détail	Mais avant d'arriver à la chimio, c'est aussi votre poche qui souffre, que vous soyez client de «**moul ed'détail**» ou du bureau de tabac.	1	AM	syntagme nominal
moul tbal	L'ouverture de ces journées sera, elle, marquée par une projection d'une vidéo portant sur un aspect saillant pendant le ramadan, notamment à Errachidia, à savoir "**Moul Tbal**", la personne chargée de réveiller les gens à l'aide de son tambour et ses crotales pour le "shour".	1	AM	syntagme nominal

msemen	D’autres sont à consommer de temps en temps (le week-end par exemple) car ils représentent une source importante de graisses cachées ou cuites comme le **msemen**, les mlaoui, ou nos beignets -sfenj- nationaux. Avec ces aliments gras et sucrés ayez la main légère!	1	AM	nom
mourabaha	Le secrétaire général du PJD a affirmé en effet, que le Maroc a perdu plus de 30 ans en matière de finances alternatives et qu'il a fallu attendre que plusieurs pays européens s'y mettent pour autoriser ce genre de produits, comme **Mourabaha** et Moucharaka, et les mettre sur le même pieds d'égalité que le reste des offres bancaires.	1	AS	nom
muhtar	Le scrutin a dégénéré en fusillade dans deux villages arabo-kurdes du département d'Edesse (Ar-Ruha), à propos de l'élection du **muhtar**, chef de village, faisant un mort par balle et 27 blessés.	1	AS	nom
mullah	Selon l'Isaf, Maulawi Hassan était très impliqué dans la préparation d'attentats, il agissait sous l'autorité d'un important commandant taliban, **Mullah** Rahmatullah, basé hors d'Afghanistan (au Pakistan ?).	1	AS	nom
nayda	Ainsi, c’est certainement dans le champ musical que les mutations ont été les plus flagrantes, et ce sous ce mouvement à la fois culturel et social que l’on a nommé la **Nayda**.	13	AM	nom/interjection
njimates	Parce que les pâtes est l’un des aliments de base de la cuisine marocaine (chaâria, seffa, mhimssa, lssan Tir, **njimates**, …).	1	AM	nom
oustade	Ces personnes, qui squattent les programmes comme s’il n’y avait personne d’autre qu’eux, ne se doutent-elles pas que lorsque des paroles sont aussi flatteuses, il y a peu, ou presque pas du tout, de chance que ce soit sincère ? Mais nos fennanes et nos **oustade** n’en n'ont cure.	3	AM	nom
qalam	Le psychologue Jacques Salomé et le calligraphe nantais d'origine tunisienne Lassaâd Métoui ont mis plume et **qalam** en commun, pour dire l'art d'aimer au	1	AS	nom

	quotidien.			
qarqabus	Les qraqechs, également nommés crotales métalliques, castagnettes métalliques ou **qarqabus**, sont l'apanage des danseurs de la troupe, les disciples du maâlem.	1	AM	nom
qraqab	A Essaouira, le goéland est partout, il fait partie du décor même si, à l'occasion du festival gnaoua, les regards sont tournés vers les maâlems et l'ouïe submergée par les tristes plaintes du guembri et le son métallique des **qraqab**.	1	AM	nom
qraqech	Les **qraqechs**, également nommés crotales métalliques, castagnettes métalliques ou qarqabus, sont l'apanage des danseurs de la troupe, les disciples du maâlem.	5	AM	nom
rbati	Depuis lundi après-midi, la capitale **rbatie** abrite les phases qualificatives de la dixième édition du Trophée Hassan II des arts équestres traditionnels, appelé « bourida ».	27	AM	adjectif
reggada	Sur ce premier album, à dominante world music, se mêlent des notes de jazz, des touches gnaouies, **reggada** ou encore chaâbi.	2	AM	nom
ribabiste	Foulane Bouhssine est aujourd'hui un adepte des fusions en tout genre, et un **ribabiste**, joueur de l'instrument fétiche des Berbères.	1	AM	nom
roumi	Contemporaine de James Mc Bey, peintre écossais lui aussi épris du Maroc (James McBey et le Maroc), et d'une autre aventurière au destin similaire (Aurélie Picard, mouqqadema en Algérie), elle raconte sa vie et présente le pays de son point de vue de « **roumia** ».	2	AM	adjectif
sdaq	Dans le même temps, les règles concernant la tutelle des enfants et les pensions attribuées à la femme en vertu du **sdaq** traditionnel n'ont pas été modernisées. La loi du plus fort demeure.	1	AM	nom
serrak ezzit	"Aâzi", "aâzia" pour dire sale nègre ou sale négresse, "**serrak ezzit**" pour dire cafard noir.	1	AM	nom

sfenj	D'autres sont à consommer de temps en temps (le week-end par exemple) car ils représentent une source importante de graisses cachées ou cuites comme le msemen, les mlaoui, ou nos beignets - **sfenj**- nationaux. Avec ces aliments gras et sucrés ayez la main légère!	1	AM	nom
shebab	Les **shebab** ont pour la première fois admis le 12 mai que des combattants étrangers étaient engagés à leurs côtés dans les combats.	72	AS	nom
soulaliya	Dans sa deuxième partie, plongeon dans le monde des **soulaliyates**, des femmes de toutes les tribus qui possèdent des terres collectives depuis plusieurs siècles.	1	AM	adjectif
taaka	Dans les années 60, il fait ses premiers pas dans la "petite **taaka**" - la plus petite des artères principales de la médina entouré de ses six sœurs et deux frères, ainsi que de ses parents : une mère au foyer et un père tailleur professionnel."	1	AM	nom
tadwira	Et si c'est une décision de justice, marocaine ou norvégienne, les 500.000 dollars n'ont plus de raison d'être… à moins que l'ancien champion ne se soit converti à une autre discipline, notre sport national…la **tadwira**.	3	AM	nom
takfiris	Ces dernières semaines ont été marquées par des attentats qui ont fait au moins 200 morts et M. al-Maliki a accusé les t**akfiri** (sunnites extrémistes) et les baassistes d'en être les auteurs.	5	AS	nom
tassabih	En plus du vaccin de pèlerin et du **tassabih** de rigueur, il leur faudra observer d'autres rituels, ceux liés à une hygiène corporelle rigoureuse sans laquelle n'importe quel vaccin ne serait que pure perte.	1	AM	nom
tbourida	Depuis lundi après-midi, la capitale rbatie abrite les phases qualificatives de la dixième édition du Trophée Hassan II des arts équestres traditionnels, appelé « **Tbourida** ».	9	AM	nom
tchicha	Il existe d'autres soupes, composées de légumes secs (lentilles, pois cassés...) comme la bissara ou de céréales (blé,	1	AM	nom

	pâtes, riz...) comme la harira, la chorba ou la **tchicha**.			
tomobile	On prend chaque jour des “**tomobiles**”, on écoute “radio” et on essaye en vain d’avoir un “visa”… chaque geste du quotidien est exprimé dans un multilinguisme où la langue française est confortablement installée.	1	AM	nom
zine	Mon conseil aux hommes qui veulent draguer est d’être des gentlemen. C’est la meilleure manière de rendre les femmes intéressées plus gentilles. Personnellement, je me sens flattée de votre agréable épithète (z**ine**)! Même s’il ne me correspond qu’assez peu.	1	AM	adjectif

ANNEXE 5

L'alternance codique français-arabe dans *Au Fait 2009* : les contextes

ALTERNANCE CODIQUE INTRAPHRASTIQUE

Syntagmes et propositions en arabe

1. Seul le temps pourra démontrer son efficacité ou son échec. La chute importante du fameux **"Fine a Zine"** dans nos rues reste tout de même assez significative !
2. En tête du peloton, Khalid Naciri, ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, visiblement impressionné par la foule, a déclaré à aufait: "Nous avons la légitimé et nous avons la force de la nation", tandis que fusaient les **"Birrouh biddem, nafdik ya Sahra", "moute, moute ya la3dou, el Malik 3andou cha3bou".**
3. Le porte-banderole de Oued Eddahab revendiquait pour sa part le "lever du blocus imposé à nos frères des camps de Tindouf", alors que celui des Carrières Centrales scandait **"Kariane central m'nine ja listiqlal".**
4. De même, la population scande "**Allah Akbar**", tous les soirs, comme le font des habitants de Téhéran. Cet acte remonte à l'époque pré-révolutionnaire quand l'ayatollah Khomeiny avait engagé les citoyens à monter sur leur toit chaque soir et à protester ainsi contre le régime impérial du Shah.
5. Alors continuez "Mazagan, Haoussa, Hoba Hoba Spirit, Casa Crew….." on vous soutient, nous "**wlad cha3b**" !
6. Arrivée à l'Aéroport Houari-Boumediene d'Alger, c'est avec un sourire affiché et un **"wakha ya lalla**" que je suis reçue par la police algérienne.
7. Les contestataires du "Mouvement 20 février" continuent tous les dimanches de scander leur slogan favori. "**A chaab yourid iskat al fassad"**: le peuple veut abattre la corruption.
8. Elles ont peut-être raison les Saoudiennes de refuser que leur pays recrute des femmes de ménage marocaines, soupçonnées d'affectionner davantage **zgheb l'far litim** plutôt que le repassage. Ça, c'est leur affaire.
9. Kit de survie pour automobilistes citadins. Pour votre sécurité, attachez vos ceintures, posez votre dictaphone "**Allah ijib**" près de vous, ou beaucoup de pièces de monnaie si vous êtes une âme charitable, dont des pièces de 1 dirham pour les horodateurs (attention l'appareil ne rend pas la monnaie) ou les gardiens.
10. Elle n'est pas mariée, ni divorcée, « **mazal a sidi** », précise-t-elle, et en dépit de son enfance terrible, elle rend visite à ses parents le plus souvent possible, elle a également un frère et une sœur qui sont scolarisés, chance qu'elle n'a pas eue. Et pour cause : "c'est moi qui ramène la monnaie à la maison".

11. A côté des “rabat-joie”, il y a les “illuminés”, ces slogans qui n'ont pas peur des mots, au risque de nous prendre pour des idiots.“**N9a men n9awa n9awate”**, une lessive qui lave plus blanc que blanc.
12. Il n'y a pas cependant que des pro **“na3am li doustour”**. D'autres formations politiques comptent bien faire campagne contre la nouvelle Constitution.
13. Ceux qui ont fait l’effort d’aller aux urnes se sont trouvés ridicules en essayant de convaincre les autres d’aller accomplir leur “devoir national”. “**Achmene wajib watani**, quel devoir national?’’, réagit sur un ton aigu Hamid, 26 ans, qui s’apprête à aller accomplir sa prière du vendredi.
14. Ces mêmes universitaires nous apprennent également que ni ces hypermarchés, ni le développement du commerce à distance ne sont à même de concurrencer nos commerces traditionnels. Alors **dima dima moul l’hanout.**
15. Prévoir des croissances de 200% ou de 300% de surface ou de récolte, avant même d’avoir semé les premières graines du Maroc Vert, serait mettre la charrue avant les bœufs. Mais nous sommes bien au Maroc. Alors “**dima dima khadra!**”
16. “J’ai jeuné toute la journée, ne me fais pas ch…” remplace presque naturellement “**ana m'ramdan”.** Et là aussi, mieux vaut rester chez soi et éviter l’anarchie
17. L’animateur, quand il n’est pas lui-même chanteur ou comédien, invite un autre chanteur ou comédien, et là ce sont de purs morceaux d’anthologie, d’envolées élogieuses aussi sucrées les unes que les autres que s’échangent nos deux comparse **“el fennane el adhim, el oustade el kabir, el moughani el mawhoub…”**. Plus cirage de bottes que ça, tu crèves.
18. Il y a 4 ou 5 ans, j’avais dit à quelqu’un (un adolescent) qu’il existait une loi qui me protège en tant que femme et qui le punit en tant qu’homme. Sa réaction était ponctuée de « **Malna fine galssine f mirikane?** » et de **« chkoun bghiti tkouni? »**. Cela ne lui a pas suffi, puisqu’il m’a suivit en me harcelant, et de surcroît devant un commissariat. A sa surprise, il a reçu une bonne raclée avant de passer la nuit au violon. Je lui ai alors rétorqué : « **chkoun bghit nkoune?** », « **bghite nkoun khtek, bach men yebessel 3liha chi wa7ed nchoufek achnou ghadi te3mel »**
19. Comment faire pour faire passer la propension d’un citoyen marocain à **“dawar maâh**” pour avoir le droit d’avoir des droits ? Ce “maâh” est, bien entendu, celui qui détient la moindre parcelle d’autorité.
20. Et qu’a donc de si particulier ce jour ? Une question à **jouj d'riel** dont la réponse vaut son pesant de repos, de vacances, de farniente, de bain de soleil et de baignade.
21. Plus jeunes, on ne cessait de nous répéter ce conseil à la maison. On le criait dans les rues, « **redd baalek »!** La chanson disait : « **A7dhe raassek, laa yfouzou fiik al 9oumaan yaa flaan …”**
22. Voilà de quoi faire réfléchir tous ceux qui veulent être maire à la place du maire. En attendant, Abderrezak ne pense qu’à une seule chose «**ch’har tessoud**» durant lequel il compte convoler en justes noces.
23. Lorsqu’on a le nombril plus gros qu’une chebakiya, faut-il s’étonner qu’un sandwich **khanèze o bnine,** qui a failli être mangé par un jeune qui s’est retrouvé en fin de compte dans un commissariat, soit le miroir à travers lequel on se regarde ?
24. Et imiter pour imiter, les chaînes siamoises poussent la ressemblance jusqu’à la pub: elles partagent équitablement et annuellement les 800 millions de dirhams du marché de la réclame. Et que croyez-vous qu’elles font de cette **zebballa diel**

leflouss? Eh bien, elles achètent d'autres feuilletons égyptien, turque ou mexicain…, et histoire de changer de programme un petit film indien qui dure 225842 heures.

25. Pour gagner des millions de dirhams, il suffit de rester au Maroc, de pointer à l'agence ANAPEC du quartier et de demander le poste d'entraîneur de l'équipe nationale de foot. Avec un peu de chance et beaucoup de culot, vous ferez comme Lemerre: beaucoup de tourisme, **zebbala dial l'flouss** et rien de résultats.
26. Oui! "**Al cheikh mout**" ou échec et mat pour le MAT: le FUS est tombé sur ses terres et avec lui, le diktat de clubs à gros budgets qui souvent montent sur la première marche du podium.
27. Le lendemain, dans les rues d'Alger, on disait que perdre pour perdre, mieux vaut que ça arrive avec les Marocains qu'avec les…. Ces points de suspension désignent "**oum eddounia, el baled el aziz**" avec lequel ni les Lions ni les Fennecs ne supportent le moindre match nul !
28. Alors, une question à 2 clopes « pourquoi une telle folie ? » Réponse à **jouj gouarra** donnée par le responsable de la communication de la firme: «le coût de la transaction se justifie dans la mesure où la Régie est une entreprise très rentable, qui a un très fort potentiel de développement».
29. Et là, peut-être que la môme n'avait jamais vu quelqu'un de si différent d'elle en terme de couleur de peau (j'ai la peau sombre), en tout cas de si près, mais toujours est-il qu'elle était manifestement surprise de me voir arrêté juste à côté: "**Choufi mama, choufi mama: azzi**", s'était-elle mise à crier, en m'indiquant du doigt.
30. Les policiers de faction au consulat d'Italie voisin interviennent à la Starsky et Hutch avec un dédain déplacé, appellent du renfort, excluent la Française et son ami sénégalais des débats lançant même à ce dernier un "**naadine mok**" et confisquent les papiers du taximan.
31. Le Journal rappelle cette semaine que des copies piratées du film à succès (et à controverse) Casanegra sont vendues dans les rues. Or, il est notoire que si le cinéma doit être un produit culturel accessible à tous, "**ma tqish cinema diali!".**
32. En plus de faire attention, avec des "**7di rassek**" ou **"redd baalek"**, des lecteurs consciencieux ont suggéré de s'en remettre simplement à un avocat, car si ce vol inacceptable a lieu dans l'enceinte du restaurant, la responsabilité incombe aux propriétaires!
33. Une bonne centaine de manifestants étaient massés, samedi en fin d'après-midi, devant le magasin de grande distibution Carrefour de Salé, ouvert au public il y a deux mois. Ils réclamaient, à coup de banderoles et de mots d'ordres portés par les microphones, l'arrêt immédiat de la vente d'alcool dans le supermarché ("**Ya Carrefour, kafana min al khoumour"**).
34. Saïd Aouita n'a pas de successeurs, Jaouad Gharib, champion du monde de marathon a fait forfait, Nawel El Moutawakil a été ministre, El Guerrouj a vieilli, deux athlètes shootés dehors parce que **aaziz aalihoum el qarqoubi…**

<u>Unités lexicales simples</u>

35. Un jeune de quartier qui réussit est mal vu par ses amis d'enfance... C'est un snob, un lèche-botte et plein de **"3yaka"**.
36. Et là, elle se mit à me tapoter l'épaule en me lançant: "Vous savez... moi aussi je suis une vraie africaine du désert...". J'ai acquiescé une nouvelle fois de la tête, comme pour lui dire "**marhaba**".
37. Portée avec des collants de laine ou de couleur (voire les deux) cet automne, elles finissent la silhouette avec élégance, apportant à la platitude la finesse qui vient casser la dimension bréviligne. **Zouiiin** les ghillies!
38. **Yallah**, c'est reparti pour un tour de podium ce week-end au Mazagan Beach Resort! Que la fashion soit avec vous!
39. Après ces simulations, à chaque fois qu'il s'agira de chômage qui augmente, d'emplois qui se perdent, d'investisseurs qui boudent le Maroc, ou de déficit de la balance commerciale qui se creuse... le smicard se dira, et ça ne sera pas de la simulation: **"nariiiiiii,** c'est à cause de mes 15%!", et le fonctionnaire: "**wiliiiiiiiiii**, j'aurais pas dû accepter ces 600 DH!".
40. Car au Kenya, comme dans la majorité des pays de la corne de l'Afrique, la crise financière mêlée de réchauffement climatique -mais aussi de l'éternelle mauvaise gouvernance de la plupart des dirigeants africains- y a fait et continue de faire des ravages. Des familles entières ont quitté le village pour les villes espérant y trouver un peu plus d'espoir mais **walou**!
41. Sur un arrière-plan crépusculaire, le titre en couverture est de ceux qui vous empêchent de trouver le sommeil des jours durant, ou qui provoquent un arrêt cardiaque: "Le Maroc est en danger". **Nariiiiiiiiiiii, wiliiiiiiii….** Mais quelle est donc cette catastrophe qui nous guette?
42. Vérification faite, le premier car transportait des citoyens marocains, le second... des Iraniens! Soit dit en passant il n'y a pas eu de morts ni de blessés graves, **hamdoulillah** comme on dit.
43. Sont-ils pour autant condamnables pour leur désamour actuel à l'égard de la sélection? Pas vraiment vu l'instabilité chronique des entraineurs: 6 entraineurs en 10 ans! Du jamais vu et pourtant **walou**, aucun résultat.
44. Les vacances sont arrivées et nous en sommes heureux. Pour ceux qui ont la chance de pouvoir s'offrir des moments de plaisir : **bessaha** et profitez-en un max. Il y en aura pour tous les âges et pour tous les goûts.
45. A un autre arrêt, une jeune créature sortie d'un lycée est entrée et s'est assise à côté du barbu esseulé (il n'y avait plus de place). Ce dernier s'est alors empressé de lui adresser le "**salam**" rituel. "**Salam**", lui répond la jeune fille, le regard interloqué, certainement à cause du salut du barbu qui, normalement, devrait la mépriser pour sa tenue "hchouma"…
46. Mais la fille l'a snobé en lui tournant le dos, indifférente aux "**hbiba**" que lui lançait son voisin.
47. Pas de licence télé. Et c'est "**hakka**"! La décision de ne pas accorder de licence télé a choqué. Sa formulation aussi, le communiqué de la HACA du 23 février précisant que la haute autorité dirigée par Ahmed Ghazali a décidé de "surseoir à l'octroi de toute licence de télévision dans l'attente d'une meilleure visibilité sur les équilibres du secteur".
48. Ce soir, sur France2, rendez-vous à 22h20 pour les trophées des arts afro-caribéens 2009, avec au programme Souad Massi et la Fouine (rappeur franco-casaoui en photo), entre autres artistes... 2h30 de musique à la carte: **aiwa**!

ALTERNANCE CODIQUE INTERPHRASTIQUE

49. **Fine a zine ?**, le dragueur marocain est en crise, un constat fait par Mouhcine Hichy, auteur du cas traité, remet sur la sellette le harcèlement sexuel.
50. **Facebook bil 3arabiya**. Le site de socialisation Facebook, déjà disponible dans quarante langues, a lancé mercredi des versions en arabe et en hébreu.
51. "**Baraka men pss pss w majawarah!**" (Ca suffit les Pss pss et tout ce qui s'y apparente)! Le ton est donné sur la page Facebook du groupe "Slutwalk (la marche des salopes) Morocco" rebaptisée Women-Shoufouch, une communauté mise sur pied pour sensibiliser sur le harcèlement des femmes au Maroc.
52. Ali Safi, réalisateur documentariste. "Il faut bien le reconnaître nous sommes la génération Jackson. Sa mort ne peut laisser personne indifférent que l'on aime sa musique ou pas." **Wallah b'qa fiya!**
53. A l'instar du mag que je m'apprête à lancer avec une bande de joyeux lurons, Bédo, dont le numéro 1 devrait être distribué début avril, aufait est gratuit ! **"Fabor, a ssat(a) !**".
54. Des hangars plein de moutons, du foin à chaque coin de rue, le tout ambiancé par l'odeur fétide de la laine des ovidés, telle est Casablanca à chaque approche de l'Aïd Al Adha, qui loin de se résumer au festin à base de viande de mouton, est aussi un moment de retrouvailles familiales. **Aïd Moubarak Saïd!**
55. **El melh o taam**. Ce qui s'est passé à Hay Ifriquia, à Casablanca, dépasse tout entendement...Ou presque.
56. Les riverains, dont les domiciles sont envahis par les mouches et les odeurs nauséabondes, ont signé une pétition, qui est restée jusqu'ici lettre morte... **Hchouma**!
57. **Nayda f'sahd !** Il fait trop chaud pour travailler mais pas suffisamment pour laisser passer muette la fête de la musique.
58. Le doublage dialna. Plug In et les voix d'Ana. **"Allo ? 3afak, ina chambre galess fiha Ignacio ?**". Voilà en substance la langue que l'on entend presque tous les soirs sur la 2ème chaîne depuis 2 semaines, depuis le lancement de la série mexicaine "Ana".